UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

ECOLE DOCTORALE « LANGAGES, ESPACES, TEMPS, SOCIETES »

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

HISTOIRE

DEVOTS ET DEDICANTS : INTEGRATION DES ELITES DANS LA *CIUITAS* DES ALLOBROGES SOUS LE HAUT-EMPIRE.

Vol. 1 : texte

Présentée et soutenue publiquement par

Arnaud VIGIER

Le 8 juillet 2011

Sous la direction de M. le Professeur Antonio GONZALES

Membres du jury :
Alain DAUBIGNEY, Professeur à l'université de Franche-Comté
Antonio GONZALES, Professeur à l'université de Franche-Comté
Colette JOURDAIN-ANNEQUIN, Professeur émérite à l'université Grenoble II, Rapporteur
Thierry LUGINBUHL, Professeur à l'université de Lausanne
Giusto TRAINA, Professeur à l'université de Rouen, Rapporteur

Université de **F**ranche-**C**omté
U.F.R. SLHS de Besançon
E.D. LETS

Thèse d'Histoire ancienne
Sous la direction de Monsieur le Professeur **Antonio Gonzales**

Dévots et dédicants : intégration des élites dans la *ciuitas* des Allobroges sous le Haut-Empire

Volume I : texte



Année universitaire : 2010/2011

Arnaud VIGIER

Dévots et dédicants : intégration des élites dans la *ciuitas* des Allobroges sous le Haut-Empire

en couverture : Une représentation de **la cité antique** imaginée par Etienne Rey au XIXème siècle. Musées de Vienne.

Remerciements

Je tiens à remercier pour l'aide apportée à l'élaboration de cette thèse :

- Mon Directeur de thèse, Monsieur **Antonio Gonzales**, Professeur d'Histoire romaine, Doyen de la Faculté des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société de l'Université de Franche-Comté, Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité de Besançon, pour sa collaboration et son soutien tout au long de mes recherches et de mes analyses.

- Madame **Elisabeth Smadja**, mon ancienne directrice de recherche, Maître de Conférences en Histoire romaine à l'Université de Franche-Comté, pour ses précieux conseils, et qui profite aujourd'hui de sa retraite.

- L'**U**.**F**.**R**. des **S**ciences du **L**angage, de l'**H**omme et de la **S**ociété qui m'a permis, par son fonctionnement, de concrétiser un projet passionnant.

- L'**I**nstitut des **S**ciences et **T**echniques de l'**A**ntiquité de Besançon, laboratoire auquel je suis rattaché.

- L'**Ecole Doctorale LETS** de l'Université de Franche-Comté, dont je suis membre.

- Monsieur Florian Leclercq qui m'a aidé pour certaines annexes en couleurs.

- Le personnel de la Bibliothèque Universitaire de Chambéry pour son concours lors du recensement des témoignages archéologiques, ainsi que pour la facilité d'accès à la documentation.

- Le personnel du Musée de Vienne.

- Le personnel du Musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal.

- Le personnel du Musée Savoisien de Chambéry.

- Le personnel du Musée-Château d'Annecy.

- Le personnel du Musée Dauphinois de Grenoble.

- Le personnel de la Bibliothèque municipale de Thonon-les-Bains.

- Mes proches, et notamment Mlle Cinthya Costani, pour m'avoir épaulé durant toutes ces années d'études supérieures.

Introduction

L'arrivée au pouvoir d'Octave, puis l'instauration du Principat ouvrent une ère nouvelle dans la politique et l'idéologie romaines. Dès le début du Haut-Empire, de nombreux territoires soumis vont alors bénéficier du formidable essor insufflé par la *Pax Romana*. Au Nord des Alpes occidentales, dans la *Provincia Narbonensis*, la cité de Vienne va ainsi profiter pleinement de cette prospérité fondée sur différentes promotions juridiques, sur sa réussite économique, sur sa situation géographique, tout en s'appuyant également sur ses nombreux notables. Le peuple allobroge, qui occupe ce territoire, a très vite compris l'intérêt de nouer des liens forts avec Rome.

C'est ainsi qu'en moins d'un siècle, à peine le temps de trois générations[1], ce peuple rude et montagnard, révolté durant les siècles précédents, farouchement indépendant, prend le parti d'une latinisation précoce. Les habitants vont rapidement faire de leur capitale, *Vienna*, un carrefour stratégique au cœur des Gaules. Ils adoptent la civilisation romaine jusqu'à participer à son organisation et à son développement dans le couloir « rhônalpin », entraînant dans la cité des mutations cultuelles et sociales profondes, tout en mettant en place une administration calquée sur le modèle impérial.

Les limites de cette nouvelle *civitas* couvrent un espace immense, dont il est encore difficile d'apprécier complètement les vérités géographiques de l'époque. Contrôlant de grandes routes commerciales, des voies fluviales essentielles, partageant frontières naturelles et cols avec certains de leurs voisins comme les Helvètes, les Ceutrons ou encore les Médulles, les Allobroges vont faire de leur cité l'une des plus puissantes de l'Occident romain.

Cette puissance est parfaitement symbolisée par l'éclat de *Vienna* qui peut se targuer d'une parure monumentale, d'un des plus grands théâtres de Gaule avec Autun, de posséder, à

[1] J.-P. Jospin, *Les Allobroges, Gaulois et Romains des Alpes*, Veurey, 2009, p. 3.

l'image de *Lugdunum*, un cirque, ou encore de voir s'ériger un odéon et des thermes comparables à des thermes impériaux. Dans la capitale, comme dans les autres centres urbains, les aristocrates locaux vont participer à l'embellissement de leurs propres *domus* et des différents lieux de la vie publique.[2]

Cette colonie va, de plus, conserver tout au long du Haut-Empire un certain caractère indigène, à l'exemple de la place fédératrice des femmes dans la société, ou de la piété pérenne pour quelques unes de leurs anciennes divinités celtiques. A cette époque, les Allobroges, comme tous les Gaulois soumis, vont aussi adorer de nouveaux dieux le plus souvent qualifiés de gallo-romains, et dont on retrouve les effigies sur des statues, des statuettes, des médaillons d'applique… C'est leur interprétation religieuse qui demeure délicate.[3] A cet égard, les Viennois, comme nous le verrons, vont se distinguer par certaines caractéristiques de leur panthéon et par l'hétérogénéité de leurs croyances.

Il est dès lors aisé de saisir l'affirmation de C. Goudineau[4] dans l'avant-propos du catalogue réalisé à l'occasion de l'exposition itinérante sur Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes : « Il n'est guère de peuple gaulois, ni de cité gallo-romaines, qui aient laissé autant de traces dans les écrits comme dans le sol, tout en continuant, sinon à demeurer énigmatique, du moins à poser mille questions, notamment celles tournant autour de l'identité, du rôle et de la fonction. »

En effet, le territoire viennois est particulièrement fertile en témoignages dédicatoires, iconographiques et archéologiques ; découvertes appartenant au patrimoine de la cité antique, celle de la *Voltinia tribu*, qui connaît son âge d'or sous le Haut-Empire.

En se basant sur l'ensemble exhaustif de cette vaste documentation, cette étude propose aux lecteurs de comprendre et de saisir les interactions entre les pratiques dévotieuses et l'intégration des élites allobroges tout au long de cette période. Entre religion sociale, actes cultuels[5] et politiques, entre droit sacré et droit public indissolubles[6], cette étude souhaite apporter un éclairage nouveau sur les liens tissant une société viennoise qui est, toute à la fois, complexe, singulière et profondément romanisée.

Dans un premier temps, pour estimer la qualité et la portée de la documentation, il est essentiel d'analyser plusieurs paramètres : les cadres de l'assimilation de Vienne dans l'orbite romaine, un tableau des datations des découvertes pour mieux appréhender l'importance du religieux dans la vie sociale, borner les limites de l'influence de la cité, et localiser les lieux de découvertes archéologiques pour situer les centres décisionnels et les sanctuaires.

En effet, les inscriptions latines et les documents figurés constituent des sources fondamentales. En définissant les formes, les supports, ou encore les matériaux utilisés, tous ces aspects nous permettent d'étayer plus encore notre discours. D'une manière concomitante, un examen onomastique va aider la mise en relief du degré de latinisation, la vigueur de l'enracinement des habitants dans leurs traditions ancestrales, ou encore les origines grecques d'une partie de la population.

---

[2] J. Gascou, B. Rémy, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 66 et 67.

[3] J.-P. Jospin, *Les Allobroges, Gaulois et Romains des Alpes*, Veurey, 2009, p. 40 et 41.

[4] C. Goudineau, *Avant-propos*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 8.

[5] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 24 à 26.

[6] J. Scheid, *Religion, institutions et société de la Rome antique, Leçons inaugurales du Collège de France*, Paris, 2003, p. 57.

Il faut, également, s'intéresser à la ferveur spirituelle des élites à un moment crucial de l'histoire romaine où une nouvelle forme de religion officielle se met en place autour de la personne de l'Empereur. Dans ce monde polythéiste, la politique impériale va conduire à un véritable métissage cultuel.

Dès le début du Principat, il est fondamental de connaître l'implication des élites viennoises comme principaux relais de la mise en place du culte impérial sur le territoire. Il faut ensuite mesurer la volonté des citoyens de la cité à honorer, à travers l'épigraphie, la statuaire et l'édification de monuments, les dieux et les déesses gréco-romains. Le nombre des documents archéologiques, leur diversité et leur originalité, tout comme le statut des évergètes, peuvent offrir un large panorama des divinités les plus vénérées, de définir leurs personnalités propres, tout en prenant connaissance des observances religieuses s'y référant.

Dans cette cité dominant une grande partie du Rhône et de l'Isère, il est aussi intéressant d'évaluer l'implantation des cultes à Mystères, introduisant de nouvelles croyances et pratiques, et d'apprécier l'attachement de certains évergètes viennois qui ont fortement contribué à leur développement, notamment dans certains grands centres urbains.

Comme l'évoque J.-P. Jospin[7], « l'âme celtique continue à hanter les esprits ». Il ne serait donc pas étonnant que les élites allobroges, avec l'assentiment du pouvoir impérial, aient pu sous le Haut-Empire prier encore certaines de leurs divinités ancestrales, pour leurs caractères originels ou en les associant à certaines divinités gréco-romaines majeures.

Corrélativement, cette étude souligne le caractère aristocratique de la société viennoise, où s'expriment des élites soucieuses de laisser des traces pour la postérité. Les hautes personnalités de la cité s'affirment ainsi à travers des *cursus* gravés dans la pierre, ou à travers des actes de dévotion religieuse.

Il est donc nécessaire de déterminer la hiérarchisation des magistratures municipales, puis de saisir la portée religieuse des dédicaces épigraphiques et iconographiques de ceux qui détiennent ces charges. De nombreux notables ont certainement assumé des sacerdoces en signe d'adhésion et de fidélité. Ces desservants ont dû conjointement profiter de leurs fonctions pour obtenir certaines nominations liées aux mutations institutionnelles de la cité.

Fort logiquement, le pouvoir romain doit s'être appuyé sur les grandes familles allobroges, celles-ci possédant une autorité de fait, la richesse et les terres. Il est donc intéressant de s'arrêter sur la place qu'occupent certains personnages issus de ces *gentes* au cœur du pouvoir, dans les sphères civiques et cultuelles de la cité. De nombreux autres dédicants et évergètes sont recensés sur le territoire allobroge, ayant une fortune suffisante pour rendre des hommages aux dieux et déesses. Ils peuvent être apparentés à une certaine bourgeoisie, mais possèdent, comme nous le verrons, des statuts variés et divers.

Enfin, le rôle des femmes n'est pas non plus à négliger, car celui-ci demeure central dans la vie quotidienne viennoise. Il ne serait donc pas surprenant que leurs pratiques spirituelles impactent directement les caractéristiques religieuses de la cité.

A Vienne, comme dans l'ensemble de l'Empire, il n'est rien qui ne soit religieux. L'intégration des élites et leur réussite s'expliquent, sans doute, largement par les actes cultuels. En effet, la cité viennoise se présente, pour reprendre les termes de J. Scheid[8], « en quelque sorte comme un corps à trois membres : les dieux, les magistrats civils et religieux, et

[7] J.-P. Jospin, *Les Allobroges, Gaulois et Romains des Alpes*, Veurey, 2009, p. 40.

[8] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 73.

les citoyens ». C'est dans cette perspective que cette étude doit permettre d'appréhender le rapport existant, tout au long du Haut-Empire, entre pouvoir et religion, de comprendre les singularités et la complexité du panthéon viennois, de mettre en relief l'importance de l'évergétisme des notables, des membres des grandes familles, et des personnages relativement fortunés. Elle a pour ambition d'expliquer ce qui fait l'originalité de Vienne et de cerner la construction identitaire et cultuelle du peuple allobroge durant les deux premiers siècles de notre ère.

Le Territoire des Allobroges à l'époque romaine

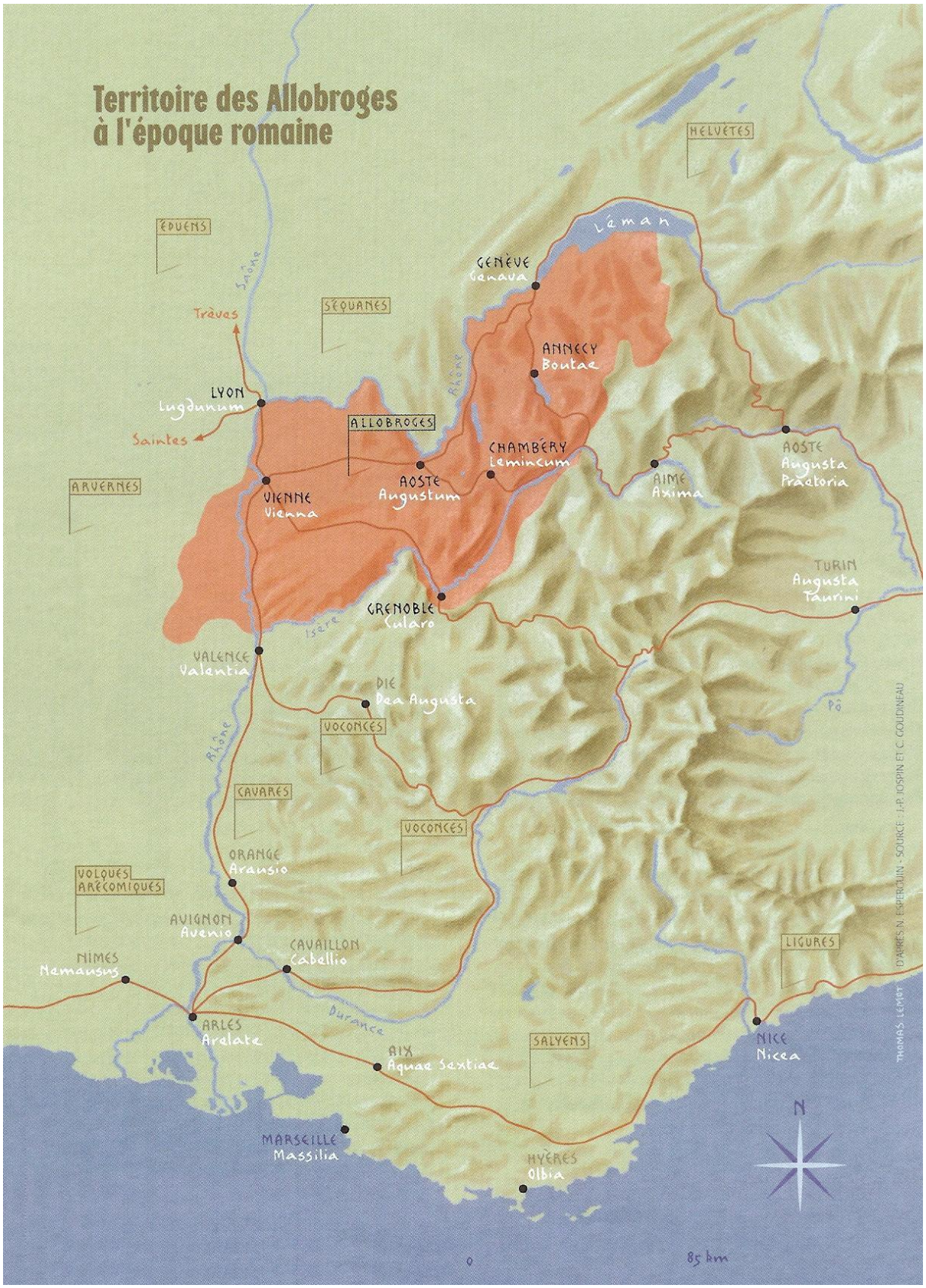

in, Le journal de l'exposition du Musée Savoisien de Chambéry, p.5

Première Partie

La qualité et la portée des documents viennois



ILN, Vienne, n°34, p.104 et 105

Chapitre I : Cadres spatiaux et chronologiques de l'intégration

Chapitre II : Limites territoriales et géographie de la *ciuitas* des Allobroges

Chapitre III : La diversité des témoignages archéologiques viennois

Chapitre IV : L'onomastique des élites allobroges

Avant d'étudier la religiosité et la piété des élites dans la cité des Allobroges et la promotion et l'intégration des notables viennois, il paraît fondamental, dans un premier temps, d'examiner la qualité et la portée de la documentation en notre possession.

Il est, en effet, essentiel de cerner les cadres des relations entre *Vienna* et Rome durant les siècles précédents l'assimilation concrète des Allobroges au sein de l'Empire ; et de préciser la datation des documents épigraphiques, iconographiques et archéologiques, tout en définissant, le plus possible, les frontières de la cité au début du Principat. Ceci permettra de mettre en relief la répartition spatiale des témoignages gravés, figurés ou érigés, retrouvés au cours des nombreuses fouilles faites sur le territoire.

Parallèlement, ce dépouillement aussi exhaustif que possible va éclairer l'historien sur la diversité des supports, des formes, des matériaux, ou encore des formulaires utilisés par les citoyens pour exprimer soit leurs actes de dévotion religieuse, soit pour inscrire dans le temps leurs *cursus* civils, sacerdotaux ou militaires, soit encore pour transmettre un message, noter une donation ou une clause testamentaire.

Enfin, l'analyse de l'ensemble des inscriptions offre la matière nécessaire pour dresser un tableau de l'onomastique des personnalités importantes, des grandes familles, des riches évergètes de la cité, pouvant donner une idée de l'évolution et du poids de la romanisation et de la latinisation onomastique des élites.

Cette première partie doit donc permettre de commencer à saisir la complexité et la richesse de la société viennoise sous le Haut-Empire, et d'aborder la problématique du sujet.

CHAPITRE I : Cadres spatiaux et chronologiques de l'intégration

Les Allobroges, qui ont pour capitale *Vienna*, sont déjà en partie latinisés et romanisés lorsque naît l'Empire. Pour appréhender la promotion de la cité dans le giron romain, il est indispensable de présenter brièvement les grands événements historiques et le rapport de ce peuple belliqueux avec Rome, de décrire les épisodes marquants sous la République, pour pouvoir définir la place qui est faite à Vienne à partir du règne d'Auguste.

Il paraît, ensuite, élémentaire de dresser un large tableau des datations des découvertes archéologiques, permettant de comprendre, de façon chronologique, la portée du religieux dans la vie sociale et l'intégration des élites allobroges sous le Haut-Empire**.**

A. Les cadres de l'intégration de Vienne dans l'Empire romain.

L'image, un peu simpliste, de l'origine des Celtes se situant principalement dans la région d'Hallstatt, bourgade autrichienne, lieu de découverte de nombreuses tombes et d'un matériel exceptionnel, dont la civilisation se serait étendue jusqu'au Bassin parisien et au Danube, du Nord jusqu'aux Alpes, durant tout le VIIème et VIème siècle av. J.-C.[9], semble aujourd'hui quelque peu éculée.

1. Des origines au Ier siècle avant notre ère

Un peuple n'est jamais un point de départ, mais plutôt un aboutissement. Il est donc complexe de saisir la génèse précise des Allobroges qui vont constituer l'un des peuples les plus puissants de la Gaule du Sud. Avec une histoire commune plus ou moins longue, même si le rôle des migrations celtiques sur ce territoire est indéniable, on ne saurait omettre les contacts, notamment avec les habitants des territoires limitrophes (Ceutrons (Tarantaise) et Medulli (Maurienne)[10] entre 400 et 300 av. J.-C., à une époque, où les premières traces d'habitat montrent que la future capitale de la cité, Vienne, n'est qu'une simple bourgade[11]), mais aussi les influences, les métissages ou encore les confrontations, qui ont contribué au fil du temps à ébaucher leur identité. Il faut ici également souligner le rôle jouer par les Romains, présents très tôt, et ceci bien avant le Haut-Empire.

L'unique certitude, c'est que les Allobroges, en tant que peuple, entrent dans l'histoire au IIIème siecle avant notre ère. En effet, l'ethnonyme apparait pour la première fois chez

[9] C. Delaplace, J. France, *Histoires des Gaules*, Paris, 1995, p. 8 à 33 ; A propos des Gaulois, voir aussi : J.-L. Bruneaux, *Nos ancêtres les Gaulois*, Paris, 2008, 302 p. ; J.-L. Bruneaux, *Les Gaulois*, Paris, 2005, 314 p..

[10] M. Bottolier-Depois, *Nos ancêtres les Celtes allobroges*, Vacheresse, 1999, p. 18 à 24.

[11] R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 5, 6 et 48.

l'historien grec Polybe, qui écrit au second siècle avant notre ère sur des faits se déroulant à la fin du siècle précédent. Toutefois, le nom de ce peuple n'est sans doute pas grec comme certains chercheurs ont pu l'avancer, mais beaucoup plus certainement celtique. L'explication est donné au IVème siècle de notre ère par un scholiaste de Juvénal : « *dicti allo-brogae quia ex alio loco fuerant translati* » - ils sont appelés allobroges parce qu'ils ont été déplacés d'un autre lieu, parce qu'ils sont venus d'ailleurs[12]. L'étymologie *Allobrige* le confirme en des termes proches du vieil irlandais (*allo*, *all* : autre et *brogi*, *bro* : pays).

En 218 av. J.-C., les Allobroges se heurtent à Hannibal[13]. Ils tendent un piège aux troupes carthaginoises, mais leur chef prévenu parvient à sauver la bataille, en dépit de lourdes pertes. Impressionné par leur courage et leur ténacité, Hannibal décide de leur faire confiance lors du célèbre épisode du passage des Alpes.[14]

La *Provincia* de Transalpine va être conquise entre 125 et 121 av. J.-C., demeurant ainsi pendant cinquante ans la première avancée de Rome en territoire gaulois. Mais, ce n'est pas sans mal que ce peuple belliqueux intègre cette province. En effet, des alliances existent alors parmi les grandes confédérations, à l'exemple des Allobroges et des Arvernes. Le Sénat, en 124 av. J.-C., dépêche le consul M. Fulvius Flaccus qui franchit les Alpes et combat Ligures, Voconces et Salyens, durant le printemps et l'été. Puis, la guerre se poursuit contre les Allobroges chez qui les chefs salyens ont trouvé refuge.[15]

En 122 av. J.-C., le consul Cn. Domitius Ahenobarbus bat les Allobroges à *Vindalium*, près d'Avignon. Le 8 Août, le consul Q. Fabius Maximus, arrivé en renfort avec trente mille hommes, écrase au confluent de l'Isère et du Rhône, une importante coalition d'Arvernes et d'Allobroges. Le roi arverne Bituit est pris et figure en 121 av. J.-C. dans le triomphe de Fabius à Rome. Domitius, lui, reste sûrement en Gaule jusqu'en 117 av. J.-C.[16]

En étendant sa domination jusqu'à Vienne, qui reçoit le statut de cité stipendiaire, Rome contrôle un territoire aux nombreuses routes commerciales[17]. Cependant, les Allobroges gardent encore un vif attachement à leur indépendance.[18]

Entre 74 et 72 av. J.-C., Fonteius est gouverneur de la Transalpine, chargé de restaurer la province et d'assurer les arrières de Pompée. Sa politique basée, pendant trois ans, sur de lourdes taxes, la levée de troupes, et des réquisitions, provoque le mécontentement des Volques, des Rutènes, et des Allobroges, qui l'accusent de concussion. Ces pratiques et le peu d'écho des plaintes déposées à Rome sont à l'origine de plusieurs révoltes. En 66 av. J.-C., Calpurnius Piso réprime ainsi un très grand soulèvement.

2. Un début d'intégration

En 63 av. J.-C., une délégation se rend à Rome et engage un procès devant le Sénat contre Marcus Fonteius. C'est Cicéron, lui même, qui plaide pour ce dernier, obtenant apparemment son acquittement. Cette affaire engendre la haine des Allobroges qui prennent le

---

[12] J.-P. Jospin, *Les Allobroges, Gaulois et Romains des Alpes*, Veurey, 2009, p. 4 et 5 ; F. Perrin, *L'origine des Allobroges*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 22 à 25 ; Juvénal, *Satire*, VIII, 5.

[13] A. Bocquet, *Hannibal chez les Allobroges, la grande traversée des Alpes*, Montmélian, 2009, p. 64 à 169 ; J.-P. Jospin, *Comptes rendus de lecture*, in *La Pierre et l'Ecrit, 20, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2009, p. 231 à 233.

[14] Polybe, *Histoire*, III, 50, 2.

[15] G. Lucas, *Les Allobroges dans les sources littéraires*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 26 à 29.

[16] Tite-Live, *Abrégés*, Livre LXI (123 à 120 av. J.-C.).

[17] B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 55 à 71.

[18] A. Bocquet, *Hannibal chez les Allobroges, la grande traversée des Alpes*, Montmélian, 2009, p. 172 et 173. L'auteur note qu'au cours d'une nouvelle période florissante allant de 120 à 50 av. J.-C., « la romanisation du matériel et des techniques ne se fait pas sentir en Allobrogie », notamment en ce qui concerne les armes, les outils, les bijoux. « Pourtant la romanisation perçait dans un nouveau contexte économique et commercial puisque la monnaie va prendre une grande place… » et « les importations de céramiques romaines sont surtout visibles dans les grands centres… ».

parti révolutionnaire de Catilina dans un premier temps, avant de le trahir pour des raisons que l'on ignore. Cet épisode semble marquer une rupture, les Allobroges faisant appel au Sénat romain pour statuer sur le litige les opposant à Fonteius.

Une dernière révolte éclate néanmoins en 61 av. J.-C.[19]. Le chef Catugnatos (« qui est habitué au combat ») lève une armée, ravage et pille la Narbonnaise. Rome réagit aussitôt pour ne pas perdre la maîtrise des passages alpins[20]. Les Allobroges sont pacifiés l'année suivante par le préteur C. Pomptinus[21]. Son succès ouvre enfin une paix durable, même si celui-ci ne lui vaut pas, par le Sénat, la glorification, sa victoire reposant apparemment sur un concours de circonstances lié à une tempête.[22]

En 58 av. J.-C., lorsque les Helvètes décident de passer le pont du Rhône (aujourd'hui le pont du Mont-Blanc à Genève), César détruit ce seul passage. Alors le corps allobroge de son armée passe dans le camp de Pompée. Une fois encore cette trahison est sévèrement réprimée, inaugurant une ère nouvelle. La soumission à Rome comme les différentes révoltes demeurent des faits historiques majeurs que les futures générations allobroges vont intégrer dans la romanité.[23]

En effet, la fidélité à Rome de ce peuple ne sera alors plus jamais remise en cause par la suite, sans doute due autant à l'impression provoquée par les exploits militaires de César, qu'à la crainte d'incursions venues du Nord. De plus, la cité aurait reçu de César le droit latin, même si certains historiens pensent que cette promotion serait plus une création d'Octave, le futur Auguste, vers 36 av. J.-C.. Ainsi, à la suite de J. Gascou[24], Ph. Leveau et B. Rémy[25] réfutent l'hypothèse de la création d'une colonie latine pour vétérans sous César. En tout état de cause, à l'aube de l'Empire, la cité étant colonie de droit latin, les magistrats de la cité obtiennent automatiquement la citoyenneté romaine à la sortie de leur charge[26]. De plus, les institutions impériales sauront, par la suite, « se couler dans les mailles de ces structures (allobroges) en place depuis plus de deux siècles, cohérentes et bien adaptées aux diversités humaines et géographiques des Alpes du Nord ».[27]

3. Sous le règne d'Auguste

Si César apparaît comme un conquérant, Auguste, lui, va s'affirmer comme un remarquable organisateur. Le serment de 32 av. J.-C., qui lie les Occidentaux à sa personne, indique assez clairement le rôle des rapports de dépendance personnelle et des clientèles militaires. Ce serment transforme alors les Gaulois en autant de soldats, assurant la légitimité d'Octave face à Antoine et Lépide.

Dès 25 av. J.-C., le territoire allobroge, comme toutes les provinces d'Europe, connaît une accentuation stratégique de l'implantation et de la diffusion du culte. Corrélativement à ce phénomène, la romanisation a en Gaule des modalités génériques comme l'essor urbain, la mise en place d'institutions et d'un cadre de vie le plus souvent calqué sur Rome. Très rapidement, les territoires sont transformés en cités (*civitates*). Dès le début de la période

[19] A. Bocquet, *Hannibal chez les Allobroges, la grande traversée des Alpes*, Montmélian, 2009, p. 177 et 178.
[20] M. Bottolier-Depois, *Nos ancêtres les Celtes allobroges*, Vacheresse, 1999, p. 18 à 24.
[21] Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVII, 47-48.
[22] César, *Guerre des Gaules*, Livre I.
[23] A. Bocquet, *Hannibal chez les Allobroges, la grande traversée des Alpes*, Montmélian, 2009, p. 35.
[24] J. Gascou, *César a-t-il fondé une colonie à Vienne ?*, *M. E.F.R.A., 111*, 1999, p. 157 à 165.
[25] Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité de Vienne. Les éléments d'une problématique, R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13.
[26] A. Pelletier, A. Blanc, P. Broise, J. Prieur, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Le Coteau, 1988, p. 48 à 54 ; B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 55 à 71.
[27] A. Bocquet, *Hannibal chez les Allobroges, la grande traversée des Alpes*, Montmélian, 2009, p. 195.

impériale, le nom « Allobroges » disparaît, remplacé par *Viennenses*. La cité recouvre une certaine autonomie, disposant notamment d'un conseil municipal de décurions et d'un collège de *IIII uiri iure dicundo*, quatre hommes chargés de dire le droit[28]. *Vienna*, *Genava* et *Cularo*, bien que restant rattachées à la Narbonnaise, forment une nouvelle cité : la Viennoise, dont les citoyens seront inscrits dans la tribu Voltinia. Dès lors, l'humeur « belliqueuse » des Allobroges semble faire place à l'acceptation du régime romain beaucoup plus bienveillant à leur égard. Il ne faut pas non plus omettre le fait qu'Auguste élève au rang de colonie romaine Vienne, avec le titre de *Colonia Iulia Augusta Florentia Viennensium*.

D'autres faits vont ancrer plus encore le peuple allobroge dans le monde romain. De 20 à 18 av. J.-C., le gouverneur n'est autre qu'Agrippa, le gendre même de l'Empereur. Vers 16 à 15 av. J.-C., peut-être lors de son troisième voyage en Gaule, Auguste fait don à Vienne de ses remparts comme en témoigne l'inscription[29] : *Imperator Caesar, divi filius Augustus / co(n)s(ul) / - - - , tribu(nicia) potes(tate) - - - m / uras portas [q(ue) / [colonia] dat…*

En 14 av. J.-C., comme dans toutes les autres colonies de Narbonnaise, les notables allobroges obtiennent le droit d'entrer dans la Sénat impérial. Enfin, dans la première moitié du Ier siècle ap. J.-C., sans doute sous le règne de Caligula ou au début du règne de Claude, Vienne reçoit le droit italique, privilège exceptionnel, qu'elle est seule à partager en Gaule avec Lyon et Cologne en Germanie inférieure[30], dispensant ses habitants du paiement du tribut et de la taxe personnelle.[31]

Pour résumer, Vienne devient une colonie latine avant l'arrivée au pouvoir impérial d'Auguste, puis une colonie romaine au début du Principat, et enfin reçoit le droit italique sous la dynastie julio-claudienne. L'histoire du peuple allobroge, le commencement de son intégration dans l'orbite romaine, l'inflexion augustéenne et la promotion juridique expliquent notamment les interactions qui vont naître entre les élites viennoises, leur réussite sociale et leur religiosité. Il faut ici garder en mémoire, comme le rappelle J. Scheid, que « les liens entre politique et religion, entre droit sacré et droit public étaient indissolubles ». [32]

B. La datation des documents dans la cité.

La datation des documents mis au jour par des décennies de fouilles, ou par des vestiges parvenus jusqu'à nos jours, donne la possibilité d'évaluer les évolutions pouvant exister entre la piété et l'avancement social et politique des membres de l'élite viennoise.

1. Les documents épigraphiques

Véritable civilisation épigraphique, la période du Haut-Empire a laissé sur l'ensemble des provinces conquises et romanisées un nombre conséquent de témoignages gravés. Dans la seule cité de Vienne, en Narbonnaise, plus de neuf cents inscriptions ont été recensées. Parmi celles-ci, environ deux cents concernent plus ou moins directement l'objet de cette étude.

Chez les Allobroges, l'épigraphie profite souvent de datations relativement précises qui s'expliquent par le formulaire utilisé, le support du document, la qualité du graphisme, ou

[28] B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 55 à 71.

[29] A. Pelletier, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 116 et 117.

[30] H. Galsterer, *Die Stadt in Oberitalien und in den nordwestlichen Provinzen des römischen Reiches*, Mainz, 1991, p. 9-15.

[31] A. Pelletier, A. Blanc, P. Broise, J. Prieur, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Le Coteau, 1988, p. 48 à 54 ; (voir aussi) F. Jacques, J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'empire*, Paris, 1990 pour le vol. 1, 1998 pour le vol. 2.

[32] J. Scheid, *Religion, institutions et société de la Rome antique, Leçons inaugurales du Collège de France*, Paris, 2003, p. 57.

encore par le contenu même du texte. Tous ces paramètres sont depuis longtemps étudiés par les chercheurs[33]. Il convient cependant, malgré des avancées récentes[34], de rester mesuré, la datation des inscriptions demeurant délicate, notamment en l'absence de données assurées comme un événement historique, une date consulaire, ou encore le nom d'un empereur.[35]

a. Inscriptions, dédicaces et épitaphes.

75% de notre *corpus* a pu ainsi être daté d'une manière plus ou moins précise[36]. Parmi ces cent cinquante documents, 36% sont avec certitude du Ier siècle, avec une majorité de témoignages (76% d'entre eux) provenant de l'époque julio-claudienne. Une douzaine d'inscriptions profitent d'une datation plus fine, permettant de les identifier des règnes d'Auguste, Tibère, Claude ou encore Caligula. 16% des documents du Ier siècle sont également de la seconde moitié du siècle, sans doute de la fin des Julio-Claudiens ou de la dynastie des Flaviens. Enfin, 8% n'ont pas d'élément autorisant une datation plus formelle.

En avançant dans le temps, environ 11% de notre documentation datent d'une période comprise entre la fin du Ier siècle et du début du IIème siècle, c'est-à-dire des Flaviens ou du début de la dynastie des Antonins. C'est ainsi qu'un certain nombre d'épigraphes relève du règne de Trajan, à une période où le culte impérial connaît une régénération dans la cité.[37]

18% de notre *corpus* daté proviennent, sans plus de justesse, du Ier ou du IIème siècle. Cela démontre notamment la grande difficulté pour déterminer parfois une datation à laquelle certains témoignages ont été gravés. Nous savons, par ailleurs, qu'environ 23% de la documentation datent avec certitude du IIème siècle ; et parmi celle-ci une très large majorité (presque 70%) de la seconde partie de ce siècle.

Enfin, 12% des témoignages datés proviennent de la fin du second siècle, ou du début du IIIème siècle, durant la période des Sévères.[38]

Cette répartition chronologique de la documentation dans la cité de Vienne n'est pas forcément surprenante. Ce sont sous les deux plus longues dynasties qu'ont été gravés ces témoignages, sous les Julio-Claudiens et sous les Antonins, à des époques où l'attachement des Allobroges à l'Empire s'exprime avec le plus de force. Cette répartition permet d'affirmer, et de réaffirmer, la profonde et durable romanisation de la cité, de son intégration au sein de la *Provincia Narbonensis*, et au sein de l'Empire, laissant présager que l'élite allobroge a dû profiter largement de ce phénomène, et ceci dès le début du Principat.

Il est pertinent ici d'examiner, à l'image de la répartion géographique, des catégories de documents plus spécifiques.

Le nombre de dédicaces est très important dans notre *corpus* épigraphique. En effet, elles représentent presque 75% de celui-ci. Avec les épitaphes (18% du *corpus*), elles

---

[33] R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, Paris, 2002(5) ; P. Corbier, *L'épigraphie latine*, Paris, 1998 ; B. Rémy, F. Kayser, *Initiation à l'épigraphie grecque et latine*, Paris, 1999 ; J.-M. Lasserre, *Manuel d'épigraphie romaine*, vol. 2, Paris, 2005.

[34] M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet, *Critères de datation des inscriptions religieuses*, in *Dondin-Payre M., Raepsaet M.-Th. (éd.), Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, 2006, p. XIII.

[35] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

[36] *Corpus* présenté dans le vol. 2 de cette thèse, *Dévots et dédicants : intégration des élites dans la ciuitas des Allobroges sous le Haut-Empire*, annexes (inscriptions, illustrations épigraphiques, table de concordance) p. 285 à 424.

[37] Voir mon mémoire de Maîtrise sous la direction E. Smadja, *Le culte impérial dans la cité des Allobroges sous le Haut-Empire*, Besançon, 2003.

[38] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. L'auteur note dans son étude que sur l'ensemble des neuf cent trente-cinq inscriptions latines dans la cité de Vienne, il a dû renoncer à en dater de façon précise (moins d'un siècle près) 36,2%. Pour l'ensemble des documents datables, 44,8% sont du Ier siècle. La romanisation fut rapide, même si, selon lui, les quarante-neuf documents de Châteauneuf écrits entre 10 ap. J.-C. et les années 90, où le sanctuaire a été détruit par une inondation, modère le propos. 55,2% datent entre 100 et 250. Toujours selon l'auteur, cela s'expliquerait par une augmentation de la mode de faire graver des inscriptions et d'une certaine prospérité.

couvrent l'essentiel des textes gravés[39]. Les deux tiers de ces dédicaces ont été datés plus ou moins précisément. Environ 27% datent du Ier siècle ; et 80% des documents de cette période ont été dédiés plus exactement sous les Julio-Claudiens. 8% ont été écrits entre la fin du premier siècle et le début du second ; alors que 26% des dédicaces dateraient soit du Ier, soit du IIème siècle. Ce type de témoignages date pour 25% du IIème siècle (dont une majorité de la seconde partie de celui-ci), et pour 14% des dernières décennies du Haut-Empire. Logiquement, la répartition chronologique des dédicaces suit en grande partie celle de l'ensemble des documents épigraphiques.[40]

Les épitaphes montrent un visage légèrement différent. 97% d'entre elles bénéficient d'une datation relativement rigoureuse. Presque 45% des épitaphes datent du Ier siècle, dont plus de la moitié de la dynastie julio-claudienne, et un quart peut-être de la fin de cette même dynastie ou bien des Flaviens. 14% relèvent de la fin du Ier siècle ou du début du IIème siècle ; alors qu'à peine 5% ont une datation moins pertinente, oscillant entre les deux premiers siècles. 28% datent assurément du IIème siècle, dont un peu moins de la moitié de la deuxième partie de celui-ci. Enfin, 8% des épitaphes remontent certainement des Sévères.

Dédicaces et épitaphes sont révélatrices, dans la cité des Allobroges, des cadres chronologiques de la production des témoignages écrits. Elles sont, par conséquent, symptomatiques de la piété, de la dévotion religieuse et de l'intégration des grandes familles viennoises, des puissants personnages et des magistrats de la cité dans l'Empire.

b. Autels, ex-votos et formulaires votifs.

Il nous faut également nous intéresser à la datation de certains documents épigraphiques se caractérisant par le support, la forme ou le fond. Ainsi, les autels apparaissent comme des supports privilégiés pour 25% de l'ensemble des inscriptions. Plus des deux tiers jouissent d'une datation.

Parmi ceux-ci, 20% remontent au Ier siècle, quasi exclusivement à la période julio-claudienne. A peine 3% dateraient de la fin du premier siècle ou du début du deuxième. 22% des autels pourraient être du Ier ou du IIème siècle ; alors que 33% datent plus sûrement du IIème siècle, dont une majorité de la seconde partie de celui-ci. Pour finir, 22% ont été érigés sous les Sévères.

Concernant les *ex-votos* (20% de l'ensemble du *corpus*), les datations sont sensiblement différentes. Certes, à l'image des autels, les *ex-votos* sont aussi pour les deux tiers datés, mais seulement 12% remontent au Ier siècle, dont une majorité à la dynastie des Julio-Claudiens. Plus de la moitié d'entre eux (56%) proviennent soit du premier, soit du second siècle.12% sont du IIème siècle ; et plus de 20% des Sévères.

Parmi les formulaires votifs, les documents gravés « volontiers et à juste titre » (*V.S.L.M.* : *Votum Solvit Libens Merito*)[41] occupent une place relativement importante, apparaissant sur 15% de l'ensemble des inscriptions. 61% de ces documents ont été datés, dont 42% venant de la période julio-claudienne. 16% seraient soit du Ier siècle, soit du IIème siècle, 26% de la seconde moitié du deuxième siècle ; et 16% de la fin de ce même siècle ou du début du IIIème siècle.

12% des inscriptions de notre *corpus* ont parallèlement été « consacré à ». 65% de ces témoignages utilisant le formulaire *sacrum* profite d'une datation plus ou moins précise. 17%

[39] Tableaux récapitulatifs, p. 206 à 211, 227 à 232 et 253 à 255.

[40] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. Les difficultés de datation, selon B. Rémy, s'expriment tout particulièrement pour les dédicaces aux divinités.

[41] Pour les abréviations, voir : J.-M. Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine*, vol. 2, Paris, 2005 ; A. Cappelli, *Dizionario di abbreviature latine et italiane*, Milano, 1996(6).

ont été gravés au Ier siècle ; alors que 59% sont soit de ce même siècle, soit du IIème siècle. 17% datent de la seconde partie de la période des Antonins ; et, enfin, 7% de la dynastie des Sévères.

Au-delà de l'avancée de la recherche sur l'épigraphie viennoise, des outils d'aujourd'hui et des découvertes récentes, la datation de certains documents se heurte encore à différentes difficultés[42]. Ce ne sont pas moins de 25% de notre *corpus* qui ne relèvent pas d'une datation précise, sachant, cependant, que ces mêmes documents sont indubitablement du Haut-Empire. Parallèlement, 18% des épigraphes du *corpus* peuvent dater soit du Ier siècle, soit du IIème siècle.

Ce sont donc deux tiers des inscriptions étudiées qui se singularisent par une datation plus fine. Néanmoins, deux remarques s'imposent. Le nombre important de témoignages provenant de l'époque julio-claudienne réaffirme l'idée d'une romanisation et d'une latinisation relativement précoces de la cité et des citoyens. La dynastie des Antonins marque également un temps fort du succès rencontré par les témoignages épigraphiques.

2. Les documents iconographiques

Les complexités perçues, parfois, dans la datation des inscriptions s'avèrent plus nombreuses encore concernant les témoignages figurés. Le plus souvent ceux-ci sont délimités chronologiquement, parce qu'ils font partie d'un ensemble plus considérable, comme un sanctuaire, ou qu'ils ont été trouvés aux environs proches d'un monument, d'un autel ou bien d'une sépulture.

a. L'ensemble de la documentation.

La plupart des documents iconographiques (plus de cent trente) datent avec certitude du Haut-Empire. Un peu près 27% de ceux-ci profitent, néanmoins, d'une datation plus pertinente.[43]

Parmi ces témoignages, 39% émanent du Ier siècle (dont 23% d'entre eux du début de la dynastie des Julio-Claudiens). 15% datent des Flaviens ou du début des Antonins. A peine 3% pourraient provenir du Ier siècle ou du IIème siècle. Les documents ont été enfin réalisés pour 15% sous les Antonins, et 28% l'ont été soit à la fin de cette même dynastie, soit sous la dynastie des Sévères.

b. La statuaire, les bronzes et les marbres.

En examinant plus particulièrement la statuaire, il apparaît que les statuettes bénéficient, pour 12% d'entre elles, d'une datation précise. Parmi celles-ci, plus de la moitié (57%) ont été exécutées lors du Ier siècle, pour 14% sous la dynastie des Flaviens ou au début des Antonins, et pour 29% à la fin du IIème siècle ou au début du IIIème siècle.

Concernant les statues, elles sont pour 43% formellement datées. 44% de celles-ci ont été élevées au Ier siècle, 44% à la fin de ce même siècle ou au début du IIème siècle, et 12% courant du second siècle.

Les bronzes ne bénéficient d'une datation explicite que pour 12% des témoignages. La moitié d'entre eux sont du Ier siècle, 17% de la fin du Ier siècle ou du début du IIème siècle, 17% des Antonins et 17% des Sévères.

[42] B. Rémy (dir.), *Inscriptions Latines de Narbonnaise, Vienne*, Paris, 2004 pour les vol. 1 et 2, 2005 pour le vol. 3.

[43] Annexes concernant les documents figurés, p. 426 à 461.

Les marbres sont eux à 30% datés précisément. Ceux-ci proviennent pour une grande majorité du Ier siècle, et à 20% seulement du IIème siècle.

En faisant un rapprochement, il est intéressant de constater que les statues monumentales en marbre sont assez largement datées de manière formelle[44], alors que la réalisation de la petite statuaire en bronze semble plus délicate à définir dans la période du Haut-Empire.

3. Monuments, édifices et sanctuaires

Parmi la quarantaine d'édifices monumentaux ou autres sanctuaires ayant laissés des traces archéologiques ou des vestiges[45], une majorité jouit d'une datation attestée.

Quasiment deux tiers de ceux-ci datent du Ier siècle, dont plus de la moitié ont été érigés soit au début du Principat, soit sous les Julio-Claudiens. 12% ont été élevés durant la dynastie des Flaviens ou au début des Antonins. Environ 4% pourraient dater du Ier siècle ou du IIème siècle, alors que 12% proviennent formellement du IIème siècle. Enfin, 8% des vestiges viennent de traces laissées par les Sévères.

A l'image, en partie, de l'épigraphie et de l'iconographie, les témoignages monumentaux expliquent et attestent la romanisation précoce de la cité[46], le rapprochement de celle-ci du modèle romain, laissant présager que les pratiques cultuelles et l'intégration de ses élites devraient suivre le même phénomène, et ceci dès le début du règne d'Auguste, tout en maintenant des singularités régionales.

L'histoire de Vienne, les cadres de son intégration dans l'Empire romain, l'inflexion augustéenne et les promotions juridiques successives obtenues par la cité en moins d'un siècle permettent de comprendre les liens qui se tissent entre réussite sociale et religion pour les élites allobroges.

La précoce romanisation a engendré de nombreux témoignages, et ceci dès le début du Principat. Le rôle tenu par la capitale allobroge[47] en Gaule est un autre gage de l'implication des personnages importants de la cité au cours du Haut-Empire.

A travers les nombreux textes épigraphiques datant de cette riche période, des documents figurés aussi divers que variés, des vestiges monumentaux parvenus parfois jusqu'à nos jours dans un état remarquable, à travers l'essor urbain et la dimension spirituelle de certains lieux de culte, la cité de Vienne se révèle comme un territoire privilégié pour saisir les interactions entre religiosité et promotion des élites. La datation de cette documentation offre ainsi au chercheur une meilleure connaissance du tissu social et de son évolution tout au long des différentes dynasties ayant marqué le Haut-Empire.

Après avoir analysé les cadres chronologiques, il apparaît à présent essentiel, dans le prochain chapitre, de définir les cadres géographiques de la cité de Vienne. En effet, ces différents paramètres donnent la possibilité, entre autres, d'examiner la quantité et la qualité de la documentation à notre disposition et de cerner l'espace d'influence des Allobroges au cours des premiers siècles de notre ère.

---

[44] R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2002, p. 34 à 37.

[45] Annexes concernant les monuments et les sanctuaires, p. 463 à 475.

[46] J. Scheid, *Religion, institutions et société de la Rome antique, Leçons inaugurales du Collège de France*, Paris, 2003, p. 57. L'auteur précise l'importance de l'étude des monuments religieux, moyen privilégié pour approcher les transformations institutionnelles et sociales.

[47] Strabon, *Géographie*, IV, 1, 11. « Vienne était leur capitale (*métropolis*) ».

La cité antique de Vienne



Imaginée par E. REY (XIX ème siècle.)

Le forum de Vienne

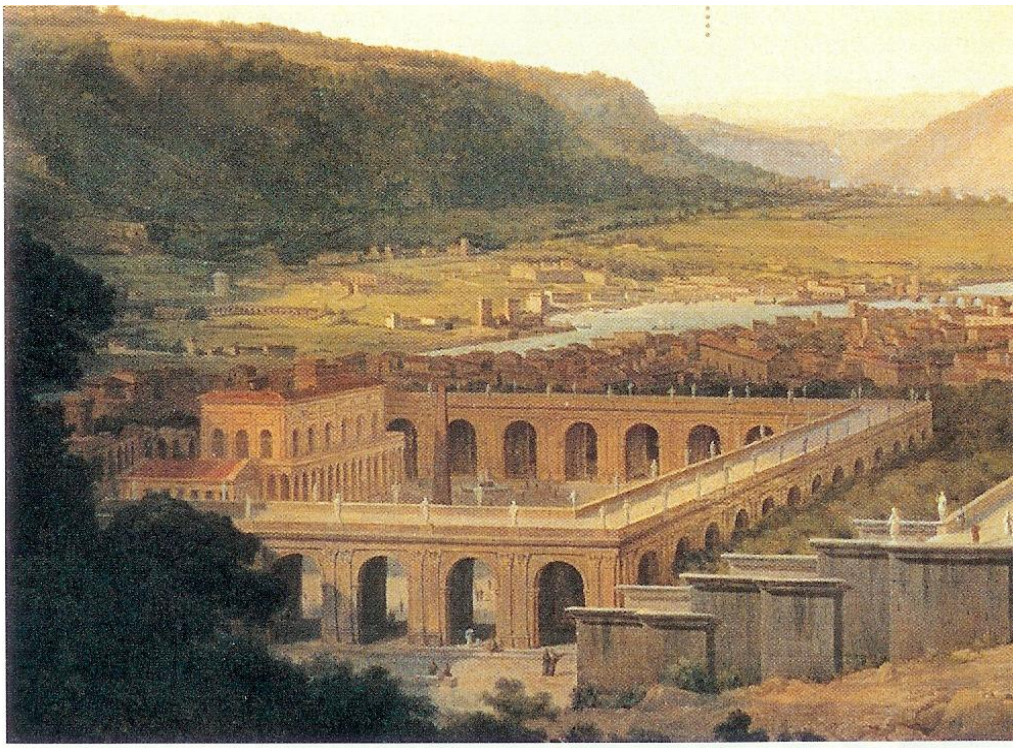

Tableau de E. REY (XIX ème siècle.)

CHAPITRE II : Limites territoriales et géographie de la *ciuitas* des Allobroges

Déterminer la frontière exacte d'une cité gallo-romaine, essayer de définir le tracé entre deux provinces est une entreprise délicate. Plusieurs historiens[48] se sont attelés à cette tâche, basant l'essentiel de leurs travaux sur les bornes et les inscriptions laissées par les Romains, ainsi que sur les écrits des auteurs antiques apportant aux chercheurs de multiples informations.

Il est indispensable de connaître les limites de la cité de Vienne[49] pour, spatialement, comprendre les corrélations existantes entre la dévotion et l'intégration des élites dans la cité. Le dépouillement, le recensement et l'analyse de notre *corpus*, des documents iconographiques, des monuments et autres sanctuaires permettent, en outre, de localiser et d'appréhender les zones géographiques d'influence de la cité, les lieux décisionnels du pouvoir et du religieux.

A. Les limites territoriales de la cité des Allobroges.

Durant le Haut-Empire, le territoire allobroge s'étend entre Rhône, Isère et Léman, alors qu'à l'Est les monts alpins apparaissent comme une frontière naturelle. Occupant environ 13 000 km^2, La cité de Vienne était la plus étendue des vingt cités de la *Provincia Narbonensis*. Les Allobroges sont si puissants pendant cette période, que les frontières originelles sont, sans doute, fréquemment dépassées.

1. La frontière entre Allobroges et Ceutrons

Pour F. Bertrandy[50], s'appuyant sur les textes antiques de Strabon[51] et de Pline l'Ancien[52], les Ceutrons occupent, pour ce qui concerne la Haute-Savoie, la vallée de l'Arly à l'Est de la chaîne des Aravis, et le cours supérieur de l'Arve. Il faut noter que *Forum Claudii* (Aime) est la capitale des Ceutrons à cette époque.

---

[48] B. Rémy, *Les limites de la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 96 à 98 ; F. Bertrandy, J. Serralongue, *Introduction, La Haute-Savoie à l'époque romaine*, in *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 69 à 85.

[49] Carte, p. 36.

[50] F. Bertrandy, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 72.

[51] Strabon, *Géographie*, IV, 6, 6-11.

[52] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, III, 20, 135.

Ainsi, Chamonix, la vallée de Beaufort et la Tarentaise forment une circonscription à part, rattachée à celle des Alpes Grées. Plus au Sud, dans l'actuelle Savoie, la Maurienne, elle, est incorporée à la province des Alpes Cottiennes.

Cécile Marcelly[53] a tenté de préciser cette frontière traversant les Alpes. Selon elle, le Mont Buet, par son altitude (3096 m) et son enneigement quasi-constant, s'impose comme frontière naturelle entre Allobroges à l'Ouest et Ceutrons à l'Est. De là, au confluent de la Diosaz et de l'Arve, le tracé doit prendre la direction du col de la Forclaz, où a été trouvée une inscription se rapportant à la délimitation voulue par Vespasien[54] : *Ex. auctoritat[e] / Imp(eratoris) Caes(aris) Vespasian[i] / Aug(usti), pontificis max(imi), / trib(unicia) potest(ate) V, co(n)s(ulis) V, / desig(nati) VI, p(atris) p(atriae), / Cn(aeus) Pinarius Cornel(ius) / Clemens, leg(atus) eius propr(aetor) / exercitus Germanici / Superioris inter / Viennenses et Ceutronas / terminauit*.

Dans cette région des Alpes, les contestations territoriales entre les deux cités voisines portent sans doute sur l'utilisation des alpages. C'est probablement, à la suite de nouvelles tensions que Vespasien dépêche le commandant de l'armée de Germanie supérieure, Cn. Pinarius Cornelius Clemens, chef de la légion XXII Primigenia stationnée à Mayence et de la légion VIII Auguste de Strasbourg. Clemens a donc en charge les routes alpestres et son intervention entre dès lors dans ses prérogatives. Datée de 74 par la titulature de Vespasien, l'inscription a probablement été gravée au plus tôt en Avril, car le sol est couvert de neige dans les premiers mois de l'année.

La frontière ne doit pas passer loin de l'*oppidum* des Gures au Châtelard. Car, une chose est certaine, Passy est en territoire allobroge comme l'attestent les inscriptions du sanctuaire des Outards

Du col, la frontière doit rejoindre le secteur de Saint-Gervais. Puis, le tracé doit continuer jusqu'au Mont d'Arbois. De là, on suit la limite communale de Combloux et Demi-Quartier. En vérité, ce sont les faits linguistiques qui invitent à opter pour cette hypothèse. En effet, le « sh » se prononce différemment suivant qu'on se trouve en Val d'Arly ou dans la vallée de l'Arve. A partir de Combloux, la prononciation se fait comme dans l'Arve, c'est-à-dire « sh » et non « st ». La frontière rejoint alors le col de Jaillet, puis le col d'Avenaz. Ce sont une fois encore les bornes frontières qui l'indiquent[55]. De là, on rejoint certainement le sommet de la tête de Pelouse (2537 m), dans la chaîne des Aravis. La frontière suit ensuite cette dernière, car c'est une barrière très difficile à franchir pour les Ceutrons. Les Aravis marquent d'ailleurs encore la limite aujourd'hui entre les deux départements savoyards. En bas de la chaîne, plusieurs possibilités existent, la plus probable étant celle menant à la dent des Cons (2062 m). En réalité, la géographie des territoires des peuples alpins, selon C. Marcelly[56], se cale davantage sur les massifs que sur les vallées.

2. <u>De la Savoie à Grenoble, de Cularo à Vienna</u>

A partir de la chaîne des Aravis, la frontière rejoint *Ad Publicanos* (Albertville). De cette station, le tracé ne suit pas l'Isère, mais les sommets de la rive gauche (la chaîne de

[53] C. Marcelly, B. Rémy, *Inscriptions Latines de Haute-Savoie, I.L.H.S.*, Annecy, 1995, p. 10 et 11.

[54] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Haute-Savoie, I.L.H.S.*, Annecy, 1995, p. 108 : « Par décision de l'empereur César Vespasien Auguste, Grand Pontife, dans sa cinquième puissance tribunicienne, consul pour la cinquième fois, désigné pour une sixième fois père de la patrie, Cnaeus Pinarius Cornelius Clemens, son légat propréteur de l'armée de Germanie supérieure, a fixé la limite entre les Viennois et les Ceutrons ».

[55] Ch. Boekohlt, J. Serralongue, *Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie : Cordon, et La Giettaz, col de l'Avenaz*, in *R.S.*, 133, 1993, p. 29 à 32 ; *A.E.* 1966, 243.

[56] C. Marcelly, *Inscriptions Latines de Haute-Savoie, I.L.H.S.*, Annecy, 1995, p. 12.

Belledone), car les Allobroges, ici comme ailleurs, ont tout intérêt à maîtriser les deux rives d'une rivière alpine navigable.

Le Montgilbert est certainement l'un des derniers points du territoire avant les Alpes cottiennes[57]. Plus au Sud, toujours en suivant la ligne des crêtes, la cité allait jusqu'à la Romanche, formant la frontière avec les *Vcennii* de l'Oisans. De cette rivière au Rhône, il semble bien que ce soit la gorge de Livet-et-Gavet qui soit une véritable limite naturelle, offrant notamment à *Cularo* un large couloir de circulation vers le col du mont Genèvre et de la plaine du Pô. Le tracé continue le long de la Romanche, sans doute, jusqu'au confluent avec le Drac par les bassins de Vizille et d'Echirolles, étendant le territoire au Sud de la préfecture iséroise. Les Allobroges, sous le Haut-Empire, occupent ainsi le pays de Lans-en-Vercors et d'Autrans, et la frontière de leur cité devait ensuite parcourir les gorges de la Bourne pour parvenir à Pont-en-Royans, puis à Saint-Nazaire-en-Royans. Au confluent de la Bourne et de l'Isère, elle longe alors cette dernière pour rejoindre le Rhône pour remonter enfin en direction de *Lugdunum*.

Dans cette partie du territoire, les Allobroges se sont aussi efforcés de contrôler l'autre rive du fleuve. Ainsi, la rive droite du Rhône, de Tournon à Givors, appartient à la cité. Il en est de même autour de la capitale, à Limony, à Andance, à Saint-Romain-en-Gal, ou encore à Sainte-Colombe ; et encore plus au Nord, dans la région des Trois Evêques[58]. Néanmoins, la frontière exacte se situant entre *Lugdunum* et *Vienna* demeure encore à ce jour problématique à la lecture des textes anciens, des bornes militaires et des autres témoignages épigraphiques.[59]

3. Le Rhône comme limite du Nord de la cité

En s'appuyant sur le texte de César[60], l'onomastique et le type de monuments funéraires, B. Rémy[61] conclut qu'à la fin de la République, les Allobroges n'ont que des têtes de pont sur la rive droite du fleuve. J.-C. Béal[62] partage cette analyse. Pour lui, le texte de César, notamment quand celui-ci place les Séquanes[63] et les Helvètes[64] sur la rive opposée à celle des Allobroges et de la *Provincia*, est à rapprocher, sans qu'il y ait contradiction, d'une précision de Strabon[65] qui note qu'avant de confluer avec la Saône, le Rhône descend vers les plaines du pays des Allobroges et des Ségusiaves. Cela n'exclut pas pour autant l'existence de quelques possessions ponctuelles de l'autre côté du fleuve. Les Allobroges avaient en effet intérêt à posséder, en partie tout du moins, les deux rives pour protéger les points faibles de leur territoire, s'assurer de la possession des îles et des gués indispensables à l'encaissement des péages. Il est donc logique de penser qu'ils suivent la rive droite du Rhône, où la vallée est relativement large en passant par Seyssel, Culoz et Belley.

Il est admis aujourd'hui que sous l'Empire, le Rhône au Nord du territoire forme la limite entre la cité de Vienne et les cités de la rive droite (Séquanes et Ambarres). L'épigraphie nous fournit de précieux renseignements pour l'époque impériale. Certes, une inscription de la rive droite, à Saint-Vulbas plus précisément, à très faible distance du fleuve,

---

[57] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 26 à 29.

[58] *Ibidem*, p. 29 à 31.

[59] J.-C. Béal, *Les territoires des cités antiques : notes de géographie historique en région lyonnaise*, *REA, 109, 1*, 2007, p. 5 à 26 ; B. Rémy, *A propos du Rhône comme limite de la cité de Vienne au Haut-Empire (en amont de Lyon)*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 58.

[60] César, *Guerre des Gaules*, I, 6.

[61] B. Rémy, *A propos du Rhône comme limite de la cité de Vienne au Haut-Empire (en amont de Lyon)*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 55 à 60.

[62] J.-C. Béal, *Les territoires des cités antiques : notes de géographie historique en région lyonnaise*, *REA, 109, 1*, 2007, p. 5 à 26.

[63] César, *Guerre des Gaules*, I, 33, 4.

[64] *Ibidem*, I, 2, 3 ; I, 6, 2.

[65] Strabon, *Géographie*, IV, 1, 11.

indiscutablement viennoise, nous fait connaître M. Aucilius Lucanus, un décurion de Vienne, dont la famille a laissé une autre inscription, sur la rive gauche (*C.I.L.* XII 2376). Ignorée du *C.I.L.,* l'inscription fragmentaire, découverte au lieu de Seyssel, mentionne un duumvirat, ce qui rattache ce document obligatoirement à la colonie romaine de Vienne : (Lignes 2 et 3) *praefectu[s proc duum)uiro]/[i]uris dicu[udi---]*.[66]

Toutefois, selon B. Rémy[67], rien ne permet de relier les autres inscriptions de l'Ain à la cité des Allobroges. Les documents de la rive droite diffèrent sensiblement de ceux de la rive gauche, tant au niveau du support que du contenu, comme les stèles doubles ignorées à Vienne. De plus, des travaux relativement récents sur les inscriptions latines de l'Ain[68] montrent que l'onomastique n'a guère de points communs avec celle de la cité de Vienne.

En tout état de cause, il faut émettre certaines réserves sur l'existence d'un territoire viennois au-delà du Rhône à l'époque impériale. En effet, comme l'attestent les nombreuses bornes entre cités, la notion de limite précise est devenue une réalité.

En étudiant attentivement l'épigraphie, en dehors de Seyssel et de St-Vulbas, le Rhône a certainement servi de frontière entre la Narbonnaise et les cités des Séquanes et des Ambarres, n'empêchant cependant pas certains propriétaires de posséder des domaines sur la rive droite.

4. <u>La dernière ville nord orientale de la cité viennoise</u>

Dans la *Guerre des Gaules*, Jules César[69] explique que la dernière ville des Allobroges, et la plus voisine de l'Helvétie, est Genève. Un pont la joint à ce pays, aujourd'hui le pont du Mont-Blanc. Il ne faut pas omettre que le Rhône se jette dans le Léman, et que celui-ci apparaît également comme une frontière naturelle. En effet, de la cité de Calvin à Saint-Gingolph, à l'extrémité orientale du Léman, la limite suit les bords du lac, puis emprunte la vallée de la Morge, et non le couloir de la Dranse.[70]

Il semble donc s'imposer comme le lien géographique et frontalier entre le fleuve et les chaînes montagneuses séparant Allobroges et Ceutrons. De plus, comme l'attestent de nombreuses inscriptions, Genève (et Carrouge) semble être l'une des agglomérations urbaines les plus importantes de la cité de Vienne à l'époque impériale, et notamment sous le Haut-Empire.

Par l'épigraphie, en particulier les bornes frontières, le relief et les témoignages des auteurs antiques, l'historien arrive, petit à petit, à cerner la zone d'influence que couvre la cité des Allobroges, ce qui paraît déterminant lorsque le chercheur veut étudier, avec exhaustivité, certains traits majeurs de la société allobroge.

[66] A. Allmer, *Revue Epigraphique*, III, 1890-1899, n°685.
[67] B. Rémy, *A propos du Rhône comme limite de la cité de Vienne au Haut-Empire (en amont de Lyon)*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 55 à 60.
[68] F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005.
[69] César, *Guerre des Gaules*, I, 6.
[70] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 23.

B. Organisation territoriale et grandes agglomérations.

La cité viennoise s'est organisée et urbanisée[71] autour des grandes routes commerciales de son territoire et de ses nombreux carrefours, se structurant, sur le modèle romain, en *pagi* et en *vici*, offrant une image moderne, dynamique et puissante de son pays et de ses habitants.[72]

1. Organisation et urbanisation dans la cité

a. Axes, voies et carrefours.

L'urbanisation des Alpes s'est très certainement étalée sur plus d'un siècle avant et après le règne d'Auguste, contribuant à la provincialisation.[73] Les itinéraires routiers (la table de Peutinger, l'itinéraire d'Antonin et l'anonyme de Ravenne) sont un apport essentiel pour connaître les grands axes de communication d'une cité et pour mesurer son degré d'urbanisation. Ainsi, les itinéraires mentionnent de nombreuses stations sur le territoire allobroge : *Tegna* (Tain) – *Turedonnum* (Tourdon) - *Cularo* (Grenoble) – *Bergusium* (Bourgoin) – *Augustum* (Aoste) – *Lemincum* (Chambéry) – *Etanna* (Yenne) – *Condate* (Seyssel) – *Genava* (Genève) – *Boutae* (Annecy) – *Casuaria* (Viuz). Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle confirme que les rythmes de l'urbanisation suivent la romanisation ; et celle-ci est précoce dans la cité de Vienne, avec le souhait des élites allobroges de s'intégrer très vite dans le monde romain.[74]

Selon M. Bottolier-Depois[75], les Viennois profitent parallèlement et très largement des voies fluviales très nombreuses sur le territoire, à l'exemple de Genève qui devient vite un grand port, appelé l'*emporium*, au centre de l'Europe, avec deux infrastructures, celle de la Fusterie, et celle de la Longemalle. Sur le lac Léman, il existe d'autres ports secondaires comme *Tunno* (Thonon-les-Bains). Plus en aval du Rhône, *Condate* (Seyssel) est un poste avancé de la future cité de Calvin. Dans le Sud de leur territoire, les Allobroges contrôlent également l'Isère. La cité a aussi la main mise sur certains cols alpins aux pieds desquels s'organisent commerces et artisanats. Les Romains reprennent évidemment à leur compte ces différentes voies d'accès.

Par ailleurs, Vienne, la capitale, occupe un site privilégié à un carrefour, là où passe la voie d'Agrippa, la grande voie de pénétration ouverte dans la vallée du Rhône, que nous connaissons notamment par l'intermédiaire d'Antonin, ou la table de Peutinger[76]. Certes, la position excentrée de *Vienna*, à l'image d'Arles, déroge au modèle classique de la construction du territoire des cités antiques, mais cela est sans doute dû à l'idéale situation géographique de la capitale allobroge[77]. Vienne, dans l'orbite romaine, assure

---

[71] Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13 ; Ph. Leveau, *Facteurs historiques et économiques du développement urbain*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 100 à 104.

[72] M. Tarpin, *Les pagi des Allobroges et l'organisation du territoire*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 99 à 101 ; M. Tarpin, *Pagi et vici dans l'Occident romain*, Rome, 2002, carte, p. 465 – Annexe, p. 514.

[73] Ph. Leveau, *Facteurs historiques et économiques du développement urbain*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 100 à 104.

[74] Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13.

[75] M. Bottolier-Depois, *Nos ancêtres les Celtes allobroges*, Vacheresse, 1999, p. 52.

[76] R. Chevallier, *Provincia*, Paris, 1982, p. 96 et 97.

[77] Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13.

vraissemblablement la même fonction d'*emporium* que Tolosa à l'Ouest[78]. Le territoire allobroge revêt donc pour Rome une position hautement stratégique, et l'implantation du culte impérial s'impose comme un enjeu prépondérant.

b. Les vici et les pagi.[79]

Rome structure cette colonie autour de trois grands centres : *Vienna* (Vienne), *Cularo* (Grenoble) sur l'Isère, et *Genava* (Genève) aux confins du territoire allobroge ; ces deux derniers dépendant de la capitale. Il faut souligner quelques agglomérations secondaires, peu nombreuses, mais existant dans les trois départements : en Haute-Savoie, *Boutae* (Annecy) – en Isère, *vicus-Augustum* (Aoste) – en Savoie, *Lemencum* (Chambéry) et *Aquae* (Aix-les-Bains). Toutes ces agglomérations se développent comme des lieux centraux dont la fonction se traduit dans le domaine politique par les sanctuaires, et remplissent également des services dans le domaine économique.[80]

Autour de ces plus ou moins modestes centres urbains[81], le territoire est subdivisé en un certain nombre de cantons ruraux : les *pagi* (pays)[82]. Le *pagus* est une unité utilisée surtout par l'administration romaine dans le cadre du cens et de l'impôt. En Isère, on trouve le *pagus Oct(avianus* ?) autour d'Aoste[83], et le *pagus Ati(us* ?) près de Grenoble[84]. En Haute-Savoie, se trouvent également deux districts, le *pagus Dia (nensis* ou *nae* ?) et le *pagus d'Apollonis*, avec pour chefs lieux respectifs Seyssel et Annecy. Genève est aussi un chef lieu d'un *pagus* s'étendant jusque dans la plaine du Faucigny, le *pagus Genavensis*.[85]

Parallèlement, la cité viennoise est aussi organisée autour de *vici* (ou *uici*) ruraux, dans des zones plus ou moins éloignées des principaux centres urbains.[86]

2. Les différentes agglomérations

a. Vienne, la grande capitale allobroge.

L'agglomération la plus importante demeure à tous égards, Vienne, le centre stratégique, politique, social, économique et religieux. Si aucune ville gauloise ne peut rivaliser avec les grandes villes du monde romain, si la Gaule n'apparaît pas comme le siège d'une très grande réussite urbaine, *Vienna* peut se prévaloir de posséder une parure monumentale, et à l'intérieur de sa vaste enceinte se rencontre la plupart des monuments

[78] C. Delaplace, J. France, *Histoire des Gaules*, Paris, 1995, p. 16.

[79] A propos des *vici* et des *pagi* : M. Tarpin, *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Rome, 2002, p. 1- 4 et p. 250-256. L'auteur précise que les notions de *uicus* et *pagus* sont marquées par la diversité de leur application dans des contextes historiques variés. Tous deux contribuent à la gestion de l'empire et présentent des parentés significatives. Ils jouent un rôle dans le contrôle des hommes et du territoire…Cela correspond à une volonté des autorités municipales encouragées par celles de Rome ; Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13. les auteurs précisent que les *vici* dans l'épigraphie de la cité de Vienne ne sont jamais nommés directement, mais uniquement à travers le nom des habitants. Les *vici* sont le plus souvent situés le long des grands axes de communications.

[80] Ph. Leveau, *La ville romaine dans les Alpes occidentales*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 387.

[81] *Ibidem*, p. 386. L'auteur référence derrière Turin et Aoste (en Italie), six agglomérations comprises entre 30 et 40 ha, dont *Genava*, *Boutae* et *Augustum* ; sept comprises entre 20 et 30 ha, dont *Aquae*, *Albinum* et Gilly/*Ad Publicanos*. *Cularo*, *Admanatia* et *Casuaria* auraient une superficie entre 10 et 20 ha.

[82] B. Rémy, *I.L.H.S.*, Annecy, 1995, p. 13.

[83] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89.

[84] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 37.

[85] M. Tarpin, *Les pagi des Allobroges et l'organisation du territoire*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 99 à 101.

[86] M. Tarpin, *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Rome, 2002, p. 465 – Annexe, p. 514 ; Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13. Les auteurs expliquent notamment que tout *vicus* n'est pas nécessairement une « petite ville ». Il peut être d'une nature différente, être une agglomération de commerçants et d'artisans par exemple.

publics[87]. En effet, à partir des années 20 av. J.-C., les magistrats de la cité engagèrent une reconstruction complète du centre et un immense *forum* bordé au Nord de monuments fut établi sur le promontoire. Cette aire publique fut achevée sous Tibère.[88]

Vienne possède, de plus, l'un des deux seuls temples à l'architecture complète, s'élevant sur le sol gaulois. Le temple dit d'Auguste et de Livie est un temple municipal du culte impérial, sans doute construit vers 25 av. J.-C.[89] *Vienna* voit également en ses murs s'élever un odéon (comme à Lyon) pouvant accueillir trois mille personnes, construit certainement vers la fin du Ier siècle[90], dans lequel les hommes viennent entendre des concerts, des conférences et la lecture publique. Il est construit sur le flanc du mont Saint Just, l'une des cinq collines de la cité. Sur la colline du Pipet, avec vue sur l'ensemble de la ville, trône le théâtre datant probablement du règne de Claude. Vers le *pulpitum*, de nombreux ornements avec lions, boucs, panthères au canthare évoquent le culte théâtral. Il existe encore un arc de triomphe, un temple de Mars, des thermes et un *mithraeum*.

Au sein de l'agglomération, une troisième colline, celle de Sainte-Blandine, joue un rôle d'acropole notamment grâce à sa position pour la défense et le passage, selon la proposition de R. Chevallier[91]. C'est un lieu historique, un lieu sacré, un haut sanctuaire à plan rectangulaire. Plusieurs statues y ont été découvertes.

Dans la plaine le long du Rhône, on retrouve la construction d'un hippodrome (*circus*) de la fin du Ier siècle, agrandi et embelli au cours de la seconde moitié du IIème siècle. Une pyramide haute de 25 mètres décorait la nouvelle barrière de cet édifice, où des milliers de personnes assistaient à des courses de chars[92]. Sur la rive droite du fleuve s'est développé un quartier urbain. Faubourg de la capitale, Saint-Romain-en-Gal est riche d'un point de vue archéologique[93], avec des thermes, des monuments publics, des installations artisanales et industrielles, une *fullonica*, des magasins et des demeures privées.

b. Les autres centres urbains.

Dans le département de l'Isère[94], relativement proche de la capitale, plusieurs ensembles urbains s'imposent par leur importance. Il y a tout d'abord *Cularo*, autrement dit Grenoble, dont le véritable acte de naissance est la lettre écrite par L. Munatius Plancus à Cicéron **(**en pleine guerre de Modène entre Antoine et le Sénat), datée du 6 Juin 43 av. J.-C.. Dès le Ier siècle, il existe donc, au confluent de l'Isère et du Drac, un bourg qui va petit à petit s'étendre sur la rive gauche. Même si la vie publique semble relativement réduite, la société est dominée par de grands propriétaires. Aoste est un autre haut lieu du territoire allobroge durant les trois premiers siècles de notre ère. C'est le chef lieu du *vicus* d'*Augustum*, renvoyant à sa fondation augustéenne. Carrefour important, les archéologues ont mis au jour de nombreuses inscriptions. Etape routière, marché, pôle artisanale, la bourgade très romanisée présente un visage artisanal avec ses ateliers de céramique, de verre, de plomberie et de métallurgie.[95]

---

[87] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 41.

[88] A. Le Bot-Helly, B. Helly, *Vienne, du village à la capitale de cité*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 25 à 34.

[89] A. Pelletier, A. Blanc, P. Broise, J. Prieur, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Le Coteau, 1988, p. 51 et 52

[90] A. Le Bot-Helly, B. Helly, *Vienne, du village à la capitale de cité*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 25 à 34.

[91] R. Chevallier, *Provincia*, Paris, 1982, p. 96 à 106.

[92] A. Le Bot-Helly, B. Helly, *Vienne, du village à la capitale de cité*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 25 à 34.

[93] H. Savay-Guerraz, P. Veysseyre, *Saint-Romain-en-Gal, Des objets qui racontent l'Histoire*, Lyon, 2004, p. 3 à 14.

[94] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 68 et 69.

[95] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89.

Peu évoquée jusqu'à présent, la Savoie semble aussi marquée par l'empreinte laissée par le Haut-Empire. Aix-les-Bains[96] (*Aquae*) fait figure de résidence à la mode comme l'attestent certaines découvertes comme le cénotaphe de Campanus encore visible de nos jours. Effectivement, cette agglomération se singularise par une série remarquable de monuments romains (temple, arc, thermes), par un nombre relativement important d'inscriptions nous faisant connaître des *possessores* (dont l'activité est orientée vers l'exploitation foncière et terrienne), par son origine romaine, et surtout par la permanence de la fonction thermale[97]. Ph. Leveau[98] a souligné le rôle de développement incontestable qu'ont joué les « *Aquae* » avec une dimension économique liée à leur fréquentation par les élites. *Lemencum* est l'autre centre urbain relativement développé dans cette partie du territoire. L'autre zone de petits bourgs se trouve le long de la Combe de Savoie, bordée de sanctuaires plus ou moins importants comme Châteauneuf, Gilly-sur-Isère, ou encore la Rochette.

Concernant la Haute-Savoie, l'agglomération la plus importante est *Boutae*. En effet, Annecy est un point de passage obligé au débouché d'une cluse dans la plaine des Fins, près de l'île du Thiou. *Boutae* se distingue notamment par sa richesse gallo-romaine. *Tunno* est un autre petit foyer actif avec de nombreux ateliers de poterie et de céramique[99]. D'autres traces ont été retrouvées à *Casuaria* (Faverges) et à *Condate* (Seyssel). Il ne faut pas négliger non plus l'implantation prépondérante de sanctuaires comme celui des Outards près de Passy[100], de Duingt ou encore de Hauteville.

Aux confins de la cité, dans la partie septentrionale des Alpes occidentales, demeure enfin *Genava*. A l'inverse de la capitale, les scientifiques ne savent qu'assez peu de chose de la cité genevoise. D'abord colonie honoraire latine, puis romaine, un certain nombre de magistrats municipaux est attesté. Ce centre urbain s'étend jusqu'à Carrouge. Tête de ligne des navigations sur le Léman, c'est un carrefour fluvial essentiel au sein de l'Empire d'après R. Chevallier[101]. Avec la *Pax Romana*, *Genava* prend une autre dimension, portant son influence sur une partie de la Haute-Savoie actuelle.

Cependant, le sol allobroge demeure durant le Haut-Empire beaucoup plus tourné vers le domaine agricole et l'artisanat que vers un essor urbain conséquent. Les ensembles citadins sont assez peu nombreux, et la colonie est plutôt parsemée de petits bourgs. Néanmoins, partout existent des traces archéologiques laissées par les Romains. Aux quatre coins du territoire, des sanctuaires sont érigés.

L'évolution de l'urbanisation sur le territoire allobroge, le recensement des principales agglomérations, leurs particularités, le fonctionnement administratif, les sanctuaires, et le dénombrement épigraphique des témoignages commence à éclairer le chercheur sur les corrélations pouvant exister entre les pratiques, la dévotion religieuse et l'intégration des élites de la cité.

---

[96] H. Menabrea, *Histoire de la Savoie*, Montmélian, 2000, p. 11 à 14 ; A. Canal, *Aix-les-Bains, un vicus thermal*, in *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 121 à 133.

[97] Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 85 à 103.

[98] Ph. Leveau, *Facteurs historiques et économiques du développement urbain*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 100 à 104.

[99] L. Berman, *Dépôts de fouille*, in *Thonon Magazine, 57*, Déc 2009-Janv 2010, p. 32. J'ai eu la chance de rencontrer Mr Laurent Berman qui m'a fait découvrir le dépôt de fouilles, et notamment certaines pièces très intéressantes.

[100] M. Bottolier-Depois, *Nos ancêtres les Celtes allobroges*, Vacheresse, 1999, p. 48 à 54.

[101] R. Chevallier, *Provincia*, Paris, 1982, p. 113 à 115.

C. La répartition des témoignages archéologiques sur le sol viennois.

Vienne se caractérise notamment par de nombreux témoignages archéologiques aussi divers que variés. Etudier la localisation[102] de ceux-ci permet, en outre, de cerner les lieux privilégiés du pouvoir politique et religieux du territoire, d'appréhender la société allobroge, et de connaître les grandes familles viennoises et les personnages importants de la cité.[103]

1. Les documents épigraphiques

Dans une cité marquée par un développement urbain certain, mais concentré très largement autour de quelques agglomérations, l'ensemble des découvertes épigraphiques de notre *corpus* semble proposer des caractéristiques géographiques liées à cet essor hétérogène.[104]

B. Rémy[105] a dernièrement étudié la répartition de l'ensemble des inscriptions latines dans la cité de Vienne, avec un découpage lui permettant de mettre en relief la latinisation et la romanisation des campagnes. Il est instructif de garder en mémoire certaines de ses conclusions : l'essentiel du travail des lapicides se trouve dans la partie orientale du territoire et, globalement, les inscriptions se répartissent à part égale entre *Vienna* (31.1%), les différentes agglomérations urbaines (36,7%) et les campagnes (32,2%).

a. Inscriptions, dédicaces et épitaphes.

Ce ne sont pas moins de 50% des inscriptions qui ont été retrouvées dans la partie occidentale du territoire, dans une zone comprise entre Vienne, Aoste et Grenoble, dans l'actuel département de l'Isère. Seulement 19% ont été mis à jour en Savoie et 17% en Haute-Savoie. Il est toutefois intéressant de constater qu'un tiers des documents se trouve dans la partie orientale, entre Annecy et Genève, dans les *pagi* d'Apollon et de *Genava*. Cette répartition dans l'espace n'a rien de vraiment étonnant au regard de la prépondérance des principaux *vici*, et notamment de la capitale allobroge.

En effet, 20% du *corpus* appartiennent aux textes épigraphiques de l'agglomération viennoise, 11% de *Cularo* (Grenoble), et 14% de *Genava* (Genève). A eux trois, ces grands centres sont les lieux de découverte de 45% de la documentation. En affinant notre analyse, les trois agglomérations secondaires que sont *Augustum* (Aoste), *Aquae* (Aix-les-Bains), et *Boutae* (Annecy), où plus d'une trentaine de documents sont recensés, représentent, à elles seules environ 17% des inscriptions référencés dans le *corpus*. Ces six pôles urbains de la *civitas* sont donc les sites regroupant les deux tiers des découvertes. Un certain nombre d'inscriptions ont été également mises au jour dans de grands sanctuaires ou dans des lieux symboliques, stratégiques, comme dans la Combe de Savoie, le *pagus* de Diane, ou encore, par exemple, à Passy. Enfin, le reste de la documentation a été retrouvée, d'une manière éparse, dans des lieux plus isolés.

Les seules dédicaces, environ 75% des témoignages référencés de notre *corpus*, font logiquement apparaître une répartition géographique relativement semblable. 16% d'entre

---

[102] Se référer à l'Avant-propos du vol. 2 de cette thèse, où est expliqué le découpage géographique choisi pour une meilleure visualisation des espaces, en gardant en mémoire que celui-ci ne relève pas d'un découpage antique.

[103] Cartes, p. 52 à 54.

[104] Carte, p. 52.

[105] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. Il faut noter que B. Rémy qualifie, en dehors de la capitale, seize agglomérations urbaines : Aix-les-Bains (33 inscriptions), Albens (5), Annecy (20), Annemasse (5), Aoste (21), Châteauneuf (50), Genève (81), Gilly (6), Grenoble (92), Les Echelles (3), Moirans (2), Revel-Tourdan (2), Reventin-Vaugris (1), Seyssel (9), Thonon (1) et Viuz (1).

elles viennent de *Vienna*, 8% de *Cularo* et 14% de *Genava*. Si on y ajoute les 6% de dédicaces retrouvées à *Augustum*, les 6% à *Aquae* et les 9% à *Boutae* ; ce ne sont pas moins de 60% d'entre elles qui ont été localisées dans les centres urbains.

Les épitaphes, dont nous reparlerons plus longuement dans le chapitre suivant, représentent 18% du *corpus*. 80% d'entre elles ont été trouvées en Isère. Sachant que 25% proviennent de *Vienna*, 30% de *Cularo* et 20% de *Genava*, il est indiscutable de remarquer, ici, le poids de l'urbanisation. Ceci est tout à fait cohérent, lorsque l'on sait qu'elles émanent le plus souvent des grandes familles ou des personnages importants de la cité, ceux-ci habitant très largement dans les grandes agglomérations, centres de pouvoir politique et religieux.[106]

b. Autels, ex-votos et formulaires votifs.

Dans une approche plus fine et plus structurelle, l'analyse de la répartition des autels, ou encore des *ex-votos*, sur le territoire reflète dans une certaine mesure une autre réalité géographique, celle de la dévotion des élites et leur intégration au sein de la hiérarchie provinciale. 25% des inscriptions du *corpus* ont été ainsi gravés sur des autels. 60% d'entre eux ont été érigés dans l'actuelle Isère, ce qui peut s'expliquer par la zone d'influence de la capitale et de Grenoble. En effet, 23% des autels sont attestés à *Vienna* et 11% à *Cularo*. Avec *Genava*, c'est presque la moitié d'entre eux qui a été mise au jour dans les trois principaux centres ; et plus de 60% si on ajoute ceux découverts dans les agglomérations secondaires.

Le formulaire en *ex-voto*, qui concerne 20% des documents, apparaît très largement sur les dédicaces aux différents dieux et déesses. Une fois encore, la moitié d'entre eux ont été gravés dans la partie occidentale du territoire. Toutefois, ce n'est qu'un tiers des *ex-votos* qui sont référencés dans les trois grands pôles urbains (20% à *Vienna*, 2% à *Cularo*, 10% à *Genava*). De plus, que ce soit *Augustum* (2% des occurrences), *Aquae* (5%), et *Boutae* (5%), les pôles secondaires n'ont pas ici un poids prépondérant, car les *ex-votos* sont plus largement répartis, aux « quatre coins » de la cité. Ceci tient certainement au fait et à la volonté des évergètes, mais aussi à l'importance de différents sanctuaires, lieux de dévotion et de sacrifices, qui sont plus souvent présents dans les zones rurales, près des frontières, ou de lieux de passage parfois plus éloignés des agglomérations.[107]

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, d'autres formulaires votifs ont été gravés sur d'autres inscriptions. Parmi ceux-ci, l'un des plus couramment utilisés, en dehors des *ex-votos*, est le *Votum Solvit Libens Merito* (documents gravés volontiers et à juste titre). Ce formulaire est présent sur 15% du *corpus*. En étudiant avec précisions ces inscriptions, on retrouve, pour une fois, une grande homogénéité territoriale. 32% de celles-ci ont été trouvées dans l'Ouest, 38% dans les régions d'*Aquae* et de la Combe de Savoie, et 30% dans la partie orientale (16% en Haute-Savoie, 14% à *Genava*). Les trois grandes agglomérations ont également la même proportion : 14%. Si on ajoute les témoignages d'*Augustum* (2%), d'*Aquae* (14%) et de *Boutae* (2%), ce ne sont pas moins de 60% des *V.S.L.M.* qui proviennent des six pôles urbains.

Cependant, presque 25% des épigraphes faisant apparaître ce formulaire ont été découverts en dehors des zones peuplées. Il faut aussi noter que 10% viennent de la seule Combe de Savoie, aux aires sacrées nombreuses, dont certaines sont essentielles pour

---

[106] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. L'auteur précise que 67,8% de l'ensemble des inscriptions de la cité ont été retrouvées dans les agglomérations.

[107] C. Mermet, *Châteauneuf-les-Boissons : un sanctuaire d'agglomération secondaire*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 158 et 159 ; J. Serralongue, *Le sanctuaire de Viuz-Faverges*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 160 à 163 ; B. Helly, *Le sanctuaire de Lachar à Varces-Allières-et-Risset*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 164 et 165.

appréhender la religiosité viennoise et le degré d'intégration de certaines personnalités de la cité. Il faut enfin remarquer, qu'exceptionnellement ce n'est pas la partie occidentale qui est la plus richement dotée.

C'est l'inverse pour les témoignages du type « consacré à ». En fait, le formulaire *sacrum* est beaucoup plus présent sur les inscriptions retrouvées dans la partie occidentale, à hauteur de 73%. Néanmoins et proportionnellement, peu de celles-ci proviennent des différentes agglomérations : 20% à *Vienna*, 8% à *Cularo*, 7% à *Genava*, et 3 ou 4% à *Augustum*, *Aquae*, et *Boutae*. En outre, en Isère même, en dehors des zones urbanisées, ce ne sont pas moins de 40% des inscriptions qui sont mises au jour dans des lieux relativement isolés.

2. Les documents iconographiques

Comme nous le verrons ultérieurement, les témoignages figurés sont également nombreux (plus de cent trente) et relativement hétérogènes sur le territoire. La cité se distingue notamment par la richesse de sa statuaire. L'ensemble de ce *corpus* iconographique propose des caractéristiques géographiques spécifiques.[108]

a. L'ensemble de la documentation.

Presque la moitié des témoignages a ainsi été mise au jour dans la partie occidentale, alors qu'à peine 15% de ceux-ci ont été découverts en Savoie, et plus de 38% dans la partie orientale de la cité. A première vue, une plus grande homogénéité géographique, par rapport au *corpus* épigraphique, semble se dégager.[109]

Cependant, lorsque l'étude se porte sur les principales agglomérations, *Vienna*, la capitale, apparaît encore une fois comme le pôle principal des découvertes archéologiques (27% du *corpus*).

C'est un état de fait logique quand on se souvient que cette colonie devait compter environ quarante mille âmes à l'époque impériale, qu'il était le symbole de la puissance allobroge, le centre politique et religieux, l'une des plus importantes agglomérations de la *Provincia Narbonensis*. D'autres centres urbains de la cité sont beaucoup plus pauvres en documents figurés comme *Cularo* (4%) ou encore *Aquae* (2%). En réalité, la particularité essentielle réside dans la richesse des témoignages iconographiques du bassin annécien. En effet, ce ne sont pas moins de 25% d'entre eux qui ont été mis au jour autour de *Boutae*.

Pour résumer, même si ce sont 60% du *corpus* qui ont été retrouvés dans les principaux centres urbains, *Vienna* et *Boutae* sont à eux seuls les lieux de plus de 50% des découvertes. Les autres documents figurés ont été trouvés, d'une manière éparse, dans des lieux plus isolés, sur des domaines à l'écart des agglomérations, le long de certaines routes commerciales, ou encore dans les sanctuaires ruraux.[110]

b. La statuaire, les bronzes et les marbres.

En approfondissant notre analyse, il est aussi intéressant de poser un regard sur la localisation des nombreuses statuettes et statues.

Les statuettes représentent pas moins de 40% du *corpus* iconographique. 52% d'entre elles ont été trouvées dans l'actuel département de Haute-Savoie, et notamment autour de *Boutae* (33%). Lorsqu'on s'aperçoit qu'à peine la moitié a été mise au jour dans les centres

[108] Carte, p. 53.
[109] Cartes, p. 52 et 53.
[110] Carte, p. 53.

principaux et secondaires, l'importance du bassin annécien apparaît encore plus probante. En effet, seulement 5% des statuettes proviennent de *Vienna*, 7% de *Cularo* et 2% d'*Aquae*. Il faut enfin remarquer que 24% proviennent du reste de l'Isère et 10% de la Savoie.

La localisation des statues (15% du *corpus*) présente des aspects bien différents. Souvent monumentales, en bronze ou en marbre, elles ont été trouvées avant tout dans les grands centres urbains de l'Isère : 62% à *Vienna* et 9% à *Cularo*. Aucune n'a été découverte à *Boutae*. 9% ont été mises au jour à *Aquae* et 9% à *Lemencum* (Chambéry). Ce sont donc 90% des statues qui sont localisées dans ces quatre agglomérations. Il faut remarquer que ces statues ont été essentiellement découvertes dans les *domus* cossues de la capitale, dans ses thermes ou aux abords des grands monuments. A *Aquae*, les quelques éléments monumentaux ont aussi été mis au jour dans les grands thermes, mais aussi dans le temple de Diane.

La géographie de la statuaire montre donc des particularismes liés à l'essor urbain, à la topographie du territoire, à l'importance des zones rurales et isolées.

Parallèlement à la statuaire, la situation des « objets » en bronze et en marbre permet de préciser encore un peu plus nos propos.

Les métaux sont largement utilisés dans la cité, et les pièces iconographiques en bronze représentent environ 35% du *corpus*. Ces documents ont été découverts un peu partout sur le territoire : 35% en Isère, 28% en Savoie et 37% en Haute-Savoie. A la différence des témoignages épigraphiques, l'iconographie offre, sans doute, un autre visage. En effet, la partie occidentale de la cité n'a pas la même prépondérance archéologique. De plus, à peine 40% des témoignages figurés en bronze ont été mis au jour dans les centres principaux et secondaires : 5% à *Vienna*, 8% à *Cularo*, 4% à *Aquae*, mais surtout 22% à *Boutae*. Par rapprochement, il est possible d'affirmer ici que le bassin annécien est le lieu de découverte de nombreuses statuettes en bronze. 60% des autres bronzes ont été localisés sur le reste de la cité viennoise.

Les marbres[111] sont moins nombreux, 15% de notre documentation. A l'inverse des bronzes, ils ont été très largement retrouvés dans la partie occidentale du territoire (70% environ) et aussi dans les pôles d'urbanisation (à hauteur de 75%). Plus de la moitié des marbres proviennent de *Vienna*, 13% d'*Aquae* et 7% de *Boutae*. Il est aisé de comprendre que la capitale est le lieu de découverte de bustes, torses ou statues monumentales en marbre. Ce matériau permettait à l'élite de la cité d'afficher sa puissance et sa réussite économique et politique, au cœur de l'Empire romain.

La répartition géographique des documents figurés ressemble globalement à la répartition épigraphique, avec une concentration certaine autour des agglomérations. Toutefois, la prééminence de *Vienna* est encore plus marquée dans le champ iconographique, comme c'est le cas pour *Boutae* dans la partie orientale de la cité.

3. Monuments, édifices et sanctuaires

A l'image des témoignages gravés et des documents figurés, la cité des Allobroges propose, parallèlement, une certaine profusion d'édifices et de sanctuaires (une quarantaine référencée dans notre étude). Les traces archéologiques sont multiples, et quelques monuments sont encore parfaitement conservés aujourd'hui.[112]

---

[111] Voir chapitre suivant, *CHAPITRE III : La diversité des témoignages archéologiques viennois*.

[112] Annexes, p. 463 à 475 – Carte, p. 54.

La moitié des vestiges retrouvés l'a été dans la partie occidentale du territoire, 25% en Savoie, et 25% dans la partie orientale. Comme nous pouvons le constater, cette répartition géographique est à l'image de celle de l'ensemble de la documentation recensée. Les traces laissées dans les trois grands centres représentent environ 40%. Mais, en réalité, *Vienna* est le principal lieu de découverte (un tiers des vestiges monumentaux et/ou sacrés). Ceci peut s'expliquer par son importance stratégique au sein de la cité, à son développement démographique, et à son poids politique et économique dans la province. De plus, monuments et édifices ne sont pas aussi nombreux que nous aurions pu le penser, par exemple, à *Cularo* et à *Genava*, et les deux agglomérations ont corrélativement fait l'objet de moins de chantiers de fouilles. En élargissant la répartition aux six pôles urbains, la proportion monte à 60%. Le reste (40%) des autres témoignages architecturaux et sanctuaires a été découvert un peu partout dans la cité, en dehors des agglomérations.[113]

Néanmoins, plusieurs remarques s'imposent ici. En dehors de *Vienna*, *Boutae* apparaît également assez richement dotée : temple, théâtre, basilique et sanctuaires (plus de 10% des traces archéologiques). Dans les autres centres secondaires, *Aquae* se distingue par ses thermes et son temple, *Augustum* par un arc. Enfin, il faut noter les nombreux sanctuaires émaillant la Combe de Savoie : Châteuneuf[114], La Rochette, Gilly-sur-Isère[115]…

A travers les différentes recherches menées à ce jour pour tenter de délimiter la cité de Vienne, plusieurs faits s'imposent : au-delà de la difficulté d'établir des frontières très précises, le territoire des Allobroges s'étend sur une partie non négligeable des Alpes du Nord, notamment dans les Savoie actuelles et sur la totalité de l'Isère. L'influence de la cité dépasse parfois même les frontières naturelles comme certaines voies fluviales.

L'urbanisation du territoire semble avoir débutée notablement à l'époque d'Auguste et s'être poursuivie durant plus d'un siècle. Cela relève bien entendu du souhait spontané des notables locaux et municipaux de vivre dans un cadre agréable et de l'incitation des autorités civiques à tendre vers un mode de vie à la romaine. Nous pouvons ainsi constater que dès les Julio-Claudiens, la moitié des notables réside en zone urbaine.[116]

La géographie de la documentation, comme nous le pressentons, et comme nous le verrons ultérieurement, épouse le développement urbain, l'essor économique et la promotion sociale de la cité, autour de ses trois pôles principaux (*Vienna*, *Cularo* et *Genava*) et des centres secondaires (*Augustum*, *Aquae* et *Boutae*). Corrélativement, dans le large espace rural du territoire, plusieurs zones se distinguent par leurs découvertes archéologiques comme la Combe de Savoie, le *pagus* de Diane, ou encore le sanctuaire de Passy.

---

[113] Carte, p. 54.

[114] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. B. Rémy souligne que quarante neuf graffites ont été retrouvés dans l'enceinte même du sanctuaire indigène.

[115] H. Barthélémy, *Un site gallo-romain alpin : Gilly (Savoie)*, *R.A.N., t. 19*, 1986, p. 211 à 244.

[116] Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13.

Cité de Vienne au Haut-Empire

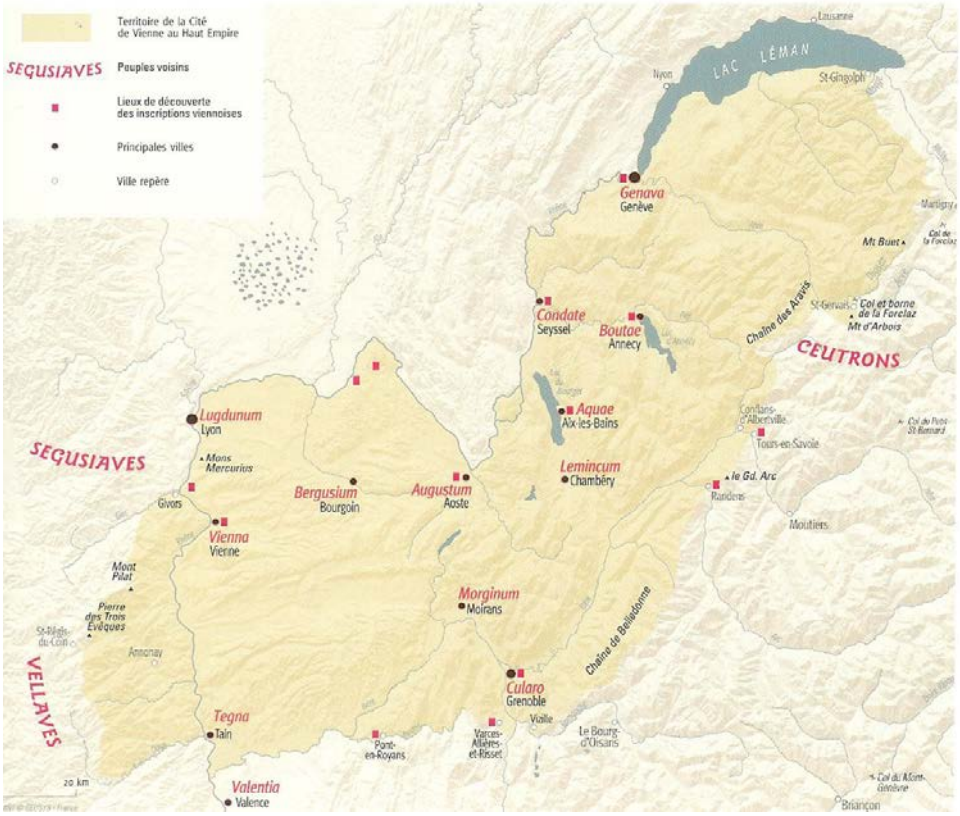

Cartographie : Nora Esperguin, conservation du patrimoine de l'Isère

Carte des limites de la cité de Vienne

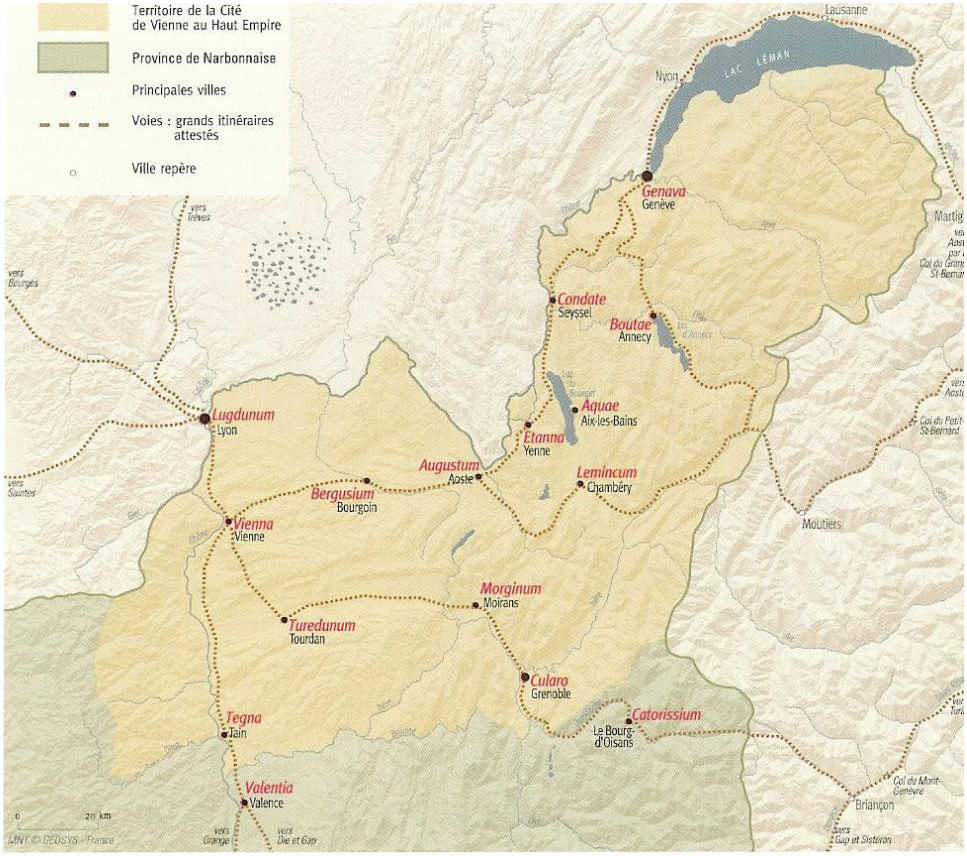

Cartographie : Nora Esperguin, conservation du patrimoine de l'Isère

CHAPITRE III : La diversité des témoignages archéologiques viennois

Les inscriptions latines et les témoignages iconographiques constituent, comme nous l'avons vu, des sources essentielles de l'histoire de l'Antiquité romaine.

Pour mieux appréhender l'ensemble de la documentation archéologique à notre disposition, afin de saisir les liens entre pratiques cultuelles, dévotions religieuses et intégration des élites allobroges sous le Haut-Empire, après avoir cerné la chronologie des documents et l'espace des découvertes dans la cité, il est fondamental de définir les formes, les supports, les matériaux utilisés par les populations, et de connaître les formulaires apparaissant dans les textes gravés, notamment dans les épitaphes, avec le rôle tenu par les dieux Mânes, et les donations.

A. Supports, formes et matériaux utilisés par les élites allobroges.

Le nombre de témoignages épigraphiques et les documents figurés très divers peuvent laisser présager une grande hétérogénéité des supports, des formes et des matériaux utilisés par les citoyens, les riches évergètes, et les puissants personnages du territoire.

1. Supports et formes

a. Les supports épigraphiques.

Les supports des textes épigraphiques, des dédicaces (69% du *corpus*), des épitaphes (18%), des inscriptions et autres donations (13%), sont d'une grande variété dans la cité. Certes, en dehors de 10% de documents au support indéterminé, il existe trois ensembles majeurs : les autels qui représentent 24% du *corpus*, les blocs 25% et les plaques 23%. Néanmoins, 18% des épitaphes ont été gravées sur des colonnes (5 occurrences), sur des sarcophages (4 occurrences), sur des bases de statues (4), des stèles (2), ou des tablettes et des fragments de pierre (2) ; et, plus exceptionnellement, sur une façade, sur un monument, une frise, un accoudoir, un bas relief, une bande, un dé, ou encore sur une anse.

L'épigraphie est une source essentielle et inestimable pour connaître entre autres les croyances. Mais, outre les textes gravés sur pierre, ceux-ci peuvent donc apparaître sur des supports aussi divers que des objets de la vie quotidienne, des briques, des matériaux de constructions, des tuyaux, des outils, des armes, des vases, des ustensils, des amphores, ou

bien des bijoux[117]… C'est ainsi le cas dans la cité de Vienne, comme dans le reste du monde romain, où l'inscription est un des principaux moyens de communications. Dans cette véritable civilisation de l'épigraphie, les Allobroges, romanisés et latinisés, ont cherché à laisser des traces textuelles pouvant traverser les âges sur des objets et en des lieux multiples.

b. Les formes iconographiques.

Les documents figurés offrent également un visage hétérogène. Les principaux véhicules de ce type de témoignages tournent, comme nous l'avons vu précédemment, autour des statuettes (40% des documents iconographiques), des statues (15%), et des mosaïques (10%) notamment nombreuses dans les *domus* cossues de l'agglomération viennoise.

A côté de ces documents, les archéologues ont mis au jour des têtes (4%), des bustes (3%), mais aussi des objets plus petits comme des bagues ou des chatons (3%). Parallèlement, 15% de la documentation font apparaître à plusieurs reprises des intailles, des reliefs, des ailes ou des caducées appartenant à de la statuaire liée à Mercure, des camées, des décors, des pesons, des patères ou encore différents fragments. Enfin, 10% représentent des objets disparates et moins fréquents : vase, *oscillum*, architrave, fontaine, hampe, lampe, applique, médaillon, frise, coupe, base attique, *clipeus*, shaouabti, amulette ou encore glyptique.

La pluralité des formes iconographiques (une trentaine) se manifeste, corrélativement, à travers leurs dimensions. Ainsi, parmi les statues, certaines dépassent les deux mètres, alors que d'autres ne font, tout au plus, que 50 cm. Il en va de même pour les bustes, dont les dimensions peuvent aller de 43 cm à 8 cm. Cette hétérogénéité se retouve pour l'ensemble des documents figurés : d'une intaille de 1,2 cm, en passant par un médaillon de 5,2 cm, d'une patère de 14,7 cm, ou d'un vase de 24 cm, pour arriver à un caducée de 45 cm.

Ce phénomène se retrouve de manière encore plus significative dans la statuaire, notamment pour les statuettes. Dans notre étude, 54% d'entre elles bénéficient de dimensions précises. Parmi celles-ci, plus de la moitié (58%) ont une hauteur oscillant entre 5 et 10 cm, 27% mesurant entre 10 et 20 cm, et enfin 15% sont supérieures à 20 cm.

De plus, il faut insister sur le fait que les différents documents iconographiques n'ont pas tous la même portée cultuelle. Ainsi, les divinités figurant sur des ustensiles, comme des balances ou des appliques, n'ont sans doute guère de caractère religieux. Ceci peut être également le cas d'une partie des mosaïques décorant les maisons des plus riches. Les intailles sont le plus souvent perçues comme des amulettes magiques. Les dieux apparaissant sur des objets de la vie courante ont certainement un rôle protecteur, sans qu'on puisse savoir s'ils font l'objet d'un culte ou d'une véritable piété. Achetés le plus souvent lors de fêtes religieuses, certains petits bronzes, statuettes, lampes ou vases à médaillons sont d'une interprétation plus délicate, même si ces achats demeurent des actes volontaires. Le choix d'une divinité pour une statue, servant à l'ornementation, ne peut être que seulement esthétique. Selon le coût, il est difficile de ne pas imaginer une orientation selon les croyances religieuses de l'acheteur.[118]

La diversité et l'originalité se manifestent concrètement tant dans le champ épigraphique qu'iconographique à travers la multiplicité des supports et des formes utilisés par les Viennois, et ceci sur l'ensemble du territoire.

---

[117] F. Bérard, *L'épigraphie : une mine d'informations très variées*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 35 à 38.

[118] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 141 à 145.

2. Les matériaux dans l'épigraphie et dans l'iconographie

La variété des témoignages archéologiques doit, sans doute, aussi s'exprimer par la pluralité des matériaux tant pour les inscriptions que pour les objets figurés.

a. Les matériaux dans les inscriptions.

Il n'existe pas la même diversité de matériaux que pourraient le suggérer les différents supports utilisés. Ceci est certainement dû, en premier lieu, au coût induit par le gravage d'une dédicace, d'une épitaphe, ou encore d'une donation. Environ 20% du *corpus* épigraphique ne déterminent pas clairement le matériau ; et 65% de la documentation a été gravée sur du calcaire. Celui-ci pouvait être d'origine différente, valanginien ou urgonien. Il pouvait être blanc, roux, jaune, schiste gris ou gris *lemenc*. La prépondérance du calcaire s'explique certainement, outre par son faible coût, par son abondance en territoire allobroge et dans les cités voisines. A. Le Bot-Helly et B. Helly[119] notent que le calcaire dur du Jura remplaça celui du midi, notamment pour les constructions des monuments à *Vienna*, à partir du milieu du Ier siècle. J.-P. Jospin[120], lui, fait remarquer que la pierre de nombreuses traces archéologiques d'Aoste provient d'un calcaire valanginien, peut-être de la carrière de Cordon dans l'Ain.

A titre de comparaison, seuls 8% des inscriptions ont été fixées sur du marbre jaune, blanc ou gris. Rare, voire absent du sol, le marbre devait sans doute être importé, et devait donc être l'apanage des plus riches citoyens de la cité.

Enfin, 7% des témoignages utilisent exceptionnellement divers matériaux comme le bronze, la molasse, l'enduit, le granit, la tuile, la pierre, l'ardoise ou le grès.

b. Les matériaux dans les documents figurés.

Les matériaux dans l'iconographie sont plus hétérogènes que dans le champ épigraphique. Si 20% des documents figurés ne profitent pas de renseignements précis, le matériau le plus utilisé est le bronze pour 35% de la documentation. La prépondérance du bronze s'explique certainement par son abondance à l'époque impériale, favorisant la création de statuettes multiples à un coût abordable pour une partie non négligeable des Allobroges.

15% des témoignages sont en marbre et 11% en mosaïque. La terre cuite blanche ou émaillée sert dans 5% des créations, l'argent et la cornaline pour 4%. Enfin, 6% de l'iconographie emploient de l'or, du verre bleu ou noir, de la simple pierre, du bois, du plomb, du fer ou du cuivre.

La pluralité des matériaux, à l'image de la diversité des supports, apparaît plus conséquente pour les documents figurés que pour les inscriptions. Si le calcaire prédomine dans le domaine épigraphique, le bronze prédomine, dans une bien moindre mesure, dans le domaine iconographique.

Il faut aussi remarquer la place prise par le marbre dans l'ensemble des découvertes archéologiques dans la cité. Ceci peut s'expliquer par la réussite économique de Vienne, et par l'enrichissement de l'élite allobroge au cours du Haut-Empire, lui permettant d'acquérir ou de faire ériger des manifestations de piété ou révélant un statut social et politique. En effet,

[119] A. Le Bot-Helly, B. Helly, *Vienne, du village à la capitale de cité*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 25 à 34.

[120] J.-P. Jospin, avec la collab. de P.-Y. Carron, *Une fontaine romaine à Aoste (Isère)*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 7 à 17.

le choix de matériaux coûteux peut relever d'une volonté esthétique et d'une volonté de manifester des croyances religieuses[121]. Les marbres apportent, de plus, « d'appréciables indications sur les échanges commerciaux et l'histoire du goût dans les provinces ».[122]

B. La richesse des formulaires dans les inscriptions viennoises.

Pour reprendre les termes de P. Corbier[123], l'épigraphie est une source qu'un historien doit s'efforcer d'exploiter dans sa totalité, d'autant plus que les trois premiers siècles de notre ère constituent une époque privilégiée.

Les inscriptions dans la cité, comme nous avons déjà pu le constater, sont complexes. Ces témoignages fondamentaux proposent aussi une multiplicité de formulaires, souvent sous forme d'abréviations plus ou moins usuelles, pouvant exprimer les souhaits et expressions religieux, les référents municipaux, ou encore les clauses testamentaires.

1. Les souhaits d'un vœu et les formulations religieuses

Les monuments votifs (autels, plaques…) et leurs formulaires sont assez classiques dans la cité[124]. Cela avait une signification forte dans l'esprit des dévôts, impliquant une très bonne connaissance des complexes pratiques cultuelles romaines.[125]

Le formulaire votif le plus répandu est l'*ex-voto* (à la suite d'un vœu), très présent notamment dans les dédicaces religieuses (19% du *corpus* épigraphique). L'autre formulaire très courant (15% du *corpus*) est l'acquittement d'un vœu volontiers et à juste titre, *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*, se déclinant sous plusieurs formes et abréviations : *u(t) u(ouerat), s(oluit) l(ibens) m(erito)* « comme il l'avait promis…s'est acquitté de son vœu volontiers et à juste titre » ; *s(oluit) l(ibens) m(erito)* ; ou encore *l(ibens) m(erito)*.

Il existe d'autres formulaires à intention votive comme *d(e) s(ua) d(edit)* « à la suite d'un vœu », *votum soluit* « suite à un vœu », ou simplement *votum*.

Ce type d'occurrences se retrouve sur pas moins de 36% des documents textuels gravés. Dans tout acquittement d'un voeu, le dévôt (*cultor*) attend la satisfaction de sa demande. Il s'agit donc « d'un paiement libératoire ».[126]

Cependant, les dédicaces ne comportent pas obligatoirement de formulaire votif et peuvent être de simples prières aux divinités pour solliciter leur bienveillance (*pax deorum*), pour les remercier ou les vénérer.[127]

---

[121] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 141 à 145.

[122] M.-N. Roy, *Les marbres de la villa des Mingauds à Saint-Paul-lès-Romans (Drôme)*, *La Pierre et l'Ecrit, 20, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2009, p. 5 à 27. Cet article a été tiré du Master II de M.-N. Roy, *Contribution de l'étude des marbres à la connaissance des décors antiques – les marbres de la villa des Mingauds à Saint-Paul-lès-Romans*, université Pierre-Mendès France, Grenoble, 2007.

[123] P. Corbier, *L'épigraphie latine*, Paris, 1998, p. 5 et 6.

[124] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

[125] J. Scheid, *Religion, institutions et société de la Rome antique, Leçons inaugurales du Collège de France*, Paris, 2003, p. 25 et 26. L'auteur note que dans la religion romaine, « le vœu est un contrat qui est passé avec une divinité, ou du moins une promesse conditionnelle, stipulée devant témoins, généralement mise par écrit, puis scellée et déposée dans un lieu de culte ou dans des archives…Le vœu ne devient exécutoire qu'une fois la condition remplie ».

[126] B. Rémy, H. Desaye, *Les dieux et les hommes à Luc-en-Diois/Lucus Agusti, d'après les inscriptions*, *La Pierre et l'Ecrit, 20, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2009, p. 29 à 50.

[127] B. Rémy, H. Desaye, *Les dieux et les hommes à Luc-en-Diois/Lucus Agusti, d'après les inscriptions*, *La Pierre et l'Ecrit, 20, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2009, p. 29 à 50.

La première des expressions religieuses est certainement *sacrum*, « consacré à », avec vingt-six occurrences. Trois inscriptions portent la mention *d(edi)t d(edicauit)* « a donné et à dédié » et deux autres *sub ascia* « sous l'ascia ». Selon B. Rémy[128], la dédicace sous l'ascia peut être un acte religieux, une promesse d'immortalité, la tombe devenant un monument sacré. Plus exceptionnelles sont les mentions *ex r(esponso) p(osuerunt)* « à la suite d'une réponse (du dieu) ont élevé », *aedem d(edit)* « a donné ce temple ». Ces formulations du sacré représentent environ 15% du *corpus*.

2. Les clauses testamentaires et les dieux Mânes

Les Viennois ont le souci de perpétuer leur passage sur terre par leur épitaphe ou de faire graver celle d'un proche[129]. Les clauses testamentaires peuvent y être précisées, se déclinant sous différentes formes, la plus usuelle étant *t(estamento) p(oni) i(ussit)* « a ordonné par testament » l'érection d'un monument ou d'une statue.

Dans la cité, diverses clauses ont été découvertes à plusieurs reprises : *et sibi t(estamento) f(ieri) i(ussit)* « a ordonné par testament la réalisation d'un monument », *t(estamento) f(ieri) i(ussit)* « monument élevé par testament », *t(estamento) p(osuit)* « a fait posé ce monument par testament », *ex testamento* « en exécution du testament », *testamento* « par testament », ou encore *memoriae aeternae* « à la mémoire éternelle ».

Ces clauses sont présentes sur 6% des inscriptions du *corpus*.

Parallèlement, comme nous le verrons ultérieurement, les dieux Mânes (*Dis Manibus*) sont plus d'une quinzaine de fois (7% du *corpus*) associés dans les épitaphes. Ils sont donc mentionnés presque une fois sur deux sur ce type d'inscription funéraire.

3. Les expressions municipales et les autres formulaires

Plusieurs formules sont couramment sur les inscriptions viennoises relevant de magistrats municipaux, énumérant un *cursus*, ou exprimant une déférence vis à vis du pouvoir impérial ou d'une personnalité de la Maison divine.

Ainsi six occurrences font apparaître *l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum)* « emplacement donné par décret des décurions », ou plus simplement *d(ecreto) d(ecurionum)*, ou encore *l(oco) d(ato) d(ecreto) u(triclariorum)* « emplacement donné par décret des utriculaires. Plus d'une dizaine de dédicaces l'ont été *Pro salute* « pour le salut », et une autre *pro meritis* « pour ses mérites ». Ces différentes expressions ont été gravées sur plus de 8% du *corpus*.

Diverses formules expriment soit l'origine des fonds pécuniaires pour l'érection du monument ou de la statue, soit l'origine personnelle de la dédicace.

Les fonds requis pour une dédicace peuvent être « le produit d'une quête » *ex stipe* (quatre occurrences), ou le fait même du dédicant, *d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit)* « a offert à ses frais ». Ce formulaire se décline sous plusieurs abréviations : *d(e) s(ua) p(ecunia)* « monument élevé à ses frais », *pecunia* « à ses frais », ou encore *de suo ponendum curaverunt* « ont pris soin de faire élever (une statue) à leurs frais ».

[128] B. Rémy, *L'ascia dans la cité de Vienne*, *Revue Savoisienne*, 143, 2003, p. 119 à 130.

[129] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. L'auteur souligne la prépondérance des épitaphes dans l'épigraphie viennoise.

L'origine personnelle s'exprime sous différents formulaires : *sibi vivus posuit* « à lui même érigé de son vivant », *solus posuit* « seul, sur son ordre…élevé », *restituit* « a restauré », *uiuos p(onendum) c(urauit)* « a pris soin d'ériger ce monument de son vivant ».

Ces divers formulaires sont gravés sur presque 10% des inscriptions.

La richesse des formulaires dans les inscriptions viennoises s'exprime dans les souhaits d'un vœu, dans les dédicaces religieuses, dans les clauses testamentaires, dans les expressions municipales, comme dans bien d'autres formulations. Cependant, cette richesse se manifeste encore plus certainement par la composition des textes inscrits dans le calcaire, le marbre, le bronze ou la pierre, dans lesquels se mêlent les formules usuelles et les formules plus rares.

Ainsi, un *ex-voto* peut s'accompagner de *sacrum*, de *uotum soluit libens merito* ou de *Pro salute*. Un vœu fait volontiers et à juste titre peut mentionner *de sua dedit* et être fait *Pro salute*. Une clause testamentaire, *testamento poni iussit*, peut être gravée sur un document érigé *ex stipe*. L'invocation aux dieux Mânes peut s'accompagner d'expressions comme *memoriae aeternae*, *sub ascia*, *de sua pecunia*, *solus posuit* ou encore *sibi vivus posuit*. *Sacrum* peut se trouver dans la même dédicace que *restituit* ou encore *de suo ponendum curauit*.

C. Donations et divinités invoquées dans les épitaphes.

Le sujet, ici, n'est pas de faire une analyse exhaustive et pointue de l'ensemble des donations (étudiées ultérieurement), puis de dresser un tableau des divinités invoquées dans les textes testamentaires, mais d'exprimer d'une part, une fois encore, la complexité et la diversité des documents épigraphiques retrouvés en territoire allobroge, et d'autre part d'expliquer la place occupée par les dieux Mânes dans les épitaphes.

1. Les donations dans la cité

Les inscriptions viennoises donnent la possibilité pour les élites de la cité d'affirmer leur piété, tout en manifestant leur puissance et leur richesse. En conséquence, les actes d'évergétisme peuvent être l'occasion de mentionner des donations faites pour que celles-ci s'inscrivent dans le temps aux yeux de tous les citoyens.

De nombreuses érections ou restaurations d'autels, de monuments dédicatoires, religieux, testamentaires, ou encore d'aires sacrées ont été mises au jour. Ainsi, à Vienne, un sévir augustal a fait réparer à ses frais une horloge[130]. A Aoste, c'est un riche évergète qui a fait l'offrande d'un toit de portique avec colonnes et revêtements stuqués pour le salut de l'Empereur[131]. Un magistrat a fait construire, à Brison-Saint-Innocent, un temple avec ses ornements[132]. Les inscriptions nous apprennent aussi, dans différents témoignages, la donation d'un bois sacré avec un autel par le patron du bourg et le don d'un atelier de potier par les propriétaires terriens dans le *vicus* d'*Aquae*[133]. Non loin, à Saint-Pierre-d'Albigny, une épigraphe mentionne l'offrande d'une basilique par un puissant évergète. Il s'agissait, sans

[130] Recueil n° 14 – ILN 87.
[131] R 71 – ILN 600.
[132] R 123 – ILN 696.
[133] R 121 et 130 bis – ILN 666, 665.

doute, de l'annexe d'un temple[134]. Dans le *pagus* de Diane, un préfet de district, également *sacerdos*, a fait la donation d'un sanctuaire à Hauteville ; alors qu'à Seyssel, un autre préfet a financé la commémoration de l'érection d'un temple[135]. L'élévation d'une autre basilique avec ses portiques par un riche évergète est attestée à Annecy le Vieux.[136]

Corrélativement à ces différentes offrandes, notre *corpus* épigraphique permet de recenser plusieurs documents gravés grâce au produit d'une quête (*ex stipe*), notamment à Aoste, Annecy ou encore à Duingt[137] ; mais également un nombre significatif de donations de statues.

Nous connaissons ainsi, par exemple, à *Vienna*, une flaminique qui a offert, en plus de tuiles de bronze dorées, de soubassements et d'ornements, quatre statues pour un monument religieux[138]. Toujours dans la capitale allobroge, un président du collège d'hastifères est à l'origine de la donation d'une statue[139]. De riches donateurs ont fait élever une statue à Aoste[140], alors qu'à Tournon c'est un *sacerdos*[141]. Enfin, à Genève, une offrande d'une statue, plus temple et portiques, est inscrite sur une inscription.[142]

Il est surtout intéressant de s'arrêter sur les rares et précieux documents précisant les sommes allouées pour ces donations. A *Vienna*, une inscription mentionne l'offrande d'une statue conjuguée à la gratification de deux deniers[143]. Dans le haut sanctuaire de la Combe de Savoie, à Châteauneuf, un évergète a offert aux dieux du lieu douze et demi deniers pour l'un, et cinq deniers pour l'autre[144]. Deux dernières inscriptions se distinguent par le montant attribué par le donateur à l'érection d'un ou plusieurs documents figurés. Tout d'abord, à *Cularo*, un sous-préfet d'une aile de cavalerie a laissé, par testament, cinquante mille sesterces pour l'élévation de deux statues de bronze, montant considérable pour un citoyen ayant fait uniquement une carrière militaire[145]. Enfin, deux questeurs viennois ont offert une statue en argent d'une valeur de deux cents mille sesterces, suite à leur nomination au décurionat par le sénat de la cité. C'est tout simplement la somme allouée à sa réalisation la plus importante du monde romain.[146]

Ces différents exemples de donations, attestées par l'épigraphie, montrent la puissance et la richesse que pouvaient posséder certains magistrats ou citoyens allobroges. Ils sont aussi révélateurs de la réussite économique de la cité, et de la promotion sociale d'une large partie de l'élite viennoise. Il faut également remarquer, à la suite de B. Rémy, que si les dons sont de natures diverses, les évergésies religieuses sont les plus nombreuses et sont souvent le fait de notables équestres, municipaux ou locaux.[147]

---

[134] R 139 – ILN 521.
[135] R 147 et 148 – ILN 778, 784.
[136] R 159 – ILN 747.
[137] R 69, 164 et 161 – ILN 598, 752, 736.
[138] R 15 – ILN 88.
[139] R 24 – ILN 6.
[140] R 70 – ILN 599.
[141] R 115 – ILN 532.
[142] R 201 – ILN 826.
[143] R 36 – ILN 83.
[144] R 113 – ILN 471.
[145] R 62 – ILN 370.
[146] R 9 – ILN 72.
[147] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

2. L'invocation aux dieux Mânes

Dans le monde romain, dès l'époque d'Auguste, les inscriptions funéraires sont conçues comme des dédicaces aux dieux Mânes, divinités collectives symbolisant les esprits des morts, célébrées lors des *Parentalia*, du 13 au 21 février. Cet usage se généralise à partir du règne de Claude, avec la formulation *Manibus* ou *Dis Manibus* en toutes lettres, ou abrégé en *D M*. A partir du IIème siècle, l'invocation se fait plus volontiers sous la forme *Dis Manibus sacrum*, étant abrégée en *D M S*.[148]

A Vienne, F. Kayser[149] estime à plus de quatre cents le nombre d'épitaphes plus ou moins attestées, soit plus de 40% des témoignages épigraphiques recensés, à ce jour, sur le territoire. Il souligne que la plupart proviennent d'un contexte urbain, puisque les deux tiers d'entre elles ont été découvertes dans l'un des trois grands centres urbains. Dans notre *corpus*, ce type de document représente environ 18% de l'ensemble des inscriptions, et l'invocation aux dieux Mânes y est présente sur plus de 43% d'entre eux.

Dans la cité, au début du Principat, ou plus exactement dans les premières décennies de la dynastie julio-claudienne, le nom du défunt figure le plus souvent au nominatif ou au datif, sans référence aucune à ces divinités ; ce qui complique l'analyse, le témoignage pouvant tout aussi bien être une inscription honorifique.

Dans le courant du IIème siècle, on rencontre de plus en plus de sarcophages, et, à partir du milieu de ce siècle et ceci jusqu'au début du IIIème siècle, il n'est pas rare de trouver aux côtés des dieux Mânes des formules telles que l'*ascia* ou *et memoriae aeternae*.

L'invocation de ces divinités dans les inscriptions funéraires, phénomène omniprésent dans toutes les provinces de l'Empire, n'a pas d'implication réelle et à part entière dans les concomitances entre pratiques religieuses et intégration des élites, si ce n'est par le fait que les Allobroges ont suivi la même influence qu'ailleurs dans le formulaire de leurs épitaphes.

Il était indispensable de préciser ceci, en préalable, pour expliquer les rares évocations de ces divinités dans le reste de notre étude.

L'hétérogénéité et la qualité des documents tant épigraphiques qu'iconographiques se manifestent aussi bien dans la multiplicité des supports que des formes utilisées, mais également dans la pluralité des matériaux. Les élites allobroges, au cours du Haut-Empire, expriment, à travers ces documents tant écrits, figurés que construits ayant laissé des témoignages archéologiques de premier plan, leur propre promotion sociale, leur propre enrichissement personnel, tout en révélant plus encore la réussite économique, voire politique, de Vienne durant cette période.

Dans ces textes inscrits sur des supports défiant le temps, la complexité et la diversité des formulaires permettent de mieux comprendre les interactions entre piété et intégration des grandes personnalités et des principales familles viennoises. On commence à saisir ce qu'ont d'instructif les inscriptions dédiées à une divinité, pouvant mentionner offrandes ou sacrifices en leur honneur, attestant des prêtres qui les servent, ou bien encore faisant référence à des noms théophores. A la suite de C. Jourdain-Annequin[150], on comprend aussi qu'elles restent

[148] P. Corbier, *L'épigraphie latine*, Paris, 1998, p. 25.
[149] F. Kayser, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 53 à 62.
[150] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 191 à 212.

ambigues, et parfois délicates d'interprétation. Elles témoignent certes d'une attitude religieuse, mais tout autant, selon les cas, de l'acculturation des populations.

Les souhaits d'un vœu, les dédicaces religieuses, les inscriptions funéraires et testamentaires, les expressions municipales, les *cursus* des magistrats civils et sacerdotaux, les donations, les épitaphes, mais aussi les mosaïques, les objets décoratifs, ou encore certains édifices et sanctuaires sont autant de sources fondamentales pour expliquer la vie sociale et religieuse.

Chapitre IV : L'onomastique des élites allobroges

La nomenclature des habitants permet de mettre en relief des statuts juridiques variés et le degré de latinisation, sachant que la quasi totalité des Viennois sont d'origine gauloise ou descendants d'indigènes alpins.

Cependant, très riche en enseignements, l'étude onomastique n'en demeure pas moins compliquée, car les noms celtes et latins tirent leurs racines de langues indo-européennes assez proches. C'est ce qu'explique parfaitement B. Rémy[151] dans différentes études, et plus particulièrement dans son approche de *Cularo*. En suivant son analyse sur ce pôle urbain, mettant en lumière une réalité qui se retrouve sur l'ensemble de la cité, il existe de nombreux noms d'assonance, avec des noms latins semblant avoir été choisis par les Allobroges parce qu'ils comportent une racine proche de leur langue. Parallèlement, il existe également des noms de traduction et des gentilices de formation patronymique fabriqués par les Viennois lors de leur accession à la citoyenneté romaine.

Il faut donc manier avec une grande prudence ces différents phénomènes linguistiques, car leur adoption, comme le souligne B. Rémy[152], suppose que les Allobroges, dès le début du Principat, commencent à maîtriser le Latin. Or, nous ne connaissons que rarement le contexte familial qui est primordial dans le choix de la dénomination.

Enfin, comme nous allons le voir à travers l'étude onomastique des différents personnages attestés par les deux cent quatorze documents de notre recueil épigraphique, l'importance des gentilices celtes montre encore la vigueur de l'enracinement des habitants dans leurs traditions. Il paraît tout aussi clair que l'attrait de la civilisation romaine a été très vif et ceci dès l'époque julio-claudienne dans l'élite de la cité.

A. L'onomastique dans l'espace.

L'analyse de l'ensemble des personnages mentionnés dans notre étude épigraphique permet de dégager plusieurs grandes tendances, en écartant l'approche chronologique.[153]

1. Sur l'ensemble du territoire

Les gentilices impériaux, italiques et latins, qu'ils soient ou non d'assonance, tout comme les surnoms latins sont très largement majoritaires à plus de 70% dans notre *corpus*.

[151] B. Rémy, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 58 à 65.
[152] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 40 à 70.
[153] Index prosopographique, p. 521 à 524.

Concernant les gentilices, et comme l'avait déjà souligné B. Rémy[154] pour le seul centre de *Cularo*, 25% d'entre eux demeurent d'origine celte, marquant une certaine prégnance culturelle et linguistique indigènes. Concernant les surnoms, ils sont à plus de 15% d'origine grecque, ce qui peut s'expliquer par le nombre d'évergètes affranchis issus des grandes dynasties allobroges[155] et par l'importance du sévirat augustal dans la vie et l'organisation religieuses viennoises, mais ils sont aussi à hauteur de 10% d'origine celte.

En étudiant plus précisément les trois principales agglomérations que sont *Vienna*, *Cularo* et *Genava*, ces proportions restent à quelque chose près les mêmes. En y ajoutant *Augustum*, *Aquae* et *Boutae*, les grands centres secondaires, les gentilices et surnoms latins représentent une part légèrement supérieure, approchant les 75%[156]. A titre de comparaison, la dénomination de l'ensemble des habitants de *Cularo*, d'*Aquae* et d'*Augustum* fait apparaître respectivement : 63,5%, 86,4%, et 69% de noms latins ; 36,5%, 13,6% et 31% de gentilices indigènes – 73,5%, 62,5%, et 72,5% de surnoms latins ; 17,6%, 14,1% et 12,5% de surnoms indigènes ; 8,9%, 23,4% et 15% de surnoms grecs[157] . B. Rémy et N. Mathieu ont récemment fait une étude onomastique des presque trois cent femmes recensées sur les inscriptions épigraphiques viennoises. Une fois encore, les gentilices (72,2%) et les surnoms (71,6%) latins sont de très loin les plus nombreux.[158]

Le caractère purement « italien » d'une majorité de noms patronymiques et le nombre de dénominations entièrement latines montrent un certain souci d'appartenance à la société romaine.

2. Analyse par zone géographique

En scindant notre analyse par zone géographique[159], quelques variations apparaissent. Dans la gande partie orientale de la cité, seuls 63% des gentilices sont latins et 35% celtes, alors que les surnoms suivent les mêmes proportions que la globalité des documents. Au centre du territoire, les pourcentages sont très proches de l'ensemble des dénominations, ce qui n'est pas tout à fait le cas pour la partie occidentale. En effet, les personnages, qui y sont mentionnés, ont à plus de 95% un gentilice latin et à plus de 80% un surnom latin, ce qui au premier abord peut paraître illogique, les centres politico-religieux se trouvant dans la partie occidentale de la cité. En faisant une analyse plus fine, nous pouvons mieux comprendre cette latinisation très importante dans cette cité ayant des relations économiques avec Rome depuis plusieurs siècles.

Les proportions concernant la seule capitale, *Vienna*, sont à l'image de l'ensemble du territoire, tout comme l'autre centre administratif à l'Ouest de la cité, *Cularo*. Les gentilices et surnoms latins d'Aoste représentent 80%, alors que dans le reste de cette zone, dans les lieux plus isolés, les gentilices latins ne représentent plus que 46%, alors que les noms celtes 50%. Au centre du territoire, en dehors d'*Aquae*, que ce soit dans les hauts sanctuaires de la Combe ou ailleurs, les gentilices latins pèsent plus de 80%, alors que ce poids choit à Aix-les-Bains à 61% avec des noms indigènes représentant 39%. Cette proportion à *Aquae* peut s'expliquer par l'attachement de certains notables à leurs origines allobroges, notamment à la fin du IIème siècle et au début du IIIème siècle. A l'Est, suivant les lieux, les gentilices latins représentent

[154] B. Rémy, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 58 à 65.

[155] B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454.

[156] Index prosopographique, p. 521 à 524.

[157] B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454. L'épigraphie livre les noms de soixante-six citoyens d'*Aquae*. ; B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste (Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89. L'épigraphie nous fait connaître une trentaine d'habitants d'*Augustum*.

[158] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 57 à 65.

[159] Se référer à l'Avant-propos du vol. 2 de cette thèse, où est expliqué le découpage géographique choisi pour une meilleure visualisation des espaces, en gardant en mémoire que celui-ci ne relève pas d'un découpage antique (qui demeure en parallèle).

entre 87% et 100% des dénominations des membres de l'élite ; et les surnoms latins entre 70% et 87%. Mais, c'est à *Boutae* que la latinisation paraît la plus aboutie, les gentilices des notables étant à 100% d'origine latine ou impériale, et les surnoms à 85%.

S'il y a une certaine persistance des gentilices celtes et une certaine importance des surnoms grecs, si les Allobroges se distinguent autant par leurs dénominations que par leurs statuts, il est indéniable que l'élite viennoise a connu une très large et très précoce latinisation.[160]

B. L'onomastique dans le temps.

A la suite des travaux de B. Rémy[161], et précédemment d'André Pelletier, il convient d'expliquer l'emploi des noms d'assonance, notamment dans l'élite viennoise, par le fait que notables et personnages des grandes familles maîtrisaient, sans doute, assez le latin pour être capables de choisir de tels noms, mais aussi par leur souci d'affirmer leur intégration dans le nouveau système culturel, tout en conservant une connotation celte.

L'adoption d'un gentilice latin, selon B. Rémy[162], témoigne aussi du besoin d'affirmer son appartenance à la romanité la plus authentique possible, et ceci dès le début du Principat. Ces noms ont été choisis notamment par les privilégiés, parfois avant même le règne de Caligula[163]. En effet, on peut supposer qu'un certain nombre pourrait remonter à l'époque républicaine.[164] Il faut aussi souligner que les gentilices impériaux sont très peu présent, les Viennois ayant reçu très tôt la citoyenneté romaine.

Toutefois, la diversité des dénominations se maintient pendant tout le Haut-Empire. Ainsi, 25% des élites viennoises conservent malgré tout des « gentilices gaulois », nom indigène transformé en gentilice et latinisé par le suffixe *ius*. Ces personnalités continuent d'affirmer un certain enracinement dans la tradition allobroge, et cela semble toujours aussi significatif au IIème siècle[165]. Parallèlement, si les surnoms latins sont largement les plus répandus, à partir du IIème siècle leur importance semble diminuer au profit des *cognomina* grecs, alors que les surnoms celtes et latins régionaux stagnent. Ceci peut certainement s'expliquer par l'accroissement des affranchissements d'esclaves, au fil des générations, appartenant notamment aux grandes familles, et à l'importance prise par les sévirs augustaux, eux-mêmes parfois issus d'une couche sociale servile affranchie.

Nous devons donc noter la grande variété des noms, la grande flexibilité de la dénomination, les Viennois conservant un certain attachement à la tradition allobroge, mais également le nombre des dénominations mixtes associant des combinaisons très diverses basées sur un double patrimoine onomastique local et latin.

On peut, sans doute, avec B. Rémy[166], mais avec prudence, envisager un phénomène d'assimilation des noms latins, comparable à celui des dieux romains. Il peut exister également des liens de clientèles avec les grandes familles romaines et italiennes.

---

[160] B. Rémy, *La dénomination des Viennois*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 118 et 119.
[161] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 40 à 70.
[162] B. Rémy, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 58 à 65.
[163] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 57 à 65.
[164] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste (Isère)*, *R.A.N., t. 31*,1998, p. 73 à 89.
[165] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 57 à 65.
[166] B. Rémy, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 58 à 65.

C. La dénomination des magistrats civils et religieux.

L'analyse onomastique de l'ensemble des magistrats viennois dégage des caractéristiques proches de celles concernant la totalité de l'élite allobroge : environ 2/3 ont un gentilice latin et environ 1/3 d'origine celte – 2/3 ont un surnom latin et 25% un surnom grec.

1. Les magistrats civils

Les magistratures civiques[167] révèlent des personnages aux patronymes majoritairement latins, autant le gentilice que le surnom. Qu'ils soient édiles, questeurs, décurions ou encore quattuorvirs, ces personnalités de la société allobroge ont connu une large et précoce romanisation, dont l'onomastique ne se fait que l'écho.

Si l'on s'intéresse plus précisément aux duumvirs dont on connaît l'identité, les gentilices latins, qu'ils soient d'assonance, de traduction ou d'adoption, représentent 80% et les surnoms latins environ 90%.

Pour les triumvirs, le phénomène apparaît encore plus éloquent, puisque gentilices et surnoms d'origine italique ou impériale couvrent la quasi totalité des dénominations. Ceci peut s'expliquer simplement par le fait que la plupart de ces citoyens ont parcouru un *cursus* complet et qu'ils ont atteint la plus haute charge municipale de la cité. Le degré de latinisation est, semble-t-il, parfois proportionnel à leur degré d'intégration.

2. Les magistratures religieuses

La complexité des charges implique, comme nous l'avons déjà vu, une grande diversité de statuts. Il est donc intéressant, ici, de différencier l'étude onomastique selon les magistratures sacerdotales exercées.[168]

Ainsi, le flaminat impérial est occupé par des personnages portant pour 2/3 des gentilices latins et 1/3 des gentilices celtes. Leurs surnoms sont très souvent latins et exceptionnellement celtes.[169]

Les flamines de la Jeunesse[170] ont des dénominations légèrement différentes avec des gentilices et des surnoms quasi exclusivement latins ou d'origine impériale. Il en va de même pour les flamines de Mars[171], cette charge étant une spécificité viennoise, mais également pour les flaminiques.[172]

Ces notables et nobles allobroges, dont le degré d'intégration ne fait aucun doute, présentent des patronymes à l'image des fonctions qu'ils assurrent. Leur promotion sociale s'est accompagnée apparemment d'une latinisation de leurs dénominations.

---

[167] B. Rémy, *La dénomination des Viennois à l'époque impériale*, in *Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M-Th. (éd), Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001, p. 55 à 174 ; B. Rémy, *La dénomination des Viennois*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 118 et 119.

[168] B. Rémy, *La dénomination des Viennois*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 118 et 119.

[169] Tableau, p. 206.

[170] Tableau, p. 207.

[171] Tableau, p. 208.

[172] Tableau, p. 209.

Semi-magistrature, le sévirat[173] propose des personnages aux gentilices et surnoms beaucoup plus variés. En s'appuyant sur les personnalités identifiées, il apparaît qu'ils ne portent qu'à environ 50% des gentilices latins, et que les gentilices d'origine celte sont portés par quasiment 40% d'entre eux. D'autres sont également d'origine étrusque, osque ou encore samnite.

Les surnoms des sévirs sont le plus souvent grecs (à plus de 60%), ce qui peut s'expliquer par leurs origines sociales. En effet, même si cela reste, pour une partie hypothétique, un certain nombre d'entre eux sont d'anciens affranchis, ayant parfois appartenus à de grandes familles, ayant accédé à cette semi-magistratures. Ceci peut expliquer des caractéristiques onomastiques plus variées et souvent plus complexes.[174]

Cette étude onomastique, comme le reste de cette première partie, donne la possibilité d'appréhender la lente, régulière, précoce et certaine romanisation de la cité viennoise. La latinisation des élites allobroges, au cours du Haut-Empire, s'exprime notamment dans l'origine et l'évolution des dénominations des notables, des magistrats municipaux et sacerdotaux, des riches évergètes, des grands propriétaires terriens, des femmes nobles et des puissantes familles.

Il est intéressant de remarquer la pérennité de la diversité de ces dénominations, de leur flexibilité, du phénomène d'assimilation des noms latins. En effet, dans une perspective d'acculturation, on peut envisager qu'un nom d'apparence latine puisse recouvrir un nom indigène assonant ou traduire une racine celtique. B. Rémy pense qu'il est possible de parler d'une dénomination gallo-romaine utilisant « un double patrimoine onomastique, local et latin »[175]. Quoiqu'il en soit, à travers leurs patronymes, les élites tentent, à certains égards, de s'ancrer dans leur temps, d'affirmer leur appartenance à une cité faisant partie d'un Empire.

Enfin, elle permet de commencer à mettre en lumière le parallèle entre intégration-promotion et cultes-pratiques religieuses des élites viennoises, statuts civiques ou statuts sacerdotaux, les deux états mis en comparaison, faisant apparaître un certain nombre d'analogies.

---

[173] Tableau, p. 210 et 211.

[174] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 361 à 376. L'auteur note la prépondérance quelque peu surprenante des surnoms grecs que portent les sévirs de la cité. « On considère que les noms grecs indiquent beaucoup plus fréquemment une extraction servile qu'une origine hellénophone parce que les maîtres auraient donné, par snobisme culturel, un nom grec à leurs esclaves ». Il convient néanmoins de demeurer particulièrement prudent, car certains sévirs augustaux de la cité ont une position sociale, comme nous le verrons ultérieurement, difficilement cohérente avec le fait qu'ils aient pu être affranchis.

[175] B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454.

Les Allobroges firent face à Rome durant des siècles. Il fallut attendre la fin de la République, l'inflexion augustéenne et la mise en place de la *Pax Romana* pour voir la cité de Vienne entrer pleinement dans l'orbite impériale ; ce qui lui vaut, dès les Julio-Claudiens, une succession de promotions juridiques. Le Haut-Empire voit alors *Vienna* devenir l'un des principaux centres de la *Provincia Narbonensis*, parvenant à rivaliser avec sa proche et puissante voisine du Rhône, *Lugdunum*. Cette prospérité explique, sans aucun doute, la richesse du patrimoine archéologique de la cité.

Du règne d'Auguste à Sévère Alexandre, à travers l'essor municipal et la dimension spirituelle de certains lieux, monuments, inscriptions ou objets figurés, on peut saisir les liens tissés entre les pratiques cultuelles, la dévotion religieuse et l'intégration des élites sur ce vaste territoire. Le *corpus* épigraphique révèle deux périodes plus fertiles que les autres : l'époque julio-claudienne et la dynastie des Antonins. La datation des documents iconographiques, comme l'érection des édifices et des sanctuaires attestent également une romanisation avancée, dès la première moitié du Ier siècle. Il est néanmoins nécessaire de souligner que les témoignages archéologiques chez les Allobroges sont omniprésents tout au long du Haut-Empire.

Pendant toute cette période, Vienne impose des limites territoriales avec une large influence sur l'ensemble des Alpes du Nord, pouvant dépasser ses propres frontières, entre Rhône, Isère, Léman et, à l'Est, les monts alpins. Tourné vers les domaines agricole et artisanal, le territoire connaît, cependant, une urbanisation significative s'étalant sur plus d'un siècle à partir de l'époque d'Auguste, et ceci principalement autour de trois agglomérations principales (*Vienna*, *Cularo* et *Genava*) et de cités secondaires (*Augustum*, *Aquae*, *Boutae*). La répartition spatiale des témoignages archéologiques épouse l'hétérogénéité géographique de la cité, autour des espaces citadins, mais également dans certains espaces ruraux, dans la Combe de Savoie, le *pagus* de Diane, ou encore le sanctuaire de Passy.

Vienne se distingue parallèlement par la diversité, la pluralité et la qualité des témoignages découverts sur son territoire, documents essentiels pour comprendre et appréhender la complexité et l'évolution de la société allobroge au cœur de l'Empire romain.

Les inscriptions permettent une étude de l'onomastique des élites viennoises soulignant la flexibilité des dénominations, révélatrice de la latinisation précoce des magistrats, des notables, des riches évergètes et des grandes familles de la cité.

Pour terminer et pour reprendre quelques mots de J. Scheid[176] pouvant s'appliquer à l'ensemble de la documentation référencée, et qui résume parfaitement notre démarche analytique : « L'étude des monuments religieux quels qu'ils soient constitue un moyen privilégié pour approcher les transformations institutionnelles et sociales induites par l'intervention de l'impérialisme romain. »

[176] J. Scheid, *Religion, institutions et société de la Rome antique, Leçons inaugurales du Collège de France*, Paris, 2003, p. 57.

Témoignages épigraphiques dans la cité de Vienne

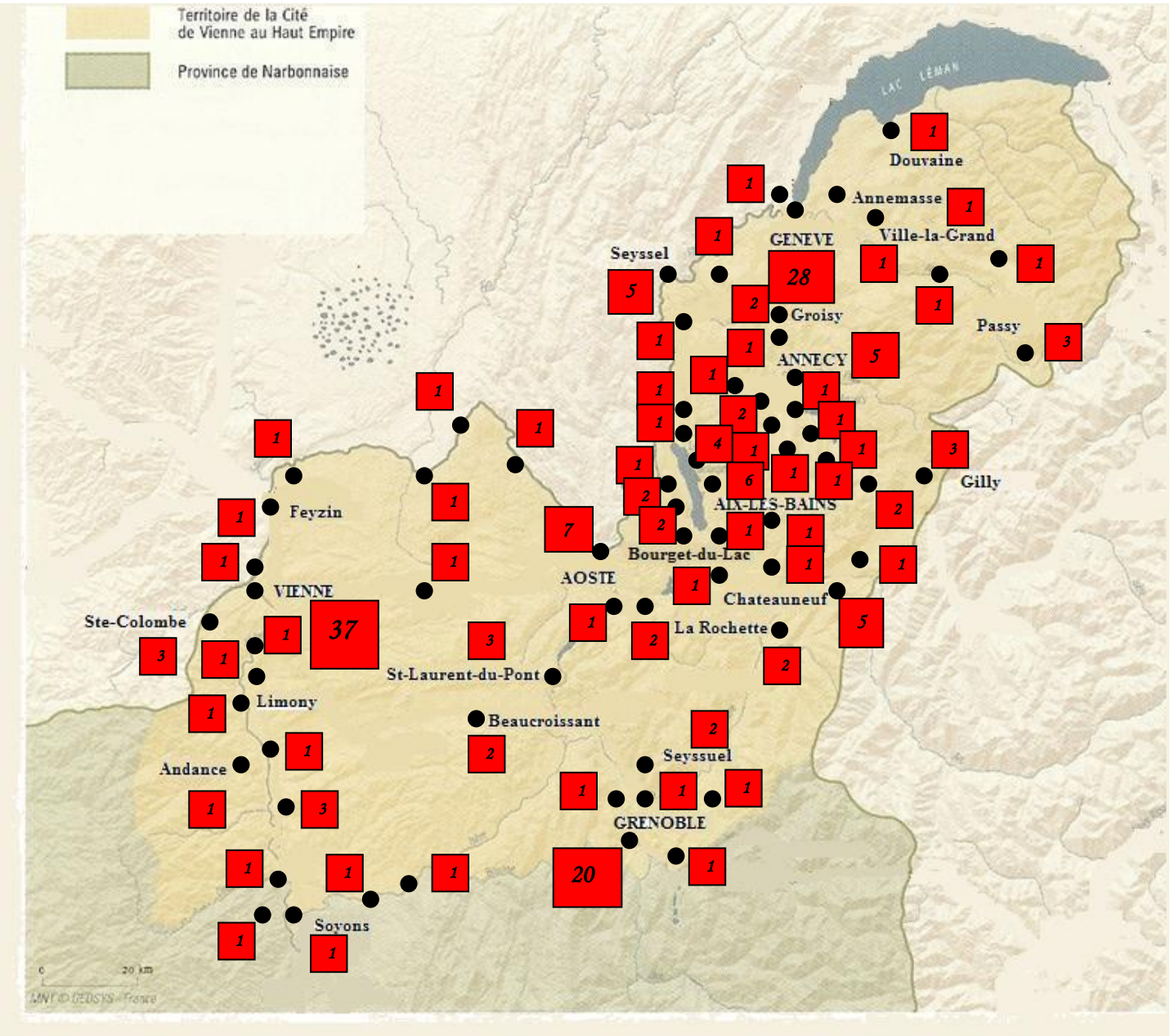

Epigraphie

Témoignages iconographiques dans la cité de Vienne

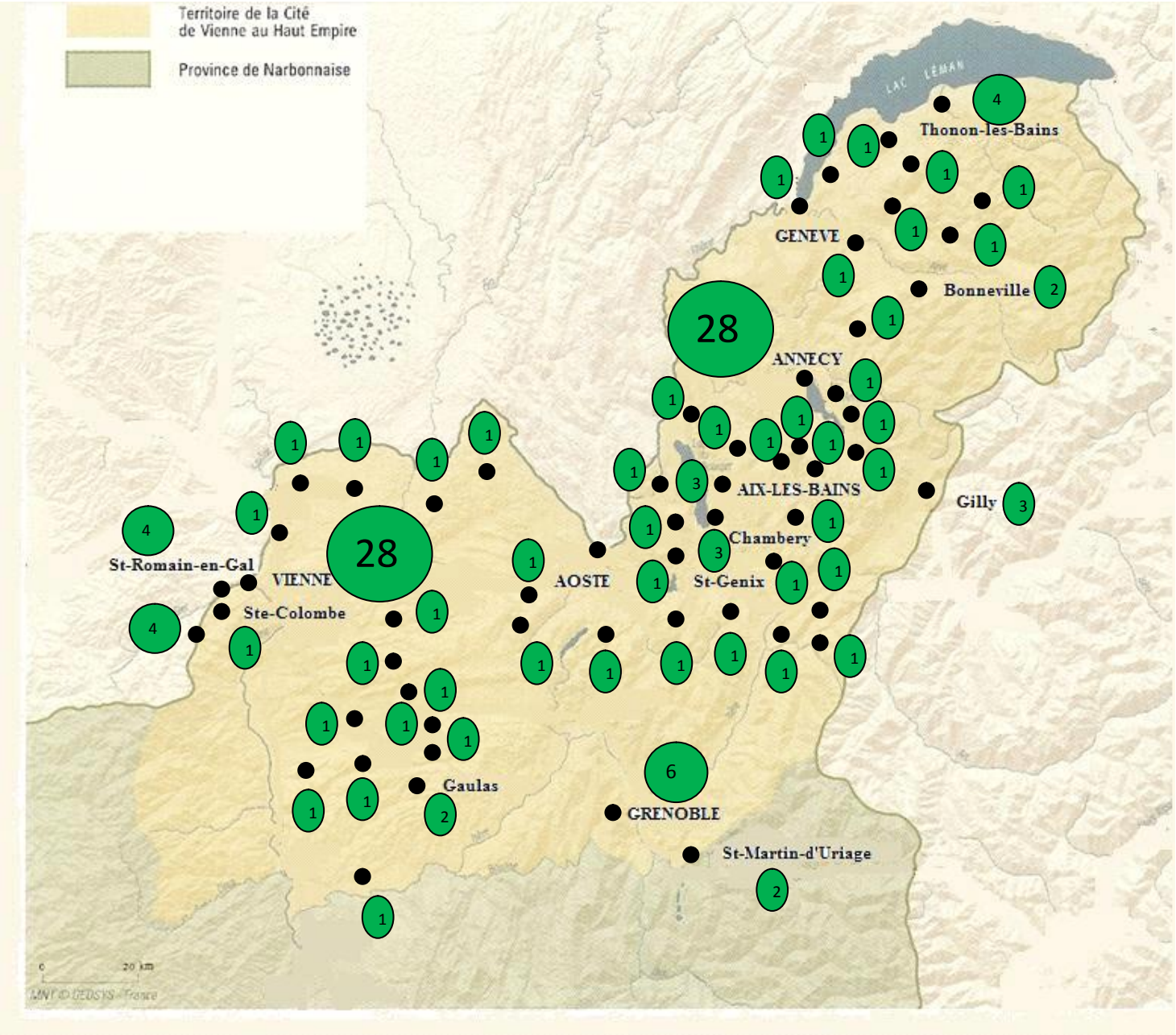

Iconographie

Sanctuaires et monuments dans la cité de Vienne

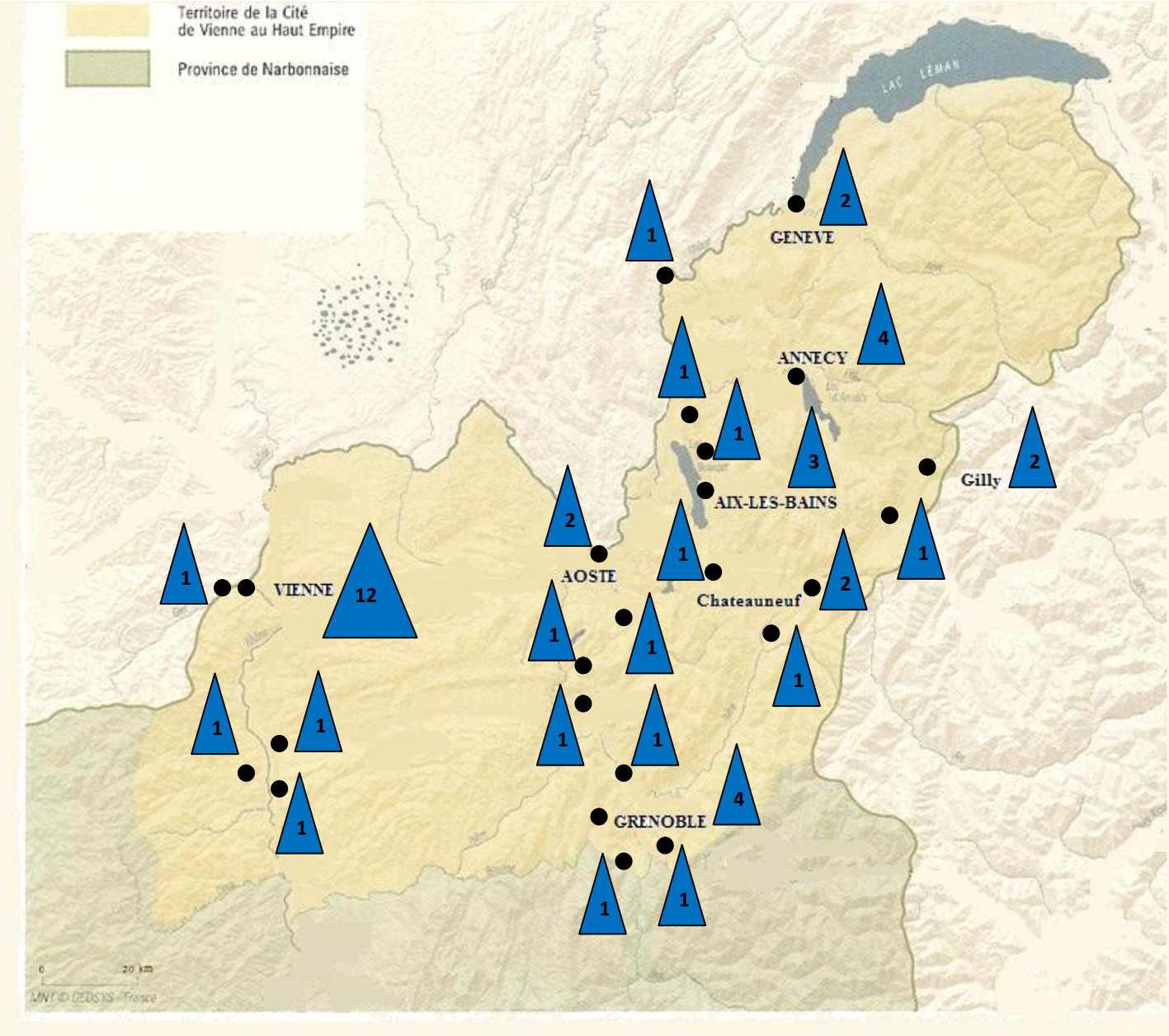

Sanctuaire et monument

Deuxième Partie

La dévotion religieuse des élites dans la cité des Allobroges



CAG 74, Fig. 140, p. 186

Chapitre I : L'aristocratie locale et le culte impérial

Chapitre II : Les citoyens et la dévotion aux dieux gréco-romains

Chapitre III : Les notables et les cultes des déesses gréco-romaines

Chapitre IV : Les religions à Mystères chez les élites allobroges

Chapitre V : Les Viennois de haut rang et les divinités indigènes

A l'avènement d'Auguste, un tournant majeur s'opère avec une nouvelle forme de religion officielle davantage liée à la personne de l'empereur, ayant pour objet la célébration du culte des divinités du panthéon gréco-romain, en tête duquel il faut certainement placer la triade capitoline, corrélativement à la mise en place du culte impérial largement diffusé à l'ensemble des provinces.

Tout en contrôlant le religieux et en développant la romanisation, le pouvoir romain laisse perdurer certains rites et croyances traditionnels dans les régions soumises, la religion occupant souvent un rôle central, comme en Gaule. Dans ce monde polythéiste, cette politique conduit à un métissage cultuel. Certaines divinités indigènes sont assimilées aux dieux romains, créant ce qui pourrait se nommer maladroitement une religiosité gallo-romaine[177]. Cependant, locaux ou communs à plusieurs peuples, certains autres dieux d'origine celte sont toujours honorés sous le Haut-Empire, le pouvoir impérial usant à cet égard de tolérance.

Cette multiplicité explique les problèmes d'interprétation et, dans ce domaine, la complexité de la religion allobroge ainsi que les particularismes de son panthéon sont fort riches en enseignements pour les chercheurs. Ceci s'avère d'autant plus insigne que le culte impérial a connu dans cette cité un certain succès, et ceci dès le début du Principat, les Viennois devant aux empereurs leurs différentes promotions juridiques et une partie de leur réussite économique. De plus, étant située sur de grands axes de communication, la cité devient également l'un des centres les plus importants du développement des cultes à Mystères amenés par les marchands et les voyageurs.

Sur le territoire allobroge, comme dans le reste de la *Provincia Narbonensis*, les vestiges sont en grande partie à l'origine de nos connaissances. La quantité des sites et des objets découverts permettent la compréhension de la mentalité viennoise. Parallèlement, les inscriptions, qui représentent un phénomène culturel majeur, Rome apparaissant comme une véritable civilisation de l'épigraphie, sont gravées dans le but de transmettre des messages, liés essentiellement aux aspirations et aux vœux des personnages de la cité relativement fortunés. Or, les citoyens de « bonne famille », les magistrats et autres notables orientent leurs occupations vers un genre de vie analogue au mode de vie des Romains, et ceci dans l'acceptation de la *Pax Romana*. En effet, lieu et lien de communion, la religion apparaît comme l'un des fondements de la romanisation, accompagnant le statut juridique de la cité, son urbanisation et son essor économique. Les cultes aux dieux romains s'ajoutent à la religiosité individuelle, celle-ci conservant certaines dévotions ancestrales. La religion romaine est diffusée en même temps que la propagation du modèle de la cité, le culte public jouant un rôle de régulateur des rapports entre dieux et cité, dans le souci constant de

[177] J.-L. Brunaux, *Il n'y a pas de religion gallo-romaine*, L'Archéologue, 46, février – mars 2000, p. 19 et 20. L'auteur note qu' « il n'y a pas de religion gallo-romaine » mais « une religion romaine en Gaule et des cultes indigènes qui ce développent pendant la période gallo-romaine ».

préservation de la *pax deorum*[178]. Les élites viennoises vont alors avoir une vie religieuse en étroite relation avec leur vie sociale, leurs témoignages donnant la possibilité d'analyser les singularismes et la diversité du panthéon allobroge, et ainsi de mieux saisir l'un des principaux critères de leur intégration dans l'orbite impériale.

[178] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 108. S. Cibu a soutenu sa thèse à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble : « La religion dans les provinces romaines des Alpes occidentales » sous la direction de B. Rémy, Grenoble, Décembre 2005.

Chapitre I : L'aristocratie locale et le culte impérial

Né avec la divinisation de César en 44 av. J.-C., le culte impérial a connu dans tout le monde romain un extraordinaire succès, notamment sous l'impulsion du Père du Principat. Son règne a, en effet, marqué un tournant majeur avec une nouvelle forme de religion officielle davantage liée à la personne de l'Empereur. Très vite, il réalise, en tant que fondateur d'une théologie réconciliatrice, que le pouvoir romain ne peut, semble-t-il, reposer que sur deux principes d'action : assurer la tranquillité publique et contrôler le religieux.

Durant tout le Haut-Empire, le culte ne cesse de se diffuser devenant l'un des garants de la *Pax romana*. Rejoint en cela par B. Rémy et F. Kayser[179], J. Ledant affirme que « l'abondance des témoignages souligne l'étroitesse des relations avec l'Italie et Rome ». Imposant ses institutions, son pouvoir, brisant les résistances, Rome a su conjointement susciter l'intérêt, la collaboration et finalement l'adhésion des élites locales. Ainsi, dès le Ier siècle, « des actes publics accomplis sans doute en des occasions particulières, à l'initiative des cités, attestent le rôle catalyseur joué par l'institution impériale dans la cohésion civique ».[180]

Comme nous allons pouvoir le constater, à travers l'épigraphie, l'iconographie, l'archéologie, les monuments et hauts sanctuaires allobroges, la mise en place et le développement de l'idéologie impériale vont effectivement s'appuyer, comme dans les nombreuses autres provinces, sur « l'aristocratie » et les grandes familles.

A. Le Temple de Vienne et l'organisation religieuse.

1. Le Temple de Vienne

Dès le début du Principat, au cœur de la capitale allobroge, les magistrats ont engagé une reconstruction complète du centre de l'agglomération, avec un imposant *forum* bordé de monuments publics, s'étendant sur au moins trois hectares[181].

Cet ensemble est en grande partie achevé sous le règne de Tibère[182], qui autorise et, peut-être, apporte son aide financière à l'érection d'une monumentale enceinte courant à proximité du sommet des collines, entourant la ville sur 6,5kms. Les fouilles archéologiques

[179] F. Kayser, B. Rémy, *Initiation à l'épigraphie grecque et latine*, Paris, 1999, p. 6 à 12.

[180] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 121.

[181] A. Le Bot-Helly, *Vienne, porte des Alpes*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 122 à 125 - Annexes, p.74.

[182] A. Pelletier, *Vienne antique*, Roanne, 1982 ; A. Pelletier, A. Blanc, P. Broise, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Le Coteau, 1988, p. 51 et 52 – Annexe, p. 74.

et les découvertes épigraphiques se font, ici, l'écho de la puissance viennoise et de l'estime que lui accorde Rome dès le Ier siècle.[183]

Au centre de l'immense *forum*, attirant toute le vie publique et cultuelle, l'aire sacrée est dominée par un bâtiment élevé entre 27 et 10 av. J.-C., relevant d'une démarche religieuse assurée[184], sans doute sur proposition des notables de la colonie. Ce bâtiment dit « Temple d'Auguste et de Livie » est un temple du culte impérial dédié à l'origine à *Romae et Augusti Caesari diui (filio)*, ce que semble confirmer le texte de la frise[185]. De type italique, tourné vers l'Est, il repose sur un haut *podium*. Construit sur une place entourée sur trois côtés de portiques surélevés, ce pseudo-périptère, à six colonnes corinthiennes, souligne parallèlement le rôle fondateur joué par la déesse Rome.[186]

Il est également l'unique et remarquable monument de la cité dédié à une impératrice ; car c'est pour Livie, mère de Tibère et seconde épouse d'Auguste, qu'a lieu, sans doute à l'époque de Claude, une nouvelle dédicace du temple, qui devient le Temple d'Auguste et de Livie. De ses origines coloniales, la cité, semble-t-il, a conservé des liens privilégiés avec la lignée de son fondateur. Livie est alors désignée sur la façade du monument comme *Diva Augusta* après son élévation *post mortem* parmi les dieux.[187]

Au-delà du rempart, de la parure monumentale qui deviendra exceptionnelle au début du IIème siècle[188], le Temple d'Auguste et de Livie demeure tout au long du Haut-Empire l'emblème de la romanisation du territoire allobroge. C'est autour de celui-ci que se prennent les principales décisions politiques, les orientations sociales et économiques. C'est là que s'enracinent le centre névralgique du pouvoir de la cité, la mise en place et la pérennité d'une certaine idéologie impériale.

R. Lauxerois[189] souligne enfin que ce monument est aujourd'hui aussi célèbre que la Maison Carrée de Nîmes. Il doit cette renommée à sa très bonne conservation, qui vient de sa transformation, au Vème ou au VIème siècle, en église.

2. Le flaminat

Deux prêtrises, mentionnées généralement dans le *cursus* des hauts magistrats de la cité, témoignent de l'implantation et du développement du culte impérial : le flaminat impérial et le flaminat de la Jeunesse[190]. La qualité et la place de ces personnalités[191] ayant occupé ce type de charge seront développées plus loin. Cependant, il est indispensable de les recenser ici pour connaître les lieux et les époques où ils tenaient leurs fonctions pour cerner l'importance du culte sur le sol allobroge.

---

[183] B. Rémy, A. Pelletier, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, VI, Vienne*, Paris, 2004, p. 116, 117, 325 et 326 : ILN 47. 269 ; A. Le Bot-Helly, *Gallia Informations*, 1996, p. 133 et 134 ; E. Thevenot, *Les Gallo-romains*, Paris, 1948, p. 83 à 98.

[184] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 361 à 376.

[185] R 1 – B. Rémy, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 34 – Annexe, p. 371.

[186] A. Le Bot Helly, *Vienne du village gaulois à la capitale de la cité*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 105 et 106 – Annexes, p. 463 et 464.

[187] R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 17.

[188] A. Le Bot Helly, *Vienne du village gaulois à la capitale de la cité*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 102 à 109.

[189] R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 24.

[190] Voir Partie III, *CHAPITRE II* : *Promotion et charges sacerdotales.*

[191] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 65. L'auteur précise que « le prêtre garde le pouvoir irréductible de contrôler le politique ».

a. Le flaminat impérial.

Tous les notables ayant accompli ce sacerdoce font partie intégrante de l'élite[192]. Ils sont directement en charge du culte de l'empereur au niveau municipal, culte qui est né à l'initiative des habitants et des autorités de la cité[193]. Personnages de premier plan, ils exercent donc, à ce titre, un rôle central dans la mise en place de l'idéologie impériale, notamment dans les provinces[194].

Ils apparaissent dans l'épigraphie sous différentes dénominations religieuses : flamine de Rome et d'Auguste, de Germanicus César, du divin Auguste, ou encore, plus simplement, d'Auguste.

Les recueils nous permettent de référencer neuf magistrats, dont deux sont demeurés anonymes. Deux d'entre eux ont exercé ce flaminat dans la capitale[195]. Un des magistrats anonymes a été recensé à Grenoble[196]. Quatre autres dignitaires ont eu cette charge à Genève[197]. Enfin, un notable ayant été flamine impérial est attesté sur un texte de Brison-Saint-Innocent, l'un des sanctuaires de la région aixoise[198], et un autre dans le sanctuaire de Mars, à Passy, en Haute-Savoie.[199]

Le flaminat[200] a donc exclusivement été exercé dans les trois principaux pôles urbains de la *civitas* et dans deux des grands centres cultuels du territoire. Il faut noter aussi que cette charge sacerdotale est attestée avant le règne de Caligula et très certainement dès le début du Principat, puisque deux des neufs dignitaires ont été quattuorvirs, une magistrature civique appartenant à l'époque de la colonie latine, avant le changement de constitution : C. Passerius Afer à *Vienna* (*R* 7.8) et L. Aemilius Tutor à *Genava* (*R* 188). Une large majorité des autres prêtres ont été flamines dans la seconde moitié du Ier siècle ou au début du IIème siècle.

b. Le flaminat de la Jeunesse.

Sur le sol gaulois, rares sont les cités à avoir mis en place cette magistrature religieuse[201]. Le flamine de la Jeunesse est à la tête d'une association rassemblant les jeunes hommes de l'aristocratie. Prêtrise officielle, celle-ci intervient concrètement dans la vie du culte impérial à Vienne.[202]

Nous avons en notre possession très peu de documents attestant cette fonction. Issus des grandes familles allobroges, illustres personnages et hauts dignitaires, ils sont au nombre

---

[192] B. Rémy, J.Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 à 52 ; J. Gascou, B. Rémy, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 et 65.

[193] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 361 à 376.

[194] H. Durand, *Le culte impérial*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, carte p. 212 et 213 ; J.-P. Jospin, B. Rémy, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 93 et 94 ; F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 70 ; B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 81.

[195] R 7, 8 et 10 – ILN 66, 67 et 73 - Annexes, p. 357 à 359.

[196] R 54 – O. Hirschfeld, *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae, C.I.L., Corpus Inscriptionum Latinarum*, tome XII, Berlin, 1888 : CIL XII 2249 – Annexe, p. 360.

[197] R 187, 188, 189 et 190 ; B. Rémy, F.Wiblé, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V3, Vienne*, Paris, 2005 : ILN 846, 849, 852 et 853 – Annexes, p. 358 et 360.

[198] R 123 – ILN 696 – Annexe, p. 391.

[199] R 153 – B. Rémy, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V2, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 547 – Annexe, p. 389.

[200] Tableau, p. 206.

[201] H. Durand, *Le culte impérial*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, carte p. 212 et 213 ; J. Gascou, B. Rémy, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 et 65.

[202] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G.74*, Paris, 1999, p. 70 ; B. Rémy, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 à 52 ; J.-P. Jospin, B. Rémy, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 93 et 94.

de six, dont l'un est resté anonyme[203]. Quatre ont exercé leur sacerdoce dans la capitale[204] et les deux derniers à *Cularo*.[205]

Ils sont donc uniquement présents en Isère dans les grandes agglomérations urbaines, là où le culte impérial a connu le développement le plus profond, le plus stratégique et le plus durable. De plus, ce sacerdoce ne semble aucunement attesté avant le changement de constitution, à l'inverse du flaminat impérial, et s'est surtout inscrit entre le milieu du Ier siècle et la fin du IIème siècle.

3. Le flaminicat

Le flaminicat est une autre des magistratures officielles[206]. Ces prêtresses aux dénominations variées sont en charge du culte de l'impératrice au niveau local, et parfois même au niveau provincial[207]. Elles ont, pour la plupart, exercé cette fonction dans leur cité. Elles y occupent un rang éminent et font partie intégrante de l'élite.[208]

Plusieurs textes ont été recensés sur le territoire viennois[209], notamment une inscription monumentale d'une flaminique, restauratrice d'un sanctuaire et donatrice des statues du temple impérial. De par ses dimensions et sa remarquable exécution, elle était visible sur les hauteurs du sanctuaire au sommet de la colline de Pipet à *Vienna*.

Ce témoignage n'est pas le seul se référant à cette charge sacerdotale, mentionnant la divinisation des impératrices. En tout, ce sont neuf prêtresses sur le sol allobroge qui sont répertoriées : deux flaminiques de Vienne dans la capitale[210] – deux flaminiques à *Cularo*[211] – une flaminique Auguste à la Rochette en Savoie[212] et trois autres à *Genava*[213] – et une flaminique de la Province à Sales en Haute-Savoie.[214]

Comme pour les flaminats (impérial et de la Jeunesse), le flaminicat se concentre essentiellement dans les centres urbains[215] de la cité, sachant que la flaminique Iulia Vera, attestée à la Rochette (*R* 108), est originaire de *Genava*. Seule Iullina (*R* 173), flaminique de la Province est attestée en dehors des espaces citadins, en Haute-Savoie, dont elle était peut-être originaire et où elle devait sans aucun doute posséder quelques propriétés foncières.

La datation correspond avec certitude à l'expansion du culte impérial en Narbonnaise[216]. Ces différents textes ont été gravés entre la moitié du Ier siècle et sans doute

---

[203] Tableau, p. 207.

[204] R 5, 6, 10, 11, 13 et 17 – ILN 62, 63, 73, 76, 79 et 103 – Annexes, p. 359, 361 et 362.

[205] R 47 et 51 – ILN 376, 382 – Annexe, p. 362.

[206] B. Rémy, *Cartographie des notables*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 60 ; J. Gascou, B. Rémy, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 et 65.

[207] R. Lauxerois, *Lieux de mémoire dans la Vienne antique*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 73 ; B. Rémy, J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 à 52.

[208] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 130 à 134 ; B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005, p. 68 à 71. Dans ce dernier ouvrage, les auteurs mentionnent une certaine Aemilia Sextina *(IL Maroc 123 – AE, 1916, 91*), flaminique *bis*, qui a pu être prêtresse du culte impérial dans sa cité d'origine (Vienne) ou à *Volubilis* (Mauritanie tangitane).

[209] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 81 ; J.-P. Jospin, B. Rémy, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 93 et 94 ; H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 187 ; F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 70 – Tableau, p. 209.

[210] R 15 et 16 – ILN 88, 100 – Annexes, p. 212 et 363.

[211] R 48 et 50 – ILN 378, 381.

[212] R 108 – ILN 458 – Annexe, p. 364.

[213] R 191, 192 et 193 – ILN 856, 857, 858 – Annexes, p. 363 et 364.

[214] R 173 – ILN 730 – Annexe, p. 363.

[215] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 370 à 373.

[216] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 371 à 373.

la fin du IIème siècle. Un certain nombre date de la fin du premier siècle, sous les Flaviens, voir du début du siècle suivant.

4. Le sévirat augustal

Le sévirat augustal est défini comme une semi-magistrature par les historiens[217]. Cependant, on ne connaît pas exactement les véritables fonctions de ces auxiliaires, ni le mode de désignation, ni la durée de leur charge dans la cité[218]. Il n'en demeure pas moins que ces dignitaires, souvent affranchis et issus de grandes dynasties aristocratiques indigènes, structurés en collèges sacerdotaux, jouent un rôle central aux côtés des flamines et des flaminiques dans l'organisation du culte.[219]

Dans la capitale, trois sévirs augustaux sont formellement attestés[220], dont un certain Mansuetus (*R* 14), riche évergète et donateur d'une horloge. A *Cularo*, quatre prêtres occupent cette charge[221]. Notons que le sévir P. Cassius Hermetio (*R* 46) appartient à la puissante *gens* Cassia, et Sextilius Gallus (*R* 52) a épousé une femme de la fratrie des Attii.

Dans le reste de l'Isère, ce ne sont pas moins de six sévirs distincts qui sont mentionnés, dont un est demeuré anonyme, à Feyzin, Chuzelles, Seyssuel, aux Roches de Condrieu, et à Limony.[222]

Quatre autres semi-magistrats ont laissé une trace textuelle en Savoie[223] : à Aix-les-Bains, à Pont de Beauvoisin, à Jongieux et à Bassens. A *Aquae*, D. Titius Apolaustianus est l'un des membres de la très importante *gens* Titia. Sextus Decidius attesté à Bassens appartient, lui, à la principale famille de la Combe : la *gens* Decidia.

Enfin, à *Genava*, un certain Sextus Attius Carpophorus, de la *gens* Attia, fut aussi sévir augustal. Un dernier document de la cité de Calvin souligne la présence d'un collège de sévirs, dont on peut penser que ses membres étaient sévirs augustaux.[224]

Ces sacerdoces[225] sont mentionnés quasiment partout sur le territoire, à l'exception de la Haute-Savoie. Ils sont néanmoins attestés majoritairement près des voies fluviales du Rhône et de l'Isère, dans des lieux où les menaient leurs activités professionnelles. Les textes nous confirment la variété de leurs positions sociales : ils peuvent être membres des grandes lignées allobroges (*R* 46.122.136.194), ou liés à elles par alliance (*R* 52). Ce sont parfois de riches donateurs comme Mansuetus (*R* 14), ou plus singulièrement, comme M. Apronius Eutropus à Limony (*R* 82), être médecin asclépiadien.

Parfois d'extraction servile, parfois hommes libres comme nous le verrons ultérieurement, le sévirat augustal reste, dans une carrière à Vienne, la seule et unique magistrature, ce qui n'enlève rien à la *dignitas* de ces notables.

Cette prêtrise est parallèlement inscrite sur des témoignages épigraphiques durant tout le Haut-Empire. Plusieurs documents datent du Ier siècle (*R* 14.49.78.82.136.194). Certains datent du IIème siècle (*R* 53.79.122.135). D'autres sont de périodes plus tardives, durant la

[217] B. Rémy, *Cartographie des notables*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 60 ; J. Gascou, B. Rémy, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 et 65 ; B. Rémy, J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 à 52.

[218] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 373 à 375.

[219] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 81 ; J.-P. Jospin, B. Rémy, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 93 et 94 ; H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 187.

[220] R 14, 18 et 19 – ILN 87, 108, 109 – Annexes, p. 365.

[221] R 46, 49, 52, et 53 – ILN 375, 379, 384, 385 – Annexe, p. 369.

[222] R 77, 78, 79, 80 et 82 – ILN 287, 290, 295, 297, 306 – Annexes, p. 367 à 370.

[223] R 122, 134, 135 et 136 – ILN 677, 621, 629, 637 – Annexes, p. 369 et 370.

[224] R 194 et 195 – ILN 862, 863 – Annexes, p. 370.

[225] Tableaux, p. 210 et 211.

seconde moitié du deuxième siècle (*R* 18.19.52), ou encore sous les Sévères (*R* 77). Ces semi-magistratures semblent donc présentes sous toutes les dynasties de cette époque. Cependant, rien ne permet aujourd'hui d'affirmer, ni d'infirmer que ces collèges existaient sur le sol allobroge au début du Principat, pendant les règnes d'Auguste et de Tibère.

Comme le souligne C. Bezin[226], les charges sacerdotales sont certainement restées distinctes des responsabilités politiques jusqu'à ce que le culte de l'empereur prenne une importance majeure. A Vienne, entre l'établissement précoce du flaminat impérial, avant même le changement de constitution, l'instauration d'un flaminat de la Jeunesse structurant la future élite viennoise, la place prise par les femmes dans la hiérarchie sacerdotale à travers le flaminicat, et ceci dès la seconde moitié du Ier siècle, et la propagation du corporatisme séviral, tout au long du Haut-Empire, permettant entre autres à des affranchis liés aux grandes lignées d'atteindre une semi-magistrature, ce sont de nombreuses personnalités allobroges qui se voient promues dans l'organisation religieuse de la cité.[227]

L'étude épigraphique et la localisation de ces charges démontrent l'importance de certains lieux de décisions. Sur la quarantaine de documents recensés, 26% l'ont été à *Vienna*, 22% à *Cularo* et 22% à *Genava*. Les trois principales agglomérations sont donc à 70% les lieux de découvertes de ces témoignages écrits. Cela est confirmé par B. Rémy[228], les empereurs étant davantage honorés dans les zones urbaines.

En affinant notre analyse, et en mettant de côté le sévirat, ce phénomène apparaît encore plus manifeste, puisque la proportion passe alors à 82% environ : 33% à *Vienna*, 21% à *Cularo*, et 28% à *Genava*. Se rapportant aux flamines impériaux, 20% des documents ont été mis au jour dans la capitale, 10% à Grenoble et 40% à Genève. Concernant les flamines de la Jeunesse, 66% sont recensés à Vienne et 33% à Grenoble. Le dénombrement des flaminiques font apparaître 20% à Vienne et à Grenoble et 30% à Genève.

Cette série statistique ponctue la relation géographique entre les lieux de décisions politiques et les lieux de fondement de l'idéologie impériale, l'imbrication de l'intégration sociale, civile et la religiosité des notables viennois.

Pour clore sur ce point, cette observation structurelle est corroborée par la symbolique que représente, comme nous l'avons vu, le Temple de Vienne.

B. Les témoignages du culte impérial.

En dehors de la frise dédiée à *Romae et Augusto Caesari diui* sur le Temple de Vienne, les sources épigraphiques nous apprennent qu'une quinzaine de documents est dédiée directement ou indirectement au culte des membres de la Maison Divine, provenant le plus souvent de notables.

B. Rémy[229] fait remarquer que les inscriptions en l'honneur des empereurs, globalement et assez curieusement, sont peu nombreuses dans toute la cité, qui était pourtant

---

[226] C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 13.

[227] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 108. Selon l'auteur, les attestations de flamines et flaminiques, notamment, montrent une organisation du culte impérial à l'échelon municipal et provincial.

[228] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 362.

[229] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

une petite Rome. Il définit cinq types de documents : les hommages directs aux empereurs vivants et aux membres de la famille impériale ; les dédicaces de monuments pour la sauvegarde de l'empereur ; les dédicaces aux divinités pour la sauvegarde de la Maison Divine ; les dédicaces aux puissances divines des Augustes ; et les dédicaces à la Victoire impériale. Ces témoignages ne sont pas tous de même nature. Certains ont un caractère religieux affirmé, d'autres relèvent du loyalisme politique ou de l'attachement du dédicant, d'autres encore du souci de flatter pour attirer la bienveillance du prince.[230]

1. Les textes émanant de l'élite

a. En Isère.

Dans la capitale, une inscription fragmentaire[231] a été découverte, datant probablement du début du Principat, entre 4 et 14. Elle fut gravée par les responsables d'un *vicus* (Reventin Vaugris) en l'honneur d'Auguste et Tibère, postérieurement à l'adoption de celui-ci. L'un des dédicants est connu par un autre texte (*ILN*, Vienne, 296) : Q. Licinius Repentinus de la *gens* Licinia. Dans le quartier résidentiel et commercial de *Vienna*, à Saint-Romain-en-Gal, une plaque de marbre[232] mentionne un certain …ius Proculus …, sans doute notable, rendant hommage à Tibère. Un troisième document[233] est l'œuvre de Caius Ulattius, prêtre de Rome et d'Auguste. Ce magistrat ségusiave rend hommage à Caracalla dans une dédicace dévouée au *numen*[234] et à la majesté de celui-ci. D'après le consulat et l'*imperium*, ce témoignage date de 213, et prouve que certaines personnalités extérieures à la cité ont laissé des traces de leur passage chez les Allobroges, soulignant par là-même la vivacité du culte, même sous la dynastie des Sévères.

A *Cularo*, une dédicace[235] aux puissances divines des Augustes et à la déesse Diane a été laissée par un anonyme dans la seconde moitié du IIème siècle ou au début du IIIème siècle. Cet évergète, rendant hommage à l'ensemble des empereurs vivants ou morts, faisait certainement partie des dignitaires allobroges. Il faut noter ici l'association peu courante entre la déesse chasseresse et les puissances divines, association ne se retrouvant qu'à Vichy (*ILA*, Arvernes, 81).

C'est à Aoste que le plus grand nombre de documents a été découvert, ce qui peut paraître logique dans le sens où ce *vicus* a été fondé par Auguste lui-même et qu'il a pris le nom latin d'*Augustum*. Mis à part une série d'inscriptions vouées à *Romae* résultant d'une certaine piété populaire, quatre textes semblent participer au culte impérial. Ainsi, Marcus Verrius Mansuetus[236], porteur d'un gentilice et d'un surnom latins, notable ou riche évergète, est à l'origine de l'érection d'un monument dédié à la puissance divine impériale ; c'est-à-dire à un empereur vivant ou à l'ensemble des empereurs vivants ou morts[237]. Les travaux d'A.

---

[230] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 361 et 362.

[231] R 2 – ILN 35 – CIL XII 1844.

[232] R 3 – ILN 36 – ILGN 264.

[233] R 4 – ILN 42.

[234] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 108. Simina Cibu confirme ici que les dédicaces publiques aux *numina* attestent d'une organisation du culte impérial.

[235] R 44 – ILN 362 – CIL XII 2224.

[236] R 68 – ILN 597 – Annexe, p. 372.

[237] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89. Les auteurs précisent que les deux frères Verrii ont fait graver pas moins de cinq inscriptions identiques pour honorer la puissance divine impériale. Ce sont donc des évergètes suffisamment fortunés, qui manifestent une véritable piété, ou tout du moins un attachement réel à l'empereur.

Chastagnol[238] ont montré que ce type d'expression est apparu en Gaule à partir du règne d'Hadrien.

Un certain Sex. Vireius Sextus, décurion sans doute fortuné, a participé à la construction d'un édifice[239] pour la sauvegarde de Marc Aurèle, offrant notamment le toit du portique et les colonnes en 176[240]. Un autre monument[241] du Ier ou du IIème siècle a été érigé, plus la donation d'une statue (?), par Caius Virrius Quartio. C'est une dédicace, en *ex-stipe*, à la Victoire impériale. Un dernier texte[242], très abîmé, émanant sans doute d'un collège de sévirs, mentionne la Victoire Auguste.[243]

Dans le reste de l'Isère, très peu de témoignages font référence au culte. A Hières sur Amby, C. Capitoius Macrinus[244], portant un gentilice et un surnom latins, a dédié un document gravé à l'Auguste et à Mercure. Cet évergète semble bien ici honorer un empereur en l'associant de manière originale au dieu primordial du panthéon allobroge. Le plus remarquable des témoignages est, sans aucun doute possible, la dédicace à Septime Sévère et aux dieux et déesses immortels sur l'exceptionnel autel d'Agnin[245]. On ignore son auteur fortuné qui faisait certainement partie de l'élite. Il met en scène la représentation des divinités de la semaine, distinguant dans le texte le seul Jupiter, associés à Septime. Sur l'autel, l'iconographie met en lumière les bustes des dieux au milieu desquels trône l'Empereur. La dédicace date probablement d'une période comprise entre 198 et 209.[246]

b. En Savoie.

Peu de documents affirment l'implantation et le développement du culte dans cette partie du territoire, en dehors des nombreux graffites populaires[247] de Rome à Châteauneuf dans la Combe. A *Aquae*, le seul Zmertuccius Titianus[248], patron du bourg, a offert un autel mentionnant des jeux avec des fêtes en l'honneur de l'Empereur, associant la dévotion à la distraction des habitants. Le formulaire *Pro Salute Imp(eratoris) Aug(usti)* tend à dater ce texte de la seconde moitié du IIème siècle, peut-être du règne de Marc Aurèle.

A la Biolle[249], le procurateur Septimius Honoratus[250] a fait graver, *Pro Salute*, une dédicace aux dieux et déesses immortels pour la sauvegarde des Sévères. Dieux du panthéon romain associés, acte de loyalisme politique, ce texte peut se situer dans le temps, après que Caracalla ait été associé au pouvoir par son père en tant qu'Auguste. En effet, avant, Caracalla

---

238 A. Chastagnol, *Société et droit latin dans les provinces des Alpes occidentales,*in *Actes du 116ème congrés national des Sociétés Savantes*, Chambéry, 1991 ; A. Chastagnol, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, Antibes, Riez, Dignes*, Paris, 1992.

239 R 71 – ILN 600 – CIL XII 2391. 2392 – Annexe, p. 373.

240 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 366. B. Rémy note que les dédicaces *Pro Salute* sont le plus souvent gravées à l'occasion de travaux édilitaires ou évergétiques, n'impliquant pas forcément ici une divinisation de la personne impériale.

241 R 69 – ILN 598 – Annexe, p. 410.

242 R 70 – ILN 599 – CIL XII 2389.

243 B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89 ; B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36,* 2003, p. 368. La Victoire impériale est une abstraction divinisée devenue une véritable divinité « dynastique sous les Julio-Claudiens avant de veiller, à partir des Flaviens, sur chaque Auguste. Chaque nouvel empereur fonde sur elle sa légitimité ».

244 R 86 – ILN 559 – CIL XII 2373 – Annexe, p. 379.

245 R 84 – ILN 320 – CIL XII 2183 – A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel*, Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p 112 – Annexe, p. 372.

246 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 366. Que ce soit à Agnin ou à La Biolle, ce type de dédicace est une marque de loyalisqme politique et d'attachement des dédicants.

247 R 109 – Annexe, p. 75.

248 R 121 – ILN 666 – Annexe, p. 372

249 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 366.

250 R 137 – ILN 704 – CIL XII 2491.

comme Geta sont toujours désignés comme *Nobilissimi Caesares*, dans une titulature entre 196 et 198.

Or, ici, Caracalla a le titre d'*Augustus* prouvant que la datation est comprise entre 198 et 209. Il faut garder en mémoire que l'Empire sort de quatre années de guerre civile, après l'assassinat de Commode en 192 ; et que Septime Sévère ne s'est imposé qu'après avoir écarté du pouvoir Didius Iulianus, le préfet de Rome, et Albinus après sa victoire sur celui-ci à Lyon en 197. Ce texte très intéressant, incorporant plusieurs personnalités de la Maison Divine, témoigne du souci de légitimisation de Sévère.

Un dernier témoignage a été découvert à Albens[251] qui est l'un des deux grands *vici* de Savoie avec *Aquae*. Le fils d'un certain Certus[252] a fait une donation en 116. Ce dédicant, sans doute notable et riche évergète, a offert un monument indéterminé pour la sauvegarde de Trajan. Cet acte d'évergétisme, avec la titulature honorifique de Parthicus au génitif, peut laisser supposer que ce texte était dédié au *numen* de l'Empereur, ou plus probablement sous un formulaire de type *Pro Salute*. La titulature permet de le dater entre le 20 Février 116, où le Sénat romain a décerné à Trajan le titre de Parthicus et le début d'Août 117, où l'Empereur trouva la mort à Sélinus en Cilicie…ou bien encore un peu après son décès.

c. En Haute-Savoie et à Genève.

Plusieurs découvertes épigraphiques prouvent l'implantation du culte impérial, notamment dans la région de *Boutae*. Un texte fort intéressant a été retrouvé à Saint Jorioz mentionnant T. Iulius Vstus[253], primipile bis et procurateur de Néron. Il faut souligner la restitution délicate laissant supposer que ce personnage a parcouru la carrière d'un tribun des cohortes prétoriennes à l'époque julio-claudienne. Cela reste un document assez précieux et rare ayant conservé le nom de Néron, car après la condamnation de sa mémoire, on a arasé les pierres dans tout l'Empire.

A Alex, un dédicant anonyme[254] a fait graver un texte à la puissance des Augustes pour la sauvegarde de l'Empereur. Le formulaire semble une variante de la formule *Numinibus Augustorum*, ne se rencontrant en Gaule qu'à partir d'Hadrien. C'est une preuve indubitable de loyalisme et d'un attachement au souverain, émanant d'un évergète.[255]

A Annecy le Vieux, un très riche évergète a dédié une basilique aux puissances divines (*Numinibus Augustorum*). Sex. Caprilius Atticianus[256] fait partie de la prestigieuse *gens* Caprilia, la grande lignée annécienne. Il est l'auteur de deux autres textes dans cette région, à Chavanod (*ILN*, Vienne, 733) et à Cran Gevrier (*ILN*, Vienne, 773). Atticianus porte un gentilice et un surnom latins. La vocation de la basilique peut s'avérer d'un caractère religieux pouvant servir d'annexe à un temple. Selon B. Rémy[257], ce document peut se rapprocher de celui d'Alex et daterait de la seconde moitié du IIème siècle.

Un dernier témoignage est attesté à Genève révélant la présence de Victor[258], affranchi impérial. Il y a fait une dédicace aux *numina* des Augustes et à la Maison Divine. C'est l'unique fois sur le sol allobroge où les membres de la famille impériale sont associés au culte sous cette forme. Victor s'adresse à l'ensemble des représentants de la Maison, faisant une

---

[251] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 366. Nous sommes ici, comme à Aoste, dans le cadre d'une dédicace faite à l'occasion de travaux.

[252] R 138 – ILN 709 – CIL XII 2492 – Annexe, p. 186.

[253] B. Rémy, *I.L.H.S. 86*, Annecy, 1995 - R 157 – ILN 735 – Annexe, p. 372.

[254] R 158 – ILN 743 – Annexe, p. 371.

[255] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 367. Dans ce texte d'Alex, on peut émettre l'hypothèse d'un véritable acte de piété personnelle.

[256] R 159 – ILN 747 – CIL XII 2533 – Annexe, p. 374.

[257] B. Rémy, *I.L.H.S. 35*, Annecy, 1995, p. 61.

[258] R 184 – ILN 837 – CIL XII 2596.

association avec les *numina* des empereurs (morts et vivants), rattachant la *domus divina* aux empereurs divinisés. Le fait que Victor n'indique pas son gentilice est le signe d'une époque relativement tardive. C'est un personnage important de l'administration de la seconde moitié du IIème siècle.

2. Evolution, chronologie et répartition géographique

a. Dans le temps et la forme.

Un premier constat s'impose : le culte impérial s'est exprimé le plus souvent à travers des actes d'évergétisme de personnages appartenant à l'élite allobroge. Ces hommes ont participé aux temps forts et stratégiques, comme au début du Principat, sous les Antonins, ou encore sous le règne de Septime Sévère, au gré de l'inflexion prise par l'idéologie impériale, s'adaptant aux bouleversements historiques et aux changements dynastiques.

En dehors du temple d'Auguste et de Livie, deux documents épigraphiques de la capitale sont notamment dédiés nommément à Auguste (*R* 2) et à Tibère (*R* 2.3). Sous les Julio-Claudiens, les notables viennois semblent se faire beaucoup plus discrets. Exceptées les prêtrises officielles attestées durant tout le premier siècle, seul le texte de Saint-Jorioz (*R* 157) souligne de manière indirecte le culte en mentionnant un procurateur de Néron. Petit à petit, la forme et le fonds des dédicaces se transforment et se diversifient. Ainsi, à Aoste, deux témoignages font référence à la Victoire impériale (*R* 69) et à la Victoire Auguste (*R* 70).

Aucun témoignage émanant de notables ne met en scène la dynastie des Flaviens, et il faut attendre les Antonins pour retrouver un nouvel élan. En dehors du texte d'Albens (*R* 138) à Trajan pour sa sauvegarde, les témoignages se multiplient sous Hadrien et Marc Aurèle, Grenoble (*R* 44), Aoste (*R* 68.71), *Aquae* (*R* 121), Alex (*R* 158), Annecy le Vieux (*R* 159), et à Genève (*R* 184). Les évergètes invoquent alors la puissance divine impériale, les puissances divines des Augustes, ou font encore appel au *numen* de l'Empereur, dédient l'érection de leurs monuments *Pro Salute*, associent la Maison Divine ou bien une divinité comme Diane.

Enfin, plusieurs documents mettent en exergue la dynastie des Sévères et notamment les très importants monuments d'Agnin (*R* 84) et de la Biolle (*R* 137) consacrés *Pro Salute* à Septime. Caracalla fait également l'objet d'un hommage à son *numen* et à sa majesté à *Vienna* (*R* 4)

L'objet du culte, le contenu des dédicaces ont sensiblement évolué d'une dynastie à l'autre au gré des besoins du pouvoir romain en place, des changements de mentalité des provinciaux, et du statut de la cité de Vienne.[259]

b. Dans l'espace.

B. Rémy[260] a souligné le contexte urbain des hommages rendus aux empereurs. S. Cibu[261] note que dans les provinces des Alpes occidentales, la majorité des monuments ayant trait à la maison impériale proviennent des agglomérations urbaines. Cependant, à l'inverse des prêtrises attachées au culte impérial, géographiquement, localisées dans les trois grands

[259] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 138. Selon S. Cibu, les communautés alpines, à l'image de la Narbonnaise, semblent avoir adopté des manières romaines pour honorer l'empereur.

[260] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 362.

[261] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 117.

pôles de la cité ou bien dans certains hauts sanctuaires, les actes d'évergétisme, *stricto sensu*, connaissent un éparpillement spatial sur le sol viennois.

Cinq documents, trois autour de *Vienna*, un à *Cularo* et un dernier à *Genava* ont été découverts, soit à peine 30% de l'ensemble de ce type de dédicaces. *Augustum* est le *vicus* dont le nombre d'hommages est le plus important, ce qui peut s'expliquer par le fait que c'est Auguste lui-même qui l'a fondé. En Isère, deux autres documents relèvent du culte à Hières sur Amby et à Agnin. En Savoie, trois témoignages, *pro salute*, à Albens, Aix-les-Bains et la Biolle, s'adressent respectivement à Trajan, à Marc Aurèle et aux Sévères. Les trois derniers documents ont été découverts en Haute-Savoie, dans la région de *Boutae*, à Saint-Jorioz, à Alex et à Annecy le Vieux.

Il est très intéressant ici de remarquer que l'élite allobroge ne s'est pas contentée d'honorer les empereurs, les impératrices et autres membres de la Maison Divine uniquement dans les grandes agglomérations urbaines, mais que sa dévotion s'est étendue à l'ensemble du territoire viennois et ceci tout au long du Haut-Empire.[262]

C. Iconographie, monuments et sanctuaires du culte impérial.

A travers les documents figurés, mais également l'érection de monuments ou la fondation de sanctuaires, les notables allobroges ont certainement exprimé avec force leur attachement à l'idéologie impériale, corrélativement à leur ascension sociale.[263]

1. La déesse Rome, une entité au service du culte impérial

Le culte de *Roma* est d'origine hellénistique. Elle fait l'objet d'un culte dans le monde grec à partir des années 200 av. J.-C. Car à Rome même, l'identité romaine est exprimée par la notion de *Res Publica* ou de *Populus Romanus* ou encore *Civitas Romana*. Ainsi, lorsque l'on reconstruit le temple de Jupiter Capitolin en 69 av. J.-C., après sa destruction pendant la guerre civile, Dion Cassius[264] écrit que la statue du dieu tient dans la main une image de Rome, mais Suétone appelle cette même image *signum rei publicae*. Ce sont les cités grecques d'Asie et de Bithynie qui ont les premières demandé la permission d'établir des cultes à leur nouveau maître, qui ont été organisés avec comme responsables des grands prêtres (*archi hiéreis*). Les premiers cultes provinciaux dans la partie occidentale de l'Empire reflètent les pratiques du culte dans la partie orientale.

A partir du Haut-Empire, pour reprendre les termes d'E. Thevenot[265], si Rome use de tolérance religieuse, la religion s'organise avant tout dans les Gaules, à l'exemple de Tarragone avec son culte provincial et son autel municipal[266], autour du culte de la déesse Rome, celle-ci étant associée à l'Empereur, et ce culte étant conçu comme une forme de loyalisme des peuples soumis. Placée au cœur de l'idéologie, Rome doit donc faire l'objet sur le sol viennois, à l'image du Temple d'Auguste et Livie, comme dans le reste de la Narbonnaise, de témoignages divers et variés.[267]

---

[262] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 362.
[263] Cartes, p. 496 et 504.
[264] Dion Cassius, *Histoire romaine*.
[265] E. Thevenot, *Les Gallo-romains*, Paris, 1948, p. 83 à 98.
[266] Tacite, *Annales*, I, 78, 1.
[267] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 361 à 376.

a. Les objets iconographiques représentant la divinité.

Il y a très peu de documents figurés qui ont été découverts sur le territoire, mais ceux-ci sont d'une très haute qualité.

Le premier d'entre eux est le grand Camée de Vienne, qui illustre parfaitement le rapport Rome (ville-déesse = entité) et Auguste. Il symbolise au début du Principat l'unité entre passé-éternité et le présent nouveau régime, entre l'état et l'*imperator*, révélateur du culte personnel de l'Empereur vivant et victorieux.[268]

Le second document est le *clipeus* en bronze de *Boutae*. Ce remarquable objet est composé du buste en haut relief de la déesse Rome scellé sur un hémisphère de plomb, qui a été retrouvé dans la plaine des Fins à Annecy. Selon P. Broise, ce *clipeus* devait décorer un des monuments publics du *vicus*, comme le théâtre, la basilique, ou encore l'horloge publique.[269]

Ce *clipeus* de *Boutae* est intéressant, car il prouve la présence de la divinité en dehors des trois principales agglomérations de la *civitas*, et en dehors des grands sanctuaires. Il atteste enfin la présence de *Roma* sur le département haut-savoyard.

b. Les hauts-lieux de culte de la déesse sur le sol allobroge.

La déesse Rome est l'objet d'une dévotion dans deux sanctuaires, dont l'un se trouve dans le très riche contexte de la Combe de Savoie.

Quelle que soit la réalité exacte des croyances autochtones qui nous sont parvenues à travers l'assimilation à Mercure, l'exceptionnel site de Châteauneuf, découvert en 1979, s'ordonne autour d'un sanctuaire, où est attesté un culte mixte associant culte indigène et culte impérial. La proximité d'un théâtre devant servir à des spectacles à caractères religieux, des thermes et un quartier d'habitations indiquent un noyau concentré d'édifices publics. Selon C. Mermet et B. Rémy[270], le site devait jouer un rôle de petit centre régional destiné à une population rurale dispersée. Le *fanum* est un temple double érigé au confluent de l'Arc et de l'Isère. Tout le site est structuré autour du sanctuaire, avec des inscriptions émanant des autorités locales, reflets d'un loyalisme religieux et, de l'autre, il y a des éléments plus populaires dont témoigne la série de graffites sur tuile. Les documents épigraphiques révèlent, de plus, un culte associant Mercure à sa parèdre Maïa, un culte dédié au dieu indigène *Limetus*, et enfin un culte de Rome et d'Auguste[271]. Son rôle régional, ses édifices et ses textes gravés font que ce sanctuaire n'a sans doute pu exister qu'avec le soutien financier, moral et social des élites locales.

L'autre haut sanctuaire, aux environs d'*Aquae*, se situe à Brison-Saint-Innocent, possédant quelques similitudes avec celui de Châteauneuf. On peut même penser que c'était un lieu de culte impérial au moins aussi important, car nous savons, par l'épigraphie, que l'association Rome et Auguste devait y être vénérée comme semble le confirmer la présence d'un flamine (*C.I.L.* XII 2458).

---

[268] J. Champeaux, *Figures du pouvoir dans l'Eneide*, in *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, Besançon, 2006, p. 83 à 101.

[269] P. Broise, *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses territoires*, Annecy, 1984, p. 67 – Annexe, p. 429.

[270] C. Mermet, B. Rémy, *Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, et *Châteauneuf-les-Boissons : un sanctuaire d'agglomération secondair*e, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 146 à 151 ; p. 158 et 159 – Annexes, p. 469, 480 à 482.

[271] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 376. B. Rémy souligne que les graffites révèlent un aspect encore inconnu lorsque Rome est honorée seule, au lieu d'être associée au Prince. Les fidèles des classes populaires à Châteauneuf devaient la considérer comme la garante de leur prospérité.

2. Les membres de la Maison Divine mis en scène

Au-delà de l'association Rome – Auguste au début du Principat, et en dehors des textes épigraphiques, d'autres documents, relativement peu nombreux, soulignent l'attachement du peuple allobroge au prince et à sa famille.

a. Représentations iconographiques des empereurs.

Nous connaissons déjà l'exceptionnel autel octogonal d'Agnin sur lequel est représenté Septime Sévère entouré des dieux de la semaine. En Isère, à *Cularo*, rue du vieux temple, trois marbres votifs ont, eux, été gravés en l'honneur de César, Auguste et Trajan.[272]

En Savoie, à *Aquae*, dans les fameux thermes, des statues colossales et divers fragments en marbre gris et blanc, représentant des personnages masculins et féminins, ont été mis au jour. Il pourrait s'agir de notables ou des membres de la Maison Divine.[273]

Deux autres documents figurés ont été découverts dans la région de *Boutae*, en Haute-Savoie, mettant en scène un Empereur. Le premier est une patère en argent[274] consacrée à Apollon Aelius, protecteur d'Octave à la bataille d'Actium[275]. D'un diamètre de 14,7 cm, elle est ornée d'un médaillon central évoquant la tête d'Auguste avec pour légende « *Octavius Caesar* ». Autour sont dessinées des scènes empruntées au mythe d'Apollon, Neptune et Mercure. Toujours à Annecy, au sud de la place des Romains, a été retrouvé un trésor avec notamment une tête de 43 cm. Ce buste en bronze[276] est à l'effigie d'Antonin le Pieux.

b. Représentations iconographiques de princesses.

R. Lauxerois[277] fait référence à une statue monumentale découverte à *Vienna* se dressant au théâtre, sans doute dans une niche du mur de scène. Elle faisait alors face aux spectateurs, accompagnée des autres images des souverains et des dieux[278]. C'est la seule et unique statue de cette taille avec la Caryatide à avoir été conservée. Elle représente Antonia Minor, princesse impériale, nièce d'Auguste et mère de Claude. Seulement, ce personnage de l'aristocratie romaine ne semble pas avoir fait l'objet d'une divinisation.

Toujours dans la capitale allobroge, I. Cogitore[279] fait aussi référence à des monnaies d'argent frappées au visage de Messaline, femme de Claude. La monnaie devient un support de propagande où dieux, princes et princesses se côtoient.

Dans le département isérois, deux autres témoignages figurés ont été découverts. A Sainte-Marie-d'Alloir[280], deux têtes ont été trouvées, l'une en pierre étant une jeune notable aux cheveux ondulés, et l'autre étant un buste en marbre d'une impératrice romaine. Enfin, à

[272] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, l'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 74 – Annexe, p. 468.
[273] B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 106 – Annexe, p. 428.
[274] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 136, fig. 84.
[275] A propos de la dévotion d'Auguste à Apollon : N. Boëls-Janssen, *Les « faiseuses de rois », Tanaquil, Fortuna et les autres*, in *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, Besançon, 2006, p. 67 ; J. Champeaux, *Figures du pouvoir dans l'Enéide*, in *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, Besançon, 2006, p. 84 ; J. Gagé, *Apollon romain*, Paris, 1955 ; A. Loupiac, *Virgile, Auguste et Apollon*, Paris, 1999.
[276] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 144, fig. 90 – Annexe, p. 426.
[277] R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 16 et 17 ; p. 34 et 35 – Annexe, p. 427.
[278] C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 38. Le mur de scène des théâtres sert de grand décor, et est généralement orné de statues. C'est ainsi le cas, par exemple, à *Vasio* où a été découvert quatre marbres monumentaux représentant Claude, Domitien, Hadrien et Sabine.
[279] I. Cogitore, *Valerius Asiaticus, le plus romain des Allobroges*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p.68 à 71.
[280] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 135.

Tullins, parmi des tombes, c'est un camée à l'effigie de Faustine qui a été découvert. Ce bijou porte comme légende : « *Diva Faustina Aug(usta)* ».[281]

c. Le Temple d'Aoste.

Aoste constitue, à l'époque, une des portes des Alpes[282]. C'est de plus un des *vici* fondés par Auguste. Nous savons ainsi que Rome y est attestée à plusieurs reprises et on peut, dès lors, se demander si l'arc de triomphe d'Auguste n'a pas eu la même symbolique que le Temple de Vienne. Il semble, cependant, et dans tous les cas, démontrer l'attachement et la reconnaissance des habitants d'*Augustum* au Père du Principat.[283]

Comme nous pouvons le vérifier dans ce premier chapitre, les *cultores* (les dévots) peuvent avoir des statuts juridiques très variés et ont fait preuve d'actes d'évergétisme éclectiques : autels votifs, bases de statuts, plaques, temples, arches, édifices, statues ou autres documents figurés. Souvent encore, ils se sont acquittés d'un vœu après avoir été exaucé d'une demande contractuelle (dont nous ne savons généralement pas grand chose). Pratiques et dévotion religieuses, intégration, voire promotion paraissent dicter les choix des élites allobroges.

D'une manière plus générale, selon Hélène Durand[284], temples et autels jouent un rôle primordial dans la diffusion du culte. Ils sont l'oeuvre du pouvoir romain lui-même comme le sanctuaire fédéral de Lyon consacré par Drusus le 01/08/12 av. J.-C., ou d'un don de citoyens plus ou moins fortunés. On a aussi retrouvé à Suse le trophée des Alpes[285] élevé à la gloire d'Auguste en 7. 6 av J.-C. Plus rares sont les bustes ou statues des Alpes occidentales parvenus jusqu'à nous ; et c'est essentiellement l'épigraphie qui nous renseigne sur le culte impérial, révélant de nombreuses prêtrises.

Le *corpus* mettant en relief les élites viennoises et le culte impérial peut apparaître moins conséquent que nous aurions pu le supposer. Néanmoins, les témoignages, dans la Province de Narbonnaise, qui sont relativement nombreux chez les Voconces, le sont également chez les Allobroges. A titre de comparaison, de l'autre côté du Rhône, les inscriptions de l'Ain[286] ne révèlent que quelques traces écrites et n'attestent la présence que d'un unique sévir augustal. Dans la cité de Vienne, le culte a la même vitalité que celle autour de Turin, alors qu'elle est plus modeste au cœur des massifs.

Toutefois, il ne faut pas s'arrêter à cette vision pouvant paraître quelque peu restrictive. Pour reprendre les termes de J.-J. Hatt[287], le culte impérial a diffusé dans les masses à la faveur du loyalisme un certain nombre de conceptions. Dans la cité des Allobroges, les empereurs sont aussi honorés comme de véritables dieux vivants par la

[281] *Ibidem*, p. 140.
[282] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89.
[283] B. Rémy, *La conquête romaine*, in *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 19 – Annexe, p. 467.
[284] H. Durand, *Le culte impérial*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 212 et 213.
[285] G. Barruol, *Le Royaume de Suse*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 138 et 139.
[286] F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 27 et 28. (voir : *IL Ain* 25, 54, 57, 89, 101-102, 106).
[287] J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1986, p. 415.

plèbe.[288] Le culte n'est donc pas l'apanage des notables. De plus, comme cette étude va nous le faire découvrir au fil des pages, la nouvelle idéologie va s'ancrer également, plus ou moins directement, dans divers actes de dévotion où sont vénérées les divinités gréco-romaines[289] ; ou encore, de manière plus marquante, dans l'introduction des religions à Mystères, et notamment, au cœur de la capitale, à travers le culte à Cybèle, dont nous connaissons les liens avec le culte impérial.[290]

[288] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 154. (voir la dédicace votive à Néron et *Limetus* à Châteauneuf – ILN 463).
[289] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 138. A l'image des honneurs rendus à l'empereur, les communautés alpines et de Narbonnaise, ont sans doute adopté des manières romaines pour vénérer collectivement les dieux.
[290] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 191 à 212.

Maquette de Vienne antique à la fin du deuxième siècle



Maquette de F. Trouvé, musée et site de Saint-Romain-en-Gal

Maquette du centre monumental de Vienne

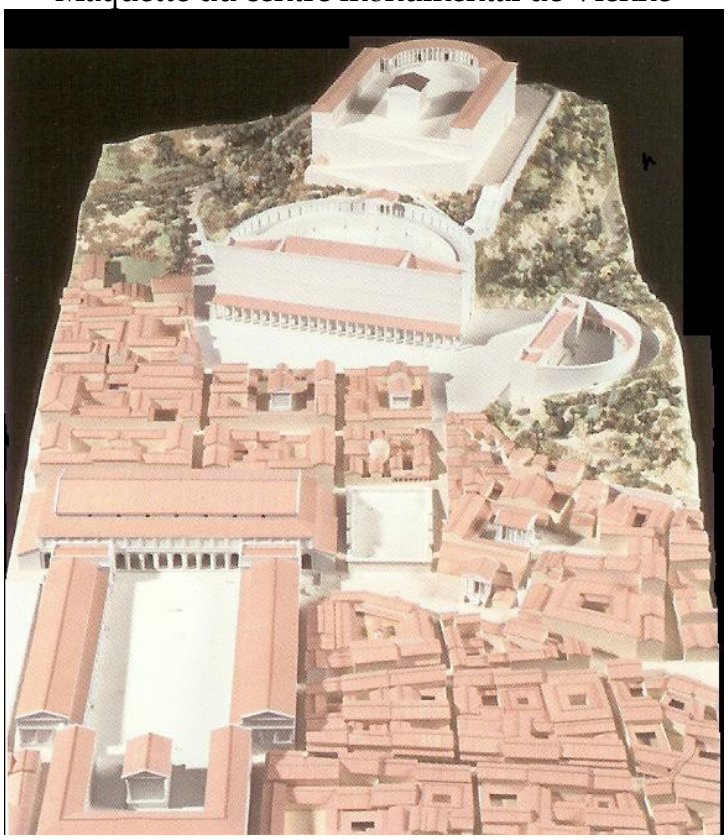

Réalisation de F. Trouvé, Musée de l'ancien évêché à Grenoble

R. 109 - Graffito sur tuile de Châteauneuf consacré à **Rome**

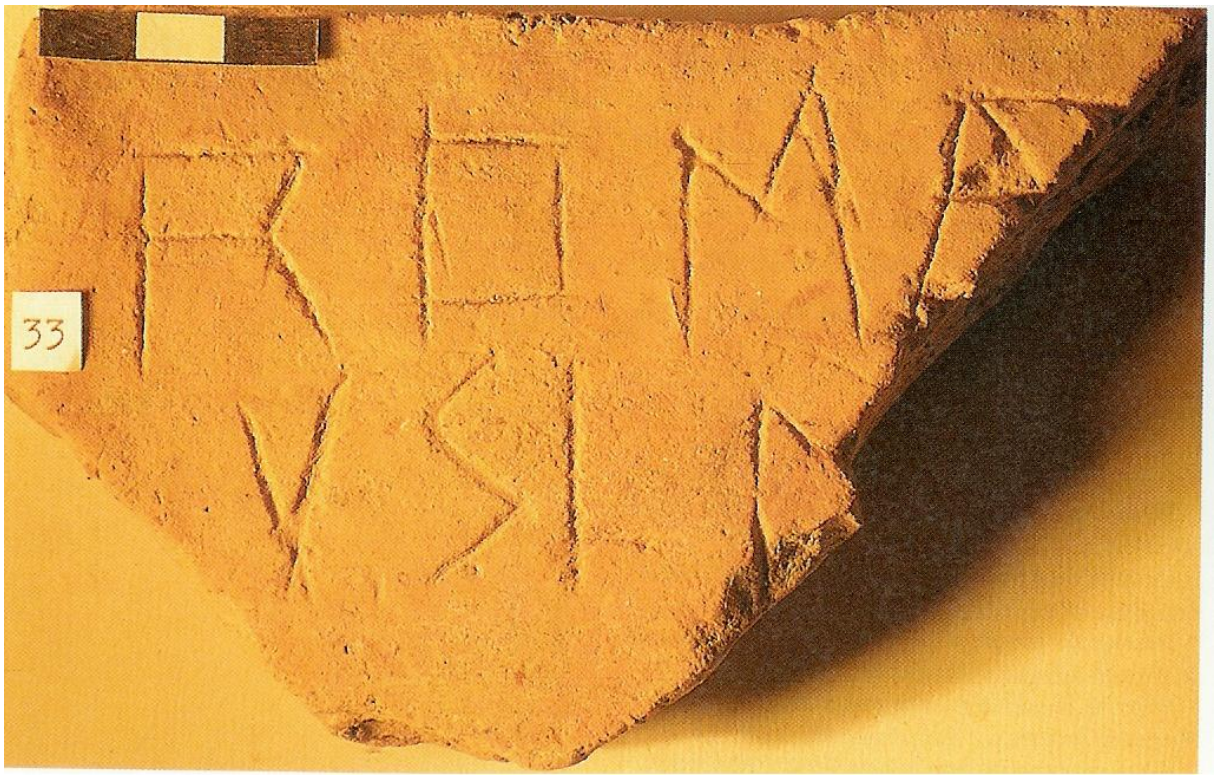

La Savoie gallo-romaine, p. 188, Fig.142 – photo de C. Mermet

Chapitre II : Les citoyens de la cité et la dévotion aux dieux gréco-romains

Si Rome use de tolérance, la religion gallo-romaine n'échappe cependant pas au cadre de la religion officielle, s'organisant dès le début du Principat, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, autour de Rome et d'Auguste, les peuples soumis devant manifester leur loyalisme.[291]

A côté du culte impérial, les dieux gréco-romains vont aussi être l'objet de nombreuses dédicaces, et ceci d'une manière très précoce, même s'il ne faut pas se fier à l'*interpretatio* de César, durant sa campagne militaire dans les Gaules[292], qui reconnait, ou croit reconnaitre dans les dieux indigènes, ceux des romains. Selon lui, « le dieu qu'ils honorent le plus est Mercure… Après lui ils adorent Apollon, Mars, Jupiter… Ils se font de ces dieux à peu près la même idée que les autres peuples… ». La suppression des druides et des sacrifices humains, définitivement accomplie sous Tibère, va encore davantage favoriser la juxtaposition, voir la fusion, des divinités gauloises et romaines, ainsi que l'adoption des rîtes latins[293]. Dès lors, il demeure toujours délicat de percevoir concrètement si un dévot, qui fait graver une dédicace, vénère une divinité de Rome ou bien un dieu indigène ou topique dont il a latinisé le nom.[294]

Il n'est donc pas étonnant de retrouver, dans la cité de Vienne, un certain nombre de documents archéologiques démontrant la présence de cultes liés à ces divinités, documents émanant souvent de l'aristocratie locale, confirmant l'exceptionnelle richesse du panthéon allobroge. Il faut, néanmoins, garder en mémoire que l'importance d'un dieu ne dépend pas uniquement du nombre de ses mentions dans la documentation, ni de sa position à Rome ou ailleurs dans l'Empire. Comme le dit Simina Cibu[295], « c'est en termes de statut du culte dans la cité que la question doit être posée ».

A. Mercure, le dieu primordial.

Divinité protectrice des inventeurs et des voyageurs, messager veillant sur les carrefours, Mercure, par le nombre des documents qui attestent son culte, paraît bien, comme le pense P.-M. Duval[296], le plus grand dieu de la Gaule romaine. Inscriptions, statues, bas-

[291] J.-P. Jospin, *Les Allobroges, Gaulois et Romains des Alpes*, Veurey, 2009, p. 43 ; R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 16 et 17 ; E. Thevenot, *Les Gallo-romains*, Paris, 1948, p. 83 à 98.

[292] César, *Guerre des Gaules,* VI, 17.

[293] M. Clavel-Lévèque, *Religion, culture, identité. Mais où sont les druides d'antan ? Le puzzle gaulois*, Besançon, 1989, p. 389 à 457.

[294] B. Rémy, N. Mathieu*, Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152.

[295] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 123.

[296] P.-M. Duval*, Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 67 à 69.

reliefs, statuettes de bronze et lieux de culte sont pour Mercure plus nombreux que pour tout autre dieu.

A *Vienna*, selon B. Rémy[297], c'est toute la cité qui est placée sous son patronage et sa vénération n'est pas le seul fait d'initiatives individuelles et privées. Il apparaît ainsi, pour le peuple et pour l'élite viennoise, comme le dieu primordial du panthéon allobroge. Il est le dieu le plus honoré devant Mars, Jupiter et Apollon.[298]

1. La documentation épigraphique

Le dépouillement des différentes sources montre qu'une quarantaine de textes émanant de notables met en exergue la primauté de Mercure.[299]

a. Dans la capitale et le département de l'Isère.

Plusieurs d'entre eux ont été découverts à *Vienna*. Tout d'abord, une dédicace d'une flaminique[300], membre de l'aristocratie allobroge, a offert une décoration à un édifice religieux indéterminé à la fin du Ier siècle ou au début du IIème siècle. L'ornementation se composait de plusieurs statues : Castor, Pollux, Hercule et Mercure. On peut s'interroger sur cette association. Car, si les Dioscures connaissent un certain succès à *Vienna*, si Mercure est largement attesté dans la cité, Hercule, comme nous le verrons plus loin, n'est représenté que par de très rares statues et de nombreuses statuettes soulignant sans doute une piété populaire. Il peut apparaître singulier qu'un personnage de haut rang, à une période correspondant à l'expansion du culte impérial dans la *Provincia Narbonensis*, ait fait une telle donation. Cette décoration devait donc coïncider avec certaines inflexions religieuses dans le peuple allobroge, ce qui pourrait expliquer un tel groupement de dieux, à l'image d'un panthéon viennois aussi complexe que varié. Deux particuliers, Titus Laetorius Duellus Antestianus[301] et … Laetorius Numida Antestianus, porteurs d'un gentilice et d'un surnom latins, ont eux fait ériger un autel en l'honneur du dieu des voyageurs. D'autre part, la partie supérieure d'un monument hexagonal consacré à Mercure auguste a été dédié par un certain Publicius[302], qui devait porter les *duo nomina* seconde manière, l'absence de prénom incitant à dater le texte du IIème siècle.

Dans l'autre centre majeur de l'Isère, à *Cularo*, ou pour être plus exact dans sa proche banlieue, à Echirolles et à La Terrasse, deux autres inscriptions ont été trouvées. La première est l'œuvre d'un citoyen nommé L. Manilius Silanus[303], qui honore ici Mercure sous la dynastie des Julio-Claudiens. La seconde est un *ex-voto* gravé sur un autel, consacré à Mercure auguste au Ier ou au IIème siècle par un évergète nommé Lucius Divius Rufus[304], portant un gentilice celte (*unicum* en Narbonnaise) et un *cognomen* latin.

De nombreux témoignages ont été mis au jour dans le reste du département. A Feyzin, un sévir augustal, Lucius Taietius Chresimus[305], a consacré un autre autel, en *ex-voto*, à la divinité. De même sur le fameux autel octogonal de marbre blanc consacré à Septime Sévère

[297] B. Rémy, *Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble,* Gollion, 2002, p. 147.
[298] J.-C. Béal, *Le sanctuaire antique du Châtelet à Saint-Désirat (Ardèche) une relecture*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 171 à 199.
[299] Tableaux, p. 112 à 114.
[300] R 15 – CIL XII 1904 ; F. Bertrandy*, Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 88 – Annexe, p. 212.
[301] R 29 – CIL XII 1830 ; A. Pelletier, B. Rémy, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 17 – Annexe, p. 376.
[302] R 30 – ILN 18.
[303] R 60 – ILN 361 – CIL XII 2223 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 168 – Annexe, p. 380.
[304] R 64 – ILN 454 – Annexe, p. 377.
[305] R 77 – ILN 287 – Annexe, p. 367.

à Agnin[306], parmi les autres documents figurés, on peut reconnaître le buste du dieu primordial du panthéon allobroge. A Hières-sur-Amby, dans la seconde partie du deuxième siècle, ou au début du troisième, un citoyen du nom de C. Capitoius Macrinus[307] (gentilice et surnom latins) consacre au dieu un autel de granit. Sur cette dédicace, Mercure porte trois surnoms : Victor, Magniacus et Vellaunus, soulignant des caractères bien spécifiques. Vellaunus serait un synonyme d'Adsmerius « bienveillant, pourvoyeur », dieu garant de la prospérité terrienne et de l'abondance. Magniacus, surnom indigène, serait le roi ou le chef. Le surnom latin Victor nous fait découvrir un caractère surprenant, à première vue, pour Mercure, celui d'un dieu guerrier, ou d'un dieu victorieux…sans doute de la maladie. L'autre intérêt de ce texte réside dans le fait que l'épithète « auguste » précède, comme rarement, le nom de la divinité, laissant à penser qu'on y honore conjointement un empereur associé au chef du panthéon viennois[308]. Mercure apparaît ici comme la divinité tutélaire de la cité. A Chatte et à Chevrières, déjà auteur d'un ex-voto à Maïa dans la même commune, le très important évergète, T. Eppius Iullinus[309], honore ici sur deux dédicaces, également en *ex-voto*, Mercure auguste. L'ensemble de ces documents date du Ier ou du IIème siècle. Leur proximité laisse préfigurer qu'il existe un lieu de culte au couple Mercure-Maïa. A Saint-Martin-le-Colonel, c'est un autel de calcaire qui lui est érigé aussi au premier ou second siècle. Le dédicant est une femme, Dannia Martina[310], sans doute une noble qui porte les *duo nomina*. A Beaucroissant, on a trouvé deux autres autels, en *ex-voto*, dédiés à la divinité primordiale du panthéon allobroge. Le premier a été gravé par Sex. Geminius Cupitus[311] à Mercure auguste « Artaius ». Certains historiens, comme J. Toutain, F. Benoit ou J.-J. Hatt[312], considèrent cette épithète comme un nom topique d'un quartier de la commune. D'autres, comme E. Thevenot, P.-M. Duval ou H. Lavagne[313], mettent en rapport Artaius avec l'ours (Artos) et la patronne et déesse *Artio* (connue chez les Trévires *C.I.L.* XIII 4113 ; et chez les Helvètes par un bronze). Mercure serait sur ce témoignage assimilé à un dieu indigène local, comme il l'est à Châteauneuf avec *Limetus*, un dieu protecteur et garant de la prospérité et de la propriété terrienne. L'autre texte est l'œuvre de Caius Atisius Sedulus[314], porteur d'un gentilice celtique et issu d'une fameuse famille de potiers d'Aoste dont la renommée va bien au-delà de la cité : les Atisii. Beaucroissant est certainement le lieu d'un sanctuaire. A Creys Mépieu, deux magistrats, tous deux augures, Sennius Martius et Melius Martiniacus[315], ont fait ériger un autel, *ex stipe*, dédié à Mercure auguste. Ces deux dévots appartiennent à l'aristocratie et Martius est de la *gens* Sennia. Enfin, à Charencieu, une plaque de calcaire a été gravée par Marcus Veratius[316] en l'honneur du dieu des voyageurs.

---

[306] R 84 – ILN 320 – Annexe, p. 372.

[307] R 86 – ILN 559 – CIL XII 2373 – Annexe, p. 379.

[308] F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 25. Dans le département de l'Ain, les auteurs envisagent une association de Mercure au culte impérial ; Sur le culte de la divinité : W. Van Andriga, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (Ier-IIIème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2002, p. 135 à 137.

[309] R 93 et 94 – ILN 328, 329 ; O. Hirschfeld, *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae, C.I.L., Corpus Inscriptionum Latinarum*, tome XII, Berlin, 1888 : CIL XII 2195. 2196 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 128 – Annexes, p. 376.

[310] R 96 – ILN 333 – Annexe, p. 377.

[311] R 97 – ILN 341 – *C.A.G. 38/1*, p. 108.

[312] A propos de Mercure et de l'épithète Artaius : J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romains (provinces latines)*, 3 vol., Rome, 1967, (Paris, 1905-1917) ; F. Benoit, *Mars et Mercure. Nouvelles recherches sur l'interprétation gauloise des divinités romaines*, Aix-en-Provence, 1959 ; J.J. Hatt, *Mythes et dieux de la Gaule*, I, Paris, 1989.

[313] En complément : E. Thevenot, *Sur les traces des Mars celtiques entre Loire et Mont Blanc*, Bruges, 1955 ; P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002 ; H. Lavagne, *Les dieux de la Gaule narbonnaise : romanité et romanisation*, Journal des savants, Juillet-Septembre, 1979, p. 155 à 197.

[314] R 98 – ILN 342.

[315] R 103 – ILN 557 – Annexe, p. 378.

[316] R 105 – ILN 587 – Annexe, p. 379.

b. Dans le département de la Savoie.

Le dieu primordial des Viennois est aussi très présent en Savoie, et ceci notamment dans la Combe.

A La Rochette, un petit autel[317] nous apprend qu'un certain Iustus, dont le statut est délicat à restituer, fut esclave de Mercure et Cérès. Etait-il véritablement un esclave ou plus simplement un desservant ? Son statut se rapprochait-il de celui des esclaves sacrés dans le monde grec ? Et pourquoi alors avoir fait élever en *ex-voto* ce monument en l'honneur d'Apollon ?

Dans le sanctuaire de Châteauneuf, de nombreuses dédicaces ont été écrites pour la seule Rome, comme nous l'avons vu précédemment[318]. Mais, ce lieu de culte est également dédié à des Empereurs, à la divinité indigène *Limetus*, à Maïa, et surtout et avant tout à Mercure. Une série de graffiti sur enduit mural lui est consacrée. Un certain P. Attius Firmus[319] de l'illustre famille des Attii, y a fait vœu au dieu. Le contexte votif et sacrificiel est dans ce texte explicite. Un personnage, demeuré anonyme, y fait aussi une offrande, des deniers, en signe de vénération à Mercure et à sa parèdre Maïa. L'auteur devait être un assez riche donateur[320]. Un autre anonyme a fait une dédicace à la suite d'un vœu acquitté à ces deux divinités[321]. Toujours dans la Combe, à Tournon, un bloc de calcaire nous renseigne sur l'existence de Titus Domitus Montanus[322], prêtre de Mercure, devant officier dans un sanctuaire local à l'initiative d'une autorité sûrement publique. Deux autres dédicaces ont été découvertes à Gilly-sur-Isère[323]. Des frères, Caius Betutius Bassinus et Quintus Betutius Gratinus[324], au gentilice latin d'assonance gauloise, y ont fait ériger un autel. Un autre document est consacré au dieu par un personnage dont le nom est impossible à restituer[325]. La Chapelle-du-Mont-du-Chat est aussi un lieu de découvertes. Un autel a été élevé par Albanus Valerius[326] associant sans doute Mercure à Minerve. Ce bloc aujourd'hui perdu a été vu par peu de personnes. L'un des témoins, Ph. Pingon[327], en a donné plusieurs versions. Mercure auguste fait aussi l'objet d'un *ex-voto* gravé par un évergète du nom de Sextus Apicius Successus.[328]

Dans la région d'*Aquae* (Aix-les-Bains), deux textes ont été mis au jour au Bourget-du-lac. Un certain Titus Terentius Catullus[329] s'est acquitté de son vœu à Mercure auguste. Un autre citoyen lui a consacré la base d'une statue en calcaire. L. Catius Lucanus devait certainement vivre à l'époque julio-claudienne.[330]

---

317 R 111 – ILN 459 ; B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 188.

318 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 376.

319 R 112 ; B. Rémy, J. Scheid, *Inscriptions Latines de Narbonnaise,V2, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 466 – *C.A.G. 73*, p. 144 et 145.

320 R 113 – ILN 471 – Annexe, p. 140.

321 R 114 – ILN 472 – Annexe, p. 381.

322 R 115 – ILN 532 – CIL XII 2340 – Annexe, p. 381.

323 H. Barthélémy, *Un site gallo-romain alpin : Gilly (Savoie)*, *R.A.N., t. 19*, 1986, p. 211 à 244. H. Barthélémy émet l'hypothèse d'un sanctuaire dédié à la divinité dans ce site. Comme nous allons pouvoir le constater, outre les objets provenant d'une grande statue et les dédicaces retrouvées à Gilly, celle découverte non loin de là à Tournon, du sanctuaire tout proche de Châteauneuf consacré notamment à Mercure et Maïa, l'auteur souligne aussi le toponyme voisin de Mercury.

324 R 117 – ILN 534 – CIL XII 2339.

325 R 118 – ILN 535.

326 R 143 – ILN 627 – *C.A.G. 73*, p. 140, commune n°076 ; Ph. Pingon, *Storia della Real Casa, storie generale*, sans date, ca 1545-1552 (manuscrit conservé aux archives d'Etat à Turin).

327 R 143 – ILN 627 – *C.A.G. 73*, p. 140, commune n°076 ; Ph. Pingon, *Storia della Real Casa, storie generale*, sans date, ca 1545-1552 (manuscrit conservé aux archives d'Etat à Turin).

328 R 144 – ILN 628.

329 R 124 – ILN 642 ; B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 129.

330 R 125 – ILN 643 – *C.A.G. 73*, p. 129, commune n°051 – Annexes, p. 382.

c. En Haute-Savoie et dans le vicus de Genève.

La Haute-Savoie est un département où plusieurs documents épigraphiques ont été trouvés.

A *Boutae* (Annecy), Gaius Spurius[331] honore Mercure auguste sur une plaque de calcaire. Dans le même *vicus*, Sex. Iulius Optatus[332] l'y honore également. Le formulaire permet de dater ce texte de l'époque julio-claudienne. Deux autres témoignages[333] découverts à Cran, dans le bassin annécien, nous apprennent qu'Optatus est un riche évergète, mais aussi un personnage faisant partie de l'aristocratie locale puisqu'il est flamine de Mars. Cet homme appartient à la *gens* Iulia. Toujours dans l'agglomération, à Villaz, un certain Titus Coelius[334], issu de la *gens* Coelia, est mentionné sur un autel consacré à Mercure et à Maïa. Tout proche de là, à Groisy, un *ex-voto*, gravé par Gaius Verrius Aurelius[335], un important évergète de *Boutae*, est aussi consacré à Mercure et à sa parèdre Maïa.

Dans le reste du département, des fragments mentionnent Mercure auguste à Saint-Félix. Le dieu est honoré par Lucius P… Amoenus à Saint-Julien-en-Genevois vers la seconde moitié du IIème siècle.[336]

Enfin, dans la troisième agglomération de la cité, à *Genava*, le dieu primordial du panthéon fait l'objet de cinq dédicaces. Deux frères, Marcus Cassius Mercator et Lucius Cassius Asper[337], appartenant à la grande famille des Cassii, l'associent sur un texte du Ier ou du IIème siècle à Mars et à Jupiter. Marcus Attius Birr…[338], de la *gens* Attia, l'honore également dans ce *vicus*, tout comme un certain Marcus sur un *ex-voto*[339]. Un autre document du Ier ou IIème siècle lui est consacré par L. Iulius[340]. Enfin, sur la partie supérieure d'une colonnette, Marcus Veratius Bassus, affranchi de Mercator (*ILN* 817), issu de la *gens* Veratia, lui a fait graver un texte.[341]

Plusieurs commentaires s'imposent au regard de la richesse du *corpus* épigraphique[342]. Mercure fait l'objet de dédicaces ou de donations sur l'ensemble du territoire viennois. Il est autant vénéré dans les grands centres que dans les agglomérations secondaires, ou encore dans des lieux plus reculés. Ainsi, environ 39% des témoignages proviennent de l'actuel département de l'Isère, dans la partie occidentale du territoire. 26% ont été mis au jour en Savoie, principalement concentrés dans la Combe. Dans la partie plus orientale de la cité, 21% des documents découverts viennent de Haute-Savoie, dont 75% du seul *pagus* d'Apollon, autour de *Boutae*. Enfin, 14% des témoignages ont été trouvés à *Genava*. Parallèlement, il faut noter le fait que les trois grands centres ne réunissent que 25% de cette documentation. Le culte de Mercure semble bénéficier d'une certaine homogénéité géographique et d'un nombre conséquent de sanctuaires, montrant, sous cet angle, la popularité de la divinité dans la religiosité allobroge durant le Haut-Empire.

---

331 R 166 – ILN 754 ; B. Rémy, *I.L.H.S.*, Annecy, 1995 : *I.L.H.S. 3* – Annexe, p. 382.
332 R 167 – ILN 755 – *I.L.H.S. 4* – Annexe, p. 383.
333 ILN 770, 771.
334 R 170 ; F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 358.
335 R 172 – ILN 798 – *C.A.G. 74*, p. 249 – *I.L.H.S. 64* – Annexe, p. 408.
336 R 175 et 177 – ILN 720, 799.
337 R 199 ; F. Wiblé, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V3, Vienne*, Paris, 2005 : ILN 823. F. Wiblé a soutenu sa thèse à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble : « Le valais à l'époque romaine : histoire et archéologie d'un district alpin et spécialement de sa capitale, *Forum Claudii Vallensium* » sous la direction de B. Rémy, Grenoble, Décembre 2008.
338 R 204 – ILN 830.
339 R 205 – ILN 831 – Annexe, p. 384.
340 R 206 – ILN 833 – Annexe, p. 384.
341 R 207 – ILN 834 – Annexe, p. 380.
342 Carte, p. 488 – Tableaux, p. 112 à 114.

La datation de ces documents est beaucoup plus délicate[343]. Une bonne partie de ces textes sont du Ier siècle, voire du IIème siècle, et un nombre réduit du début du IIIème siècle. Les supports sont cependant très variés : colonnettes, édifices, monuments, blocs, bases de statuts, graffites et autels… Le matériel utilisé peut être du calcaire, du marbre ou encore du granit. Mais, ce qui frappe lors du dépouillement, c'est le nombre élevé d'autels (quatorze, soit environ 30% des documents), corrélativement à un formulaire souvent basé sur *l'ex-voto* (une dizaine d'occurrences, soit environ 25% des textes épigraphiques).

Corrélativement, le caractère populaire de Mercure s'exprime également à travers la variété des statuts des dédicants. En dehors de riches évergètes ou de simples citoyens, on retrouve un certain nombre de magistrats religieux : une flaminique, un sévir augustal, un flamine de Mars, un prêtre de Mercure, deux augures, un esclave sans doute sacré. Un affranchi est aussi l'auteur d'une dédicace, et uniquement deux dédicantes sont référencées. Il faut relever qu'aucun magistrat civil n'est explicitement l'auteur d'un texte, alors que beaucoup de dédicants sont issus des fratries aristocratiques de la cité : les Attii, Sennii, Atisii, Iulii, Coelii, Cassii et Veratii. Mais, ce qui est plus étonnant encore, c'est que les dédicaces issues de ces grandes lignées, représentant environ 30% du *corpus*, ont été gravées, essentiellement, par des personnages venant des *pagi* d'Apollon ou d'Auguste.

Tous ces aspects démontrent la complexité de son culte, d'autant plus que Mercure est régulièrement associé à d'autres divinités : Associé à Hercule, Castor et Pollux dans la donation de statuts, son caractère paraît avant tout romain. La mention de l'esclave de Mercure et Cérès honorant Apollon a une autre portée. Selon H. Le Bonniec[344], la déesse est ici la divinité de la fertilité favorisant l'abondance des moissons. Les Allobroges de la Combe, dans le sanctuaire de La Rochette, l'unissent à Mercure, qui apparaît alors comme le garant de la prospérité terrienne. Adjoint à Minerve sur un autel de La Chapelle-du-Mont-du-Chat, le dieu primordial revêt, sans doute, son caractère d'inventeur de tous les arts. Son association à Genève avec Mars et Jupiter ressemble à la première triade romaine. Mercure pourrait ici remplacer Quirinus, dieu très ancien, honoré principalement à Rome et en Italie. Avec Maïa, sa parèdre, les caractéristiques du dieu primordial du panthéon allobroge semblent encore s'élargir. Tout d'abord, Maïa, comme nous le verrons plus loin dans notre étude, a une place tout à fait singulière à Vienne, une place dont l'importance n'existe nulle part ailleurs en Gaule sous le Haut-Empire. Avec Mercure, le couple s'impose comme les divinités protectrices du territoire, les divinités dominantes de la religiosité viennoise.

Enfin, Le dieu des voyageurs et du commerce se voit aussi attribuer plusieurs épithètes, soulignant aussi l'étendue de ses caractères : outre Auguste, on peut mentionner Artaius, Vellaunus, Victor et Magniacus. Ces épithètes apparaissent sur plus de 35% des épigraphes.

Toute cette documentation nous apprend que Mercure s'impose bien comme la divinité du panthéon viennois la plus honorée et qu'il est présent dans le cœur de l'aristocratie. Notables, magistrats, riches évergètes, citoyens issus des grandes lignées indigènes l'honorent et lui consacrent de nombreux lieux de culte. Vénéré aux côtés d'autres dieux, vénéré dans de hauts sanctuaires avec Maïa, Rome, et les princes de la Maison Divine, comme à Châteauneuf où *Limetus* lui est assimilé, Mercure revêt bien des caractères, dénotant une certaine universalité, et, peut-être même, une certaine accointance avec le culte impérial. Cette hypothèse n'est pas dénuée de fondements, et peut être mise en parallèle avec l'analyse

[343] M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet, *Critères de datation des inscriptions religieuses*, in *Dondin-Payre M., Raepsaet M.-Th. (éd.), Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, 2006, p. XIII ; B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 10. Les difficultés de datation, selon B. Rémy, s'expriment tout particulièrement pour les dédicaces aux divinités.

[344] H. Le Bonniec, *Le culte de Cérès à Rome, des origines à la fin de la République*, Paris, 1958, p. 359 à 364.

faite des inscriptions de l'Ain[345]. De plus, au regard de la qualité et de la diversité des dédicaces[346], de la place centrale occupée par Mercure dans la religiosité viennoise, il convient de s'interroger sur la romanité de sa personnalité. En effet, les dieux gallo-romains ne sont pas la simple transposition de divinités superficiellement romanisées. Ce phénomène est essentiel pour saisir le degré d'intégration dans la religion romaine des divinités et des *cultores*[347]. Il est donc intéressant, et même fondamental, de connaître la portée de son image dans les documents figurés.

2. Les références iconographiques

Au regard de l'importante matière épigraphique mettant en scène Mercure, l'historien peut penser que les documents figurés le représentant sont tout aussi nombreux dans la cité. Comme nous allons pouvoir le constater, si le dieu primordial du panthéon est bien présent sur tout le territoire, il ne semble pas avoir le même impact dans le champ iconographique que dans l'épigraphie.[348]

a. Dans le département de l'Isère.

Plusieurs statuettes en bronze ont été découvertes dans ce département : un Mercure d'une trentaine de centimètres à Saint-Martin d'Uriage[349], près de *Cularo* ; un petit Mercure de 5cm à Saint-Barthélémy-de-Beaurepaire[350] ; un autre à Artas[351] ; et un dernier, ailé avec caducée à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.[352]

b. Dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Le dieu des voyageurs est plus souvent représenté dans les deux Savoie. A *Lemencum* (Chambéry) ont été retrouvés un magnifique caducée de 45cm et trois doigts de 15cm permettant la restitution d'une statue monumentale en bronze de 2,5 mètres[353]. Dans la Combe, à Gilly[354], ce sont une aile de caducée et une bourse en bronze, dont les dimensions font penser à une autre statue monumentale, qui ont été mises au jour. Tout proche, dans le haut sanctuaire de Châteauneuf, lieu de culte, un aileron en bronze de 8cm a été retrouvé[355]. Deux autres statuettes en bronze ont été découvertes en Savoie : à Partout, haut de 9,9cm, Mercure a sa main droite tendue en avant présentant une bourse[356] – au Chatelard, haut de 8,9cm, Mercure, nu, debout, avec la pétase et la chlamyde sur l'épaule gauche, chaussé de bottes à ailerons, tient une bourse pendante dans sa main droite.[357]

---

345 F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 25. Dans le département de l'Ain, les auteurs envisagent une association de Mercure au culte impérial.
346 Tableau, p. 112 à 114.
347 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 17.
348 Carte, p. 488.
349 A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 64.
350 *Ibidem*, p. 53.
351 *Ibidem*, p. 124.
352 *Ibidem*, p. 122.
353 H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 169 à 194 ; J. Prieur, *Epoque romaine, collections du musée de Chambéry*, Chambéry, 1984, cat. n°14, p. 38 – Annexe, p. 430.
354 H. Barthélémy, *Un site gallo-romain alpin : Gilly (Savoie)*, *R.A.N., t. 19*, 1986, p. 211 à 244.
355 B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 144 et 145 – Annexes, p. 430.
356 *C.A.G. 73*, p. 137 ; J. Prieur, *Epoque romaine, collections du musée de Chambéry*, Chambéry, 1984, cat. n°20, p. 40 – Annexe, p. 118.
357 *C.A.G. 73*, p. 148.

Plusieurs objets de cette même divinité primordiale ont été découverts dans la région de *Boutae*, en Haute-Savoie[358]. Dans l'agglomération même, une patère, ornée d'un médaillon central représentant Auguste, voit autour, figurées des scènes empruntées au mythe de dieux et notamment à Mercure. Vers le *forum*, on a également retrouvé une intaille ovale de 1,2cm, en pâte de verre noir, avec un Mercure marchant à droite, tenant un caducée et une bourse. Cet objet daterait du IIème siècle. Enfin, une statuette de 7cm représente le dieu nu, debout, coiffé du pétase, son bras gauche enveloppé d'une courte chlamyde de laquelle sort un caducée. A Annecy-le-Vieux, on a découvert une statuette de bronze, qui est aujourd'hui conservée au Musée-Château d'Annecy[359]. Dans le reste du département, une statuette de Mercure a été retrouvée à *Admatia* (Annemasse), une lampe à l'huile à Saint-Jorioz[360], et le manche en bronze d'une patère à Thonon-les-Bains, orné des attributs de la divinité.[361]

Mercure ne fait donc l'objet que d'une quinzaine de représentations iconographiques, ce qui peut paraître relativement peu. Ces documents figurés n'ont pas ou peu été retrouvés dans les grands centres urbains, mais plutôt dans des lieux où Mercure semble avoir fait l'objet d'un culte.

Cependant, à la lecture de ceux-ci, on peut s'apercevoir de leur grande qualité. En dehors des deux patères, de la lampe à huile et de l'intaille, ce ne sont pas moins de neuf statuettes en bronze qui ont été découvertes. Aucune d'entre elles n'est en terre cuite ou de faible qualité comme cela apparaît pour d'autres divinités. De plus, Mercure est représenté à deux reprises à Chambéry et à Gilly par des statues en bronze monumentales, dont leurs dimensions se retrouvent rarement ailleurs en Gaule.

Notons encore que Mercure est le plus souvent figuré d'une manière classique avec ses attributs habituels, renforçant l'idée assez étonnante d'une personnalité romaine plus exclusive qu'ailleurs[362]. Après l'épigraphie, l'iconographie semble confirmer que le dieu tutélaire de la cité est plus proche de l'image du dieu romain que les chercheurs avaient pu l'imaginer jusqu'à présent.

La documentation ajoutée aux travaux archéologiques permet d'envisager, de plus, un nombre certain de lieux de culte, de sanctuaires, de monuments dédiés au dieu des voyageurs, confirmant sa primauté sur le panthéon viennois.

3. Sanctuaires et monuments

Les chercheurs ont référencé plusieurs lieux de culte[363]. Ainsi, à la suite de B. Rémy[364], il est établi qu'un sanctuaire existait dans la capitale, ce qui n'est curieusement pas le cas dans les deux autres grands pôles de la cité.

---

[358] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 136 à 140.
[359] *Ibidem*, p. 174 – Annexe, p.118.
[360] *Ibidem*, p. 186 et 308 – Annexes, p. 431.
[361] *Ibidem*, p. 344 – Annexe, p. 431.
[362] I. Tournié, C. Jourdain-Annequin*, Le culte de Mercure et Mars* , in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 202 et 203 ; F. Benoit, *Mars et Mercure, Nouvelles recherches sur l'interprétation gauloise des divinités romaines*, Aix-en-Provence, 1959.
[363] Carte, p. 488.
[364] B. Rémy, *Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble,* Gollion, 2002, p. 147 à 150.

a. En Isère.

L'épigraphie nous permet d'émettre l'hypothèse d'un lieu de culte du couple Mercure et Maïa. Le dieu des voyageurs était sans doute vénéré dans un sanctuaire à Chatte et Chevrières. Mercure possédait certainement, seul, une aire sacrée également à Beaucroissant.

Selon B. Helly[365], au sud de *Cularo*, vers Pont-de-Claix, a été retrouvé un autre sanctuaire, peut-être celui de Mercure, le dieu primordial du panthéon allobroge. Toujours dans le département, à Aoste[366], au centre du carrefour a été placé un petit monument où l'on adorait certainement des divinités du voyage, et par conséquent sûrement Mercure. Ce modeste monument peut être mis en relation avec la dédicace faite par C. Atisius Sedulus à Beaucroissant. En effet, ce personnage est issu de la plus puissante famille d'Aoste, les Atisii, patrons d'officines de potiers célèbres dans tout l'Empire.

b. En Savoie.

Au cœur de la riche Combe de Savoie, plusieurs éléments permettent de recenser différents sanctuaires. Les historiens s'accordent pour penser qu'il existait un sanctuaire à la Rochette. De même, on peut se demander si cela n'était pas le cas à Tournon[367]. Mais ce sont surtout deux autres lieux de culte majeurs qui ont été mis au jour dans cette zone géographique. A Gilly-sur-Isère, agglomération secondaire proche de la station d'*Ad Publicanos*, dotée de *villae*, deux édifices à plan carré bordés d'un péribole en *terrazco* ont la physionomie caractéristique de temples indigènes[368]. Mercure y est assurément honoré comme l'attestent deux stèles (*C.I.L.*XII 2339. 2341) ; et plus certainement encore par l'aristocratie locale comme le montre la découverte d'éléments d'une statue en bronze monumentale. Agglomération-sanctuaire dotée de monuments publics à usage religieux, politique et d'habitation, Gilly apparaît comme un site majeur de son culte. L'autre grand lieu de vénération de la Combe est Châteauneuf, où nous avons vu que *Roma* était honorée.

Son *fanum* est un temple double édifié au confluent de l'Arc et de l'Isère, s'ordonnant autour d'un sanctuaire où est attesté un culte mixte. Ainsi, en dehors des graffites au culte impérial, Mercure, Maïa et le dieu indigène *Limetus* y sont aussi vénérés sur différents documents. L'ensemble comprend également un théâtre rural, construit au Ier siècle, destiné à des représentations religieuses. De plan romain classique, si l'on s'en tient à l'*orchestra*, il dénote, cependant, d'une influence grecque dans ses entrées latérales.[369]

Dans le reste du département, le caducée et les doigts découverts à *Lemencum* proviennent d'une statue de bronze monumentale, qui devait se trouver dans un temple au cœur de la cité des Ducs de Savoie.

c. En Haute-Savoie.

Les travaux de Joël Serralongue[370] nous permettent de confirmer la présence de lieux de culte en Haute-Savoie dédiés à Mercure. Ainsi, les différentes offrandes trouvées dans le

---

[365] B. Helly, *Les voies du Trièves*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 170 et 171 ; B. Helly, *La période gallo-romaine. Patrimoine en Isères-Trièves*, Grenoble, 1996, p. 121 et 122.

[366] S. Bleu, *Aoste : un vicus au pied des Alpes*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 126 et 127 ; J.-P. Jospin, C. Laroche, F. Leyge, *Aoste, une bourgade gallo-romaine*, Grenoble, 1990.

[367] H. Barthélémy, *Un site gallo-romain alpin : Gilly (Savoie)*, *R.A.N., t. 19*, 1986, p. 211 à 244.

[368] H. Barthélémy, *Une agglomération secondaire : Gilly-sur-Isère*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 130 et 131 ; H. Barthélémy, *Un site gallo-romain alpin : Gilly (Savoie)*, *R.A.N., t. 19*, 1986, p. 231 à 244 – Annexe, p. 430 – Plan, p. 483.

[369] A. Canal, *Le théâtre de Châ*teauneuf, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 193 – Annexes, p. 480 à 482.

[370] J. Serralongue, *Le vicus de Boutae, Le forum d'Annecy, Le théâtre*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 132, 133, 184 et 192.

sanctuaire de Viuz Faverges témoignent d'une vénération à Jupiter et à Mercure. Mais ce dernier est surtout omnipotent dans le bassin annécien.

Nous savons que *Boutae* s'est développée dès le début du Ier siècle, et qu'elle était le chef lieu du *pagus Apollin(is)*, comme le suggère un certain nombre d'édifices. Il y avait un *forum* abritant un temple s'ouvrant sur une basilique et des entrepôts contigus à des thermes. Le temple semble avoir été consacré à Mercure. D'ailleurs, au sud de la plaine des Fins, les archéologues ont mis à jour un sanctuaire associé à un théâtre où était vénéré le duo Mercure-Mars.

Parallèlement, l'épigraphie nous apprend que les édifices d'Annecy ont été souvent érigés par de riches évergètes (*C.I.L.* XII 2533). Elle nous apprend aussi que ce devait être le *pagus* tout entier qui était placé sous la protection de Mercure, comme le prouve les dédicaces retrouvées dans le *vicus* et dans sa périphérie, à Villaz, à Annecy-le-Vieux, ou à Groisy. De plus, il est intéressant de noter, comme nous le verrons ultérieurement, que le seul document figuré consacré à la parèdre du dieu, Maïa, qui tient corrélativement un rôle central dans le panthéon allobroge, a été découvert à Annecy.

Le développement du culte de Mercure a largement été porté par les élites allobroges. Magistrats religieux, membres des grandes familles, riches évergètes, femmes de haut rang ont doté la cité de nombreux lieux de culte, s'exprimant sur des textes gravés sur des autels ou participant encore à différentes donations de statuettes en bronze et de statues monumentales à l'effigie du messager des dieux romains.[371]

Au regard de la documentation parvenue jusqu'à nous, ces élites ont très largement contribué au succès rencontré par Mercure. S'il peut être considéré comme la divinité primordiale du panthéon viennois, il occupe cette même fonction dans les panthéons arverne, éduen et lingon. Au delà de la frontère Nord du territoire allobroge, Il est également la divinité la plus importante à *Lugdunum*[372] et dans le département de l'Ain[373]. Par contre, dans les provinces alpines, selon I. Tournié[374], les peuples du Sud donnent la priorité à des divinités proches de la nature comme Silvain ou les déesses Mères.

En Narbonnaise[375], seuls les Voconces place Mercure à la tête de leur panthéon ; et encore, au fil du temps, ils sollicitent de plus en plus Mars. Ainsi, à Vaison-la-Romaine[376], après *Vasio*, la déesse topique, les autels sont souvent dédiés à Mercure. Chez les Salyens, à Glanum, site symbolique, le dieu est également attesté[377]. Près de l'Italie, dans les cités des Alpes maritimes, bien que la première des divinités semble être Mars, quatre monuments lui sont également dédiés.[378]

---

371 Carte, p. 488.

372 H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60.

373 F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005 : *ILAin* 24, 25 (associé à la Maison Divine), 57 (associé au *numen*), 142, 148 (associé à Apollon).

374 C. Jourdain-Annequin, I. Tournié, *Les divinités romaines et syncrétiques*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 200 et 201.

375 Carte, p. 505.

376 C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 37.

377 A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 40.

378 S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010. Dix cités composent la *Prouincia Alpium maritimarum* : Cimiez (*Cemenelum*), Vence (*Vintium*), Briançonnet (*Brigantio*), Glandèves (*Glanate*), Castellane (*Salinae*), Senez (*Sanitium*), Digne (*Dinia*) antérieurement attachée à la Narbonnaise, et Embrun (*Eburodunum*), Chorges (*Caturigomagus*), Faucon-de-Barcelonnettes (*Rigomagus*) transférées de la province des Alpes cottiennes à celle des Alpes maritimes. L'auteur a référencé plusieurs dédicaces à Mercure : *ILAM* 8, 149, 159 et 160. Le dieu apparaît sous le nom de Mercure *Finitimus* sur le premier document découvert à Chorges (*ILAM* 8). Il est ici le gardien des frontières avec les traits du *Teutatès* gaulois. Dans les cités de *Vintium* et *Cemenelum*, Mercure est mentionné sans épithète, les dédicants semblant honorer le dieu romain, comme l'atteste l'autel de l'Abbaye de Saint-Pons (*ILAM* 159) sur lequel un caducée et une bourse ont été gravés, ou encore comme l'atteste le fait que ce soit le patron des utriculaires qui lui rende hommage à Cimiez (*ILAM* 160) en tant que protecteur des commerçants et des artisans.

Chez les Allobroges, sa personnalité romaine étonne. Dans la cité, nous sommes loin de l'image strictement gallo-romaine longtemps véhiculée[379], et peut-être assez éloignés de la représentation du dieu ailleurs en Narbonnaise. Cette étude, entreprise depuis plusieurs années, démontre ici l'évolution de son culte. La romanité de Mercure s'est construite en concomitance avec l'urbanisation du territoire et la romanisation des habitants, les notables viennois participant avec force à imposer celui-ci, relayés habilement par la partie du peuple plus modeste. Ainsi, à part à Hières-sur-Amby ou à Beaucroissant, peu de syncrétismes le concernent. Mercure préfère cohabiter avec des divinités indigènes comme *Limetus* à Châteauneuf, sanctuaire rural avec temples et théâtres dont on devine le rôle de promotion culturelle qu'il a pu jouer pour les élites. Dieu des marges et des passages, à l'image de l'Hermès grec, Mercure, comme à *Lugdunum*[380], est souvent vénéré avec sa parèdre Maïa dans la cité, plutôt qu'avec Rosmerta comme c'est généralement le cas ailleurs en Gaule.[381]

B. Mars, le dieu des magistrats.

1. La documentation épigraphique

Selon F. Bertrandy[382], le dieu romain de la guerre fait l'objet de dix-huit dédicaces, mais il est aussi à l'origine d'un flaminat officiel dans la cité.

Derrière Mercure, Mars apparaît comme la seconde divinité la plus honorée sur les textes épigraphiques, mais il se distingue, comme nous allons le voir, avant tout par la qualité des dédicants qui appartiennent tous à l'élite allobroge[383], alors que Mercure, lui, se singularise par le nombre d'autels et d'*ex-voto* qui lui sont consacrés.

a. A Vienna, à Cularo et en Savoie.

Dans la capitale, un certain Sex. Contessius Verus[384] a dédié à Mars un texte pouvant dater du Ier ou du IIème siècle. Ce personnage de la *gens* Contessia, dont l'un des membres fut duumvir à Royans (*ILN* 331. 338), fut lui-même édile. Le lieu de découverte a l'air, de plus, de coïncider avec l'emplacement du temple de Mars à *Vienna*.

A *Cularo*, deux documents attestent la présence du dieu. Le chevalier Decimus Decmanius Caper[385], connu par deux autres témoignages (*ILN* 363. 370), a laissé une dédicace testamentaire, à l'époque julio-claudienne, avec une donation de statues à Mars et Saturne, dont le coût aurait atteint les cinquante mille sesterces. Sous-préfet de cavalerie, il n'est pas le seul avoir fait ce type de don (*ILN* 621 à Pont-de-Beauvoisin – *ILN* 597 et 598 à

---

379 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152. B. Rémy semble , depuis peu, partager le fait que Mercure avait certainement, dans la cité, une personnalité et des fonctions très proches du dieu de Rome.

380 N. Laubry, *Marcus Herennius Albanus, affranchi lyonnais, adepte du culte de Mercure* , in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 51 à 54. L'auteur précise que Mercure est accompagné de Maïa, comme c'est parfois le cas à Lyon : *C.I.L. XIII* 1767, 1768.

381 I. Tournié, C. Jourdain-Annequin, *Le culte de Mercure et de Mars*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales,* Paris, 2004, p. 202 et 203.

382 F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t.33,* 2000, p. 223 à 246 – Carte, p. 489.

383 A. Allély, *Comptes rendus*, *REA, 109, 2*, 2007, p. 804 à 807 – à propos : Mars en Occident. *Actes du Colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident »*, Le Mans, 4-6 Juin 2003, Rennes, 2006. L'auteur rappelle l'analyse de M. Th. Raepsaet-Charlier sur les *cultores* en Gaule Belgique et dans les Germanies. Il est intéressant de souligner que cette dernière note que Mars est notamment très présent chez les élites et dans le culte public.

384 R 28 – A. Pelletier, B. Rémy, *Inscriptions latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 11.

385 R 58, 61 et 62 – CIL XII 2218. 2225. 2231 ; B. Dangréaux, B. Rémy, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V2, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 357, 363, 370 - Annexe, p. 389.

Aoste – *ILN* 812 et 823 à Genève). Les statues de bronze devaient servir ici d'ornementation à un monument. Toujours à Grenoble, deux membres de la *gens* Cassia, Severinus et Censorinus ont fait ériger un autel en l'honneur de Mars auguste.[386]

En Savoie, la divinité a fait l'objet d'une seule et unique dédicace. Le document, dont la datation est indéterminée, a une formule votive utilisée dans six occurrences sur le sol viennois. Il est l'œuvre d'un certain C. Betutius Hermes[387] (surnom théophore grec), sévir augustal à Pont-de-Beauvoisin.

b. Dans les contrées haut-savoyardes.

A la différence du dieu primordial du panthéon allobroge, c'est dans ce département que Mars est le plus fréquemment invoqué ;

Il est ainsi honoré, à l'époque julio-claudienne, par un membre de la *gens* Iulia à Annecy, se nommant Marcus Iulius Magnus[388] (porteur d'un gentilice impérial et d'un surnom latin). Nous pouvons aussi émettre qu'à Cran-Gevrier, non loin de *Boutae*, un autel ait été dédié soit à Mercure, soit à Mars par le riche évergète Sex. Iulius Optatus[389], qui est issu de la même famille que Magnus. En effet, ce personnage vivant sous les Julio-Claudiens est l'auteur d'une autre dédicace à Annecy, où il honore la dieu primordial du panthéon allobroge (*ILN* 755 - *I.L.H.S.* 4). Toutefois, l'épigraphie nous apprend parallèlement qu'Optatus a tenu le flaminat de Mars. La divinité indéterminée honorée par l'autel de Cran-Gevrier devait donc être l'un des deux grands dieux.

Trois personnages lui rendent hommage dans le haut sanctuaire de Passy[390]. Au Ier ou au IIème siècle, Aulus Isugius Vaturus[391] a fait graver un *ex-voto*. Vaturus est un magistrat de la cité ayant occupé les fonctions de duumvir du trésor et de flamine d'Auguste. Dans ce lieu sacré, au lieu-dit Les Outards, un autre magistrat a laissé un *ex-voto* à Mars auguste, Lucius Vibius Vestinus[392]. Après son duumvirat et son flaminat, il a atteint la plus haute charge civique de la cité, le triumvirat *locorum publicorum persequendorum*. Une dernière dédicace est l'œuvre de Marcus Arrius Gemellus[393], questeur des deniers publics et duumvir du trésor. Il acheva son *cursus* par le flaminat de Mars.

Plusieurs témoignages ont été découverts dans ce même département, non loin de *Genava*. A Annemasse, un certain Firmus[394] a, en 5 ap. J.-C., laissé un hommage. La cité étant, sous Auguste, une colonie latine, Firmus devait être un pérégrin suffisamment riche. Deux textes ont été découverts non loin de là, à Ville-la-Grand. Sous les Julio-Claudiens, Iulius Saturninus[395] au surnom théonyme a fait une dédicace à Mars. A la fin du Ier siècle,

---

386 R 59 – ILN 358 – CIL XII 2219 ; B. Rémy, J.-P. Jospin, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération, IL de Grenoble n°8*, Grenoble, 2002, p. 102 et 103 – Annexe, p. 385.

387 R 134 – 621 – Annexe, p. 386.

388 R 165 – ILN 753 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t.33*, 2000, p. 223 à 246 ; F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 132 – Annexe, p. 387.

389 R 169 – ILN 771 ; B. Rémy, *I.L.H.S. 50*, Annecy, 1995 – Annexe, p. 392.

390 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 16 à 18.

391 R 153 – ILN 547 – CIL XII 2349 – *I.L.H.S. 79* ; F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, commune n°208, p. 286 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t.33*, 2000, p. 239, n° 15 – Annexe, p. 389.

392 R 155 – ILN 548 – CIL XII 2350 – *I.L.H.S. 80* ; F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, commune n°208, p. 287 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t.33*, 2000, p. 239, n°16 – Annexe, p. 389.

393 R 156 – ILN 549 – *I.L.H.S. 81* ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 239, n°14 ; L. Blondel, *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 5, 1932, p. 248 – Annexe, p. 390.

394 R 178 – ILN 800 – CIL XII 2574 – *I.L.H.S. 39* – Annexe, p. 387.

395 R 179 – ILN 805 – CIL XII 2578 – B. Rémy, *I.L.H.S. 112*, Annecy, 1995 – F. Bertrandy, *R.A.N., t.33*, 2000, p. 239, n°19 – Annexe, p. 386.

c'est un homme nommé Lucius Valerius Amibilis[396] qui a offert un monument pour la divinité. Prêtre de Mars, appartenant à la célébrissime *gens* Valeria (d'où est issu le sénateur Valerius Asiaticus), son sacerdoce n'entre pas dans le cadre du flaminat, son rôle religieux devant être plus local.

A Douvaine, un *ex-voto* associe Jupiter et Mars dans un hommage de D. Iulius Capito[397], de la *gens* Iulia de *Genava*. Capito est un très haut magistrat de la cité ayant parcouru tout le *cursus* civique et les plus hautes charges religieuses comme le flaminat de Mars. A Thiez, dans le Faucigny, un dernier dédicant, dont on ne peut restituer la dénomination a honoré le dieu.[398]

c. A Genava.

Quatre dernières épigraphes ont été mises au jour sur les rives du lac Léman, au cœur du troisième grand centre de la cité.

Un premier personnage, anonyme[399], a rendu hommage à Mars. Un important évergète de la *gens* Sennia, C. Sennius Sabinus[400], a fait aussi graver un texte au dieu. Sabinus est connu par différents documents écrits : à Saint-Pierre-de-Curtille où il s'adresse à une divinité indéterminée (*ILN* 634) – à Marigny-Saint-Marcel où il fait donation d'adduction d'eau et d'installations thermales (*ILN* 721. 722. 723). Ces derniers textes nous renseignent sur le fait que Sabinus occupait la préfecture des ouvriers. Un autel de calcaire a peut-être été érigé à Mars au Ier ou au IIème siècle par un citoyen romain du nom de Caius Atilius Atticus.[401]

Enfin, également au premier ou au second siècle, un monument a été édifié par deux membres de la *gens* Cassia, M. Cassius Mercator et Lucius Cassius Asper[402], qui associent Mars à Jupiter et Mercure. Ce type d'association est rarissime, si ce n'est en compagnie d'autres divinités comme à Remagen (*ILS* 4634) sur un autel consacré à eux trois, ainsi qu'à Hercule et au Génie du lieu.

d. Les mentions du flaminat de Mars.

L'épigraphie nous enseigne corrélativement que la cité des Allobroges s'est dotée d'un flaminat officiel à Mars. Ces desservants sont tous de hauts magistrats, qui ont, pour la plupart, tenus différentes charges civiles, voire religieuses au cours de leur carrière. Le culte de Mars est donc soutenu officiellement par des membres éminents de l'élite viennoise, soulignant l'importance de la divinité dans le panthéon allobroge.

Huit flamines sont référencés par des textes, en majorité des épitaphes. Ainsi, un document, datant de la fin du Ier siècle ou du début du IIème siècle, nous fait connaître dans la capitale Sammonis[403] qui a été *flamen Marti*. A *Cularo*, Aulus Caprilius Antullus[404] a également été responsable du culte municipal du dieu.

---

396 R 180 – ILN 806 – *I.L.H.S. 113* – Annexe, p. 386.

397 R 181 – ILN 809 – *I.L.H.S. 57* ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t.33*, 2000, p. 239, n°21 – Annexe, p. 396.

398 R 182 – ILN 814 – *I.L.H.S. 108 – C.A.G. 74*, commune n°278, p. 348 – Annexe, p. 387.

399 R 203 – F. Wiblé, *I.L.N., V3, Vienne*, Paris, 2005 : ILN 828 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 240, n°24 – Annexe, p. 388.

400 R 202 – ILN 827 – CIL XII 2592 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t33*, 2000, p. 240, n°23 – Annexe, p. 388.

401 R 210 – ILN 840 – Annexe, p. 398

402 R 100 – CIL XII 2589 ; F. Wiblé, *I.L.N., V3, Vienne*, Paris, 2005 : ILN 823 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 239, n°22.

403 R 33 – CIL XII 1899 – ILN 107 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 238, n°3 ; J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 à 50 – Annexe, p. 390.

404 R 63 – ILN 374 – CIL XII 2236 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, commune n°103, p. 86 ; B. Rémy, J.-P. Jospin, *IL de Grenoble n°24*, Grenoble, 2002, p. 132 et 133 – Annexe, p. 390.

Deux autres magistrats sont recensés en Savoie. Un anonyme[405], flamine, a fait ériger un temple à la fin du Ier siècle ou au début du second siècle dans le sanctuaire de Brison-Saint-Innocent. Ce monument est-il dédié à Mars ? La question mérite d'être posée d'autant plus, qu'en se référant à W. Van Andringa, en Gaule, le mot *templum* dans les inscriptions atteste « en particulier les édifices consacrés aux divinités officielles de la cité ».[406]

Une épitaphe à Saint-Alban-de-Leysse nous renseigne sur Sextus Decidius[407], membre de la plus importante famille de la Combe de Savoie, la *gens* Decidia. Magistrat civique en tant que quattuorvir, il a tenu le flaminat de Mars, et fut décoré par Tibère entre 14 et 37, ce qui montre la *dignitas* de ce notable allobroge.

Parallèlement, nous avons déjà rencontré deux flamines en Haute-Savoie qui ont fait des actes d'évergétisme à l'égard de Mars. Dans le sanctuaire de Passy, le texte de Marcus Arrius Gemellus[408] nous apprend qu'après avoir été questeur, puis duumvir, il a occupé cette charge sacerdotale. Le texte de Cran-Gevrier nous permet de savoir que le riche évergète et notable Sex. Iulius Optatus[409] a aussi été *flamen Marti* au Ier siècle.

A Genève, une autre épitaphe nous fait connaître le quattuorvir Aemilius Tutor[410], qui fut flamine de Mars avant le changement de constitution. Toujours sur les rives du Léman, un témoignage nous fait savoir que le très haut magistrat, D. Iulius Capito[411], connu par des textes de *Vienna* et Douvaine, qui a parcouru tous les honneurs, a été flamine de Mars sous le règne de Trajan.

Les tableaux récapitulatifs[412] sur le culte de Mars permettent de tirer de nombreux enseignements.

Géographiquement[413], les documents ne sont pas vraiment répartis d'une manière homogène sur le territoire. Si 40% de ceux-ci ont été découverts dans les agglomérations importantes, il faut remarquer leur concentration étonnante dans la partie orientale de la cité. Ainsi, ce sont 70% des témoignages qui ont été mis au jour dans les seuls *pagi* d'Apollon et d'Auguste, autour de *Boutae* et *Geneva*. Dans la partie occidentale, dans l'actuelle Isère, il n'y a aucune trace épigraphique en dehors de *Vienna* et *Cularo*. Enfin, très peu de dédicaces ont été trouvées en Savoie. Au premier abord, l'analyse du seul flaminat de Mars semble offrir une vision géographique beaucoup plus équilibrée : 25% en Isère, 25% en Savoie, 25% en Haute-Savoie et 25% dans le Genevois ; alors que 50% de ces épigraphies mentionnant ce sacerdoce ont été localisées dans les trois grands centres urbains. Cependant, si, comme c'est très certainement le cas, le magistrat A. Caprilius Antullus est bien issu de la *gens* Caprilia de *Boutae*, alors ce ne sont pas moins de 60% des flamines qui seraient originaires des *pagi* d'Apollon et d'Auguste. Le culte du dieu a donc connu un succès certain entre les lacs d'Annecy et du Léman, et ceci notamment auprès des élites locales. Pour reprendre les termes I. Tournié et C. Annequin[414], Mars paraît avoir pénétré davantage les terres que Mercure. Son

---

405 R 123 – ILN 696 – CIL XII 2458 – *C.A.G. 73*, commune n°59, p. 132 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 238, n°11 – Annexe, p. 391.

406 W. Van Andringa, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (Ier-IIIème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2002, p. 105.

407 R 145 – ILN 638 ; H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 184 et 185 – Annexe, p. 391.

408 R 156 – ILN 549 – *I.L.H.S. 81* – Annexe, p. 390.

409 R 169 – *I.L.H.S. 50*.

410 R 188 – ILN 849.

411 R 211 – ILN 845.

412 Tableaux, p. 115 et 208.

413 Carte, p. 489.

414 I. Tournié, C. Jourdain-Annequin, *Le culte de Mercure et de Mars,* in *Atlas cultuel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 202 et 203. I. Tournié a soutenu sa thèse à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble : « Religion et acculturation des peuples alpins dans l'Antiquité » sous la direction de C. Jourdain-Annequin, Grenoble, Décembre 2000.

culte demeure néanmoins lié à l'urbanisation progressive de la cité et à l'usage essentiel des sanctuaires ruraux.

Concernant la datation, au moins 50% des documents datent du Ier siècle, et trois d'entre eux témoignent de la précocité du culte. En effet, deux flamines ont été quattuorvirs. Or, cette charge municipale est attestée dans la cité uniquement avant le changement de constitution, c'est-à-dire avant 37-41 ap. J.-C. Le pérégrin Firmus a même gravé une dédicace à la divinité, sur une plaque de grès à *Admatia*, datant de 5 ap. J.-C. Un autre tiers des écrits date soit de la fin du Ier siècle, soit du début du IIème siècle. Pour le reste des témoignages, nous ne possédons pas de datation précise. Par comparaison, le culte de Mercure semble jouir d'une pérennité bien plus insigne.

Plus singulier est le fait qu'on ne peut recenser, sur l'ensemble de la documentation se référant à Mars, que trois *ex-voto*, et aucun texte n'a été gravé *ex-stipe*. De plus, les dédicants n'ont procédé qu'à l'érection de trois autels, un monument, et un temple. Enfin, une donation a été faite pour une statue. Sur les huit épigraphes révélant la présence d'un flamine, 50% sont des épitaphes, et une seule et unique fois les dieux Mânes y sont invoqués. En grés, marbre, calcaire jaune ou blanc, 70% des témoignages ont été gravés sur des plaques ou de simples blocs ; ce qui peut paraître paradoxal au regard de la qualité et du statut des dédicants vénérant Mars.

En effet, à l'inverse du très populaire dieu Mercure dont le culte touche les élites aussi bien que le peuple (voir les graffiti de Châteauneuf), Mars n'est honoré que par des membres de l'aristocratie viennoise, si on excepte les textes d'Annemasse (*R* 178), Genève (*R* 203), Thiez (*R* 182), dont les dédicants nous demeurent anonymes.

Les magistrats civils, militaires et religieux représentent 70% des intervenants, et 30% du *corpus* relèvent du seul flaminat de Mars (nous reviendrons ultérieurement et plus particulièrement sur ce flaminat dans le chapitre « Promotion et charges sacerdotales »[415]). Edile, préfet de cavalerie, sévir augustal, duumvir financier ou juridictionnel, questeur, flamine impérial, préfet des ouvriers, tribun des soldats, augure, ou encore triumvir, le statut des dédicants montre l'implication des élites allobroges dans le culte du dieu. Parallèlement, il faut noter que 50% des personnages sont issus des grandes familles viennoises : *gentes* Contessia, Cassia, Caprilia, Iulia, Valeria, Sennia et Decidia. Certains membres de ces fratries (Cassia, Iulia, et Sennia) honorent également Mercure. Mais ce qui est encore plus significatif, c'est de constater que, comme pour Mars, les grandes lignées ont surtout été vénérées le dieu primordial dans les *pagi* d'Apollon et d'Auguste.

Tous ces enseignements peuvent également s'expliquer par le caractère de Mars. Dans l'épigraphie, il n'est ainsi qu'exceptionnellement associé à d'autres divinités (Jupiter et Mercure). Seule l'épithète « auguste » lui est accolée dans 30% des dédicaces. Cette adjonction résulte peut-être d'un souci du contrôle du panthéon celtique par le pouvoir romain[416], la divinité recouvrant alors une réalité gallo-romaine. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, dans cette cité pacifiée et prospère, cette épithète apparaît associée également à de nombreuses divinités indigènes, témoignant sans doute davantage d'une romanisation des cultes qui leur sont liés. Loin de revêtir autant de caractères que Mercure qui se singularise par son « universalisme », l'influence de son culte étant géographiquement plus localisée et chronologiquement plus limitée que celle du protecteur des voyageurs, Mars n'a ni l'omnipotence, ni l'omniprésence de la divinité primordiale du panthéon viennois. Il se distingue par l'officialité de son culte et le fait qu'il est vénéré par des personnages de très

[415] Voir *CHAPITRE II*, Troisième Partie.

[416] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V3, Vienne*, Paris, 2005, p. 30 et 31.

haut rang au Ier siècle. Pour M. Christol[417], dans la *Provincia*, que ce soit à Narbonne ou à Béziers, la divinité locale a rapidement disparu devant le dieu italique, alors qu'à Vienne les dieux indigènes auraient été petit à petit assimilés à Mars. C'est sans doute un peu vite oublier que le flaminat de Mars est attesté avant même le changement de constitution, dès le règne de Tibère, et qu'aucune inscription ne se réfère à un quelconque syncrétisme, le dieu n'étant jamais associé à une divinité indigène dans notre *corpus*. De la même manière que Mercure, la personnalité de Mars ne paraît pas proposer une image gallo-romaine affirmée.

2. Le corpus iconographique et la statuaire

Considéré comme l'un des dieux les plus importants du panthéon, Mars n'en demeure pas moins que très peu figuré dans l'iconographie, et aucune découverte, à ce jour, n'atteste, comme c'est le cas pour Mercure, d'objets de culte monumentaux.

Autour de *Vienna*, à Sainte-Colombe, un buste du dieu a été trouvé[418]. Dans une *villa* au sein du quartier de Saint-Romain-de-Jalionas, une intaille représentant la divinité a été découverte. Cet objet est actuellement conservé au Musée dauphinois de Grenoble[419]. Toujours dans le département isérois, à Bellegarde-Poussieu, une statuette est mentionnée[420], tout comme à Jarcieu, cette dernière en bronze faisant 10cm. Nous savons également que Mars apparaît en buste sur l'autel d'Agnin, et qu'à *Cularo* le chevalier Decmanius Caper a laissé par testament la somme conséquente de cinquante mille sesterces pour l'érection de deux statues de bronze : Mars et Saturne.

Selon F. Gury[421], en Gaule romaine, la variété des types iconographiques du dieu associée à ses différentes épithètes souligne une réelle spécificité gallo-romaine de sa personnalité. Or, les témoignages iconographiques de Mars dans la cité des Allobroges, au regard de la statuaire concernant d'autres divinités comme Hercule, Jupiter, Vénus ou même Bacchus, sont relativement pauvres et semblent quasi absents des deux Savoie. De plus, comme nous l'avons vu, « auguste » est la seule et unique épithète accolée à son nom. Comparativement, nous sommes donc assez éloignés des critères mentionnés par F. Gury, renforçant l'idée d'une certaine romanité de Mars sur le territoire viennois.

3. Sanctuaires et monuments

Pour B. Rémy[422], les sanctuaires assurés à Mars sont peu nombreux : Passy, Vienne, voire Grenoble. Par contre, il est la seule divinité dans la cité à posséder un culte municipal officiel.[423]

---

417 A. Allély, *Comptes rendus*, *REA, 109, 2*, 2007, p. 804 à 807 – à propos : Mars en Occident. *Actes du Colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident »*, Le Mans, 4-6 Juin 2003, Rennes, 2006. M. Christol s'est penché lors de ce colloque sur le culte de Mars en Narbonnaise.

418 B. Rémy, *Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 146 – Annexe, p. 432.

419 R. Royet, *Un palais rural et son système domanial : Saint-Romain-de-Jalionas, Le Vernai (Isère)*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 84 – Annexe, p. 432.

420 *C.A.G. 38/1*, p. 48.

421 A. Allély, *Comptes rendus*, *REA, 109, 2*, 2007, p. 804 à 807 – à propos : Mars en Occident. *Actes du Colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident »*, Le Mans, 4-6 Juin 2003, Rennes, 2006. L'intervention de Fr. Gury fut consacrée aux images de Mars en Gaule romaine.

422 B. Rémy, *Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 148.

423 A. Allély, *Comptes rendus*, *REA, 109, 2*, 2007, p. 804 à 807 – à propos : Mars en Occident. *Actes du Colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident »*, Le Mans, 4-6 Juin 2003, Rennes, 2006. Il est intéressant de savoir qu'en seconde conclusion du colloque, P. Le Roux note que Mars n'est pas forcément le dieu poliade. Il est vénéré dans le cadre public et réside avec d'autres dieux au sein des sanctuaires.

B. Rémy[424] pense que Mars a dû jouir d'une dévotion particulière à *Cularo*. Il y avait peut-être un sanctuaire comme semble le démontrer les restes d'un bâtiment près de la tour Rabot, à l'endroit même où a été mise au jour la dédicace du flamine de Mars, A. Caprilius Antullus. Centre de perception du quarantième des Gaules (*quadragesima Galliarum*), les chercheurs pensent, en effet, qu'un monument d'importance de quatre mètres sur trois mètres devait être dédié au dieu guerrier.[425]

Sans l'ombre d'un doute, Mars fut aussi vénéré dans le haut sanctuaire de Passy, en Haute-Savoie, qui lui était totalement voué. Les différentes structures monumentales, la découverte d'inscriptions de notables honorant Mars, le témoignage d'un flamine de Mars, tout laisse à penser qu'un temple lui était consacré[426]. Selon B. Rémy, dans ce type de sanctuaire rural, les citadins s'y rendaient encore pour adorer leurs dieux ancestraux. A Passy, Mars aurait un caractère indigène et guérisseur, avec des fonctions très similaires au Dieu gréco-romain.[427]

Toujours en Haute-Savoie, et comme nous l'avons vu, J. Serralongue[428] pense qu'au côté du théâtre de *Boutae* un sanctuaire était dédié conjointement à Mars et à Mercure. Enfin, P. Broise[429] émet l'hypothèse d'un sanctuaire à Thiez, ce qui paraît fort peu probable, ceci reposant sur une unique inscription.

Présent également de l'autre côté du Rhône, à *Lugdunum*[430] et dans l'actuel département de l'Ain[431], le culte de Mars n'a pas la même portée chez les Allobroges que dans la *ciuitas Ceutronum*[432] voisine où il apparaît comme la divinité principale, ni que chez les Voconces, ou les peuples du Sud des Alpes[433]. Les Viennois ne le mêlent pas avec des divinités indigènes comme ailleurs, à l'exemple de Mars Caturix, Mars Albiorix ou encore Mars Ventius, ni ne l'affublent d'épithètes indigènes comme à Royans (Mars Rudianus – Mars le rouge ou le frappeur) ou comme à Carpentras (Mars Buxenus). De la même manière, dans les cités des Alpes Maritimes, c'est une divinité celtique qui est vénérée, le plus souvent en tant que protecteur de la communauté (Mars Leudrinus à La Penne, Mars Vintius à Vence, ou encore Mars Cemenelus à Falicon[434]). Il n'a donc pas dans la cité de Vienne, selon I. Tournié et C. Annequin[435], cette personnalité très riche et très proche du Sud des Alpes, le rapprochant du *Teutatès* gaulois.

Chez les Allobroges, Mars est une divinité appréciée des élites[436], mais qui lui rendent hommage presque exclusivement dans les textes gravés. Le dieu se distingue surtout par son flaminat, et c'est à travers celui-ci qu'il participe à la dévotion, à l'intégration et à la promotion de membres de l'aristocratie viennoise. C'est ce qui en fait sa richesse et sa

---

424 B. Rémy, J.-P. Jospin, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 80 et 81.

425 J.-P. Jospin, *Grenoble : de Cularo à Gratianopolis*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 128 et 129 ; J. France, *Quadragesima Galliarum. L'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'empire romain*, Rome, 2001.

426 *C.A.G. 74*, commune n°208, p. 287.

427 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 16.

428 J. Serralongue, *Le théâtre de Boutae*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 95.

429 P. Broise, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 348.

430 H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60. Mars est notamment connu à *Lugdunum* par des inscriptions.

431 F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005 : *ILAin* 89, 145 et 147.

432 S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 128.

433 Carte, p. 506.

434 S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010 : *ILAM* 55, 70, 334. Une autre dédicace (*ILAM* 54), sur un autel découvert dans la commune des Mujouls (*Brigantio*), mentionne Mars Veracinius, divinité protectrice de la route est des voyageurs. Pour S. Morabito, Mars est la divinité primordiale de cette province.

435 I. Tournié, C. Jourdain-Annequin, *Le culte de Mercure et de Mar*s, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 202 et 203.

436 Tableaux, p. 115 et 208.

singularité dans le panthéon allobroge. En effet, Mars n'a pas un caractère populaire, ce qui peut expliquer que de nombreux magistrats, au premier siècle et au début du second, aient privilégié sa vénération dans un souci, peut-être, de distinction religieuse. Reste à savoir si d'autres divinités, en dehors de Mercure, n'ont pas une place aussi importante dans la religiosité de la cité.

C. Apollon, le guérisseur.

Selon J.-C. Béal[437], le caractère guérisseur d'Apollon attesté en Narbonnaise est moins marqué chez les Viennois. Il n'en demeure pas moins que cette divinité est pour de nombreux chercheurs l'une des figures emblématiques du panthéon allobroge. Au regard des découvertes archéologiques actuelles, il convient de faire une synthèse permettant de cerner la place du père d'Esculape dans la religiosité et les pratiques cultuelles viennoises.

1. Documents épigraphiques

Toujours selon J.-C. Béal[438], six dédicaces, faites à Apollon auguste ou à Apollon associé au *numen* impérial, ont été découvertes. Sur le territoire allobroge, pour être plus précis, ce sont dix occurrences qui sont recensées.

a. A Vienna et dans le reste de l'Isère.

Deux autels ont été consacrés en *ex-voto* à Apollon dans la capitale. Le premier est le fait d'une dédicace au Ier ou IIème siècle nommée Nattia Severa[439]. Elle a fait adjoindre à la divinité l'épithète auguste. L'autre monument a été érigé par deux membres de la famille des Verii, C. Virius Victor et L. Virius Vitalis[440]. Ce document date aussi d'un des deux premiers siècles.

Certains chercheurs pensent qu'un temple était consacré à Apollon à *Vienna*, comme en atteste la découverte de cinq reliefs en marbre, les chapiteaux et plaques de frise.

Dans le département, Apollon est présent à deux autres reprises. Découvert à la frontière entre les cités de Vienne et de Valence, lors des fouilles du temple de Châtelet-en-Andance[441], un *ex-voto* honore Apollon auguste par le fait de trois membres de la famille des Caï Iulii[442] qui avaient sans doute reçu leur *civitas* de César, Auguste ou encore Caligula. Un *ex-voto* est consacré au même Apollon auguste à la Balme-les-Grottes par un citoyen nommé Titus Cominius Gratus qui était peut-être médecin.[443]

---

[437] J.-C. Béal, *Le sanctuaire antique du Châtelet à Saint-Désirat (Ardèche) une relecture*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 171 à 199.

[438] *Ibidem*, p. 171 à 199 ; A propos de la dévotion d'Auguste à Apollon : N. Boëls-Janssen, *Les « faiseuses de rois », Tanaquil, Fortuna et les autres* , in *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, Besançon, 2006, p. 67 ; J. Champeaux, *Figures du pouvoir dans l'Enéide*, in *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, Besançon, 2006, p. 84 ; J. Gagé, *Apollon romain*, Paris, 1955 ; A. Loupiac, *Virgile, Auguste et Apollon*, Paris, 1999.

[439] R 22 – ILN 2 – CIL XII 1810.

[440] R 21 – ILN 1 – Annexe, p. 393.

[441] J.-C. Béal, *Le sanctuaire antique du Châtelet à Saint-Désirat (Ardèche) une relecture*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 171 à 199. L'auteur note que dans ce sanctuaire rural éloigné de la capitale, suite à des sondages en 1994, « le *fanum* évolue vers un plan de type mixte consacré principalement à Apollon ».

[442] R 89 – ILN 313 – J. Dupraz, C. Fraisse, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Ardèche, C.A.G. 07*, Paris, 2001, p. 339.

[443] R 102 – ILN 553 – Annexe, p. 394.

b. Dans les Savoie et à Genève.

Apollon est notamment présent dans la riche Combe de Savoie sur deux *ex-voto*. Le premier a été trouvé à La Rochette. Ce document, déjà rencontré, est l'œuvre de Iustus[444], esclave de Mercure et Cérès, dont le statut reste incertain. Le second a été mis au jour dans le sanctuaire de Gilly et a été gravé par un citoyen nommé Sex. Atilius Tertius.[445]

En Haute-Savoie, le dieu a été recensé sur deux témoignages du bassin annécien. A *Boutae*, Titus Autilius Buricus[446], au gentilice latin assez courant et au surnom celtique unique, a fait dédier un autel de calcaire urgonien blanc à Apollon Virotutis. Ce surnom est aussi attribué à Apollon dans une inscription de Jublains (*C.I.L.* XIII 3185). Virotutis semble signifier « le bienfaiteur ou le guérisseur », peut-être en référence à la vertu purificatrice d'Apollon medicus, en honneur sous la République. A Groisy, un *ex-voto* a été gravé en son honneur par Gaius Verrius Aurelius[447], important et riche évergète puisqu'il est le dédicant d'un autre texte dans la même commune en l'honneur de Mercure et Maïa. Il est intéressant de remarquer que ces témoignages ont été découverts dans le *pagus* d'Apollon, dont le chef-lieu est *Boutae*. Est-ce le fait du hasard ou Apollon jouissait-il d'un culte particulier dans cette partie du territoire ? Dans cette préfecture, comme parfois ailleurs dans la cité, il ne faut sans doute pas mésestimer la connotation celtique portée par Apollon, un dieu guérisseur proche de certaines divinités indigènes et lacustres, comme c'est le cas pour *Borvo* à *Aquae*. La présence du lac d'Annecy et de différents cours d'eau pourrait expliquer que le *pagus* soit mis sous le patronage d'Apollon.

Les deux derniers textes ont été retrouvés à *Genava*. La première dédicace est le fait de M. Aufustius Catuso[448], au Ier ou au IIème siècle. Le second est l'œuvre de M. Veratius Mercator[449], à la même période. Le dédicant fait partie de la *gens* d'émigrés italiens des Veratii qui compte de nombreux notables ayant joué un rôle non négligeable dans l'intégration à l'Empire de l'économie et de la société provinciales. Mercator devait être une personnalité locale relativement aisée, puisque son affranchi, M. Veratius Bassus est lui-même l'auteur d'une dédicace à Mercure dans cette même agglomération (*ILN* 834).

En se rapportant au tableau récapitulatif[450], on s'aperçoit, qu'en dehors de *Cularo* où il est absent, Apollon est attesté d'une manière assez homogène sur le territoire, dans les plus importants lieux de découvertes cultuelles de la cité : *Vienna*, Combe de Savoie, *Boutae* et *Genava*. Ces témoignages sont tous du premier ou du second siècle, ou encore ne profitent pas d'éléments de datation déterminants. Le culte du dieu dans la cité, comme dans d'autres provinces, trouve certainement son origine dans les événements survenus à la fin de la République et sous le Principat d'Auguste, ce dernier lui étant très attaché.

Il faut aussi apostiller que ces documents sont tous des dédicaces, et 70% d'entre elles ont été gravés à la suite d'un vœu (*ex-voto*), et 30% ont parallèlement le formulaire « consacré à… » (*sacrum*). Enfin, 40% de ces épigraphes ont comme support un autel. Le nombre élevé d'*ex-voto* confirme indubitablement le caractère guérisseur d'Apollon, expliquant les remerciements des dévots.

A la suite de J.-C. Béal[451], on peut confirmer le fait qu'on ne connaît peu ou pas chez les Allobroges de dédicace à Apollon émanant de personnages ayant un rôle majeur dans la

[444] R 111 – ILN 459.
[445] R 116 – ILN 533 – Annexe, p. 393.
[446] R 163 – ILN 751 – Annexe, p. 393.
[447] R 171 – ILN 797 – *I.L.H.S. 63* – Annexe, p. 395.
[448] R 196 – ILN 816 – Annexe, p. 395.
[449] R 197 – ILN 817 – Annexe, p. 395.
[450] Tableau p. 116 – Carte, p. 490.
[451] J.-C. Béal, *Le sanctuaire antique du Châtelet à Saint-Désirat (Ardèche) une relecture*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 171 à 199.

cité. Quelques dédicants sont néanmoins issus de familles viennoises relativement importantes. D'autres sont de riches évergètes. Enfin, notons que parmi ceux-ci, une femme est à l'origine d'une dédicace. Mais, à l'inverse des autres grandes divinités du panthéon allobroge : Mercure, Mars, Jupiter, ou encore Maïa, Apollon n'est l'objet d'aucun témoignage de la part d'un magistrat de Vienne.

Concernant le caractère d'Apollon en tant que guérisseur, celui-ci se retrouve parfois à travers l'épigraphie, même s'il est moins marqué chez les Viennois que dans le reste de la province[452]. Dans le texte de *Boutae*, ne porte-t-il pas le surnom de Virotutis ? Dans celui de La Balme-les-Grottes, les chercheurs ne se demandent-ils pas si le dédicant n'est pas médecin ? Et puis à Aoste, M. Pennius Apollonius ne fait-il pas une dédicace à Esculape[453], dieu de la médecine, alors qu'il porte lui-même un surnom se rapprochant étrangement à Apollon ? Et puis, comme nous l'avons vu, les formulaires utilisés, notamment les *ex-voto*, peuvent renforcer cette qualité particulière du dieu de la lumière et de la musique.

Dans les différents documents, le frère jumeau de Diane se voit assez souvent accolé l'épithète « Auguste », pour être plus précis dans 40% des dédicaces. A. Chastagnol puis W. Van Andringa[454] ont montré que les divinités, qui en étaient affublées, correspondaient en général aux grands dieux communautaires de la cité, mais que cette remarque semblait moins vrai en Narbonnaise, et encore moins chez les Viennois où l'épithète est également associée à des dieux indigènes et locaux. C'est sans doute sa connotation celtique qui transparaît également à travers cette adjonction.

2. Iconographie, sanctuaire et monuments

a. Apollon figuré.

Très peu de témoignages représentent Apollon. Un marbre de la divinité archer datant du Ier siècle provient de la maison des Nymphéas à *Vienna*. Ce marbre est actuellement conservé au musée archéologique de Saint-Pierre[455].

Dans les environs de *Cularo*, à Saint-Martin-d'Uriage, une statuette de bronze de 30cm représente un Apollon citharède. Elle est conservée au musée d'Art et d'Histoire de Genève.[456]

Enfin, comme nous l'avons souligné précédemment, la patère d'un diamètre de 14,7cm ornée d'un médaillon central avec la tête d'Auguste retrouvée à *Boutae* semble avoir été consacrée à Apollon Actius, protecteur d'Octave à la bataille d'*Actium*. L'authenticité de cet objet fait néanmoins toujours débat, ce qui dévalorise quelque peu sa portée.[457]

---

[452] A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 40. A. Roth Congés souligne la pléiade de dieux guérisseurs honorée à Glanum. Apollon y apparaît aux côtés de *Glanis* et des Mères Glaniques comme un dieu thérapeute.

[453] B. Rémy, *Esculape et Hygie dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 17, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphin*é, Grenoble, 2006, p. 51 à 58

[454] A. Chastagnol, *Société et droit latin dans les provinces des Alpes occidentales,* in *Actes du 116ème congrés national des sociétés savantes*, Chambéry, 1991 ; W. Van Andringa, *La religion en Gaule romaine, Piété du Ier au IIIème siècle*, Paris, 2000.

[455] B. Rémy, *Religion et coutumes funéraires, Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 144 et 146 – Annexe, p. 433.

[456] *C.A.G. 38/1*, p. 64 – Annexe, p. 433.

[457] *C.A.G. 74*, p. 136 et 137.

b. Les sanctuaires du dieu archer.

Comme nous l'avons vu, le sanctuaire rural de Châtelet, pièce importante de la structuration religieuse de la cité[458], était peut-être consacré à cette divinité. Les chercheurs tendent à penser qu'il existait un autre monument dédié à Apollon dans la capitale.

Pour finir, on doit encore s'interroger sur la possibilité de l'existence d'un sanctuaire dans la région de *Boutae*, le chef lieu du *pagus* d'Apollon.

En examinant l'ensemble des découvertes archéologiques sur le sol allobroge, Apollon ne paraît pas tenir une place primordiale dans le cœur de l'élite viennoise[459]. Aucune statue monumentale et aucun grand édifice ne lui est consacré. Les chercheurs s'interrogent encore pour savoir si un sanctuaire lui était dédié ; et l'épigraphie, à ce jour, ne nous fait connaître aucun magistrat viennois qui lui ait fait graver un texte. Les Allobroges lui ont donné un caractère « plébéien » de guérisseur[460], car Apollon, au niveau des élites de la cité, était, sans aucun doute, concurrencé par d'autres divinités comme les déesses Mères.

Ceci souligne les propos d'Hélène Durand[461], qui affirme que son culte se situe surtout sur les pourtours alpins, que le syncrétisme religieux lui a souvent donné des formes banales, et que la presque totalité de la statuaire le représente avec carquois et lyre.

Apollon, qui est aussi connu à *Lugdunum* par les inscriptions[462], n'est à Vienne qu'exceptionnellement associé à d'autres divinités (dans le seul texte de La Rochette dédié par un esclave de Mercure et Cérès), alors qu'il l'est ailleurs comme en Provence à Albion[463] où il est associé à Mars et à *Albiorix*. Aucune parure monumentale ne lui est connue dans la cité, alors que dans la *colonia Iulia Augusta Reiorum Apollinaris*, au cœur des Alpes du Sud, à Riez, un vaste complexe lui est certainement dédié, Apollon étant le patron éponyme du *vicus*.[464]

Néanmoins, Apollon peut apparaître avec une forte connotation celtique dans la cité, comme le suggère H. Durand[465], puisque ces habitants à *Aquae* le rapprochent du culte à *Bormo* (*Borvo*), comme c'est le cas dans le Nord de l'Italie avec *Bélénus*.

D. Jupiter, le dieu de la foudre.

Grâce à de nombreux travaux, nous savons aujourd'hui que Jupiter avait la confiance des peuples des montagnes, qui le considéraient comme la principale divinité régnant sur les passages transalpins[466]. Au Ier siècle, le poète Silius Italicus voyait même dans les Alpes « la

458 J.-C. Béal, *Le sanctuaire antique du Châtelet à Saint-Désirat (Ardèche) une relecture*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 171 à 199.

459 Carte, p. 490.

460 B. Rémy, *Esculape et Hygie dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 17, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphin*é, Grenoble, 2006, p. 51 à 58 - Il sera certainement pertinent de rapprocher le culte d'Apollon à celui de son fils Esculape.

461 H. Durand, *Le culte d'Apollon*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 204 et 205 – Carte, p. 507.

462 H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60.

463 G. Barruol, I. Tournié, *Les divinités indigènes*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 198 et 199.

464 G Barruol, *Riez*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 148.

465 H. Durand, *Le culte d'Apollon*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 204 et 205.

466 G Barruol, I. Tournié, *Le culte de Jupiter et de la Foudre et Les cultes de sommets et de passages*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 208 à 211 ; J. Le Gall, *Jupiter et les grands cols des Alpes occidentales*, in *Actes du colloque sur les cols des Alpes*, Bourg-en-Bresse, 1969, p. 171 à 178 – Carte, p. 508.

haute colline de Jupiter » (*summum Iovis culmen*). Les habitants de ces contrées vénéraient davantage un dieu des sommets que la divinité de la Triade capitoline.

Il est donc essentiel de saisir quelle place lui réservaient les élites allobroges dans leur religiosité, et quels caractères ils donnaient à cette divinité.

1. Les dédicaces

Selon les trois recueils des *Inscriptions Latines de Narbonnaise* sur *Vienna*, Jupiter est mentionné à vingt-cinq reprises. Le nombre d'inscriptions dédiées est supérieur à celui se référant à Mars. Cependant, à la différence du dieu de la guerre, le dieu de la Triade capitoline n'a pas de flaminat officiel qui lui est attaché dans la cité ; et seuls deux tiers des documents retrouvés sont l'émanation de personnages plus ou moins importants sur le territoire.

a. Les inscriptions iséroises.

D'abord, trois textes ont été mis au jour dans la capitale. Un *ex-voto* a été laissé par un certain L. Creperius Marinus[467] au Ier ou au IIème siècle. Les épithètes Optimus et Maximus certifient que cet évergète s'adresse à la divinité de la Triade capitoline, puisque le culte de Jupiter est ici inhérent au statut de colonie romaine de la cité. Un autel en marbre honore la déesse de la *gens* Iulia, Vénus. Il a été érigé par L. Rufius Rufinus[468] de la *gens* des Rufii. Postérieurement, au dos du monument, ont été rajoutées les lettres *I.M.* que certains épigraphistes, au regard des autres témoignages retrouvés dans la cité, interprètent comme *I.O.M*, d'où une association inhabituelle avec Jupiter. A Sainte-Colombe, deux dédicants, sans doute apparentés, citoyens romains, Sentius Sabinus et Sentius Amabilis[469], sont les auteurs d'un *ex-voto* au dieu dans la seconde moitié du IIème siècle.

Dans le reste du département, Jupiter est mentionné à deux autres reprises. A Aoste, un personnage nommé Quintus Valerius Senecio[470] a fait graver un *ex-voto* au Ier ou au IIème siècle. Cet homme, portant un gentilice latin, appartenant à la célébrissime *gens* Valeria, voue ici un culte à la divinité capitoline, Jupiter très bon et très grand[471]. La formulation votive finale est unique en Narbonnaise. L'autre témoignage est l'exceptionnel autel d'Agnin[472] datant, entre 198 à 209, du règne de Septime Sévère et mettant en scène les dieux de la semaine autour de l'Empereur. Parmi les divinités immortelles, seul Jupiter très bon et très grand est nommément mentionné dans ce texte.[473]

b. Les inscriptions savoyardes.

Le chef du panthéon romain est aussi présent en Savoie. A Saint-Pierre-d'Albigny, située aux abords de la Combe, Caius Licinius Calvinus[474] de la famille des Licinii, riches propriétaires terriens et dont les membres sont tous citoyens romains, a offert à Jupiter

[467] R 27 – ILN 9 – CIL XII 1818.
[468] R 32 – ILN 25 – Annexe, p. 407.
[469] R 26 – ILN 8.
[470] R 74 – ILN 595 – Annexe, p. 396.
[471] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste (Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89. Les auteurs confirment que c'est le dieu capitolin de Rome qui est vénéré dans les documents épigraphiques d'Aoste.
[472] R 84 – ILN 320 – CIL XII 2183 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, commune n°176, p. 112 – Annexe, p. 372.
[473] W. Van Andriga, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (Ier-IIIème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2002, p. 165 et 166. L'auteur note que « la piété institutionnalisée à l'époque impériale (qui) voulait que l'on célèbre les dieux pour le salut de l'Empereur ».
[474] R 139 – ILN 521.

Optimus Maximus une basilique à la vocation religieuse, servant vraisemblablement d'annexe à un temple.

Les archéologues ont mis au jour à Bemont-Tramonet deux dédicaces. La première est adressée à Jupiter capitolin par un auteur resté anonyme[475] et qui ne vaut que par le second document retrouvé dans le même lieu, suggérant l'existence d'un sanctuaire dans cette localité. En effet, deux frères, Sex. Cornelius Pollio et L. Cornelius Corbulo[476], porteurs d'un gentilice latin, honorent ici également *Ioui Optimo Maximo*.

c. Les inscriptions haut-savoyardes et genevoises.

En Haute-Savoie, les témoignages se concentrent essentiellement autour du principal centre, *Boutae*. A Chavanod, une dédicace est adressée à *Ioui Optimo Maximo* par Sex. Caprilius Atticianus[477] qui fait partie de la grande fratrie annécienne des Caprilii, dont l'un des membres, Caius Caprilius Sparus, a même été prêtre d'un sanctuaire local à Castor à Duingt.

Atticianus est un distingué et riche évergète de la région puisqu'il est l'auteur de deux autres inscriptions à Cran-Gevrier (*ILN* 773) et à Annecy-le-Vieux (*ILN* 747), où on apprend qu'il a fait la donation dans la seconde moitié du IIème siècle d'une basilique aux puissances divines de l'ensemble des Empereurs vivants ou morts. A Annecy-le-Vieux, ce sont deux simples dédicants Vinicius Severus et son père L. Vinicius Latinus[478], qui ont fait la donation d'un autel à Jupiter capitolin. Un autre autel a été retrouvé à Gruffy honorant encore la divinité très bonne et très grande dans la deuxième partie du IIème siècle ou au début du IIIème siècle. Endommagé ce document fait apparaître que partiellement le nom des dédicants : …ius Sorolianus et Titius(?) Marcianus[479], ce dernier étant membre de l'illustre famille aixoise des Titii.

Plus proche du bassin genevois, à Douvaine, un *ex-voto* est à mentionner. Il est l'œuvre du très éminent magistrat D. Iulius Capito[480], originaire de la cité de Calvin, ayant occupé les plus hautes charges à Vienne, et qui honore ici le duo Jupiter-Mars.

A *Genava*, deux dernières dédicaces sont destinées à Jupiter. La première est inscrite sur un autel dont les auteurs Marcus Cassius Mercator et Lucius Cassius Asper[481] sont issus de la *gens* Cassia. Ce monument du Ier ou au IIème siècle met en scène la « triade majeure » des divinités masculines dans la religiosité des élites allobroges : Mercure, Mars et Jupiter. Tout proche, à Carouge, un autel est dédié à Jupiter Optimus Maximus dans la seconde moitié du deuxième siècle par deux membres de la *gens* Cingia, Stabulo et Aulus.[482]

Le tableau récapitulatif[483] des dédicaces nous permet de dégager plusieurs éléments significatifs, relatifs au culte de Jupiter.

Il faut, en premier lieu, constater que les citoyens l'ont vénéré sur l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement autour des principales agglomérations[484]. Si, comme Apollon, Jupiter est absent de *Cularo*, 35% des documents ont été découverts soit à *Vienna*, soit à *Genava*. Si nous étendons notre analyse aux *vici* secondaires de la cité, ce sont 70% des

[475] R 140 – ILN 619.
[476] R 141 – ILN 620 – Annexe, p. 396.
[477] R 160 – ILN 753 – CIL XII 2515 – *I.L.H.S. 48* – Annexe, p. 397.
[478] R 162 – ILN 745 – *I.L.H.S. 32* – Annexe, p. 396.
[479] R 176 – ILN 726 – *I.L.H.S. 65* – Annexe, p. 397.
[480] R 181 – ILN 809 – *I.L.H.S. 57* – Annexe, p. 396.
[481] R 199 – ILN 823.
[482] R 200 – ILN 825 – Annexe, p. 398.
[483] Tableau, p. 117.
[484] Carte, p. 491.

dédicaces qui y ont été mis au jour. Dans une moindre mesure que pour le dieu guérisseur, 40% de la documentation concernant le dieu de la foudre proviennent tout de même de la partie orientale de la cité, localisés dans les *pagi* d'Auguste et d'Apollon. Cette géographie des dédicaces au cœur des sites urbanisés s'explique, comme nous allons pouvoir le comprendre, par la dimension et la personnalité que possède Jupiter dans le panthéon allobroge.

Si 35% de ces documents n'ont pas de datation avérée[485], 20% datent du Ier ou du IIème siècle et 30% autres de la seconde moitié du IIème siècle, voir du début du IIIème siècle. Enfin, un document a été gravé durant le règne de Trajan, et un autre sous Septime Sévère. Si aucun écrit ne prouve formellement la précocité d'un culte à Jupiter, le *corpus* nous confirme que les citoyens ont honoré la divinité tout au long du Haut-Empire, jusqu'à la dynastie des Sévères.

Parallèlement, 35% de ces hommages ont été dédiés sur des autels, dont le spectaculaire autel d'Agnin érigé *pro salute*. Concernant le formulaire, l'épigraphie mentionne la donation d'une basilique, et environ 20% des écrits sont en *ex-voto*. Certains dédicants ont également utilisé du marbre, ce qui peut dénoter la grande qualité de certains documents.

Plus pertinent est le statut des différents personnages. En isolant les deux dédicaces gravées par des anonymes, un seul haut magistrat, le célèbre D. Iulius Capito, a honoré Jupiter en association avec Mars. Aucune femme n'a participé à l'évergétisme jupitérien. Car, Jupiter semble, surtout et avant tout, tenir une place éminente dans la religiosité des grandes familles, ce qui illustre très largement le caractère urbain de son culte. 70% du *corpus* émanent, en effet, d'un ou de plusieurs membres des lignées aristocratiques de la cité ; et plus de 40% sont des œuvres collectives. Rufii, Valerii, Licinii, Cornelii, Caprilii, Titii, Iulii, Cassii, ou encore Congii ont contribué, au Haut-Empire, à sa vénération.

Certes, des inscriptions en zones rurales (à Sévrier, Bernex, Andance et Saint-Geoire-en-Valdaine) commémorent la chute de la foudre du dieu de la lumière et des éclairs diurnes, manifestation divine sur le lieu même où elle frappe le sol (*sacer*)[486] ; mais, en réalité dans la cité, Jupiter est loin de l'image du dieu des sommets et des passages. A l'inverse d'Apollon, dont on connaît la connotation parfois celtique dans la *Provincia Narbonensis*, Jupiter affirme son côté très romain, comme en témoignent 80% des documents qui sont dédiés à la divinité capitoline : *I(oui) O(ptimo) M(aximo)*[487]. Il a donc un caractère bien plus affirmé que dans le reste des Alpes, caractère qui se retrouve sur l'exceptionnel autel d'Agnin. La vénération des grandes familles s'inscrit alors dans la romanisation et l'urbanisation du territoire à travers, notamment, la dévotion à Jupiter, le culte de celui-ci étant inhérent au statut de la colonie romaine et aux promotions juridiques acquises, au fil du temps, par la cité. De plus, lorsqu'il est mentionné sans ces épithètes, il est le plus souvent associé aux autres grandes divinités de la cité, à Mars à Douvaine, et à Mercure et Mars à Genève. Il faut enfin remarquer que, sur aucun document épigraphique, Jupiter n'apparaît aux côtés de Junon ou de Minerve, les deux déesses capitolines.

Cette analyse renforce l'hypothèse d'une véritable triade viennoise autour de Mercure, le dieu primordial et populaire par excellence, de Mars, symbole de la piété des magistrats, et Jupiter, dont le culte est lié à l'intégration des grandes familles allobroges au sein de l'Empire.

---

[485] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. Les difficultés de datation, selon B. Rémy, s'expriment tout particulièrement pour les dédicaces aux divinités.

[486] B. Rémy, A. Buisson, *Les inscriptions commémorant la chute de la foudre dans les provinces romaines de la Gaule. A propos d'un document découvert à Saint-Geoire-en-Valdaine (Isère)*, *R.A.N., t. 25*, 1992, p. 83 à 104.

[487] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152.

2. Statuaire et iconographie

Une dizaine de découvertes sont recensées sur le territoire mettant graphiquement en scène Jupiter.

a. Iconographie iséroise.

A *Vienna*, sur la colline Sainte-Blandine, un pied et autres fragments proviennent d'une statue monumentale. Selon R. Lauxerois[488], un buste du dieu de la foudre a également été mis au jour. Dans le quartier de Saint-Romain-en-Gal, le tableau XV de la mosaïque du calendrier agricole représente une femme vêtue d'une longue tunique levant la main droite vers une statue cultuelle de *Taranis* brandissant la foudre. Ce Jupiter « gaulois » est la seule représentation d'un culte « gallo-romain » sur une mosaïque.[489]

Dans le reste du département, Jupiter est présent sur quatre autres documents figurés. Comme nous l'avons vu, il partage notamment, parmi les huit bustes, l'autel d'Agnin aux côtés de Septime Sévère. Une statuette trouvée à *Cularo* est à ce jour conservée au Musée dauphinois[490]. Il y a la statuette de bronze, sans main, de Bougé-Chambalud[491], sans doute un Hercule ou un Jupiter. A La Buisse[492], un *oscillum* représente, selon les archéologues, peut-être, Jupiter-Ammon.

b. Iconographie savoyarde.

En Savoie, à Cognin[493], près de *Lemencum*, proche de thermes privés, les chercheurs ont découvert un médaillon d'applique en bronze à l'effigie de Jupiter-Ammon. Ce médaillon est conservé au Musée Savoisien de Chambéry. Il a un diamètre de 5,2cm et relève d'un syncrétisme se rapprochant d'un culte à Mystères, comme c'est le cas pour l'*oscillum* de La Buisse. En effet, ici, Jupiter est assimilé à Amon, dieu suprême du panthéon égyptien. Cette divinité représentait d'ailleurs la planète Jupiter. Cela confirme l'implantation des cultes à Mystères dans la vallée du Rhône. A *Aquae*, une autre statuette en bronze de 6,3cm a été mise au jour. Le dieu apparaît nu, barbu, debout, tenant de la main droite la foudre, et une chlamyde lui est posée sur l'épaule gauche. Il lève ce bras et pointe son index.[494]

Le dieu capitolin est aussi présent en Haute-Savoie. Ainsi, un chaton en cornaline[495] le représentant a été découvert à *Boutae*, une statuette en bronze[496], nue, tenant sceptre et foudre à *Tunno* (Thonon-les-Bains), et une autre statuette en bronze à patine verte, haute de 10,2cm, datant du IIème ou IIIème siècle, à Reignier.[497]

L'iconographie paraît confirmer l'impression laissée par l'épigraphie. Le dieu est présent un peu partout sur le sol allobroge. En dehors de Sainte-Blandine, aucune découverte ne semble vraiment spectaculaire. Les documents figurés sont toutefois assez variés : statue,

---

488 R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 48 – Annexe, p. 435.

489 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152 et 153.

490 B. Rémy, *Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 146, photo. Y. Bodin – Annexe, p. 434.

491 *C.A.G. 38/1*, p. 113.

492 *Ibidem*, p. 163.

493 B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 150 et 151 ; H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 191 ; J. Prieur, *Epoque romaine, collections du musée de Chambéry*, Chambéry, 1984, cat. n°21, p. 40 et 41 – Annexe, p. 434.

494 *C.A.G. 73*, p. 109.

495 F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 139.

496 *Ibidem*, p. 344.

497 *Ibidem*, p. 297 – Annexe, p. 434.

statuette, buste, fragment, autel, médaillon, *oscillum* ou encore chaton. Jupiter illustre donc des objets très divers, liés au culte, à la bijouterie, ou encore à l'ornementation.

Néanmoins, à la différence de son fils Hercule, il ne décore pas les pavements, les peintures murales, et n'est représenté que très exceptionnellement sur les mosaïques des *domus* viennoises. Il est enfin intéressant de noter, sur certains petits objets, son caractère à Mystères.

3. Monuments et sanctuaires

En dehors d'Agnin, il est certain que Jupiter avait un sanctuaire à Sainte-Blandine. Cette colline devait être le lieu d'un capitole comme en témoignent les découvertes de statues[498] : tête diadémée, sans doute Junon, et autres représentations figurées accréditent l'hypothèse d'un capitole, avec une statue monumentale de Jupiter au centre, surélevée, avec à sa droite Minerve. La documentation épigraphique renforce cette impression, au cœur de la capitale.

C'est aussi le cas en Savoie, à Belmont-Tramonet, où deux inscriptions sont référencées (*C.I.L.* XII 2413. 2414). Ces dédicaces ont été mises en relief par la découverte de six fragments sculptés d'architrave et d'un bas relief d'un griffon, qui sont interprétés comme ceux d'un temple de Jupiter.[499]

Pour terminer, les différentes offrandes de Viuz-Faverges laissent à penser que le sanctuaire était dédié à Mercure, mais également à Jupiter.[500]

Les inscriptions, selon J.-P. Jospin et S. Bleu[501], révèlent les principaux cultes, l'attachement et la vénération des divinités romaines. Jupiter s'inscrit parfaitement dans cette réflexion, et la carte de son culte[502] fait apparaître, dans les Alpes occidentales, qu'il était des dieux les plus honorés chez les Voconces[503] et les Allobroges.

Cependant, son caractère, dans la cité, est loin de celui du sanctuaire du col du Grand-Saint-Bernard, des documents du val de Durance, de La Bâtie-Montsaléon, ou encore de Gap. Sur le sol allobroge, comme le plus souvent dans les villes « romaines »[504], le dieu vénéré est le plus souvent celui de la triade capitoline. En effet, les grandes familles ont honoré sur les témoignages épigraphiques sa personnalité toute romaine. En effet, si dans la cité, les grandes familles ont honoré sur les témoignages épigraphiques le caractère romain du dieu, l'analyse de l'iconographie offre un visage différent et plus varié de celui-ci, marquant notamment la pénétration des cultes à Mystères dans la vallée du Rhône. C'est ainsi le cas ailleurs dans les

498 A. Pelletier, A. Blanc, P. Broise, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Le Coteau, 1988, p. 181 et 182.

499 *C.A.G. 73*, p. 128.

500 J. Serralongue, *Le sanctuaire de Viuz-Faverges*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 163 – Annexe, p. 475.

501 J.-P. Jospin, S. Bleu, *Aoste : un vicus au pied des Alpes*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 126 et 127.

502 G. Barruol, I. Tournié, *Le culte de Jupiter et de la Foudre*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 208 et 209 – Carte, p. 508.

503 C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 37. Le panthéon des Voconces compte une quarantaine de divinités, en dehors de celles rattachées aux cultes à Mystère. Jupiter est attesté notamment à *Vasio*.

504 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152 ; H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 57. L'auteur précise qu'à *Lugdunum*, capitale de province, où résident des personnages officiels, on sacrifie habituellement à des dieux tout à fait romains, comme Jupiter Optimus Maximus ; F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 25 : *ILAin* 7, 20. Jupiter Optimus Maximus est honoré seul à Beynost, et en compagnie de Junon reine à Saint-Sorlin-en-Bugey ; S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 264 et 265. Jupiter Optimus Maximus est honoré à Cimiez (*ILAM* 157) avec les autres dieux et déesses immortels. Pour S. Morabito, c'est le dieu capitolin qui est vénéré ici en compagnie des autres divinités du panthéon romain.

Alpes, à l'image d'une statue de 30,5cm de belle facture figurant Jupiter-Ammon qui a été mise à jour à Saint-Laurent-du-Gros.

En tout état de cause, le dieu capitolin est sans doute le troisième plus important dieu gréco-romain du panthéon allobroge, derrière Mercure et Mars, notamment dans la religiosité des élites, et cela s'explique certainement par la romanisation précoce et profonde de la société viennoise, par l'urbanisation progressive du territoire, corrélativement aux promotions statutaires de la cité.

E. Hercule, dieu symbolique du figuré.

Selon I. Tournié[505], les peuples des montagnes des Alpes occidentales accordent leur confiance à Jupiter, dieu des sommets à l'image de Zeus, et à son fils Hercule (Heraclès). Ce dernier est donc l'une des divinités des passages, des cols et des monts[506], ce qui pourrait laisser présager que son culte devait être relativement important chez les Allobroges, dont le territoire couvrait une partie des deux Savoie et l'ensemble de l'Isère.

Seulement, paradoxalement, Hercule est quasi absent de l'épigraphie viennoise. En dehors de la donation d'une flaminique à Vienne (*ILN* 88), aucune dédicace, aucun autel, aucune épithète ne le mentionne. A *contrario*, Hercule, comme nous allons pouvoir le constater, est omniprésent dans la statuaire et l'iconographie allobroges[507]. La cité semble suivre en cela « la vogue extraordinaire du demi-dieu en Gaule pendant toute la période romaine ».[508]

1. La statuaire

Une quinzaine de statues et statuettes a été mise au jour sur le sol viennois, non pas prioritairement dans des lieux montagneux, mais davantage dans des *vici* secondaires.

a. En Isère et en Savoie.

Dans la région iséroise, une statuette d'Hercule a été retrouvée à Sonnay[509], et une autre, en bronze, à Bougé-Chambalud[510], dont nous ne savons pas s'il s'agit de Jupiter ou d'Hercule.

A *Aquae*, les chercheurs ont découvert les restes d'une statue, peut-être d'Hercule, en marbre blanc, ainsi qu'un fragment en peau de lion dans les piscines des thermes[511]. Ils ont également trouvé, parmi les statues animant l'espace intérieur du Temple de Diane, un autre Hercule[512]. Une statuette haute de 11cm représentant un personnage, pouvant être un Hercule combattant selon J. Prieur, nu, debout, bras et jambes légèrement écartés, tenant un objet mal

505 C. Jourdain-Annequin, I. Tournié, *Les divinités romaines et syncrétiques*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales,* , Paris, 2004, p. 200 et 201 – Carte, p. 508.
506 C. Jourdain-Annequin, *Quand Grecs et Romains découvraient les Alpes, Les Alpes voisines du ciel*, Paris, 2011, p 276 à 283.
507 Carte, p. 492.
508 J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1986, p. 412.
509 *C.A.G. 38/1*, p. 118.
510 *Ibidem*, p. 113.
511 *C.A.G. 73*, p. 106.
512 Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 85 à 103.

identifié dans la main droite, son bras gauche entouré d'un manchon, a été retrouvée à Saint-Girod.[513]

b. En Haute-Savoie.

C'est en réalité en pays haut-savoyard qu'a été découvert le plus grand nombre de témoignages, et en premier lieu autour de *Boutae*.

A Annecy[514] même, quatre statuettes de bronze ont été recensées. La première, haute de 8,5cm, est un Hercule jeune, nu, imberbe, portant la peau de lion sur le bras gauche et tenant le bras droit en avant. Un second nu, haut celui-là de 7cm, se tient debout, brandissant la massue dans la main droite, la peau de lion reposant sur le bras gauche. Un autre Hercule nu et debout, haut de 8cm, brandit dans sa main droite une massue (manquante) et serrant dans celle de gauche un arc et ses flèches, plus une peau de lion posée. La dernière est haute de 9cm. C'est un nu, debout, bras droit levé et bras gauche tendu en avant. Pas très loin d'Annecy, à Veyrier-du-Lac[515], les archéologues ont mis au jour une statuette de bronze de 12cm.

Dans la vallée du Faucigny, appartenant au *pagus* de *Genava*, quatre statuettes sont référencées. Celle d'Arenthon[516] mesure 8cm et celle de Boège[517] est aujourd'hui conservée au Musée d'Art et d'Histoire de Genève. Les deux dernières, dont l'une est haute de 11cm, ont été mises au jour à Bonneville[518]. Enfin, à *Tunno* (Thonon-les-Bains)[519], un témoignage mentionne une statuette en bronze de 10,8cm.

Nous pouvons constater qu'Hercule est absent de la statuaire dans les trois grands centres de la cité. Les témoignages se concentrent essentiellement dans trois zones géographiques : à *Aquae*, dans la région d'Annecy et dans le Faucigny. Aucun d'eux n'atteste la présence d'un lieu de culte ou d'un monument quelconque dédié à Hercule. Il s'agissait, sans doute, d'objets modestes relevant de culte privé, comme le suggèrent les statuettes de bronze. Tous ces témoignages figurés, par leur métal, laissent supposer qu'elles émanent de dévotion de personnages ayant une certaine situation dans la société allobroge, mais rien ne permet de connaître leur statut exact. Hercule apparaît, à travers la statuaire, comme une divinité au culte relativement populaire[520], même si l'interprétation iconographique demeure délicate.

Cependant, ce qui est singulier sur le territoire viennois, c'est que les différentes statues et statuettes n'ont en rien été retrouvées au sommet de montagnes ou au passage de cols. D'une manière assez originale, chez les Allobroges, Hercule semble donc perdre ce caractère affirmé dans le reste des Alpes occidentales, et recouvrir essentiellement une personnalité romaine.

2. Les autres documents iconographiques

L'image du fils de Jupiter apparaît sur d'autres supports iconographiques dans la cité. Absent de la statuaire dans la capitale, Hercule est présent dans la décoration des *domus*. Dans

[513] *C.A.G. 73*, p. 191.
[514] *C.A.G. 74*, p. 146.
[515] *Ibidem*, p. 357.
[516] *Ibidem*, p. 191.
[517] *Ibidem*, p. 197.
[518] *Ibidem*, p. 199.
[519] *C.A.G. 74*, commune n°281, p. 338.
[520] J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1986, p. 412. La masse du peuple gallo-romain considère la figure d'Hercule comme le type de mortel destiné à l'immortalité, expliquant sa popularité.

la Maison de l'*Atrium*, une mosaïque[521], aujourd'hui conservée au Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon, représente l'ivresse d'Hercule. A Saint-Romain-en-Gal, une autre mosaïque[522] décorait la salle de réception d'une grande maison viennoise vers la fin du IIème siècle. Intitulée « Les Athlètes vainqueurs », elle représente notamment Hercule combattant le Lion de Némée. Hercule y apparaît comme le symbole central, référence pour tous les athlètes. Comme la peinture des thermes des Lutteurs, cette mosaïque atteste du goût des Viennois pour les concours athlétiques.

Deux autres documents figurés ont été mis au jour dans le reste de l'Isère. Dans une luxueuse *villa* de la basse vallée du fleuve, à la frontière dromoise, près du massif du Vercors, à Saint-Paul-lès-Romans[523], dans les pièces nobles ouvrant sur le portique sud, le sol de celles-ci était orné de splendides mosaïques datable de la fin du IIème siècle, aujourd'hui conservées au Musée de Valence : « Les saisons », « Orphée charmant les animaux » et « Les travaux d'Hercule ». Cette dernière est l'une des huit seules mosaïques retouvées dans le monde romain représentant les travaux. Classée monument historique, elle est unique en Gaule[524]. A Saint-Jean-de-Bournay, en 1835, on a découvert un masque colossal en pierre du même dieu.[525]

Un dernier document, moins spectaculaire, a été retrouvé à *Tunno*. Hercule en compagnie de Vénus décore les poinçons principaux d'une frise d'un moule de vase de l'atelier du *vicus*[526]. Ce moule de fabrication de bois en terre sigillée à décor en relief daterait du IIème siècle ou au début du IIIème siècle.[527]

Hercule ne jouit que d'un seul témoignage épigraphique chez les Allobroges, et aucun document monumental ne l'honore dans la cité. Si dans les Alpes Graies, entre Tarentaise et Ceutrons, il est vénéré dans le Val d'Aoste (*Salassi*), au col du Petit-Saint-Bernard[528], à travers un sanctuaire qui lui est dédié avec son père, ou sur des plaques en association avec *Graius* ; si au moins six autels le mentionnent à Glanum en tant que gardien de la source et ouvreur de passage dans les défilés rocheux[529], et si une dédicace l'atteste à l'Abbaye de Saint-Pons[530] dans la cité de *Cemenelum* au cœur des Alpes maritimes, il n'a pas du tout la même portée, ni le même rôle dans le panthéon viennois.[531]

Hercule semble avoir une figure et un caractère très romains, et son mythe, notamment à travers les mosaïques, fait surtout l'objet de décoration. Cependant, il est beaucoup plus délicat d'interpréter les nombreuses statuettes de bronze à son effigie. Hercule devait sans doute jouir d'un certain prestige privé, dans quelques familles, dans des lieux très localisés.

---

[521] A. Le Bot-Helly, *Vienne du village gaulois à la capitale de la cité*, in *Le catalaogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 108, photo. A. Le Bot-Helly – Annexe, p. 436.

[522] H. Savay-Guerraz, P. Veysseyre, *Saint-Romain-en-Gal, Des objets qui racontent l'Histoire*, Lyon, 2004, p. 16 à 26.

[523] J.-P. Jospin, *La villa de Saint-Paul-lès-Romans*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 136 et 137 ; J.-P. Jospin, *La villa de Saint-Paul-lès-Romans*, in *Atlas culturel des Apes Occidentales*, Paris, 2004, p. 154 – Annexe, p. 436.

[524] M.-N. Roy, *Les marbres de la villa des Mingauds à Saint-Paul-lès-Romans (Drôme)*, *La Pierre et l'Ecrit, 20, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2009, p. 8 à 13. Selon l'auteur, la mosaïque date de 150-180 ap. J.-C. ; et le propriétaire de la *villa* avait le goût et les moyens pour faire venir des marbres de destinations lointaines : Italie, Espagne, Grèce ou Asie Mineure.

[525] *C.A.G. 38/1*, p. 126.

[526] L. Berman, *Dépôts de fouille*, in *Thonon Magazine, 57*, Déc 2009-Janv 2010, p. 32. Le moule de frise fait notamment partie du dépôt.

[527] *Le journal de l'exposition du Musée Savoisien de Chambéry, Les Allobroges : Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Chambéry-Grenoble, 2002, photo. D. Paunier.

[528] C. Jourdain-Annequin, *Quand Grecs et Romains découvraient les Alpes, Les Alpes voisines du ciel*, Paris, 2011, p 202.

[529] A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 41 et 42.

[530] S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 263. Honoré dans ce document (*ILAM* 156) par des tailleurs de pierre (*lapidarii*), Hercule symbolise ici la résistance physique. Il est un exemple pour les ouvriers de travaux pénibles. Pour S. Morabito, cette dédicace relève du processus d'*interpretatio*.

[531] Carte, p. 492.

F. Les autres divinités masculines.

Il ne faudrait pas s'arrêter aux divinités masculines majeures de la cité, car certains documents exceptionnels nous font connaître d'autres dieux gréco-romains, dont la place au sein du panthéon allobroge apparaît singulière. Souvent localisé, leur culte revêt parfois une importance certaine, comme c'est le cas pour les Dioscures, par exemple.

Au-delà des découvertes archéologiques, il faut cependant s'interroger sur la portée de ces divinités dans la religiosité des élites.

1. Les Dioscures

Selon Tacite[532], les jumeaux divins avaient des parallèles dans la religion germanique, ce qui peut laisser supposer qu'il en était de même chez les peuples gaulois.

A *Vienna*, l'inscription d'une haute magistrate restée anonyme[533], flaminique, mentionne qu'elle a donné une décoration à un monument sans doute religieux. Pour cette ornementation, elle a offert quatre statues, comme nous l'avons vu précédemment. En dehors de Mercure et Hercule, il y a les représentations de Castor et Pollux, datant de la fin du Ier siècle ou du début du IIème siècle. les Dioscures devaient certainement jouir d'une certaine popularité dans la capitale, puisqu'ils encadrent en cavaliers, sur un relief, Aïon et Kronos.

Toutefois, c'est en Haute-Savoie que les divinités jumelles apparaissent les plus présentes, dans le *pagus* de Diane et autour de *Boutae*. Ainsi, à Seyssel, Pollux est associé à deux reprises au dieu indigène *Vintius*, ce dernier étant lui-même desservi par un culte quasi officiel. Le premier texte est l'œuvre d'un préfet du *pagus*, prêtre de *Vintius* au Ier siècle, nommé Quintus Catius Bellicus[534]. Il fait partie de l'aristocratie locale. Le second est un autel, en *ex-voto*, dédié aux deux mêmes divinités par Cnaeus Terentius Terentianus[535], dans la seconde moitié du IIème siècle. *Vintius*, comme nous le verrons ultérieurement, a un culte très localisé, entre le Fier et le Rhône, laissant à penser qu'il était peut-être le dieu des utilisateurs de l'eau, d'où son association avec Pollux, puisque les Dioscures avaient le don de l'apaiser.

Un autre magistrat, également préfet d'un district (celui d'Apollon), Gaius Ateius Peculiaris[536], a offert, grâce à une quête doublée (*ex stipe*), un monument ou une statue en l'honneur de Castor et Pollux à *Boutae*. Une autre dédicace a été découverte à Duingt, dans le bassin annécien, mentionnant l'élévation d'un monument avec la souscription de l'année 91, en l'honneur de Castor. Le dédicant, Caius Caprilius Sparus[537], est le prêtre du sanctuaire local de celui-ci. Si nous ignorons le statut exact de Sparus, sa place dans la cité et l'importance de sa magistrature, il appartient cependant à la plus prestigieuse lignée annécienne, les Caprilii.

Ces différents témoignages prouvent que les Dioscures avaient un certain rôle dans la religiosité des élites allobroges ; mais, semble-t-il, d'une manière très locale : à *Vienna* où ils jouissent d'une popularité établie ; dans le *pagus* de Diane où Pollux est associé au culte de *Vintius* ; ou encore dans la région de *Boutae* où Castor paraît avoir un sanctuaire qui lui est dédié.

---

[532] Tacite, *Germanie*, 43, 4.
[533] R 15 – ILN 88 – Annexe, p. 212.
[534] R 148 – *I.L.H.S. 96*.
[535] R 149 – ILN 785 – *I.L.H.S. 97* – Annexe, p. 414.
[536] R 164 – *I.L.H.S. 52* – Annexe, p. 399.
[537] R 161 – ILN 736 – *I.L.H.S. 59* – Annexe, p. 399.

Il faut, de plus, souligner la qualité des dédicaces et celle des dédicants : donation de statues par une flaminique, hommage d'un préfet et prêtre de *Vintius*, deux monuments érigés avec le produit de quêtes annuelles par un préfet du pagus d'Apollon et par un sacerdoce issu de la *gens* Caprilia.

2. Saturne, Pluton et Quirinus

Peu honorés dans la *Provincia Narbonensis*, certains dieux gréco-romains le sont d'une façon originale chez les Allobroges.

a. Saturne.

Ainsi, l'unique mention de Saturne en Narbonnaise a été découverte à *Cularo*. Il s'agit d'une dédicace faite par un riche évergète, chevalier, sous préfet des cavaliers, nommé D. Decmanius Caper[538], connu par deux autres textes gravés (*ILN* 357. 370). Par testament, il a ordonné l'érection de deux statues de bronze, sous la dynastie julio-claudienne, pour la somme non négligeable de cinquante mille sesterces. Ces deux documents figurés représentent Mars et Saturne. Cette inscription, conservée au Musée dauphinois de Grenoble, mentionnait donc l'ornementation d'un monument.

Cette dédicace est intéressante, car elle est adressée directement au Saturne romain et confirme les intentions de Caper qui sont inscrites sur les deux autres documents : vénération à Mars et donation de statues.

Saturne est également représenté parmi les bustes de l'autel d'Agnin, aux côtés des dieux de la semaine (*R.* 84).

b. Pluton.

Très rarement évoqué, Pluton est associé, dans un *ex-voto* retrouvé à *Vienna*, à Proserpine. Cette association unique en Gaule est le fait d'une dédicante se nommant …cilia Cornelia[539]. Exceptionnel, cet *ex-voto*, conservé au Musée lapidaire de Vienne, ne semble pas invoquer le caractère souterrain du dieu des morts, mais plutôt le fait qu'il soit le protecteur du sol fécond. Parallèlement, la déesse des enfers est ici mentionnée, car elle est, à l'origine, la protectrice de la germanisation des plantes. Plusieurs spécificités du panthéon allobroge peuvent corroborer cette hypothèse. Tout d'abord, dans la très grande majorité des épitaphes, les Viennois invoquent l'esprit des morts, les dieux Mânes.

Ensuite, comme nous le découvrirons petit à petit, les Allobroges sont très attachés aux divinités de la prospérité, de la fécondité, de la fertilité et de la terre.

c. Quirinus.

Encore plus surprenantes et rares, uniques dans les provinces romaines, deux dédicaces s'adressent au dieu Quirinus à Saint-Laurent-du-Pont, en Isère. Il est un dieu très ancien, formant, avec Jupiter et Mars, la première triade romaine. Il n'a été honoré qu'à Rome et en Italie, et ceci malgré le maintien d'une prêtrise prestigieuse, l'un des trois flaminats majeurs, le flaminat de Quirinus.

[538] R 61 – ILN 363 – *C.A.G. 38/1*, p. 74 ; *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 66, photo. Y. Bobin – Annexe, p. 410.
[539] R 31 – ILN 19 – Annexe, p. 400.

Dans ce lieu, deux personnages, Coius Modestus et Iulius Macrinus[540], porteurs des *duo nomina* seconde manière[541], ont dédié un autel ou la base d'une statue à Quirinus auguste, dans la seconde moitié du IIème siècle ou au début du IIIème siècle. On peut s'étonner de la présence à cet endroit d'un sanctuaire, comme le suggère la seconde dédicace. En effet, un personnage, dont le nom demeure indéterminé[542], a fait graver un texte en l'honneur de la divinité ancestrale. D'après la qualité du graphisme, il date du Ier ou du IIème siècle.

Toujours à Saint-Laurent-du-Pont, les archéologues ont mis au jour un fragment d'architrave[543] du Ier ou du IIème siècle faisant référence à Quirinus.

La seule mention de Saturne en Narbonnaise, l'association exceptionnelle en Gaule de Pluton et Proserpine, et les dédicaces uniques à Quirinus dans l'ensemble des Provinces ont été retrouvées en Isère, témoignant de la richesse et de la complexité du panthéon allobroge, des liens forts engendrés par l'accession à la citoyenneté, mais aussi la profonde intégration et romanisation des élites et du panthéon viennois.

3. Esculape, Silvain et Neptune

D'une manière moins exceptionnelle que les trois divinités précédentes, ces dieux-ci font aussi l'objet de dédicaces sur le territoire viennois.

a. Esculape.

Parmi les rares inscriptions honorant la divinité de la médecine, Esculape, sur l'ensemble de la *Provincia Narbonensis*[544], deux témoignages ont été mis au jour dans le département isérois.[545]

A *Cularo*, un dédicant, portant un nom unique latin (*unicum* dans la Province), Caecus[546] a fait élever un autel en son honneur. Il est délicat de connaître le statut de celui-ci. Son nom ne se retrouve pas chez les esclaves à Rome. De plus, ce personnage est gardien du temple d'Isis. Il était sans doute aveugle, ce qui expliquerait son invocation au dieu de la médecine.

A Aoste, un citoyen, nommé Marcus Pennius Apollonius, a fait graver une dédicace à Esculape. Le dédicant porte un surnom grec, avec sans doute une référence à Apollon. Il emploie également un théonyme grec pour désigner le dieu médecin.[547]

Or, nous connaissons les liens unissant dans la cité les deux divinités, les citoyens semblant privilégier le second, même si plus de 20% des dédicaces au fils d'Apollon et de la mortelle Coronis en Narbonnaise ont été retrouvés sur le sol viennois. En effet, la société allobroge s'est attachée très tôt au caractère guérisseur de certaines divinités comme les

---

[540] R 99 – ILN 347 – *C.A.G. 38/1*, p. 127 – Annexe, p. 401.

[541] Au sujet des *duo nomina* : les citoyens romains se distinguent généralement par leurs *tria nomina* (prénom, gentilice, surnom). Toutefois, au tout début de l'Empire, ils utilisent les *duo nomina* première manière (prénom, gentilice). Dès la seconde moitié du IIème siècle, la dénomination par les *duo nomina* se fait alors d'une nouvelle façon appelée deuxième manière utilisant gentilice et surnom (abandon du prénom).

[542] R 100 – ILN 348 – Annexe, p. 401.

[543] *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p.149, photo. Y. Bobin.

[544] B. Rémy, *Esculape et Hygie dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 17, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2006, p. 51. B. Rémy précise la rareté des occurrences en Gaule et plus particulièrement en Narbonnaise (huit témoignages épigraphiques dans la *Provincia* selon lui).

[545] G. Masson, *Asclépios/Esculape et Hygie en Gaule et dans les Germanies*, thèse dirigée par C. Annequin-Jourdain, Grenoble, 2007, p. 36 à 40 : « On recense, en Gaule narbonnaise, quatre inscriptions dédiées au dieu Asclépios ou Esculape : à Nîmes, Aoste, Grenoble et Riez. ».

[546] R 55 – ILN 351 ; B. Rémy, J.-P. Jospin, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 92 : IL de Grenoble n°1.

[547] R 72 – ILN 592 ; G. Masson, *Asclépios/Esculape et Hygie en Gaule et dans les Germanies*, thèse dirigée par C. Annequin-Jourdain, Grenoble, 2007, p. 36.

déesses Mères, ou encore le frère jumeau de Diane à la connotation celtique dans les Alpes. Ces deux documents épigraphiques, quasiment indatables, n'ont pas de formulaire votif, ce qui peut faire penser à un don gratuit[548]. Le statut des deux dédicants, honorant le dieu de la médecine, ne s'inscrit pas, de plus, dans les hautes sphères de la société allobroge. Esculape a néanmoins un caractère strictement gréco-romain dans ces dédicaces, et B. Rémy[549] avance même le fait que le contexte du document de *Cularo* permet de songer à l'existence d'un sanctuaire.

Un dernier document, figuré, a été découvert à Annecy. Parmi les objets anciennement répertoriés, mais perdus, est signalée une bague en argent, portant un châton en cornaline gravé de la tête d'Esculape.[550]

b. Silvain.

Parmi les peuples du Sud des Alpes[551], nombreux sont ceux qui donnent leur faveur notamment à des divinités proches de la nature, comme Silvain. Le dieu romain des bois est assimilé en Gaule au dieu indigène Sucellus.

Comme nous le verrons ultérieurement, ces deux dieux ne doivent pas être envisagés séparément[552]. Dix-sept inscriptions les mentionnent dans la seule Narbonnaise, dont quinze pour le seul Silvain[553]. Deux d'entre elles ont été découvertes dans la cité.

Un premier autel lui a été dédié à Saint-Laurent-du-Pont par un dédicant devant porter les *tria nomina*, dont le nom est difficile à restituer. Le fait que celui-ci soit mentionné avant le nom de la divinité incite à dater ce texte de la période julio-claudienne.[554]

Le second autel a été trouvé à Genève. Il est le fait d'un certain Lucius Sanctius Marcus[555], pour la sauvegarde des bateliers du cours supérieur du Rhône. C'est l'unique mention dans la cité des *ratiarii superiores*, et ceci par un dédicant, citoyen romain de la cité voisine des Helvètes, qui devait être installé à *Genava* pour ses activités commerciales. La relation entre Silvain et cette corporation est évidente. C'est une allusion au bois, dont sont faits les bateaux, et au transport de cette matière.

c. Neptune.

Un autre dieu primordial gréco-romain est peu évoqué dans les Alpes occidentales de l'Empire : Neptune. Une mosaïque le représentant, datant du Ier ou IIème siècle, orne bien une riche *domus* à Die (*Dea Augusta*), et une rare statue a été découverte dernièrement, en 2006, dans le comblement d'un bassin à Nîmes, mais cette divinité ne semble pas avoir fait l'objet d'un culte, et aucun sanctuaire ne lui est dédié.[556]

---

[548] B. Rémy, *Esculape et Hygie dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 17, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2006, p. 51 à 58.

[549] *Ibidem*, p. 51 à 58.

[550] *C.A.G. 74*, p. 138 ; B. Rémy, *Esculape et Hygie dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 17, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2006, p. 55 et 56. L'auteur émet le fait qu'une statuette fragmentaire du musée Borély à Marseille et qu'un buste en bronze du musée des Beaux-Arts de Vienne, tous deux pouvant représenter Esculape, pourraient attester sa présence à *Vienna* même. (Il cite aussi un fragmentaire en marbre datant de 250-300 conservée au Musée lapidaire).

[551] S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 269 et 270. Par exemple, deux dédicaces à Silvain sont attestées dans la cité de *Cemenelum* (*ILAM* 161, 162). Pour information, S. Morabito a soutenu sa thèse, *La province romaine des Alpes Maritimes, des origines à la fin de l'Antiquité*, à l'université Paul Valéry de Montpellier III en Décembre 2007.

[552] H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60. A titre d'exemple, Silvain comme *Sucellus* sont honorés tous deux à *Lugdunum*.

[553] C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 37. Silvain est l'une des nombreuses divinités vénérées à *Vasio*.

[554] R 101 – ILN 349 – Annexe, p. 402.

[555] R 209 – ILN 838 – Annexe, p. 403.

[556] H. Desaye, *Die*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 143 ; J. Daniel, *Nîmes, un trésor de mosaïques au centre ville*, Archéologia, n°447, article de Septembre 2007, p. 20 à 25.

Pourtant, chez les Allobroges, qui font preuve une nouvelle fois d'une grande richesse cultuelle, un autel lui est consacré à *Genava* par Caius Vitalinius Victorinus[557], chef de poste de la XXIIème légion. L'utilisation du mot « *Deo* » devant Neptune permet de dater ce texte de la seconde moitié du IIème siècle, après 135. Quel était le rôle du dieu des mers dans cette dédicace ? Il devait être assimilé à une divinité du Léman, et, sans doute, vénéré par les corporations, bateliers et ratiaires, utilisateurs des ports du lac et certainement du Rhône, comme cela pouvait être le cas autour de *Lugdunum*.[558]

Neptune est aussi représenté aux côtés d'Apollon et Mercure sur la patère en argent d'Annecy, dont certains chercheurs contestent l'authenticité.[559]

4. Les inscriptions mentionnant Genius, Honos et Virtus

Quelques documents épigraphiques révèlent des dédicaces relativement singulières dans la cité.

Dans la capitale, une colonne ronde en marbre laisse apparaître une inscription d'un personnage nommé Namerius Euprepes[560]. Il y affirme avoir dédié une statue au Génie (*Genius*). Ce dernier est un dieu particulier, un esprit chargé de veiller sur chaque être humain, dès sa naissance, et partageant sa destinée. Culte relativement développé à Rome, il s'étendait aux personnes, aux lieux, ou encore aux activités. Ce présent document de la seconde moitié du IIème siècle, ou du début du IIIème siècle, a été gravé par un personnage, peut-être d'origine servile (surnom grec), mais qui était assurément président du collège des hastifères, desservant du culte de Bellone.

Une autre dédicace de *Vienna* associe d'une manière très originale le *Genius* et l'Honos. Ici, c'est le génie des utriculaires qui est honoré, comme c'est le cas chez les Eduens (*C.I.L.* XIII 2839). Seulement, l'association avec *Honos* est unique en Gaule. L'un des dédicants, Aurelius Marinus, citoyen romain de naissance, est membre de la corporation des bateliers naviguant sur des radeaux en eau douce. En tant qu'utriculaire, il devait aussi honorer Neptune, comme nous l'avons vu précédemment. C'est la seule corporation retrouvée à *Vienna*, qui souffre, dans ce domaine, du voisinage de Lyon où sont présentes les corporations des nautes, des utriculaires et des ratiaires. Les deux autres dédicants, Aurelius Eutyches (mentionné sur un second texte à Genève : *ILN* 870) et Antonius Pelagius, sont des *immunes*, membres effectifs ou d'honneur. Ce texte de la seconde moitié du IIème siècle, voire du début du IIIème siècle, a une formulation finale calquée sur celle utilisée par les décurions.[561]

A propos du Génie, nous pouvons également ici évoquer la statuette de bronze, haute de 16cm, retrouvée dans le site de la *villa* de la Dent à Meyzieu, à l'Est de Lyon. L'image de ce jeune imberbe, vêtu d'une tunique, portant des sandales à lanière rappelle celle d'un Lare d'*Herculanum*. Il s'agirait d'un *Genius* des bronziers de *Diar[-]*, servant de tirelire religieuse pour des offrandes monétaires faites par un petit groupe professionnel local.[562]

En Savoie, à La Ravoire, un autel a été dédié, peut-être, au Génie (de la maison ?), également dans la deuxième partie du second siècle ou au début du troisième, par un membre de la *gens* Iulia, Quintus Iulius Macrinus.[563]

---

[557] R 208 – ILN 836 – Annexe, p. 404.

[558] H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60. Neptune est notamment figuré sur un bronze.

[559] *C.A.G. 74*, p. 136 et 137.

[560] R 24 – ILN 6.

[561] R 25 – ILN 7.

[562] J.-C. Béal, *Au Génie des bronziers de Diar[-], R.A.N., t. 41*, 2008, p. 169 à 180. Selon l'auteur, données épigraphiques (ILN 2) et iconographiques concordent pour faire de ce petit moment un hommage au Génie des *aerarii Diarenses*.

[563] R 146 – ILN 639 – Annexe, p. 405.

Sur les franges de la cité, à Mauves, dans l'actuel département de l'Ardèche, une dédicace a été faite par un anonyme[564], qui a occupé le triumvirat *locorum publicorum persequendorum*, ce qui le rattache nécessairement à la cité viennoise. Très haut magistrat, peut-être ancien militaire, appartenant à l'ordre équestre, et ayant tenu la charge sacerdotale du flaminat, il est inscrit dans le collège voué au culte d'*Honos* et de *Virtus*. Ce document est intéressant, car cette association divine est aussi attestée en Narbonnaise, à Arles et à Narbonne (*C.I.L.* XII 4371).

5. Quelques documents figurés de divers dieux

A Sainte-Colombe[565], près de la capitale, a été mise au jour une maison à péristyle du IIème siècle ou du début du IIIème siècle, qui tire son nom du décor de sa salle de réception, la « Maison d'Amour et de Pan ».

A Beaurepaire[566], on a découvert une petite fontaine en marbre aux abords de la voie romaine menant *Cularo* à *Vienna*. Ornée, la fontaine abrite des Amours nus, debout, avec sur leurs épaules gauches une urne renversée. A Saint-Etienne de Crossey[567], c'est une statuette en bronze d'Eros, qui a été mise à jour. Cette dernière divinité, à Grésy-sur-Isère, dans la Combe de Savoie, est, sans doute, représentée sur un char attelé par une autruche (?) sur l'intaille en pâte de verre bleu foncé d'une bague en argent.[568]

Dans le département isérois, à Saint-Martin-de-la-Chuze[569], une statuette en bronze, haute de 22cm, représente un luperque, aux côtés de plusieurs médaillons du règne des Antonins. Les luperques (*lupercus*), prêtres des loups, font partie d'une confrérie célébrant à Rome le culte de *Faunus lupercus*, lors des *lupercalia* du 15 Février, où on immolait un bouc dans une grotte du Palatin. *Faunus* fut très tôt identifié à Pan.

Dans le fameux quartier de Saint-Romain-en-Gal, la « Maison du dieu Océan » est un véritable petit palais de 3000m^2 au sol, avec un vestibule monumental d'une hauteur de 9 mètres. Il est entièrement décoré en noir et blanc, avec une tête du dieu.[570]

Enfin, en Haute-Savoie, à Cran-Gevrier, dans la région d'Annecy, les archéologues ont découvert une statuette en bronze d'un dieu Lare.[571]

Les témoignages archéologiques sur le sol viennois montrent que les dieux gréco-romains étaient très largement représentés dans le panthéon allobroge, et que les élites de la cité y furent très tôt attachées à de nombreuses divinités masculines. Le pouvoir romain a donc réussi une précoce et importante acculturation religieuse, en s'appuyant sur les dignitaires et les grandes familles allobroges. D'une manière concomitante, ces mêmes personnages se sont servis de l'évergétisme et de la dévotion qu'ils rendaient aux grandes

[564] R 83 – ILN 317 – *C.A.G. 07*, p. 294.
[565] H. Savay-Guerraz, P. Veysseyre, *Saint-Romain-en-Gal, Des objets qui racontent l'Histoire*, Lyon, 2004, p. 112 et 113.
[566] *C.A.G. 38/1*, p. 47.
[567] *Ibidem*, p. 164.
[568] *C.A.G. 73*, p. 171.
[569] *C.A.G. 38/1*, p. 101.
[570] H. Savay-Guerraz, P. Veysseyre, *Saint-Romain-en-Gal, Des objets qui racontent l'Histoire*, Lyon, 2004, p. 16, 17, 82 et 83 – Annexe, p. 438.
[571] *C.A.G. 74*, p. 218.

divinités gréco-romaines, pour favoriser leur carrière et promouvoir la place des membres de leur famille respective.

Si nous pouvons penser, à la suite de B. Rémy[572], que ces dieux « interprétés » ont conservé, durant le Haut-Empire, une certaine dimension locale, plusieurs d'entre eux ont des personnalités et des fonctions très proches de celles des divinités romaines. Cette étude met en relief une romanité, peut-être encore plus profonde que supposée, des grands dieux gréco-romains du panthéon viennois, à l'image notamment de Mercure, Mars, Jupiter, ou encore Esculape. Il est alors primordial d'envisager l'évolution des pratiques cultuelles de ceux-ci, en les comparants avec les autres divinités honorées par les notables sur le sol allobroge.

En ce sens, et comme nous allons pouvoir le constater également pour les déesses d'origine italique, une fertile réciprocité politico-religieuse s'est instaurée entre le pouvoir impérial, Rome et la cité, facilitant l'implantation durable de la *Pax romana* et du Principat chez les Allobroges, eux-mêmes bénéficiant, en retour, des changements constitutionnels et statuaires de leur territoire.

Il faut enfin noter, qu'à l'échelle de la Province, voire des Alpes occidentales, le panthéon viennois apparaît déjà comme l'un des plus riches et des plus complexes, seuls les Voconces ayant, apparemment, une diversité semblable de cultes se rapprochant des dieux gréco-romains.

[572] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152.

Tableau récapitulatif des dédicaces à Mercure

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 88 – R 15 Vienne	ind.	plaque calcaire *decreto decurionum*	flaminique de Vienne	Mercure Hercule Castor Pollux	Fin Ier/Déb II^{ème}sc.
ILN 17 – R 29 Vienne	T. Laetorius Duellus Antestianus .. Laetorius Numida Antestianus	autel calcaire *sacrum*	citoyens	Mercure auguste	ind.
ILN 18 – R 30 Vienne	Publicus …	monument hexagonal	citoyen	Mercure auguste	II$^{èm\ e}$sc.
ILN 361 – R 60 Echirolles	L. Manilius Silanus	autel calcaire	citoyen (origine d'Italie)	Mercure	julio-claudienne
ILN 454 – R 64 La Terrasse	L. Divius Rufus	autel *ex-voto* *s.l.m.*	citoyen	Mercure auguste	Ier/II^{ème}sc.
ILN 287 – R 77 Feyzin	L. Taietius Chresimus	autel calcaire *ex-voto* *Sacrum*	sévir augustal	Mercure	Début III^{ème}sc.
ILN 320 – R 84 Agin	ind.	autel octogonal	ind.	**Septime Sévère** dieux immortels	**Septime Sévère**
ILN 559 – R 86 Hieres-sur-Amby	C. Capitoius Macrinus	autel granit *sacrum*	citoyen	auguste Mercure, Victor, Magniacus, Vellaunus	> à 150
ILN 328 – R 93 Chatte	T. Eppius Iullinus	plaque calcaire *ex-voto* *sacrum*	riche évergète	Mercure auguste	Ier/II^{ème}sc.
ILN 329 – R 94 Chevrières	T. Eppius Iullinus	plaque calcaire *ex-voto* *sacrum*	riche évergète	Mercure auguste	Ier/II^{ème}sc.
ILN 333 – R 96 St-Martin-Le-Colonel	Dannia Martina	autel calcaire *ex-voto*	citoyenne	Mercure auguste	Ier/II^{ème}sc.
ILN 341 – R 97 Beaucroissant	Sex. Geminius Cupitus	autel *ex-voto* *sacrum*	citoyen	Mercure auguste, Artaius	Ier/II^{ème}sc.
ILN 342 – R 98 Beaucroissant	C. Atisius Sedulus (Atisia)	autel calcaire *ex-voto* *sacrum*	citoyen famille d'Aoste	Mercure	Ier/II^{ème}sc.
ILN 557 – R 103 Creys-Mépieu	Sennius Martinus (Sennia) Melius Martiniacus	autel calcaire *ex stipe*	augures	Mercure auguste	> à 150
ILN 587 – R 105 Charencieu	Marcus Veratius (Veratia)	plaque calcaire	citoyen	Mercure	ind.

ILN 459 – R 111 La Rochette	Iustus	autel calcaire *ex-voto*	esclave sacré (?)	Mercure Cérès Apollon	ind.
ILN 466 – R 112 Châteauneuf	P. Attius Firmus (Attia)	graffite	citoyen	Mercure	I^{er}sc. (?)
ILN 471 – R 113 Châteauneuf	ind.	graffite	riche donateur	Mercure Maïa	I^{er}sc. (?)
ILN 472 – R 114 Châteauneuf	ind.	graffite *u.s.l.m.*	ind.	Mercure Maïa	I^{er}sc. (?)
ILN 532 – R 115 Tournon	T. Domitus Montanus	bloc calcaire	prêtre de Mercure	Mercure	ind.
ILN 534 – R 117 Gilly-sur-Isère	C. Betutius Bassinus Q. Betutius Gratinus	autel calcaire	citoyens	Mercure	ind.
ILN 535 – R 118 Gilly-sur-Isère	ind.	ind.	ind.	Mercure	ind.
ILN 627 – R 143 La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Albanus Valerius (Valeria ?)	autel (?) *u.s.l.m.*	citoyen	Mercure Minerve (?)	ind.
ILN 628 – R 144 La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Sex. Apicius Successus	blocs calcaire *ex-voto* *(u.s.)l.m.*	évergète	Mercure auguste	ind.
ILN 642 – R 124 Bourget-du-lac	T. Terentius Catullus	bloc calcaire *u.s.l.m.* *sacrum*	citoyen	Mercure auguste	ind.
ILN 643 – R 125 Bourget-du-lac	L. Catius Lucanus	base de statue *u.s.l.m.*	citoyen	Mercure	julio-claudienne
ILN 754 – R 166 Annecy	Gaius Spurius	plaque calcaire	ind.	Mercure auguste	ind.
ILN 755 – R 167 Annecy	Sex. Iulius Optatus (Iulia)	fragments calcaire	riche évergète flamine de Mars	Mercure	julio-claudienne
ILN 781 – R 170 Villaz	Titus Coelius (Coelia)	autel calcaire	citoyen	Mercure Maïa	ind.
ILN 798 – R 172 Groisy	G. Verrius Aurelius (Verria)	tablette calcaire *ex-voto*	riche évergète	Mercure Maïa	ind.
ILN 720 – R 175 Saint-Félix	… Mercator	fragments	ind.	Mercure auguste	ind.
ILN 799 – R 177 St-Julien-en-Genevois	L. P... Amoenus	plaque *u.s.l.m.*	citoyen	Mercure	> à 150

ILN 823 – R 199 Genève	M. Cassius Mercator L. Cassius Asper (Cassia)	ind. *testamento*	citoyens et riches évergètes	Mercure Mars Jupiter	Ier/II^{ème}sc.
ILN 830 – R 204 Genève	M. Attius Birr... (Attia)	ind. *u.s.(l.m.)*	citoyen	Mercure auguste	ind.
ILN 831 – R 205 Genève	Marcus	bloc calcaire *ex-voto*	citoyen	Mercure auguste	ind.
ILN 833 – R 206 Genève	L. Iuilius (Iulia)	bloc calcaire	citoyen	Mercure	Ier/II^{ème}sc.
ILN 834 – R 207 Genève	M. Veratius Bassus (Veratia)	colonnette	riche affranchi	Mercure	julio-claudienne (?)

Tableau récapitulatif des dédicaces à Mars

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 11 – R 28 Vienne	Sex. Contessius Verus (Contessia)	bloc de marbre temple	édile	Mars	Ier/II^{ème}sc.
ILN 357 – R 58 Grenoble	D. Decmanius Caper	base de statue calcaire	sous préfet de cavalerie	Mars (Saturne)	julio-claudienne
ILN 358 – R 59 Grenoble	Severinus et Censorinus (Cassia)	autel calcaire	évergète	Mars auguste	ind.
ILN 621 – R 134 Pont-de-Beauvoisin	C. Betutius Hermes	ind. testamentaire	sévir augustal	Mars auguste	ind.
ILN 753 – R 165 Annecy	M. Iulius Magnus (Iulia)	plaque de molasse	évergète	Mars	julio-claudienne
ILN 770.771- R 169 Cran-Gevrier	Sex. Iulius Optatus (Iulia)	autel calcaire	flamine de Mars riche évergète	Mars (?)	julio-claudienne
ILN 547- R 153 Passy	A. Isugius Vaturus	*ex-voto* plaque calcaire	duumvir du trésor flamine d'**Auguste**	Mars	Ier/II^{ème}sc.
ILN 548 – R 155 Passy	L. Vibius Vestinus	*ex-voto* plaque calcaire	duumvir du droit triumvir	Mars auguste	ind.
ILN 549 – R 156 Passy	M. Arrius Gemellus	plaque calcaire	questeur des deniers duumvir du trésor flamine de Mars	Mars auguste	ind.
ILN 800 – R 178 Annemasse	Firmus	plaque grès	pérégrin	Mars	5 ap. J.-C.
ILN 805 – R 179 Ville-la-Grand	Iulius Saturninus (Iulia)	bloc calcaire	évergète	Mars	julio-claudienne
ILN 806 – R 180 Ville-la-Grand	L. Valerius Amabilis (Valeria)	bloc calcaire	prêtre de Mars	Mars	Fin du Ier siècle (?)
ILN 809 – R 181 Douvaine	D. Iulius Capito (Iulia)	*ex-voto* plaque calcaire	haut magistrat : flamine de Mars triumvir, augure etc…	Mars Jupiter	sous **Trajan**
ILN 814 – R 182 Thiez	ind.	plaque marbre	ind.	Mars auguste	ind.
ILN 823 – R 199 Genève	M. Cassius Mercator L. Cassius Asper (Cassia)	ind.	riches évergètes	Mars Mercure Jupiter	Ier/II^{ème}sc.
ILN 827 – R 202 Genève	C. Sennius Sabinus (Sennia)	bloc calcaire	préfet des ouvriers	Mars auguste	Ier siècle
ILN828 – R 203 Genève	ind.	bloc	ind.	Mars	entre le Ier et le IIIème siècle
ILN 840 – R 210 Genève	C. Atilius Atticus	autel calcaire	évergète	Mars (?)	Ier/II^{ème}sc.

Tableau récapitulatif des dédicaces à Apollon

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports**	**formulaires**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 2 – R 22 Vienne	Nattia Severa	autel	*ex-voto* *sacrum*	citoyenne	Apollon auguste	Ier/II^{ème}sc.
ILN 1 – R 21 Vienne	C. Virius Victor C. Virius Vitalis	autel calcaire	*ex-voto* *sacrum*	citoyens	Apollon	Ier/II^{ème}sc.
ILN 313 – R 89 Andance	Caius Iulius … (Caia Iulia)	plaque marbre	*ex-voto*	citoyens	Apollon auguste	ind.
ILN 553 – R 102 Balme-les-Grottes	T. Cominius Gratus	plaque calcaire temple ?	*ex-voto* *sacrum*	médecin ?	Apollon auguste	ind.
ILN 459 – R 111 La Rochette	Iustus	autel calcaire	*ex-voto*	esclave sacré ?	Apollon Mercure Cérès	ind.
ILN 533 – R 116 Gilly-sur-Isère	Sex. Atilius Tertius	plaque marbre	*ex-voto*	citoyen	Apollon auguste	ind.
ILN 751 – R 163 Annecy	T. Autilius Buricus	autel calcaire		citoyen	Apollon Virotutis	ind.
ILN 797 – R 171 Groisy	G. Verrius Aurelius (Verria)	plaque calcaire	*ex-voto*	riche évergète	Apollon	ind.
ILN 816 – R 196 Genève	M. Aufustius Catuso	plaque calcaire		citoyen	Apollon	Ier/II^{ème}sc.
ILN 817 – R 197 Genève	M. Veratius Mercator (Veratia)	plaque calcaire		riche évergète	Apollon	Ier/II^{ème}sc.

Tableau récapitualtif des dédicaces à Jupiter

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports**	**formulaires**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 9 – R 27 Vienne	L. Creperius Marinus	ind.	*ex-voto*	évergète	Jupiter Optimus Maximus	Ier/II^{ème}sc.
ILN 25 – R 32 Vienne	L. Rufius Rufinus (Rufia)	autel marbre		citoyen	Vénus Jupiter Optimus Maximus	ind.
ILN 8 – R 26 Sainte-Colombe	Sentius Sabinus Sentius Amabilis (Sentia)	ind.	*ex-voto*	citoyens	Jupiter	> à 150
ILN 595 – R 74 Aoste	Q. Valerius Senecio (Valeria)	bloc calcaire	*sacrum* *ex-voto*	citoyen	Jupiter Optimus Maximus Auguste	Ier/II^{ème}sc.
ILN 320 – R 84 Agnin	ind.	autel marbre	*pro salute*		Jupiter Optimus Maximus	**Septime Sévère**
ILN 521 – R 139 St-Pierre-d'Albigny	C. Licinius Calvinus (Licinia)	basilique	donation	évergète	Jupiter Optimus Maximus	ind.
ILN 619 – R 140 Belmont-Tramonet	ind.	bloc marbre		ind.	Jupiter Optimus Maximus	ind.
ILN 620 – R 141 Belmont-Tramonet	Sex. Cornelius Pollio L. Cornelius Corbulo (Cornelia)	bloc calcaire		citoyens	Jupiter Optimus Maximus	ind.
ILN 733 – R 160 Chavanod	Sex. Caprilius Atticianus (Caprilia)	bloc calcaire		éminent évergète	Jupiter Optimus maximus	> à 150
ILN 745 – R 162 Annecy-le-Vieux	Vinicius Severus L. Vinicius Latinus	bloc calcaire		citoyens	Jupiter Optimus Maximus	ind.
ILN 726 – R 176 Gruffy	Titius (?) Marcianus …ius Sorolianus (Titia)	autel calcaire		citoyens	Jupiter Optimus Maximus	> à 150
ILN 809 – R 181 Douvaine	D. Iulius Capito (Iulia)	plaque calcaire	*ex-voto*	haut magistrat, flamine de Mars, triumvir, augure…	Jupiter Mars	**Trajan**
ILN 823 – R 199 Genève	M. Cassius Mercator L. Cassius Asper (Cassia)	autel		riches évergètes	Jupiter Mars Mercure	Ier/II^{ème}sc.
ILN 825 – R 200 Carouge	Stabulo et Aulus Cingi (Cingia)	autel calcaire		citoyens	Jupiter Optimus Maximus	> à 150

Mercure en bronze, coiffé du casque ailé et représentant la bourse - Portout



La Savoie gallo-romaine, Fig.136, p. 182
Photo : J.Pernon

Statuette en bronze de **Mercure** – Annecy-le-Vieux



CAG 74, Fig.125, p. 174

Chapitre III : Les notables et les cultes des déesses gréco-romaines

Si d'un point de vue épigraphique, les divinités féminines apparaissent relativement peu mentionnées sur le territoire, si durant de nombreuses années, et aujourd'hui encore, certains historiens minimisent leur rôle dans le panthéon viennois, la présente analyse procède d'une toute autre conclusion.

En effet, au-delà des dédicaces qui leur sont consacrées, la statuaire et toute l'iconographie montrent un autre visage des déesses, notamment, d'origine gréco-romaine, révélant des particularités s'avérant emblématiques de la religiosité des élites allobroges.

Une vingtaine de documents gravés met en scène un notable de la cité et une déesse gréco-romaine, soit 90% des occurrences qui sont dédiées à ces divinités. Cependant, parallèlement, ce sont une quarantaine de témoignages figurés qui ont été découverts au cours des différentes fouilles archéologiques. Cet ensemble[573], comme nous le verrons, permet de comprendre la place qu'occupaient des déesses, comme Maïa, Vénus ou, dans une moindre mesure, Minerve aux côtés des dieux comme Mercure, Mars et Jupiter[574], d'appréhender le degré de romanisation de leurs cultes[575] et l'implication des personnages plus ou moins importants de la cité dans leur vénération.

A. Junon et Minerve, les déesses de la triade capitoline.

Composant avec Jupiter la triade capitoline, Junon et Minerve sont les divinités féminines les plus importantes de la cité latine, faisant l'objet d'un culte largement répandu. Junon, sœur et épouse de Jupiter, fille de Saturne et de Rhéa, est la déesse de la lumière, du cycle lunaire, divinité des femmes et de la féminité. Minerve est, elle, la protectrice de Rome, patronne des artisans et du travail manuel, représentée casquée et cuirassée, symbolisant la connaissance et la sagesse.[576]

Ensemble ou séparément, le chercheur peut penser que, sur le territoire allobroge assez profondément romanisé, dont l'histoire se confond avec celle de Rome depuis plusieurs siècles, dont le peuple est depuis longtemps pacifié, les deux divinités occupent un rang privilégié.

---

[573] B. Rémy, *Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 146 à 151.

[574] Cartes, p. 497 à 500.

[575] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152. Comme nous l'avons déjà vu, les auteurs, dans ce récent ouvrage, commencent à envisager « des personnalités et des fonctions très proches de celles des dieux romains ».

[576] P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 80 et 81.

1. Le sanctuaire capitolin de la colline Saint-Blandine

Au vu des liens unissant les deux déesses, on peut s'attendre à les retrouver honorées le plus souvent ensemble ; ce qui, après étude, ne paraît nullement se vérifier, comme en atteste les uniques témoignages de Sainte-Blandine.

Dans de nombreux chefs lieux un capitole, c'est-à-dire un temple en l'honneur de la triade tutélaire de Rome, a été mis à jour. Selon R. Chevallier[577], dans la capitale allobroge, il semble que c'est la colline Sainte-Blandine qui joue ce rôle, notamment à cause de sa position stratégique et de la grande quantité de mobilier votif retrouvée en ce lieu, soulignant qu'un important sanctuaire était établi en son sommet.

Dans la cité, la colline a un caractère historique et sacré. Si le plan rectangulaire du sanctuaire n'a rien de classique, n'ayant vraisemblablement ni *podium*, ni colonnade, ni péristyle ouvert à l'ouest, il pourrait être d'origine gauloise, confirmant le caractère indigène conservé même à l'époque romaine au cœur de la capitale.[578]

Dans cette aire sacrée, plusieurs statues ont été retrouvées comme la tête d'une divinité ceinte d'un diadème, offrant une ressemblance avec celle de la *Tutela* de *Vienna*, mais représentant plus certainement la déesse Junon.[579] Deux autres documents ont été découverts, accréditant l'hypothèse du capitole viennois : une statue de Jupiter au centre, surélevée, avec à sa droite Minerve (alors qu'à sa gauche se tient Junon). Sainte-Blandine a sans doute cette fonction dès le début du Haut-Empire, sous le règne d'Auguste.[580]

2. Junon, la déesse de la féminité

Si la *Carte Archéologique de la Gaule*[581] affirme qu'en Isère, après Mercure, Mars, Jupiter, Hercule et Bacchus, Junon est la divinité la plus honorée et la première déesse (en exceptant les déesses Mères), c'est omettre, comme nous le verrons par la suite, un peu rapidement le rôle joué par Maïa, ou encore une divinité comme Cybèle. Deux dédicaces seulement, mentionnant Junon, ont été mises au jour dans cette partie du territoire.

Près de *Cularo* à Seyssuel[582], un autel, aujourd'hui conservé au Musée lapidaire de Vienne, a été consacré (*sacrum*) à *Iunoni Reg(inae) Aug(ustae)* au IIème siècle. Junon reine est très peu honorée en Gaule[583] (cinq occurrences, dont deux, ailleurs, en Narbonnaise : *C.I.L.* XII 1285. 3068 à Vaison-la-Romaine[584] et à Nîmes), la concurrence des déesses Mères, notamment, pouvant expliquer cette désaffection. Cet autel a été érigé par Titus Cassius Eros, un affranchi de la puissante *gens* Cassia. Ce personnage était suffisamment riche puisqu'il honore aussi les déesses Mères sur un autre document à *Cularo* (*ILN* 359). Il est curieux de noter que son troisième fils s'appelle Secondus.

A *Augustum* (Aoste), une autre dédicace a sans doute été gravée en l'honneur de Junon par un certain …ius Severianus[585], portant certainement les *duo nomina* seconde manière.

---

577 R. Chevallier, *Provincia*, Paris, 1982, p. 96 et 97.

578 A. Pelletier, A. Blanc, P. Broise, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Le Coteau, 1988, p. 181 et 182 – Annexes, p. 435, 477 et 478.

579 Annexe, p. 440.

580 A. Le Bot-Helly, *Vienne, porte des Alpes*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 122 à 125.

581 A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 41.

582 R 88 – ILN 293 – CIL XII 1816 ; *C.A.G. 38/1*, commnune n°303, p. 144 et 145 – Annexe, p. 406.

583 F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 25 : *ILAin* 20. Les auteurs ont recensé une dédicace à Jupiter très bon, très grand et à Junon reine, à Saint-Sorlin-en-Bugey.

584 C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 37.

585 R 73 – ILN 593 – CIL XII 2387 – Annexe, p. 410.

Les témoignages iconographiques sont à peine plus nombreux dans la cité puisque seulement trois représentations de la déesse seule peuvent être recensées.

Tout d'abord, une tête de Junon reine a été retrouvée à Vilette-de-Vienne[586], à la chevelure abondante nouée en forme de chignon, couronnée d'un diadème portant une inscription. Conservée au Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon. Elle est du style des chefs d'œuvres grecs de la fin du IVème siècle av. J.-C. L'inscription du diadème (*C.I.L.* XII 1891) est dédiée par un questeur viennois : *L(ucius) Litugius S(exti) f(ilius) Laena q(uaestor) col(oniae)*.

A Vienne, selon R. Lauxerois[587], une autre tête de marbre de la divinité, conservée au Musée Saint-Pierre, a été mise au jour lors des fouilles de 1976.

Enfin, sur la plaque de bronze des Roches-de-Condrieu[588] où est mis en scène le groupe Bacchus-Silène, avec au-dessus d'eux, à gauche, Diane, représente également, en haut à droite, une tête féminine voilée pouvant être Junon.

Comme pour l'épigraphie, les témoignages iconographiques se concentrent uniquement dans la partie occidentale du territoire. La présence de la déesse seule, ou accompagnée de Minerve, n'est pas aussi probante que le chercheur aurait pu le penser. Junon ne semble pas avoir connu un grand succès dans la cité, et elle n'est, semble-t-il, guère populaire dans les provinces occidentales.[589]

3. Minerve, symbole de la connaissance et de la sagesse

César, dans son « interpretatio », affirme que du groupe des dieux gallo-romains honorés par les Gaulois, après Mercure, vient notamment Minerve qui recouvre une divinité gauloise des techniques. Dans la cité, deux autels sont consacrés à la déesse de la sagesse.[590]

Une certaine Successa a fait élever un petit monument en Isère, à Saint-Nazaire-en-Royans[591]. Comme le montre le formulaire où le nom de la dédicante précède le nom de la divinité, ce document date de l'époque julio-claudienne. Successa, qui porte un nom unique latin, a un statut délicat à définir, l'absence de filiation pouvant laisser penser à une origine servile.

En Savoie, à La Chapelle-du-Mont-du-Chat[592], a été retrouvée une inscription lapidaire aujourd'hui perdue. Peu de personnes ont vu ce bloc appartenant à un autel. L'un des témoins, Ch. Pingon[593], en donne plusieurs versions associant Mercure et Mars, ce qui paraît peu probable. Si le temple est avec certitude dédié à Mercure, on peut penser que c'est la déesse Minerve qui lui est associée. Le dédicant est un personnage portant les *duo nomina*, nommé Albanus Valerius.

Il faut noter que ces deux monuments tendent à prouver qu'il existait des sanctuaires dédiés à la déesse de la sagesse, et ceci dès le Ier siècle.

Plusieurs documents iconographiques ont également été découverts dans la cité. Dans la capitale, lors des fouilles de la rue des colonnes menées par R. Lauxerois, une tête de Minerve en marbre a été retrouvée. Elle fut présentée lors de l'exposition itinérante sur les Allobroges qui s'est tenue successivement à Grenoble, Chambéry, Annecy et Genève.

---

586 *C.A.G. 38/1*, p.145, fig. 94.
587 R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 34.
588 *C.A.G. 38/1*, p. 152, fig. 104 et 105 – Annexe, p. 443.
589 B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 83 à 89.
590 César, *Guerre des Gaules*, VI, 17 ; A. Pelletier, *La femme dans la société gallo-romaine*, Paris, 1984, p. 108.
591 R 95 – ILN 330 – CIL XII 2206 – *C.A.G. 38/1*, p. 107 – Annexe, p. 406.
592 R 143 – ILN 627 – CIL XII 2436 – *C.A.G. 73*, p. 140.
593 Ch. Pingon, *Storia della Real Casa, storie generale*, sans date, ca 1545-1552 (manuscrit conservé aux archives d'Etat à Turin).

En Isère, à Gaulas, on a découvert un fragment de frise en plomb[594] représentant un cavalier nu-tête, muni d'un bouclier, terrassant un ennemi à l'aide d'une lance. A côté de la frise, sur une hampe en bronze figure Minerve casquée, revêtue d'une cuirasse, couverte de la peau et de la tête de la chèvre Amalthée. Ces objets se trouvaient à proximité de tombes contenant des glaives.

Dans le *pagus* d'Apollon, à *Boutae*, parmi d'autres objets découverts dans la plaine des Fins, est mentionnée une statuette de Minerve en cuivre doré, haute de 8,4cm[595]. Au sud de l'agglomération, une bague à châton en cornaline est gravée d'une représentation d'Athéna, appuyée sur un bouclier. Cette partie centrale de bague fait donc référence à la Minerve hellène.[596]

A l'inverse de Junon, Minerve semble bénéficier d'hommages beaucoup plus hétéroclites, et géographiquement beaucoup moins localisés autour de *Vienna*.

Les deux déesses capitolines sont fort peu représentées ensemble dans la cité, et en dehors de *Vienna*, dans la *Provincia*[597], seuls trois autres agglomérations semblent avoir fait l'objet de découvertes permettant d'émettre l'hypothèse de la présence d'un temple capitolin. Un temple est attesté avec certitude à Avignon, ayant été érigé probablement entre 14 et 23 de notre ère. Les chercheurs s'interrogent aussi sur le monument dominant le *forum* de Narbonne. Enfin, à Nîmes, une tête d'un Jupiter capitolin peut témoigner de la présence de la triade.

Comme chez les Allobroges, les dédicaces honorant Junon sont rares en Narbonnaise. La divinité est attestée à Aix-en-Provence[598] (*C.I.L.* XII 496) et sur trois inscriptions à Nîmes sous différentes dénominations : *Iuno Regina – Iunones – Iunon* (les Iunones semblent être les protectrices de la santé des femmes[599]).

Minerve n'est elle qu'exceptionnellement citée chez les Voconces[600] et les Allobroges, loin de l'image laissée par César. Les témoignages dans la *Provincia Narbonensis* sont toutefois plus nombreux que ceux liés à Junon. Elle est l'une des seules divinités notamment sur le pourtour méditerranéen à paraître vêtue, armée et cuirassée, dans les représentations figurées. Elle est le plus souvent, dans l'ensemble de la Gaule, assimilée à l'importante, mais énigmatique, déesse institutrice des Arts et Métiers des Celtes. C'est en réalité moins la patronne de la triade que la patronne des petites gens qui est honorée[601]. Néanmoins, ce syncrétisme paraît plus délicat à confirmer dans la cité au regard du peu de témoignages épigraphiques, de l'image gréco-romaine de la déesse sur les documents figurés, et du fait que Jupiter possède, sur le sol viennois, un caractère tout capitolin.

En Narbonnaise, ce n'est pas moins d'une douzaine de dédicaces et une trentaine de documents iconographiques qui lui sont consacrées. Deux inscriptions ont été retrouvées à Aix en Provence (dont *C.I.L.* XII 1087), d'autres à Nîmes (*C.I.L.* XII 3077 – voir 3082), à Garens (*I.L.N.G.* n°512), à Gollias (*C.I.L.* XII 2974), à Fréjus (*I.L.N.,* Fréjus, p. 118) et à Apt (*C.I.L.* XII 1088. 1089). Une prêtresse de Minerve et de Diane est aussi mentionnée à Antibes.

---

[594] *C.A.G. 38/1*, p. 112.
[595] *C.A.G. 74*, p. 138.
[596] *Ibidem*, p. 145.
[597] Carte, p. 497.
[598] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, Aix en Provence,* Paris, 1995, p. 238 et 239.
[599] P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 55.
[600] C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 37. Minerve est honorée à *Vasio*.
[601] P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 65, 80 et 81.

De nombreux documents figurés la représentent en Ardèche, dans l'Aude (camée, intaille, torse, statue et statuette à Narbonne[602]), dans le Gard (statue acéphale, statue en bronze, tête casquée, intaille… à Nîmes[603]).

Minerve apparaît encore à travers la représentation du bélier (dans l'Aude), celui-ci symbolisant la déesse, selon les références astrologiques. En effet, Domitien, qui lui voue un culte particulier, crée la Première légion *Minervae*, ayant pour insigne cet animal[604]. Enfin, dans le Var, sur la commune de Fox Amphoux, un temple est attesté, et on y a retrouvé une tête féminine en marbre, portant un casque en bronze.[605]

B. Diane la chasseresse et Vénus la Romaine.

Diane et Vénus font partie des divinités féminines traditionnelles les plus importantes du panthéon romain. Diane est la sœur jumelle d'Apollon. Pour les Romains, si elle est la déesse de la nature sauvage, des bois et des forêts, elle est aussi celle de la chasteté, très souvent représentée avec un carquois et un arc. Ancienne déesse romaine de la végétation et des jardins, Vénus fut assimilée à l'Aphrodite grecque. Elle est également considérée comme la fondatrice de la *Gens Iulia*.

Une fois recensés, les différents documents archéologiques de la cité de Vienne offrent une image singulière de Diane, alors que Vénus semble s'imposer à travers le nombre de témoignages iconographiques.[606]

1. Diane la chasseresse, déesse de la chasteté

La déesse de la nature sauvage est très peu mentionnée dans l'épigraphie viennoise (deux occurrences) et seul un fragment de dédicace retrouvé à *Cularo* pourrait relever du fait d'un notable de la cité. Cette inscription est le fait d'un dédicant anonyme[607], qui associe la puissance divine des empereurs et la déesse italique, montrant que Rome n'est pas la seule divinité intervenant dans le culte impérial. Ce document date sans doute de la seconde moitié du IIème siècle, à une époque où le contenu du culte tend à se diversifier.

En dehors de ces deux occurrences, il faut noter qu'un des *pagi* du territoire a pris le nom de la déesse : le *pagus Dia(nensis ou nae)*, où plusieurs magistrats sont attestés[608]. Diane demeure néanmoins très discrète dans la cité, et complètement absente de la capitale.

L'iconographie confirme la pauvreté des témoignages. Diane apparaît, avec son carquois, sur le décor, en l'honneur du groupe Bacchus-Silène, de la plaque de bronze des Roches-de-Condrieu[609]. Une statuette de Diane chasseresse a aussi été trouvée près du *forum* de *Boutae*.[610]

---

602 E. Dellong, *Carte Archéologique de la Gaule, Narbonne et le Narbonnais, C.A.G 11/1*, Paris, 2002, p. 641 à 646.
603 J.-L. Fiches, A. Veyrac, *Carte Archéologique de la Gaule, Nîmes, C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 575 à 596.
604 E. Dellong, *C.A.G. 11/1*, Paris, 2002, p. 641 à 646.
605 P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 108.
606 Carte, p. 498.
607 R 44 – ILN 362 – CIL XII 2224 ; *C.A.G. 38/1*, commnune n°103, p. 84 et 85 ; B. Rémy, B. Dangréaux, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération, IL de Grenoble n°12*, Grenoble, 2002, p. 110.
608 B. Rémy, *I.L.H.S.*, Annecy, 1995, p. 13.
609 *C.A.G. 38/1*, p. 152 – Annexe, p. 443.
610 F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 147.

Parmi les monuments recensés, l'énigmatique temple d'Aix-les-Bains[611] aurait pu être consacré à la déesse chasseresse. Il fut dédié d'une manière hypothétique à Diane par le général-comte de Loches dès 1783. Paradoxalement fort peu connu, il est l'un des mieux conservé en France.[612]

En l'absence de tout indice religieux déterminant, de nombreux chercheurs sont tentés de le rapprocher de divinités de source telles que *Borvo*, évoqué par les deux inscriptions découvertes dans les thermes (*C.I.L.* XII 2443. 2444)[613]. La fonction thermale d'*Aquae* ne faisant aucun doute, on peut souligner ici la pérennité des cultes liée aux manifestations naturelles si chères au peuple gaulois. Bien moins célèbre que la Maison carrée de Nîmes ou que le Temple de Vienne, ce monument en parfait état a très tôt attiré l'attention des érudits locaux.

De plan rectangulaire, le faîte devant s'élever à quelque 16 mètres, les murs sont composés de treize assises. Le *podium*, dégagé lors des fouilles de 1988, mesure 3,29 mètres. A l'intérieur, la *cella* est séparée du vestibule par deux têtes de murs. Une partie de la façade visible permet de donner les dimensions réelles de l'édifice. De plus, ce temple n'était pas isolé, car on peut supposer la présence de portiques et d'un autre bâtiment sans doute situé à l'est[614]. Les archéologues ont également mis à jour une statue féminine acéphale qui était sans doute une statue honorifique, peut-être une impératrice.

Pour conclure, ce temple, datant certainement du IIème siècle, a subi de nombreux remaniements, expliquant les différentes interprétations : temple dédié à Diane, à *Borvo* ou encore aux *Comedovae*.[615]

2. Vénus, la fondatrice de la Gens Iulia

A l'image de ce que représente Vénus dans la conscience contemporaine, la déesse occupe une place à part parmi les divinités féminines du panthéon allobroge, étant quasiment absente de l'épigraphie, et apparaissant comme la divinité ayant reçu le plus grand nombre d'hommages figurés.

a. L'autel en marbre de Vienne.

C'est une dédicace exceptionnelle en hommage à Vénus auguste. Le dédicant, L. Rufius Rufinus[616], appartient à la *gens* Rufia. C'est un citoyen romain, mentionné sur une autre inscription à *Vienna* (*ILN* 81), nous permettant de dater l'autel de la fin du Ier siècle ou du IIème siècle.

Il faut savoir que ce précieux texte gravé, découvert sur les flancs de Sainte-Blandine, est le seul en Gaule, avec celui de Nîmes (*C.I.L.* XII 3133), à mentionner la déesse de la *Gens* Iulia.

611 Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 88 à 93.

612 H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 122 à 132 - Annexes, p. 470 et 471.

613 B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454 ; Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 88 à 96.

614 Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 85 à 93.

615 A. Canal, M. Tarpin, *Le temple romain d'Aix-les-bains*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002 p. 152 à 157.

616 R 32 – ILN 25 – Annexe, p. 407.

b. La statuaire.

Ce ne sont pas moins de quatorze témoignages qui ont été retrouvés sur le sol viennois. Certains d'entre eux semblent faire référence à des cultes privés, alors que d'autres ont certainement une portée publique.

Vénus est représentée deux fois dans la capitale. Un torse d'une statue en marbre mis au jour dans la colonie est actuellement conservé au Musée Saint-Pierre.[617]

Dans le quartier de Sainte-Colombe, les thermes dits « Palais du miroir » abritaient de remarquables sculptures, dont une Vénus accroupie[618], conservé ce jour au Musée du Louvre. Celle-ci peut correspondre à la collection de l'illustre Viennois, Valerius Asiaticus, premier sénateur allobroge, consul condamné par Claude comme trop riche, mais surtout soupçonné pour son soi-disant rôle joué lors de la chute de Caligula. Appliquée à sa toilette, cette Vénus a été découverte lors des fouilles de 1928. R. Lauxerois[619] la date du IIème ou IIIème siècle avant J.-C.

La *C.A.G. de l'Isère* nous apprend l'existence d'une statuette à *Cularo*[620]. Deux autres témoignages ont été répertoriés dans le reste du département : une Vénus de plomb à Gaulas[621] et un remarquable marbre à Saint-Paul-lès-Romans[622], dans la basse vallée du fleuve, parmi les vestiges d'une importante *villa* romaine[623]. Ce marbre fait partie de la collection du Musée Guimet de Paris.

Vénus est présente également en Savoie, notamment autour de *Lemencum* (Chambéry). Dans l'actuelle capitale des Ducs de Savoie, on a découvert en 1896, au faubourg Maché, dans la fontaine de Bourneau, une Vénus anadyomène[624] à demi-drapée, en marbre de Paros, qui est actuellement déposée au Musée Savoisien. La statuette de Détrier[625] a, elle, été retrouvée dans un sarcophage en plomb contenant le squelette d'une jeune fille. Cette statuette est en bronze, portant un anneau en or. En l'absence de mention originale et d'atelier cutifiés gaulois, on peut supposer italique ce modèle de 15 cm, qui date de la fin du Ier siècle, ou plus probablement du IIème siècle. Au regard de la qualité de cette statuette, Vénus faisait sans doute l'objet, ici, d'un culte

Dans la partie orientale de la cité, la déesse de la beauté apparaît à de nombreuses reprises à *Boutae*. L'importance de la statuaire est impressionnante au regard de la taille modeste du *vicus* d'Annecy. Ce ne sont pas moins de sept représentations de la divinité qui y sont recensées. Dans la plaine des Fins a été retrouvée une Vénus anadyomène[626]. Suite aux fouilles effectuées en 1884 à l'angle de la rue Ch. Marteaux et de l'avenue des Iles, la moitié inférieure d'une autre figure anadyomène en terre cuite blanche a été mise au jour[627]. La nécropole de l'agglomération a livré d'autres témoignages provenant souvent des tombes : une figurine de Vénus en terre cuite blanche au visage brisé a une estampille du coroplaste « Pist(illus) », portée à l'arrière , sur la draperie, permettant d'attribuer cette statuette de Vénus pressant son sein à l'atelier d'Autun[628]. Cette Vénus, haute de 13,5 cm, daterait de la

---

617 R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 34 – Annexe, p. 444.

618 R. Chevallier, *Provincia*, Paris, 1982, p. 103 à 105 – Annexes, p. 444 et 446.

619 R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 35.

620 *C.A.G. 38/1*, p. 92.

621 *Ibidem*, p. 112.

622 J.-P. Jospin, *La villa de Saint-Paul-lès-Romans*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 154.

623 M.-N. Roy, *Les marbres de la villa des Mingauds à Saint-Paul-lès-Romans (Drôme)*, *La Pierre et l'Ecrit, 20, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2009, p. 5 à 27.

624 *C.A.G. 73*, p. 67 ; J. Prieur, *Epoque romaine, collections du musée de Chambéry*, Chambéry, 1984, p. 37 – Annexe, p. 446.

625 H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 94 et 187 ; J. Prieur, *Epoque romaine, collections du musée de Chambéry*, Chambéry, 1984, cat n°11, p. 36 et 37 – Annexe, p. 141.

626 *C.A.G. 74*, p. 144.

627 *Ibidem*, p. 144 à 150.

628 *C.A.G. 74*, commune n°010, p. 149, fig. 104.

fin du IIème siècle, début du IIIème siècle. Dans une autre tombe a été recueillie une autre statuette[629] pressant son sein, toujours en terre cuite blanche, le visage aussi brisé, haute de 14 cm. Au nord du *forum*, dans une des deux tombes à incinération du Ier siècle, fouillées entre 1908 et 1911, fut découverte la partie médiane d'une statuette en terre cuite également blanche[630]. Cette fois au sud du même *forum*, un fragment de figurine représentant la partie postérieure d'une tête de Vénus, haut de 6 cm, a été retrouvé[631]. *Boutae* a aussi été le lieu de la mise au jour d'une tête de Vénus en marbre, en 1821, lors du percement de l'avenue de Genève[632]. Cette pièce est conservée au Musée-Château d'Annecy.

Pierre Broise[633] dénombre ainsi dans ce *vicus* pas moins d'une demi-douzaine de Vénus en terre cuite et une Vénus en argent.

Toutes ces statuettes et figurines peuvent relever de cultes privés et de cultes publics. Elles ont été retrouvées aussi bien dans des Palais que dans des nécropoles, aux quatre coins du territoire. Il faut encore noter que ce ne sont pas moins de 50% des témoignages qui ont été découverts à *Boutae*.

c. Les autres représentations iconographiques.

Quatre autres documents remarquables ont été référencés dans la cité des Allobroges. Le premier d'entre eux est, sans aucune hésitation, la mosaïque des saisons et des auriges de Vienne[634], déposée au Musée de civilisation gallo-romaine de Lyon. Le décor de cette œuvre, très composite, représente dans le médaillon central aujourd'hui disparu, Vénus marine, et dans les autres, des bustes de femmes symbolisant les saisons, une chèvre, un centaure et un Amour ailé chevauchant une panthère. Cette mosaïque date du IIème siècle. De telles compositions ornaient les demeures patriciennes de *Vienna*, plus particulièrement les pièces d'apparat ou de réception. Il faut souligner que de nombreuses et variées activités artisanales se rencontrent dans la majorité des localités. Toutefois, l'école de mosaïque de Vienne constitue l'exemple le plus original.

Il faut citer ici, une fois encore, l'exceptionnel autel d'Agnin[635] où le buste de Vénus fait partie de l'ensemble.

A Annecy, une Vénus à l'oiseau fait l'objet d'une glyptique[636]. Sur l'intaille en cornaline, une jeune femme nue est dessinée assise de dos, tenant un oiseau, faisant référence à la déesse.

Le dernier témoignage se trouve aux confins du territoire, sur les rivages lémaniques, à Thonon-les-Bains[637]. C'est une frise faisant partie d'un moule à vase[638] de l'atelier de ce même *vicus*, dont les poinçons principaux figurent Vénus et Hercule. Ce moule, pour la fabrication de bois en terre sigillée, à décor en relief, daterait du IIème ou IIIème siècle.

Ces différents documents montrent, au-delà de la statuaire, l'extraordinaire variété des représentations de la déesse.

---

629 *Ibidem*, p. 144 à 150.
630 *Ibidem*, p. 144 à 150.
631 *Ibidem*, p. 149.
632 S. Bloch, A. Crouzet, *Annecy, une ville, un lac*, Veurey, 2003, p. 4 – Annexe, p. 447.
633 Broise, *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses territoires*, Annecy, 1984, p. 59.
634 *Le journal de l'exposition du Musée Savoisien de Chambéry, Les Allobroges : Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Chambéry-Grenoble, 2002, p. 14 et 15 – Annexe, p. 445.
635 *C.A.G. 38/1*, commune n°176, p. 112.
636 *C.A.G. 74*, p. 139, fig. 85 – Annexe, p. 448.
637 D. Paunier, *Vaisselle et nouveaux usages alimentaires*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 122 – Annexe, p. 449.
638 L. Berman, *Dépôts de fouille*, in *Thonon Magazine, 57*, Déc 2009-Janv 2010, p. 32. Le moule de frise fait notamment partie du dépôt.

d. Les sanctuaires relevant de la divinité.

Si aucun monument n'atteste formellement de sanctuaires dédiés à Vénus, le nombre des hommages iconographiques oblige le chercheur à s'interroger.

En premier lieu, selon la *C.A.G. 73*[639], Elle ferait l'objet d'un culte à Détrier. Petit bronze avec un anneau d'or, cette insigne statuette très bien conservée peut effectivement témoigner d'un lieu sacré et officiel.

D'autre part, J. Serralongue[640] apostille l'importance des quartiers nord de *Boutae* dotés de bâtiments municipaux (basiliques, entrepôts, portiques, thermes), s'organisant autour d'un *forum*, placé sous la protection d'une divinité non encore identifiée. Si l'épigraphie nous fait bien évidemment penser à Mercure, la singulière concentration de documents figurés de Vénus peut inciter l'historien à croire qu'Annecy était un haut lieu de culte dédié à la déesse. Elle apparaît alors comme la quasi divinité tutélaire du plus important *vicus* localisé dans l'actuelle Haute-Savoie.

Diane ne semble pas tenir un grand rôle dans la religiosité des élites viennoises[641]. C'est souvent la déesse classique, la déesse chasseresse qui est attestée[642]. Si la divinité est honorée à *Lugdunum*[643], à l'échelle de la Narbonnaise, elle est assez rarement mentionnée sur les inscriptions, si ce n'est sur une dédicace à Aix-en-Provence[644] (*C.I.L.* XII 495) et à la Roque d'Anthéron[645] (*C.I.L.* XII 5794). Néanmoins, si aucun magistrat n'est attaché à son culte dans la cité des Allobroges, il faut noter la présence de deux prêtresses de Diane à *Antipolis* (Antibes). Un prêtre ou une prêtresse est également attesté sur un document de Narbonne.

Diane est, comme à *Vienna*, peu représentée dans la *Provincia*. Elle est recensée par trois bronzes en Ardèche, ainsi que sur un pilier[646]. Une statuette a été découverte à Narbonne[647]. Dans le Var, elle fait l'objet aussi d'une statuette et est représentée sur un médaillon de lampe[648]. Les plus beaux documents figurés ont été découverts à Nîmes[649], avec une remarquable sculpture et une tête, faisant s'interroger sur la présence d'un sanctuaire dans le *vicus* gardois. C'est d'ailleurs dans cette agglomération que le seul et unique temple de Diane, en dehors de celui d'Aix-les-Bains, est attesté. Cet ensemble de constructions s'ouvrant sur le côté occidental délimitant un sanctuaire, se composant s'une salle voûtée flanquée d'ailes. Cependant, comme pour le temple du lac du Bourget, les chercheurs[650] ne savent pas précisément à quelle divinité ce monument est dédié : Vesta, Isis, *Nemausus*, ou bien vraiment Diane ? Ces temples sont en tout cas, tous les deux, des monuments du culte des eaux.

Nous pouvons, en ce qui concerne Vénus, nous interroger sur la justesse des propos de P.-M. Duval[651] qui a fait remarquer le faible succès de certaines grandes divinités gréco-

639 B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 67.
640 J. Serralongue, *L'agglomération de Boutae*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble,* Gollion, 2002, p. 110.
641 Carte, p. 498 – Tableau, p. 139.
642 P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 100.
643 H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60. Diane est connue à *Lugdunum* par l'épigraphie et l'iconographie.
644 J. Gascou, *I.L.N., Aix en Provence*, Paris, 1995, p. 68.
645 *Ibidem*, p. 314 et 315.
646 J. Dupraz, C. Fraisse, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Ardèche, C.A.G. 07*, Paris, 2001, p. 464.
647 E. Dellong, *C.A.G. 11/1*, Paris, 2002, p. 641 à 646.
648 J.-P. Brun, *Carte Archéologique de la Gaule, Le Var, C.A.G. 83/2*, Paris, 1999, p. 920 et 921.
649 J.-L. Fiches, A. Veyrac, *C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 64 à 66, et p. 250 à 262.
650 *Ibidem*, p. 575 à 596.
651 P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 103.

romaines en Narbonnaise. La déesse de la *Gens* Iulia est certes très peu mentionnée sur les épigraphes de la *Provincia*. En dehors de la dédicace de *Vienna*, elle est honorée sur une tablette de plomb à *Olbia* et sur une inscription à Narbonne qui fait référence à Vénus *Augusta*.

La déesse de la beauté apparaît, néanmoins, comme la première des divinités féminines au niveau des témoignages figurés. Ainsi, par exemple, Dans la cité des Helviens, elle fait l'objet de plusieurs hommages statuaires : une statue de bronze, une autre en marbre et une troisième anadyomène en terre cuite. Dans l'Aude, une statuette a été découverte à Narbonne, et deux autres dans le département, l'une en bronze, l'autre en terre cuite. Une statuette a également été découverte à Hyères dans le Var. En dehors de la *Provincia*, non loin de *Vienna*, plusieurs bronzes représentant différentes divinités, dont Vénus, ont également été retrouvés à Lyon.[652]

Cependant, toujours selon P.-M. Duval[653], la plupart de ces figurines sont davantage des témoignages d'un culte privé que d'un culte public. Il apporte toutefois un autre éclairage, en mettant en lumière quelques exceptions comme la Vénus d'Arles, offerte à Louis XIV et déposée au Louvre. Les remarquables statues retrouvées à Pourrière et à Vienne prouveraient l'existence de lieux de culte public dédiés à Vénus.[654]

Dans la cité des Allobroges, Vénus tient une place à part aussi bien dans la religiosité du peuple que dans celle des notables. Elle est la divinité la plus honorée par des documents figurés, plus encore que Mercure ou Hercule. Au delà de son image, elle est l'une des déesses les plus importantes du panthéon viennois.

C. Maïa, la parèdre de Mercure.

Comme nous l'avons vu, Mercure est le dieu primordial du panthéon allobroge. Il est attesté partout sur le territoire, avec de nombreux hommages épigraphiques, iconographiques et monumentaux. De tous les dieux, il est celui dont il existe le plus grand nombre de lieux de culte et de sanctuaires.

A cet égard, sa parèdre, Maïa doit également jouer un rôle prépondérant dans la religion viennoise sous le Haut-Empire. La déesse gréco-italique de la terre et de la nature a peut-être été assimilée, au tout début du Principat, à une divinité indigène apportant la prospérité. Cependant, dès le Ier siècle, tenant une place essentielle parmi les divinités féminines, son caractère, comme nous allons pouvoir le constater, à l'image du dieu tutélaire de Vienne, de Mars ou encore de Jupiter, a très sensiblement évolué, devenant de plus en plus proche de sa personnalité première.[655]

1. Les dédicaces épigraphiques

Maïa est mentionnée une dizaine de fois sur des inscriptions dans la cité, dont à quatre reprises associée à Mercure. Parmi ce *corpus*, au moins sept documents permettent d'éclairer le rôle joué par la déesse dans la religiosité des élites.

---

[652] H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60.

[653] P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 103.

[654] H. Aliquot, *La Provence antique, architecture et civilisation*, Veurey, 2002, p. 27.

[655] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152.

a. Les inscriptions associant Maïa à Mercure.

Plusieurs graffiti sont recensés dans la Combe de Savoie, plus précisément dans le fameux sanctuaire de Châteauneuf[656]. La principale divinité honorée, dès le Ier siècle, dans cette aire sacrée est, comme nous l'avons vu, Mercure. Il est ici vénéré en association avec sa parèdre Maïa. Sur le premier document[657], nous ignorons le nom du dédicant qui est resté anonyme. Ce devait être un assez riche donateur au regard des offrandes : statuette (?) et deniers. Il faut remarquer l'emploi du futur, ce qui est très rare dans ce type de texte votif. Le formulaire permet d'énoncer l'accomplissement de conditions avant l'acquittement du vœu. Ce graffite est un beau témoignage des pratiques romaines. Le second document[658], comme le premier, gravé sur un enduit mural peint en rouge, est l'œuvre d'un dédicant anonyme. Il mentionne aussi un don en numéraire, d'un montant inconnu, à Mercure et Maïa.

Le binôme divin du panthéon allobroge est présent également dans le *pagus* d'Apollon, vers les environ de *Boutae*. Un autel de calcaire a été mis au jour à Villaz. La dédicace, qui y est inscrite, est l'œuvre d'un certain Titus Coelius[659] …, portant sans doute les *tria nomina*, et appartenant à l'importante *gens* Coelia. A Groisy, c'est une inscription en *ex-voto* qui mentionne Mercure avec Maïa. Cet hommage est le fait d'un riche évergète nommé G. Verrius Aurelius[660]. Dans le même lieu, ce personnage de la *gens* Verria honore sur une autre dédicace Apollon.

b. Les inscriptions dédiées à Maïa seule.

Maïa est vénérée, seule, à Grenoble sur une plaque de bronze. Le dédicant, C. Attius Atticus[661], de la *gens* Attia, porte le gentilice et le surnom de deux notables de l'agglomération, Sextus Attius Atticus, père et fils, ainsi que de deux *seviri* augustales. Plutôt rare le formulaire votif se retrouve plusieurs fois dans la cité à Aix-les-bains (*C.I.L.* XII 2443) ou à Pommiers-la-Placette (*C.I.L.* XII 2206). Cette plaque date de la période des Julio-Claudiens.

Un document en *ex-voto* est consacré (*sacrum*) à la déesse de la terre à Chatte. Maïa, qui porte ici l'épithète auguste, est honorée par un certain Titus Eppius Iullinus[662]. Si la déesse n'est pas mentionnée avec le dieu primordial du panthéon viennois, le dédicant, qui est un riche évergète, vénère à deux reprises Mercure dans le même lieu, dans une formulation parfaitement identique aux trois témoignages datant du Ier ou IIème siècle.

La parèdre primordiale est enfin présente sur une inscription en *ex-voto* à *Genava*. L'auteur de cette donation se nomme Q. Servilius Severus[663], issu de la famille des Servilii. La forme du monument, un dé en calcaire, incite à penser qu'il s'agit de la base d'une statue. Selon F. Wiblé[664], les quelques murs découverts non loin, délimitant une terrasse surplombant le port romain au bord du lac Léman, avaient fait penser aux archéologues à la présence d'un

---

656 B. Rémy, *Un exemple de latinisation et de « romanisation » précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaire de Châteauneuf (Savoie)*, *La Pierre et l'Ecrit, 16, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2005, p. 9 à 17 ; H. Barthélémy, *Un site gallo-romain alpin : Gilly (Savoie)*, *R.A.N., t. 19*, 1986, p. 211 à 244. H. Barthélémy signalait déjà dans cet article le sanctuaire tout proche de Châteauneuf consacré notamment à Mercure et Maïa.

657 R 113 – ILN 471 – *C.A.G. 73*, commune n°079, graffito n°1, p. 144 et 145 – Annexe, p. 140.

658 R 114 – ILN 472 – *C.A.G. 73*, commune n°079, graffito N°14, p. 145 – Annexe, p. 381.

659 R 170 – ILN 781 – CIL XII 2557 – B. Rémy, *I.L.H.S. 111*, Annecy, 1995, p. 135 – Annexe, p. 383.

660 R 172 – ILN 798 – CIL XII 2570 – *I.L.H.S. 64* – Annexe, p. 408.

661 R 57 – ILN 355 – *C.A.G. 38/1*, p. 84 – I.L.G.N. 338 ; B. Rémy, B. Dangréaux, *IL de Grenoble n°5*, Grenoble, 2002, p. 96 à 98 – Annexe, p. 140.

662 R 92 – ILN 327 – *C.A.G. 38/1*, p. 128 et 129 – Annexe, p. 409.

663 R 201 – ILN 826 – I.L.G.N. 358 – Annexe, p. 409.

664 F. Wiblé, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V3, Vienne*, Paris, 2005, p. 219 et 220.

temple. Ce don doit sans doute remonter au Ier ou IIème siècle. Il ne fait guère de doute que le dévot s'adresse ici à la divinité romaine, mère du dieu Mercure.[665]

Comme le montre le tableau récapitulatif[666], la déesse de la terre est présente un peu partout sur le territoire, et ceci dès le début du Principat. D'autres dédicaces la mentionnent encore, à *Cularo* (*C.I.L.* XII 5870), mais aussi à Pact (*C.I.L.* XII 5867), et d'une manière beaucoup plus hypothétique à Brison-Saint-Innocent (*C.A.G. 73*, commune n°59, p. 131). Il faut noter que Maïa n'est absente qu'à *Vienna*, où elle devait être concurrencée par les deux déesses capitolines, Junon et Minerve, ainsi que par les déesses Mères. Si les citoyens résidant dans la capitale semblent l'ignorer, ailleurs dans les zones rurales et les autres agglomérations, là où la notion capitoline n'a point la même réalité ni le même relief, les Viennois offrent un autre écho à Maïa au cœur de leur piété. Les Allobroges privilégient en premier lieu les divinités symbolisant la protection, la prospérité, la fertilité et la fécondité. Ceci explique sans aucun doute le succès de Mercure et la place particulière de Maïa. Parallèlement, malgré l'urbanisation progressive, le territoire demeure encore agricole et il n'est donc pas étonnant que de grands propriétaires fonciers et terriens, appartenant parfois à de grandes familles, aient manifesté leur attachement à Maïa, notamment en dehors de la capitale.

Par le nombre et la qualité des témoignages épigraphiques, Maïa s'impose comme une divinité d'une très grande importance dans le panthéon allobroge, et ceci, même au-delà du fait qu'elle soit la parèdre de Mercure. Tous les documents l'honorant sont, sans exception, des dédicaces. Aucun ne relève d'une simple inscription ou encore d'une épitaphe. Ils ont été gravés à la suite d'actes de dévotion, exprimant d'une manière exhaustive des sentiments religieux forts. La déesse est vénérée d'une manière omnipotente durant tout le Ier siècle et son culte perdure au IIème siècle, mais rien ne nous permet, à ce jour, d'affirmer ou d'infirmer que celui-ci était encore vivace durant la dynastie des Sévères à la fin du Haut-Empire.

Sur les sept dédicaces érigées le plus souvent à la suite d'un vœu, en sachant que les deux dédicants de Châteauneuf demeurent anonymes, 80% des personnages connus sont issus de grandes familles viennoises. L'onomastique montre, de plus, que chacun des dédicants porte les *tria nomina*, et que leurs gentilices sont majoritairement latins. Si on ajoute à cela que Titus Eppius Iullinus est un riche évergète, tout comme G. Verrius Aurelius, que les graffiti du sanctuaire de la Combe de Savoie font références à des donations en numéraire, il paraît évident que Maïa tenait une place privilégiée dans la religiosité des Allobroges, et notamment au cœur de l'aristocratie locale.

Néanmoins, à la différence de Mercure, ou encore de Mars, elle n'est pas honorée par des magistrats de la cité. Il est également essentiel de souligner l'absence de dédicantes alors que la femme a un rôle central dans la vie sociale et religieuse chez les Allobroges[667]. Au regard du nombre de personnages dont nous ignorons la dénomination et des aléas des découvertes archéologiques, il reste cependant très délicat d'en tirer de quelconques conclusions.

2. Statuaire, sanctuaires et monuments

A l'inverse de Vénus quasi absente des textes épigraphiques de la cité, mais omniprésente dans les témoignages iconographiques, Maïa peut apparaître comme son

[665] *Ibidem*, p. 219. F. Wiblé a soutenu sa thèse à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble : « Le valais à l'époque romaine : histoire et archéologie d'un district alpin et spécialement de sa capitale, *Forum Claudii Vallensium* » sous la direction de B. Rémy, Grenoble, Décembre 2008.

[666] Tableau, p. 138 – Carte, p. 499.

[667] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 129 à 155.

pendant avec de nombreuses dédicaces et très peu de représentations visuelles et architecturales.

a. La statuaire de bronze de Boutae.

Trouvée dans la plaine des Fins, à l'ouest du théâtre, une statuette de bronze[668] haute de 10 cm fut présentée au Musée Savoisien de Chambéry, lors de l'exposition itinérante consacrée aux Allobroges.

Seul document figuré au classicisme certain, il est intéressant de remarquer que cette Maïa ait été découverte à *Boutae*, où le temple semble avoir été consacré à Mercure. On peut certainement voir ici l'association des deux divinités, sachant que le binôme est vénéré à deux reprises sur des dédicaces retrouvées non loin d'Annecy, dans le *pagus* d'Apollon, à Villaz et Groisy.

b. Le sanctuaire de Châteauneuf et le temple de Grenoble.

Il est essentiel de revenir sur le haut-lieu de culte de la Combe de Savoie. En effet, les graffiti offrent un large aperçu de la popularité des déesses dans la cité. Ce *fanum*, en dehors de Rome, des empereurs, de *Limetus*, est dédié également, et avant tout, à Mercure et Maïa. Les fouilles de 1981 à 1983 ont renforcé l'idée première que Maïa était vénérée à double titre : d'un côté, elle est la parèdre primordiale ; et de l'autre, elle symbolise la prospérité terrienne, pouvant être assimilée à la Rosmerta gauloise[669]. Toutefois, véritable lieu de « pèlerinage » au Ier siècle pour des *cultores* riches ou beaucoup plus modestes, le sanctuaire révèle une romanisation précoce, montrant que même les couches populaires sont devenues très tôt bilingues, maîtrisant le latin, tout comme l'ensemble des complexes pratiques votives et cultuelles romaines[670]. Dès le règne de Caligula, les anciens Allobroges, devenus citoyens romains, font partie intégrante de l'Empire. Le culte de Maïa a, semble-t-il, simplement suivi l'évolution sociale et religieuse de la cité.

A *Cularo*, selon B. Rémy[671], la dédicace en *ex-voto*, œuvre d'un personnage issu d'une très prestigieuse famille de la cité, la *gens* Attia, pourrait confirmer l'existence d'un bâtiment religieux consacré à la déesse, sans doute un temple aujourd'hui disparu.

Maïa est l'une des divinités féminines majeures et prédominantes du panthéon viennois. Parmi les déesses gréco-latines, elle est la première d'entre elles, même si nous ne pouvons négliger le rôle de Vénus dans l'iconographie, ni, à un degré moindre, l'aura de Minerve, notamment dans la capitale[672]. Le caractère de la divinité joue certainement un rôle déterminant dans la forme et le fonds des dédicaces qui lui sont adressées. Ainsi, une seule occurrence mentionne une épithète (auguste) accolée au nom de la déesse, et celle-ci n'est jamais associée à une autre divinité que Mercure, ce qui paraît avérer une personnalité de moins en moins gallo-romaine.

Le très grand succès rencontré par la déesse de la terre chez les Allobroges est l'une des principales originalités du panthéon de la cité, car la divinité est quasi absente dans le reste de la *Provincia Narbonensis*, comme en Gaule, où, dans la plupart des dédicaces,

668 P. Broise, *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses territoires*, Annecy, 1984, p. 66 ; F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 145 – Annexe, p. 450.
669 H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 180 à 184.
670 B. Rémy, *Un exemple de latinisation et de « romanisation » précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaire de Châteauneuf (Savoie)*, *La Pierre et l'Ecrit, 16, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2005, p. 13 à 15.
671 B. Rémy, *Inscriptions latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 96 à 98.
672 Tableau, p. 138 – Carte, p. 499.

Mercure est associé à Rosmerta. Maïa a donc une place singulière à Vienne, aussi bien dans la population que dans les grandes lignées. A cet égard, elle tient une place n'existant nulle part ailleurs en Gaule, sous le Haut-Empire. Certes, à *Lugdunum*, si proche du territoire allobroge, la déesse et son binôme divin, aux caractères tout à fait romains, sont attestés ensemble sur différentes inscriptions[673]. Mais, nous ne savons pas s'ils faisaient l'objet d'un culte public, et Maïa ne semble pas avoir le même prestige que sur le sol viennois.

D. Les autres déesses gréco-romaines.

Aux côtés des cinq grandes déesses romaines, l'archéologie révèle que d'autres divinités latines[674] ont fait l'objet de témoignages sur le territoire : Cérès, la déesse des moissons ; Fortune, Victoire, Abondance les divinités des vertus[675] ; ou encore Proserpine, la protectrice de la germination…

1. Cérès, la déesse présidant à l'agriculture

Cérès est d'origine italique, déesse de la terre cultivée, souvent représentée aux côtés de dieux de la nature. Les caractéristiques mêmes de Cérès peuvent laisser penser qu'elle a connu un large succès parmi un peuple essentiellement agricole. Or, le dépouillement des sources montre qu'elle a surtout pâti de la concurrence exercée par Maïa et les déesses Mères.

Elle n'est présente dans l'épigraphie que sur l'autel de La Rochette[676], où on apprend qu'Apollon est vénéré par un esclave sacré (?) de Mercure et de Cérès.

Lors de travaux dans l'actuelle commune de Thônes, en Haute-Savoie, les archéologues ont recueilli des bronzes parmi lesquels une petite applique de la déesse des moissons, en forme de masque.[677]

Ignorée dans les grands centres urbains de la cité, très rarement représentée, Cérès ne fait certainement pas partie de l'idéologie religieuse des élites allobroges. Cet état de fait semble se confirmer pour l'ensemble de la *Provincia*, où elle est fort peu attestée, où aucun sanctuaire ne paraît lui être dédié ; tout juste a-t-on retrouvé une terre cuite en Ardèche[678], une statue à Nîmes[679], et une autre sculpture dans le Var.[680]

---

673 N. Laubry, *Marcus Herennius Albanus, affranchi lyonnais, adepte du culte de Mercure* , in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 51 à 54. L'auteur précise que Maïa est associée à Mercure sur deux inscriptions (*C.I.L. XIII* 1767, 1768) et qu'elle est représentée par une petite statue.

674 B. Rémy, *Esculape et Hygie dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 17, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2006, p. 51 à 58. Il est utile de mentionner, à la suite de l'auteur, une statue fragmentaire en marbre blanc mis au jour à Sainte-Colombe et une intaille en jaspe rouge découverte à Viuz-Faverge pouvant représenter Hygie, personnification de la santé et fille d'Esculape ; même si cette déesse ne semble avoir aucune influence dans la religiosité viennoise.

675 Carte, p. 500.

676 R 111 – ILN 459 – CIL XII 2318 – *C.A.G. 73*, p. 188.

677 *C.A.G. 74*, p. 336.

678 J. Dupraz, C. Fraisse, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Ardèche, C.A.G. 07*, Paris, 2001, p. 464.

679 J.-L. Fiches, A. Veyrac, *C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 575 à 577.

680 J.-P. Brun, *C.A.G. 83/2*, Paris, 1999, p. 920 et 921.

2. Les divinités des vertus

a. Fortune, la déesse du hasard.

A Rome, elle est la personnification du hasard, divinité changeante souvent représentée avec une corne d'abondance et/ou avec un gouvernail, car elle dirige l'existence humaine.

Elle est dispensatrice de réussite ; et, à ce titre, elle tient une place aussi bien dans le culte de la fécondité que dans le culte funéraire et domestique[681]. Fortune est également proche du culte impérial, comme en témoigne le fait que les empereurs en avaient une statuette dans leur chambre, statuette qu'ils transmettaient à leurs héritiers.

Deux dédicaces la mentionnent dans les deux principaux pôles urbains de la cité. Conservé aujourd'hui au Musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal, un autel, en *ex-voto*, datant du Ier ou IIème siècle a été retrouvé à *Vienna*. Son auteur, nommé Lucius Terentius Sabinus[682], est un citoyen romain, portant les *tria nomina*. A *Cularo*, un autre citoyen, L. Surius Iucundus[683], honore les *Fortunis*, en s'acquittant d'un vœu. Ici, pour B. Rémy et B. Dangréaux[684], le dédicant ne vénère pas la déesse latine personnifiant le sort et le destin, mais des divinités celtiques proches des antiques déesses Mères.

La déesse du hasard fait également l'objet de trois documents figurés. Le premier témoignage est la statue haute de 50 cm, datant du Ier siècle, de Saint-Genix-sur-Guiers[685] en Savoie, non loin du *vicus* d'*Augustum*. Elle fut découverte au lieu dit le Pigneux et est conservée au Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon. Cette statue de bronze pourrait représenter la Fortune ou l'Abondance. Il est probable qu'elle tenait dans sa main gauche une corne d'abondance, et dans sa main droite une patère. A Bonneville[686], dans la vallée de l'Arve, au cœur du *pagus* d'Auguste, on a retrouvé une Fortune en argent haute de 8 cm, à ce jour déposée au Musée d'Art et d'Histoire de la ville de Genève. Cette statuette, datée d'environ 200 ap. J.-C., tient une patère dans sa main droite, et devait sans doute tenir une corne d'abondance. Une autre statuette a été découverte dans le même *pagus*, à Messery[687], au lieu-dit Partégi. Elle est debout, tenant plus communément un gouvernail à droite, et une corne d'abondance à gauche.

A travers la qualité de ces différents témoignages, même si elle ne tient pas une place prépondérante dans la religiosité des notables allobroges, la déesse Fortune apparaît relativement honorée à Vienne, le plus souvent sous une forme très classique, ce qui peut s'expliquer par ses liens privilégiés avec le culte impérial.

Dans l'ensemble de la Gaule, P.-M. Duval[688] pense qu'une place de choix lui a été faite. A *Lugdunum*, elle est ainsi honorée sur un bloc en compagnie de Mercure, des déesses Mères et de *Sucellus*[689]. En Narbonnaise, elle est parfois associée par la dévotion populaire à des divinités indigènes comme à Nîmes avec *Ialona*, déesse des champs cultivés[690]. En dehors

---

681 B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 93.
682 R 23 – ILN 5 – CIL XII 1813 – Annexe, p. 410.
683 R 56 – ILN 352 – *C.A.G. 38/1*, commune n°103, p. 84.
684 B. Rémy, B. Dangréaux, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 93.
685 *C.A.G. 73*, p. 191 – H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 187.
686 *C.A.G. 74*, p. 158 – Annexe, p. 452.
687 *Ibidem*, p. 273.
688 P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 102.
689 N. Laubry, *Marcus Herennius Albanus, affranchi lyonnais, adepte du culte de Mercure* , in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 51 à 54.
690 P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 102.

du pays des Allobroges, elle est aussi honorée chez les Voconces, au Monestier d'Allemont (*C.I.L.* XII 1525). Parmi les documents figurés, deux bronzes la représentent dans la cité des Helviens, un bas-relief et une intaille l'attestent à Narbonne[691], une autre intaille et une gravure sur brique dans le Var. Mais la Fortune est surtout présente à Nîmes, où on a découvert une statuette haute de 5 cm, avec corne d'abondance dans la main gauche et un gouvernail dans la main droite, mais aussi sur une intaille. Enfin, dans la maison de Cybèle et d'Atys, à Glanum[692], un bas-relief associe Mercure et Fortuna.[693]

Ces différentes découvertes, à travers toute la Narbonnaise, montre que la Fortune n'avait pas une place privilégiée chez les Viennois.

b. Victoire, vertu impériale.

La Victoire est considérée comme une divinité à part entière dès la période républicaine. A l'époque impériale, elle devient plus qu'une simple abstraction divinisée, en étant intimement liée au culte et à l'empereur régnant. Elle est fondatrice de l'Empire et conserve, comme nous l'avons déjà vu, une importance essentielle dans la monarchie militaire. Déesse dynastique au Ier siècle, elle veille, à partir des Flaviens, sur chaque Auguste[694]. Elle n'est mentionnée en tant que Victoire impériale qu'à cinq reprises en Narbonnaise, dont deux fois dans le seul *vicus* d'*Augustum*.

En effet, à Aoste, sur un bloc de calcaire, un certain Caius Virrius Quartio[695] a honoré la Victoire auguste avec le produit d'une quête au Ier ou au IIème siècle. Tout à côté, à Nances, c'est, semble-t-il, un collège de sévirs[696] qui la vénère sur une dédicace. Il est très intéressant de souligner que ces documents aient été découverts justement à *Augustum*, *vicus* fondé par le fondateur du Principat. La reconnaissance de l'aristocratie locale transparait dans ces deux témoignages, comme elle s'affirme également dans les dédicaces faites à Junon, à Jupiter, à Esculape, et à différents empereurs au cours du Haut-Empire. Cette agglomération secondaire, à travers l'épigraphie, nous révèle un visage fortement romanisé.[697]

La Victoire est parallèlement présente sur certains documents figurés. Elle apparait, en premier lieu, sur le vase du Triomphe de *Vienna*[698], couronnant de lauriers la divinité tutélaire, mais aussi sur une lampe en terre cuite et une intaille retrouvées dans les maisons luxueuses de Saint-Romain-en-Gal[699]. En Savoie, à Saint-Jean de Couz[700], appartenant à une collection particulière, une coupe d'argent figurant les Victoires a été retrouvée. Enfin, pas très loin de *Genava*, dans la commune de Bons-en-Chablais[701], près d'une tour, une Victoire sous la forme d'une applique en bronze a été découverte.

---

691 J. Dupraz, C. Fraisse, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Ardèche, C.A.G. 07*, Paris, 2001, p. 464 ; E. Dellong, *C.A.G. 11/1*, Paris, 2002, p. 641 à 645.

692 A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 40 et 41.

693 J.-L. Fiches, A. Veyrac, *Carte Archéologique de la Gaule, Nîmes, C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 249 ; H. Aliquot, *La Provence antique, architecture et civilisation*, Veurey, 2002, p. 18.

694 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N. t. 36*, 2003, p. 361 à 376.

695 R 75 – ILN 598 – Annexe, p. 410.

696 R 76 – ILN 599 – CIL XII 2389.

697 B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89. Les auteurs pensent que ces deux dédicaces sont la manifestation d'une véritable piété populaire, un attachement spontané et réel à l'Empereur.

698 R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 13 ; A. Le Bot-Helly, B. Helly, *Les édifices de spectacles de la Vienne romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 131-Annexe, p. 171.

699 Annexes, p. 451.

700 H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 187.

701 *C.A.G. 74*, p. 198.

La Victoire est essentiellement honorée à *Augustum*[702], où elle est significative de l'attachement des autochtones à l'empereur. A l'échelle de la cité, elle est relativement peu vénérée. Cette impression se retrouve sur l'ensemble de la *Provincia*, où seulement quelques documents épigraphiques lui sont dédiés.

Dans les Hautes-Alpes, la Victoire impériale est attestée à Gap, à Embrun[703], et dans le val de la Durance, dans la partie orientale du territoire des Voconces, sur le site de la Bâtie-Montsaléon[704]. Dans le Gard, à Nîmes[705], une inscription mentionne la Victoire *Augusta*. Un témoignage à Aix-en-Provence (*C.I.L.* XII 5773) relève une Victoire *Cumu[latrix]* (à la Victoire qui dispense ses faveurs).

L'iconographie l'atteste également en Ardèche avec une statuette, un bronze et un décor sur coffret, à Narbonne avec une intaille, une représentation et une Victoire conduisant un bige[706] rappelant le décor du vase du « le Triomphe de Vienne ». Dans le sanctuaire de Nymphée à Nîmes, certains fragments pourraient laisser penser qu'il existait un monument commémoratif de la Victoire.[707]

c. Abondance.

Une seule et unique statuette en bronze d'une hauteur de 8 cm représente, avec certitude, une Abondance debout, portant dans sa main gauche une corne remplie de fruits, retrouvée dans la commune savoyarde de Saint-Pierre d'Albigny. Les Allobroges semblent privilégier, parmi les divinités des vertus, la Fortune et la Victoire.[708]

En Narbonnaise, une statue a été découverte dans le Var[709] ; mais, c'est en réalité dans le Gard qu'Abondance est la plus présente, notamment à Nîmes[710] où une statue féminine avec une corne d'abondance a été retrouvée, et à Aramon[711] où une inscription la mentionne (*C.I.L.* XII 1023).

3. Proserpine, la déesse de la germination

Cette déesse, comme nous l'avons vu précédemment, est très rarement évoquée. La dédicace en *ex-voto* de *Vienna*, associant Proserpine et Pluton est même unique en Gaule.[712]

Ici, ce n'est pas la déesse des enfers qui est invoquée, mais la protectrice de la germination des plantes. Il faut remarquer que son auteur est une dédicante nommée …cilia Cornelia, qui, en mentionnant sa filiation, affirme sa citoyenneté.

---

[702] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 368 ; B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 85 et 86.

[703] S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 74 et 75. La cité d'Embrun (*Eburodunum*) a été transférée de la province des Alpes cottiennes à celles des Alpes maritimes. S. Morabito précise que cette dédicace (*ILAM* 1) à la Victoire n'est pas unique dans cette province, puisqu'elle est également mentionnée sur un document retrouvé à La Condamine-Châtelard (*ILAM* 16 - cité de *Rigomagus*). L'auteur fait un rapprochement entre le document d'Embrun, en dépit de l'absence d'épithète, et les deux dédicaces d'Aoste. En effet, le fait que le dédicant soit un sous-officier de la première légion *Mineruia* implique vraisemblablement une volonté d'honorer la *Victoria* romaine.

[704] S. Bleu, *Sanctuaire de Viuz-Faverges*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 221.

[705] J.-L. Fiches, A. Veyrac, *C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 596.

[706] J. Dupraz, C. Fraisse, *C.A.G. 07*, Paris 2001, p. 465 – E. Dellong, *C.A.G. 11/1*, Paris, 2002, p. 641 à 645.

[707] J.-L. Fiches, A. Veyrac, *C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 249.

[708] J. Prieur, *Epoque romaine, collections du musée de Chambéry*, Chambéry, 1984, cat n°34, p. 45 – Annexe, p. 453.

[709] J.-P. Brun, *C.A.G. 83/2*, Paris, 1999, p. 920 et 921.

[710] J.-L. Fiches, A. Veyrac, *C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 576 à 596.

[711] M. Provost, *Carte Archéologique de la Gaule, Le Gard, C.A.G. 30/2*, Paris, 1999, p. 87.

[712] R 31 – ILN 19.

Au regard des tableaux[713] récapitulatifs des dédicaces aux divinités féminines gréco-romaines et aux nombreux témoignages figurés les représentant, force est de constater que nous sommes loin de l'image aussi modeste que nous nous faisions de ces déesses dans le panthéon allobroge et de leur place dans la religiosité des élites de la cité.

Les épigraphes ont été découvertes aux quatre coins du territoire. 40% des dédicaces proviennent des trois principales agglomérations. En y ajoutant les deux centres secondaires autour d'Aoste et d'Annecy, ce sont 70% des documents qui viennent des zones urbaines, les 30% restants se retrouvant majoritairement dans la Combe de Savoie. Concernant la datation, elle est indéterminée pour 50% des témoignages écrits, 20% étant du Ier siècle, 30% du Ier ou IIème siècle. Toujours très difficile à dater, l'ensemble des dédicaces aux déesses gréco-romaines, à travers leurs pratiques cultuelles et la religiosité des élites, paraît suivre, comme pour les dieux gréco-romains, la romanisation et l'urbanisation du territoire.

Ces dédicaces ont été gravées pour 30% d'entre elles sur des autels. Il y a, toutefois, une assez grande diversité des supports : plaques de bronze ou de calcaire, graffites, tablettes, blocs, dé ou encore colonne. 30% de celles-ci sont écrites en *ex-voto*, et 30% proposent le formulaire : *uotum soluit libens merito* (acquitté de son vœu volontiers et à juste titre), démontrant, par là même, la piété profonde des auteurs de ces hommages.

Parallèlement, les dédicants sont à plus de 85% des citoyens romains, portant les *tria* ou les *duo nomina*. 30% d'entre eux appartiennent aux grandes familles allobroges : Rufii, Cassii, Attii, Coelii, Verrii, et Servilii.

20% sont de riches évergètes ou donateurs ; et 10% des documents ont été érigés par des femmes. Il faut aussi de nouveau souligner, qu'en dehors d'un collège de sévirs, aucun magistrat n'est ici référencé.

Proportionnellement, les témoignages mentionnant les déesses gréco-romaines sont beaucoup moins nombreux (cinq fois moins nombreux) que ceux honorant les dieux gréco-romains. Ainsi, Mercure est deux fois plus vénéré que l'ensemble de ces divinités féminines. Il faut, néanmoins, nuancer l'impression laissée par cette constatation chiffrée. En effet, plus de 36% des dédicaces dédiées aux déesses sont consacrés à la seule Maïa (sept occurrences prises en compte sur les dix référencées dans la cité), qui apparaît, après la « triade » Mercure, Mars et Jupiter, comme la divinité la plus honorée du panthéon viennois.

Les déesses occupent une place bien plus importante dans le *corpus* iconographique des divinités gréco-romaines. En effet, 40% des documents les représentent, contre 60% pour les dieux.

Ces témoignages figurés ont été retrouvés sur l'ensemble de la cité aussi bien dans les zones urbaines que dans des lieux plus reculés. Il faut cependant mettre en évidence le fait que 27% d'entre eux ont été découverts à *Vienna*, et 29% à *Boutae*. Cela peut s'expliquer par l'omniprésence de Vénus (50% des témoignages concernant les déesses gréco-romaines), notamment dans ces deux agglomérations. La déesse de la *Gens* Iulia est la divinité la plus représentée du panthéon viennois. Elle apparaît comme le « pendant iconographique » d'Hercule. Et si ce dernier est honoré par de plus nombreux objets en bronze, alors que la déesse est souvent figurée par des statuettes en terre cuite, Hercule, à l'inverse de Vénus, ne

[713] Tableaux, p. 138 et 139.

peut se targuer de statues monumentales en marbre, ou de témoignages aussi précieux que la statuette de Détrier.

Il est nécessaire, pour terminer, de revenir une fois encore sur les personnalités de ces déesses gréco-romaines. Très peu d'épithètes sont accolées à leurs noms dans les témoignages épigraphiques et elles ne sont jamais associées à des divinités indigènes. Maïa, tout comme Cérès, est accompagnée de Mercure, et Proserpine de Pluton. La déesse primordiale du panthéon viennois laisse transparaître un visage à la romanité certaine. Derrière elle, Vénus, Diane, Victoire, ou à un moindre degré Fortune, offrent un visage assez classique, alors que Junon et Minerve ont un caractère capitolin plus affirmé que supposé. Sans omettre la place occupée par Roma, il sera donc intéressant d'analyser le rôle joué, corrélativement, par les déesses des cultes à Mystères et des divinités indigènes, comme les déesses Mères, dans la religiosité des élites allobroges.

Tableau récapitulatif des dédicaces à Maïa

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports**	**formulaires**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 355 – R 57 Grenoble	C. Attius Atticus (Attia)	plaque bronze	*u.s.l.m.*	citoyen (grande famille)	Maïa	julio-claudienne
ILN 327 – R 92 Chatte	T. Eppius Iullinus	plaque calcaire	*sacrum* *ex-voto*	riche évergète	Maïa auguste	Ier/II^{ème}sc.
ILN 471 – R 113 Châteauneuf	ind.	graffito		riche donateur	Maïa Mercure	I^{er}sc. (?)
ILN 472 – R 114 Châteauneuf	ind.	graffito	*u.s.l.m.*	ind.	Maïa Mercure	I^{er}sc. (?)
ILN 781 – R 170 Villaz	Titus Coelius … (Coelia)	autel calcaire		citoyen	Maïa Mercure	ind.
ILN 798 – R 172 Groisy	G. Verrius Aurelius (Verria)	tablette calcaire	*ex-voto*	riche évergète	Maïa Mercure	ind.
ILN 826 – R 201 Genève	Q. Servilius Severus (Servilia)	dé calcaire	*ex-voto*	citoyen (donation)	Maïa	Ier/II^{ème}sc.

Tableau récapitulatif des dédicaces aux autres déesses gréco-romaines

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports**	**formulaires**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 5 – R 23 Vienne	L. Terentius Sabinus	autel calcaire	*ex-voto*	citoyen	Fortune	Ier/II^{ème}sc.
ILN 19 – R 31 Vienne	…cilia Cornelia	bloc calcaire	*ex-voto*	citoyenne dédicante	Proserpine Pluton	ind.
ILN 25 – R 32 Vienne	L. Rufius Rufinus (Rufia)	autel marbre	*u.s.l.m.*	citoyen (grande famille)	Vénus auguste	Fin Ier/II^{ème}sc.
ILN 352 – R 56 Grenoble	L. Surius Iucundus	ind.	*s.l.m.*	citoyen	Fortunes	ind.
ILN 362 – R 44 Grenoble	ind.	fragment colonne		ind.	Diane *numinibus*	> à 150
ILN 593 – R 73 Aoste	…ius Severianus	plaque calcaire		citoyen	Junon	ind.
ILN 598 – R 75 Aoste	C. Virrius Quartio	bloc calcaire	*ex stipe* (*testamento*)	citoyen	Victoire auguste	Ier/II^{ème}sc.
ILN 599 – R 76 Aoste/Nances		bloc marbre		collège de sévirs	Victoire auguste	ind.
ILN 293 – R 88 Seyssuel	T. Cassius Eros (Cassia)	autel marbre	*sacrum*	affranchi et riche évergète	Junon Reine auguste	Mi Ier/II^{ème}sc.
ILN 330 – R 95 St-Nazaire-en -Royans	Successa	autel calcaire	*u.s.l.m.*	dédicante	Minerve	julio-claudienne
ILN 459 – R 111 La Rochette	Iustus	autel calcaire	*ex-voto*	esclave sacré (?)	Cérès Mercure Apollon	ind.
ILN 627 – R 143 La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Albanus Valerius	bloc (autel ?)	*u.s.l.m.*	citoyen	Minerve (?) Mercure	ind.

R. 113 - Graffito de Châteauneuf mentionnant des offrandes à **Mercure** et **Maïa**

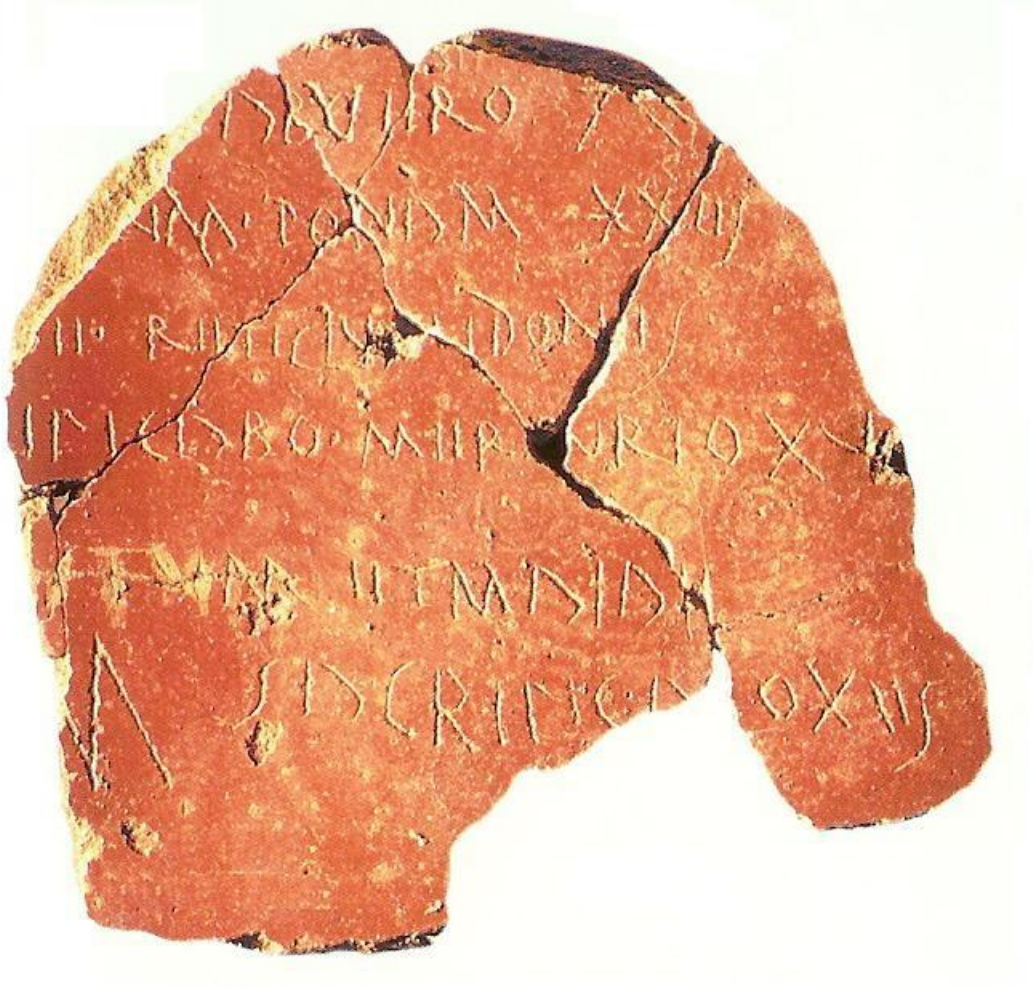

La Savoie gallo-romaine, p. 184, Fig.137 – photo de C. Mermet

R. 57 - *Ex-voto* à **Maïa**, mère de **Mercure** – Grenoble



Photo de Yves Robin, Musée du Dauphinois

La statuette de **Vénus** à Détrier



Musée Savoisien de Chambéry

Chapitre IV : Les religions à Mystères chez les élites allobroges

Selon I. Tournié[714], après l'adoption par Rome, les divinités à Mystères ont connu dans les Alpes occidentales un fort succès notamment Cybèle, Isis ou encore Mithra.

Se superposant aux cultes romains et indigènes, l'émergence de ces religions introduit de nouveaux mythes, croyances et pratiques, ainsi que de nouveaux lieux sacrés. Cette évolution est facilitée dans l'Empire par l'implantation et la circulation de populations immigrées venues des provinces de langues grecques.[715]

Si les habitants atteints par cette religiosité peuvent apparaître comme marginaux, si elle ne compte qu'un nombre limité d'adeptes, l'impact des religions à Mystères semble indéniable dans le monde romain[716]. Il est donc fondamental de connaître la portée de ces cultes dans les élites allobroges.

A. Cybèle, la Grande Mère des dieux.

Cybèle est une divinité importée d'Asie Mineure, dite « Grande Mère » ou « Mère des dieux ». Elle est donnée à l'origine de toutes choses, des animaux, des hommes et des dieux. C'est une divinité de la nature, habitant des lieux reculés. Déesse de la fécondité en Phrygie, elle exerce sa domination sur le monde végétal.

Introduite publiquement à Rome, son culte relativement mal connu[717] est de type orgiastique, ce qui n'empêche pas les Gaulois de se tourner vers elle par analogie aux déesses Mères, expliquant son large succès[718]. Toutefois, Cybèle offre davantage, car elle satisfait à la fois les sens et la conscience des fidèles, professant l'immortalité de l'âme.[719]

---

[714] C. Jourdain-Annequin, I. Tournié, *Les divinités romaines et syncrétiques*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 200 et 201 – Carte, p. 510.

[715] R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 27.

[716] J. Alvar, *Romanising Oriental Gods. Myth, Salvation and Ethics in the Cults of Cybele, Isis and Mithras*, Leiden-Boston, 2008.

[717] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 134, 135, 153 et 154. Les auteurs soulignent le fait qu'Antonin le Pieux plaça Cybèle au premier rang des divinités de l'Empire.

[718] C. Jourdain-Annequin, *Quand Grecs et Romains découvraient les Alpes, Les Alpes voisines du ciel*, Paris, 2011, p 262 à 265 ; C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 195 et 204. Pour C. Jourdain-Annequin, Cybèle est une divinité bienveillante proche des « Mères » gauloises si largement vénérées dans les Alpes, et « avec lesquelles les populations locales semblent avoir été disposées à les confondre » ; J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1986, p. 416. L'auteur précise ici que « les Celtes croyaient à l'exode des âmes dans les astres », comme les adorateurs de Cybèle et Mithra.

[719] A. Pelletier, *La femme dans la société gallo-romaine*, Paris, 1984, p. 108.

Dès le début du Principat, selon J.-J. Hatt[720], la déesse occupe, chez les Allobroges, la première place parmi les dieux des cultes à Mystères. B. Rémy[721] et plus récemment C. Jourdain-Annequin[722] précisent qu'elle est largement attestée dans la cité, notamment à *Vienna*, *Augustum*, ou encore *Genava*.[723]

1. Les témoignages épigraphiques

Deux documents gravés ont été retrouvés dans la capitale. Au Ier ou au IIème siècle, sur une colonne en marbre blanc, une dédicante Attia Priscilla[724] a offert une statue (?) et deux deniers (?) à chaque dendrophore. Ce sacerdoce est une prêtrise attachée au culte de Cybèle. Une épitaphe du IIème siècle mentionne un certain Tiberius Iulius Diadochus, lui aussi dendrophore, soulignant la reconnaissance de ce type de collège (*munificus*) à *Vienna*.[725]

Il est essentiel de remarquer que Priscilla appartient à l'éminente *gens* Attia, et qu'elle était, très certainement, une aristocrate locale. Quant à Diadochus, même s'il porte un *cognomen* grec unique en Narbonnaise, il est, lui, issu de la *gens* Iulia.

Un dernier témoignage écrit souligne, indirectement, l'importance de la divinité phrygienne dans la capitale. Retrouvée sur une autre colonne en marbre, une inscription de la seconde moitié du IIème siècle nous fait connaître Namarius Euprepes[726], président des hastifères. Selon D. Fischwick[727], ce collège dessert le culte de Bellone, qui entretient des rapports très étroits avec celui de Cybèle. Le mot « hastifère » désigne « celui qui porte un objet sacré », peut-être une lance, emblème de la divinité. Ces membres participent à la *lauatio* du 27 Mars, clôturant les fêtes phrygiennes. Il n'existe seulement que sept mentions de ce collège dans la partie occidentale de l'Empire : quatre à Ostie et trois en Germanie (*C.I.L.* XIII 7281. 7317. 8184). Le dédicant, qui porte un surnom grec, a un statut délicat à définir : citoyen romain d'origine servile ?

2. Les découvertes figurées

Vienna est le lieu de plusieurs découvertes. Ainsi, dans le cirque, une statue, représentant Cybèle assise sur un lion, a été retrouvée près des portiques, ceux-ci portant sept œufs et sept dauphins permettant de compter le nombre de tours.[728]

Les archéologues ont mis aussi au jour une scène nocturne, représentant une offrande à Cybèle : entre deux officiants masculins, une femme voilée et coiffée d'un diadème pourrait être une prêtresse de la déesse. Selon A. Pelletier[729], cette scène date de la première moitié du Ier siècle.

Enfin, proche de là, on a retrouvé un autre relief où est figurée une tête d'un prêtre de la divinité.[730]

---

720 J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1986, p. 123 et 124.

721 B. Rémy, *Des dieux gaulois aux dieux de la Gaule romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 146 à 151.

722 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 206 à 212.

723 Carte, p. 501.

724 R 34 – C.I.L. XII 1878 – B. Rémy, A. Pelletier, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 83 ; B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 154.

725 R 37 – ILN 111 – C.I.L. XII 1917 – Annexe, p. 411.

726 R 24 – ILN 6.

727 D. Fishwick, *JRS, 57*, 1967, p. 142 à 160.

728 A. Le Bot-Helly, B. Helly, *Les édifices de spectacles de la Vienne romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 130.

729 A. Pelletier, *La femme dans la société gallo-romaine*, Paris, 1984, plaque n°13 – Annexe, p. 456.

730 Annexe, p. 466.

3. Monuments et sanctuaires

Le succès rencontré par le culte métroaque dans la capitale s'explique à la fois par l'importance de l'élément ethnique « orientale », et par l'attrait d'un mysticisme nouveau ; et cela dès le premier siècle, au point de faire de *Vienna* l'un des centres de cette religion en Gaule. Cybèle semble posséder à *Vienna* un ensemble cultuel unique en Occident, notamment avec un temple et un théâtre à Mystères. Cet ensemble remarquable se situe près du ruisseau de Saint-Gervais, dans un quartier *extra-muros*.[731]

a. L'ensemble monumental de la capitale.

Nous savons que dès 30 à 20 av. J.-C., un temple de type gaulois est maintenu dans son environnement. Certains chercheurs ont eu tendance à croire que la religion de la déesse avait dans la capitale un quartier réservé, mais les monuments pouvant en témoigner ne sont pas si nombreux que cela. En réalité, de l'ancien temple lui-même, il ne subsiste que les substructions allant jusqu'au *podium*. A ce jour, l'attribution à la divinité phrygienne paraît encore conjoncturelle. Par contre, nous savons que ce temple fut bâti dans la première moitié du I^{ème} siècle.

Le théâtre est situé au nord du temple, et son orientation diffère de celui-ci. Adossé au flanc occidental de la colline du Pipet, il est associé à un ensemble monumental. Quadrangulaire, conforme au quadrillage augustéen, ce bâtiment, parfaitement original dans les provinces occidentales de l'Empire, se trouve parallèlement au sud des arcades du *forum*. S'il a longtemps été interprété comme un théâtre lié au culte de Cybèle, ayant été construit dès le règne de Claude, cet édifice unique, dont le caractère sacré ne fait guère de doute comme l'architecture intimiste en témoigne, a subi de grosses destructions, rendant délicate la lecture de ses contours, et imposant une certaine retenue quant à son interprétation.[732]

b. Le Jardin de Cybèle.

Si on ne croit plus forcément à *Vienna* à la présence d'un grand sanctuaire adossé à l'extrémité orientale du *forum*, l'interprétation des vestiges ayant été revue et corrigée, à côté du temple et du théâtre se dresse néanmoins le Jardin de la déesse.

En conjuguant l'ensemble des témoignages archéologiques, même si le sanctuaire n'est pas formellement identifié, l'historien ne peut nier la présence d'un culte à Cybèle dans la capitale viennoise.[733]

c. L'autel de Conjux.

En dehors de *Vienna*, un seul autre témoignage monumental a été mis au jour sur le sol allobroge : l'exceptionnel autel de Conjux en Savoie[734]. Construit probablement à la fin du IIème siècle, ou au début du IIIème siècle, il souligne le fait que le culte est encore présent à la fin du Haut-Empire dans la cité.

---

[731] A. Pelletier, A. Blanc, P. Broise, J. Prieur, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Le Coteau, 1988, p. 184 à 188 – Annexes, p. 466 et 478.

[732] A. Le Bot-Helly, B. Helly, *Vienne du village gaulois à la capitale de cité, Les édifices de spectacles de la Vienne romaine*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion 2002, p. 108, 109 et 124.

[733] R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 27 ; *Journal du Musée savoisien de Chambéry*, Chambéry-Grenoble, 2002 – Annexes, p. 158.

[734] Annexes, p. 472 et 473.

Ce monument[735] est très richement décoré : aiguière et patère à libation en bas relief sur un côté, instruments de musique comme le tambourin ou les cymbales, ou encore des pommes de pins et des torches croisées. Tout dans cet autel rappelle l'évocation aux cérémonies religieuses du culte à Cybèle.[736]

Vienne est l'un des hauts lieux du culte de Cybèle en Narbonnaise, mais celle-ci a su également profiter de l'affection portée aux déesses Mères tout le long du couloir rhodanien. Selon P.-M. Duval[737], la mère des dieux, la Grande Mère de l'Ida en Phrygie apparaît parallèlement dans la *Provincia Narbonensis* avec un nom romanisé : *Magna Mater*.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence à Riez[738], un autel est dédié à la *Mater Deum Magna Ideae* (*C.I.L.* XII 358) et un second à la *Mater Deum*. En Ardèche, les chercheurs ont mis au jour un autel taurobolique et une dédicace à la déesse faisant mention d'un dendrophore. A Narbonne[739], c'est encore une dédicace à la *Mater Deum*, et, dans le Gard, une inscription mentionne la Terra Mère à Nîmes[740] et la présence de Cybèle à Caveirac (*I.L.G.N.* n°518). Une dédicace *D(ea) M(agna) I(daea ?)*, dont l'authenticité est contestée par certains spécialistes comme J. Gascou[741], a été retrouvée à Fréjus.

Un des autres hauts lieux du culte, en dehors de *Vienna*, semble se trouver à Glanum. Dans la maison de Cybèle et d'Atys[742], un autel votif dédié aux oreilles de la divinité phrygienne par sa servante Loreia a été découvert. Bâtie au IIème siècle av. J.-C., la richesse de la demeure, les bancs, la qualité des seuils, l'exèdre dotée de deux colonnettes laissent penser qu'elle abritait un culte et servait peut-être de *schola* pour les activités des dendrophores. Toujours à Glanum, une prêtresse y est aussi attestée ainsi qu'une dédicace des dendrophores glaniques.[743]

Il existe aussi des témoignages figurés, notamment représentés à travers les pommes de pin et les autels tauroboliques comme en Ardèche ou dans l'Aude[744]. A Narbonne, une tête de la déesse et un *oscillum* ont été retouvés[745]. A Nîmes, sur un autel, un taureau est gravé en compagnie d'un bélier. Peu présente dans le Var, la déesse est toutefois attestée par une statuette.[746]

---

[735] H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 189 ; C. Homo-Lechner, C. Vendries, *Le carnyx et la lyre*, Besançon, 1993, p. 53 et 54.

[736] C. Jourdain-Annequin, *Quand Grecs et Romains découvraient les Alpes, Les Alpes voisines du ciel*, Paris, 2011, p 264 et 265 ; C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 208 et 209. Selon l'auteur, ce très bel autel métroaque porte tous les attributs de Cybèle (même si le rituel n'y est pas réellement expliqué).

[737] P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 65 et p. 104 à 107.

[738] A. Chastagnol, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, Antibes, Riez, Dignes*, Paris, 1992, p. 203 et 206.

[739] E. Dellong, *Carte Archéologique de la Gaule, Narbonne et le Narbonnais, C.A.G. 11/1*, Paris, 2002, p. 641 à 645.

[740] J.-L. Fiches, A. Veyrac, *Carte Archéologique de la Gaule, Nîmes, C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 575 à 596 ; M. Provost, *Carte Archéologique de la Gaule, Le Gard, C.A.G. 30/2*, Paris, 1999, p. 88.

[741] J. Gascou, M. Janon, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, Fréjus*, Paris, 1985, p. 42 ; J.-P. Brun, *Carte Archéologique de la Gaule, Le Var, C.A.G. 83/1*, Paris, 1999, p. 921.

[742] A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 60.

[743] H. Aliquot, *La Provence antique*, Veurey, 2002, p. 18 ; A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 63. L'auteur précise que le monument est actuellement conservé à l'hôtel de Sade à Saint-Rémy-de-Provence.

[744] J. Dupraz, C. Fraisse, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Ardèche, C.A.G. 07*, Paris, 2001, p. 464 et 465.

[745] E. Dellong, *C.A.G. 11/1*, Paris, 2002, p. 641 à 645.

[746] J.-P. Brun, *C.A.G. 83/1*, Paris, 1999, p. 921.

En dehors de la *Provincia*, autour des Alpes occidentales[747], le culte est présent à Vence[748], à Lyon[749], à Moutiers, à Belley dans l'Ain[750], ou à Sion dans le Valais. Vienne paraît, cependant, être la cité, où la déesse a rencontré le plus grand succès. A cet égard, elle apparaît une fois encore comme la grande rivale de sa voisine lyonnaise.[751]

Le culte de Cybèle a donc connu un certain succès dans les grandes villes et les ports importants. Les initiés étaient soumis à l'épreuve du taurobole, sacrifice d'un taureau dont le sang inondait le néophyte placé dans une fosse. Même si nous connaissons assez mal les cérémonies, à leurs termes « le taurobolié » était régénéré pour vingt ans.[752]

Pour terminer, il faut noter, à la suite d'Hélène Durand[753], que même si l'incertitude demeure concernant les sacrifices tauroboliques pour le salut de l'Empereur et de sa famille, à partir du IIème siècle le culte métroaque est en corrélation directe avec le pouvoir, ce qui peut expliquer son succès dans les centres urbains de grande envergure. En effet, dès le règne d'Antonin le Pieux, Cybèle occupe une place de choix dans la religion romaine et son culte est alors officiellement lié à l'idéologie impériale[754]. Cet aspect permet de comprendre que les personnages mentionnés, dédicants, évergètes ou sacerdotes, soient pour la plupart issus de l'aristocratie locale.

B. Isis, la divinité lunaire égyptienne.

La déesse du cycle astral venue d'Egypte est l'autre grande divinité féminine des cultes à Mystères attestée dans la cité de Vienne. Si Cybèle semble régner dans la capitale, nous savons qu'elle est très peu présente ailleurs sur le territoire. De la même manière, Isis est essentiellement présente dans une seule agglomération : *Cularo* ; ce qui s'explique en partie par le fait que cette agglomération est située sur une grande voie de communication.

Vénérée chez les Egyptiens, Isis a certainement suivi le même chemin que Cybèle pour parvenir dans la cité. L'historien peut, par conséquent, lors de ses dépouillements, s'attendre à retrouver des témoignages la concernant dès le début du Haut-Empire.

1. Les mentions écrites

a. A Vienna.

La première inscription relevant de son culte a été découverte à *Vienna*. En effet, une épitaphe met en scène un certain Lepidius Rufus[755], personnage ayant été anubofore. L'*anuboforus* est le porteur d'Anubis dans les processions isiaques. Il y porte le masque du

---

747 I. Tournié, C. Jourdain-Annequin, *Les divinités féminines*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 206 et 207.

748 S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 174 à 176. L'auteur mentionne un autel (*ILAM* 69) dédié à la Mère Idéenne par un prêtre de Cybèle et deux particuliers célébrant le taurobole à leurs frais. Deux autres inscriptions (*ILAM* 137, 146) découvertes aussi dans la cité de *Vintium*, à Coursegoules et à Saint-Jeannet, pourraient être des dédicaces à la déesse, mais leur état fragmentaire appelle à la prudence.

749 H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60. A *Lugdunum*, ce ne sont pas moins de six monuments commémorant des sacrifices.

750 F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 27 : *ILAin* 55, 56. Cybèle est honorée dans ces deux documents en compagnie de son parèdre Attis.

751 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 207 et 208.

752 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 154.

753 Hélène Durand, *Le culte impérial*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 212 et 213.

754 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 154.

755 R 38 – ILN 112 – C.I.L. XII 1919.

dieu chacal. C'est une charge occasionnelle confiée soit à des *anubiaci*, soit à un adepte méritant.

C'est l'unique mention de ce type de sacerdoce dans la cité ; et c'est un texte exceptionnel même à l'échelle des provinces. Le dédicant appartient, de plus, à la prestigieuse *gens* Rufia. Le fait qu'il porte les *duo nomina*, seconde manière, permet de dater ce document de la fin du IIème siècle, voir du début du IIIème siècle.

b. A Cularo.

Deux autres documents de *Cularo* ont un lien direct avec Isis. Le premier concerne un autel dédié à Esculape, que nous avons précédemment analysé. Ce texte a été gravé par un certain Caecus[756], gardien du temple d'Isis. Le nom unique latin du dédicant ne permet pas de restituer de façon formelle son statut. Cet homme, peut-être aveugle, est un desservant attaché au culte de la divinité d'origine égyptienne.

Un second autel, à Seyssinet[757], aux environs de Grenoble, est dédié par Sex. Claudius Valerianus à Isis Mère. La déesse porte ici l'épithète de « Mère » unique dans la Province, où l'on trouve « *Regina* » à Die (*C.I.L.* XII 1562). Le don de l'autel, plus les décorations, font penser que cet évergète était un citoyen suffisamment fortuné.

B. Rémy[758] souligne, par ailleurs, le succès rencontré par Isis en Gaule, comme en témoigne une vingtaine d'inscriptions ; et ceci notablement auprès des femmes[759]. A l'image de Cybèle, son culte a des desservants officiels et autres dédicants qui peuvent appartenir à l'élite viennoise au cœur de la cité.

2. Les mentions figurées et les sanctuaires

a. Les documents iconographiques.

Comme l'épigraphie l'atteste, le culte d'Isis est très localisé, dans les deux grands pôles urbains du territoire. Cependant, aucune statue, statuette, ou autre élément iconographique n'a été découvert.

Etrangement, les seules correspondances figurées ont été mises au jour en Haute-Savoie, à *Boutae* : l'amulette des Fins[760] représentant le dieu serpent Xnoubis, dieu égyptien protégeant de la douleur ; ou encore le *shaouabti* de terre émaillée, datant du Ier siècle[761]. Ce dernier fait partie des petites figurines qui étaient placées auprès des morts dans l'Egypte ancienne. Ce type de document connaissant une grande diffusion durant le Haut-Empire permet, notamment ici, de cerner la clientèle isiaque locale, prouvant qu'Isis pouvait avoir un rôle important aux abords des cols alpins.[762]

---

[756] R 55 – B. Rémy, B. Dangréaux, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V2, Vienne*, Paris, 2004 : ILN 351 ; B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 92 : IL de Grenoble n°1.

[757] R 66 – ILN 353 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologiques de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 388.

[758] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 94 : IL de Grenoble n°3.

[759] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 154.

[760] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 139.

[761] *Ibidem*, p. 149 – Annexe, p. 457.

[762] C. Jourdain-Annequin, *Quand Grecs et Romains découvraient les Alpes, Les Alpes voisines du ciel*, Paris, 2011, p 262 ; C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 194 et 205.

b. Les sanctuaires.

En l'état actuel des découvertes archéologiques[763], on peut effectivement penser qu'il existait un sanctuaire à Seyssinet, sans que cela soit, néanmoins, formellement prouvé, d'autant plus que ce texte est, à ce jour, perdu.

Toutefois, au regard du nombre de documents épigraphiques retrouvés pour l'ensemble de la Gaule, *Cularo*, comme le confirme C. Jourdain-Annequin[764] dans son article consacré aux « divinités orientales dans les Alpes », apparaît bien comme l'un des lieux privilégiés du succès rencontré par Isis.

Venant d'Italie en compagnie de ces *Isiaca*[765], Isis, la mère et l'épouse par excellence en terre du Nil, la magicienne qui fait renaître le corps déchiré d'Osiris, a connu un certain succès en basse vallée du Rhône et dans le nord de la *Provincia Narbonensis* ; et son culte semble avoir été romanisé comme en témoignent les épithètes *Augusta* et *Regina*[766]. Si nous ne savons rien des cérémonies qui ont pu se dérouler dans les Alpes, les mystères d'Isis demeurent néanmoins les mieux connus grâce aux « Métamorphoses » d'Apulée[767], ouvrage dans lequel le héros, Lucius, décrit l'initiation. La vénération déférente à la déesse semble avoir touché toutes les couches sociales : esclaves, affranchis, citoyens et citoyennes, ainsi que les élites municipales.[768]

Il faut préciser, selon P.-M. Duval[769], que les cultes égyptiens ont, en vérité, laissé peu de traces en dehors de la vallée rhodanienne[770]. A cet égard, la cité des Allobroges est, géographiquement, idéalement située. Cependant, Isis est aussi vénérée dans le proche *vicus* d'Aime dans les Alpes transalpines et, également, dans d'autres cités de la Narbonnaise.

Si les cultes à Mystères ne sont guères attestés dans le Var, plusieurs documents épigraphiques mentionnant Isis ont été retrouvés comme à Die[771] ou à Aigremont dans le Gard[772]. Quelques témoignages figurés épars sont aussi recensés : la divinité est présente sur le site de la Bâtie-Montsaléon dans les Hautes-Alpes, sur un gypse en Ardèche, sur une lampe et dans un groupe de têtes avec Séléné à Narbonne.[773]

Toutefois, c'est certainement à Nîmes que les archéologues ont référencé les documents les plus importants, des textes qui font de ce *vicus* l'un des hauts lieux du culte d'Isis en Narbonnaise, avec Grenoble et Vienne. Ainsi, la déesse est attestée par une inscription et par un prêtre (ou une prêtresse), pouvant laisser envisager l'existence d'un

---

763 B. Rémy, *IL de Grenoble*, Grenoble, 2002, p. 80 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *C.A.G.38/1*, Paris, 1994, p. 173.

764 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 205. Pour l'auteur, inscriptions et sanctuaires ne laissent aucun doute sur la présence de véritables cultes isiaques dans les Alpes, notamment à Grenoble et à Seyssinet Pariset.

765 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 193 et 194. Les *Isiaca* sont les objets de l'orfèvrerie ou de la glyptique représentant les divinités appartenant au cycle mythique de la déesse.

766 C. Jourdain-Annequin, I. Tournié, *Les divinités féminines*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 206 et 207 – Carte, p. 501.

767 Apulée, *Métamorphoses* (ou *L'Âne d'or*), XI, 23-24.

768 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 204 et 205.

769 P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 104.

770 H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60. Une colonne portant une inscription à Isis et plusieurs *shaouabti* ont été retrouvés à *Lugdunum*.

771 C. Jourdain-Annequin, *Quand Grecs et Romains découvraient les Alpes, Les Alpes voisines du ciel*, Paris, 2011, p 262 ; C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 204 et 205. En dehors de Grenoble et Seyssinet, l'auteur précise la présence de véritables cultes dans les Alpes à Die, à la Bâtie- Montsaléon et à Vaison-la-Romaine.

772 M. Provost, *C.A.G. 30/2*, Paris, 1999, p. 86.

773 I. Ganet, *Carte Archéologique de la Gaule, Les Hautes Alpes, C.A.G. 05*, Paris, 1995, p. 50 ; J. Dupraz, C. Fraisse, *C.A.G. 07*, Paris, 2001, p. 465.

temple. Une sculpture et une représentation de la divinité allaitant Horus ont aussi été découvertes dans l'agglomération[774].

Dans une étude récente, B. Rémy et N. Mathieu[775] corroborent l'existence d'un important sanctuaire à Nîmes, comme le prouve le document mentionnant Tettia Cresces, *Isidis sacerdos* dans la seconde moitié du Ier siècle.

C. Mithra et Amon.

D'autres divinités ont pénétré les terres allobroges, à la suite notamment des deux grandes déesses des cultes à Mystères.

1. Mithra, la divinité solaire

Le culte du dieu est le plus souvent célébré dans des sanctuaires souterrains, où les fidèles se rencontrent pour des initiations et des repas sacrificiels. Les sectateurs peuvent appartenir à la plus haute sphère du pouvoir romain à l'image de l'empereur Commode, mais ils sont le plus souvent issus du milieu des marchands, des fonctionnaires, et surtout des soldats qui voient en lui le dieu de la victoire.[776]

Dans la cité, à *Genava*, un autel, en *ex-voto* et consacré *Pro salute*, a été dédié au *Deo Inuicto* et au *Genio Loci*. Il a été gravé en 201 (date consulaire) par un soldat de la huitième légion Auguste, sans doute un vétéran, comme le suggèrent ses vingt-cinq ans de service, nommé Firmidius Severinus[777]. Le « dieu invincible » est généralement admis comme Mithra, la divinité solaire d'origine iranienne, dont le culte s'est répandu auprès de l'armée, surtout à partir du IIème siècle. Il est ici associé, de manière exceptionnelle, au Génie du lieu sur un monument qui a pu être érigé dans un *mithraeum*.[778]

B. Rémy[779], l'un des grands spécialistes de la cité viennoise, émet aussi l'hypothèse d'un temple, qui lui serait consacré sur les bords du Léman.

Mithra n'a pas la même aura chez les Allobroges[780] que dans d'autres cités voisines, comme en atteste le *Mithraeum Forum Claudii Vallensium*, à Martigny en Suisse, construit à la fin du IIème siècle. Il possède le plan habituel des sanctuaires consacrés à Mithra, et un *podium* y est dominé par une tauroctonie, image traditionnelle représentant le dieu iranien égorgeant un taureau blanc[781]. Ce type de document figuré entre d'une manière conventionnelle dans le culte qui lui est consacré, puisque, à l'origine, le taurobole lui appartient en propre, que c'est un acte fondateur dans la mesure où il se répète, renforce la vie

---

774 J.-L. Fiches, A. Veyrac, *C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 575 et 596.

775 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 136.

776 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 203. L'auteur précise qu'on ne sait réellement que peu de choses sur les mystes sinon qu'ils étaient *sundexioi* (unis par le dextre).

777 R 198 – C.I.L. XII 2587 ; B. Rémy, F. Wiblé, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V3, Vienne*, Paris, 2005 : ILN 821 – Annexe, p. 411.

778 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 203.

779 H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 189.

780 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 198 à 204. Un autre autel, datant de la seconde moitié du IIème siècle ou du début du IIIème siècle, dédié certainement par un esclave, ou plus hypothétiquement par un pérégrin, au *Deo Inuicto* est recensé dans la cité à Lucey (ILN 632 – *C.I.L. XII* 2441), non loin d'*Etanna*. Ce document est très intéressant par la lettre « N » y figurant. Il pourrait évoquer une épiclèse iranienne de Mithra qu'on retrouve ailleurs dans le monde romain : *Navarzi*, c'est-à-dire grand sublime héros. L'auteur évoque aussi un certain Mithres, connu par une dédicace aux déesses Mères à Allondaz (ILN 542 – *C.I.L XII* 2348), semblant voué par son nom à Mithra.

781 F. Wiblé, *Le mithraeum de Martigny*, in *L'Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 216 et 217.

et la solidarité des vivants. Mithra a ainsi sa mythologie, ses rîtes d'initiations avec sept épreuves, sa doctrine de purification, et ses consolantes promesses d'une vie future vécue dans le royaume des astres, pour reprendre les termes de P.-M. Duval[782]. La divinité est également attestée sur un autel de Fourvière à *Lugdunum*[783] et dans l'Ain sur une inscription honorifique à Vieu-en-Valromey.[784]

2. Amon, le dieu suprême égyptien

Il faut s'arrêter quelques instants sur les images figurant Jupiter-Amon. Ce dernier est la divinité suprême du panthéon du Nil, le dieu « caché » originaire de Thèbes[785]. On retrouve cette association syncrétique à La Buisse[786], en Isère, sur un *oscillum* ; et à Cognin[787], en Savoie, sur un médaillon d'applique en bronze à l'effigie de Jupiter-Amon.[788]

Ce n'est pas innocent de recenser un tel syncrétisme, dans le sens où Amon représente, pour les Egyptiens, la planète Jupiter. Indirectement, ces objets participent donc au succès et à l'essor des religions à Mystères dans la cité, et dans le cœur des citoyens.

D. Bacchus et ses compagnons.

Selon P.-M. Duval[789], en s'appuyant les travaux d'A. Bruhl[790], le culte de Bacchus, combiné avec les Mystères de Dionysos, n'a connu un succès que limité en Gaule, ce qui tendrait à prouver que les bourgeois gallo-romains n'ont sans doute pas été vraiment initiés au culte bacchique.

1. La statuaire consacrée à Bacchus

Si Bacchus est absent de l'épigraphie, les archéologues ont mis au jour plusieurs éléments statuaires dans la cité. En Isère, une statuette en bronze, d'une hauteur de 30cm environ, de Bacchus enfant a été retrouvée à Saint-Martin-d'Uriage, non loin de *Cularo*[791]. En Savoie, à La Chapelle du Mont-du-Chat, a été découverte une statuette en bronze, haute de 6cm, figurant Dionysos[792]. A *Boutae*, une statuette, d'une hauteur de 8cm, représente, elle, un Bacchus nu et imberbe[793]. Non loin de là, à Chevrier, une autre statuette en bronze, de 22cm,

[782] P.-M. Duval, *Les dieux de la Gau*le, Paris, 2002, p. 106, 107 et 167.
[783] H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60.
[784] F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 27 : *ILAin* 103.
[785] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 192.
[786] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 163.
[787] B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 7*3, Paris, 1997, p. 150 et 151 ; H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 191.
[788] C. Jourdain-Annequin, *Quand Grecs et Romains découvraient les Alpes, Les Alpes voisines du ciel*, Paris, 2011, p 254 ; C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 191 et 195. Selon l'auteur, dans les Alpes, le témoignage le plus significatif est le splendide buste de bronze découvert en 1960 à Saint-Laurent du Cros, conservé aujourd'hui au Musée de Gap. Les autres exemples relèvent « plus d'un exotisme décoratif que religieux ».
[789] P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 82, 83, 101 et 116.
[790] A. Bruhl, *Liber Pater, origine et expansion du culte dionysiaque à Rome et dans le monde romain*, Paris, 1953, p. 240 à 248.
[791] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 64.
[792] B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 140 – Annexe, p. 458.
[793] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 146.

a été mise au jour[794]. Dans le Faucigny, à Mieussy[795], c'est une tête de marbre, imberbe, couronnée de pampres et de lauriers, qui est recensée.

2. Les autres documents figurés

Aux Roches-de-Condrieu[796], sur une plaque de bronze haute de 22cm et large de 13,5cm, Bacchus est honoré barbu, muni d'un thyrse, et appuyé contre l'un de ses compagnons, Silène.

En Savoie, d'après la *Carte Archéologique*, à Albens, P. Broise[797] a examiné deux bases attiques, des fûts à astragales et un tambour de colonne, qui auraient été exhumés à Bacchus.

Près d'Annecy, à Talloires[798], une bague en or a été retrouvée dans un tombeau. Elle est ornée d'une intaille en cornaline, dont le motif est Bacchus.

3. Les mosaïques de la capitale

En dehors de la statuaire et autres objets, le dieu du vin et de l'ivresse apparaît assez fréquemment sur les décors des *domus* de *Vienna*.

Ainsi, le site exceptionnel de Saint-Romain-en-Gal[799] a été le lieu de prospections, qui ont permis de découvrir de magnifiques mosaïques ornant les grandes salles des demeures des notables. On peut admirer en son musée le décor de sols comme « Le banquet de Dionysos » ou « Le châtiment de Lycurge ».

A Saint-Colombe[800], commune attenante, une remarquable mosaïque décorait une salle de réception. Bacchus y contemple, avec ses suivants, le fameux Lycurge. A la différence du style habituel de l'école de Vienne, la scène se déploie librement, sans contrainte géométrique, offrant des tons vert émeraude.

4. Orphée, Silène et Pan

Fils d'une Muse, Orphée est un musicien et poète mythique, maîtrisant à la perfection la harpe. A cet égard, il apparaît souvent sur les scènes figurées représentant Bacchus. Sur la cinquantaine de mosaïques connue dans la partie occidentale de l'Empire où il apparaît, quatre ont été mises au jour à Vienne. Dans le quartier sud de la capitale, proche des thermes, une *domus*, notamment, nommée « La Maison d'Orphée », est ornée d'une d'entre elles, symbolisant la civilisation et la pérennité de la *Pax romana*[801]. En dehors de *Vienna*, une autre mosaïque se trouve dans le *triclinium* d'hiver de la *villa* des Mingauds à Saint-Paul-lès-Romans.[802]

Silène est l'un des compagnons habituels de Dionysos, être mi-homme, mi-cheval, grand buveur de vin[803]. Il passe pour avoir inventé la flûte de Pan. Il est donc intéressant de constater, qu'en dehors de la plaque des Roches-de-Condrieu, deux autres documents figurés

---

[794] *Ibidem*, p. 209 – Annexe, p. 458.
[795] *Ibidem*, p. 274.
[796] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p 152 – Annexe, p. 443.
[797] B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 114.
[798] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 335 – Annexe, p. 458.
[799] H. Savay-Guerraz, P. Veysseyre, *Saint-Romain-en-Gal, Des objets qui racontent l'Histoire*, Lyon, 2004, p. 78 à 117 – Annexe, p. 458.
[800] R. Lauxerois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 15 ; H. Savay-Guerraz, P. Veysseyre, *Saint-Romain-en-Gal, Des objets qui racontent l'Histoire*, Lyon, 2004, p. 108 et 109.
[801] H. Savay-Guerraz, P. Veysseyre, *Saint-Romain-en-Gal, Des objets qui racontent l'Histoire*, Lyon, 2004, p 55 à 76.
[802] M.-N. Roy, *Les marbres de la villa des Mingauds à Saint-Paul-lès-Romans (Drôme)*, *La Pierre et l'Ecrit, 20, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2009, p. 8 à 11.
[803] M. Philibert, *Dictionnaire illustré des mythologies*, Paris, 1997, p. 277 ; Y.-D. Papin, *Dictionnaire de la mythologie*, Paris, 2000, p. 111.

le représentent en Haute-Savoie. A Annecy[804], un buste de Silène, haut de 8cm, semble avoir constitué l'extrémité supérieure d'un couronnement de trépied ou d'un support de table. A Collonges-sous-Salève[805], tout proche de Genève, conservé au Musée d'Art et d'Histoire de la cité de Calvin, un peson de balance en bronze est orné de la représentation du même compagnon.

Parallèlement, il faut ici, encore, mentionner la statuette retrouvé à *Cularo*, représentant un luperque, desservant du culte de Pan.

Bacchus, le dieu de l'ivresse, de la transe, et de la fertilité du vignoble, a vogué sur le succès rencontré par les cultes à Mystères. Cependant, comme le souligne P.-M. Duval[806], en Narbonnaise, Nîmes est l'unique agglomération où l'on connaisse une troupe d'artistes dionysiaques, et un récent article de Jacques Daniel[807] expose la découverte, en 2006, d'une mosaïque dite de Bacchus, datant du IIème siècle. Ce chef d'œuvre de 35m^2 met en scène le dieu s'apprêtant à tuer de son thyrse le géant Eurytos. Dans des médaillons, on peut voir ses compagnons Silène et Pan. Mais, ce sont dans les villes de garnison du Rhin, où l'on retrouve le plus de traces du culte bacchique.

Au regard des découvertes dans la cité, Bacchus apparaît, en premier lieu, dans des représentations ornementales. Il s'impose, toutefois, au cœur de la vie sociale et religieuse des élites allobroges, figurant notamment sur les décors des *domus* viennoises. Loin d'être un facteur de ségrégation ou d'isolement, le culte de Dionysos pouvait être parfois, au contraire, facteur d'insertion et d'intégration dans la communauté[808]. Il est cependant délicat de voir dans les documents iconographiques de la cité une réelle dévotion ou une quelconque pratique cultuelle.

Il est, parallèlement, significatif de constater que les témoignages ont été mis au jour aux quatre coins du territoire, ce qui tend à prouver une certaine pénétration dans les terres des cultes à Mystères.

Enfin, proche du quartier du Jardin de Cybèle, dans la capitale, au sommet des gradins du théâtre, un monument a été découvert, un monument cultuel dédié à Dionysos en liaison à son caractère scénique et théâtral.

Les divinités des cultes à Mystères tiennent donc une place singulière dans la religiosité viennoise, et notamment les grandes déesses. Les témoignages relatifs à celles-ci se situent largement autour de *Vienna*, centre métroaque de première importance, lieu de découverte de nombreuses mosaïques, décorant les demeures de la capitale, sur lesquelles évoluent souvent Bacchus et ses compagnons ; mais aussi autour de *Cularo* où s'imposent les processions isiaques.

Le reste du territoire est clairsemé de découvertes éparses, relevant du champ iconographique, montrant une certaine pénétration de cette religiosité aux confins de la cité.

---

[804] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 147.

[805] *Ibidem*, p. 214 et fig. 170.

[806] P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002.

[807] J. Daniel, *Nîmes, un trésor de mosaïques au centre ville*, Archéologia, n°447, article de Septembre, 2007, p. 20 à 25.

[808] C. Apicella, *Comptes rendus*, *REA, 110, 2*, 2008, p. 728 à 730 – à propos de l'ouvrage : *Religions orientales – culti misterici. Neue Perspektiven – nouvelles perspectives – prospettive nuove.*, C. Bonnet, J. Rüpke, P. Scarpi Hrsg, Stuttgart, 2006.

En effet, pour schématiser, l'épigraphie met en relief la vénération rendue à Cybèle et à Isis, alors que la statuaire s'adresse surtout à Bacchus.

Plusieurs autres faits sont marquants. Ainsi, l'introduction du culte des religions à Mystères s'est faite d'une manière précoce, se structurant autour du développement urbain quasi simultanément avec l'implantation et le développement du culte impérial, et ceci de manière prégnante à partir du IIème siècle et du règne d'Antonin le Pieux.

De plus, la documentation viennoise nous permet de recenser différentes prêtrises : dendrophore, hastifère, desservante de Cybèle, anubofore, gardien d'Isis ou encore luperque. Ces personnages peuvent appartenir, comme certains dédicants, à de puissantes familles : les Attii, les Iulii ou les Rufii, mais ils ne semblent n'avoir occupé aucune autre charge.

Il faut également relever la richesse et la diversité des supports servant l'évergétisme : colonne de marbre, épitaphe, autel, statue, statuette, bas relief, *oscillum*, médaillon, buste, plaque, éléments architecturaux, bague, mosaïque, sans omettre temple, théâtre et jardin.

Cybèle, Isis, voir Mithra à *Genava*, font l'objet d'un culte publique dans les grandes agglomérations, alors que la statuaire et les documents figurés paraissent suivre une autre logique dans la plupart des cas, soulignant davantage un culte privé, ou étant plus simplement des objets d'ornementation[809]. A la suite de C. Jourdain-Annequin[810], dans les Alpes comme à Vienne, rien n'évoque, cependant, concrètement les mystères. La documentation exprime avant tout un caractère votif, témoigne plus de la présence romaine, plus d'une certaine romanisation des cultes, que de l'attitude religieuse des populations.

Au regard de la localisation de la cité en Narbonnaise, celle-ci a été pénétrée par les cultes à Mystères, remontant le Rhône depuis la Méditerranée[811], suivant une population migrante venue s'installer en pays allobroge, mouvement religieux répondant à un phénomène plus largement répandu au niveau de l'Empire.

[809] C. Apicella, *Comptes rendus*, *REA, 110, 2*, 2008, p. 728 à 730 – à propos de l'ouvrage : *Religions orientales – culti misterici. Neue Perspektiven – nouvelles perspectives – prospettive nuove.*, C. Bonnet, J. Rüpke, P. Scarpi Hrsg, Stuttgart, 2006. L'ouvrage souligne que « la véritable ligne de partage, en ce qui concerne l'intervention des autorités, passe entre cultes privés et cultes publics bien plus qu'entre cultes étrangers ou orientaux et indigènes ».

[810] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 210.

[811] Carte, p. 501.

Les jardins de **Cybèle**



in, Vienne un site en majesté, p. 27.

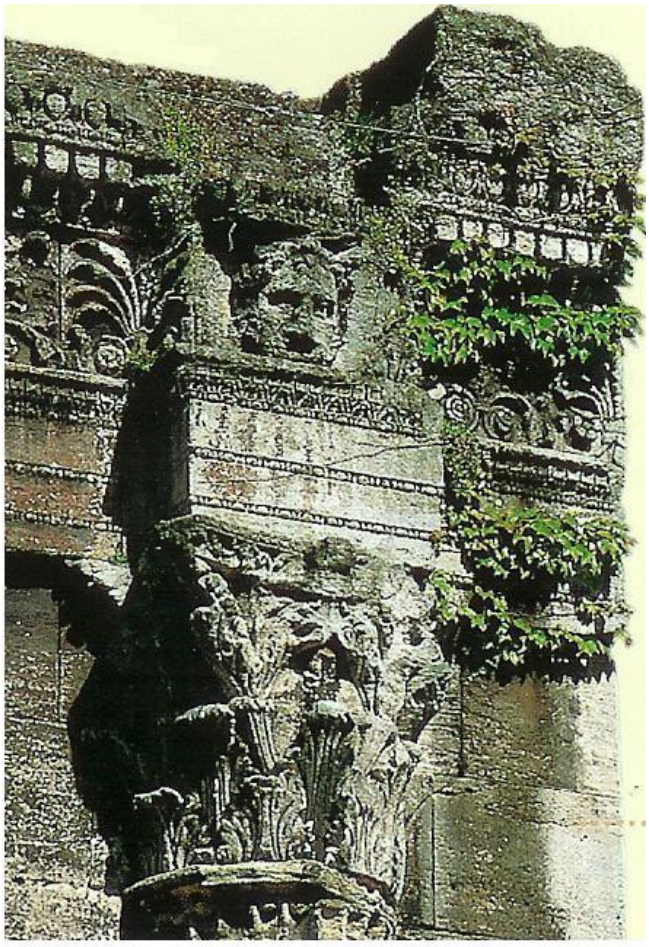

in, Vienne un site en majesté, p. 27.

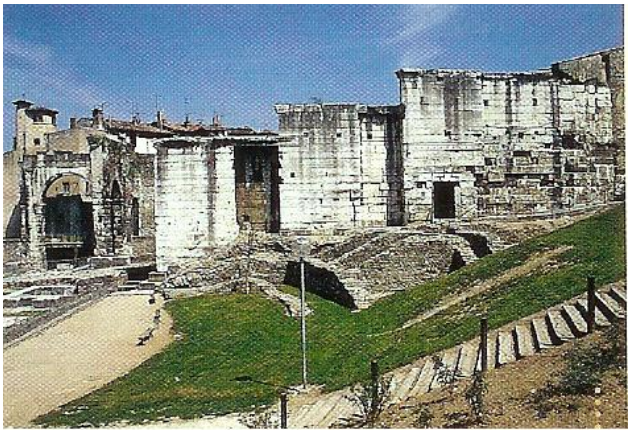

in, Catalogue de l'exposition, p. 71.

Chapitre V : Les Viennois de haut rang et les divinités indigènes

Même si la formule de Pline l'Ancien[812] sur la Narbonnaise « *Italia uerius quam provincia* » a été maintes fois vérifiée, il n'en demeure pas moins que les habitants de la *Provincia* et de la cité de Vienne ont continué à prier leurs anciens dieux. En effet, si le territoire allobroge a été précocement romanisé et latinisé, le pouvoir impérial a laissé les élites comme le peuple vénérer, en parallèle des dieux latins, certaines de leurs divinités indigènes, gauloises, tutélaires et topiques, tout en contrôlant le religieux, les cultes et les rites.

Comme nous allons pouvoir constater, une nouvelle fois, à travers les témoignages épigraphiques, les documents figurés et les différentes traces archéologiques, la richesse du panthéon viennois offre un panorama tout à fait singulier de la religiosité des dignitaires et autres citoyens à l'égard de ces divinités ancestrales.

A. Les dieux indigènes.

Après une étude exhaustive et un dépouillement scrupuleux, quatre dieux, faisant l'objet de dédicaces, apparaissent incontournables : *Sucellus*, *Borvo*, *Limetus* et *Vintius*.

1. Sucellus, le dieu des bois

Comme nous l'avons vu, le culte de *Sucellus* est indissociable de celui de Silvain, auquel il est assimilé. De plus, la mention épigraphique de la divinité indigène en Gaule est fort rare (deux occurrences), rendant le petit autel de *Vienna* d'autant plus précieux. Sur ce monument[813], la présence, dans le texte gravé, de « *deus* » avant le nom du dieu et la paléographie permettent une datation entre la seconde moitié du IIème siècle et le début du IIIème siècle. Cette dédicace se distingue encore par le fait que son auteur est une dédicante, nommée Gellia Iucunda.

Dans la cité, le dieu apparaît sur un second autel : l'autel anépigraphe de *Boutae* sur lequel figure un maillet, entouré de deux silhouettes correspondant à *Sucellus* et à sa parèdre.[814]

[812] Pline l'Ancien, *H N*, 3, 32.
[813] R 42 – ILN 22 - Annexe, p. 461.
[814] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 126, fig. 66.

Sucellus est aussi présent dans la statuaire allobroge. Deux statuettes en bronze[815], datant probablement du Ier siècle, le représentent à *Cularo* ; et une autre fut trouvée en 1908 à Optevoz, au nord de la capitale.[816]

Ces documents montrent une certaine persistance du culte à *Sucellus*, qu'il convient donc de mettre en corrélation avec celui de Silvain. En Narbonnaise, dix-sept inscriptions mentionnent l'un ou l'autre. Silvain étant l'objet de deux autels dans la cité, à Saint-Laurent-du-Pont (*ILN* 349) et à *Genava* (*ILN* 838), le premier datant de la période julio-claudienne, nous devons relever que les divinités Silvain-*Sucellus* sont présentes sur l'ensemble du territoire. Elles sont honorées par des citoyennes, des notables ou encore des bateliers, et ceci tout au long du Haut-Empire.

Il semble, néanmoins, que le dieu des bois ait une place moins importante chez les Allobroges que dans d'autres peuples du sud des Alpes[817]. Outre Silvain attesté à *Vasio*[818], *Sucellus* est ainsi présent à Glanum sur un autel au dieu montrant une main à six doigts et un maillet. Il est aussi représenté, en ce lieu, par une statuette[819]. Il convient enfin de mentionner, de l'autre côté de la frontière Nord de la *Provincia Narbonensis*, un bloc découvert à *lugdunum* où apparaît *Sucellus* en compagnie des déesses Mères, de Mercure et de Fortune.[820]

2. Borvo, le dieu des sources

En Savoie, à *Aquae* (Aix-les-Bains), au cœur des célèbres thermes, plusieurs documents épigraphiques font référence à la divinité indigène *Borvo* (ou *Bormo*), fréquemment attestée dans les sources thermales.[821]

Un premier document l'honorant est le fait d'un certain Marcus Licinius Ruso[822], de la *gens* Licinia. Le nom de la divinité étant précédé par celui du dédicant, ce témoignage remonte sûrement à la période julio-claudienne. Conservé au musée lapidaire d'Aix-les-Bains, un deuxième document a été mis au jour dans les thermes antiques. Son auteur est un citoyen nommé Quintus Vettius Guticus[823], porteur d'un surnom ethnique (*gothicus*), unique en occident. Le formulaire votif, proche du texte précédent, permet donc de dater celui-ci des Julio-Claudiens.[824]

Un autel gravé par le patron du *vicus* a aussi été découvert. Il commémore la donation d'un bois sacré par les *decemlecti*. Certains chercheurs pensent que le bois était rangé sous la protection de *Borvo*.[825]

Parallèlement, il faut ici rappeler que le Temple dit de Diane à *Aquae* est considéré, à ce jour, par de nombreux spécialistes, comme un monument plus certainement consacré au

---

[815] A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 92.

[816] R. Royet, C. Coquidé, *R.A.N.*, *t 38-39*, 2005-2006, p. 141 à 155.

[817] S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 269 et 270. Par exemple, deux dédicaces à Silvain sont attestées dans la cité de *Cemenelum* (*ILAM* 161, 162).

[818] C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 37.

[819] A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 40. Le dieu paraît avoir protégé tout particulièrement les carriers.

[820] H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60. *Sucellus*, comme Silvain, est honoré à Lyon.

[821] Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 85 à 103.

[822] R 127 – ILN 660 – Annexe, p. 412.

[823] R 128 – ILN 661 – Annexe, p. 412.

[824] Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 89 à 92. Selon les auteurs, les deux inscriptions à *Borvo* « le bouillonnant » date très probablement de la première moitié du Ier siècle. *Borvo*, dieu de la source curative, fut à l'origine un nom commun appliqué aux divinités locales des eaux. Les auteurs référencent également, toujours à *Aquae*, une dédicace à une divinité indéterminée, qui pourrait bien être *Borvo*, par un affranchi nommé Q. Clodius Potitus (ILN 664).

[825] R 121 – ILN 666 – Annexe, p. 372.

dieu des sources thermales[826]. Divinités très locales, *Bormo* et *Borvo* à Aix-les-Bains occuperaient, selon I. Tournié[827], la même place que *Glanis* et *Glanicae* à *Glanum*. Ce parallèle n'est pas dénué de fondements, les divinités liées aux sources pour leur caractère curatif étant très nombreuses en Gaule.[828] *Bormana*, sa parèdre, est ainsi vénérée seule, dans l'Ain, à Saint-Vulbas, et est associée à *Bormanus* à Aix-en-Diois. Le dieu est enfin mentionné, associé à *Damona* sur trois autres inscriptions à Bourbon-Lancy et à Bourbonne-les-Bains.[829]

3. Limetus et le sanctuaire de Châteauneuf

Inséré dans le très riche contexte archéologique de la Combe de Savoie, le sanctuaire de Châteauneuf[830], dont nous avons déjà longuement débattu, nous fait connaître un autre dieu indigène, exclusivement allobroge : *Limetus*[831]. Dans ce temple double édifié au confluent de l'Arc et de l'Isère, les archéologues ont pu étudier une série de graffites rendant hommage à Mercure, Maïa, Rome, ou encore à différents empereurs dont Néron.

Parmi ces documents, plusieurs mentionnent *Limetus*, divinité locale[832], qu'aujourd'hui nous pouvons associer à Mercure[833]. L'un d'eux est particulièrement intéressant. Sur une plaque de schiste, une dédicace à *Limetus* commémore l'agrandissement du sanctuaire[834]. Il est le fait de deux dédicants Primus et Quartus, aux noms latins, qui sont sans doute des pérégrins. Comme il arrive parfois à l'époque des Julio-Claudiens, leurs noms précédent celui du dieu.

Limetus a une dénomination évocatrice pouvant se rapprocher du mot limes. Le sanctuaire se situant très près des Alpes cottiennes, le dieu allobroge en serait le gardien, en tant que protecteur de la frontière, caractère l'assimilant à Mercure, la divinité primordiale du panthéon viennois.

Même si les témoignages de Châteauneuf évoque une ferveur populaire[835], la richesse des dédicaces, l'importance du sanctuaire, la présence d'un théâtre, tout indique l'intervention de personnalités locales, et ceci dès le début du Haut-Empire.[836]

---

826 Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 88 et 89.

827 G. Barruol, I. Tournié, *Les divinités indigènes*, in *Atlas culturel des Alpes Occidentales*, Paris, 2004, p. 198 et 199 ; A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 40. *Glanis* et les Mères Glaniques, divinités topiques, y étaient honorés aux côtés d'une pléiade de dieux guérisseurs.

828 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 149.

829 F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 24. La déesse celtique des sources est attestée à Saint-Vulbas (*ILAin* 15 – *C.I.L. XIII* 2452) ; Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 92. les auteurs mentionnent la dédicace d'Aix-en-Diois (*C.I.L. XII* 1561), les inscriptions de Bourbon-Lancy (*C.I.L. XIII* 2805, 2806) et celle de Bourbonne-les-Bains (*C.I.L. XIII* 5911).

830 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7, 12 et 16.

831 B. Rémy, *Un exemple de latinisation et de « romanisation » précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaires de Châteauneuf (Savoie)*, *La Pierre et l'Ecrit, 16, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2005, p. 9 à 17 (plus particulièrement les pages 13-15).

832 G. Barruol, I. Tournié, *Les divinités indigènes,* in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 198.

833 C. Mermet, *Châteauneuf-les-Boissons*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble,*Gollion, 2002, p. 158 et 159.

834 R 119 – ILN 462 ; B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 144 et 145 – Annexe, p. 413.

835 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7, 12 et 16 ; B. Rémy, *Un exemple de latinisation et de « romanisation » précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaires de Châteauneuf (Savoie)*, *La Pierre et l'Ecrit, 16, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2005, p. 9 à 17.

836 Annexes, p. 170, 480 à 482.

4. L'énigmatique Vintius

Situé autour des rives du Rhône et du Fier, entre les antiques *Genava* et *Augustum* (Aoste), le *pagus [Dia---]* offre un visage religieux tout à fait singulier au sein du très riche panthéon allobroge. En effet, à l'inverse du reste de la cité où s'impose une grande diversité des témoignages, les découvertes dans cette préfecture marquent l'omniprésence sous le Haut-Empire d'une seule et unique divinité : le dieu indigène *Vintius*.[837]

A ce jour, les chercheurs n'y ont retrouvé ni ensemble monumental, ni document figuré, nos connaissances se limitant à une série de six textes épigraphiques, dont la portée est des plus originales.[838]

a. Les dédicaces à Vintius.

Les différents témoignages ont été retrouvés dans deux localités proches de l'actuelle frontière administrative entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Vintius apparaît gravé sur une plaque de calcaire, mise au jour à Hauteville, mentionnant la donation d'un sanctuaire au dieu[839]. Selon B. Rémy[840], cette plaque pourrait dater du règne de Tibère. Son auteur, Titus Valerius Crispinus, est un personnage important de la cité, possédant une certaine fortune. Il a tenu des charges civiles et religieuses, la préfecture du *pagus* et le sacerdoce de *Vintius*, sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement. De plus, il appartient à la *gens* Valeria, la même famille qui verra l'un de ses membres, le célèbre Valerius Asiaticus, atteindre le consulat. Enfin, Crispinus figure aussi dans une inscription à Vienne (*ILN* 66) gravée par ses amis en l'honneur du chevalier C. Passerius Afer.

Un second témoignage perdu, datant probablement du Ier siècle, a été retrouvé à Seyssel, localité qui devait être le chef-lieu du district. Le dédicant, Quintus Catius Bellicus[841], a fait ériger un monument, peut-être un temple, ou plus probablement une stèle, un autel, ou encore une statue, consacré à *Vintius* Auguste Pollux, associant la divinité indigène à l'un des Dioscures du panthéon romain. Il faut remarquer que ce magistrat a suivi le même *cursus* que Crispinus.

Toujours à Seyssel, un autel a fait également l'objet d'une dédicace en *ex-voto* à *Vintius* Pollux. Cependant, cette dédicace, qui ne peut dater qu'après 135 ap. J.-C. comme l'atteste la présence du mot « *Deo* » devant le nom du dieu, émane d'un citoyen, Cnaeus Terentius Terentianus[842], porteur d'un gentilice latin.

Une autre plaque, retrouvée dans le chef-lieu, met en scène un haut magistrat de la cité vénérant auguste *Vintius*. Comme pour les autres dédicants du *pagus*, C. Marius[843] porte sans doute les *tria nomina* et s'impose comme membre de l'aristocratie locale, ayant occupé la plus haute charge civique viennoise, le triumvirat *locorum publicorum persequendorum* . C. Marius n'affiche aucun sacerdoce dans sa carrière. Selon B. Rémy[844], ce personnage devait néanmoins appartenir à l'ordre équestre. Il faut aussi noter que c'est la seule et unique fois en Narbonnaise que la préfecture des ouvriers est ainsi encadrée entre duumvirat et triumvirat,

[837] A. Vigier, *L'énigmatique Vintius*, *DHA 35-2/2009*, 2010, p. 119 à 132.
[838] Un programme de prospection, mené par l'INRAR Lyon, a été lancé fin 2008 sur le site de Vens dominant le confluent du Fier et du Rhône.
[839] R 147 – ILN 778 – CIL XII 2558 – *I.L.H.S. 67* – Hauteville se trouve à environ 14kms du Rhône, avant l'entrée dans la gorge du Fier – Annexe, p. 414.
[840] B. Rémy, *I.L.H.S.*, Annecy, 1995, p. 91.
[841] R 148 – ILN 784 – CIL XII 2561 – *I.L.H.S. 96*.
[842] R 149 – ILN 785 – CIL XII 2562 – *I.L.H.S. 97* – *C.A.G. 74*, p. 325 – Annexe, p. 414.
[843] R 150 – ILN 786 – *I.L.H.S. 98* – Annexe, p. 414.
[844] B. Rémy, *I.L.H.S.*, Annecy, 1995, p. 122 et 123.

pouvant suggérer une interruption du *cursus*, après l'octroi pour la cité du statut de colonie romaine honoraire, soit sous Caligula, soit au plus tard durant les premières années du règne de Claude. C'est pour cette raison que ce document a une datation comprise entre 45 et 68 ap. J.-C.

Deux dernières dédicaces fragmentaires ont été découvertes à Seyssel[845]. Même si la première met certainement en scène un préfet du *pagus*, les deux fragments ne représentent que peu d'intérêt isolément, mais peuvent apparaître sous un autre angle en complément des autres témoignages. Concernant la divinité honorée, nous pouvons légitimement penser à *Vintius*, l'unique dieu référencé dans ce district.

b. Commentaire sur le corpus.

Comme nous l'avons vu précédemment cinq inscriptions sont assurément le fait de citoyens. Parmi ceux-ci, de manière formelle, quatre d'entre eux sont des magistrats de la cité. Ils appartiennent à l'élite allobroge et le poids de leur évergétisme ne peut donc être remis en cause. Caius Marius, fils de Decimus, a atteint le sommet de la hiérarchie civile. Trois autres personnages ont été, eux, préfet de district. Selon J. Gascou[846], dans les *pagi* éloignés, les *praefecti pagi* auraient eu pour rôle de représenter les duumvirs du droit. Il n'est pas sûr, comme nous pourrions le penser, que la préfecture n'ait été tenue que par de simples fonctionnaires à Vienne. Ainsi, le premier d'entre eux est Titus Valerius Crispinus, issu de l'illustre *gens* Valeria dont quatre membres[847] auront des responsabilités au niveau impérial, et dont le plus célèbre est Decimus Valerius Asiaticus, consul en 35 puis en 46. Le second se nomme, comme nous l'avons vu, Q. Catius Bellicus, alors que le troisième est demeuré anonyme.

Il est également intéressant de souligner que le préfectorat des *pagi* n'est mentionné qu'à sept reprises sur le territoire allobroge, dans le *pagus Ati[---]* à *Cularo* (*ILN* 368), dans le *pagus Oct[---]* à *Augustum* (*ILN* 603), dans le *pagus Vale[---]* à Albertville (*ILN* 539), mais trois fois dans le seul *pagus* de Diane. Un dernier préfet, nommé G. Ateius Pecularis[848], est attesté à *Boutae* (Annecy), dans le *pagus* d'Apollon, circonscription voisine de celle relevant de Seyssel.

Corrélativement, la prêtrise de *Vintius* est recensée sur deux dédicaces. Elle précède à chaque fois, dans le *cursus* des dignitaires, le préfectorat ; et seule l'inscription *ILN* 787, trop fragmentaire, ne permet pas de restituer un quelconque sacerdoce, ce qui n'empêche pas de se demander si ce préfet anonyme ne pouvait pas être aussi prêtre de *Vintius*.

Pour B. Rémy[849], *Vintius* semble avoir été le dieu tutélaire du district, où la divinité jouit sans doute d'un culte quasi-officiel.

En dehors des deux documents fragmentaires, trois sur quatre datent du Ier siècle et sont l'œuvre de magistrats formellement recensés au début du Haut-Empire. Le quatrième datant de la seconde moitié du deuxième siècle a été gravé par un simple évergète, prouvant une certaine persistance du culte. Il faut aussi noter que parmi le *corpus* nous pouvons dénombrer trois dédicaces en *ex-voto* et un autel[850]. En revanche, l'épigraphie révèle la donation d'un sanctuaire et l'élévation d'un monument. Or, ces deux derniers actes sont le fait des deux sacerdotes, ce qui tend à prouver la place qu'occupent ces magistrats religieux dans

[845] R 151 et 152 – ILN 787, 788 – *I.L.H.S. 99, 100* – Annexes, p. 414 et 415.

[846] J. Gascou, *Actes du Xème congrés international d'épigraphie grecque et latine*, Nîmes, 1992, p. 92 à 100 ; J. Gascou, *Inscriptions latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 à 52.

[847] A. Pelletier, *La bourgeoisie municipale à Vienne sous le Haut-Empire*, in *Mélanges Pierre Lévêque,Tome III, Besançon*, Paris, 1989, p. 305 à 312.

[848] R 164 – ILN 752 – *I.L.H.S. 2* – Annexe, p. 399.

[849] *C.A.G. 74*, commune n°269, p. 320 à 328.

[850] Tableau, p. 169.

l'aristocratie locale, leur richesse et leur puissance. Toutes ces remarques semblent renforcer l'idée d'un culte quasi officiel.

c. Les caractères de la divinité.

Vintius est accompagné dans trois dédicaces par l'épithète couramment utilisé dans les dévotions aux dieux du panthéon viennois : « Auguste » ; et à deux reprises l'attribut précède le nom de la divinité.

Pour B. Rémy[851], notamment dans l'inscription de Hauteville, ce n'est pas une simple adjonction de l'épithète, mais une véritable association du culte impérial au culte du dieu indigène honoré. Il s'interroge aussi sur le début de l'épigraphe de Seyssel : « Consacré à l'Auguste régnant ?… ». R. Etienne[852], lui, voyait dans le culte des divinités augustes le révélateur d'un mécanisme du culte impérial, le panthéon auguste devenant le panthéon de l'Auguste. Une autre tendance de l'historiographie, depuis J. Toutain[853], voyait peu de relation entre l'épithète accolée aux dieux et la personne impériale.

Aujourd'hui, l'emploi de cette épithète fait encore débat. A la suite d'A. Chastagnol[854] ou de D. Fischwick[855], il y a eu remise en cause de ce que les historiens croyaient acquis. Plus récemment, W. Van Andringa[856] a montré que les divinités dites Augustes correspondent dans de nombreux cas aux grands dieux communautaires de la cité.

Cependant, selon J.-C. Béal[857], cette remarque paraît moins vraie dans la *Provincia Narbonensis*, et encore moins exacte chez les Allobroges où l'épithète est aussi bien accolée aux dieux indigènes et locaux qu'à des divinités au nom latin.

Il faut revenir sur l'association de *Vintius* avec Pollux à Seyssel (*ILN* 784. 785), et fait que celle-ci soit présente sur le document de la seconde moitié du IIème siècle. Sur ce texte épigraphique, nous pouvons nous interroger sur les intentions du dédicant : simple pérennisation d'un culte un temps oublié, ou encore volonté du personnage de se démarquer ?

Géographiquement, l'association peut s'appréhender, lorsque l'on sait que le *pagus* est bercé par les eaux du Fier et du Rhône. Or, les Dioscures avaient le don d'apaiser les eaux. *Vintius* serait alors le protecteur des utilisateurs de ces voies fluviales, des bateliers et des voyageurs.

Les uniques témoignages citant chez les Viennois des utriculaires et des ratiaires ont été mis au jour à *Vienna*[858] et *Genava*[859]. Toutefois, cette caractéristique du dieu est plausible dans le sens où Seyssel se trouve sur la route menant deux des grandes agglomérations de la cité, de la capitale à la localité lémanique.

Il est également singulier de voir que le culte de l'autre Dioscure, Castor, est attesté seulement dans le *pagus* voisin, celui d'Apollon, dans le bassin annécien. Les deux *pagi* portent le nom des jumeaux Diane-Apollon, et parallèlement le culte des Dioscures Pollux-Castor se retrouve aussi largement et quasiment exclusivement dans ces deux seuls districts de la cité. Le chercheur peut se demander si cette analogie est un simple hasard des découvertes archéologiques et épigraphiques. En effet, à Duingt, non loin de *Boutae*, un certain Caius

---

851 B. Rémy, *I.L.H.S*., Annecy, 1995, p. 120 à 125.

852 R. Etienne, *Le siècle d'Auguste*, Paris, 1999, p. 349.

853 J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Rome, 1967, (Paris, 1905-1917), p. 300 et suivantes.

854 A. Chastagnol, *Société et droit latin dans les provinces des Alpes occidentales*, in *Actes du 116ème congrés national des sociétés savantes*, Chambéry, 1991 ; A. Chastagnol, *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon, 1995, p. 143 à 154.

855 D. Fischwick, *The imperial cult in the latin west, I-II, 1, Roma et Augustus*, Leiden-Boston, 1991, p. 446 à 454.

856 W. Van Andringa, *La religion en Gaule romaine, Piété du Ier au IIIème siècle*, Paris, 2000.

857 J.-C. Béal, *Le sanctuaire antique de Châtelet à Saint-Désirat (Ardèche) : une relecture*, *R.A.N.*, Tome 38. 39, 2005-2006, p. 171 à 199.

858 R 25 – ILN 7 – CIL XII 1815.

859 R 209 – ILN 838 – CIL XII 2597 – Annexe, p. 403.

Caprilius Sparus[860], de la plus prestigieuse famille d'Annecy, la *gens* Caprilia, a fait élever un monument avec le produit de la souscription de l'année 91 (*ex-stipe*) en l'honneur de Castor auguste. Plus étonnante est l'inscription découverte à *Boutae* mentionnant la donation, grâce à une quête doublée, d'un autre monument ou d'une statue[861], rendant hommage à Castor et Pollux. Car, le dédicant n'est autre que Gauis Ateius Pecularis, préfet du *pagus* d'Apollon. Ce magistrat, à la différence des préfets du *pagus* de Diane, n'a pas tenu de charge religieuse, mais il est très curieux de pouvoir constater de telles connotations entre les deux districts voisins.

On pourrait rapprocher *Vintius* de la divinité Mars *Ventius* à Vence[862], dans les Alpes-Maritimes (*C.I.L.* XII 3). Pour I. Tournié[863], *Ventius* faisait partie des divinités tutélaires et éponymes. *Vintius* pourrait avoir les mêmes caractères, si on tient compte uniquement de son omnipotence dans le *pagus* et la similitude de son nom avec la colline de Vens dominant *Condate* (Seyssel)[864]. Cependant, selon l'ouvrage très récent de S. Morabito sur les *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, celui-ci souligne le fait que dans la cité de *Vintium*, « Vintius » n'est en rien une divinité, mais apparaît comme une épiclèse divine, une épithète indigène et un surnom éponyme, Mars étant ici un dieu celtique, protecteur de la communauté[865]. De plus, ce type de comparaison ne concerne à aucun moment le dieu chez les Allobroges. Par contre, ce qui est marquant, c'est qu'une étude du statut des dédicants, honorant Mars dans la cité, fait apparaître que seuls des magistrats lui rendaient hommage, ce qui est également le cas pour *Vintius*, en tous cas au Ier siècle.

Au-delà de tous les caractères et particularismes de *Vintius*, l'adjonction de l'épithète *Augustus* liée à l'assimilation à Pollux est plus certainement le témoignage d'une romanisation de son culte, faisant de ce dieu énigmatique la divinité référante dans le cœur des notables de Seyssel et Hauteville, et ceci dès le début du Principat.[866]

Si pour J.-J. Hatt[867], « il apparaît que la deuxième moitié du IIème siècle a été marquée, dans toute la Gaule, par une recrudescence sensible des traditions indigènes », peu nombreuses sur le territoire allobroge, les divinités indigènes masculines imposant, néanmoins, leur originalité, parvenant à s'attacher, localement, dans des sanctuaires et des aires sacrées, la vénération de certains notables de la cité, s'inscrivent pleinement dans le panthéon viennois, essentiellement au Ier siècle.

B. Les déesses indigènes.

Les divinités féminines indigènes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins, mais elles n'ont pas forcément la même portée que ceux-ci auprès de l'aristocratie locale.

---

860 R 161 - ILN 736 – *I.L.H.S. 59 – C.A.G. 74*, p. 230 – Annexe, p. 399.

861 R 164 – ILN 752 – *I.L.H.S. 2* – Annexe, p. 399.

862 S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 176 et 177 : *ILAM* 70.

863 G. Barruol, I. Tournié, *Les divinités indigènes*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 198 et 199.

864 F. Bertrandy, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 120 à 125 ; N. Jufer, T. Luginbülh, *Répertoire des dieux gaulois*, Paris, 2001, p 15 à 74.

865 S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 176 et 177 : *ILAM* 70. Notons que le dédicant nommé Marcus Rufinius Felix est sévir et *incola* de *Cemenelum*.

866 A. Vigier, *L'énigmatique Vintius*, *DHA 35-2/2009*, 2010, p. 119 à 132.

867 J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1986, p. 418.

1. Les déesses Mères : abondance, fertilité et fécondité

Ces déesses ancestrales sont représentées en groupe de deux, trois ou cinq individus. Personnifications universelles de la terre et de la prospérité agricole, elles sont garantes de la santé des hommes. Ce sont des divinités guérisseuses, vénérées sur les lieux d'eau et de cure. Elles symbolisent, de plus, la maternité et sont protectrices de l'enfance. A l'origine, leur culte se déroulait en plein air, mais, à l'époque gallo-romaine, les fidèles leur ont bâti des sanctuaires. Parmi les divinités indigènes, elles occupent, sans doute, la première place au niveau de la Gaule romaine, étant attestées par de nombreuses dédicaces et représentations figurées.[868]

Différentes appellations permettent à quatorze épigraphies de faire référence aux déesses Mères dans la cité[869]. Parmi celles-ci, huit mettent en scène des dédicants pouvant appartenir à l'élite allobroge.[870]

a. Les Mères Augustes.

Dans l'agglomération viennoise, trois autels honorent les déesses Mères sous leur forme celtique : *Matres Augustae* (Mères Augustes). Le premier gravé en *ex-voto* a été érigé par Decimus Dimarius Messulus[871], porteur d'un gentilice et surnom, *unica* en Occident. Actuellement conservé au musée lapidaire de Vienne, la bonne graphie permet de proposer une datation inférieure au IIème siècle. Le second est l'œuvre de Cn. Pompeius Quartus[872], son prénom et son gentilice renvoyant au grand Pompée qui opéra de nombreuses naturalisations en Gaule, lors de la réorganisation de la Province. Il est sans doute issu des Pompeii d'*Aquae*.

Non loin de *Vienna*, un troisième témoignage, en *ex-voto*, a été retrouvé à Sainte-Colombe. Son auteur, Caius Titius Sedulus[873], appartient à la très puissante *gens* Titia de *Cularo* et d'*Aquae*. Toutes ces épigraphes sur autel font penser qu'il existait un temple consacré aux Mères Augustes dans la capitale.

Sur le reste du territoire, à Grenoble, un membre de la *gens* Cassia, Titus Cassius Eros[874], leur a aussi dédié une dédicace sur un autel. Eros devait être un personnage suffisamment riche, comme le démontre un autre document de Seyssel en l'honneur de Junon (*C.I.L.* XII 1816).

En Savoie, les Mères Augustes font l'objet d'un culte, notamment dans le réputé sanctuaire de Brison-Saint-Innocent[875]. Un certain Lucius Daverius M… leur consacre une dédicace. Un autre personnage, dont on ne peut restituer le nom avec exactitude, Lucius A…rius …inus[876], y honore, en *ex-voto*, des divinités augustes, dont on peut imaginer qu'il s'agisse des déesses Mères.

868 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 147.
869 Carte, p. 502.
870 Tableau, p. 169.
871 R 39 – ILN 14 – Annexe, p. 416.
872 R 40 – ILN 15.
873 R 41 – ILN 16 – Annexe, p. 416.
874 R 67 – ILN 359 ; B. Rémy, B. Dangréaux, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération, I.L. de Grenoble n°9*, Grenoble, 2002, p. 104 – Annexe, p. 416.
875 R 132 – ILN 694 – Annexe, p. 417.
876 R 133 – ILN 695.

b. Les déesses Mères sous d'autres dénominations.

Toujours à Brison-Saint-Innocent, les déesses Mères y sont vénérées sous l'appellation de *Dominae*, sur une épigraphie en *ex-voto*. Le dédicant, Marcus Carminius Magnus[877], devait être un dévôt se rendant au sanctuaire pour puiser de l'eau. Ce document de la fin du IIème siècle ou du début du IIIème siècle semble retenir le rôle guérisseur de ces divinités, en raison notamment de leur localisation près d'agglomérations thermales, comme peut le confirmer le témoignage suivant.

En effet, un autre *ex-voto* a été découvert à *Aquae*. Son auteur, Marcus Helvius Iuuentius[878], qui indique sa filiation, y honore les *Comedovae Augustis*, déesses guérisseuses, assimilées aux déesses Mères.[879]

c. Statuaires, monuments et sanctuaires.

Comme Maïa très présente dans l'épigraphie, les déesses Mères sont peu représentées dans le domaine iconographique. Cependant trois fragments d'une statuette en terre blanche, dont l'un figure une tête d'enfant tétant, appartenant au groupe des déesses Mères allaitant un enfant au sein droit, ont été retrouvés à Viuz-Faverges. Les fouilles récentes ont mis au jour d'autres statuettes faisant référence à ces divinités.[880]

Il est curieux que ce témoignage figuré soit attesté dans le *pagus* d'Apollon, dans l'actuelle Haute-Savoie, où les documents épigraphiques sont absents.

Parallèlement, nous pouvons nous interroger sur la présence ou non d'un lieu de culte dans la capitale. Le nombre de dédicaces peut faire penser qu'il existait bien un sanctuaire[881]. De la même manière, il devait y avoir différents sanctuaires à *Cularo*.[882]

En Savoie, dans le site religieux de Brison-Saint-Innocent, trois épigraphes ont été découvertes (*C.I.L.* XII 2446. 2448. 2449). Tout laisse à penser que ce lieu abritait un sanctuaire dédié aux divinités guérisseuses.

Enfin, lieu de fouilles assez récentes (1988-89 et 1992-93), Viuz-Faverges, avec des bâtiments dont les plus anciens remontent au milieu du Ier siècle, même si aucune dédicace, *ex-voto*, ou statuette y est attribuable avec certitude à une divinité, un nombre important de petits objets pourrait témoigner des vœux et dévotions effectués en l'honneur de ces déesses indigènes.[883]

La moitié des documents épigraphiques référencés, mentionnant les déesses Mères, sont des autels et 60% d'entre eux ont été gravés en *ex-voto*. Ils ont été essentiellement localisés autour de *Vienna*, *Cularo* et à Brison-Saint-Inncocent. Si leurs datations demeurent le plus souvent délicates à appréhender, il ne fait guère de doute que les divinités furent

[877] R 131 – ILN 693 – *C.A.G. 73*, p. 132 – Annexe, p. 417.

[878] R 129 – ILN 662 – Annexe, p. 417.

[879] Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 92. L'origine du nom de ces divinités n'a pas été totalement explicitée. La racine *med* sous-entend l'idée de soins curatifs, ou une allusion au *medu*, l'hydromel source d'ivresse.

[880] F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Seralongue, *C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 82 et 239.

[881] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 83. Les auteurs avancent le fait, que comme dans la capitale, à Aoste en Isère, le culte aux déesses Mères dépassait certainement les seules initiatives individuelles. Fruit d'une quête annuelle, une dédicace (ILN 596) pourrait amener à penser à l'existence de prêtres. Trop fragmentaire, ce document ne permet pas de connaître le nom du dédicant, ce qui explique que ce document ne rentre pas directement dans notre étude.

[882] B. Rémy, B. Dangréaux, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération, I.L. de Grenoble n°9 et 10*, Grenoble, 2002, p. 104 à 107.

[883] J. Serralongue, *Le sanctuaire de Viuz-Faverges*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 160 à 163.

vénérées tout au long du Haut-Empire. Les dédicants sont pour la plupart de simples citoyens. Même si 40% d'entre eux appartiennent à de grandes familles allobroges, dont le riche évergète T. Cassius Eros, aucun n'a tenu une magistrature ou un sacerdoce. Il faut, de plus, signaler que les auteurs de ces dédicaces étaient tous des *cultores* masculins.[884]

Le tableau récapitulatif[885] montre surtout la place occupée par les Mères augustes (75% des occurrences). Si les déesses Mères jouissent en Gaule d'une insigne ferveur, elles sont dans la cité viennoise honorées le plus souvent sous leur forme celtique, *Matrae*, et portent le qualificatif d'auguste. Ces Mères augustes ne se retrouvent guère en dehors de Vienne, si ce n'est chez les Helviens (*C.I.L.* XII 2672), à Lyon[886] (*C.I.L.* XIII 1758. 1760. 1764. 11176), ou encore dans l'Ain à Lhuis et à Belley[887]. Elles auraient donc pu faire l'objet d'un culte dépassant les seules initiatives individuelles, occupant une place fondatrice et un rôle essentiel dans le panthéon allobroge.[888]

A l'échelle de la *Provincia*[889], l'importance des déesses Mères est confirmée par leur omniprésence. Ainsi, dans les Alpes-de-Haute-Provence, à Riez, une dédicace (*C.I.L.* XII 497) est consacrée aux *Matres Conservatrices* (Mères salvatrices)[890]. Plusieurs autres leur sont dédiées en Ardèche ou dans l'Aude[891]. Dans les Bouches-du-Rhône et le Var, elles sont mentionnées à Aix (*C.I.L.* XII 504), à Plan d'Aups (*C.I.L.* XII 330) sous le nom de *Matres Almahae*, à Rians (*C.I.L.* XII 505) sous le nom de *Matres Gerudatiae*, ou encore à Saint-Zacharie (*C.I.L.* XII 333). Un autel a été recensé à *Olbia*, et elles sont présentes à Nice sous le nom de *Vediantiae*[892]. Dans le Gard, à Nîmes, sur les chapiteaux domiques dans le centre public et religieux de la Fontaine, une dédicace aux Mères namausiques a été retrouvée. Le nombre et la nature des offrandes mises à jour dans ce lieu attestent l'existence d'un sanctuaire de la source à la parure monumentale datant du Ier siècle[893]. Ce sanctuaire fait écho à celui de *Glanum*, où les déesses sont recensées sous le nom de *Glanicae*[894]. Toujours à Nîmes, une autre inscription, ainsi qu'une statuette ont été découvertes. Dans le reste de cette région, elles sont mentionnées à Anduze, à Collias (*C.I.L.* XII 5887), à Brignon (*C.I.L.* XII 2915), ou encore à la Roque-de-Viou avec des statuettes datant du Ier siècle. Elles sont aussi présentes à *Vasio*[895] et à Apt (*C.I.L.* XII 1078) dans le Vaucluse[896]. Au-delà de la Narbonnaise, dans la province des Alpes maritimes, elles sont attestées par trois dédicaces dans la cité de *Cemenelum* avec la même dénomination qu'à *Nikaia*.[897]

Les déesses Mères sont attestées des dizaines de fois en Narbonnaise. Néanmoins, Vienne apparaît comme l'une des cités où ces divinités ont connu leur plus large

---

884 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 147.

885 Tableau, p. 169.

886 H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60. Comme nous l'avons déjà vu, les déesses Mères sont notamment en compagnie de *Sucellus*, Mercure et Fortune sur un bloc découvert à *Lugdunum*.

887 F. Bertrandy, F. Kayser, B. Rémy, A. Buisson, *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, 2005, p. 24 : *ILAin* 37, 54.

888 B. Rémy, *I.L. de Grenoble*, Grenoble, 2002, p. 104 et 105 ; C. Jourdain-Annequin, I. Tournié, *Les Divinités féminines*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 206 et 207.

889 Carte, p. 509.

890 A. Chastagnol, *I.L.N., Antibes, Riez, Dignes*, Paris, 2002, p. 207 à 209.

891 J. Dupraz, C. Fraisse, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Ardèche, C.A.G. 07*, Paris, 2001, p. 464 ; E. Dellong, *C.A.G. 11/1, L'Aude*, Paris, 2002, p. 641 à 645.

892 J. Gascou, *I.L.N., Aix en Provence*, Paris, 1995, p. 74, 231 et 233 ; J.-P. Brun, *C.A.G. 83/1*, Paris, 1999, p. 166 ; S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 420 et 421. Les Mères Védantiennes sont notamment vénérées dans les collines s'étendant en arrière de la plaine littorale niçoise.

893 J.-C. Fiches, A. Veyrac, *C.A.G. 30/1*, Paris, 1996, p. 151.

894 P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 2002, p. 54 et 55 - A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 5 - 9 et 36 - 41.

895 C. Bezin, *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, 1999, p. 37.

896 J. Gascou, Ph. Leveau, J. Rimbert, *I.L.N., Apt*, Paris, 1997, p. 45.

897 S. Morabito, *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice, 2010, p. 265, 266 et 419 à 421. Trois dédicaces mentionnent les Mères Védiantiennes à Cimiez (*ILAM* 158) et à Tourette-Levens (*ILAM* 347, 348).

popularisation. Ceci s'explique par l'attachement des Allobroges aux dieux et déesses de la terre et de la nature. A part Maïa, ou encore Vénus, elles sont les grandes divinités féminines du territoire.

2. Les déesses tutélaires dans la cité

Deux déesses tutélaires sont attestées sur le territoire allobroge, au cœur même des deux plus importants grands pôles urbains : *Vienna* et *Genava*. Elles sont à l'image de Roma, des entités protectrices d'une agglomération urbaine. Ce sont des divinités régionales, dont le culte est très localisé. Corrélativement, il demeure délicat de les classer dans une catégorie précise.

Si le rôle de ces déesses tutélaires est relativement modeste dans le panthéon viennois, il est nécessaire de connaître leur place dans la religiosité des élites de la cité.

Connus par une dédicace, coptés par le sénat de Vienne, puis décurions, les célèbres jumeaux Coelii, aristocrates fort riches, sont à l'origine de l'érection d'une statue d'argent de *Vienna*. L'intérêt de ce témoignage réside dans le fait que la somme allouée pour sa réalisation est la plus importante du monde romain.[898]

Dans la capitale, plusieurs autres témoignages figurés ont été référencés. Selon R. Lauxerois[899], comme la grande salle des thermes du palais du Miroir, de nombreuses statues, dont une déesse tutélaire, ont été mises au jour dans les thermes des Lutteurs, là où se trouvent les piscines et les bassins. Une autre statue, une *Tutela*, divinité protectrice de la ville avec corne d'abondance, un globe à terre et une couronne de tours, est aujourd'hui conservée au Musée St Pierre[900]. Découvert à Lyon, il faut aussi mentionner le vase du Triomphe de Vienne, vase à médaillon d'applique, qui représente le triomphe de la capitale, l'agglomération étant ici symbolisée sous la forme d'une déesse tutélaire conduisant un bige. A l'arrière une Victoire coiffe *Vienna* d'une couronne de lauriers. En arrière-plan, portes et tours matérialisent le prestige de la colonie. Ce vase est actuellement conservé au musée de la Civilisation gallo-romaine de Lyon. Il est d'une hauteur de 24cm.[901]

La déesse est présente une seule et unique fois en dehors de Vienne, à Gilly, en Savoie, sur un peson faisant partie de la Grande balance en fer de ce site archéologique de premier plan[902]. De par ses dimensions, cette *statera* est exceptionnelle. Son peson en bronze de 1,5 kg est moulé en un buste nu d'une divinité au visage massif, coiffé d'une couronne de tours, portant une chlamyde sur son épaule.[903]

Dans le centre urbain des rives du Léman, un monument a été érigé par une dédicante nommée Aurelia Firmina[904] en l'honneur de *Genaua aug*(*ustae*). Avec la dédicace *ILN* 820, nous avons l'attestation épigraphique du culte rendu à la déesse tutélaire de Genève : *Genava*[905]. L'auteur porte un gentilice impérial, issu d'une famille ayant reçu la citoyenneté romaine, peut-être, de Marc Aurèle, de Commode, ou, au début du IIIème siècle, de Caracalla.

---

898 R 43 – ILN 72 ; A. Pelletier, *Les inscriptions viennoises des jumeaux Coelii et le recrutement des décurions en Gaule*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 2 à 7. La somme mentionnée est de deux cent mille sesterces. A. Pelletier date ce document, qui explique l'accès à la curie dans la cité par la cooptation, de la seconde moitié du Ier ou IIème siècle – Annexe, p. 367.

899 R. Lauxerrois, *Vienne, un site en majesté*, Veurey, 2003, p. 34.

900 *Ibidem*, p. 4 – Annexe, p. 459.

901 *Le journal de l'exposition du Musée Savoisien de Chambéry*, Chambéry-Grenoble, 2002 – Annexe, p. 171.

902 H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, *La Savoie gallo-romaine*, Chambéry, 1997, p. 135 et 187 – Annexe, p. 460.

903 H. Barthélémy, *Un site gallo-romain alpin : Gilly (Savoie)*, *R.A.N., t. 19*, 1986, p. 213 à 224. L'activité archéologique sur ce site a débuté en 1975. L'auteur note la rareté d'un tel document, peut-être le plus grand en Gaule.

904 R 214 – ILN 819 – Annexe, p. 418.

905 N. Jufer, T. Luginbülh, *Répertoire des dieux gaulois*, Paris, 2001, p. 15 à 74 ; R. Christinger, W. Borgeaud, *Mythologie de la Suisse ancienne*, Genève, 2000, p. 49 et 50.

Ces découvertes sont peu nombreuses, mais d'une grande qualité, tendant à prouver qu'elles étaient le fruit d'actes d'évergètes relativement riches. Nous savons par ailleurs qu'un certain M. Nigidius Paternus, duumvir de la cité, a élevé à Rome un autel au *numen* de la déesse *Vienna*.[906]

3. Les autres déesses topiques, éponymes, de la nature, des sources et des eaux

Il existe une foule de divinités indigènes liées notamment à des lieux sacrés, portant des noms qui peuvent évoquer une montagne, une forêt, un lac ou encore une tribu[907]. Dans les Alpes occidentales, ce ne sont pas moins de cent dix-sept d'entre elles qui sont référencées, dont quatre-vingt n'apparaissent qu'une seule fois.[908]

Nous ignorons presque tout de la personnalité réelle et profonde de celles-ci. Chez les Allobroges en dehors des déesses Mères, plusieurs autres divinités féminines ont fait l'objet de dédicaces.

a. Les inscriptions.

Un bas-relief a été retrouvé en Isère à Soyons. Ce document, aujourd'hui disparu, mentionne une dédicace à la déesse *Soioni*, gravée, pour la postérité, par Luccius Marcia et Sennius Marianus[909], ce dernier appartenant à l'importante *gens* Sennia. Nous ne savons pas grand chose de cette déesse, si ce n'est qu'elle a donné son nom à la localité.

Au nord de la capitale allobroge, à Optevoz, a été mis au jour un bronze, datant du Haut-Empire, avec une anse portant une inscription à la *Deae Coriotanae*. Son dédicant, M. Iulius Primulus[910], fait partie de la famille des Iulii. Comme *Soioni*, *Coriotana* est mal connue. Comme elle, elle est attestée une seule et unique fois. Il pourrait s'agir ici d'une divinité topique.

Dans la Combe de Savoie, à Grésy, une divinité nommée *Elausia*[911], inconnue par ailleurs, fait l'objet d'un hommage en *ex-voto*. Iulia Avita[912], la dédicante qui a indiqué sa filiation, est issue de la *gens* Iulia de Fréterive. Son nom précède celui d'*Elausia*, permettant de dater cette épigraphie de la période des Julio-Claudiens.

Enfin, à Mieussy, dans le *pagus* d'Auguste, aux franges orientales du territoire, un autel, érigé par Servilia Terentia[913], mentionne la déesse *Athubodua* auguste[914]. J. Toutain[915] rapproche « Athu » du nom du marais ou lac d'Anthon, voisin du lieu de découverte de l'inscription. La déesse serait une divinité des eaux, une divinité topique du lac ; ce qui est une hypothèse plausible. N. Jufer et T. Luginbühl[916] ont une autre lecture. L'autel

---

906 B. Rémy, *Cartographie des notables*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 59 ; B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005, p. 62 à 63. Les auteurs précisent que c'était le conseil des décurions de Vienne qui avait chargé l'un de ses hauts magistrats d'aller faire ériger une statue et graver une dédicace (*C.I.L. VI* 36835) sur le *forum* de Rome.

907 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 147. Les auteurs soulignent « les nombreuses divinités indigènes locales, dont nous ne connaissons que le nom et dont nous ignorons les attributions » en Gaule ; A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 40. A Glanum, par exemple, A. Roth Congés note la pléiade de divinités, spécialement celles au caractère guérisseur.

908 G. Barruol, I. Tournié, *Les divinités indigènes*, in *Atlas culturel des Alpes occidentales*, Paris, 2004, p. 198 et 199.

909 R 106 – CIL XII 2656.

910 R 107 – ILN 565 – Annexe, p. 419.

911 C. Mermet, *Nouvelle lecture d'une inscription de la cité de Vienne, à Grésy-sur-Isère (Savoie)*, *Etudes Savoisiennes, 4, Revue d'Histoire et d'Archéologie*, 1995, p. 77-79. C. Mermet remarque, dans son article, la mise en page soignée et symétrique avec des lettres régulières et profondément gravées de cette inscription dédicatoire.

912 R 120 – ILN 528 – *C.A.G. 73*, p. 171 – Annexe, p. 418.

913 R 183 – ILN 813 – *I.L.H.S. 77* – Annexe, p. 419.

914 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 147.

915 J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, III, Rome, 1967, (Paris, 1905-1917), p. 306.

916 N. Jufer, T. Luginbühl, *Répertoire des dieux gaulois*, Paris, 2001, p. 15 à 74.

s'adresserait à [*C*]*athuboduae Augustae*, c'est-à-dire la corneille du combat. Ce serait alors davantage une déesse guerrière de base théonyme. L'auteur de cette dédicace est une citoyenne rendant ici un hommage sans doute non officiel.

b. Documents figurés, et autres témoignages archéologiques.

Ces divinités indigènes aussi diverses que variées apparaissent également sur d'autres supports. Ainsi, l'exposition du Musée Savoisien de Chambéry, comme celui du Musée dauphinois de Grenoble, révèle l'existence d'une étrange déesse à la pomme, retrouvée à *Vienna*, tenant le fruit dans sa main gauche.[917]

Deux trésors ont été découverts pouvant attester la présence de lieux de culte à des déesses naturalistes. A Brides-les-Bains, en Savoie, de nombreuses monnaies romaines portant l'inscription des bains, avec la marque d'exergue *A.Q.*, pouvant être interprétée comme *Aquae*, témoignent peut-être d'offrandes à la divinité de la source[918]. A Sillingy, dans le *pagus* d'Apollon, près d'un établissement thermal, furent recueillis six sesterces de Trajan. Comme pour le trésor de Brides-les-Bains, il pourrait s'agir d'offrandes à une divinité liée aux thermes.[919]

Quelques sanctuaires et monuments, enfin, témoignent de certaines pratiques religieuses. Ainsi, aux confins sud du territoire, dans une modeste agglomération, à Varches Lachar, deux petites *cellae* de plan presque carré attesteraient d'un lieu de culte à l'eau, un culte des eaux guérisseuses[920]

A *Aquae*, nous nous sommes déjà interrogés sur la fonction du temple de Diane ; l'importance des thermes posant la question d'un culte aux déesses des eaux. Pour terminer, il faut ici mentionner à nouveau l'autel anépigraphe de *Boutae*, où figure un maillet stylisé entouré de deux silhouettes, *Sucellus* et sa parèdre.[921]

Si nous observons d'une manière globale la place des divinités indigènes dans le panthéon viennois sous le Haut-Empire, la première réflexion qui s'impose concerne la pérennité des cultes qui leurs sont voués, même s'il convient, comme nous avons pu le vérifier, de demeurer extrêmement prudent au regard des difficultés rencontrées pour dater avec justesse ces dédicaces[922]. De ce point de vue, Rome a usé d'une certaine tolérance, mais surtout d'une intelligence politique et idéologique.

Cependant, parmi la multitude de ces divinités, il faut surtout s'arrêter, comme nous le montrent les tableaux récapitulatifs, sur les rôles joués par *Vintius* et les déesses Mères. *Vintius*, dans le *pagus* de Diane, se positionne comme le seul référent religieux des élites

---

[917] Vu lors de l'exposition du Musée savoisien de Chambéry, 2003 – 2004.

[918] *C.A.G. 73*, p. 131.

[919] *C.A.G. 74*, p. 329 ; B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 149. B. Rémy et N. Mathieu rappellent qu'en Gaule, les sources (comme les thermes) ont été très souvent divinisées, car elles étaient réputées avoir un caractère curatif.

[920] B. Helly, *Le sanctuaire de Lachar à Varces-Allières-et-Risset*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 164 et 165.

[921] *C.A.G. 74*, commune n°010, p. 126, Fig. 66.

[922] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. Les difficultés de datation, selon B. Rémy, s'expriment tout particulièrement pour les dédicaces aux divinités.

locales. Les déesses Mères, elles, sont omnipotentes et omniprésentes sur le territoire, s'imposant par leur caractère, les Allobroges étant attachés aux divinités de la terre, de la fertilité et de la fécondité. Les témoignages épigraphiques, qui lui sont consacrés, sont plus nombreux que ceux mentionnant, par exemple, Apollon, Hercule, Junon, Minerve ou encore Diane. Il faut toutefois souligner qu'aucun magistrat ne vénère ces déesses indigènes, alors que *Vintius* est exclusivement honoré par des personnages de premier plan de la société viennoise. Les dieux se distinguent particulièrement par leurs sites cultuels géographiquement très localisés, à *contrario*, par exemple, des déesses Mères présentes sur l'ensemble de la cité : *Succelus* à *Vienna*, mais surtout *Borvo* autour d'*Aquae*, *Limetus* à Châteauneuf et *Vintius* près de Seyssel. De plus, à la différence des déesses indigènes toujours honorées seules, chacun d'entre eux est étroitement lié à un dieu romain avec lequel il se confond ou s'associe, tendant à prouver un certain degré de latinisation et de romanisation de leurs cultes[923]. *Succelus* ne peut s'envisager en dehors de Silvain. La personnalité de *Borvo* tend vers celle d'Apollon dans le panthéon viennois. Les témoignages votifs à *Limetus* sont au cœur d'un sanctuaire, en premier lieu, dédié à Mercure ; et *Vintius* a certainement un caractère proche de Pollux.

L'ensemble de ces divinités indigènes marque, une fois de plus, la richesse, la diversité et la complexité du panthéon allobroge. Notables, sacerdotes, riches évergètes, personnes issues des grandes familles, simples citoyens ou encore femmes rendent hommage à ces divinités.

[923] A. Vigier, *L'énigmatique Vintius*, *DHA 35-2/2009*, 2010, p. 119 à 132 ; B. Rémy, *Un exemple de latinisation et de « romanisation » précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaire de Châteauneuf (Savoie)*, *La Pierre et l'Ecrit, 16, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2005, p. 9 à 17.

Tableau récapitulatif des dédicaces à *Vintius*

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports**	**formulaires**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 778 – R 147 Hauteville	T. Valerius Crispinus (Valeria)	plaque calcaire	*aedem dedit* (sanctuaire)	prêtre de *Vintius*, préfet du *pagus*	auguste *Vintius*	**Tibère**
ILN 784 – R 148 Seyssel	Q. Catius Bellicus	ind.	*sacrum* (monument)	prêtre de *Vintius*, préfet du *pagus*	*Vintius* auguste Pollux	I^{er}sc.
ILN 785 – R 149 Seyssel	Cn. Terentius Terentianus	autel calcaire	*ex-voto*	citoyen	*Vintius* Pollux	> à 150
ILN 786 – R 150 Seyssel	Caius Marius	plaque calcaire	*sacrum*	duumvir du droit, préfet des ouvriers, triumvir	auguste *Vintius*	45 à 68
ILN 787 – R 151 Seyssel	ind.	bloc calcaire	*ex-voto*	préfet du *pagus*	ind.	ind.
ILN 788 – R 152 Seyssel	ind.	bloc calcaire	*ex-voto*	ind.	ind.	ind.

Tableau récapitulatif des dédicaces aux déesses Mères

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports**	**formulaires**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 14 – R 39 Vienne	D. Demarius Messulus	autel calcaire	*ex-voto*	citoyen	*Matris Augustis*	Ier/II^{ème}sc.
ILN 15 – R 40 Vienne	Cn. Pompeius Quartus (Pompeia)	autel	*u.s.l.m.*	citoyen	*Matris Augustis*	ind.
ILN 16 – R 41 Sainte-Colombe	C. Titius Sedulus (Titia)	autel calcaire	*ex-voto*	citoyen	*Matris Augustis*	ind.
ILN 359 – R 67 Grenoble	T. Cassius Eros (Cassia)	autel calcaire	*sacrum*	riche évergète	*Matris Augustis*	50 à 200
ILN 662 – R 129 Aix-les-Bains	M. Helvius Iuuentius	bloc calcaire	*ex-voto*	citoyen	*Comedovae* auguste	ind.
ILN 693 – R 131 Brison-St-Innocent	M. Carminius Magnus	bloc calcaire	*ex-voto pro salute u.s.l.m.*	citoyen	*Dominae*	> à 150
ILN 694 – R 132 Brison-St-Innocent	L. Daverius M...	plaque calcaire	*u.s.l.m.*	citoyen	*Matris Augustis*	ind.
ILN 695 – R 133 Brison-St-Innocent	L. A...rius ...inus	ind.	*ex-voto sacrum*	citoyen	*Matris Augustis*	ind.



La Savoie gallo-romaine, p. 118, fig.90 – dessin de A. Canal

Le triomphe de Vienne, la **Déesse tutélaire** conduisant un bige, coiffée par une **Victoire**

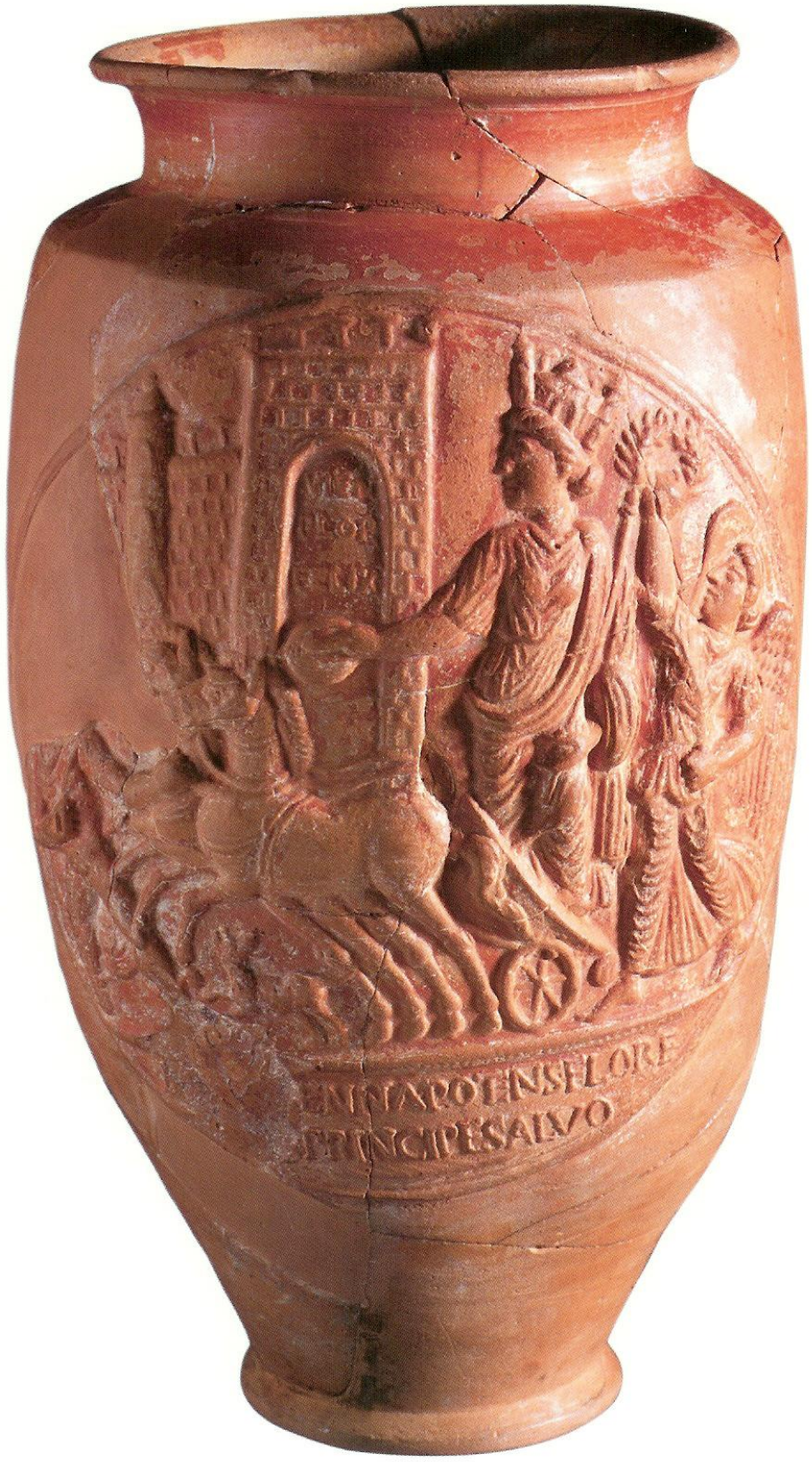

Photo de C. Thioc, Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon

A l'échelle de la *Provincia Narbonensis*, comme à celle des Alpes occidentales, le panthéon viennois est sans aucun doute l'un des plus riches et des plus complexes.[924] Portée par ses élites, nous assistons à la mise en place d'une véritable acculturation religieuse, et ceci dès le début du Haut-Empire. Les notables sont à l'origine d'une religiosité spécifique accompagnant leur intégration et leur promotion civique, en concomitance avec l'urbanisation et la romanisation précoce de leur territoire. L'étude des documents inscrits découverts sur celui-ci permet de cerner notablement les divers aspects de la société allobroge, « s'imposant comme des sources irremplaçables pour connaître les croyances ».[925]

Les élites ont tout d'abord, par des donations, contribué très largement à la diffusion du culte impérial, à travers l'image de la Maison divine et de la déesse Roma, laissant notamment des traces archéologiques venues jusqu'à nous. Parallèlement, s'appuyant sur les puissantes fratries locales, la cité a favorisé l'établissement précoce du flaminat impérial, l'instauration d'un flaminat de la Jeunesse servant de structure à la future aristocratie, offrant aux femmes de haut rang la possibilité d'accéder à un sacerdoce, le flaminicat, et encourageant, enfin, le corporatisme séviral.

Après avoir adopté des manières romaines pour honorer l'Empereur, les Viennois, comme d'autres communautés alpines, tendent à faire de même en vénérant collectivement les dieux[926]. Socle de leur religion et de leur panthéon, les citoyens fortunés rendent hommage à une « triade » originale composée de Mercure, Mars et Jupiter. Il faut cependant nuancer certaines impressions, car une hiérarchisation des divinités ne peut qu'apparaître délicate, en raison de la diversité des cultes et des aléas des découvertes archéologiques.

Mercure est le dieu primordial des Allobroges. Populaire et omniprésent, notables, grandes familles, évergètes, toutes les strates de la société vénèrent son caractère romain, que ce soit sur les témoignages épigraphiques ou iconographiques. Son prestige est d'autant plus fort, qu'il s'accompagne de celui de sa parèdre, Maïa. Le dieu Mars, à la romanité affirmée[927], est, lui, essentiellement honoré par les magistrats de la cité. Son flaminat, s'inscrivant dans les *cursus* de ceux-ci, le singularise des autres dieux gréco-romains. Il faut aussi noter le fait que son culte se soit particulièrement développé dans la partie orientale du territoire, dans les *pagi* d'Apollon et d'Auguste, autour de *Boutae* et de *Genava*. Le troisième dieu étant l'objet du plus grand nombre d'hommages, Jupiter, se distingue chez les Allobroges pour son caractère capitolin et le fait qu'il soit vénéré par les plus puissantes *gentes*, dans les principales agglomérations urbaines.

Derrière la triade, Apollon, à la forte connotation celtique, a avant tout un caractère plébéien de guérisseur ; alors que l'image d'Hercule, elle, est loin de celle qu'il a ailleurs dans les Alpes, les témoignages figurés faisant de lui le « pendant iconographique » de Vénus. Le prestige d'Hercule demeure, néanmoins, privé et très localisé, dans quelques familles.

---

924 Cartes, p. 52 à 54, 488 à 502.

925 F. Bérard, *L'épigraphie : une mine d'informations très variées*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 35.

926 S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 138.

927 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 152.

D'autres documents exceptionnels marquent la grande diversité des dieux gréco-romains, caractérisés le plus souvent par des personnalités traditionnelles : les Dioscures dans les *pagi* de Diane et d'Apollon, mais aussi Esculape, Silvain, ou plus rare encore les témoignages se référant à Saturne, Pluton, Neptune ou Quirinus…

Longtemps mésestimé, le rôle des déesses gréco-romaines n'est plus à négliger, leurs cultes étant portés, le plus souvent, par certains puissants personnages de Vienne.

Toutefois, c'est Maïa, la parèdre du dieu primordial du panthéon, qui est la déesse la plus importante d'entre toutes. Elle est honorée, seule ou avec Mercure, sur l'ensemble du territoire, dans les grands centres comme dans les hauts sanctuaires, son culte dépassant ceux d'Apollon et d'Hercule. Quasi absent dans le reste de la province et dans les Alpes, son culte apparaît comme des plus singuliers et des plus significatifs dans la cité. Par sa personnalité toute gréco-romaine, elle est dans le cœur des notables tout à côté de Mercure, Mars et Jupiter.

Vénus, elle, est la divinité par excellence des documents iconographiques, les témoignages la figurant étant plus nombreux que pour Hercule ou même Mercure. De plus, la statuaire, se référant à Vénus, se différencie par sa qualité, son classicisme, et le fait qu'elle soit majoritairement localisée dans les agglomérations de *Vienna* et *Boutae*.

Comme pour les dieux gréco-romains, les Allobroges honorent, parallèlement, une grande diversité de déesses : Minerve et Junon, les divinités capitolines, à *Vienna*, Diane la chasseresse, Fortune, Victoire, Cérès ou encore Abondance…

Comme nous l'avons vu, les religions à Mystères ont une situation à part dans l'affection des élites viennoises. En premier lieu, le culte de Cybèle, proche de celui de l'empereur, surtout à partir d'Antonin le Pieux[928], est largement implanté à *Vienna*, alors que celui d'Isis, formellement romanisé, est attesté autour de *Cularo*.

La diversité des hommages se retrouve également dans les témoignages honorant les divinités indigènes, dont la variété, le caractère énigmatique ou local rendent parfois l'interprétation difficile. Toutefois, on est surtout frappé par la pérennité de leurs cultes tout au long de la période du Haut-Empire. Ainsi, *Vintius* est le dieu référant du *pagus* de Diane, sa vénération étant favorisée par les personnages les plus importants du district. Les déesses Mères, elles, comme dans l'ensemble de la Gaule, sont honorées par de nombreux citoyens.

Les pratiques des notables permettent d'appréhender les particularismes du panthéon viennois, de comprendre l'intégration des élites à travers le développement d'une religiosité répondant au syncrétisme romain. La géographie cultuelle s'inscrit dans la complexité religieuse des croyances allobroges. Les divinités les plus vénérées dans la cité ont un caractère protecteur, de prospérité, de fertilité et de fécondité, expliquant les cultes rendus à Mercure, Maïa, Mars, Jupiter, Cybèle, Isis ou encore aux déesses Mères.

La mise en place de ces cultes est avant tout une prérogative relevant de magistrats et d'un conseil[929]. Il est donc indispensable de s'intéresser à présent aux statuts, aux fonctions, à la place dans les hiérarchies civiques et sacerdotales de ces évergètes et citoyens rendant hommage aux dieux du panthéon, ce qui nous donnera la possibilité de saisir l'intégration et la promotion des élites à travers leur piété. En effet, la vie civile et la vie religieuse, se calquant sur le mode de vie de la société romaine, sont étroitement liées.

---

928 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 154.

929 N. Laubry, *Marcus Herennius Albanus, affranchi lyonnais, adepte du culte de Mercure* , in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 51 à 54.

Troisième Partie

La promotion et l'intégration des notables viennois



ILN, Vienne, 3, n°730, p. 126

Chapitre I : Intégration et dévotion des magistrats municipaux

Chapitre II : Promotion et charges sacerdotales

Chapitre III : Les grandes familles de la cité et le panthéon viennois

Chapitre IV : Evergètes, dédicants et objets de culte

Chapitre V : La place des femmes à Vienne et leur rapport à la religion

A la suite de C. Jullian[930], Vienne peut apparaître moins une cité d'affaires et de bourgeois que de nobles et de dépenses. De généreux donateurs ont, en effet, fait ériger des monuments, alors que leurs statues ornaient le *forum* de la capitale allobroge. Si l'évergétisme semble être avant tout l'apanage de ces personnages de haut rang durant le Haut-Empire[931], A. Pelletier[932] nous précise, avec justesse, que c'est juste après la révolte de 62-61 av. J.-C. que s'est construite la véritable aristocratie viennoise.

Cette élite se caractérise par une immigration italienne assez peu présente, mais aussi par le fait que les membres de la noblesse municipale, ainsi que les simples citoyens et citoyennes, sont souvent d'origine indigène, comme nous l'a montré l'étude onomastique. Au IIème siècle, 26% ont d'entre eux ont encore des noms porteurs d'une racine gauloise.

Cependant, c'est avant tout l'exercice des charges civiques et religieuses qui définit en premiers lieux les personnalités les plus importantes de la cité. Ainsi, nous savons que certains membres de grandes familles ont atteint des honneurs supérieurs, dépassant le cadre même de la cité, à l'image de l'illustre Valérius Asiaticus sous Claude. Ce ne sont pas moins de six familles qui ont ainsi été représentées au Sénat impérial. On peut également prendre l'exemple de Caius Iulius Pacatianus[933] devenu gouverneur de Mauritanies, puis préfet de Mésopotamie sous les Sévères.

L'élite allobroge se distingue également par ses pratiques cultuelles et son « engagement » religieux, expliquant notamment, en partie, son intégration au sein de l'Empire, la société viennoise se singularisant par certaines classes dominantes ayant des attributions diverses. L'analyse des magistratures civiles, des sacerdoces, des personnages issus des grandes familles, des simples évergètes et des femmes, essentiellement à travers les témoignages épigraphiques de notre *corpus*, permettent indubitablement d'éclairer nos propos, pour une meilleure compréhension des liens existant entre le religieux et le politique en territoire viennois. Les interactions explicitent aussi la promotion de certains personnages de la cité.

---

930 C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VI, Paris, 1908-1926, p. 333.

931 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 19. L'auteur note que tous les grands personnages devaient posséder des domaines dans la région où ils ont été honorés d'une inscription ou d'une statue. Nous pouvons penser qu'il pouvait en être de même lorsqu'ils étaient à l'origine de dédicaces aux divinités.

932 A. Pelletier, *La bourgeoisie municipale à Vienne sous le Haut-Empire*, in *Mélanges Pierre Lévèque, Besançon, Tome III*, Paris, 1989, p. 305 à 312.

933 Annexe, p. 426.

Chapitre I : Intégration et dévotion des magistrats municipaux

A la suite de B. Rémy[934], nous savons qu'il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des *honestiores*, tous les personnages qui se distinguent par leur position sociale ou leur richesse. Parmi ceux-ci, certaines charges civiques en font des *honorati* municipaux ou locaux. Si J. Gascou[935] souligne le peu de documents à notre disposition, il est fondamental de mettre en lumière les textes épigraphiques mentionnant les magistrats occupant des fonctions civiles ainsi que des prêtrises dans la cité, ou faisant encore preuve d'un évergétisme certain.

Ce travail de dépouillement permet de recenser trente trois textes pour quarante personnages, dont quatre demeurent anonymes. La moitié d'entre eux ont occupé au cours de leur carrière une ou plusieurs charges religieuses. L'autre moitié de ces personnalités est mentionnée dans des documents dont la portée cultuelle est indéniable.

Le but de ce chapitre est avant tout de déterminer une hiérarchisation des charges civiles dans la cité des Allobroges, avant de nous intéresser dans le prochain à l'importance des différents sacerdotes. A travers des actes de dévotion religieuse, de la mention de leurs prêtrises, il faut nous interroger pour savoir comment une large partie des magistrats municipaux manifeste leur intégration au cœur du système impérial, comment ces personnages de l'élite viennoise parviennent aux promotions sociales, et comment ils finissent par adopter l'idéal de la vie de la classe sénatoriale de la Rome impériale.

A. La répartition géographique des témoignages.

Les documents retrouvés sont présents sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas surprenant dans le sens où les notables devaient posséder des terres en différents lieux[936], même si les magistratures civiles sont logiquement plus abondantes dans les grands centres urbains de la cité.[937]

---

[934] B. Rémy, *Cartographie des notables*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 58 à 63.

[935] J. Gascou, *Magistrats, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 à 67.

[936] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

[937] Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13 ; Ph. Leveau, *Facteurs historiques et économiques du développement urbain*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 100 à 104.

1. Autour de Vienne

Neuf textes nous font connaître huit notables distincts, dont un seul est resté anonyme. Très haut magistrat de la cité, Decimus Iulius Capito est présent sur deux témoignages[938]. Il a occupé, selon F. Bertrandy[939], le triumvirat pour l'administration du domaine public, le duumvirat chargé du trésor, et enfin la censure dans la cité fédérée des Rèmes, et ceci sous le règne de Trajan. Parallèlement, il fut un important responsable religieux.

C. Passerius Aper est également mentionné sur deux textes[940]. A l'inverse de Capito, Aper a exercé ses fonctions à l'époque de la colonie latine, sans doute sous Tibère ou Claude. Magistrat religieux, il a aussi atteint la plus haute charge civile chez les Allobroges en ce début de Principat : le quattuorvirat.

Dans un autre document étudié par A. Pelletier[941], deux frères, jumeaux, Sex. Coelius Canus et Sex. Coelius Niger ont été questeurs avant de devenir décurions entre la seconde moitié du Ier siècle et le IIème siècle. Ces deux citoyens romains, portant des gentilices et des surnoms latins, n'ont par contre eu aucune responsabilité religieuse. C'étaient des personnages fort riches comme en témoigne la somme allouée de deux cent mille sesterces pour l'érection d'une statue en argent de *Vienna*.

A la même époque, un certain Cornelius Gabinianus[942], ayant occupé des fonctions sacerdotales, a également été questeur de la colonie, avant le duumvirat.

Un autre très haut magistrat est référencé dans la capitale et à Tain-l'Hermitage dans la proche agglomération. D'après F. Bertrandy[943], ce notable a suivi sa carrière sous Hadrien ou Antonin le Pieux. Il a parcouru un *cursus* local avec plusieurs charges civiles et religieuses. Après la questure de la colonie et le duumvirat financier, il atteint la charge la plus importante : le triumvirat. S'il ne semble jamais avoir siégé à Rome, Macedo a tout de même obtenu d'Hadrien le *latus clavus* (*laticlave*), la bande pourpre de la toge sénatoriale, dénotant sa très haute *dignitas*. Il fait partie, avec Capito et quelques autres, des grandes personnalités viennoises sous le Haut-Empire.[944]

Toujours à *Vienna*, un anonyme, magistrat religieux, a eu pour fonction le duumvirat juridictionnel.[945]

Enfin, dans une dédicace du Ier ou IIème siècle, un membre de la *gens* Contessia, un évergète, Sex. Contessius Verus, mentionne son édilité.[946]

2. A Cularo et dans le reste de l'Isère

Trois personnages ont été magistrats civils sur les rives de l'Isère. Titus Cassius Mansuetus, de la famille des Cassii, prêtre, a occupé aussi le duumvirat chargé de lire le droit, sans doute, comme le pense F. Bertrandy,[947] à la fin du Ier siècle ou au début du IIème siècle. Toujours à *Cularo*, un témoignage nous apprend l'existence d'un certain Sextus Iulius

938 R 5 et 6 - ILN 62, 63 - CIL XII 1869. 1870 – Annexe, p. 361.

939 F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 244.

940 R 7 et 8 - ILN 66, 67 - CIL XII 1872. 1873 – Annexes, p. 357 et 358.

941 R 9 - ILN 72 - CIL XII 5864 ; A. Pelletier, *Les inscriptions viennoises des jumeaux Coelii et le recrutement des décurions en Gaule*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 2 à 7. A. Pelletier date ce document, qui explique l'accès à la curie dans la cité par la cooptation, de la seconde moitié du Ier ou IIème siècle ; B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005, p. 62 à 63. Les auteurs précisent que le conseil des décurions de Vienne avait chargé l'un de ses hauts magistrats, M. Nigidius Paternus, de faire ériger une statue de la *dea Vienna* et graver une dédicace (*C.I.L. VI* 36835) sur le *forum* de Rome - Annexe, p. 367.

942 R 10 - ILN 73 ; R. Lauxerois, *Un nouveau magistrat de la colonie romaine de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 96 à 99. L'inscription a été découverte à la suite de recherches archéologiques menées en 1980-1981 sur le site d'un habitat à Vienne – Annexe, p. 359.

943 R 11 et 81 - ILN 76, 303 - CIL XII 1903. 1783 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 244.

944 R 81 – ILN 303.

945 R 13 - ILN 79.

946 R 28 – ILN 11 – CIL XII 1821.

947 F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 245.

Condianus, flamine de la Jeunesse, questeur, puis édile[948]. Cette épitaphe du IIème siècle montre que l'âge légal d'accès aux magistratures à vingt-cinq ans n'est pas toujours respecté, comme pour ce membre de la *gens* Iulia. Enfin, un anonyme, magistrat religieux, a été à la fin du Ier siècle, duumvir chargé du trésor, puis triumvir.[949]

Deux autres documents découverts dans le département attestent de la présence de magistrats civils ayant fait preuve d'évergétisme religieux ou occupant une ou plusieurs prêtrises. Le premier, demeuré anonyme, a laissé un texte aux franges de la cité à Mauves[950]. Ce flamine impérial a également atteint le triumvirat *locorum publicorum persequendorum*. L'autre témoignage a été découvert à Saint-Just-de-Claix. Datant de la seconde moitié du Ier siècle ou du IIème siècle, il met en scène un certain Gaius Contessius Laevinus, mentionné aussi à Saint-Nazaire-en-Royans, appartenant à la même fratrie que l'édile Sex. Contessius Verus (*ILN* 11). Sans doute sacerdoce, porteur d'un gentilice celtique et un *cognomen* latin (*unicum* en Narbonnaise), il a été duumvir juridictionnel.

3. En Savoie

Quatre inscriptions nous font connaître en Savoie quatorze notables ayant eu des charges civiles. Parmi ceux-ci, comme nous allons pouvoir le constater, certains occupent des fonctions locales que nous n'avons point rencontrées précédemment dans les deux grandes agglomérations iséroises.

Dans la Combe, à Grésy, un homme nommé Taurinus[951] a été au Ier siècle, peut-être sous Caligula, duumvir chargé de lire le droit, pontife, avant d'être au sommet de la carrière municipale par le biais du triumvirat.

A Saint-Alban-Leysse, F. Bertrandy[952] a recensé Sex. Decidius, notable appartenant à la puissante *gens* Decidia de la Combe. Le texte[953] retrace sa carrière dans l'ordre direct. Ce personnage décoré par Tibère entre 14 et 37 a été sacerdoce et quattuorvir.

A *Aquae*, deux documents[954] nous font apprécier le fonctionnement administratif du *vicus* au début du IIIème siècle. A l'époque de la dynastie des Sévères, Aix-les-Bains est géré par de simples *honorati* sans autre charge religieuse. Ceux-ci sont organisés comme un collège d'artisans. Certains, comme Zmerticcius Titianus, Rufus Iulianus ou Smerius Masuetus sont des patrons du *vicus*[955] ; alors que les autres sont des *decemlecti*[956] comme Canius Decimus, Titius Hyginus, Tincius Derco, Iulius Spinter, Smerius Licinianus, Romanius Valerius, Cacusius Decimianus, Aelius Decumanus, ou encore Sollius Se….

[948] R 51 – ILN 382 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, l'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 87 – Annexe, p. 376.
[949] R 54 ; B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 35 à 37.
[950] R 83 – ILN 317 – Annexe, p. 357.
[951] R 110 – ILN 529 – CIL XII 2337 – Annexe, p. 213.
[952] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 238.
[953] R 145 – ILN 638 – CIL XII 2430 – Annexe, p. 391.
[954] R 121 et 130 bis – ILN 666, 665 – Annexes, p. 186 et 372.
[955] Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 95. Les patrons assurent la protection du *vicus* et la défense des intérêts des *vicani* auprès des autorités de la cité. Ils étaient peut-être des équivalents aux *magistri*. Ce patronage de *vicus* est à rapprocher du patronage du *pagus*.
[956] *Ibidem*, p. 94 et 95. Les *decemlecti* disposent sans doute d'une caisse permettant de financer ses membres, sous l'autorité des patrons de l'association. Ils sont chargés de divertir les habitants et d'assurer le culte impérial, tâches incombant aux élites.

Il est intéressant de remarquer qu'une majorité de ces notables aixois[957], membre de l'aristocratie locale, ont choisi de conserver une dénomination de tonalité indigène[958] à une date très avancée de l'Empire.

4. En Haute-Savoie

Les magistrats civils faisant preuve de dévotion, ou ayant exercé une charge religieuse, se concentrent essentiellement dans trois lieux : à Annecy, dans le *pagus* de Diane, et dans le sanctuaire de Passy. Il est important de remarquer que de nombreux préfets de *pagi* y sont attestés, ayant recouvert parallèlement des prêtrises.

A *Boutae*, portant un gentilice et un surnom latins, Gaius Ateius Peculiaris, préfet du district d'Apollon, a fait acte d'évergétisme. Ce notable est en charge de la gestion du *pagus* rattaché à Annecy.[959]

A Hauteville et à Seyssel sont également attestés des préfets, mais ceux-ci sont en charge du *pagus* de Diane, à la frontière de l'Ain. Titus Valerius Crispinus[960], après sa prêtrise de *Vintius*, a exercé cette fonction. B. Rémy[961]date ce document du règne de Tibère. Il est à noter que cet homme est l'un des dédicants du texte honorifique dédié au chevalier C. Passerius Aper (*ILN* 66). Cela peut tendre à prouver que par sa préfecture, Crispinus appartient à l'élite allobroge. Q. Catius Bellicus[962], à Seyssel, a la même carrière que Crispinus, occupant au Ier siècle, après sa prêtrise, la préfecture. Un second témoignage mentionne un anonyme[963] qui a sans doute aussi exercé la préfecture. Un dernier personnage, évergète, fait partie des notables du *pagus* : Caius Marius, duumvir juridictionnel, puis triumvir. B. Rémy[964] date cette inscription entre 45 et 68. Marius fait certainement partie de l'ordre équestre, et il est peut-être de parenté avec une famille de Vienne (*ILN* 75).

Dans le sanctuaire de Mars, comme nous l'avons déjà vu, de hauts magistrats sont mentionnés. Le premier d'entre eux est Aulus Isugius Vaturus[965]. Portant un gentilice et un surnom celtiques, il a, après le flaminat impérial, occupé le duumvirat financier. Lucius Vibius Vestinus a lui atteint, après le duumvirat juridictionnel, le triumvirat, sans n'avoir jamais été prêtre. Son *cursus* complet ne semble, toutefois, n'indiquer que les principales fonctions[966]. Un troisième document ne fait que confirmer l'importance du sanctuaire de Passy qui devait être le pendant de celui de Châteauneuf ou de Brison-Saint-Innocent. Marcus Arrius Gemellus[967] occupe en premier la questure des deniers publics, charge non encore rencontrée, avant d'achever son *cursus* par le flaminat de Mars.

---

957 B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454. Pour B. Rémy, les *Aquenses* ayant les moyens de faire graver des inscriptions portent très largement des dénominations « italiennes ». Celles entièrement latines sont d'ailleurs les plus nombreuses, ce qui distingue *Aquae* du reste de la colonie. B. Rémy note néanmoins un double patrimoine onomastique, local et latin.

958 Il est possible de se référer ici au chapitre consacré à l'onomastique ; B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454.

959 R 164 – ILN 752 – *I.L.H.S. 2* – CIL XII 2526 – Annexe, p. 399.

960 R 147 – ILN 778 – CIL XII 2558 – Annexe, p. 414.

961 B. Rémy, *I.L.H.S*., Annecy, 1995, p. 91.

962 R 148 – ILN 784 – *I.L.H.S. 96* – CIL XII 2561.

963 R 151 – ILN 787 – *I.L.H.S. 99* – Annexe, p. 414.

964 B. Rémy, *I.L.H.S. 98*, Annecy, 1995 ; R 150 – ILN 786 – Annexe, p. 414.

965 R 153 – I.L.H.S. 79 – F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule, la Haute-Savoie, C.A.G. 74*, Paris, 1999, p. 286.

966 R 155 – ILN 548 – *I.L.H.S. 80* – Annexe, p. 389.

967 R 156 – ILN 549 – *I.L.H.S. 81* – Annexe, p. 390.

5. Autour de Genève

Sept documents font mention de six magistrats, ayant revêtu des prêtrises, ou étant connus pour leur dévotion. Deux épigraphies[968] attestent la présence d'un certain L. Iulius Brocchus Valerius Bassus, grand-père du notable de Vienne D. Iulius Capito. Notre dédicant devait appartenir, avant son adoption, à la *gens* Valeria. Il a suivi une carrière dans le troisième quart du premier siècle : duumvirat du droit, triumvirat, et a été magistrat religieux dans la colonie voisine de Nyons. Son petit-fils, D. Iulius Capito[969], est aussi présent à *Genava*. Connu par des témoignages de *Vienna* (*ILN* 62. 63. 64) et un texte à Douvaine (*ILN* 809), il semble retracer, ici, dans l'ordre chronologique, sa carrière sous Trajan. Il fut augure, puis duumvir financier, avant d'être flamine. Les documents de Vienne nous apprennent qu'il est parvenu au sommet de la hiérarchie municipale (triumvirat), et qu'il a occupé un second flaminat officiel.

De la tribu Cornelia, T. Iulius Valerianus, a, entre 41 et 70 ap J.-C., exercé les plus hautes charges de la cité des Allobroges : patron de la colonie, duumvir du trésor, puis triumvir. Il fut aussi flamine et pontife.[970]

F. Bertrandy[971] a également étudié un texte mettant en lumière un quattuorvir ayant exercé plusieurs flaminats, et ceci avant le règne de Caligula : Lucius Aemilius Tutor.[972]

Un dernier magistrat[973], Sex. Iulius Orgen ?, a exercé une prêtrise et un duumvirat. Enfin, est mentionné Victor, un affranchi impérial, qui est, de par son statut, un personnage important de l'administration, sans doute rattaché au siège genevois de la *XL Galliarum*, comme un autre affranchi impérial nommé Aurelius Valens (*ILN* 870). L'absence du gentilice indique que Victor a vécu à une période relativement tardive, après 150.[974]

B. Hiérarchisation des charges municipales.

1. A l'époque de la colonie latine

A la tête de la colonie, au début du Principat, et ceci sans doute jusqu'au règne de Claude, l'organisation municipale se fait autour des quattuorvirs, collège de quatre magistrats chargés de l'administration de la cité.

a. Le quattuorvirat.

Avant Caligula, les personnages qui ont atteint cette charge sont au sommet de la hiérarchie municipale. B. Rémy[975] a recensé sept documents mentionnant cette fonction. Quatre de ces témoignages attestent la présence de trois quattuorvirs ayant exercé parallèlement des prêtrises.

---

968 R 185 et 186 – ILN 843, 844 – CIL XII 2606, 2607 – Annexes, p. 358 et 359.
969 R 211 – ILN 845 – CIL XII 2613.
970 R 187 – ILN 846 – CIL XII 2608 – Annexe, p. 358.
971 F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 240.
972 R 188 – ILN 849 – CIL XII 2600 – Annexe, p. 392.
973 R 190 – ILN 853.
974 R 184 – ILN 837.
975 J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 et 44.

Le plus renommé d'entre eux, présent sur deux inscriptions découvertes à Vienne, et ayant suivi sa carrière sous Tibère, est C. Passerius Aper (*R* 7. 8) qui a été flamine du divin Auguste et flamine de Germanicus César, après le quattuorvirat, et avant la préfecture des ouvriers. Sex. Decidius, à la même époque, est mentionné à Saint-Alban-Leysse. Ce personnage appartenant à la plus prestigieuse famille de la Combe de Savoie, fut flamine de Mars en fin de *cursus* (*R* 145). Le dernier d'entre eux, L. Aemilius Tutor, fut à Genève (*R* 188), à la suite de son quattuorvirat chargé de dire le droit, flamine de Mars, et sans doute flamine de Rome et d'Auguste.

Il est intéressant de constater que ces trois notables occupent différents flaminats, mais aucun ne semble avoir occupé celui de la Jeunesse, ou encore les prêtrises de l'augurat ou du pontificat[976]. Chacun d'eux paraît néanmoins avoir suivi une carrière municipale complète.

Il faut également souligner que cette haute magistrature s'exerce essentiellement dans les plus importants pôles urbains.

b. Les autres charges civiles.

Sous la colonie latine, d'autres charges municipales et locales sont mises en place, charges souvent subalternes qui vont perdurer et continuer à faire partie du *cursus* de l'aristocratie allobroge, après le changement de constitution.

Selon B. Rémy[977], la questure est peut-être attestée à deux reprises dès le début du Principat ; mais rien dans la datation de ces documents ne peut réellement l'affirmer ou l'infirmer. De la même manière, l'édilité, mentionnée seule, peut l'être aussi avant le quattuorvirat. C'est ainsi sans doute le cas de l'édile Sextus Contessius Verus (*R* 28). Ce notable de Vienne de la *gens* Contessia, ayant exercé cette unique charge, et faisant preuve de dévotion dans ce document, a certainement vécu dans la première moitié du Ier siècle, mais rien n'infirme qu'il n'est pas suivi sa carrière au tout début du Principat.

Toujours d'après B. Rémy[978], le préfet du *pagus* de Diane, T. Valerius Crispinus, fut notable sous Tibère, à Hauteville (*R* 147). Il a parallèlement été prêtre de *Vintius*.

2. A l'époque de la colonie romaine

Selon J. Gascou[979], au changement de constitution dans la cité, la hiérarchie des charges municipales peut se présenter comme suit : questure, édilité, duumvirat et enfin triumvirat.[980]

Corrélativement, dans les *pagi* éloignés, les *praefecti pagi* auraient eu pour rôle de représenter les duumvirs du droit. Certains chercheurs pensent que la préfecture n'était tenue que par de simples fonctionnaires de Vienne.

---

976 J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 61 et 63. J. Scheid définit les augures comme les maîtres de légitimité et les pontifes comme les maîtres du rite.

977 J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 et 44.

978 B. Rémy, *I.L.H.S*., Paris, 1995, p. 91.

979 J. Gascou, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 à 67.

980 B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005. Dans l'introduction de leur ouvrage, les auteurs donnent la même hiérarchie des cinq collèges de magistrats administrant la cité : questeurs, édiles, duumvirs *aerari*, duumvirs *iure dicundo* (sans ordre hiérarchique entre ces deux collèges) et triumvirs *locorum publicorum persequendorum*.

a. Le triumvirat.

Le triumvirat *locorum publicorum persequendorum* est assurément le sommet des charges municipales civiles. En mettant en parallèle *ager publicus* et *loci publici* ou *loca publica*, on peut penser que le triumvirat devait avoir une extension importante. J. Gascou[981] a recensé treize documents attestant cette fonction.[982]

Dans notre étude, avec des référents religieux, onze textes nous font connaître neuf triumvirs, dont deux demeurent anonymes.

A l'exception des témoignages de Vienne concernant D. Iulius Capito (*R* 5. 6), toutes les carrières sont gravées dans l'ordre direct dans les autres documents ; et le triumvirat clôture, sans autre exception, tous les *cursus* municipaux, confirmant plus encore que c'est le sommet de la hiérarchie civile.

Sept des neuf magistrats civils ont exercé des prêtrises majeures. A Vienne, D. Iulius Capito a été flamine de la Jeunesse et augure. A Cularo, un triumvir anonyme (*R* 54) a été flamine d'Auguste. A Tain-l'Hermitage, Q. Valerius Macedo (*R* 81), très haut magistrat, comme Capito, a occupé le flaminat de la Jeunesse et l'augurat. A Mauves, un autre triumvir anonyme (*R* 83) fut flamine du divin Auguste. A Grésy, dans la Combe de Savoie, Taurinus a lui été pontife. A Genève, L. Iulius Brocchus (*R* 185. 186) a exercé le flaminat de la colonie équestre de Nyons. Quant à T.Iulius Valerianus (*R* 187), il a été flamine d'Auguste et pontife.

Il est donc intéressant de constater qu'une majorité des hauts magistrats civils ont occupé parallèlement des prêtrises très prestigieuses. Fonctions municipales et sacerdotales paraissent donc révéler le statut de ces différents notables.

Il faut aussi souligner qu'avant le triumvirat huit des neuf personnalités ont fait graver leur duumvirat, celui attaché au trésor à quatre reprises (*R* 5. 6. 54. 81. 187), et celui attaché au droit à quatre autres reprises (*R* 110. 150. 155. 185. 186).

Géographiquement, ces magistrats sont présents sur l'ensemble du territoire. Ils sont attestés plusieurs fois dans les grands centres urbains, où à proximité (*R* 5. 6 à Vienne – *R* 54 à Grenoble- *R* 81 à Tain – *R* 185. 186. 187. à Genève). Ils sont mentionnés ailleurs en Isère, en Savoie, ou encore en Haute-Savoie, dans des sanctuaires ou dans des *pagi* plus ou moins importants.

Enfin, en dehors de deux documents délicatement datables, une majorité de textes est issue de la seconde moitié du Ier siècle ou de la première moitié du IIème siècle, démontrant la mise en place efficace de la seconde constitution viennoise avec à sa tête le triumvirat.

b. Le duumvirat.

Selon J. Gascou[983], le duumvirat *aerari* est attesté à vingt reprises, et le duumvirat *dicundo* à douze reprises. Ces fonctionnaires ont sans doute pris le relais du collège des quattuorvirs pour respecter le principe qui voulait qu'en Narbonnaise une colonie romaine eut à sa tête seulement des duumvirs.

Dans notre étude, dix-neuf textes font état de cette magistrature pour quinze personnages distincts, dont deux sont des anonymes. Parmi ces notables, six sont assurément des duumvirs financiers et sept sont des duumvirs juridictionnels. Huit des ces hommes sont

[981] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 44 à 50.

[982] B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005. Egalement dans l'introduction de leur ouvrage, les auteurs s'interrogent sur les fonctions précises des triumvirs. Ils se demandent s'ils ne jouaient pas le rôle de duumvirs quinquennaux, puisque cette charge n'est pas attestée à Vienne.

[983] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 44 à 50.

parvenus, comme nous l'avons vu, au triumvirat, et nombreux d'entre eux ont exercé des sacerdoces.

Le flaminat de la Jeunesse est ainsi exercé par cinq duumvirs, et le flaminat impérial fait partie du *cursus* de quatre personnages, alors que le flaminat de Mars n'est occupé que par le seul D. Iulius Capito. Deux autres notables sont des flamines indéterminés.

Les duumvirs ont parfois et parallèlement occupé d'autres prêtrises : deux ont atteint l'augurat (*R* 5.6.81.11.211) et deux autres le pontificat (*R* 110.187).

De plus, il faut remarquer qu'aucun magistrat n'a exercé les deux duumvirats, et rien n'affirme ni n'atteste qu'il y ait eu obligation de gérer préalablement la questure ou l'édilité. Seulement, en atteignant le triumvirat et même le duumvirat, de nombreux notables négligent de mentionner certaines charges subalternes.

Ces différents documents ont été retrouvés partout sur le sol viennois, mais plus particulièrement autour des agglomérations: cinq textes à Vienne (*R* 5. 6. 10. 11. 13) – deux à *Cularo* (*R* 47. 54) – cinq à Genève (*R* 185. 186. 187. 190. 211). Il est aussi remarquable que trois duumvirs soient mentionnés dans le sanctuaire de Passy en Haute-Savoie (*R* 153. 155. 156). Corrélativement, ces témoignages ont une datation qui s'étale du milieu du Ier siècle jusqu'à la fin du IIème siècle.

c. Les charges subalternes.

D'après les travaux de J. Gascou[984], la première magistrature municipale est la questure ou l'édilité. Le fait que l'une comme l'autre puissent apparaître seule certifierait qu'elles se trouvent en début de carrière. L'historien[985] a recensé deux documents gravés mentionnant la questure et six l'édilité.[986]

Deux édiles interviennent dans la vie religieuse à travers l'épigraphie : Sex. Contessius Verus (*R* 28) à Vienne que nous avons déjà rencontré et Sex. Iulius Condianus à Grenoble (*R* 51). Ce dernier est le seul personnage à avoir occupé édilité et questure, et ceci au IIème siècle. Il faut rajouter qu'il a été également flamine de la Jeunesse.

En dehors de Condianus, cinq autres questeurs sont recensés : Sex. Coelius Canus et Sex. Coelius Niger à Vienne (*R* 9), qui sont aussi de riches décurions – Q. Valerius Macedo, haut magistrat civil et religieux de la capitale (*R* 11. 81) – Cornelius Gabinanus (*R* 10), encore à Vienne, qui fut parallèlement sacerdoce – et M. Arrius Gemellus, flamine de Mars à Passy, qui avant le duumvirat a exercé la questure des deniers, et non celui de la colonie (*R* 156).

Il faut noter que questure et édilité sont attestées tout au long du Haut-Empire, notamment à partir du règne de Caligula, mais qu'elles se concentrent quasi-totalement dans l'agglomération de *Vienna*.

Sans revenir sur les *decemlecti*[987], qui représentent un groupe de notables constituant une sorte de sénat de dix hommes dans le *vicus* d'*Aquae*, ayant tenu leur rang au début du IIIème siècle, sous la dynastie des Sévères, il faut s'arrêter sur les préfets des *pagi*. En dehors de T. Valerius Crispinus (*R* 147) qui a fait carrière sous Tibère, six autres magistrats du district, comme nous l'avons vu précédemment, sont attestés à l'époque de la colonie

984 J. Gascou, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le Catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 à 67.

985 J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 44 à 50.

986 J.-P. Jospin, avec la collab. de P.-Y. Carron, *Une fontaine romaine à Aoste (Isère)*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 7 à 17. L'édile, magistrat local, avait la responsabilité de la restauration et de la construction des fontaines permettant de desservir en eau la population urbaine ; A. Roth Congés, *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, 2000, p. 39. Certaines fontaines avaient un caractère sacré de par leurs vertus thérapeutiques. Elles fixaient l'habitat et le culte autour de ses eaux et pouvaient faire la fortune d'un site.

987 Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 94 et 95.

romaine, notamment à Grenoble (*ILN* 368), Aoste (*ILN* 603) et Albertville (*ILN* 539). A Seyssel, toujours dans le *pagus* de Diane, deux notables sont mentionnés : Q. Catius Bellicus (*R* 148) qui au Ier siècle a exercé cette charge, et comme Crispinus, la prêtrise semi-officielle de *Vintius* – et un anonyme uniquement préfet du *pagus* de Diane (*R* 151). Le sixième est un préfet du *pagus* d'Apollon à *Boutae* se nommant G. Ateius Pecularis.

Cette charge est, pour terminer, relativement localisée, notamment en Haute-Savoie, ce qui pourrait confirmer l'idée qu'elle se substituait à celle des duumvirs dans des lieux éloignés de la capitale. Toutefois, cela reste une hypothèse, sachant que *Boutae* ou encore *Augustum* sont des agglomérations secondaires de la cité.

Les magistratures civiles peuvent être avec certitude hiérarchisée, ce qui n'est pas le cas, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, pour les magistratures religieuses. Si les magistrats locaux ont l'initiative cultuelle dans la formulation des vœux, dans les dédicaces, dans certains sacrifices ou dans la présidence des jeux, « il existe dans la vie publique une sphère spécifiquement sacrée dont ils sont exclus en tant que tels, cette sphère étant réservée aux prêtres proprement dits »[988]. Néanmoins, la relation charges municipales et charges sacerdotales semble bien déterminer en grande partie le statut et la qualité du notable, sa place et son rang dans la société viennoise. Ainsi, les plus hauts fonctionnaires du territoire exercent au cours de leur carrière les prêtrises les plus importantes, tout comme des fonctions équestres et militaires.

Tous ces personnages font partie intégrante de l'élite allobroge. Présents dans les grandes agglomérations, ils ont aussi laissé des témoignages dans des lieux plus isolés, et ceci tout au long du Haut-Empire.[989]

Reste cependant la grande particularité viennoise dans la *Provincia Narbonensis*, la plus haute charge civile à l'époque de la colonie romaine : le triumvirat *locorum publicorum persequendorum*.[990]

[988] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 52.

[989] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

[990] B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005. Comme nous l'avons vu, les auteurs s'interrogent encore sur les fonctions précises des triumvirs.

R. 130 bis – Autel de calcaire – Aix-les-Bains – les *decemlecti*
Dédicace commémorative, donation par les patrons et *decemlecti* du *vicus*

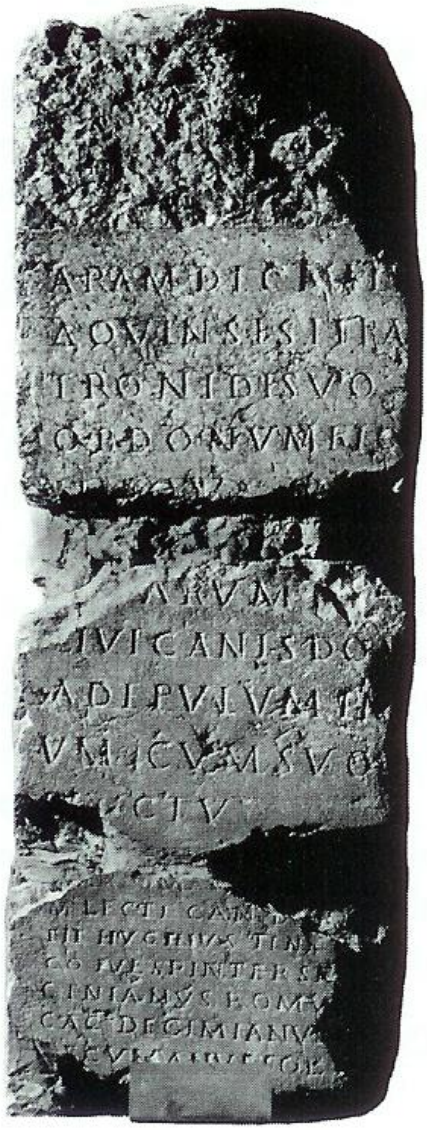

ILN, Vienne, 3, n° 665, p. 65
Dimensions : 44,5 x 35 x 22,5

R. 138 – Plaque de calcaire – Albens – monument
Donation aux habitats du *vicus* d'Albens par un anonyme



ILN, Vienne, 3, n° 709, p. 107
Dimensions : 62,5 x 130,5 x 22

Chapitre II : Promotion et charges sacerdotales

Les Allobroges avaient certainement des cultes et des institutions religieuses propres à leur peuple, mais l'octroi de la citoyenneté latine, puis romaine, dans les premières décennies du Principat, incite la collectivité viennoise à se doter d'institutions calquées sur celles de Rome. Dans un monde où le religieux prime et fonde le politique[991], les prêtres apparaisent en tant que dépositaires et gestionnaires de la tradition et des instruments du culte. L'organisation religieuse de la cité va alors susciter, comme pour l'ensemble des magistratures, une émulation dans la course aux honneurs. Désireux sans doute de conserver leurs privilèges, de nombreux notables ont dû assurer des charges civiles, mais aussi sacerdotales, en signe d'adhésion, de loyauté et de fidélité.

Comme nous allons le voir, ces desservants vont être structurés dans des cadres précis tant au niveau municipal qu'au niveau provincial[992], en collèges de prêtres, de prêtresses, ou encore en corporation. De plus, ces fonctions sacerdotales sont très éloignées de nos mentalités actuelles. Ces personnages sont davantage juristes et magistrats.[993]

Relativement peu nombreux, d'après J. Gascou[994], il est souvent délicat de déterminer si certaines de ces charges sont exercées à l'époque de la colonie latine ou à celle de la colonie romaine. Flaminats, flaminicat, augurat, pontificat ou encore sévirat, sans omettre les diverses prêtrises plus spécifiques, ces fonctions religieuses attestées dans la cité permettent de référencer un certain nombre de personnages incontournables par leur rôle ou leur appartenance à de grandes familles. Leurs parcours donnent la possibilité d'appréhender, sous un autre angle, l'intégration et la promotion au sein de la société allobroge.

A. Les trois flaminats officiels.

Parmi les différentes charges sacerdotales, trois flaminats officiels sont présents sur le sol allobroge : le flaminat du culte impérial, le flaminat de la Jeunesse et le flaminat de Mars. Les personnalités ayant occupé l'un de ces sacerdoces ont très régulièrement suivi un *cursus* municipal.

[991] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 52 et 53.

[992] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 361 à 376.

[993] J. Scheid, *Religion, institutions et société de la Rome antique, Leçons inaugurales du Collège de France*, Paris, 2003, p. 41 et 42.

[994] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 et 44.

1. Le flaminat impérial

Le flaminat dit du culte impérial est donc l'un des trois flaminats officiels de la cité. Tous les notables exerçant cette charge font partie intégrante des *honestiores*, et tiennent, en majeure partie, durant leur carrière, d'autres fonctions civiles et religieuses.

Les inscriptions nous apprennent, toujours selon J. Gascou[995], que ce flaminat se décline sous différentes dénominations sur le sol allobroge : flaminat de Rome et d'Auguste, flaminat de Germanicus César, flaminat du divin Auguste, ou encore flaminat d'Auguste. Il sera, par conséquent, intéressant de mettre en parallèle ces appellations avec les promotions juridiques de la cité et de tenter de définir la place de cette prêtrise dans le *cursus* de ces hauts magistrats viennois.

Après dépouillement des témoignages, neuf textes en font mention avec certitude. Le flaminat impérial est attesté par deux personnages dès l'époque de la colonie latine, et à sept reprises, après le changement de constitution, à l'époque de la colonie romaine.[996]

A Vienne, deux magistrats, déjà référencés dans la partie précédente de notre étude, sont mentionnés.

Le premier d'entre eux, Caius Passerius Aper, fait l'objet de deux dédicaces distinctes[997]. Tribun militaire, quattuorvir, il est ensuite *flamen diui Augusti*, puis flamine Germanicus César, et enfin préfet des ouvriers à trois reprises. Le flaminat de Germanicus César a été institué après la mort de celui-ci[998]. Cette charge est aussi attestée ailleurs en Narbonnaise : à Narbonne (*CIL* XII 4363) et à Nîmes (*CIL* XII 3180.3207), avec des titulatures très proches, notamment sur l'inscription *CIL* XII 3180 avec une carrière militaire similaire. La mise en place de cette *dignitas* s'explique par la grande popularité de Germanicus au sein de l'armée. Parallèlement, le fait que Passerius soit quattuorvir indique que ce texte date d'avant le règne de Caligula. Ce chevalier a certainement suivi sa carrière sous Tibère et fait également l'objet d'une troisième dédicace à Frangy (*R* 174 - *ILN* 793), en Haute-Savoie, où il devait posséder quelques terres[999]. Ce document nous apprend qu'il a obtenu le flaminat du divin Auguste par décret des décurions, signifiant que ce n'était pas le mode habituel de désignation[1000]. Enfin, dans le texte *R* 66, ce sont ses amis qui lui rendent hommage, tous citoyens romains ; et certainement tous *honestiores*.

Le second magistrat mentionné dans la capitale sur une dédicace est Cornelius Gabinianus[1001]. Découvert il y a une vingtaine d'années, absent du *Corpus des Inscriptions Latines*, ce personnage semble avoir occupé la questure, suivie sans doute par une charge sacerdotale qui devait être le flaminat impérial, voire le flaminat de la Jeunesse, avant d'achever son *cursus* par le duumvirat. Pour R. Lauxerois[1002], cette prêtrise attachée au culte impérial n'était pas nécessairement le couronnement d'une carrière. En outre, la datation ne

---

995 B. Rémy, J. Gascou, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 à 67.

996 J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 à 50.

997 R 7 et 8 – ILN 66, 67 – CIL XII 1872, 1873 – Annexes, p. 357 et 358.

998 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 364. L'existence d'un flaminat de Germanicus atteste un culte municipal du prince prématurément décédé.

999 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 19. L'auteur note que tous les grands personnages devaient posséder des domaines dans la région où ils ont été honorés d'une inscription ou d'une statue.

1000 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 370 à 371. Le culte municipal est né à l'initiative spontanée des habitants et des autorités de la cité, évoqué en premier lieu dans l'épigraphie par la nomination de flamines. La désignation de ces personnages de premiers plans est rarement mentionnée. C'est ce qui fait l'intérêt de l'obtention du flaminat par décret des décurions pour Passerius.

1001 R 10 – ILN 73 – Annexe, p. 359.

1002 R. Lauxerois, *Un nouveau magistrat de la colonie romaine de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 96 à 99. Cette inscription a été découverte suite à des recherches archéologiques menées en 1980-1981 sur le site d'un habitat gallo-romain à Vienne.

bénéficie pas de critères décisifs. Comme Passerius, Gabinianus porte un gentilice et un surnom latins.

En Isère, un seul autre flamine impérial est attesté à *Cularo*. Ce texte est dédié à un personnage demeuré anonyme, qui, après le duumvirat financier et avant le triumvirat, a occupé le flaminat d'Auguste[1003]. Ce témoignage provient d'un mausolée datant sans doute de la fin du Ier siècle (épithète laudative). On ne sait pas si ce personnage a exercé auparavant la questure ou l'édilité.

En Savoie, au cœur du sanctuaire de Brison-Saint-Innocent, un autre homme a dédié un temple à une divinité indéterminée. On apprend que cet évergète anonyme[1004], préfet des ouvriers, a sans doute été *flamen Romae et Augusti* (?), avant d'être flamine de Mars. Conservé au Musée lapidaire d'Aix-les-Bains, ce document, selon F. Bertrandy[1005], date de la fin du premier siècle, voire du début du second. Ce magistrat a certainement parcouru un *cursus* complet et tenu un rôle central dans ce sanctuaire réputé.

En Haute-Savoie, c'est également dans un lieu de culte majeur dédié à Mars qu'un flamine impérial est attesté. Auteur d'une dédicace à cette divinité à Passy, Aulus Isugius Vaturus[1006] a été flamine d'Auguste avant d'être duumvir du trésor. Cet *ex-voto* date d'avant l'édit de Caracalla en 212, comme le montre la mention de la tribu. Aulus porte un gentilice et un surnom celtiques, tous deux *unicum* en Narbonnaise.

Les quatre derniers flamines impériaux sont recensés à *Genava*. Le premier est Titus Iulius Valerianus qui fait l'objet d'une dédicace de sa fille. De la tribu Cornelia, et donc citoyen de la cité voisine de Nyons, il a tenu les plus hautes charges de Vienne, où il s'était établi. Patron de la colonie, duumvir financier, triumvir, tribun militaire, préfet des ouvriers, il fut *flamen Augusti*, avant d'occuper le pontificat. Le patronat, inscrit en premier sur son *cursus*, semble toutefois le couronnement de sa carrière politique exercée exclusivement chez les Allobroges. Cette dédicace[1007] date de 41 à 70.

Une autre épitaphe[1008] nous fait découvrir l'existence de L. Aemilius Tutor. D'après F. Bertrandy[1009], cette inscription, conservée au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, date d'avant le règne de Caligula. Deux éléments appuient cette hypothèse : l'orthographe de *filius* (*feil*…) et surtout la mention de la fonction de *IIII uir iure dicundo*. Aemilius fut donc quattuorvir, préfet des ouvriers, flamine de Mars, avant de finir son *cursus* par le flaminat de Rome et d'Auguste. Sa carrière paraît être retracée dans l'ordre direct, se terminant par deux prêtrises officielles successives ; et ceci avant le changement de constitution.

Toujours dans la capitale lémanique, un certain Caius Plinius Faustus[1010], aussi de la tribu Cornelia, a été édile, duumvir de la colonie équestre, et enfin flamine d'Auguste. Ce texte du Ier siècle émane d'un membre de la *gens* Plinia, et a peut-être été gravé à Nyons avant d'être transporté à Vienne.

Une dernière dédicace nous apprend l'existence d'un *flamen diui Augusti*, dont le nom est délicat à restituer, le document étant très fragmentaire. Il pourrait s'agir du duumvir Sex.

1003 R 54 – CIL XII 2249.

1004 R 123 – ILN 696 – CIL XII 2458 – Annexe, p. 391.

1005 B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *C.A.G. 73*, Paris, 1997, commune n°059, p.132 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 239.

1006 R 153 – ILN 547 – CIL XII 2349 ; B. Rémy, *I.L.H.S. 79*, Annecy, 1995, p. 106 – Annexe, p. 389.

1007 R 187 – ILN 846 – CIL XII 2608 – Annexe, p. 358.

1008 R 188 – ILN 849 – CIL XII 2600 – Annexe, p. 392.

1009 F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 240.

1010 R 189 – ILN 852 – CIL XII 2614 – Annexe, p. 360.

Iulius Orgen[1011], de la *gens* Iulia de *Genava*, qui aurait occupé cette charge après le règne de Tibère.

Comme nous pouvons le remarquer, et comme le souligne J. Gascou[1012], le flaminat impérial peut se trouver après la questure, le duumvirat ou encore le triumvirat, mais ne semble pas être le couronnement d'une carrière à Vienne, à la différence d'autres colonies romaines.[1013]

Plus précisément, le flaminat d'Auguste ou du divin Auguste suit, selon les cas, la questure, ce qui pourrait le situer en début de *cursus*, à l'image du flaminat de la Jeunesse[1014]. Mentionné à plusieurs reprises avec le flaminat de Mars, il ne l'est jamais sur le même texte avec celui de la Jeunesse. Dans l'inscription de Brison-Saint-Innocent (*CIL* XII 2458) il apparaît avant le *flamen Martis*, alors qu'à Genève (*CIL* XII 2600) c'est le contraire.

Sept prêtres distincts sont recensés et deux sont restés anonymes[1015]. Seul, Caius Passerius apparaît sur plusieurs textes. Cette charge sacerdotale est présente partout, dans les trois grandes agglomérations[1016], ainsi qu'en Savoie et Haute-Savoie. Il est intéressant de constater que les flamines impériaux sont attestés dans de hauts sanctuaires savoyards, et que le plus grand nombre d'entre eux se trouve à Genève, et non dans la capitale *Vienna*. Serait-ce dû au hasard des découvertes archéologiques ?

Parallèlement, cette fonction religieuse est mentionnée très tôt, avant même le règne de Caligula, et certainement dès Auguste, puisque le flaminat *Romae et Augusti* est fondé par celui-ci de son vivant (voir autel de Lyon) ; et ceci aussi bien à Vienne (*CIL* XII 1872) qu'à Genève (*CIL* XII 2600). Notons également que dans la cité de Calvin, un flamine impérial a exercé le pontificat.

Si le flaminat impérial est présent tout au long du Haut-Empire, rien ne permet, toutefois, d'affirmer, ni d'infirmer sa présence sous la dynastie des Sévères.

Pour conclure sur cette prêtrise, certains personnages ont exercé un flaminat dont les chercheurs, à ce jour, ignorent encore s'il s'agit d'une fonction liée au culte impérial. C'est le cas à Vienne (*ILN* 77) d'un homme dont la dénomination est impossible à restituer, qui, après la questure, a été flamine au Ier ou IIème siècle.

Toujours en Isère, deux autres flamines sont recensés. A Mauves, un document[1017] aujourd'hui conservé au Musée archéologique de Soyons, découvert au sud du Doux, indique la présence d'un magistrat ayant été triumvir *publicorum locorum persequendorum*, ce qui le rattache automatiquement à la cité des Allobroges. Anonyme, il a été préfet des ouvriers, triumvir, duumvir, avant d'être, peut-être, flamine du divin Auguste. Il fut enfin membre du collège d'Honos et de Virtus, collège attesté uniquement à Arles et à Narbonne (*CIL* XII 437). A Saint-Just-de-Claix, une épitaphe[1018] retrace la carrière de Gaius Contessius Laevinus qui a été *flamen* avant le duumvirat. Ce homme, qui est mentionné sur un document de Saint-Nazaire-en-Royans (*ILN* 331), est issu de la puissante famille des Contessii, et a effectué son

---

1011 R 190 – ILN 853 – CIL XII 2605.

1012 J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 44 à 50.

1013 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 361. B. Rémy note dans cet article que les prêtres, comme les prêtresses, du culte ne se distinguent guère de leurs collègues des autres cités.

1014 J. Gascou, *Actes du Xème Congrés international d'épigraphie grecque et latine*, Nîmes, 1992, p. 92 à 100.

1015 Tableau, p. 206.

1016 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. L'auteur précise que 67,8% de l'ensemble des inscriptions de la cité ont été retrouvées dans les agglomérations. Derrière *Vienna* (31,1% du *corpus*), *Genava* et *Cularo* sont les deux lieux où les découvertes épigraphiques sont les plus nombreuses. Il est donc assez logique de voir mentionnées dans ces agglomérations les plus hautes magistratures religieuses.

1017 R 83 – ILN 317 ; J. Dupraz, C. Fraisse, *C.A.G. 07*, Paris, 2001, commune n°152, p. 294 – Annexe, p. 357.

1018 R 85 – ILN 338 – CIL XII 2207 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 106 – Annexe, p. 359.

cursus entre le milieu du Ier siècle et le IIème siècle. Notons qu'il porte un gentilice celtique et un *cognomen* latin (*unicum* en Narbonnaise).

2. Le flaminat de la Jeunesse

Comme nous l'avons vu précédemment, cette prêtrise est l'une des spécificités viennoises, tout du moins sur le sol gaulois. Par son titre, le flamine est à la tête d'une association rassemblant les jeunes hommes de l'aristocratie municipale. A l'échelle de l'Empire, ces organisations de la jeunesse, qui ont pour but de cultiver les activités physiques en particulier, se développent dès le règne d'Auguste.

Déjà référencées, d'après les travaux de F. Bertrandy[1019], neuf inscriptions mentionnent un *flamen Iuuentutis*.

Ce ne sont pas moins de six documents qui ont été découverts à *Vienna*. Deux dédicaces ont été gravées en l'honneur du prestigieux magistrat D. Iulius Capito[1020]. Originaire de *Genava*, présent sur une inscription de ce *vicus*, mais également sur une autre retrouvée à Douvaine[1021] (*ILN* 809, 845), il a, parallèlement à ses charges municipales, atteignant le triumvirat, exercé dans la capitale, sous le règne de Trajan, le flaminat de la Jeunesse.

La seconde personnalité est Cornelius Gabinanus[1022]. Comme nous l'avons vu, pour R. Lauxerois[1023], ce magistrat a peut-être exercé ce flaminat ou celui du culte impérial, avant d'occuper le duumvirat, entre le milieu du Ier siècle et le début du IIème siècle.

Un autre flamine, en dehors de Capito, est mentionné sur plusieurs témoignages à Vienne et à Tain-l'Hermitage. Il s'agit de Quintus Valerius Macedo[1024]. Selon F. Bertrandy[1025], ces dédicaces dateraient du règne d'Hadrien ou de celui d'Antonin le Pieux. Dans celles-ci, les degrés sont énumérés dans l'ordre, avec comme première fonction le flaminat de la Jeunesse et comme dernière le triumvirat. Cet aristocrate a reçu le *latus clavus* (laticlave), la bande pourpre large de la toge sénatoriale, mais ne semble pas avoir siégé à Rome.

Decimus Titius Iustus[1026], de la puissante *gens* Titia d'*Aquae*[1027], est un autre notable à avoir été, après le duumvirat, flamine de la Jeunesse au milieu du Ier siècle.

Enfin, à *Vienna*, un dernier magistrat anonyme[1028] a été *flamen Iuuentutis*, et ceci avant, cette fois-ci, le duumvirat, ce qui semble situer la carrière de cet homme après le changement de constitution.

En dehors de la capitale viennoise, seul *Cularo* peut se prévaloir de la présence de flamines de la Jeunesse dans son agglomération.

[1019] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 235 à 237 et p. 244 et 245 – Tableau, p. 207.

[1020] R 5 et 6 – ILN 62, 63 – CIL XII 1869, 1870 – F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 244 – Annexe, p. 361.

[1021] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 19. D. Iulius Capito devait très certainement posséder des propriétés autour de Douvaine.

[1022] R 10 – ILN 73 – Annexe, p. 359.

[1023] R. Lauxerois, *Un nouveau magistrat de la colonie romaine de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 96 à 99.

[1024] R 11 et 81 – ILN 76, 303 – CIL XII 1903, 1783.

[1025] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 244.

[1026] R 17 – ILN 103 – CIL XII 1902 – Annexe, p. 362.

[1027] B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454 ; Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 95 et 96. *Aquae* est le berceau de la famille des Titii.

[1028] R 13 – ILN 79 – CIL XII 1906.

Une première épitaphe nous fait connaître Titus Cassius Mansuetus[1029], de la famille des Cassii de Grenoble[1030]. Pour F. Bertrandy[1031], le document date de la fin du Ier siècle ou du début du IIème siècle, décrivant un *cursus* retracé dans l'ordre direct, le flaminat précédant le duumvirat.

Une seconde épitaphe gravée sur un sarcophage nous apprend l'existence d'un certain Sextus Iulius Condianus[1032], flamine de la Jeunesse, puis questeur et édile, et ceci avant l'âge légal d'accès aux magistratures à vingt-cinq ans, âge qui semble donc ne pas toujours être respecté.

Pour J. Gascou[1033], cette charge sacerdotale se situe en début de carrière, et suit selon les cas, la questure. Ce flaminat peut se situer, paradoxalement, en tout début de *cursus*, à un âge très précoce, ou tout au contraire être le couronnement de celui-ci.[1034]

En comparant cette fonction avec le flaminat de Mars, comme le fait remarquer F. Bertrandy[1035], rien ne permet d'entrevoir une simple corrélation, d'autant plus que D. Iulius Capito, qui a exercé les deux prêtrises, ne les mentionne jamais ensemble. Un fait est néanmoins avéré, c'est que le flaminat de la Jeunesse, comme le soutient B. Rémy, peut se trouver indifféremment juste avant ou juste après le duumvirat

Cependant, plusieurs autres remarques s'imposent. Ces *honorati* sont très peu nombreux, si l'on considère que Capito et Macedo apparaissent sur plusieurs textes, et que Gabinanus est peut-être flamine impérial. En réalité, ils sont au nombre de sept, dont l'un est resté anonyme. De plus, ce sacerdoce est uniquement présent en Isère, et encore seulement dans les grands centres. Si certains de ces magistrats sont bien honorés ailleurs, il n'est alors jamais fait mention de cette fonction religieuse.

La datation de ces témoignages paraît démontrer que cette magistrature concerne la majeure partie du Haut-Empire, même si rien ne permet de l'attester formellement sous la dynastie des Sévères, et qu'elle apparaît surtout omniprésente entre le milieu du Ier siècle et la fin du IIème siècle.

Dans tous les cas comme pour les deux autres flaminats, le flaminat de la Jeunesse donne la possibilité à certains hommes d'accéder à des fonctions officielles, de prétendre à une promotion sociale, démontrant également que des membres des grandes familles, par ce type de charges, parviennent à une intégration civile et religieuse certaine.

3. Le flaminat de Mars

Les Romains considéraient comme majeurs les flamines de Jupiter, Quirinus, et Mars[1036]. D'après les travaux de F. Bertrandy[1037], huit inscriptions recensent un *flamen Martis* dans la cité, ce que semblent confirmer la consultation des différents recueils épigraphiques. Cette charge est, en premier lieu, une prêtrise officielle du dieu Mars.

[1029] R 47 – ILN 376 – CIL XII 2238.

[1030] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71 et 72.

[1031] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 245.

[1032] R 51 – ILN 382 – CIL XII 2245 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, l'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 87 – Annexe, p. 362.

[1033] J. Gascou, *Actes du Xème Congrés international dépigraphie grecque et latine*, Nîmes, 1992, p. 92 à 100.

[1034] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 44 à 50.

[1035] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 235 à 237.

[1036] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 55.

[1037] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 223.

A *Vienna*, l'épitaphe de Sammonis[1038], porteur d'un surnom celtique, nous apprend qu'il a tenu cette unique fonction à la fin du Ier siècle ou au début du IIème siècle. Toujours en Isère, à *Cularo*, la dédicace d'un affranchi à son patron nous permet de connaître Aulus Caprilius Antullus[1039]. Issu, de l'illustre famille d'évergètes des Caprilii de la région de *Boutae*, en tant que flamine de Mars, il appartient sans aucun doute à l'élite allobroge.

Ce sacerdoce est également présent en Savoie à deux reprises. Ainsi, F. Bertrandy[1040] nous mentionne la dédicace d'un temple érigé par un anonyme[1041] à Brison-Saint-Innocent, qui, après la préfecture et le flaminat impérial, semble avoir achevé à la fin du Ier siècle ou au début du IIème siècle son *cursus* par le flaminat de Mars. Dans ce sanctuaire, il ne fait guère de doute que ce dieu devait être vénéré. Une autre épitaphe[1042] retrouvée à Saint-Alban-Leysse nous apprend l'existence de Sex. Decidius. D'abord tribun, puis quattuorvir, il occupa enfin le flaminat. Ce magistrat, comme nous le savons déjà, a été décoré par Tibère entre 14 et 37. Ce document prouve la précocité de la mise en place officielle de cette charge religieuse.

Le flaminat de Mars est aussi attesté en Haute-Savoie, notamment dans certains sanctuaires. Le premier texte a été découvert à Passy. Un notable, questeur et duumvir, Arrius Gemelus[1043] rend hommage à cette divinité, en étant lui-même *flamen Martis*. Cette fonction couronne la carrière de ce magistrat appartenant à l'élite municipale. A Cran-Gevrier, près de *Boutae* où est attesté le culte de Mars, plusieurs témoignages soulignent la présence d'un important évergète et notable du *pagus* d'Apollon : Sex. Iulius Optatus[1044], qui à l'époque julio-claudienne a occupé le flaminat de cette divinité.

A *Genava*, deux magistrats, déjà recensés postérieurement, ont été flamine de Mars. D. Iulius Capito, connu pour une dédicace, en *ex-voto*, à Jupiter et Mars à Douvaine (*ILN* 809), indique sur une inscription genevoise[1045] ce sacerdoce, entre son duumvirat et le triumvirat. Le second personnage est L. Aemilius Tutor[1046], dont le *cursus* prouve aussi la précocité de ce flaminat, puisqu'il a occupé le quattuorvirat. Sa carrière s'est achevée par le flaminat impérial.

On connaît les liens unissant Auguste à Mars depuis la bataille de Philippes en 48 av. J.-C., ce qui peut expliquer que parallèlement au culte impérial, le flaminat de ce dieu ait été instauré très tôt dans une grande partie de l'Empire, mais également sur le sol allobroge comme le fait remarquer J. Gascou[1047], avec deux textes attestant cette charge pendant la colonie latine.

Huit inscriptions mentionnent autant de flamines[1048]. A la différence du flaminat impérial ou de celui de la Jeunesse, aucun magistrat n'apparaît sur plusieurs documents. De plus, cette charge peut être signalée seule après le nom du magistrat comme à Vienne, Cran ou Grenoble, ou mentionnée dans un *cursus* municipal comme à Genève, Passy ou encore Saint-Alban-Leysse. Présent au premier siècle et au second, le flaminat de Mars est attesté sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans les grands centres urbains que dans des lieux plus

---

[1038] R 33 – ILN 107 – CIL XII 1899 – Annexe, p. 390.
[1039] R 63 – ILN 374 – CIL XII 2236 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 86 – Annexe, p. 390.
[1040] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 239.
[1041] R 123 – ILN 696 – CIL XII 2458 ; B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 132 – Annexe, p. 391.
[1042] R 145 – ILN 638 – CIL XII 2430 – Annexe, p. 391.
[1043] R 156 – ILN 549 – *I.L.H.S. 81* – Annexe, p. 390.
[1044] R 169 – ILN 771 – I.L.H.S. 50 – CIL XII 2536 – Annexe, p. 392.
[1045] R 211 – ILN 845 – CIL XII 2613.
[1046] R 188 – ILN 849 – CIL XII 2600 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 240 – Annexe, p. 392.
[1047] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 et 44.
[1048] Tableau, p. 208.

reculés. Cette fonction religieuse témoigne corrélativement de l'existence de nombreux sanctuaires dédiés à ce dieu.[1049]

Le témoignage concernant Capito est des plus instructif, pouvant nous faire penser que ce flaminat devait être plus important que ce que les chercheurs croyaient, ou que l'augurat, occupé avant cette charge, était un sacerdoce plus modeste que dans d'autres provinces. A l'inverse des inscriptions de Vienne où il est attesté, la carrière de Capito à Genève est ici retracée dans l'ordre chronologique, même si toutes les fonctions n'y sont pas mentionnées.

Parallèlement, si un magistrat poursuit son *cursus* après le duumvirat pour atteindre le triumvirat, il ne fait plus état d'un *flamen Martis*. Enfin, du seul texte où le flaminat de Mars apparaît au côté de celui du culte impérial, le premier précède le second, mais sont exercés après le quattuorvirat, ce qui tendrait à prouver que cela change à l'époque de la seconde constitution et de la mise en place du triumvirat.

F. Bertrandy[1050], sur le seul témoignage de Capito, émet l'hypothèse que cette fonction religieuse pourrait être subordonnée au flaminat de la Jeunesse, ce qui paradoxalement le rendrait moins prestigieux.

B. L'augurat et le pontificat.

Vienne, en tant que colonie, possède des magistratures religieuses romaines, dont notamment l'augurat et le pontificat. Tous deux bénéficient encore, sous le Haut-Empire, d'un très grand prestige et peuvent apparaître, à première vue, comme l'aboutissement d'une carrière sacerdotale. Il semble donc indispensable de cerner la place de ces prêtrises dans le *cursus* des hauts personnages viennois.

J. Gascou[1051] pense qu'il est fort délicat de voir une carrière sacerdotale rectiligne, même en ce qui concerne ces deux fonctions sur le sol allobroge. De plus, augurat et pontificat n'ont pas, à réellement parler, de rapport direct avec le culte impérial, la mise en place de la nouvelle idéologie, ou encore la vénération des principales divinités du panthéon. Ils apparaissent plutôt comme les garants des règles religieuses. Cicéron définissait ainsi les pontifes comme les interprètes des observances et les augures comme les interprètes et messagers de Jupiter Maximus.

1. L'augurat

Les augures sont des « maîtres de légitimité », des techniciens de la prise des auspices, rite fondamental obligeant les magistrats à constater, avec la caution du collège augural, l'existence d'une situation harmonieuse entre les volontés de la cité et celles des dieux[1052]. Pour J. Gascou[1053], une huitaine de documents mentionne l'augurat sur le territoire viennois ; mais, parmi ceux-ci, certains personnages y sont référencés à plusieurs reprises.

[1049] A. Allély, *Comptes rendus*, *REA, 109, 2*, 2007, p. 804 à 807 – à propos : Mars en Occident. *Actes du Colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident »*, Le Mans, 4-6 Juin 2003, Rennes, 2006. L'auteur rappelle l'analyse de M. Th. Raepsaet-Charlier sur les *cultores* en Gaule Belgique et dans les Germanies. Celle-ci note que Mars est notamment très présent chez les élites et dans le culte public. P. Le Roux précise qu'il réside avec d'autres dieux au sein des sanctuaires.

[1050] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 223 à 235.

[1051] B. Rémy, J. Gascou, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 à 67.

[1052] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 63.

[1053] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 44 à 50.

C'est le cas du célébrissime D. Iulius Capito recensé, comme nous le savons, sur deux textes à Vienne et un autre à Genève[1054]. Sans reprendre le détail de son *cursus*, plusieurs remarques s'imposent sur ce notable ayant vécu sous Trajan. Dans la capitale, l'augurat est exercé après le duumvirat et avant la préfecture, alors qu'il se trouve à une place diamétralement différente dans la cité de Calvin. L'augurat dans les deux inscriptions viennoises paraît clôturer la carrière religieuse, ce que semble démentir le document de Genève[1055] où c'est le flaminat de Mars qui apparaît en dernier. En effet, l'augurat y est mentionné en premier, avant même le duumvirat.

Egalement fort bien connu, Q. Valerius Macedo[1056] a aussi exercé l'augurat, mais sans doute sous Hadrien ou Antonin le Pieux. Dans le témoignage de Vienne cette charge achève l'ensemble de sa carrière, et se situe après le flaminat de la Jeunesse. Cependant dans le texte de Tain-l'Hermitage[1057], l'augurat se trouve entre le duumvirat et le triumvirat, ne semblant être l'aboutissement que du seul *cursus* religieux.

En dehors de la capitale, en Isère, deux augures sont recensés sur un même document découvert à Creys-Mépieu. Sennius Martius et Melius Martiniacus[1058], magistrats, portent les *duo nomina* avec des gentilices celtiques. Datant probablement de la fin du IIème siècle ou du début du IIIème siècle, cette inscription ne fait apparaître que cette seule et unique charge. Importance donnée à l'augurat…il semble hasardeux d'en tirer une quelconque conclusion. Notons que Martius appartient à la *gens* Sennia.

Si l'augurat semble absent de la Savoie et de la Haute-Savoie, Genève est le lieu de découverte de deux autres témoignages déjà rencontrés, où est mentionné L. Iulius Brocchus Valerius Bassus[1059]. Il fut, comme son petit-fils Capito, augure. Il a fait graver cette charge après le triumvirat, mais avant le pontificat, le duumvirat et le flaminat de la colonie équestre de Nyons. Ni l'augurat, ni même le pontificat ne paraît ici achever sa carrière religieuse.

La première remarque sur l'augurat est que cette fonction se concentre essentiellement à *Vienna* (4 occurences) et *Genava* (3 occurrences). Un seul document se trouve ailleurs, à Creys-Mépieu. Ce texte se singularise par le fait qu'il est relativement tardif et qu'il met en scène deux magistrats qui ont occupé cette unique prêtrise. Ces deux notables n'ont, semble-t-il, pas la même aura que les trois autres.

En effet, ce sont seulement cinq augures qui sont attestés dans la cité : L. Iulius Brocchus Valerius Bassus (2 occurrences) qui devait vivre vers le milieu du premier siècle – son petit-fils Capito (3 occurrences) qui a exercé ses fonctions sous Trajan – Macedo (2 occurrences) qui a vécu sous Hadrien ou Antonin le Pieux – Martius et Martiniacus qui eux ont exercé cette charge plus tardivement. Les trois premiers personnages ont occupé la plus haute charge municipale après le changement de constitution : le triumvirat ; ce qui n'est pas le cas des magistrats de Creys-Mépieu.

L'augurat n'est donc pas non plus, dans tous les cas, l'aboutissement des promotions sociales dans la cité. De plus, l'augurat se trouve seul ou encadré par d'autres fonctions, ou peut encore se trouver avant le duumvirat sans qu'une autre charge ne soit exercée auparavant. Enfin, l'augurat semble souvent clôturer le *cursus* religieux à Vienne, ce qui n'est pas le cas à Genève.

[1054] R 5, 6 et 211 – ILN 62, 63 et 845 – CIL XII 1869, 1870, 2613.
[1055] R 211 – ILN 845 – CIL XII 2613.
[1056] R 11 – ILN 76 – CIL XII 1903 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 244.
[1057] R 81 – ILN 303 – CIL XII 1783.
[1058] R 103 – ILN 557 – CIL XII 2378 – Annexe, p. 378.
[1059] R 185 et 186 – ILN 843, 844 – CIL XII 2606, 2607 – Annexes, p. 358 et 359.

Au regard de tous ces paramètres, force est de constater, à la suite de J. Gascou[1060], qu'il est très difficile, voire impossible de fixer cette charge au sein d'une carrière et d'une hiérarchie des fonctions.

2. Le pontificat

Ces prêtres sont les premiers représentants des collèges sacerdotaux, qui peuvent être définis comme les « maîtres du rite »[1061]. J. Gascou[1062] a référencé une dizaine de documents indiquant la présence d'un pontife. Comme pour l'augurat, le pontificat est concentré très largement à *Vienna* et *Genava*.[1063]

Parmi les quatre occurrences de la capitale, un magistrat anonyme (*CIL* XII 1839) est l'auteur d'une dédicace au futur Trajan. Ce document de 101 ap. J.-C. mentionne uniquement le pontificat, laissant suggérer qu'il était le sommet du *cursus* religieux.

Cette charge est également présente en Savoie à deux reprises, notamment à Grésy[1064]. Le magistrat Taurinus a tenu cette fonction au cours de sa carrière. Il a ainsi au Ier siècle régit les règles du culte privé entre le duumvirat et le triumvirat.

A *Genava*, quatre autres occurrences nous font recenser trois pontifes. Les deux inscriptions déjà étudiées mentionnant le grand père de Capito, L. Iulius Brocchus Valerius[1065], indiquent qu'après l'augurat ; mais avant le flaminat de la colonie équestre de Nyons, il a été pontife, ce qui laisserait penser que ce sacerdoce, ici, ne clôture pas toujours une carrière.

Titus Iulius Valerianus[1066] a aussi tenu cette prêtrise, charge achevant un *cursus* où il a été dans la seconde moitié du Ier siècle également triumvir et flamine d'Auguste. Originaire de la tribu Cornelia, il a fait toute sa carrière dans la cité des Allobroges. Toujours au bord du Léman, un autre pontife anonyme[1067] signifie en tout début de *cursus* cette charge, avant le triumvirat et le curatat. Ce témoignage est intéressant notamment par la mention de cette dernière fonction, qui est unique dans la cité.

A *Vienna*, à l'image de l'augurat, le pontificat semble souvent clore le *cursus*, ce qui n'est, à l'évidence, pas le cas à Genève. Cette prêtrise n'est quasiment jamais suivie d'un autre sacerdoce dans les carrières où il apparaît, mais sa place, par rapport aux magistratures civiles, est très variée.

Attesté dès le Ier siècle, le pontificat, chez les Allobroges, ne semble pas avoir le même prestige que dans d'autres cités et provinces. Le champ épigraphique à notre disposition ne permet nullement de lui donner une position précise dans la hiérarchie religieuse et sociale, comme c'est le cas pour l'ensemble des sacerdoces.

[1060] B. Rémy, J. Gascou, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble,* Gollion, 2002, p. 64 à 67.
[1061] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 61.
[1062] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 44 à 50.
[1063] ILN 30, 31, 32, 60, 529, 575, 843, 844, 846 et 848.
[1064] R 110 – ILN 529 – CIL XII 2337 – Annexe, p. 213.
[1065] R 185 et 186 – ILN 843, 844 – CIL XII 2606, 2607.
[1066] R 187 – ILN 846 – CIL XII 2608 – Annexe, p. 358.
[1067] ILN 848 – CIL XII 2618.

C. Le sévirat et le flaminicat.

Après les trois flaminats, l'augurat et le pontificat, deux autres catégories de prêtrises sont certifiées par l'épigraphie dans la cité : le sévirat[1068] et le flaminicat[1069]. A la différence des autres magistratures religieuses, celles-ci s'inscrivent ni dans un *cursus*, ni dans une carrière, mais paraissent, cependant, concernées également des notables faisant partie intégrante de l'élite allobroge.

1. Le sévirat

Le fait qu'à Vienne les collèges sacerdotaux sont majoritairement des sévirs peut laisser penser que ces personnages sont fortement impliqués dans le culte municipal et qu'ils sont sans doute chargés du culte des Lares auguste. Les sévirs nous sont connus dans la cité par divers documents : une inscription honorifique, des donations, des dédicaces et de nombreuses épitaphes.[1070]

a. Les sévirs augustaux.

Un nombre plus important de documents atteste de la présence de cette fonction sur le territoire depuis la découverte et le recensement de textes aux franges de la cité. Dix-sept épigraphies nous indiquent l'existence, avec certitude, de dix-huit notables ayant occupé le sévirat augustal.

C'est en Isère, notamment dans les deux plus grandes agglomérations urbaines, qu'est mentionné le plus grand nombre d'entre eux. Trois sévirs augustaux ont ainsi leurs noms gravés sur des documents *Vienna*. Auteur d'une dédicace à son épouse dans la seconde moitié du IIème siècle, L. Vibrius Eutyches, au surnom grec évocateur, porte un gentilice indigène.[1071]

Un certain …rius Mansuetus, au Ier siècle, est un sévir augustal suffisamment riche[1072] pour faire réparer à ses frais une horloge[1073]. Egalement sur une dédicace à sa conjointe, T. Cafatius Cosmus, porteur d'un gentilice latin et d'un surnom grec, nous indique son sévirat sur ce document datant probablement d'une époque comprise entre le milieu du Ier siècle et le milieu du IIème siècle.[1074]

Dans la proche périphérie de la capitale, trois autres personnages occupent cette même charge. Sur la rive gauche du Rhône, à Feyzin, un nommé Lucius Taietius Chresimus[1075] est l'auteur d'un *ex-voto* sous les Sévères. A Seyssuel, ce sont un père et son fils qui sont indiqués. Q. Connius Sauria et Q. Connius Rhodochus[1076] portent tous deux un surnom grec.

[1068] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 19 à 48. B. Rémy a référencé les noms de vingt sévirs, peut-être vingt-six, auxquels il faut ajouter un sévir viennois attesté à Lyon.

[1069] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 129 à 134. Les auteurs consacrent un chapitre de leur ouvrage aux sacerdoces au cœur de la cité.

[1070] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 19, 26 et 27 ; B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 361 à 376.

[1071] R 18 – ILN 108 – CIL XII 1879.

[1072] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 26 et 35. Le don d'une horloge confirme, comme nous le verrons ultérieurement, le fait que les sévirs étaient, pour la plupart, des hommes aisés occupant une place privilégiée.

[1073] R 14 – ILN 87 – CIL XII 1893 – Annexe, p. 365.

[1074] R 19 – ILN 109 – CIL XII 1900 – Annexe, p. 365.

[1075] R 77 – ILN 287 – CIL XII 1828 Annexe, p. 367.

[1076] R 79 – ILN 295 – CIL XII 1880 – Annexe, p. 370.

Cependant, selon A. Pelletier et F. Kayser[1077], dans ce texte du IIème siècle, Rhodochus est, semble-t-il, manifestement un ingénu ; et sachant que rien ne prouve que son père soit lui-même un affranchi, nous devons rester prudent face aux surnoms grecs, car ce texte pourrait confirmer l'accès de citoyens de naissance libre au sévirat.

Dans l'autre grand centre du département, ce sont cinq prêtres qui sont recensés. Une épitaphe gravée de son vivant, datant de la fin du premier siècle ou du début du second, est l'œuvre d'un citoyen romain issu de la *gens* Cassia[1078]. P. Cassius Hermetio[1079], sans doute d'extraction servile, est aussi connu à travers les épitaphes de sa femme et de sa fille (*ILN*, 422. 395). Une autre épitaphe de la seconde moitié du IIème siècle nous fait connaître à *Cularo* Q. Iulius Saturninus[1080]. Son surnom latin apparaît souvent chez les esclaves affranchis, mais Quintus est peut-être né libre. Référencé dans la *Carte Archéologique de la Gaule*, un texte nous apprend l'existence d'un sévir augustal ayant vécu à la fin du Ier siècle ou au début du IIème siècle : Sextus Attius Myrosies[1081]. C'est un personnage très intéressant. D'une part, il appartient à la très prestigieuse *gens* Attia[1082] de *Cularo*. D'autre part, il est l'époux d'Hiliria Quintilla, flaminique de la cité. Tout comme elle, il fait partie de l'élite municipale. Un autre personnage appartenant par alliance à la famille des Attii est un sévir augustal : Sextilius Gallus[1083]. Il porte les *duo nomina* (gentilice latin et surnom celtique), et a sans doute exercé sa charge religieuse au IIème siècle. Un affranchi d'un citoyen nommé Q. Vettius Nobilis, Q. Vettius Epictetus a été aussi un sévir augustal greneblois au second siècle.[1084]

Aux franges de ce département, deux derniers témoignages font référence à la semi-magistrature. A Chuzelles, un anonyme[1085] occupe cette charge au Ier siècle (paléographie). A Limony, Marcus Apronius Eutropus[1086], médecin asclépiadien au milieu du Ier siècle, a également occupé cette prêtrise. Cet homme a suivi l'enseignement d'Asclépiade de Pruse qui a exercé à Rome au premier siècle avant Jésus-Christ, appuyant sa doctrine méthodique sur la physique atomiste d'Epicure[1087]. Eutropus, porteur d'un *cognomen* grec, est l'unique médecin-sévir augustal de la cité, mais nous avons d'autres exemples ailleurs dans l'Empire.

En dehors de l'Isère, cette fonction religieuse, totalement absente de Haute-Savoie, est présente quatre fois en Savoie. A Aix-les-Bains, c'est un membre de la puissante *gens* Titia[1088] qui occupe cette charge au IIème siècle. Decimus Titius Apolaustianus[1089] porte le prénom des affranchis de cette famille et un surnom grec.

A Bassens, un certain Sextus Decidius[1090], affranchi de Priscus, faisant partie de l'importante lignée des Decidii de la Combe de Savoie, a été sévir augustal dans la seconde moitié du Ier siècle (abréviation « Lib » pour *libertus*). Cet homme, qui fait profiter la

---

1077 A. Pelletier, F. Kayser, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne, ILN 295*, Paris, 2004, p. 343 à 345.

1078 B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71 et 72.

1079 R 46 – ILN 375 – CIL XII 2237.

1080 R 49 – ILN 379 – CIL XII 2242 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, l'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 86 – Annexe, p. 369.

1081 R 50 – ILN 381 – CIL XII 2244 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, l'Isère*, *C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 87.

1082 B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71.

1083 R 52 – ILN 384 – CIL XII 2247 – *C.A.G. 38/1*, p. 87.

1084 R 53 – ILN 385 – CIL XII 2248.

1085 R 78 – ILN 290 – Annexe, p. 368.

1086 R 82 – ILN 306 – CIL XII 1804 – Annexe, p. 369.

1087 B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 35.

1088 B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454.

1089 R 122 – ILN 677 – CIL XII 2457.

1090 ILN 638.

communauté de sa richesse[1091], porte la même dénomination qu'un flamine de Mars attesté à Saint-Alban-Leysse (*ILN* 638). A Jongieux, M. Staius Achilleus[1092] est un autre sévir augustal ayant exercé sa charge au second siècle. Référencé par F. Bertrandy, un sévir augustal est mentionné en Savoie, à Pont-de-Beauvoisin, portant un surnom théophore grec : Caius Betutius Hermes.[1093]

Un dernier témoignage a été découvert à *Genava*. Un affranchi de la famille grenobloise des Attii y est attesté au Ier siècle. Il s'agit du sévir augustal Sextus Attius Carpophorus.[1094]

b. Les autres sévirs de la cité.

A Saint-Romain-en-Gal, un document nous fait connaître Caius Rusonius Secundus, certainement originaire de *Vienna* où il s'est fait enterrer avec un autre membre de sa famille Caius Rusonius Myron[1095]. Tous les deux ont occupé le sévirat augustal et ont été marchands de sayons (corporations des *sagarii*), mais ceci dans la colonie voisine *Copia Claudia Augusta* de Lyon. Toujours dans la capitale, A. Pelletier[1096] s'est intéressé à des questeurs, les jumeaux Coelii. Cette dédicace, datant probablement de la seconde moitié du premier siècle ou du second siècle, est le fait de leur affranchi Primus (surnom latin), qui fut simple sévir.[1097]

En Isère, aux Roches-de-Condrieu, un texte nous renseigne sur un certain Eutyches, peut-être sévir augustal. Toutefois, cette inscription a sans doute été rapportée d'Italie[1098]. A Aoste, un bloc de marbre semble faire mention d'un collège de sévirs[1099]. Cette pierre a été hypothétiquement gravée par six hommes, mais elle est trop endommagée pour qu'on puisse en déduire une quelconque affirmation.

Un dernier témoignage, datant du Ier siècle, a été retrouvé à *Genava*, faisant état d'un collège de sévirs[1100]. C'est l'unique fois sur le territoire que les six membres sont attestés textuellement : Q. Stardius Macer (surnom latin), Caius Stardius Pacatus, Caius Albucius Philogenes (surnom grec), L. Statius Achialus (surnom grec), C. Novellius Amphio (surnom grec), P. Cornelius Amphio. Néanmoins, rien ne permet de dire quel type de sévirat ils occupaient.[1101]

[1091] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 26 et 27. C'est une autre donation prouvant la relative richesse des personnages obtenant le sévirat ; J.-P. Jospin, avec la collab. de P.-Y. Carron, *Une fontaine romaine à Aoste (Isère)*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 7 à 17. L'édile, magistrat local, avait la responsabilité de la restauration et de la construction des fontaines. Il est intéressant de faire ici le parallèle avec la donation de Sextus Decidius, sévir augustal.

[1092] R 135 – ILN 629 – *C.A.G. 73*, p. 140 – Annexe, p. 369.

[1093] R 134 – ILN 621 – CIL XII 2415 ; F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 238 – Annexe, p. 386.

[1094] R 194 – ILN 862 – CIL XII 2612.

[1095] R 20 – ILN 124 – CIL XII 1898 – Annexe, p. 366.

[1096] A. Pelletier, *Les inscriptions viennoises des jumeaux Coelii et le recrutement des décurions en Gaule*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 2 à 7.

[1097] R 9 – ILN 72 – CIL XII 5864 – Annexe, p. 367.

[1098] R 80 – ILN 297 – CIL XII 1806 – Annexe, p. 368.

[1099] R 70 – ILN 599 – CIL XII 2389.

[1100] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 20 à 31.

[1101] R 195 – ILN 863 – CIL XII 2617 – Annexe, p. 370.

Le sévirat est majoritairement « augustal ». Comme pour les flaminats du culte impérial et de la Jeunesse, cette magistrature est surtout présente dans les grands centres urbains[1102], et notamment en Isère autour de *Vienna* et *Cularo*.[1103]

Cet état de fait paraît logique au regard des activités professionnelles des sévirs souvent liées aux échanges, d'où la prépondérance des témoignages dans les vallées du Rhône et de l'Isère, sur les grands axes commerciaux et fluviaux. Etant dans les affaires au sein des principales agglomérations, le sévirat couronne certainement la réussite professionnelle de ces personnages, tout en étant un instrument de promotion sociale[1104]. Si dans la hiérarchie municipale, les sévirs viennent juste après les décurions, ils disposent avec certitude d'une certaine fortune, puisqu'ils sont redevables de la *summa honoraria* pour être admis dans leur collège.[1105]

Sur le territoire allobroge, à la différence des autres cités de Narbonnaise, il n'est point mentionné de *seuiri (Augustales) corporati*. De la même manière, nous ne connaissons que rarement l'activité des sévirs à Vienne, à l'exception Marcus Apronius Eutropus ; alors que différents métiers sont attestés à Narbonne, Nîmes ou Arles : orfèvre, *centonarius*, *uestiarius*, naute, naviculaire.[1106]

Aucun de ces prêtres n'est mentionné à plusieurs reprises, et cette charge, parallèlement, ne paraît offrir aucun accès sur une quelconque carrière civique ou religieuse. Comme l'expliquent les historiens, ils n'ont ni la même qualité, ni le même prestige que les autres prêtres municipaux. Ces citoyens romains, selon B. Rémy[1107], sont, dans la cité, probablement nommés par un décret des décurions, même si auncune inscription ne l'atteste formellement. Il faut souligner, même s'il faut demeurer prudent quant à l'analyse des surnoms grecs[1108], nombreux d'entre eux semblent d'extraction servile, et en tant qu'affranchis, ils sont inéligibles aux autres magistratures. C'est certainement pour cela que les chercheurs définissent cette charge religieuse comme une semi-magistrature. Les sévirs augustaux appartiennent cependant à l'aristocratie locale, car, de par leur statut, ils peuvent être époux de flaminique ou encore appartenir aux grandes dynasties familiales.

Nous pouvons aussi constater que très peu de documents font état des comportements religieux de ces personnalités. Aucune inscription ne fait référence à leurs sentiments à l'égard des empereurs ou au régime impérial, alors qu'ils sont partie prenante. Dans deux dédicaces seulement, les sévirs rendent hommage directement à des divinités, qui sont par ailleurs les plus importantes du panthéon de la cité : L. Taietius Chresimus vénère Mercure à Simandres, et C. Betutius Hermes honore Mars à Pont-de-Beauvoisin.[1109]

Concernant la datation, une très large majorité des textes a été gravée après le changement de constitution, entre 50 et la fin du Haut-Empire[1110], ce que confirment les invocations à l'*ascia* et aux dieux Mânes[1111]. Par contre, aucun n'atteste avec certitude la présence de cette semi-magistrature au début du Principat.

[1102] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 24. Suite à son étude, B. Rémy confirme que dans leur très forte majorité, les sévirs viennois ont vécu et sont morts dans les villes de la cité ; B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. A titre de comparaison, il faut se rappeler que 67,8% de l'ensemble des inscriptions de la cité ont été retrouvées dans les agglomérations.

[1103] Tableau, p. 210 et 211.

[1104] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 35 à 39.

[1105] *Ibidem*, p. 19. Les sévirs devaient aussi faire certaines dépenses pour l'organisation de jeux ou de banquets publics (*ob honorem seuiratus*). L'auteur note cependant qu'aucun exemple des obligations financières n'est attesté sur le territoire allobroge.

[1106] *Ibidem*, p. 35 : *CIL XII* 4391, 4398, 4406, 4422 à Narbonne – *CIL XII* 3202 à Nîmes – *CIL XII* 526, 982, 1005 à Arles.

[1107] *Ibidem*, p. 20.

[1108] *Ibidem*, p. 31 à 34. Les gentilices des sévirs sont à 66,6% latins ou italiens, alors que leurs surnoms sont grecs pour 72%.

[1109] *Ibidem*, p. 37 à 38.

[1110] *Ibidem*, p. 24 à 26. B. Rémy précise que 33,3% des occurrences sont du Ier siècle et 66,7% du IIème siècle.

[1111] J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1986, p. 103 à 105 ; P. Corbier, *L'épigraphie latine*, Paris, 1999, p. 21 à 30.

2. Le flaminicat

D'après J. Gascou et B. Rémy[1112], ces prêtresses portent différents titres : *flaminica*, *flaminica Augustae* et *flaminica Viennae*. En charge du culte de l'impératrice, elles exercent avant tout dans la cité[1113], occupant un rang social éminent. Même si leur mode de désignation n'est pas clairement avéré, il semble qu'elles soient élues, comme nous allons le voir, par décret des décurions, peut-être pour une durée d'une année. Leur magistrature est, comme dans le reste de la Narbonnaise[1114], l'une des particularités de la cité des Allobroges.

a. Le flaminicat municipal.

Sur le territoire viennois, les différents recueils épigraphiques nous permettent de distinguer huit prêtresses[1115]. Deux d'entre elles sont mentionnées dans la capitale. Gratina[1116], épouse d'un magistrat civil de la cité nommé Crescens, est *flaminica Viennae*. La tribu inscrite sur le document prouve que celui-ci date d'avant l'édit de Caracalla en 212. L'autre flaminique de Vienne a été élue par décret des décurions[1117]. Cette magistrate anonyme[1118] était certainement fortunée comme le montrent ces donations à la fin du Ier siècle ou au début du IIème siècle.

A *Cularo*, deux autres prêtresses sont attestées. Devilla Attica[1119], qui porte un gentilice celtique, femme sans doute célibataire, faisant partie de la *gens* Deuillia, fut *flaminica* dans la seconde moitié du Ier siècle. Hiliria Quintilla[1120], flaminique de Grenoble, est elle l'épouse du sévir augustal Sextus Attius Myrosies[1121]. Porteuse d'un gentilice latin, elle fait partie de l'élite municipale à la fin du Ier siècle ou au début du IIème siècle.

Trois témoignages ont été retrouvés à *Genava*, et un dernier document, qui a été découvert à la Rochette aux franges de la Combe de Savoie, relève très probablement de l'agglomération lémanique. La première se nomme Sabinae[1122] et a sans doute exercé la charge de *flaminica Augustae*. Par décret des décurions, à la fin du premier siècle ou au début du second, une certaine …biena Montica[1123] a été flaminique d'Auguste. Elle porte les *duo nomina* avec un gentilice d'origine d'Italie. Une autre flaminique d'Auguste du Ier ou IIème siècle se nomme Quintilla[1124]. Corrélativement, à la Rochette, une femme nommée Iulia Vera[1125] a été aussi flaminique d'Auguste. Toutefois, celle-ci est connue par un autre texte retrouvé à *Genava* (*ILN* 846), où on apprend que son père Titus était chevalier romain. La

[1112] B. Rémy, J. Gascou, *Magistratures, sacerdoces et évergétisme dans la cité de Vienne*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 64 à 67.

[1113] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36,* 2003, p. 361 à 376 ; B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005, p. 68 à 71. Dans cet article et cet ouvrage, les auteurs mentionnent une certaine Aemilia Sextina *(IL Maroc 123 – AE, 1916, 91*), flaminique *bis*, qui a pu être prêtresse du culte impérial dans sa cité d'origine (Vienne) ou à *Volubilis* (Mauritanie tangitane).

[1114] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 129 à 134. Quarante et une occurrences attestent de la présence de flaminiques municipales dans la province.

[1115] Tableau, p. 209.

[1116] R 16 – ILN 100 – CIL XII 1868 – Annexe, p. 363.

[1117] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 129 à 134 ; B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36,* 2003, p. 361 à 376. On peut s'interroger, au regard de la rareté de cette mention, si le décret des décurions était le mode habituel de désignation. En effet, ce document épigraphique est le seul et unique y faisant référence.

[1118] R 15 – ILN 88 – CIL XII 1904 – Annexe, p. 212.

[1119] R 48 – ILN 378 – CIL XII 2241.

[1120] R 50 – ILN 381 – CIL XII 2244.

[1121] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71. Hiliria Quintilla est l'épouse d'un sévir appartenant à une des plus importantes familles viennoises.

[1122] R 192 – ILN 857 – CIL XII 2616 – Annexe, p. 364.

[1123] R 191 – ILN 856 – Annexe, p. 363.

[1124] R 193 – ILN 858 – Annexe, p. 364.

[1125] R 108 – ILN 458 – CIL XII 2317 ; B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 139 – Annexe, p. 364.

magistrate porte un gentilice impérial et un surnom latin. Cette aristocrate, ayant vécu durant la seconde moitié du Ier siècle, est donc à rattacher à la cité de Calvin.

En conclusion, et en premier lieu, le flaminicat, comme le sévirat, ne s'inscrit nullement dans un *cursus* municipal, et rien ne permet d'affirmer, à la suite de B. Rémy[1126], que cette charge existait déjà à l'époque de la colonie latine, d'autant plus qu'elle semble s'être essentiellement répandue à partir des Flaviens.

Participant activement à la vie de la cité, à l'image du rôle central joué par les femmes dans la société allobroge, ces prêtresses sont surtout attestées dans les trois grands centres du territoire[1127] ; et nulle part ailleurs si l'on considère que Iulia Vera est d'origine genevoise.

Ici, il est très intéressant de souligner que les différentes dénominations dépendent du lieu de découverte et sans doute d'exercice de la charge. Ainsi, les prêtresses de *Vienna* se nomment flaminiques de Vienne. Celles exerçant à *Cularo* portent le simple titre de flaminique. Enfin, celles rattachées à *Genava* se nomment flaminique d'Auguste, ce qui semble cohérent, l'agglomération genevoise faisant partie du *pagus* d'Auguste.

Ces prêtresses ont aussi des statuts sociaux variés : épouse d'un patron de colonie, fille de chevalier, femme d'un sévir augustal, ou encore riche aristocrate. Le flaminicat les oblige certainement à donner au trésor municipal une somme d'argent fixée par les décurions (*summa honoraria*)[1128], mais également à faire preuve d'évergésie[1129]. En contre partie, ces femmes ont sans doute droit à des places réservées aux spectacles et font l'objet de privilèges[1130]. Cette prêtrise a donc des répercussions sur leur position dans la cité, et peut être un moyen d'ascension sociale pour des familles moins fortunées[1131]. Pour terminer, il faut à nouveau souligner le fait que les Allobroges ne sont pas les seuls à avoir institué des flaminiques.[1132]

b. Le flaminicat provinical.

Les prêtresses, qui exercent des charges municipales très importantes, peuvent tenir un rôle dépassant le seul cadre de la cité. Si les Allobroges possèdent une autonomie juridique certaine, Vienne fait néanmoins partie intégrante de la vaste *Provincia Narbonensis* comme va nous le démontrer l'inscription de Sales.

En effet, un document retrouvé en Haute-Savoie atteste la présence d'une certaine Iullina[1133] qui est flaminique de la province de Narbonnaise. Sa charge dépasse le cercle municipal. C'est un témoignage remarquable, assez rare, datant du Ier siècle[1134]. De plus, selon H.-G. Pflaum[1135], cette prêtrise a un statut très spécifique du fait qu'elle est obligatoirement l'épouse d'un *flamen provinciae*, magistrature calquée en grande partie sur le flaminat de Jupiter à Rome. La charge du Iullina était sans doute d'une année, à une date indéterminée.[1136]

1126 J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 à 50.

1127 B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

1128 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 131 à 134.

1129 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36,* 2003, p. 371 à 373.

1130 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 132 et 133.

1131 *Ibidem*, p. 130.

1132 *Ibidem*, p. 131. Des flaminiques municipales sont attestées à Aix-en-Provence, Antibes (deux), Apt (deux), Béziers (quatre), Castel-Roussillon, Cavaillon, Die, Narbonne (trois), Nîmes (onze), Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison (cinq), Vienne (neuf).

1133 R 173 – ILN 730 - CIL XII 2515 – I.L.H.S. 89 – Annexe, p. 363.

1134 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 130 et 131. Les flaminiques provinciales, si elles sont connues en Narbonnaise, n'existent pas dans les Trois Gaules (Lyonnaise, Aquitaine et Belgique).

1135 H.-G. Pflaum, *Les fastes de la province de Narbonnaise*, (30ème suppl- à Gallia), Paris, 1978, p. 105 et 106.

1136 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 131. Le règlement provincial a repris le modèle du couple sacerdotale formé dans la Rome républicaine par le flamine et la flaminique de Jupiter.

Or, par extension, nous ne connaissons que neuf flamines ayant siégé, à partir de Vespasien, au *concilium provinciae Narbonensis*, dont il est à l'origine[1137]. Sur le territoire viennois, en dehors de l'époux de Iullina, un autre magistrat allobroge a occupé cette charge. On sait ainsi que le fils de Sex. Attius Atticus (*CIL* XII 2235), Sex. Attius Atticus, de la *gens* Attia[1138], a été *flamen provinciae*, et qu'il est originaire de Vienne (*CIL* VI 29688, Rome)[1139].

Pour résumer, plus de 20% des flamines de la Province sont des Viennois, témoignant de l'intégration religieuse, civile et politique des Allobroges au sein de l'Empire, de la promotion de certains d'entre eux, jusqu'à des responsabilités provinciales.

D. Les autres magistratures sacerdotales.

De nombreuses prêtrises témoignent de l'intégration et de la promotion d'une certaine strate de la société allobroge, issues notamment des grandes lignées familiales, se déterminant par leur richesse et leur mérite, inscrites très régulièrement dans un *cursus*. Certains personnages, nés libres ou affranchis, se voient également ouvrir les portes d'une semi-magistrature : le sévirat.

Cependant, en dehors de ces hautes fonctions sacerdotales, d'autres personnalités assument diverses charges religieuses, comme, par exemple, les prêtres des divinités à Mystères que B. Rémy[1140] place au rang de simples *honostiores*. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de revenir sur le fonds religieux de ces charges, mais de voir en quoi et comment celles-ci peuvent avoir une implication dans l'intégration de ces hommes dans l'élite.

1. La magistrature religieuse du Pagus de Diane

Le *pagus* est sous la tutelle de *Vintius* qui paraît faire l'objet d'un quasi culte officiel. Dans ce cadre, une prêtrise lui est attachée, dont se font l'écho plusieurs témoignages épigraphiques.

Un notable, T. Valerius Crispinus[1141], qui a fait donation d'un sanctuaire, a occupé au cours de sa vie la prêtrise de *Vintius*, avant de devenir préfet du district[1142]. Ce citoyen appartient assurément à l'élite comme en atteste la mention de son nom parmi les dédicants d'un texte de Vienne (*ILN* 66) en l'honneur du chevalier C. Passerius Afer. Selon B. Rémy[1143], il a suivi son *cursus* sous Tibère. Le second personnage se nomme Q. Catius Bellicus[1144] qui est à l'origine de l'érection d'un temple. B. Rémy[1145] date ce document du Ier siècle. Catius a probablement été prêtre de *Vintius*, avant d'exercer, comme Valerius Crispinus, le préfectorat du district[1146]. L'un et l'autre sont des notables, ayant eu pour

---

1137 B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36,* 2003, p. 370. L'auteur précise que le culte provincial fut organisé tardivement sous Vespasien ou peut-être Domitien. Le premier flamine provincial fut le Toulousain Q. Trebellius Rufus (*AE* 1947, 69).

1138 B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71 ; B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005, p. 62.

1139 B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005, p. 61 à 62.

1140 B. Rémy, *Cartographie des notables*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 58 à 63.

1141 R 147 – ILN 778 – CIL XII 2558 – Annexe, p. 414.

1142 A. Vigier, *L'énigmatique Vintius*, *DHA 35-2/2009*, 2010, p. 120-122 et 127-132.

1143 B. Rémy, *I.L.H.S. n°67*, Annecy, 1995, p. 91.

1144 R 148 – ILN 784 – CIL XII 2561 – *I.L.H.S. 96*.

1145 B. Rémy, *I.L.H.S*., Annecy, 1995, p. 120.

1146 A. Vigier, *L'énigmatique Vintius*, *DHA 35-2/2009*, 2010, p. 122, et 127 à 132.

première charge cette originale prêtrise. Si leur carrière est très locale, leur renom peut dépasser le *pagus* comme en témoigne le texte de *Vienna*.

2. Les prêtres des divinités à Mystères

Trois documents font référence en Isère à des desservants des cultes à Mystères. Dans la capitale de la cité, Tiberius Iulius Diadochus[1147] est dendrophore au IIème siècle[1148]. Porteur d'un *cognomen* grec, il pourrait être d'origine servile. Toutefois, le gentilice affirme une descendance ayant reçu la *civitas* de Tibère. Il s'agirait dès lors plus sûrement d'un notable.

Toujours à *Vienna*, un homme nommé Lepidius Rufus[1149] tient une charge religieuse occasionnelle lors des processions isiaques. Faisant partie de la *gens* Rufia, portant un gentilice latin, cet homme est un anubofore. Ce texte de la fin du IIème siècle ou du début du IIIème siècle est unique dans l'Empire.

A *Cularo*, c'est un certain Caecus[1150] (nom latin) qui mentionne le fait qu'il est gardien du temple d'Isis. Son nom ne se retrouve pas chez les esclaves de Rome, et son statut reste délicat à cerner.[1151]

Si ces trois desservants ne font pas forcément partie de l'élite, il semble que les charges religieuses leurs permettent d'obtenir une promotion au sein de la société allobroge.

3. Les autres magistratures religieuses

Sept épigraphes sur le sol allobroge indiquent des prêtrises aussi diverses que variées. A *Vienna*, Caius Ulattius[1152] est un prêtre de Rome et d'Auguste, auteur d'une dédicace à Caracalla. Ce magistrat est cependant d'origine ségusiave. Un texte de la seconde moitié du IIème siècle nous fait connaître le président du collège des hastifères de la capitale : Namerius Euprepes[1153]. Son surnom grec peut souligner une extraction servile. Cette présidence peut apparaître comme une promotion due à son mérite. Un autre collège est mentionné par l'épigraphie, un collège funéraire dont l'un des membres (*sodales*) se nomme Caius Gessius Miccio[1154]. Ce texte du IIIème siècle n'indique en rien le statut de Gessius. Simple citoyen ou notable ?

En dehors de l'Isère, à la Rochette, en Savoie, un esclave de Mercure et de Cérès est référencé sous le nom latin de Iustus[1155]. Est-il un véritable esclave ? A Tournon, un autre homme, Titus Domitus Montanus[1156], est prêtre de Mercure. Porteur d'un gentilice et d'un surnom latins, il est le desservant d'un sanctuaire local, s'inscrivant sans doute dans l'aristocratie d'un bourg ou d'un *pagus*.

En Haute-Savoie, à Duingt, C. Caprilius Sparus[1157] est le prêtre d'un sanctuaire dédié à Castor. Ce notable, qui a probablement tenu cette charge à la fin du Ier siècle, fait partie de la très puissante famille des Caprilii de *Boutae*, dont on connaît plusieurs magistrats et évergètes. Il ne peut être anodin qu'il est ainsi mentionné sa prêtrise. A Ville-la-Grand, c'est

[1147] R 37 – ILN 111 – CIL XII 1917 – Annexe, p. 411.
[1148] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 208.
[1149] R 38 – ILN 112 – CIL XII 1919.
[1150] R 55 – ILN 351 – CIL XII 2215 ; B. Rémy, F. Bertrandy, *Les Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération, I.L. de Grenoble n°1*, Grenoble, 2002, p. 92.
[1151] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 204 et 205.
[1152] R 4 – ILN 42.
[1153] R 24 – ILN 6.
[1154] R 34 – ILN 110 – Annexe, p. 214.
[1155] R 111 – ILN 459.
[1156] R 115 – ILN 532 – Annexe, p. 381.
[1157] R 161 – ILN 736 – Annexe, p. 399.

un certain Lucius Valerius Amibilis[1158], prêtre de Mars, qui est attesté. Desservant d'un sanctuaire local (comme T. Domitus Montanus à Tournon), il n'est aucunement un flamine. Selon F. Bertrandy[1159], ce texte date de la fin du Ier siècle ou du début du IIème siècle. Le fait qu'il inscrive sa charge laisse à songer qu'elle a une certaine importance localement, ou autour d'*Admatia*.

En conclusion de ce deuxième chapitre, il faut constater, qu'à l'inverse de ce que pense J. Gascou[1160], les prêtrises apparaissent beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus variées que ce qu'on aurait pu croire.

Certes, les charges religieuses officielles sont majoritairement présentes dans les grandes agglomérations, suivant en cela l'urbanisation du territoire[1161] ; et s'inscrivent généralement, le plus souvent, dans un *cursus*. Cependant, d'autres fonctions sacerdotales, comme la semi-magistrature du sévirat, ou encore la prêtrise quasi officielle de *Vintius*, paraissent démontrer que de nombreux lieux de culte, dans des endroits très divers, se voyaient attribuer l'attachement d'un magistrat appartenant à l'élite allobroge, ces notables possédant très certainement diverses propriétés foncières et des domaines ruraux, lieux dans lesquels ils pouvaient être honorés[1162]. Ces sacerdoces sont enfin attestés dans des hauts sanctuaires, comme certains flamines de Mars à Passy.

Attestées un peu partout, et ceci tout au long du Haut-Empire, les prêtrises demeurent néanmoins très difficiles à hiérarchiser. A l'inverse des magistratures civiques, elles ont rarement des places fixes ; et leur importance dans une carrière est dès lors très délicate à définir, même si elles peuvent offrir des ascensions sociales, conforter des notabilités, promouvoir le statut de certains personnages, ou favoriser des grandes familles, tout en soutenant la romanisation de la cité.

[1158] R 180 – ILN 806 – Annexe, p. 386.

[1159] F. Bertrandy, *Le culte de Mars dans la cité de Vienne*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 239.

[1160] J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise, V1, Vienne*, Paris, 2004, p. 43 et 44.

[1161] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

[1162] *Ibidem*, p. 19. L'auteur note que tous les grands personnages devaient posséder des domaines dans la région où ils ont été honorés d'une inscription ou d'une statue. Nous pouvons penser qu'il pouvait en être de même lorsqu'ils étaient à l'origine de dédicaces aux divinités.

Tableau récapitulatif du flaminat impérial

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 7.8 – ILN 66.67 Vienne inscriptions	C. Passerius Aper (Passeria)	autel calcaire *decreto decurionum*	tribun militaire, quattuorvir, flamine du divin **Auguste**, flamine **Germanicus** César et préfet des ouvriers		**Tibère**
R 10 – ILN 73 Vienne inscription	Cornelius Gabinianus	plaque marbre	questure, flamine impérial ou flamine de la Jeunesse (?) et duumvir		Mi Ier/Déb II^{ème}sc.
R 54 Grenoble inscription	ind.	fragment de frise mausolée	duumvir du trésor, flamine d'**Auguste** et triumvir		Fin du I^{er}sc.
R 123 – ILN 696 Brison-Saint-Innocent dédicace	ind.	blocs calcaire temple	préfets des ouvriers, flamine de Rome et d'**Auguste** (?) et flamine de Mars		Fin du I^{er}sc.
R 153 – ILN 547 Passy dédicace	A. Isugius Vaturus	plaque calcaire *ex-voto*	flamine d'**Auguste** et duumvir du trésor	Mars	< à 212
R 187 – ILN 846 Genève épitaphe	T. Iulius Valerianus (Iulia)	bloc calcaire	patron colonie, duumvir du trésor, triumvir, tribun militaire, préfets des ouvriers, flamine d'**Auguste** et pontife		41 à 70
R 188 – ILN 849 Genève épitaphe	L. Aemilius Tutor	bloc calcaire	quattuorvir, préfet des ouvriers, flamine de Mars et flamine de Rome et d'**Auguste**		avant **Caligula**
R 189 – ILN 852 Genève épitaphe	C. Plinius Faustus (Plinia)	plaque calcaire	édile, duumvir de colonie et flamine d'**Auguste**		I^{er}sc.
R 190 – ILN 853 Genève épitaphe	Sex. Iulius Orgen (Iulia)	ind. *ex testamento*	duumvir et flamine du divin **Auguste**		après **Tibère**

Tableau récapitulatif du flaminat de la Jeunesse

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 5 – ILN 62 R 6 – ILN 63 Vienne inscriptions	D. Iulius Capito (Iulia de *Genava*)	bloc calcaire *loco dato decreto decurionum*	flamine de la Jeunesse, triumvir, duumvir du trésor, augure, préfet des ouvriers, tribun militaire et censeur de la cité des Rèmes		**Trajan**
R 10 – ILN 73 Vienne inscription	Cornelius Gabinanus	plaque marbre	questeur, flamine impérial ou flamine de la Jeunesse (?) et duumvir		Milieu Ier/II^{ème}sc.
R 11 – ILN 76 R 81 – ILN 303 Vienne Tain-l'Hermitage inscriptions	Q. Valerius Macedo (Valeria de *Vienna*)	plaque marbre	flamine de la Jeunesse, questeur, duumvir du trésor, augure et triumvir		**Antonin le Pieux**
R 13 – ILN 79 Vienne inscription	ind.	plaque marbre	flamine de la Jeunesse et duumvir du droit (?)		ind.
R 17 – ILN 103 Vienne épitaphe	D. Titius Iustus (Titia d'*Aquae*)	bloc calcaire	duumvir du droit et flamine de la Jeunesse		Milieu du I^{er}sc.
R 47 – ILN 376 Grenoble épitaphe	T. Cassius Mansuetus (Cassia)	ind.	flamine de la Jeunesse et duumvir du droit	(dieux Mânes)	Fin Ier/Déb II^{ème}sc.
R 51 – ILN 382 Grenoble épitaphe	Sex. Iulius Condianus (Iulia)	sarcophage calcaire	flamine de la Jeunesse, questeur et édile	(dieux Mânes)	II^{ème}sc.

Tableau récapitulatif du flaminat de Mars

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports**	**statuts**	**divinités**	**datation**
ILN 107 – R 33 Vienne	Sammonis	épitaphe bloc calcaire	flamine de Mars	(dieux Mânes)	fin Ier/début II^{ème}sc.
ILN 374 – R 63 Grenoble	A. Caprilius Antullus (Caprilia)	épitaphe bloc calcaire	flamine de Mars, issu d'une puissante famille de *Boutae*		Ier siècle
ILN 696 – R 123 Brison-Saint-Innocent	ind.	temple blocs calcaire	préfet des ouvriers, flamine de Rome et d'**Auguste** (?), flamine de Mars	Mars (?)	Ier siècle
ILN 638 – R 145 Saint-Alban-de-Leysse	Sex. Decidius (Decidia)	épitaphe plaque calcaire	tribun des soldats, quattuorvir, flamine de Mars		avant 37-41
ILN 549 – R 156 Passy	M. Arrius Gemellus	plaque calcaire	questeurs deniers, duumvir du trésor, flamine de Mars	Mars auguste	ind.
ILN 771 – R 169 Cran-Gevrier	Sex. Iulius Optatus (Iulia)	autel calcaire	flamine de Mars, riche évergète	Mars (?)	julio-claudienne
ILN 849 – R 188 Genève	L. Aemilius Tutor	épitaphe bloc calcaire	quattuorvir, préfet des ouvriers, flamine de Mars, flamine de Rome et d'**Auguste**		avant 37-41 (sous **Auguste**?)
ILN 845 – R 211 Genève	D. Iulius Capito (Iulia)	ind.	augure, duumvir du trésor, flamine de Mars, tribun des soldats		sous **Trajan**

Tableau récapitulatif du flaminicat

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 15 – ILN 88 Vienne inscription	ind.	plaque calcaire *decreto decurionum d.s.d*	flaminique de Vienne	Castor Pollux Hercule Mercure	Ier/II^{ème}sc.
R 16 – ILN 100 Vienne épitaphe	Gratina	bloc calcaire	flaminique de Vienne, épouse d'un magistrat, duumvir du trésor, tribun et patron de colonie		avant 212
R 48 – ILN 378 Grenoble épitaphe	Devilla Attica (Deuillia)	ind.	flaminique, honorée par ses héritiers		50 à 100
R 50 – ILN 381 Grenoble épitaphe	Hiliria Quintilla	ind.	flaminique, épouse d'un sévir augustal de la *gens* Attia	(dieux Mânes)	Ier/II^{ème}sc.
R 108 – ILN 458 La Rochette dédicace	Iulia Vera (Iulia)	bloc calcaire *testamento* (*t.p.i.)*	flaminique d'**Auguste**, honorée par sa fille		50 à 100
R 173 – ILN 730 Sales épitaphe	Iuliana	plaque calcaire	flaminique de la *Provincia*		**Flaviens**
R 191 – ILN 856 Genève donation	…biena Montica	bloc calcaire base de statue *decreto decurionum*	flaminique d'**Auguste**		Fin Ier/Déb II^{ème}sc.
R 192 – ILN 857 Genève inscription	Sabinae	bloc calcaire	flaminique d'**Auguste**, honorée par les Sextii		I^{er}sc.
R 193 – ILN 858 Genève épitaphe	Quintilla	bloc calcaire *ex testamento*	flaminique d'**Auguste**		Ier/II^{ème}sc.

Tableau récapitulatif du sévirat

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 9 – ILN 72 Vienne inscriptions	Primus	blocs calcaire	sévir, affranchi des jumeaux Coelii	*Vienna*	Milieu Ier/II^{ème}sc.
R 14 – ILN 87 Vienne donation	…rius Mansuettus	plaque calcaire *de sua pecunia*	sévir augustal et riche évergète		I^{er}sc.
R 18 – ILN 108 Vienne épitaphe	L. Vibrius Eutyches	sarcophage double	sévir augustal	(dieux Mânes)	> à 150
R 19 – ILN 109 Vienne épitaphe	T. Cafatius Cosmus	sarcophage double calcaire *posuit*	sévir augustal	(dieux Mânes)	> à 150
R 20 – ILN 124 Saint-Romain-en-Gal épitaphe	C. Rusonius Secondus C. Rusonius Myron	autel calcaire *sub ascia dedicauit*	sévirs augustaux dans la colonie de Lyon	(dieux Mânes)	> à 150
R 46 – ILN 375 Grenoble épitaphe	P. Cassius Hermetio (Cassia)	ind. *uiuus sibi posuit*	sévir augustal		Fin Ier/Déb II^{ème}sc.
R 49 – ILN 379 Grenoble Epitaphes	Q. Iulius Saturninus (Iulia)	bloc *sibi testamento fieri iussit*	sévir augustal		> à 150
R 50 – ILN 381 Grenoble épitaphe	Sex. Attius Myrosies (Attia)	ind. *sub ascia dedicauit*	sévir augustal et époux d'une flaminique	(dieux Mânes)	Fin Ier/Déb II^{ème}sc.
R 52 – ILN 384 Grenoble épitaphe	Sextilius Gallus	ind.	sévir augustal	(dieux Mânes)	II^{ème}sc.
R 53 – ILN 385 Grenoble épitaphe	Q. Vettius Epictetus	ind.	sévir augustal	(dieux Mânes)	II^{ème}sc.
R 70 – ILN 599 Aoste/Nances dédicace	ind.	bloc marbre *de suo ponendum curauerunt*	collèges de sévirs (augustaux ?)	Victoire	ind.
R 77 – ILN 287 Feyzin/Simandres dédicace	L. Taietius Chresimus	autel calcaire *sacrum* *ex-voto*	sévir augustal	Mercure	**Sévères**

R 78 – ILN 290 Chuzelles épitaphe	ind.	autel calcaire	sévir augustal		I^{er}sc.
R 79 – ILN 295 Seyssuel épitaphe	Q. Connius Sauria Q. Connius Rhodochus	plaque calcaire	sévirs augustaux	(dieux Mânes)	II^{ème}sc.
R 80 – ILN 297 Les Roches-de-Condrieu inscription	Eutyches	plaque bronze	sévir augustal (?)		< à 50
R 82 – ILN 306 Limony épitaphe	M. Apronius Eutropus	plaque calcaire	médecin asclépiadien et sévir augustal		Milieu du I^{er}sc.
R 122 – ILN 677 Aix-les-Bains épitaphe	D. Titius Apolaustianus (Titia)	autel calcaire	sévir augustal	(dieux Mânes)	II^{ème}sc.
R 134 – ILN 621 Pont-de-Beauvoisin dédicace	C. Betutius Hermes	ind. *t.p.i.*	sévir augustal	Mars	ind.
R 135 – ILN 629 Jongieux épitaphe	M. Staius Achilleus	autel calcaire	sévir augustal	(dieux Mânes)	II^{ème}sc.
R 136 – ILN 637 Bassens donation	Sex. Decidius (Decidia de la Combe)	bloc calcaire *ex testamento*	sévir augustal et évergète		50 à 100
R 194 – ILN 862 Genève épitaphe	Sex. Attius Carpophorus (Attia de *Cularo*)	ind.	sévir augustal		I^{er}sc.
R 195 – ILN 863 Genève dédicace	Q. Stardius Macer C. Stardius Pacatus C. Albucius Philogenes L. Statius Achialus C. Novellius Amphio P. Cornelius Amphio	bloc calcaire	sévirs (augustaux ?)		I^{er}sc.

R. 15 - Inscription d'une **flaminique** restauratrice d'un sanctuaire et donatrice des statues du Temple impérial à Vienne.

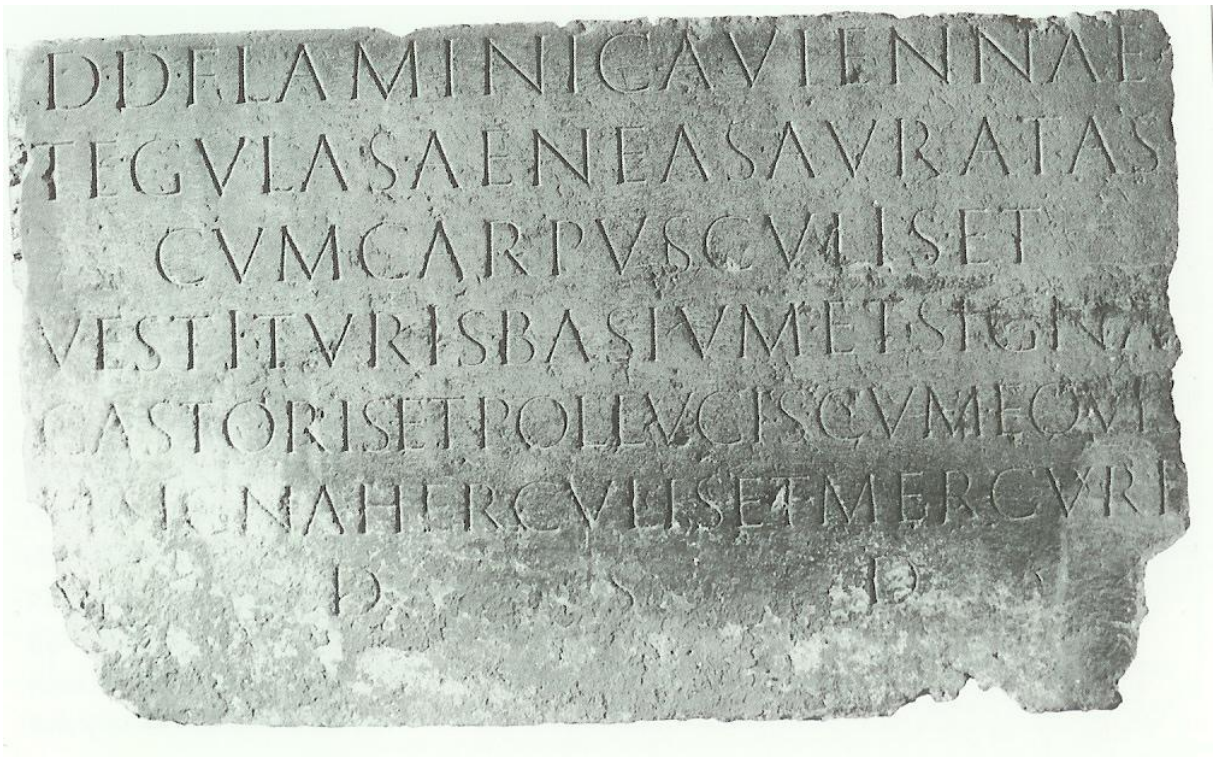

Photo du Centre Camille Jullian
in, Le catalogue de l'exposition du musée dauphinois de Grenoble, Gollion, 2002, p. 73

R. 110 – Blocs de calcaire – Grésy-sur-Isère – **pontificat**
Epitaphe monumentale de Taurinus, magistrat municipal

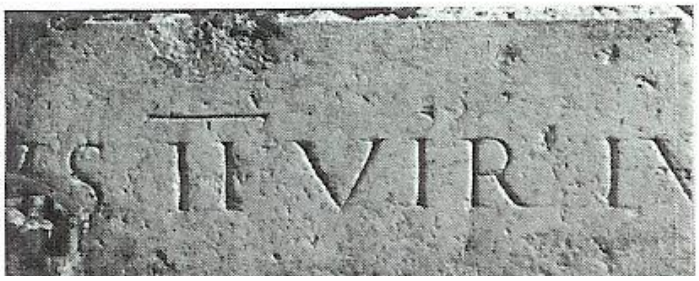



ILN, Vienne, 2, n° 529, p. 204
Dimensions : (60 x 120 x 57) (59 x 121 x 57)

R. 34 – Stèle de calcaire – Vienne – collège funéraire
Epitaphe de Caius Gessius Miccio

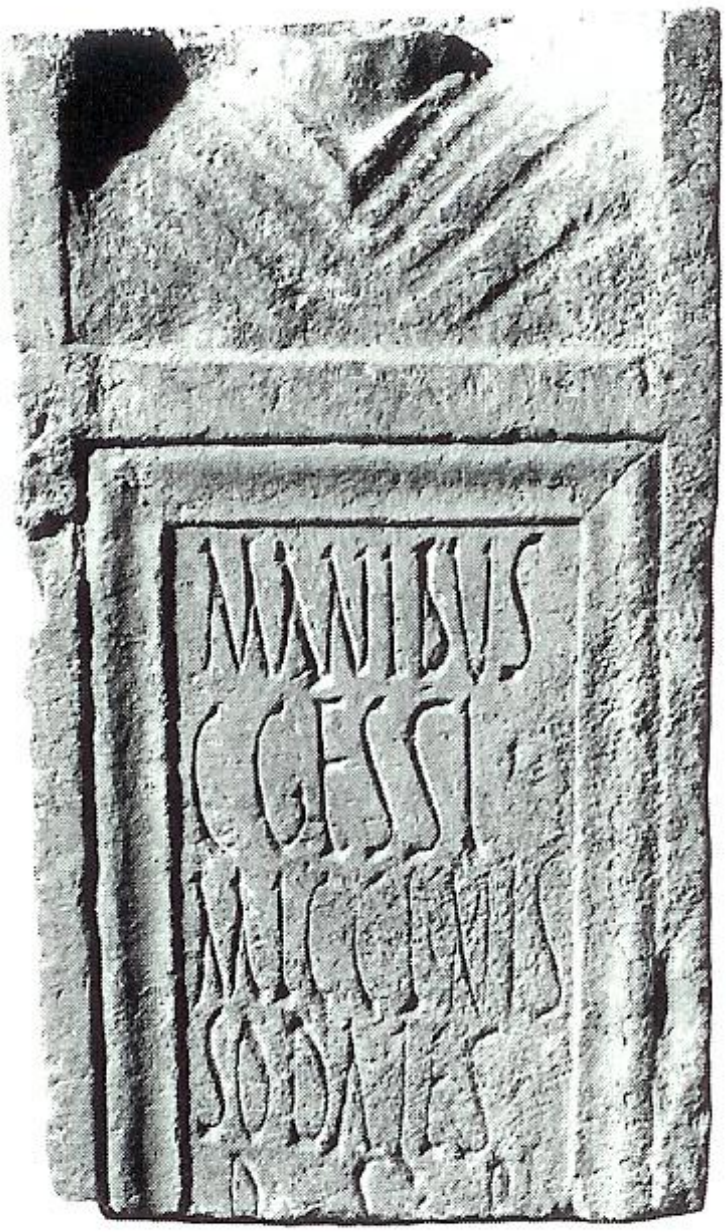

ILN, Vienne, n° 110, p. 182
Dimensions : 70 x 38 x 15,5

Chapitre III : Les grandes familles de la cité et le panthéon viennois

La cité des Allobroges a largement profité de l'amélioration de son statut. Ainsi, en recevant, dès le Ier siècle avant J.-C., le titre de colonie latine, Vienne s'est rapidement organisée sur le modèle de Rome. Puis, vers 40 de notre ère, honneur suprême, la cité devient colonie romaine. Cela la place au sommet de la hiérarchie.

Désormais, les habitants ont les mêmes droits que les citoyens de Rome. Or, nous savons que, dans le monde gréco-romain, le droit des personnes classe les habitants.[1163]

Cette ascension s'est naturellement appuyée sur une élite formée et formant magistrats civiques, sacerdoces, notables, propriétaires fonciers, et, en premier lieu, essentiellement, sur les grandes familles allobroges.

Les découvertes archéologiques montrent que ces dernières sont au cœur du pouvoir politique, social, économique et religieux. De nombreuses familles composent la société viennoise, mais, parmi celles-ci, une trentaine semble avoir créé, durant le Haut-Empire, une véritable dynastie aristocratique.

L'épigraphie, notamment, permet de répertorier celles-ci dans les différents *pagi* et centres urbains du territoire[1164], de cerner et d'analyser leurs rôles dans l'intégration et la dévotion des élites, dont sont issus de nombreux membres.

A. Les grandes familles de l'Isère.

1. Vienne et ses environs

Entre le Ier et le IIIème siècle, *Vienna* est sans doute l'une des plus importantes villes de la Gaule romaine. Sur la rive gauche du fleuve sont implantés le centre politique et religieux ainsi que les édifices de spectacle. Sur la rive droite, Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe apparaissent comme deux quartiers essentiellement résidentiels et commerciaux.[1165]

Ces quartiers sont révélateurs, à travers notamment l'habitat, du degré de romanisation, d'intégration et de dévotion de ces familles.

[1163] B. Rémy, *Inscriptions latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 71 à 76 ; R. Lauxerois, *Lieux de mémoire dans la Vienne antique, destins de Viennois et fortune de la cité*, in *Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble*, Gollion, 2002, p. 72 à 75.

[1164] Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13. Le degré d'urbanité de la cité est parfaitement expliqué dans cet article.

[1165] H. Savay-Guerraz, P. Veysseyre, *Des objets qui racontent l'Histoire, Saint-Romain-en-Gal*, Lyon, 2004, p. 4 à 13.

En effet, les notables viennois demeurent dans de véritables petits palais comme la Maison des dieux Océans, la Maison de l'atrium, la Maison aux cinq mosaïques, ou encore la Maison d'Amour et de Pan. L'ampleur de la latinisation peut se lire sur les pavements, les peintures murales, les mosaïques, ou dans les Thermes des Lutteurs et au Palais du Miroir.

Cependant, les plus puissantes familles se sont exprimées de manière encore plus personnelle sur de nombreux témoignages épigraphiques. Certaines d'entres elles sont présentes plus que toutes autres comme les Attii, les Valerii, les Rufii, ou encore les Contessii.

Parmi l'ensemble des inscriptions recensées, douze ont été découvertes dans la capitale, nous faisant connaître onze personnages appartenant aux plus importantes familles allobroges.[1166]

Ainsi, l'évergète Attia Priscilla[1167] dédie un texte gravé datant du Ier ou IIème siècle à un dendrophore, prêtre attaché au culte de Cybèle. Cette dédicante appartient à la *gens* Attia.

Les Valerii sont eux présents à travers le document de Q. Valerius Macedo[1168], l'un des hauts magistrats viennois. Celui-ci a exercé la questure, le duumvirat et le flaminat de la Jeunesse sous Hadrien ou Antonin.

Deux autres témoignages font référence à la très puissante famille des Rufii. Tout d'abord, L. Rufius Rufinus[1169], évergète, a fait ériger sur la colline Sainte-Blandine une dédicace en l'honneur de Vénus (et peut-être Jupiter ?). Parallèlement, nous connaissons un certain Lepidius Rufus, sans doute membre de la même lignée. Ce témoignage, datant de la fin du IIème siècle ou du début du IIIème siècle, nous apprend qu'il est un anubofore, un porteur d'Anubis dans les processions isiaques (Isis).

Concernant la famille des Contessii, un édile, S. Contessius Verus, a fait une dédicace à Mars au Ier siècle ou au IIème siècle.[1170]

Issus d'une famille moins puissante, les jumeaux Coelii[1171], questeurs et décurions, et leur affranchi Primus, sévir augustal, apparaissent sur un document retrouvé à Vienne. Celui-ci nous apprend que ces deux frères faisant partie de l'aristocratie locale, ont fait ériger une statue fort onéreuse de la déesse tutélaire *Vienna*.[1172]

Deux autres personnages, C. Virius Victor et L. Virius Vitalis, évergètes de la famille des Virii, sont à l'origine d'une dédicace en *ex-voto* à Apollon, datant du Ier siècle ou du IIème siècle.[1173]

Il est également fort intéressant de constater que certains personnages, issus de familles originaires d'autres agglomérations, ont laissé des témoignages dans la capitale, ce qui peut paraître logique, *Vienna* étant le centre politico-religieux de la cité. En effet, la plupart des notables occupent au cours de leur *cursus* des charges plus ou moins importantes pouvant les amener à se rendre et à résider régulièrement dans la capitale.

Haut magistrat civil et religieux sous Trajan, D. Iulius Capito est issu de la famille des Iulii de Genève. Triumvir, duumvir, augure, préfet, tribun, flamine de Mars, il est mentionné à deux reprises à *Vienna*[1174], où l'on apprend qu'il est aussi flamine de la Jeunesse.

[1166] Tableau, p. 227.
[1167] R 36 – ILN 83.
[1168] R 11 – ILN 76.
[1169] R 32 – ILN 25 – Annexe, p. 407.
[1170] R 28 – ILN 11.
[1171] A. Pelletier, *Les inscriptions viennoises des jumeaux Coelii et le recrutement des décurions en Gaule*, *R.A.N., t. 33*, 2000, p. 2 à 7.
[1172] R 9 – ILN 72 – Annexe, p. 367.
[1173] R 21 – ILN 1 – Annexe, p. 393.
[1174] R 5 et 6 – ILN 62, 63.

Deux membres de la *gens* Titia d'*Aquae* sont également recensés : D. Titius Iustus[1175], duumvir et flamine de la Jeunesse au milieu du Ier siècle ; et C. Titius Sedulus[1176], évergète à Sainte-Colombe, ayant rendu hommage aux déesses Mères dans un *ex-voto* gravé sur un autel.[1177]

Enfin, Sollia Fida, évergète de la seconde moitié du IIème siècle, épouse d'un sévir augustal, membre de la famille des Sollii de *Cularo*, est mentionnée sur l'épitaphe d'un sarcophage de la capitale.

Il est intéressant ici de constater, dans un premier temps, que la majorité de ces personnages référencés à *Vienna* occupe des charges civiles et religieuses, que certains sont même parvenus en haut de la hiérarchie sociale et qu'ils font partie généralement de familles puissantes, tendant à prouver que se mirent en place, notamment entre le milieu du Ier siècle et le IIème siècle, de véritables dynasties aristocratiques.

L'analyse permet de voir que ces différents documents relèvent de l'ensemble de l'idéologie religieuse instaurée par le Principat. Montrant l'intégration de l'élite « indigène » à travers les grandes familles, ils renvoient corrélativement l'image complexe et riche du panthéon allobroge : témoignages du culte impérial, dédicaces à certaines grandes divinités gréco-romaines comme Mars, Apollon, Vénus ou Jupiter (?). Ils font état de la pénétration des cultes à Mystères à travers certaines prêtrises (Cybèle et Isis). Ils soulignent enfin la pérennité de certaines dévotions indigènes comme les déesses Mères, ou en encore *Vienna*.

Les découvertes recensées sur le reste du territoire devraient nous permettre de confirmer, d'affiner, ou d'infirmer ces premières déductions. Pour finir, il faut remarquer la qualité de certains textes, gravés en *ex-voto*, ou encore sur des supports de marbre (autel, colonne) ou de calcaire, mentionnant parfois l'érection de statues. Ceci n'a rien surprenant, riches et notables, dans la société romaine, issus la plupart de temps de grandes familles, ayant la quasi obligation de montrer leur munificence.[1178]

2. Grenoble et son agglomération

Quelques grandes familles dominent la vie sociale et politique dans l'autre grand pôle urbain de l'Isère. L'épigraphie nous donne la possibilité de mieux les connaître.[1179]

Ainsi, les membres de la *gens* Attia comptent de nombreux magistrats, ce que semble confirmer notre étude. Sex. Attius Atticus, père et fils[1180], y sont mentionnés sur des inscriptions du Ier ou IIème siècles. Magistrats, l'un d'eux est également flamine de la Province[1181]. Un autre document du Ier siècle mentionne Sex. Attius Myrosies, sévir augustal, et son épouse flaminique, Hiliria Quintilla[1182]. Epouse d'un autre sévir augustal nommé Sextilius Gallus, Attia Bellica[1183] apparaît aussi sur un document retrouvé à *Cularo* et datant de la seconde moitié du IIème siècle[1184]. Sous la dynastie des Julio-Claudiens, un évergète de

[1175] R 17 – ILN 103 – Annexe, p. 362.

[1176] R 41 – ILN 16 – Annexe, p. 416.

[1177] B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454 ; Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 95 et 96. La *gens* Titia était l'une des deux grandes familles d'Aix-les-Bains.

[1178] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 137.

[1179] B. Rémy, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 46 à 70 – Tableau, p. 228.

[1180] R 45 – ILN 373 – Annexe, p. 357.

[1181] B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005, p. 61 et 62. Une inscription honorifique à Rome (*C.I.L. VI* 29688) nous fait connaître Sextus Attius Atticus appartenant à une des grandes familles de *Cularo*. Comme son père homonyme, il a parcouru une carrière municipale complète avant d'accéder au flaminat impérial provincial. En l'état actuel de nos connaissances, il est le seul Viennois à avoir exercé cette charge qui était la plus importante de la Province.

[1182] R 50 – ILN 381.

[1183] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71.

[1184] R 52 – ILN 384.

cette même famille a fait graver une dédicace à la grande déesse du panthéon viennois : Maïa.[1185]

La *gens* Cassia[1186] est une autre grande famille de *Cularo*, représentée par sept personnages, dont trois sont magistrats. Parmi ceux-ci, P. Cassius Hermetio[1187] est sévir augustal à la fin du Ier siècle ou au début du IIème siècle. Un très haut magistrat est aussi mentionné : T. Cassius Mansuetus (*R* 47 - *ILN* 376). Il fut duumvir et flamine de la Jeunesse.

Trois autres membres apparaissent comme autant d'évergètes : les frères Cassii Severinus et Censorinus qui ont dédié un autel à Mars[1188] et T. Cassius Eros, connu par un texte de Seyssuel (*C.I.L.* XII 1816), qui honore à Grenoble les déesses Mères.[1189]

Plusieurs sacerdoces font partie de la *gens* Devillia, dont Devillia Attica[1190], flaminique de la seconde moitié du I^ër^ siècle.

La famille des Iulii est aussi très présente dans cette agglomération, dont on a pu recenser onze membres. Deux d'entre eux sont notamment des magistrats religieux : Sex. Iulius Condianus[1191] fut questeur, édile et flamine de la Jeunesse au IIème siècle. Quintus Iulius Saturninus[1192] fut lui sévir augustal dans la seconde moitié du Ier siècle.

Nombre de fonctionnaires de *Cularo* appartiennent à la famille des Sollii, mentionnée à Vienne[1193], à celle des Decimii, ou encore des Valerii. Des familles plus modestes sont connues comme celles des Primii, des Aelii, des Baebii ou des Magii.[1194]

Si ces familles moins prestigieuses n'interviennent que peu ou pas dans l'intégration et la dévotion religieuse des élites allobroges, les très grandes familles, elles, voient certains de leurs membres occuper des charges essentielles dans l'agglomération et dans la cité, ou encore d'autres se poser comme de notables évergètes.

Il faut, pour finir, noter la présence à Grenoble d'un magistrat issu de la famille d'évergètes des Caprilii de *Boutae* : Aulus Caprilius Antullus, flamine de Mars.[1195]

3. La région d'Aoste et le reste de l'Isère

Que ce soit à *Augustum*[1196] ou dans le reste du département, les témoignages semblent provenir essentiellement de personnages issus des grandes lignées viennoises et grenobloises.[1197]

Ainsi, à Aoste, Q. Valerius Senicio[1198] de la famille des Valerii de Vienne, notable, a fait ériger un *ex-voto* au Ier ou IIème siècle en l'honneur de Jupiter. Dans le même *vicus*, la famille des Virii[1199] est représentée par le décurion et évergète fortuné Sex. Vireius Sextus[1200].

[1185] R 57 – ILN 355 – Annexe, p. 140.
[1186] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71 et 72.
[1187] R 46 – ILN 375.
[1188] R 59 – ILN 358 – Annexe, p. 385.
[1189] R 67 – ILN 359 – Annexe, p. 416.
[1190] R 48 – ILN 378.
[1191] R 51 – ILN 382 – Annexe, p. 362.
[1192] R 49 – ILN 379 – Annexe, p. 369.
[1193] R 19 – ILN 109 – Annexe, p. 365.
[1194] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 72.
[1195] R 63 – ILN 374 – Annexe, p. 390.
[1196] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste (Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89. La famille des Atisii était une famille importante du *vicus*. Véritables « patrons de firmes », aucun de ses membres n'est toutefois à l'origine d'une dédicace à une divinité.
[1197] Tableau, p. 229.
[1198] R 74 – ILN 595 – Annexe, p. 396.
[1199] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste (Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89.
[1200] R 71 – ILN 600 – Annexe, p. 373.

En 176, il fait construire un édifice pour la sauvegarde de Marc Aurèle. A Tain-l'Hermitage, sous Antonin le Pieux, c'est le haut magistrat Q. Valerius Macedo, déjà rencontré sur un document retrouvé dans la capitale, qui est mentionné, suivi de son *cursus* : questeur, duumvir, augure, triumvir et flamine de la Jeunesse[1201]. La famille des Contessii est, elle, représentée à Saint-Just-de-Claix par le magistrat G. Contessius Laevinus, duumvir et flamine dans la seconde moitié du Ier siècle.[1202]

Deux des grandes familles grenobloises sont mentionnées dans le reste de l'Isère. T. Cassius Eros, présent à *Cularo* sur une dédicace aux déesses Mères, a fait ériger, avec ses fils, à Seyssuel un autel en l'honneur de Junon. Affranchi, Eros, de la *gens* Cassia[1203], paraît s'imposer comme un évergète relativement fortuné.[1204]

A Optevoz, sur un bronze, Marcus Iulius Primulus, de la famille des Iulii, a fait graver, entre la moitié Ier siècle et le début du IIIème siècle, une dédicace à la déesse indigène *Coriotana*.[1205]

Il faut encore noter trois autres documents émanant de filiations étrangères au département. Des Veratii italiens, Marcus Veratius[1206] à Charancieu dédie un texte à Mercure. Cette famille a eu un impact économique certain dans la partie occidentale de l'Empire. La *gens* Sennia d'*Aquae* et de *Boutae* est mentionnée en Isère à deux reprises. A Creys-Mépieu[1207], Sennius Martius, évergète, a fait graver, en *ex stipe*, dans la seconde moitié du IIème siècle, une dédicace en l'honneur du dieu primordial du panthéon allobroge, Mercure. A Soyons, c'est Sennius Marianus[1208] qui a fait inscrire sur un bas relief un texte dédié à la divinité indigène *Soioni*.

Culte impérial, hommages aux dieux et déesses gréco-romains comme Jupiter, Junon, et surtout par deux fois Mercure, ou encore dédicaces aux divinités indigènes (*Coriotana* et *Soioni*), évergètes, magistrats et sacerdotes, nombre de personnages appartenant à de grandes lignées allobroges témoignent de la diversité cultuelle et des pratiques religieuses des élites de la cité.

B. Les grandes familles de Savoie.

1. La Combe de Savoie

Région essentielle pour comprendre la religion allobroge, lieu aux très nombreux sanctuaires et aux découvertes iconographiques abondantes, l'évergétisme des membres de grandes familles y est paradoxalement peu développé. Deux des plus puissantes de la Combe sont celle des Decidii et celle des Iulii.

Deux dédicants, sous les Julio-Claudiens, appartenant à la *gens* Iulia de Fréterive connue au IIème siècle notamment par la découverte d'un mausolée, sont mentionnés : Tout

[1201] R 81 – ILN 303.
[1202] R 85 – ILN 338 – Annexe, p. 359.
[1203] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71 et 72.
[1204] R 88 – ILN 293 – Annexe, p. 406.
[1205] R 107 – ILN 565 – Annexe, p. 419.
[1206] R 105 – ILN 587 – Annexe, p. 379.
[1207] R 103 – ILN 557 – Annexe, p. 378.
[1208] R 106 – C.I.L. XII 2656.

d'abord, la flaminique Iulia Vera à La Rochette - Puis, l'évergète Iulia Avita à Grésy-sur-Isère avec un *ex-voto* en l'honneur de la divinité celte *Elausia*.[1209]

Un dernier document nous fait connaître l'évergète Publius Attius Firmus[1210]. De la *gens* Attia de *Cularo*, ce personnage a fait une dédicace sur graffite à Mercure au Ier siècle dans le haut sanctuaire de Châteauneuf[1211] ; ceci n'étant pas étonnant au regard de la réputation de ce lieu de culte qui a dû capter la dévotion de personnages importants venant de l'ensemble du territoire.

2. Autour d'Aquae

Une des filiations les plus connues à Aix-les-Bains est sans aucun doute la *gens* Pompeia[1212], dont la renommée tient essentiellement de l'Arc de Campanus. Cependant, la famille dominante[1213], déjà rencontrée à Vienne ou encore à Sainte-Colombe, est celle, sans conteste, de la *gens* Titia.[1214]

Trois textes à *Aquae* nous font connaître quatre personnages de l'aristocratie locale ; alors que le document de *Vienna* mentionne un flamine de la Jeunesse. D. Titius Apolaustianus et son épouse Titia Crispina sont des co-affranchis de cette famille. Par le sacerdoce, ils appartiennent aux notables aixois du IIème siècle.[1215]

L'épigraphie mentionne deux autres magistrats au début du IIIème siècle : Zmerticcius Titianus[1216], patron du *vicus* ; et Titius Hyginus[1217] un des *decemlecti* et propriétaire foncier[1218]. D'autres propriétaires sont mentionnés dans ce dernier document : Aelius Decumanus de la *gens* Aelia de Grenoble, Sollius Se… de la famille des Sollii, et Iulius Spinter sans doute originaire des Iulii de Fréterive.

Un dernier témoignage nous fait connaître l'évergète Marcus Licinius Ruso[1219]. De la famille des Licinii d'Albens, il dédie un texte sous les Julio-Claudiens à *Aquae* au dieu *Bormo* (*Borvo*).

3. Dans le reste de la Savoie

En dehors de la Combe et de la région d'Aix-les-Bains, les familles des Decidii et des Iulii sont présents également dans le reste du département savoyard. Avec les Titii d'*Aquae*, leurs membres forment de véritables dynasties aristocratiques, à l'image des prestigieuses familles iséroises.

Différents documents mentionnent des magistrats de la *gens* Decidia : Sextus Decidius, sévir augustal dans la seconde moitié du Ier siècle, a fait la donation d'une

[1209] R 108 et 120 – ILN 458 et 528 – Annexes, p. 364 et 418.

[1210] R 112 – ILN 112.

[1211] B. Rémy, *Un exemple de latinisation et de « romanisation » précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaires de Châteauneuf (Savoie)*, *La Pierre et l'Ecrit, 16, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2005, p. 9 à 17.

[1212] Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 95 et 96. Les Pompeii n'apparaissent pas parmi les *possessores*. Ils sont indubitablement attachés à l'ensemble monumental du *vicus*.

[1213] B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454. L'épigraphie nous livre les noms plus ou moins complets de soixante-six citoyens ; Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 95 et 96. *Aquae* est très certainement le berceau de la famille des Titii, et ceci dès le milieu du Ier siècle. Quatre membres de celle-ci sont représentés chez les *possessores*.

[1214] R 17 et 41 – ILN 103 et 16 – Tableaux, p. 227 et 230.

[1215] R 122 – ILN 677.

[1216] R 121 – ILN 666 – Annexe, p. 372.

[1217] ILN 665.

[1218] Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 95.

[1219] R 127 – ILN 660 – Annexe, p. 412.

fontaine[1220] aux habitants de Bassens[1221]. Un autre Sextus Dicidius est connu par un texte de Saint-Alban-de-Leysse. Tribun, quattuorvir, il a été flamine de Mars sous Tibère.[1222]

La famille des Iulii est présente à la Ravoire, où un évergète, Q. Iulius Macrinus, a fait une dédicace au Génie dans la seconde moitié du IIème siècle.[1223]

Un membre de la famille d'Albens des Licinii, Caius Licinius Calvinus[1224], à Saint-Pierre-d'Albigny, a fait une dédicace à Jupiter. Propriétaire terrien, il est suffisamment riche pour lui consacrer une basilique.

Enfin, Albanus Valerius[1225], des Valerii de *Vienna*, a consacré un autel à Mercure et à Minerve.

C. La Haute-Savoie et le Genevois.

1. Le Pagus de Diane et la région annécienne

En dehors de *Genava* et du territoire sous son influence, la majorité du département haut-savoyard est dominée par quelques familles originaires de *Boutae*.[1226]

Présents dans la capitale et à *Cularo*, les Iulii composent aussi l'une des plus prestigieuses fratries annéciennes. Les Caprilii sont eux recensés à quatre reprises dans le bassin de *Boutae* : à Annecy-le-Vieux (*ILHS* 35), à Chavanod (*ILHS* 48), à Cran-Gevrier (*ILHS* 52), et à Duingt (*ILHS* 59). Enfin, les Sennii sont connus pour leurs munificences[1227] (*Le Catalogue de l'exposition du Musée dauphinois*, p. 53 à 86).

Un seul document épigraphique dans le *pagus* de Diane est le fait d'un membre d'une prestigieuse lignée de notables. Il s'agit du préfet du *pagus* et prêtre de *Vintius*, T. Valerius Crispinus[1228]. Sous Tibère, il a fait don d'un sanctuaire à cette même divinité à Hauteville[1229]. Ce magistrat appartient à l'illustre famille viennoise des Valerii. Notons que Crispinus a participé à l'érection d'une inscription en l'honneur du chevalier Afer.[1230]

Autour de *Boutae*, le plus important bourg de la Haute-Savoie, deux membres des Iulii sont recensés pour des actes d'évergétisme, et ceci dès l'époque julio-claudienne. Sex. Iulius Optatus, magistrat de la cité, est mentionné à trois reprises : à Annecy[1231] et à Cran-Gevrier[1232]. Flamine de Mars, il consacre une dédicace à Mercure dans le premier document,

---

[1220] J.-P. Jospin, avec la collab. de P.-Y. Carron, *Une fontaine romaine à Aoste (Isère)*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 7 à 17. Comme nous l'avons vu, J.-P. Jospin précise dans cet article que l'édile, magistrat local, avait la responsabilité de la restauration et de la construction des fontaines. Il est intéressant de faire ici le parallèle avec la donation de Sextus Decidius, sévir augustal.

[1221] R 136 – ILN 637 – Annexe, p. 370

[1222] R 145 – ILN 638 – Annexe, p. 391.

[1223] R 146 – ILN 639 – Annexe, p. 405.

[1224] R 139 – ILN 521.

[1225] R 143 – ILN 627.

[1226] Tableau, p. 231.

[1227] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 137. Riches et notables dans la société romaine avaient une certaine obligation de montrer leur munificence.

[1228] A. Vigier, *L'énigmatique Vintius*, *DHA 35-2/2009*, 2010, p. 119 à 132.

[1229] R 147 – ILN 778 – Annexe, p. 414.

[1230] R 7 – ILN 66.

[1231] R 167 – ILN 755 – Annexe, p. 383.

[1232] R 168 et 169 – ILN 770 et 771.

et un autel à Cran-Gevrier. Il tenait une place privilégiée dans l'aristocratie locale. Toujours à la même époque, Marcus Iulius Magnus[1233] consacre à *Boutae* une épigraphe à Mars.

La famille des Caprilii est aussi représentée par deux personnages pour quatre témoignages : Dès 91, un certain C. Caprilius Sparus, à Duingt[1234], prêtre de Castor, consacre un sanctuaire, *ex stipe*, à ce même dieu. Dans la seconde moitié du IIème siècle, un puissant évergète, Sex Caprilius Atticianus[1235], fait la donation d'une basilique à caractère religieux aux puissances divines. Connu par un autre document, il est également l'auteur d'une dédicace à Jupiter sur la commune de Chavannod.[1236]

Enfin, à Villaz (*R* 170 - *ILN* 781), un certain T. Coelius a fait ériger une dédicace à Mercure, et à sa parèdre Maïa. Cet évergète fait sans doute partie de la même famille (Coelii) que les jumeaux, questeurs et décurions, de Vienne.

Il est intéressant ici de constater que les actes d'évergétisme de ces personnages, magistrats, notables ou encore propriétaires fonciers, se portent essentiellement sur les grands dieux du panthéon viennois : Mercure, Mars, Maïa, Jupiter et Castor. Ces mêmes divinités occupant des rôles majeurs dans la dévotion romaine, la documentation, en notre possession sur la cité, semble matérialiser parfaitement ce que les historiens nomment le syncrétisme religieux.

2. Le reste de la Haute-Savoie

En dehors du *pagus* de Diane, du sanctuaire de Passy et du bassin annécien, l'agglomération de *Genava* a eu une large influence sur une partie du département, notamment entre *Admatia* et la vallée de l'Arve. C'est ce que semble attester l'épigraphie dans cette partie du territoire allobroge.

De la famille des Iulii, le célèbre haut magistrat et sacerdoce, D. Iulius Capito, a fait graver un *ex-voto*, sous Trajan, à Douvaine en l'honneur du singulier duo Jupiter et Mars[1237]. Dans cette partie du territoire, il devait sans aucun doute posséder des terres[1238]. Un autre évergète de la même famille est connu à Ville-La-Grand. Iulius Saturninus a fait ériger une dédicace à Mars.[1239]

Entre la vallée de l'Arve et la vallée Verte, à Mieussy, une certaine Servilia Terentia est à l'origine d'un autel dédié à la déesse indigène *Athubodua*[1240]. Cette dédicante fait partie des Servilii de Genève.[1241]

Encore une fois à Ville-la-Grand, près d'*Admatia*, est recensée une dédicace à Mars, datant probablement de la fin du Ier siècle, par Lucius Valerius Amibilis, membre, sans doute, de la *gens* Valeria de Vienne.[1242]

Enfin, à Gruffy, non loin de la Savoie, un personnage de la famille des Titii d'*Aquae*, Titius Marcianus[1243] a fait ériger dans la seconde moitié du IIème siècle un autel à Jupiter.

[1233] R 165 – ILN 753 – Annexe, p. 387.
[1234] R 161 – ILN 736 – Annexe, p. 399.
[1235] R 159 – ILN 747 – Annexe, p. 374.
[1236] R 160 – ILN 733 (voir ILN 773) – Annexe, p. 397.
[1237] R 181 – ILN 809 – Annexe, p. 396.
[1238] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 19. Les grands personnages, comme D. Iulius Capito, possédaient certainement des domaines dans les endroits où ils ont été honorés.
[1239] R 179 – ILN 805 – Annexe, p. 386.
[1240] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 147.
[1241] R 183 – ILN 813 – Annexe, p. 419.
[1242] R 180 – ILN 806 – Annexe, p. 386.
[1243] R 176 – ILN 726 – Annexe, p. 397.

3. Autour de Genava

La cité de Calvin[1244] fut certainement l'un des trois grands centres de la cité avec *Vienna* et *Cularo*. On peut penser que son influence dépasse à cette époque celle qu'ont *Aquae* en Savoie et *Boutae* en Haute-Savoie. Comme dans les autres agglomérations urbaines, certaines familles se sont imposées socialement, économiquement et politiquement au cours du Haut-Empire.

Déjà présents sur l'ensemble du territoire, les Iulii le sont aussi sur les rives du Léman, tout comme les Attii. Quelques autres familles tiennent une place centrale dans la région genevoise comme les Plinii, les Servilii, ou encore les Sennii (présents également à Annecy).[1245]

Préfet, tribun, duumvir, triumvir et flamine, L. Iulius Brocchus Valerius[1246], issu de la *gens* Valeria, est le grand père de D. Iulius Capito. Donateur d'un bassin au Ier siècle, il est sans doute à l'origine de la famille des Iulii de Genève. Son petit-fils, magistrat et flamine de Mars, est aussi mentionné, sous Trajan[1247]. Autre magistrat de cette filiation, autre haut magistrat, duumvir et flamine impérial, Sex. Iulius Orgen apparaît sur une épigraphe[1248]. Enfin, fin du Ier siècle ou début du IIème siècle, un évergète, Lucius Iulius, a fait une dédicace à Mercure.

Deux membres de la *gens* Attia nous aident également à comprendre les rapports entre la piété et la promotion sociale de certaines personnalités genevoises : Sévir augustal au Ier siècle, Sex. Attius Corpophorus[1249] ; et l'évergète Marcus Attius Birr… qui a fait une dédicace à Mercure.[1250]

Parmi les autres familles de *Genava*, Caius Plinius Faustus, de la *gens* Plinia est édile, duumvir, et a occupé le flaminat d'Auguste.[1251]

Au Ier siècle ou au IIème siècle, un membre de la famille des Servilii, Q. Servilius Severus[1252] a fait ériger un temple avec un *ex-voto* en l'honneur de Maïa. Il devait être un notable suffisamment riche et puissant pour faire la donation d'un tel monument. Il concourait de la sorte, comme d'autres évergètes fortunés, à l'embellissement urbain.[1253]

Présent à Annecy, la famille des Sennii l'est aussi à *Genava*. On connaît un certain Caius Sennius Sabinus[1254], préfet, ayant fait une dédicace à Mars.

Il est intéressant de constater que les Iulii, les Servilii et les Sennii sont référencés sur l'ensemble de la Haute-Savoie, et que par conséquent, leur influence ne se concentrait pas sur la seule région de Genève. Les Sennii sont même présents en Isère.

Référencés ailleurs sur le territoire, les Veratii, originaires d'Italie, sont également recensés dans le Genevois à travers deux documents. Au Ier siècle ou au IIème siècle, un

---

1244 Ph. Leveau, *La ville romaine dans les Alpes occidentales*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 386. L'auteur référence derrière Turin et Aoste (en Italie), six agglomérations comprises entre 30 et 40 ha, dont *Genava*, *Boutae* et *Augustum* ; sept comprises entre 20 et 30 ha, dont *Aquae*, *Albinum* et Gilly/*Ad Publicanos*. *Cularo*, *Admanatia* et *Casuaria* auraient une superficie entre 10 et 20 ha ; Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13.

1245 Tableau, p. 232.

1246 R 185 et 186 – ILN 843 et 844 – Annexes, p. 358 et 359.

1247 R 211 – ILN 845

1248 R 190 – ILN 853.

1249 R 194 – ILN 862.

1250 R 204 – ILN 830.

1251 R 189 – ILN 852 – Annexe, p. 360.

1252 R 201 – ILN 826 – Annexe, p. 409.

1253 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 137.

1254 R 202 – ILN 827 – Annexe, p. 388.

notable, Marcus Veratius Mercator[1255] a fait ériger une dédicace à Apollon. Un affranchi de cette même lignée, M. Veratius Bassus[1256] a fait une dédicace à Mercure, le dieu primordial du panthéon viennois.

Pour terminer, deux membres de la *gens* Cassia, sans doute originaires de *Cularo*, Marcus Cassius Mercator et Luccius Cassius Asper[1257] ont fait ériger au Ier ou IIème siècle un témoignage en l'honneur de la « triade » Mars – Jupiter – Mercure.

Cette aristocratie quasi dynastique, dont les membres sont souvent magistrats, sacerdoces, ou encore riches donateurs, semble faire preuve d'un large évergétisme. Elle souligne l'attachement des Allobroges de Genève aux dieux classiques du panthéon viennois : Mercure (4 occurrences), Mars (3 occurrences), Maïa, Jupiter, ou bien Apollon. Ces hommages datent principalement des premier et second siècles.

Il faut encore constater la forme et le fonds de ces épigraphes : *ex-voto*, autels, donation de bassin, érection de temple…. Il semble donc raisonnable de penser que ces différents dédicants étaient issus de familles riches et puissantes.

D. Analyse des témoignages.

Suite au dépouillement des recueils épigraphiques et de l'analyse des différents documents, plusieurs remarques s'imposent.

Le territoire allobroge a vu entre trente et quarante familles dominer la vie sociale, politique, économique et religieuse durant le Haut-Empire. Nombre de ses membres font partie de la magistrature civile ou sacerdotale. Nombre de ces personnages occupent des places relativement importantes dans la hiérarchie viennoise ou sont des propriétaires fonciers, des notables, des évergètes possédant une certaine fortune.[1258]

Corrélativement, des membres de la plupart de ces véritables dynasties familiales ont fait des donations, ou ont, par leur prêtrise, participé à la vie religieuse. Tous ces documents sont révélateurs de la diversité et de la complexité du panthéon allobroge. De plus, sur le plan privé, et sous l'autorité du *paterfamilias*, ce sont en premier lieu les familles qui exercent le culte, avant même la communauté professionnelle.[1259]

Sur l'ensemble des deux cent quatorze textes épigraphiques référencés, plus de soixante dix (d'entre eux) émanent de ces grandes familles, soit 30%. Cette proportion élevée explique et éclaire le rôle essentiel tenu par celles-ci dans la dévotion et l'intégration des élites.

Un peu plus de 50% de ces documents ont été retrouvés dans l'un des trois grands centres de la cité (*Vienna*, *Cularo*, *Genava*). Cette proportion passe à 2/3 si on prend en compte les *vici* d'*Aquae* et de *Boutae*. En Isère, 36% des textes sont recensés dans l'agglomération de la capitale, et 36% également à Grenoble. En Savoie, ce sont 1/3 des documents qui ont été découverts à Aix-les-Bains ; et, en Haute-Savoie, 57% autour d'Annecy. Sur la globalité du territoire, les trois grands centres ont à peu près la même

[1255] R 197 – ILN 817 – Annexe, p. 395.
[1256] R 207 – ILN 834 – Annexe, p. 380.
[1257] R 199 – ILN 823.
[1258] Tableaux, p. 227 à 232.
[1259] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 165.

proportion, soit environ 16% des témoignages chacun. *Boutae* est le lieu d'environ 10% des découvertes, alors qu'Aix-les-Bains seulement 5%.[1260]

Il semble patent que les personnages des puissantes familles ont privilégié un évergétisme essentiellement dans les agglomérations urbaines de la cité, là où le poids de leurs promotions et de leurs pratiques cultuelles est le plus marquant.

Il n'en demeure pas moins qu'environ 1/3 de ces témoignages échappe aux grands centres urbains. Ils ont, pour la plupart, été retrouvés dans les hauts lieux de culte, dans des régions aux nombreux sanctuaires. Cette répartition géographique paraît symptomatique des caractéristiques de cette cité fortement romanisée dès le premier siècle, ce que semble nous confirmer la datation.

En effet, la piété et l'intégration de ces véritables dynasties se sont très tôt exprimées. Nous savons ainsi, avec certitude, que vingt épigraphes (environ 27%) datent des Julio-Claudiens ou des Flaviens. Dans une même mesure, d'autres datent du second siècle, et plus précisément des Antonins. Si on ajoute à cela huit textes gravés dont on ne peut déterminer s'ils sont des premiers ou second siècles, et le fait que dix-sept documents sont difficilement datables, on s'aperçoit à quel point les membres importants de ces prestigieuses familles se sont, d'une manière précoce et graduelle, à l'image de l'urbanisation du territoire, investis dans l'organisation politique et religieuse de la cité.

Enfin, il est essentiel de comprendre et d'analyser l'objet des dédicaces épigraphiques et les dédicants ou personnages mentionnés.

Concernant le culte impérial, en dehors de deux témoignages qui y font référence directement (dédicaces aux puissances divines et à Marc Aurèle), ce sont surtout les magistratures sacerdotales qui nous éclairent et nous font saisir le degré d'intégration et d'implication des grandes familles. Hauts magistrats de Vienne ayant pour majorité suivi un *cursus* aussi bien civil que religieux, six documents mentionnent un flamine impérial, sur la dizaine référencée dans la cité, concernant ces dynasties familiales. Six autres flamines de la Jeunesse sur les neuf recensés en sont également issus, ainsi que trois flaminiques sur les sept de la cité. Ajoutons à cela les sept sévirs qui sont mentionnés sur les treize connus sur le sol allobroge.[1261]

Une bonne partie du haut de la hiérarchie sociale et idéologique viennoise est issue des *gentis*, révélant un phénomène de quasi-castes allobroges. Ceci s'avère d'autant plus crédible qu'en dehors de ces charges sacerdotales, certains chevaliers, édiles, décurions, questeurs, préfets de *pagi*, patrons de *vici*, *decemlecti*, propriétaires terriens ou encore riches affranchis ont aussi fait des actes de dévotion et des donations cultuelles.

Parmi les divinités les plus honorées, les dieux gréco-romains tiennent une place centrale. Mercure, le dieu primordial du panthéon viennois, est mentionné à dix reprises (14% des documents). Derrière lui, comme pour l'ensemble de la documentation archéologique dauphinoise, Mars est honoré à huit reprises, et trois des flamines de Mars, sur les huit recensés dans la cité, sont issus des prestigieuses familles viennoises. En troisième position, on retrouve Jupiter qui apparaît sur sept dédicaces. La première des divinités féminines est Maïa, mentionnée à trois reprises, ce qui reflète parfaitement cette place singulière que tient la déesse de la terre au sein du panthéon viennois. L'un des autres dieux dont le culte s'est largement imposé sur le territoire est Apollon, mentionné à deux reprises par un membre

[1260] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. A titre de comparaison, en dehors de la capitale, parmi les seize agglomérations urbaines recensées par l'auteur : Aix-les-Bains (33 inscriptions), Annecy (20), Aoste (21), Genève (81), Grenoble (92). Il précise que 67,8% de l'ensemble des inscriptions de la cité ont été retrouvées dans les agglomérations.

[1261] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 19 à 48.

d'une grande famille. Enfin, Junon, Vénus, Castor, Minerve et le Génie apparaissent chacun sur un document. Ce ne sont donc pas moins de la moitié des textes émanant des *gentis* qui font référence aux dieux gréco-romains, ce qui implique, au regard de la datation, une latinisation relativement précoce et progressive.

Il faut, en parallèle, souligner le goût des Allobroges pour la dévotion de groupe de divinités, en dehors même des déesses Mères : Vénus et Jupiter – Culte impérial et *Vienna* – Mercure et Minerve – Mercure et Maïa – Jupiter et Mars – Mars, Jupiter et Mercure.

Très tôt introduits sur le territoire, les cultes à Mystères ont aussi touché les membres de certaines familles. A travers certaines prêtrises (dendrophores et anubofores), la vénération aux divinités Cybèle et Isis peut être constatée.

Pour terminer, la pérennité des cultes indigènes s'exprime également à travers les témoignages. Les déesses Mères sont mentionnées à deux reprises ; *Athubodua*, *Vintius*, *Bormo*, *Elausia*, *Corotiana*, *Soioni* et *Vienna* le sont chacun à une reprise.

L'inflexion, la compléxité et la « romanité » du panthéon allobroge se lisent clairement à travers les pratiques cultuelles des grandes familles, dont la religiosité reflète et influence notablement toute la société viennoise. Leurs actes d'évergétisme sont révélateurs de leur temps, de leur intégration, d'un degré certain de romanisation, et de ce goût à reproduire la vie romaine dans leur cité, tout en conservant certaines particularités politico-religieuses.

Les membres des grandes familles allobroges référencés à *Vienna* et ses environs

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 5 – ILN 62 Vienne inscription	D. Iulius Capito (Iulia de *Genava*)	ind. *decreto decurionum*	haut magistrat civil et relgieux	culte impérial	**Trajan**
R 6 – ILN 63 Vienne inscription	D. Iulius Capito (Iulia de *Genava*)	fragment	haut magistrat civil et religieux	culte impérial	**Trajan**
R 9 – ILN 72 Vienne inscriptions	Sex. Coelius Canus Sex. Coelius Niger (Coelia) Primus	blocs calcaire	questeurs et décurions sévir	*Vienna*	ind.
R 11 – ILN 76 Vienne inscription	Q. Valerius Macedo (Valeria)	ind.	haut magistrat civil et religieux	culte impérial	**Hadrien**/**Antonin**
R 17 – ILN 103 Vienne épitaphe	D. Titius Iustus (Titia d'*Aquae*)	bloc calcaire	duumvir du droit et flamine de la Jeunesse	culte impérial	Milieu du I^{er}sc.
R 19 – ILN 109 Vienne épitaphe	Sollia Fida (Sollia de *Cularo*)	sarcophage calcaire	dédicante et épouse de sévir augustal	culte impérial	Milieu du II^{ème}sc.
R 21 – ILN 1 Vienne dédicace	C. Virius Victor L. Virius Vitalis (Viria)	autel calcaire *ex-voto* et *sacrum s.l.m.*	citoyens et évergètes	Apollon	Ier/II^{ème}sc.
R 28 – ILN 11 Vienne dédicace	Sex. Contessius Verus (Contessia)	bloc marbre	édile	Mars	Ier/II^{ème}sc.
R 32 – ILN 25 Sainte-Blandine dédicace	L. Rufius Rufinus (Rufia)	autel marbre *u.s.l.m.*	citoyen et évergète	Vénus Jupiter (?)	ind.
R 36 – ILN 83 Vienne inscription	Attia Priscilla (Attia)	colonne marbre	dédicante mention des dendrophore	Cybèle	Ier/II^{ème}sc.
R 38 – ILN 112 Vienne épitaphe	Lepidius Rufus (Rufia ?)	ind.	Anubofore	Isis	Fin Ier/Déb III^{ème}sc.
R 41 – ILN 16 Sainte-Colombe dédicace	C. Titius Sedulus (Titia d'*Aquae*)	autel calcaire *ex-voto*	citoyen et évergète	déesses Mères	ind.

Les membres des grandes familles allobroges référencés à *Cularo*

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 45 – ILN 373 Grenoble épitaphe (CIL VI 29368)	Sex. Attius Atticus (Attia)	plaque calcaire	magistrat et flamine de la *Provincia*	culte impérial	II^{ème}sc.
R 46 – ILN 375 Grenoble épitaphe	P. Cassius Hermetio (Cassia)	ind. *uiuus sibi posuit*	sévir augustal	culte impérial	Fin Ier/Déb II^{ème}sc.
R 47 – ILN 376 Grenoble épitaphe	T. Cassius Mansuetus (Cassia)	ind.	flamine de la Jeunesse et duumvir du droit	culte impérial	Fin Ier/Déb II^{ème}sc.
R 48 – ILN 378 Grenoble épitaphe	Devilla Attica (Deuillia)	ind.	flaminique	culte impérial	50 à 100
R 49 – ILN 379 Grenoble épitaphe	Q. Iulius Saturninus (Iulia)	bloc mouluré *testamento*	sévir augustal	culte impérial	50 à 100
R 50 – ILN 381 Grenoble épitaphe	Sex. Attius Myrosies (Attia) Hiliria Quintilla	ind. *sub ascia dedicauit*	sévir augustal flaminique	culte impérial	I^{er}sc.
R 51 – ILN 382 Grenoble épitaphe	Sex. Iulius Condianus (Iulia)	sarcophage calcaire	flamine de la Jeunesse, questeur et édile	culte impérial	II^{ème}sc.
R 52 – ILN 384 Grenoble épitaphe	Attia Bellica (Attia)	ind.	épouse d'un sévir augustal	culte impérial	> à 150
R 57 – ILN 355 Grenoble dédicace	C. Attius Atticus (Attia)	plaque de bronze *u.s.l.m.*	citoyen et évergète	Maïa	julio-claudienne
R 59 – ILN 358 Grenoble dédicace	Cassii Severinus et Censorinus (Cassia)	autel calcaire	évergètes	Mars	ind.
R 63 – ILN 374 Grenoble épitaphe	A. Caprilius Antullus (Caprilia de *Boutae*)	plaque de bronze	flamine de Mars et famille d'évergètes	Mars	ind.
R 67 – ILN 359 Grenoble dédicace	T. Cassius Eros (Cassia)	autel calcaire *sacrum*	citoyen et évergète	déesses Mères	ind.

Les membres des grandes familles allobroges recensés dans le reste de l'Isère

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 71 – ILN 600 Aoste donation construction	Sex. Vireius Sextus (Vireia)	bloc calcaire *Pro salute* *d.s.p.d.*	décurion fortuné	culte impérial **Marc Aurèle**	176
R 74 – ILN 595 Aoste dédicace	Q. Valerius Senecio (Valeria de *Vienna*)	bloc calcaire *ex-voto* *sacrum* *s.l.m.*	citoyen et évergète	Jupiter	Ier/II^{ème}sc.
R 81 – ILN 303 Tain-l'Hermitage inscription	Q. Valerius Macedo (Valeria de *Vienna*)	plaque marbre	flamine de la Jeunesse, questeur, duumvir trésor, augure et triumvir	culte impérial	**Antonin le Pieux**
R 85 – ILN 338 Saint-Just-de-Claix épitaphe	G. Contessius Laevinus (Contessia de *Vienna*)	stèle calcaire *testamento fieri iussit*	flamine et duumvir du droit	culte impérial	50 à 100
R 88 – ILN 293 Seyssel dédicace	T. Cassius Eros (Cassia de *Cularo*)	autel calcaire *sacrum*	affranchi et riche évergète	Junon	Milieu Ier/II^{ème}sc.
R 103 – ILN 557 Creys-Mépieu dédicace	Sennius Martius (Sennia d'*Aquae* ou de *Boutae*)	autel calcaire *ex stipe*	augure	Mercure	> à 150
R 105 – ILN 587 Charancieu dédicace	Marcus Veratius (Veratia d'Italie)	plaque calcaire	citoyen et évergète	Mercure	ind.
R 106 Soyons dédicace	Sennius Marianus (Sennia d'*Aquae* et *Boutae*)	bas relief	citoyen et évergète	*Soioni*	ind.
R 107 – ILN 565 Optevoz dédicace	M. Iulius Primulus (Iulia de *Vienna* ou de *Cularo*)	suspension bronze *dedit*	citoyen et évergète	*Coriotana*	Milieu Ier/III^{ème}sc.

Les membres des grandes familles allobroges référencés dans la Combe, autour d'*Aquae* et dans le reste de la Savoie

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinité**	**datation**
R 108 – ILN 458 La Chapelle-Blanche épitaphe	Iulia Vera (Iulia de Fréterive)	bloc calcaire *testamento poni iussit*	flaminique d'**Auguste**	culte impérial	50 à 100
R 112 – ILN 466 Châteauneuf mention d'un voeu	P. Attius Firmus (Attia de *Cularo*)	graffite	citoyen et évergète	Mercure	I^{er}sc.
R 120 – ILN 528 Grésy-sur-Isère dédicace	Iulia Avita (Iulia de Fréterive)	bloc calcaire *ex-voto*	citoyenne et évergète	*Elausia*	julio-claudienne
ILN 665 Aix-les-Bains dédicace	Titius Hyginus (Titia) Aelius Decumanus (Aelia de *Cularo*) Iulius Spinter (Iulia de Fréterive) Sollius Se… (Sollia de *Cularo*)	autel calcaire	propriétaire et decemlecti propriétaire propriétaire propriétaire	culte impérial	Début du III^{ème}sc.
R 121 – ILN 666 Aix-les-Bains dédicace	Zmertuccius Titianus (Titia)	bloc calcaire *de suo dedit* *Pro salute*	patron du *vicus*	culte impérial	Début du III^{ème}sc.
R 122 – ILN 677 Aix-les-Bains épitaphe	D. Titius Apolaustianus (Titia) Titia Crispina (Titia)	autel calcaire	sévir augustal co-affranchis de la même famille	culte impérial	II^{ème}sc.
R 127 – ILN 660 Aix-les-Bains dédicace	M. Licinius Ruso (Licinia d'Albens)	bande calcaire *u.u.s.l.m.*	citoyen et évergète	*Bormo*	julio-claudienne
R 136 – ILN 637 Bassens donation	Sextus Decidius (Decidia de la Combe)	bloc calcaire *ex testamento*	sévir augustal	culte impérial	50 à 100
R 139 – ILN 521 Saint-Pierre-d'Albigny dédicace	C. Licinius Calvinus (Licinia d'Albens)	plaque ardoise *basilicam*	propriétaire terrien	Jupiter	ind.
R 143 – ILN 627 La Chapelle-du-Mont-du-Chat dédicace	Albanus Valerius (Valeria de *Vienna*)	bloc	citoyen et évergète	Mercure Minerve	ind.
R 145 – ILN 638 Saint-Alban-de-Leysse épitaphe	Sextus Decidius (Decidia de la Combe)	plaque calcaire	tribun militaire, quattuorvir et flamine de Mars	Mars	**Tibère**
R 146 – ILN 639 La Ravoire dédicace	Q. Iulius Macrinus (Iulia de Fréterive)	autel calcaire *u.s.l.m.*	citoyen et évergète	Génie	> à 150

Les membres des grandes familles allobroges recensés autour de *Condate*, de *Boutae* et dans le reste de la Haute-Savoie

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 147 – ILN 778 Hauteville donation	T. Valerius Crispinus (Valeria de *Vienna*)	plaque calcaire *sacrum* *aedem dedit*	prêtre de *Vintius* et préfet du *pagus*	*Vintius*	**Tibère**
R 159 – ILN 747 Annecy-le-Vieux donation	Sex. Caprilius Atticianus (Caprilia de *Boutae*)	fragments calcaire	citoyen et riche évergète	aux puissances divines	> à 150
R 160 – ILN 733 Chavanod dédicace	Sex. Caprilius Atticianus (Caprilia de *Boutae*)	bloc calcaire *sacrum*	citoyen et riche évergète	Jupiter	> à 150
R 161 – ILN 736 Duingt dédicace	Sex. Caprilius Sparus (Caprilia de *Boutae*)	plaque calcaire *ex stipe*	prêtre de Castor	Castor	91
R 165 – ILN 753 Annecy dédicace	M. Iulius Magnus (Iulia)	plaque de molasse *u.u.s.l.m.*	citoyen et évergète	Mars	julio-claudienne
R 167 – ILN 755 Annecy dédicace	Sex. Iulius Optatus (Iulia)	fragments calcaire	flamine de Mars	Mercure	julio-claudienne
R 168 – ILN 770 Cran-Gevrier dédicace	Sex. Iulius Optatus (Iulia de *Boutae*)	autel calcaire *de sua pecunia dedit*	flamine de Mars	Mars (?)	julio-claudienne
R 169 – ILN 771 Cran-Gevrier dédicace	Sex. Iulius Optatus (Iulia de *Boutae*)	autel calcaire *d.s.p.d.*	flamine de Mars	Mars	julio-claudienne
R 170 – ILN 781 Villaz dédicace	T. Coelius (Coelia de *Vienna*)	autel calcaire	citoyen et évergète	Mercure Maïa	ind.
R 176 – ILN 726 Gruffy dédicace	Titius Marcianus (Titia d'*Aquae*)	autel calcaire	citoyen et évergète	Jupiter	> à 150
R 179 – ILN 805 Ville-la-Grand dédicace	Iulius Saturninus (Iulia de *Genava*)	bloc calcaire *u.s.l.m.*	évergète	Mars	julio-claudienne
R 180 – ILN 806 Ville-la-Grand dédicace	L. Valerius Amibilis (Valeria de *Vienna*)	bloc calcaire	prêtre de Mars	Mars	Fin I^{er}sc.
R 181 – ILN 809 Douvaine dédicace	D. Iulius Capito (Iulia de *Genava*)	plaque calcaire *ex-voto*	haut magistrat civil et religieux	Jupiter Mars	**Trajan**
R 183 – ILN 813 Mieussy dédicace	Servilia Terentia (Servilia de *Genava*)	autel calcaire *u.s.l.m.*	citoyenne et dédicante	*Athubodua*	ind.

Les membres des grandes familles allobroges référencés à *Genava*

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**statuts et fonctions**	**divinités**	**datation**
R 185 – ILN 843 R 186 – ILN 844 Genève donation	L. Bassus Brocchus Valerius Bassus (Valeria)	bloc calcaire	préfet des ouvriers, tribun militaire, duumvir du droit, triumvir, augure, pontife et flamine	culte impérial	I^{er}sc.
R 189 – ILN 852 Genève épitaphe	C. Plinius Faustus (Plinia)	plaque calcaire	édile, duumvir et flamine d'**Auguste**	culte impérial	ind.
R 190 – ILN 853 Genève inscription	Sex. Iulius Orgen (Iulia)	ind.	flamine du divin **Auguste**	culte impérial	ind.
R 194 – ILN 862 Genève épitathe	Sex. Attius Carpophorus (Attia)	ind.	sévir augustal	culte impérial	I^{er}sc.
R 197 – ILN 817 Genève dédicace	M. Veratius Mercator (Veratia d'Italie)	plaque de calcaire	citoyen et notable	Apollon	Ier/II^{ème}sc.
R 199 – ILN 823 Genève dédicace	M. Cassius Mercator L. Cassius Aper (Cassia de *Cularo*)	ind. *testamento posuit*	frères notables et citoyens	Mercure Mars Jupiter	Ier/II^{ème}sc.
R 201 – ILN 826 Genève dédicace	Q. Servilius Severus (Servilia)	dé calcaire *ex-voto* *item aedem*	citoyen et évergète	Maïa	Ier/II^{ème}sc.
R 202 – ILN 827 Genève dédicace	C. Sennius Sabinus (Sennia d'Albens)	bloc calcaire *sacrum*	préfet des ouvriers	Mars	I^{er}sc.
R 204 – ILN 830 Genève dédicace	M. Attius Birr… (Attia)	ind. *u.s.(l.m.)*	citoyen et évergète	Mercure	ind.
R 206 – ILN 833 Genève dédicace	Lucius Iulius (Iulia)	bloc calcaire	citoyen et évergète	Mercure	Ier/II^{ème}sc.
R 207 – ILN 834 Genève dédicace	M. Veratius Bassus (Veratia d'Italie)	colonnette calcaire	affranchi de Mercator	Mercure	Ier/II^{ème}sc.
R 211 – ILN 845 Genève inscription	D. Iulius Capito (Iulia)	ind.	augure, duumvir du trésor, flamine de Mars et tribun militaire	Mars	**Trajan**

L'arc de Campanus – Aix-les-Bains - dédié par
L.Pompeius Campanus



La Savoie gallo-romaine, Fig.93, p. 123

L'arc de Campanus – Aix-les-Bains
Erigé au 1er siècle pour célébrer la famille des **Pompeii**
ayant reçu la citoyenneté du temps du grand Pompée.

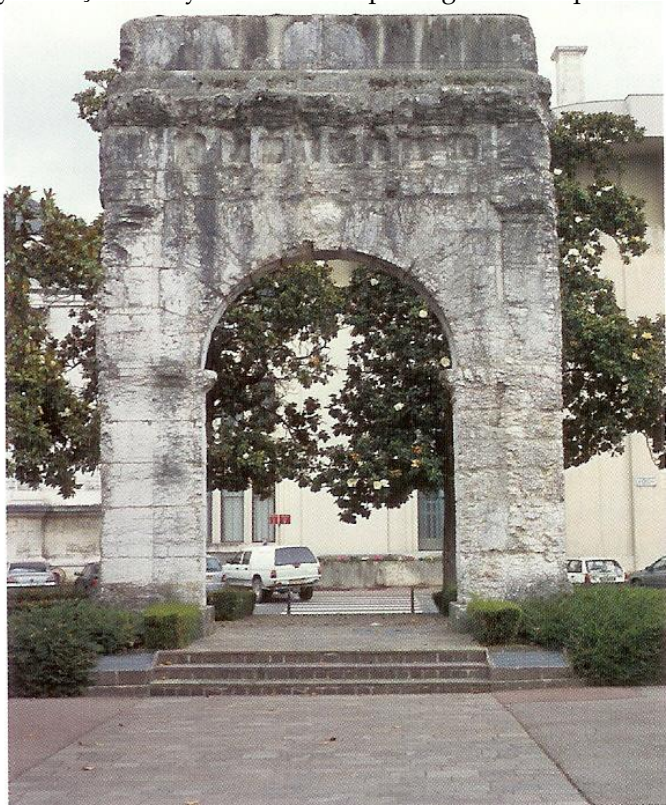

Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 95
Musée dauphinois de Grenoble
Photo : Y.Bobin

Chapitre IV : Evergètes, dédicants et objets de culte

Parmi l'ensemble de notre documentation épigraphique, cinquante-cinq documents sur deux-cent quatorze, soit environ 25%, ne font intervenir ni un magistrat, ni un personnage appartenant à un collège sacerdotal, ni un membre issu d'une puissante fratrie, ni une personnalité connue et attestée pour et par ses propriétés foncières, et ni même encore un intervenant féminin.

Ces dédicants utilisent l'inscription, car, comme nous le savons, c'est l'un des principaux moyens de communication dans l'antiquité[1262]. Ils peuvent apparaître comme des évergètes d'une certaine « bourgeoisie ». Certains sont fortunés. D'autres font partie d'une corporation. D'autres encore sont des vétérans, anciens légionnaires. La plupart sont citoyens, mais il y a également, parmi eux, des immigrés italiens, de riches affranchis, des personnes d'origine servile, ou encore des pérégrins. Enfin, certains ont un statut beaucoup plus délicat à définir.

Cependant, par leurs dédicaces, leurs hommages, leurs épitaphes et autres *ex-voto*, ils participent activement à la vie spirituelle viennoise. Les évergésies religieuses assez nombreuses dans la cité[1263] nous font connaître certaines spécificités de la société allobroge et son évolution.

A. Evergètes et dédicants en Isère.

1. Autour de Vienne

Plusieurs évergètes ou simples dédicants peuvent être recensés dans la principale agglomération du territoire. Deux documents nous font connaître trois personnages honorant Mercure. En forme d'*ex-voto*, Titus Laetorius Duellus Antestianus et Laetorius Numida Antestianus lui consacrent (*sacrum*) un autel. Ces deux évergètes, citoyens romains, portent un gentilice et un surnom latins[1264]. Sur la partie supérieure d'un monument hexagonal, dans la seconde moitié du IIème siècle, un autre citoyen, Publicius …, portant sans doute les *duo nomina*, honore le dieu primordial viennois[1265].

[1262] F. Bérard, *L'épigraphie : une mine d'informations très variées*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 35 à 38 ; M. Corbier, *Donner à voir, donner à lire. Mémoire et communication dans la Rome ancienne*, Paris, 2006, 300 p.. L'auteur souligne notamment, dans cet ouvrage, le fait que l'analyse des inscriptions et graffitis trouvés dans l'espace public révèle un privilège (lire et écrire) assez largement partagé

[1263] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 20 et 21.

[1264] R 29 – ILN 17 – Annexe, p. 376.

[1265] R 30 – ILN 18.

Une autre divinité, Jupiter, est également vénérée à deux reprises sur des *ex-voto*. A Sainte-Colombe, dans la seconde moitié du IIème siècle ou au début du IIIème, deux citoyens d'une même famille, Sentius Sabinus et Sentius Amabilis, porteurs d'un gentilice latin, lui rendent hommage[1266]. Peut-être au Ier siècle, ou plus probablement au second siècle, Lucius Crepereius Marinus, citoyen portant aussi un gentilice latin, honore le chef de la Triade capitoline.[1267]

D'autres divinités gréco-romaines sont mentionnées sur différents documents. C'est le cas de la Fortune qui est honorée, en *ex-voto*, sur la partie supérieure d'un autel[1268]. Cette dédicace, datant du Ier ou IIème siècle, est l'œuvre d'un certain Lucius Terentius Sabinus (gentilice et surnoms latins). Sur une plaque de marbre datant probablement de la seconde moitié du IIème siècle, et ceci par décret des utriculaires, une autre dédicace a été gravée par trois personnages pour le Genius et l'Honos[1269]. Aurelius Eutyches, Antonius Pelagius et Aurelius Marinus sont membres effectifs ou honorifiques de cette corporation de bateliers du Rhône. Si Marinus est sans conteste citoyen romain d'origine, les deux autres dédicants, portant des surnoms grecs, sont sans doute des affranchis d'origine servile. Un dernier témoignage très intéressant, une épitaphe, nous fait connaître un membre d'un collège funéraire : Caius Gessius Miccio. Cette stèle du début du IIIème siècle nous apprend que ce citoyen romain était *sodales*. C'est un texte épigraphique original et unique en Narbonnaise[1270]. Il est toutefois délicat de savoir quel dieu était honoré par ce collège, peut-être les dieux Mânes si souvent invoqués sur le territoire.

Deux derniers témoignages émanent de simples citoyens. Ils y honorent les très populaires divinités indigènes déesses Mères. A la fin du IIème siècle, sur un *ex-voto* gravé sur un autel, Decimus Dimarius Messulus, portant les *tria nomina*, leur rend hommage[1271]. Il faut souligner que son gentilice et son surnom sont d'origine celtique (*unica* en Occident).[1272]

Toujours sur un autel, *Votum Soluit Libens Merito*, Cn. Pompeius Quartus, portant un prénom et un gentilice renvoyant au grand Pompée, a fait graver une dédicace aux Mères.[1273]

Ces différentes dédicaces, érigées à Vienne, montrent une certaine cohérence. Qu'on soit haut magistrat, notable, femme de l'aristocratie, membre d'une grande famille, ou encore simple évergète, la dévotion porte sur un ensemble homogène, mais varié, de divinités qui constituent, avec toute sa richesse, le panthéon allobroge.

2. Cularo et ses environs

Le second centre urbain de la partie occidentale[1274] du territoire propose quelques découvertes intéressantes. Mercure y est honoré par de simples dédicants à plusieurs reprises. Le premier document est un autel retrouvé à Echirolles, datant de la dynastie des Julio-Claudiens, érigé par un certain Lucius Manilus Silanus, un homme aux *tria nomina* latins, qui

[1266] R 26 – ILN 8.
[1267] R 27 – ILN 9.
[1268] R 23 – ILN 5 – Annexe, p. 410.
[1269] R 25.
[1270] R 34 – ILN 110 – Annexe, p. 214.
[1271] R 39 – ILN 14 – Annexe, p. 416.
[1272] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 57 à 65. Les dénominations montrent la volonté de certains dédicants d'affirmer leur indigénat et l'enracinement dans les traditions allobroges, même au IIème siècle.
[1273] R 40 – ILN 15.
[1274] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. B. Rémy dénombre pas moins de quatre-vingt-douze inscriptions à *Cularo*.

est peut-être un émigré italien[1275]. Un second autel lui est dédié à la Terrasse au Ier ou au IIème siècle. Lucius Divius Rufus rend hommage au dieu sous la forme d'un *ex-voto*, avec le formulaire *Soluit Libens Merito*. Ce dédicant porte un gentilice celtique.[1276]

A Grenoble même, Lucius Surius Iucundus, un évergète, porteur des *tria nomina* avec un gentilice latin, a fait une dédicace aux Fortunes, avec, encore une fois, le formulaire *Votum Soluit Libens Merito*. Certains chercheurs assimilent ces Fortunes aux déesses Mères[1277]. Un dernier autel a été érigé à Seyssinet par un certain Sextus Claudius Valerianus[1278]. Cet évergète, au gentilice impérial, honore ici la divinité égyptienne Isis.[1279]

3. Le vicus d'Augustum

Fondé par Auguste, les découvertes faites à Aoste[1280], émanant de simples évergètes, semblent refléter l'attachement des habitants du *vicus* au pouvoir impérial.

Ainsi, Marcus Verrius Mansuetus, portant un gentilice latin, a fait graver, dans la seconde moitié du IIème siècle, une dédicace, par testament, à la puissance divine impériale[1281]. Un autre document, en *ex-stipe*, là aussi par testament, rend hommage au Ier ou au IIème siècle, à la Victoire Impériale. Elle est l'œuvre de Caius Virrius Quartio.[1282]

Un troisième texte gravé sur une plaque, dédié par …ius Severianus, est voué au culte de Junon[1283]. C'est ici sans doute la divinité de la Triade capitoline qui est l'objet de cette inscription. Ces trois documents, mis en parallèle des nombreuses dédicaces faites à Rome dans ce *vicus* fondé par le Père du Principat, soulignent plus encore ce lien unissant Aoste à l'idéologie impériale et à l'intégration de ses habitants à l'Empire.

Un dernier témoignage honore Esculape[1284]. Il est l'œuvre de Marcus Pennius Apollonius, au surnom grec pouvant faire penser qu'il était d'origine servile. L'étymologie renvoie au dieu Apollon, considéré souvent en Narbonnaise comme un dieu guérisseur. On peut alors noter l'analogie avec la dédicace à Esculape, divinité de la médecine.[1285]

4. Dans le reste de l'Isère

Dix dernières épigraphes, émanant de simples citoyens, ont été découvertes sur le reste du département.

Une nouvelle fois, une majorité, six d'entre elles, est dédiée au dieu primordial viennois : Mercure. A Hières-sur-Amby, Caius Capitoius Macrinus lui rend hommage sur un autel de granit datant de la seconde moitié du IIème siècle ou du début du IIIème siècle[1286]. Il faut noter qu'il porte *les tria nomina* dont un gentilice latin. A Chatte et à Chevrières, deux communes très proches, un important évergète lui rend également hommage sur des documents datant du Ier ou IIème siècle. Titus Eppius Iulinus[1287] y a fait graver deux *ex-voto*

[1275] R 60 – ILN 361 – Annexe, p. 380.
[1276] R 64 – ILN 454 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, l'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 136 – Annexe, p. 377.
[1277] R 56 – ILN 352 ; B. Rémy, B. Dangréaux, *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, Grenoble, 2002, p. 93.
[1278] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 204 et 205.
[1279] R 66 – ILN 353.
[1280] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste(Isère)*, *R.A.N., t. 31*, 1998, p. 73 à 89.
[1281] R 68 – ILN 597 – Annexe, p. 372.
[1282] R 69 – ILN 598 – Annexe, p. 410.
[1283] R 73 – ILN 593 – Annexe, p. 410.
[1284] R 72 – ILN 592.
[1285] B. Rémy, *Esculape et Hygie dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 17, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2006, p. 51 à 58.
[1286] R 86.
[1287] R 93, 94 – ILN 328, 329 – Annexes, p. 376.

consacrés au dieu (*sacrum*). Mercure devait sans doute posséder dans ce coin reculé de l'Isère un sanctuaire. Cela semble être également le cas sur la commune de Beaucroissant, où, au Ier ou IIème siècle, deux autres évergètes lui ont offert une dédicace. Portant un surnom latin, Sextus Geminius Cupitus[1288] a fait ériger un autel consacré à celui-ci (*sacrum*), avec une dédicace en *ex-voto*. Ayant pour sa part un surnom celtique, Caius Atisius Sedulus en a fait de même, une fois de plus sous la forme d'un *ex-voto* consacré à (*sacrum*) la divinité[1289]. A Charancieu, c'est un certain Marcus Veratius … qui lui a fait graver une plaque provenant peut-être d'un autel[1290]. Si on ajoute le fait que Melius Martiniacus, qui porte un gentilice celtique, est associé à Sennius Martius, de la *gens* Sennia, sur un autel gravé, *ex-stipe*, à Creys-Mépieu, en l'honneur de Mercure, il ne semble faire aucun doute que les « simples » citoyens, comme le reste de l'élite viennoise, avaient un attachement tout particulier à la personnalité romaine du dieu primordial du panthéon allobroge.

Parallèlement, il faut noter que le fortuné évergète Titus Eppius Iulinus a également consacré à Maïa un *ex-voto*, sur la commune de Chatte. Ce dédicant, qui porte un gentilice latin, est sans doute à l'origine d'un lieu de culte voué au grand couple divin des Viennois : Mercure et Maïa.[1291]

Un autre grand dieu du panthéon allobroge est honoré, sous la forme d'un *ex-voto*, sur une plaque retrouvée à la Balme-les-Grottes. Consacré à Apollon, Titus Cominius Gratus a fait ériger un petit temple. Cet évergète était peut-être un médecin, ce qui expliquerait son attachement au dieu guérisseur.[1292]

Deux autres témoignages mentionnent des divinités gréco-romaines à Saint-Laurent-du-Pont. A la suite d'une réponse, à la base d'une statue, deux citoyens portant des surnoms latins, Coius Modestus et Iulius Macrinus, honorent, dans la seconde moitié du IIème siècle, Quirinus[1293]. Ce témoignage est unique en Narbonnaise. Sur un autel de la période julio-claudienne, un évergète, Quintus Ta… rus, y rend hommage à Silvain. Celui-ci est généralement assimilé au dieu indigène *Sucellus*.[1294]

Enfin, il faut préciser que la dédicace unique déjà rencontrée à la déesse indigène *Soioni* (*R* 106) est le fait de Sennius Marianus, de la famille des Sennii, associé à un autre citoyen Luccius Marcia.[1295]

Que ce soit à *Vienna*, *Cularo*, *Augustum*, ou ailleurs en Isère, de nombreux citoyens aux fortunes et statuts divers ont honoré de nombreuses divinités. Le premier des dieux du panthéon allobroge est de loin le plus mentionné, Mercure apparaissant sur plus de dix documents. D'autres importantes divinités gréco-romaines sont l'objet de dévotion : Maïa, Jupiter, Apollon, Junon et Fortune. Plus rares et plus surprenantes sont les dédicaces faites à Quirinus, Esculape, ou encore dans une moindre mesure, à la Victoire Impériale et à Silvain. Il est également intéressant que ces évergètes aux origines variées aient aussi dédié des textes à une déesse à Mystères comme Isis, et aux déesses indigènes comme les déesses Mères, tout comme le firent les autres membres de l'élite viennoise.

[1288] R 97 – ILN 341.
[1289] R 98 – ILN 342.
[1290] R 105 – ILN 587 – CIL XII 2417 – Annexe, p. 379.
[1291] R 92 – ILN 327 – Annexe, p. 409.
[1292] R 102 – ILN 553 – Annexe, p. 394.
[1293] R 99 – ILN 347 – Annexe, p. 401.
[1294] R 101 – ILN 349 – Annexe, p. 402.
[1295] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 147. Les auteurs soulignent « les nombreuses divinités indigènes locales, dont nous ne connaissons que le nom et dont nous ignorons les attributions » en Gaule. *Soioni* fait partie de ces divinités demeurées énigmatiques.

B. Autres évergètes et citoyens de la Savoie.

1. Dans la Combe de Savoie

Dans cette partie du territoire, chercheurs et archéologues ont pu référencer de nombreux sanctuaires. Lieux d'actes de dévotion, de multiples inscriptions ont été dédiées à diverses divinités. En dehors des documents émanant de notables, d'aristocrates, de dédicants issus de familles telles que la *gens* Iulia de Fréterive, de plus humbles évergètes ont laissé de précieux témoignages.

Parmi les dieux gréco-romains, Apollon est honoré à deux reprises. Un certain Sextus Atilius Tertius, au gentilice et surnom latins, a fait inscrire un *ex-voto* sur une plaque de marbre découverte à Gilly-sur-Isère.[1296]

A la Rochette, Apollon est aussi honoré en *ex-voto* sur un autel. Ce monument est le fait de Iustus, un personnage au nom latin unique, dont les chercheurs ont du mal à identifier clairement le statut. C'est une inscription singulière dans le sens où le dédicant occupe une fonction très originale et unique en Narbonnaise. Il est esclave de Mercure et Cérès.[1297]

Mercure fait l'objet d'une dédicace sur un autre autel découvert à Gilly-sur-Isère, érigé par deux frères au gentilice latin, Caius Betutius Bassinus et Quintus Betutius Gratinus.[1298]

Corrélativement, comme nous avons déjà pu le constater, certaines divinités indigènes ont été l'objet de cultes dans la Combe. Ainsi, au cœur du haut sanctuaire de Châteauneuf, sous les Julio-Claudiens, deux personnages, Primus et Quartus[1299], peut-être des pérégrins, ont rendu un hommage à *Limetus*, avec le formulaire *Votum Soluit Libens Merito*. Ce dieu allobroge est sans doute à rapprocher dans ce lieu de culte de Mercure.[1300]

2. Autour d'Aquae

Deux documents consacrés à Mercure dont les dédicants sont de simples évergètes, ont été retrouvés au Bourget-du-Lac. Titus Terentius Catullus, au gentilice latin, lui a rendu hommage volontiers et à juste titre (*V. S. L. M.*). C'est aussi le cas du texte gravé sur la base d'une statue, sous les Julio-Claudiens, par Lucius Catius Lucanus, porteur d'un gentilice et d'un surnom latins.[1301]

Dans le *vicus* même d'*Aquae*, deux divinités indigènes sont l'objet de dédicaces[1302]. Sous les Julio-Claudiens, Quintus Vettius Guticus, au gentilice latin, a fait inscrire une dédicace pour *Borvo* (ou *Bormo*), un dieu des eaux très important dans cette « station » thermale déjà connue et reconnue à l'époque du Haut-Empire[1303]. Toujours à Aix-les-Bains, Marcus Helvius Iuuentius (gentilice et surnoms latins) a dédié, en *ex-voto*, un texte aux *Comodovae*, divinités apparentées aux déesses Mères.[1304]

Dans le sanctuaire de Brison-Saint-Innocent, ce sont encore les déesses Mères qui font l'objet d'une dévotion toute particulière. Marcus Carminius Magnus, au gentilice rare, a

---

[1296] R 116 – ILN 533 – Annexe, p. 393.
[1297] R 111 – ILN 459.
[1298] R 117 – ILN 534.
[1299] B. Rémy, *Un exemple de latinisation et de « romanisation » précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaires de Châteauneuf (Savoie)*, *La Pierre et l'Ecrit, 16, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2005, p. 9 à 17 (plus particulièrement les pages 13-15).
[1300] R 119 – ILN 462 ; B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, la Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 144.
[1301] R 124, 125 – ILN 642, 643.
[1302] Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 89 à 92.
[1303] R 128 – ILN 661.
[1304] R 129 – ILN 662 – CIL XII 2445.

donné, sous la forme d'un *ex-voto*, *pro salute*, avec le formulaire *Soluit Libens Merito*, une dédicace aux *Dominae*. Ces divinités, à rapprocher des déesses Mères, ont été inscrites sur un texte épigraphique datant de la seconde partie du IIème siècle[1305]. Sur une tablette, Lucius Daverius M…, au gentilice celtique, rend aussi hommage aux Mères[1306]. Sur un autre *ex-voto*, Lucius A…rius …inus, qui devait sans doute porter les *tria nomina*, a consacré (*sacrum*) une dédicace aux déesses Mères.[1307]

3. Dans le reste de la Savoie

A La Chapelle-du-Mont-du-Chat, où Albanus Valerius (*ILN* 627) l'honore sur un autel associé à Minerve, Mercure l'est aussi sur un *ex-voto* gravé par un évergète, qui ne semble pas être issu de l'aristocratie locale. Il s'agit de Sextus Apicius Successus.[1308]

A Belmont-Tramonet, deux frères au gentilice latin, Sextus Cornelius Pollio et Lucius Cornelius Corbulo, rendent hommage à un des dieux gréco-romains les plus populaires sur le territoire : Jupiter.[1309]

En Savoie et en Isère, humbles ou fortunés évergètes font preuve de dévotion en premier lieu à Mercure, et à certaines divinités allobroges assimilées à celui-ci, comme *Limetus*. Derrière lui, Apollon, puis Jupiter occupent des places centrales. Notons aussi que, dans le département savoyard, les déesses Mères tiennent un rôle majeur dans le panthéon.

C. Les simples actes de dévotion en Haute-Savoie et à Genève.

1. Dans le pagus de Diane et dans la région annécienne

Boutae est un lieu de nombreuses découvertes épigraphiques. En dehors des notables et autres magistrats locaux, plusieurs citoyens romains ont fait graver des hommages consacrés aux dieux. A Groisy comme à Annecy, Mercure comme Apollon font l'objet de dédicaces.

Le dieu primordial du panthéon apparaît sur une plaque retrouvée à *Boutae*, dont le dédicant, Gaius Spurius…, porte un gentilice latin[1310]. Dans la commune voisine, il est l'objet d'un *ex-voto*, associé à sa parèdre Maïa, dédié par Gaius Verrius Aurelius.[1311]

Apollon, lui, est honoré à Annecy sur un autel par Titus Rutilius Buricus, et à Groisy par Gaius Verrius Aurelius[1312]. Il faut noter que c'est le même important évergète, Gaius Verrius Aurelius, qui honore les deux dieux à Groisy. On peut supposer qu'il était un des personnages fortunés de cette commune.

[1305] R 131.
[1306] R 132 – ILN 694.
[1307] R 133 – ILN 695.
[1308] R 144 – ILN 628.
[1309] R 141 – ILN 620 – Annexe, p. 396.
[1310] R 166 – ILN 754 ; B. Rémy, *I.L.H.S. 3*, Annecy, 1995, p. 131 – Annexe, p. 382.
[1311] R 172 – ILN 798 – Annexe, p. 408.
[1312] R 163 et 171 – ILN 751 et 797 – Annexes, p. 393 et 395.

Un dernier témoignage a été découvert à Annecy-le-Vieux. Cet autel est dédié à Jupiter par deux hommes, … Vinicius Severus et Lucius Vinicius Latinus, appartenant à la même fratrie.[1313]

Il faut souligner qu'autour de *Boutae*, ce sont donc quatre des grands dieux gréco-romains qui sont honorés par ces évergètes qui portent tous un gentilice latin. Ces deux éléments tendent à prouver que cette région annécienne était largement romanisée.

Dans le *pagus* de Diane, la plupart des témoignages proviennent de préfets du *pagus*, de chevaliers, ou encore de prêtres. Datant de la seconde moitié du IIème siècle, seul un autel fait apparaître, sous la forme d'un *ex-voto*, une dédicace au dieu *Vintius* par Cnaeus Terentius Terentianus[1314]. Ce témoignage de Seyssel s'adresse à cette divinité indigène qui fait l'objet d'un culte quasi officiel.[1315]

2. Dans le reste de la Haute-Savoie

En dehors d'Annecy et de Genève, quelques autres découvertes ont été faites. Une fois de plus, le dieu le plus honoré est Mercure. Sur un fragment retrouvé à Saint-Félix, un certain Mercator (surnom latin), dont on ne peut définir avec précision le statut, le mentionne[1316]. A Saint-Julien-en-Genevois, un certain Lucius P… Amoenus (surnom latin) lui consacre, volontiers et à juste titre, une plaque datant de la seconde moitié du IIème siècle ou du début du IIIème siècle.[1317]

Aucunement honoré par de simples dédicants que ce soit en Isère, en Savoie, à *Boutae* ou à *Genava*, l'un des dieux gréco-romains les plus importants dans le panthéon viennois, après Mercure, est mentionné sur deux documents. En effet, faisant l'objet d'un culte majeur chez les Allobroges, étant le seul dieu sur le territoire auquel est attaché un flaminat, honoré par les grandes familles et les magistrats, Mars est ici mentionné sur des textes d'*Admatia* et de Thiez. A Annemasse, en 5 ap. J.-C., un pérégrin du nom de Firmus lui rend hommage sur une plaque pour ses héritiers[1318]. Dans la vallée de l'Arve, proche de Bonneville, un dédicant …us Plac…, l'honore également[1319]. Cette quasi absence de Mars sur les cinquante cinq documents recensés, peut s'expliquer, en partie, par la propension des magistrats à le vénérer, et par le rôle central et essentiel joué par Mercure qui a, certainement, recouvert dans la spiritualité collective certaines attributions du dieu des magistrats.

3. A Genava

Une grande diversité de divinités gréco-romaines est honorée dans ce grand centre par des évergètes aux statuts hétéroclites. Mercure fait l'objet d'un *ex-voto* sur un bloc dédié par …s Marcus[1320]. Apollon l'est également sur une plaque gravé par Marcus Aufustius Catuso qui porte un gentilice italique[1321]. A Carouge, sur un autel, c'est Jupiter qui est mentionné par deux frères, Cingius Stabulo et Cingius Aulus, au gentilice d'origine gauloise, datant de la seconde moitié du IIème ou du début du IIIème siècles[1322]. Silvain est lui honoré sur un autel

[1313] R 162 – ILN 745 – CIL XII 2528 - *I.L.H.S. 32* – Annexe, p. 396.
[1314] A. Vigier, *L'énigmatique Vintius*, *DHA 35-2/2009*, 2010, p. 123 à 130.
[1315] R 149 – ILN 785.
[1316] R 175 – ILN 720.
[1317] R 177 – ILN 799 – *I.L.H.S. 87*.
[1318] R 178 – ILN 800 – CIL XII 2574 – *I.L.H.S. 39* – Annexe, p. 387.
[1319] R 182 – ILN 814 – Annexe, p. 387.
[1320] R 205 – ILN 831 – Annexe, p. 384.
[1321] R 196 – ILN 816 – Annexe, p. 395.
[1322] R 200 – ILN 825 – Annexe, p. 398.

(*VSLM*), *pro salute*, datant aussi de la seconde moitié du IIème siècle ou du début du IIIème siècle, par un citoyen romain d'origine helvète, Lucius Sanctius Marcus, appartenant à la corporation des bateliers du cours supérieur.[1323]

Plus original et unique en Narbonnaise est l'autel consacré, *Votum Soluit Libens Merito*, à Neptune, datant de la seconde moitié du IIème siècle. C'est une dédicace faite par un légionnaire du nom de Caius Vitalinius Victorinus.[1324] Un autre soldat, sans doute un vétéran, rend hommage en 201 sur un autel, sous la forme d'un *ex-voto*, *pro salute*, au Génie[1325]. Firmidius Severinus honorait sans doute ici la divinité à Mystères Mithra.[1326]

D. Analyse et autres commentaires.

1. Dieux honorés et types de dédicaces

La première réflexion qui s'impose, c'est l'écrasante majorité de documents dédiés aux divinités gréco-romaines. Plus de 80% des témoignages les mentionnent. Derrière, les cultes indigènes sont présents sur une petite dizaine d'occurrences. Que ce soient les hommages au culte impérial (deux), ou ceux aux divinités à Mystères, leur portée très localisée semble quelque peu marginale. L'importance de l'implantation de l'idéologie impériale et l'introduction de cultes venus « d'orient » paraissent donc relever davantage des hauts magistrats, des notables ou membres des grandes lignées aristocratiques. Parallèlement, il faut mettre en relief la place non négligeable occupée dans ces documents par les divinités féminines. En effet, environ 30% des textes mentionnent une déesse.

La seconde réflexion tient dans le rôle essentiel, et déjà souligné, joué par Mercure. C'est lui qui est honoré en premier lieu par les simples dédicants et évergètes (dix-huit occurrences). Suivent Apollon (six occurrences), les déesses Mères (six occurrences) et Jupiter (cinq occurrences). Le reste de l'épigraphie montre une très grande diversité des témoignages : à deux reprises Maïa, Mars, Fortune, Genius, Silvain, ou encore à une reprise Honos, Junon, Esculape, Quirinus, Neptune, Minerve, Isis, *Borvo*, *Vintius* et *Limetus*.

Cette partie de l'étude révèle, paradoxalement, une certaine homogénéité avec les principaux dieux du panthéon viennois (Mercure, Apollon, Jupiter, les déesses Mères ou encore Maïa) et une singulière diversité avec des documents exceptionnels comme ceux adressés à Neptune ou Quirinus.

La religiosité et la dévotion de ces dédicants se retrouvent dans la forme et les formulaires des hommages rendus. En dehors des blocs et autres plaques, les divinités sont mentionnées principalement sur vingt autels (40% des supports), deux bases de statue, ou encore un monument et un temple. De plus, les dédicants s'expriment notamment à travers de nombreux *ex-voto* (vingt trois occurrences). Les formulaires « *sacrum* » et « *Votum Soluit Libens Merito* » sont chacun utilisés sur une dizaine de documents. D'autres textes enfin ont été gravés *pro salute* (trois fois), par décret, par testament, pour les héritiers, ou encore *ex-stipe*. Le nombre d'autels et d'*ex-voto* peut tendre à prouver que parmi les différents personnages rencontrés, il existait de riches évergètes, qui sont parfois à l'origine de plusieurs dédicaces.

[1323] R 209 – ILN 838 – Annexe, p. 403.
[1324] R 208 – ILN 836 – Annexe, p. 404.
[1325] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 201 et 202.
[1326] R 198 – ILN 821 – Annexe, p. 411.

2. Statuts des dédicants et onomastique

Dans une très large proportion, les dédicants portent les *tria nomina*, voire les *duo nomina*. Ils sont citoyens romains (vingt et une occurrences) ou évergètes romains (vingt trois occurrences), soucieux de laisser une trace de leur religiosité. En effet, comme l'a surligné J. Scheid[1327], tous « les citoyens se doivent de perpétuer, au niveau privé et au niveau public, la piété exemplaire des Romains qui entraîne la *pax deorum* et ses bienfaits ». Ceci montre, corrélativement, la romanisation et la latinisation avancées du territoire allobroge dès le début du Principat, phénomène récurrent durant tout le Haut-Empire. Ces documents nous font aussi connaître un utriculaire, un batelier du Léman, un *sodales*, deux pérégrins, un légionnaire et un vétéran, ainsi qu'avec moins de certitude un médecin, un esclave et un émigré italien.

Le degré d'intégration se retrouve également à travers l'origine des gentilices et surnoms portés. Sur vingt-sept textes, les dédicants ont avec certitude des gentilices et/ou des surnoms latins. Un dédicant a un gentilice impérial et un autre un gentilice italique. Seuls trois personnages semblent avoir des surnoms grecs, un seul purement gaulois, et un dernier un gentilice celtique. Même dans leurs patronymes, tous ces personnages sont donc largement latinisés. Ce sont majoritairement des citoyens ou évergètes romains, romanisés et intégrés, qui font acte de dévotion aux principales divinités allobroges.

3. Lieux et époques

Il est intéressant de constater, comme pour les textes épigraphiques mettant en scène les femmes et que nous verrons dans le prochain chapitre, que ces dédicants sont avant tout des citadins[1328]. Dix-neuf, soit environ 34% des cinquante-cinq documents, ont été découverts dans l'un des trois grands pôles urbains : *Vienna*, *Cularo* et *Genava*. Cette proportion passe à 41% (vingt-trois occurrences) si on ajoute ceux d'*Augustum* ; et à 60% (trente trois) en ajoutant les documents d'*Aquae* et *Boutae*.

La moitié de ceux-ci (vingt-sept) ont été mis au jour en Isère, douze seulement en Savoie (21%) essentiellement dans la Combe, et seize autres sur les terres haut-savoyardes et genevoises (29%) essentiellement à Annecy et Genève. Ces citoyens et évergètes voient donc leur dévotion s'exprimer géographiquement d'une manière relativement similaire à celle exprimée par le reste de l'élite viennoise.

La répartition chronologique montre aussi certaines similitudes. Sept documents (13%) datent des Julio-Claudiens et neuf autres (16%) du premier ou deuxième siècle. Treize documents remontent à la seconde moitié du IIème siècle ou du début du IIIème siècle (soit environ 24%) ; et seuls deux d'entre eux datent avec certitude du début du IIIème siècle. Il y a une certaine homogénéité dans le temps.

A contrario, il faut surtout remarquer que vingt-quatre documents (43%) ne bénéficient pas d'une datation précise. Cela pourrait s'expliquer par une qualité épigraphique moindre, ou encore l'absence de carrière pour ces dédicants. En dehors de certains riches évergètes, les autres n'avaient sans doute pas les mêmes moyens pécuniaires, et la qualité et la longueur des dédicaces auraient pu s'en ressentir.[1329]

[1327] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 152.

[1328] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. L'auteur précise que 67,8% de l'ensemble des inscriptions de la cité ont été retrouvées dans les agglomérations.

[1329] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. Les difficultés de datation, selon B. Rémy, s'expriment tout particulièrement pour les dédicaces aux divinités.

Dans tous les cas, cette documentation épigraphique révèle plusieurs faits. Les actes de dévotion et les preuves d'intégration n'étaient pas l'apanage des notables, des magistrats, des sacerdoces, ou encore des grandes familles et autres propriétaires fonciers. Appartenant, à un moindre degré, à l'élite, ces citoyens ou autres évergètes convaincus ont témoigné avec force leur appartenance sociale et religieuse à la cité de Vienne, à la *Provincia Narbonensis* et à l'Empire de Rome.

Chapitre V : La place des femmes à Vienne et leur rapport à la religion

Parmi les personnages et personnalités ayant marqué la vie politico-religieuse viennoise durant le Haut-Empire, les femmes occupent, sans nul doute, une place privilégiée. Dans une société allobroge déjà bien ancrée dans le monde romain, comme les travaux d'André Pelletier[1330] l'avaient mis en lumière, la femme joue un rôle singulier. Si elle est avant tout perçue dans la société comme épouse, puis comme mère[1331], elle participe, certainement activement, à l'intégration du peuple allobroge, favorisant la romanisation, tout en préservant, corrélativement, ses prérogatives ancestrales au sein de la cellule familiale.

A travers l'épigraphie, l'importance du flaminicat[1332] ou les dédicaces aux divinités féminines dans le panthéon viennois, cela ne fait que renforcer cette impression. Les nombreuses inscriptions montrent que les femmes font preuve de générosité à l'égard de leurs concitoyens, contribuent à l'embellissement des centres urbains, devant, à l'image des hommes, pour les plus riches d'entre elles faire preuve de munificence.[1333]

Les documents parvenus jusqu'à nous permettent de recenser trente et un textes gravés sur les deux cent quatorze, soit environ 15%, où une femme, en tant que dédicante ou faisant l'objet d'une dédicace, intervient dans les pratiques cultuelles et l'intégration des élites.

A. Les dédicantes de l'élite viennoise.

1. Les dédicantes et les dieux

De prime abord, plusieurs réflexions semblent s'imposer lorsqu'on analyse les onze documents relevant de dédicantes vouant un culte à différentes divinités. Plusieurs d'entre elles sont issues de prestigieuses familles aristocratiques : Natia Severa, Attia Priscilla, Iulia Avita, Servilia Terentia, ou encore Aurelia Firmina. Parallèlement, ces onze dédicantes ont souvent fait graver leurs hommages sous la forme d'*ex-voto* (5 occurrences), ou encore à cinq reprises sur des autels. Ces deux paramètres paraissent montrer combien ces inscriptions sont des témoignages dévotieux relevant de comportements purement spirituels.

[1330] A. Pelletier, *Vienne antique des origines aux invasions alémanniques*, Roanne, 1982 ; A. Pelletier, *Vienna/Vienne*, Lyon, 2001 ; A. Pelletier, *La femme dans la société gallo-romaine*, Paris, 1984.

[1331] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 10.

[1332] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 371 à 373. Les flaminiques se devaient d'être évergètes.

[1333] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 137. Elles dépensaient une partie de leur fortune pour leurs compatriotes.

Dans un second temps, ce qui frappe, c'est la diversité et la richesse de ces documents. Parmi l'ensemble de ce *corpus*, comme nous le verrons ultérieurement, une majorité a été retrouvée dans l'un des trois grands pôles urbains[1334]. Or, ce n'est pas le cas pour les seules dédicaces faites aux dieux, qui, elles, ont été pour la moitié retrouvées dans des lieux plus isolés : Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel, La Balme-les-Grottes, Grésy-sur-Isère, ou bien Mieussy. Cinq autres ont été découvertes à Vienne, et une seule à Genève.

Notons aussi que ces dédicaces ont été gravées tout au long du Haut-Empire, et il est intéressant de constater que plusieurs d'entre elles sont attestées, très certainement, sous la dynastie des Sévères.[1335]

Cependant, le plus étonnant relève de l'identité même des divinités concernées par ces dédicaces.[1336]

Un seul dieu est mentionné à plus d'une reprise : Apollon. Celui-ci fait l'objet de deux *ex-voto* : Le premier a été retrouvé à Vienne[1337], dont la dédicante, Natia Severa, appartient à la famille des Severii. Le second est l'œuvre d'une certaine Censa à La-Balme-les-Grottes en Isère[1338]. Quelques autres divinités gréco-romaines font l'objet chacune d'hommage : L'autel et *ex-voto* à Mercure, datant du Ier siècle ou du IIème siècle, dans le lieu de St-Martin-le-Colonel[1339], en Isère, dédié par Dannia Martina. L'autel dédié sous les Julio-Claudiens à Minerve par Successa à St-Nazaire-en-Royans[1340]. Une certaine …cilia Cornelia, à Vienne, a aussi fait graver un texte épigraphique exceptionnel, en *ex-voto*, à Pluton et Proserpine.[1341]

Il est intéressant de souligner que, parmi les grands dieux du panthéon allobroge au caractère romain affirmé, ni Mars, ni Jupiter, ni encore Maïa ne font l'objet d'une dédicace, alors que certaines divinités gréco-romaines peu ou pas attestées dans la *Provincia Narbonensis* sont mentionnées ici, comme Minerve, mais surtout Pluton et Proserpine. Les dédicantes semblent donc se singulariser sensiblement par l'objet de leur dévotion.

Cet état de fait paraît renforcer par les autres témoignages. Si aucune femme n'a fait graver directement un hommage en l'honneur du culte impérial, deux d'entre elles ont indirectement mentionné des cultes à Mystères, dont le succès est bien connu, comme nous l'avons vu, dans la cité de Vienne. Tout d'abord, Attia Priscilla[1342], de la prestigieuse lignée des Attia, dans la capitale, fait mention des dendrophores, prêtres chargés du culte de Cybèle[1343]. Toujours à *Vienna*, l'unique dédicace à un anubofore (*anuboforus*), porteur d'Anubis dans les processions isiaques, est le fait d'une femme nommée Palea. Ce ne sont pas des actes de dévotion directe à Cybèle et Isis, mais ils attestent la présence de prêtrises s'y rattachant.[1344]

Enfin, plusieurs documents relatent la perdurance de certaines croyances indigènes. A Vienne, un autel datant sans doute de la dynastie des Sévères est dédié par Gellia Iucunda à *Succellus*, assimilé à Silvain dont le culte est relativement répandu en Narbonnaise. Plus rare

---

1334 Ph. Leveau, B. Rémy, *Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 7 à 13 ; B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. Nous pouvons faire ici un parallèle avec ces deux études éclairant d'autant plus nos propos.

1335 R 38, 42 et 214 – ILN 22, 112 et 819.

1336 Tableau, p. 253.

1337 R 22 – ILN 2 – CIL XII 1810.

1338 R 102 – ILN 553 – Annexe, p. 394.

1339 R 96 – ILN 333 – Annexe, p. 377.

1340 R 95 – ILN 330 – CIL XII 2206 ; A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, L'Isère, C.A.G. 38/1*, Paris, 1994, p. 107 – Annexe, p. 406.

1341 R 31 – ILN 19 – Annexe, p. 400.

1342 R 36 – ILN 83.

1343 C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 206 à 209.

1344 *Ibidem*, p. 204 à 209.

(deux occurrences seulement connues) est la dédicace à la divinité tutélaire *Genava*, retrouvée dans la cité de Calvin, datant aussi de la fin du IIème siècle ou du début du IIIème siècle, dont l'auteur est Aurelia Firmina. Pour terminer, deux dédicaces uniques ont été le fait de femmes. A Grésy-sur-Isère, haut sanctuaire de la Combe de Savoie, Iulia Avita[1345], de la *gens* Iulia de Fréterives, a fait ériger un *ex-voto* à la divinité *Elausia*[1346]. A Mieussy, en Haute-Savoie, Servilia Terentia, de la famille genevoise des Servilii, a dédié un autel à l'énigmatique déesse indigène : *Athubodua*[1347]. Ce sont les deux seules mentions de ces deux divinités. Il est également curieux de constater que sur les quatre documents relevant des cultes indigènes, aucun n'évoque les déesses Mères, dont le rôle, comme nous l'avons vu, est majeur.

Les dédicaces aux dieux faites par les femmes viennoises sont donc d'un grand intérêt par leur originalité, le fait aussi qu'elles concrétisent de vrais sentiments dévots, soit dans la capitale, soit dans les lieux de culte plus reculés, indiquant la part active prise par celles-ci dans la religion. Ces inscriptions aux caractères souvent libératoires, émanant des femmes, impliquent une certaine connaissance des complexes pratiques cultuelles romaines.[1348]

Autels et *ex-voto* réaffirment que nombreuses de ces divinités faisaient, sans doute, l'objet de culte public. Ces onze documents sont révélateurs de la complexité du panthéon allobroge et de la place singulière que tenaient, dans la religiosité et l'idéologie, les femmes, épouses, mères, filles ou sœurs des grands personnages de l'élite viennoise.

2. Les dédicantes et leurs familles

Ce ne sont pas moins de huit documents qui ont été gravés par des dédicantes afin d'honorer une personnalité de leur famille. Ici, ces femmes rendent hommage à la mémoire d'un proche faisant partie, d'une façon formelle, à l'élite allobroge. Ces témoignages sont très importants, car ils nous permettent ainsi de connaître un certain nombre de hauts magistrats de la cité.[1349]

Deux de ces dédicantes sont recensées à Vienne : Passeria[1350], de la *gens* Passeria, s'adresse à son grand-père, Caius Passerius Afer, quattuorvir, flamine du divin Auguste, tribun et préfet des ouvriers. Sachant que ce dernier a exercé ses fonctions dans la première moitié du Ier siècle, on peut penser que ce document date sans doute de la même période. De la famille des Cassii, Cassia Prisca[1351] a fait graver un texte, au Ier siècle, en l'honneur de son époux D. Titius Iustus, de la famille des Titii d'*Aquae*[1352]. Cette épitaphe mentionne que celui-ci a été duumvir, puis flamine de la Jeunesse.

A Grenoble, ce sont trois documents émanant de dédicantes : Cassia Attia[1353] rend hommage à son cousin, T. Cassius Mansuetus, tous deux appartenant à la famille des Cassii[1354]. Son cousin a notamment été flamine de la Jeunesse et duumvir. Dans une autre

---

1345 R 120 – ILN 528 ; B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, *Carte Archéologique de la Gaule, La Savoie, C.A.G. 73*, Paris, 1997, p. 171.

1346 C. Mermet, *Nouvelle lecture d'une inscription de la cité de Vienne, à Grésy-sur-Isère (Savoie)*, *Etudes Savoisiennes, 4, Revue d'Histoire et d'Archéologie*, 1995, p. 77-79. C'est une inscription dédicatoire. Le théonyme *Elausia* est inconnu ailleurs et la signification sur cette divinité demeure encore à ce jour opaque.

1347 R 183 – Annexe, p. 419 ; B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 147.

1348 B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 145 et 146.

1349 Tableau, p. 254.

1350 R 8 – ILN 67 – CIL XII 1873 – Annexe, p. 357.

1351 R 17 – ILN 103 – Annexe, p. 362.

1352 B. Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454 ; Ph. Leveau, B. Rémy, A. Canal, M. Segard, *Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural*, *R.A.N., t. 38-39*, 2005-2006, p. 95 et 96. La *gens* Titia était l'une des deux grandes familles d'Aix-les-Bains.

1353 R 47 – ILN 376.

1354 B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71 et 72.

épitaphe, Valeria Secundilla[1355], au IIème siècle, honore son époux Sex. Iulius Condianus, flamine de la Jeunesse, questeur de la colonie et édile. Dans le troisième témoignage datant de la seconde moitié du IIème siècle, c'est l'épouse du sévir augustal *Sextilio Gallo* qui l'honore. La dédicante, Attia Bellica[1356], appartient à la prestigieuse lignée des Attii.[1357]

En dehors des deux principaux centres de l'Isère, seuls trois autres documents mettent en scène une dédicante et l'un des membres de sa famille. A Limony en Isère, Apronia Clodilla[1358] a fait graver un épitaphe pour ses parents. On y apprend que son père, Marcus Apronius Eutropus, était sévir augustal de la cité au milieu du Ier siècle[1359]. Dans la Combe de Savoie, à La Rochette, Maximilla[1360] honore sa mère, Iulia Vera, flaminique d'Auguste, dans la seconde moitié du Ier siècle. A Genève, une autre Iulia Vera[1361] rend hommage à son père, Titus Iulius Valerianus, patron de la colonie, duumvir, triumvir, tribun militaire, préfet des ouvriers, flamine d'Auguste et pontife. Ce dernier témoignage peut dater de 41 à 70 ap. J.-C.

Force est de constater qu'une majorité de ces documents épigraphiques a été retrouvée en Isère (6 sur 8), et que dans une même proportion les lieux de découverte se trouvent dans les trois grandes agglomérations urbaines de la cité.

La plupart des dédicantes sont ainsi des citadines appartenant le plus souvent aux grandes dynasties aristocratiques, comme le montre l'onomastique (Passeria, Cassia Prisca, Cassia Attia, Attia Bellica, ou encore Iulia Vera) ou encore les personnalités qu'elles honorent (magistrats civils et religieux issus de ces *gentis*). Ces femmes font donc complètement partie de la vie sociale de leur temps, le faisant savoir notamment à travers l'épigraphie.[1362]

Les personnalités qui sont honorées poursuivent parfois un *cursus* relativement complet, parcourant de véritables carrières, symbolisant leur appartenance à l'élite (Caius Passerius Afer, D. Titius Iustus, T. Cassius Mansuetus, S. Iulius Condianus). Dans une moindre mesure, deux autres magistrats religieux, sévirs augustals, ont été honorés. Notons qu'une seule femme est mentionnée par une autre femme. Il s'agit de Iulia Vera, personnage de haut rang et flaminique d'Auguste.[1363]

Il est aussi intéressant de remarquer que sur huit documents, six sont, avec certitude, des épitaphes. Les dédicantes honorent ici des morts (trois occurrences aux dieux Mânes), dont les carrières ou les fonctions méritent, à travers ces textes gravés sur pierre, de traverser les âges. Sur l'ensemble de ces témoignages, cinq datent du premier siècle, un n'est pas daté, un autre date du IIème siècle, et un dernier de la seconde moitié de ce même siècle. Ils sont révélateurs d'une tradition impériale qui veut que Rome s'inscrive dans la pierre et le temps, le Haut-Empire symbolisant une véritable civilisation de l'épigraphie. Ils sont également révélateurs d'une romanisation précoce de la cité de Vienne, ce que confirme, entre autre, l'étude onomastique.[1364]

[1355] R 51 – ILN 382 – CIL XII 2245 - *C.A.G. 38/1*, p. 87 – Annexe, p. 362.

[1356] R 52 – ILN 384 – CIL XII 2247.

[1357] B. Rémy, J.-P. Jospin, *Cularo, Gratianopolis, Grenoble*, Lyon, 2006, p. 71.

[1358] R 82 – ILN 306 – Annexe, p. 369.

[1359] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 20 à 37.

[1360] R 108 – ILN 458 – *C.A.G. 73*, p. 139 – Annexe, p. 364.

[1361] R 187 – ILN 846 – Annexe, p. 358.

[1362] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 137.

[1363] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 20 à 37 ; B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 371 à 373.

[1364] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 57 à 65 ; B. Rémy, *La dénomination des Viennois à l'époque impériale*, in *Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M-Th. (éd), Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001, p. 55 à 174.

Enfin, il faut noter la diversité de ces hommages. Seules trois dédicantes honorent leurs époux respectifs. Un texte est adressé au grand-père, un autre aux parents, l'un à une mère, un autre à un père, et le dernier à un cousin.

3. Donations faites par des femmes

L'épigraphie nous apprend que plusieurs actes d'évergétisme ont été suivis de donations faites par les femmes. A Vienne[1365], Attia Priscilla[1366] a offert, au premier ou au second siècle, une statue et des deniers aux dendrophores. On peut supposer que la dite statue faisait référence à la déesse phrygienne Cybèle. Toujours en Isère, à La Balme-les-Grottes, Censa[1367] et son fils ont élevé un monument, à la suite d'un vœu, à Apollon. On peut penser qu'il s'agit ici d'un petit temple consacré au dieu. A Genève, un père qui honore sa fille, …biena Montica, flaminique d'Auguste, fait donation d'une statue, dont on peut supposer le caractère idéologique impérial.[1368]

Ces trois exemples tendent à démontrer que certaines femmes, souvent issues de l'aristocratie locale, possédaient quelque fortune. Par ces donations[1369] et ces actes de dévotions, une fois encore, l'épigraphie nous renseigne sur le rôle joué par la gente féminine dans l'intégration et la promotion des élites.[1370]

B. Les femmes de l'élite en tant que destinataires de dédicaces.

1. Les flaminiques honorées

Sans aller trop loin dans l'analyse, les flaminiques ayant déjà été étudiées précédemment dans ce mémoire, il est essentiel de souligner qu'en tant que magistrats religieux de haut rang, elles ont fait l'objet de dédicaces honorifiques, et ceci tout au long du Haut-Empire[1371]. Sur neuf documents, sept ont été retrouvés dans les principaux pôles urbains de la cité, ce qui peut paraître cohérent avec leurs fonctions. Les deux derniers ont été découverts dans des lieux de culte plus reculés.

Deux textes proviennent de la capitale. La première est adressée à une flaminique anonyme[1372] au Ier siècle ou au IIème siècle. Celle adressée à Gratina[1373] émane de son époux, lui-même magistrat (duumvir, tribun militaire et patron de la colonie). A Grenoble, celle nous faisant connaître Devilla Attica, de la *gens* Devilla, a été gravée par ses héritiers dans la seconde moitié du Ier siècle[1374]. Dans ce même lieu, une autre flaminique est honorée par son époux, sévir augustal au Ier ou IIème siècle. Il s'agit d'Hiliria Quintilla[1375]. Trois derniers

---

[1365] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 206 à 209.
[1366] R 36 – ILN 83 – CIL XII 1878.
[1367] R 102 – ILN 553 – CIL XII 2374.
[1368] R 191 – ILN 856 – Annexe, p. 363.
[1369] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 146. Les auteurs soulignent que l'offrande d'une inscription s'accompagne parfois du don d'objets.
[1370] Tableau, p. 255.
[1371] B. Rémy, *Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions*, *R.A.N., t. 36*, 2003, p. 370 à 373.
[1372] R 15 – ILN 88 – CIL XII 1904 – Annexe, p. 212.
[1373] R 16 – ILN 100 – CIL XII 1868 – Annexe, p. 363.
[1374] R 48 – ILN 378.
[1375] R 50 – ILN 381 – CIL XII 2244 – *C.A.G. 38/1*, p. 87.

documents sont recensés à Genève. Celui qui concerne, comme nous l'avons déjà vu, …biena Montica, est le fait, à la fin du Ier siècle ou au début du second, de son père[1376]. Deux autres flaminiques sont également honorées au cours des Ier et IIème siècles : Sabinae[1377] par les Sexti, et Quintilla.[1378]

Une inscription nous faisant connaître une flaminique d'Auguste a été retrouvée en Savoie, à la Rochette. Il s'agit de Iulia Vera[1379], des Iulii de Fréterive, qui est honorée par sa fille dans la seconde moitié du Ier siècle. Un dernier document a été découvert en Haute-Savoie, à Sales. Il nous apprend l'existence, sous les Flaviens, d'une certaine Iuliana, flaminique provinciale.[1380]

Sans revenir sur le rôle majeur joué par ces femmes[1381] appartenant à l'élite de la cité, voire à l'élite de la *Provincia Narbonensis*, il est intéressant de constater qu'elles sont, dans une large majorité, honorées par certains membres de leurs familles (époux, père, fille, héritiers…). Ce sont ces dédicaces qui nous permettent de comprendre la diversité de leurs filiations, d'apprendre qu'elles peuvent être aussi bien les épouses d'un haut magistrat, duumvir, tribun, ou encore patron de colonie, comme celle d'un sévir augustal.

L'analyse de leurs noms, parallèlement, nous apprend qu'elles appartiennent le plus souvent, par naissance, à de grandes familles allobroges. Ce sont donc des textes fondamentaux pour comprendre la place centrale qu'occupent les femmes dans la société et l'élite allobroges ; mais également pour saisir la promotion et le prestige qu'un tel rang pouvait leur procurer.

2. Les autres femmes honorées par leurs époux

Quatre épitaphes mentionnent des femmes appartenant à l'élite viennoise. Dans ces quatre cas, le dédicant est l'époux et assume la semi-magistrature de sévir augustal. Datant de la seconde moitié du Ier siècle à la fin du IIème siècle, ils soulignent les hommages rendus par des notables à leurs femmes.

Deux témoignages ont été retrouvés à Vienne datant de la seconde moitié du IIème siècle. Lucius Vibrius Eutyches invoque les dieux Mânes pour honorer son épouse Aurelia Prima[1382]. Toujours avec l'invocation aux dieux Mânes, T. Cafatius Cosmus a fait graver un texte pour son épouse, issue de la *gens* Sollia, Sollia Fida[1383]. A Grenoble, c'est Gratia Gratina qui fait l'objet d'une dédicace par son époux, Q. Iulius Saturninus[1384]. Enfin, à *Aquae*, c'est une femme de la famille des Titii, Titia Crispina[1385], qui est mentionnée sur une inscription, dont le dédicant est son époux, D. Titius Apolaustianus, également membre de la puissante *gens* Titia du *vicus*.[1386]

Il faut noter que ces différents documents mentionnent plusieurs personnages des grandes lignées aristocratiques viennoises. Ils montrent, corrélativement, la complexité, la diversité, et la prédominance d'une élite allobroge s'appuyant essentiellement sur la filiation, système en partie adopté par la civilisation romaine.[1387]

[1376] R 191 – ILN 856 – Annexe, p. 363.
[1377] R 192 – ILN 857 – CIL XII 2616 – Annexe, p. 364.
[1378] R 193 – ILN 858 – Annexe, p. 364.
[1379] R 108 – ILN 458 – Annexe, p. 364.
[1380] R 173 – ILN 730 – CIL XII 2516 ; B. Rémy, *I.L.H.S.*, Annecy, 1995, p. 115 – Annexe, p. 363.
[1381] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 129 à 134.
[1382] R 18 – ILN 108 – CIL XII 1879.
[1383] R 19 – ILN 109 – CIL XII 1900 – Annexe, p. 365.
[1384] R 49 – ILN 379 – CIL XII 2242 – *C.A.G. 38/1*, p. 86 – Annexe, p. 369.
[1385] R 122 – ILN 677.
[1386] Rémy, *La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (Aquenses)*, *R.A.N., t. 40*, 2007, p. 447 à 454.
[1387] Tableau, p. 255.

3. Une mère et un père, objets d'une dédicace par leur fille

Unique document adressé à une mère et un père par leur fille, cette inscription[1388] de Limony, en Isère, est une épitaphe. Apronia Clodilla rend hommage à son père, M. Apronius Eutropus, sévir augustal, et aussi à sa mère Clodia. Ces trois personnages, par le statut du père, appartiennent, sans doute, à une famille relativement aisée.

C. Commentaire et analyse.

1. Lieux et datations des découvertes épigraphiques

Les femmes interviennent, directement ou indirectement, dans de nombreuses épigraphes. Ces documents, comme nous avons pu le constater, ont été découverts essentiellement dans les principaux centres de la cité[1389] : vingt-deux d'entre eux sur trente et un, soit environ 70%. C'est donc surtout en milieu « urbain » que les femmes sont soit dédicantes, soit destinataires de dédicaces.[1390]

Avec onze documents, soit 35% des témoignages, *Vienna* apparaît logiquement comme le premier lieu de découvertes. Six (soit 20%) ont été retrouvés à *Cularo*. Si on y ajoute les quatre autres recensés dans le reste du département de l'Isère, on s'aperçoit que 70% des témoignages se trouvent dans la partie occidentale du territoire viennois.

En effet, trois documents seulement ont été trouvés en Savoie et uniquement deux autres en Haute-Savoie. Dans la partie orientale, seule Genève apparaît comme l'un des autres lieux importants de découvertes avec cinq témoignages (environ 16%).

Concernant les datations, celles-ci semblent également fort explicites. Elles montrent, de façon relativement déconcertante, une très grande homogénéité dans le temps, tendant à prouver que l'élite allobroge, notamment les femmes, était autant impliquée dès la dynastie julio-claudienne qu'au cours des dynasties suivantes. Seuls trois documents n'ont pu être datés d'une manière plus ou moins précise.

35% (onze) des documents datent eux, avec certitude, du Ier siècle, dont six pour la seule période julio-claudienne, et quatre autres de la seconde moitié de ce siècle. Presque 30% (neuf) nous obligent à une certaine prudence, dont quatre peuvent être du Ier ou du IIème siècle, et les cinq autres, eux, datant plus précisément de la fin du premier siècle ou du début du second, sans que l'on sache s'ils ont été gravés sous les Flaviens ou au début des Antonins. Enfin, 25% de ces témoignages (huit) datent, avec certitude, du IIème siècle ou du IIIème siècle. Deux sont attestés du IIème siècle, alors que les six autres seraient de la seconde moitié de ce même siècle ou du début du IIIème siècle.

[1388] R 82 – ILN 306 – CIL XII 1804 – Annexe, p. 369.

[1389] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24. Il est intéressant de faire ici un parallèle avec l'article de B. Rémy, celui-ci mentionnant que 67,8% de l'ensemble des inscriptions de la cité ont été retrouvées dans les agglomérations.

[1390] Tableaux, p. 253 à 255.

2. Supports, fonds et formes de ces documents

Il est important ici, au regard de la place centrale tenue par les femmes dans la société allobroge, de faire quelques analyses sur les supports, le fond et les formes adoptés pour les textes épigraphiques les concernant.

Avant tout, il me paraît judicieux de noter la grande variété des supports. Seuls trois documents demeurent indéterminés. Dix, soit environ 30%, sont des blocs, quatre des plaques, et deux de simples pierres. Mais, d'autres documents ont été gravés sur des supports moins conventionnels, notamment sur une colonne et sur quatre sarcophages. Concernant les sept derniers inscriptions, soit environ 23%, il s'agit d'autels. Cette proportion paraît montrer la portée religieuse ou idéologique d'un bon nombre de documents gravés. Parallèlement, la matière de ces supports a une diversité moindre. En dehors de la colonne qui est de marbre blanc, une très large majorité de documents est en calcaire (22 sur 31), calcaire dur, gris, blanc, ou encore roux.

La forme et le fond de ces témoignages écrits apparaissent d'une diversité encore plus grande. En dehors d'une simple inscription et de la base d'une statue, deux grands types de documents se dégagent. Avec quatorze inscriptions, soit 45%, les dédicaces réaffirment l'importance du religieux dans l'épigraphie latine du Haut-Empire[1391]. Avec quinze inscriptions, soit 48%, les épitaphes sont l'une des formes les plus utilisées. Souvent honorifiques, elles permettent de connaître un grand nombre de notables et magistrats de la cité. C'est également une source fondamentale pour appréhender les différentes fonctions qu'ils tenaient dans la société allobroge. Ce sont des documents essentiels pour comprendre et examiner le poids des dynasties familiales du territoire.

Parallèlement, il faut mettre en lumière la richesse du formulaire épigraphique. Ainsi, parmi les dédicaces, ce ne sont pas moins de cinq *ex-voto* qui sont référencés. On retrouve aussi le formulaire « *sacrum* » (consacré à) à deux reprises, et trois autres textes ont été gravés « volontiers et à juste titre » (*Soluit Libens Merito*). Ces différents formulaires soulignent le caractère religieux de nombreux documents. Les épitaphes sont également empreints de formules votives. Sur quinze documents, huit font référence aux *Dis Manibus* (dieux Mânes). Ils mentionnent des formules telles que « *sibi vivus* » (de son vivant) à quatre reprises, ou encore « *ex Testamento* », « *Testamento poni iussit* », « *sibi Testamento* » (par testament) et ceci à quatre autres reprises, et une fois « *memoriae aeternae* » (à la mémoire éternelle). Un dernier document est dédié sous l'*ascia*[1392], et enfin trois occurrences ont été faites par décret des décurions (*Decreto decurionum*) mettant en relief le caractère civique de certaines inscriptions.

3. Objets d'intégration et objets de dévotion

Ces trente et un documents sont une source non négligeable pour appréhender l'intégration des élites. Il est fait mention notamment de cinq magistrats civils ayant exercé parallèlement des charges religieuses. Passerius Afer a été quattuorvir, tribun et préfet. Deux flamines de la Jeunesse ont été duumvirs, et un troisième a été questeur de la colonie et édile. T. Iulius Valerianus, lui, a exercé un *cursus* complet : patron de la colonie, duumvir, triumvir, tribun et préfet, ainsi qu'un flaminat impérial et le pontificat. Ces cinq personnages occupent donc un haut rang dans la société allobroge. Il est intéressant de souligner qu'ils appartiennent tous les cinq à une des grandes familles viennoises. Ces documents nous font d'ailleurs

[1391] F. Bérard, *L'épigraphie : une mine d'informations très variées*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 35 à 38 ; B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

[1392] B. Rémy, *L'ascia dans la cité de Vienne*, *Revue Savoisienne*, 143, 2003, p. 119 à 130.

connaître globalement une vingtaine de personnes issues de ces dynasties aristocratiques. Dans cette même logique, il faut à nouveau remarquer que trois occurrences ont été gravées suite à un décret des décurions.

Corrélativement, signe d'ascension sociale et de pratique cultuelle, la mention de prêtrises différentes et variées apparaît sur de nombreux témoignages. En dehors des neuf flaminiques recensées, dont l'une occupe une charge provinciale, deux flamines impériaux et trois flamines de la Jeunesse sont recensés à travers ce *corpus*. Si on y ajoute les six personnages ayant occupé la fonction de sévir augustal[1393], on se rend compte de l'intérêt de ces documents dans la compréhension et l'analyse du culte impérial sur le territoire et sur la promotion des élites viennoises au sein des institutions romaines. Deux dédicaces mettent aussi en relief des collèges sacerdotaux liés aux cultes à Mystères : les dendrophores et les anubofores.

De plus, un certain nombre de textes est également gravé en l'honneur de divinités, en dehors des occurrences faites aux dieux Mânes dans les épitaphes. Les dédicantes font souvent preuve d'originalité, reflétant des sentiments dévots sincères. Si elles rendent hommage aux dieux gréco-romains, il faut remarquer l'absence de dédicace à Mars, Maïa et Jupiter. En revanche, elles honorent indirectement les divinités à Mystères que sont Cybèle et Isis. Dans la forme, les dédicantes affirment aussi leur attachement religieux, les découvertes faisant mention de sept autels et de cinq *ex-voto*.

Dans la cité de Vienne, comme dans l'ensemble de la province de Narbonnaise, des femmes aisées sont donc parvenues à obtenir officiellement des charges liées au culte impérial et à certains cultes publics[1394]. Appartenant à l'aristocratie locale, ou à certains milieux plus modestes, elles existent souvent par elles-mêmes et font œuvre d'évergétisme.

[1393] B. Rémy, *Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne*, *La Pierre et l'Ecrit, 18, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, 2007, p. 19 à 48.

[1394] B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 134 à 140. Selon les auteurs, le rôle des femmes demeure moindre que celui des hommes, que ce soit dans la vie publique ou plus encore dans le domaine économique.

Les femmes de la cité et les dieux

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**divinités**	**datation**
R 22 – ILN2 Vienne dédicace	Natia Severa	autel *sacrum* *ex-voto*	Apollon	Ier/II^{ème}sc.
R 31 – ILN 19 Vienne dédicace	…cilia Cornelia	bloc calcaire *ex-voto*	Pluton Proserpine	ind.
R 36 – ILN 83 Vienne inscription	Attia Priscilla (Attia de *Vienna*)	colonne marbre mention des dendrophores	Cybèle	ind.
R 38 – ILN 112 Vienne épitaphe	Palea (Rufia de *Vienna*)	ind. *memoriae aeternae* mention d'un anubofore	Isis (dieux Mânes)	> à 150
R 42 – ILN 22 Vienne dédicace	Gellia Iucunda	autel calcaire *u.s.l.m.*	*Sucellus*	> à 150
R 95 – ILN 330 Saint-Nazaire-en-Royans dédicace	Successa	autel calcaire *u.u.s.l.m.*	Minerve	julio-claudienne
R 96 – ILN 333 Saint-Martin-le-Colonel dédicace	Dannia Martina	autel calcaire *ex-voto*	Mercure	Ier/II^{ème}sc.
R 102 – ILN 553 La Balme-les-Grottes dédicace	Censa	plaque calcaire *ex-voto*	Apollon	ind.
R 120 – ILN 528 Grésy-sur-Isère dédicace	Iulia Avita (Iulia de Fréterive)	bloc calcaire *ex-voto*	*Elausia*	ind.
R 183 – ILN 813 Mieussy dédicace	Servilia Terentia (Servilia de *Genava*)	autel calcaire *u.s.l.m.*	*Athubodua*	ind.
R 214 – ILN 819 Genève dédicace	Aurelia Firmina (Aurelia de *Genava*)	bloc calcaire *testamento suo poni iussit*	*Genava*	> à 150

Les dédicantes allobroges et leurs familles

inscriptions et lieux	**personnages et *gentes***	**supports et formulaires**	**familles**	**datation**
R 8 – ILN 67 Vienne inscription	Passeria (Passeria)	autel de calcaire	à son grand père, C. Passerius Afer, quattuorvir, flamine du divin **Auguste**, tribun et préfet des ouvriers	début du I^{er}sc.
R 17 – ILN 103 Vienne épitaphe	Cassia Prisca (Cassia de *Cularo*)	bloc calcaire	à son époux, D. Titus Iustus, de la *gens* Titia, duumvir du droit et flamine de la Jeunesse	I^{er}sc.
R 47 – ILN 376 Grenoble épitaphe	Cassia Attia (Cassia)	ind.	à son cousin, T. Cassius Mansuetus, flamine de la Jeunesse et duumvir du droit	ind.
R 51 – ILN 382 Grenoble Epitaphe	Valeria Secundilla (Valeria de *Vienna*)	sarcophage	à son époux, Sex. Iulius Condianus, de la gens *Iulia*, flamine de la Jeunesse, questeur et édile	II^{ème}sc.
R 52 – ILN 384 Grenoble épitaphe	Attia Bellica (Attia)	ind.	à son époux, Sextilius Gallus, sévir augustal	> à 150
R 82 – ILN 306 Limony épitaphe	Apronia Clodilla	plaque calcaire	à son père, M. Apronius Eutropus, médecin asclépiadien et sévir augustal	Milieu du I^{er}sc.
R 108 – ILN 458 La Rochette dédicace	Maximilla (Iulia de Fréterive)	bloc calcaire *t.p.i.*	à sa mère, Iulia Vera, flaminique d'**Auguste**	50 à 100
R 187 – ILN 846 Genève épitaphe	Iulia Vera (Iulia)	bloc calcaire	à son père, T. Iulius Valerianus, patron de colonie, duumvir du trésor, triumvir, tribun, préfet des ouvriers, flamine d'**Auguste** et pontife	41 à 70

Les donations viennoises faites par des femmes

inscripitions et lieux	personnages	types de donations	datation
R 36 – ILN 83. Vienne	Attia Priscilla	donation de statue et de deniers aux dendrophores pour le culte de Cybèle	Ier/II^{ème}sc.
R 102 – ILN 553. La Balme-les-Grottes	Censa	donation d'un temple en l'honneur d'Apollon	ind.
R 191 – ILN 856. Genève	…biena Montica	base de statue en l'honneur d'une flaminique d'**Auguste**	Fin Ier/Déb II^{ème}sc.

Les femmes comme destinataires de dédicaces dans la cité

inscriptions et lieux	personnages et *gentes*	supports et formulaires	familles	datation
R 18 – ILN 108 Vienne épitaphe	Aurelia Prima (Aurelia)	sarcophage double	son époux, L. Vibrius Eutyches, sévir augustal	> à 150
R 19 – ILN 109 Vienne épitaphe	Sollia Fida	sarcophage double calcaire	son époux, T. Cafatius Cosmus, sévir augustal	> à 150
R 49 – ILN 379 Grenoble épitaphes	Gratia Gratina	bloc mouluré	son époux, Q. Iulius Saturninus, sévir augustal	50 à 100
R 82 – ILN 306 Limony épitaphe	Clodia	plaque calcaire	sa fille, à sa mère et à son père, sévir augustal	Milieu du I^{er}sc.
R 122 – ILN 677 Aix-les-Bains épitaphe	Titia Crispina (Titia)	autel calcaire	son époux, D. Titius Apolaustianus sévir augustal	II^{ème}sc.

Sous le Haut-Empire, le territoire allobroge est à l'image de la cité « générique » romaine, se présentant en quelque sorte, pour reprendre les mots de J. Scheid[1395], « comme un corps à trois membres : les dieux, les magistrats, civils et religieux, et les citoyens ». Ainsi, au-delà des diverses magistratures, ce sont les relations entre charges locales et municipales qui déterminent le statut, la qualité, et le rang, dans la société viennoise, d'un grand nombre de notables et d'évergètes de premier plan. Faisant partie intégrante de l'élite, ces personnalités ont laissé des témoignages de dévotion spirituelle, étant notamment à l'origine de l'érection d'importants monuments publics, dont la portée idéologique s'affirme tout au long du Haut-Empire. Plus précisément, la carrière et les fonctions exercées permettent d'appréhender leur place au sein des structures sociales de la cité.

Parallèlement, les nombreux sacerdoces, attestés le plus souvent autour des agglomérations principales du territoire, s'inscrivent la plupart du temps dans le *cursus* de hauts personnages, reflétant, comme nous l'avons vu, la grande diversité religieuse viennoise. Difficile à hiérarchiser, les prêtrises soulignent notamment la vivacité du culte impérial, ou encore de l'importance de Mars à travers son flaminat. Les dévots attachés à Mercure, Cérès, Castor, Cybèle, Isis, ou *Vintius* témoignent également de la complexité du panthéon allobroge, mais aussi de la course aux honneurs locaux.

Il ne faut pas non plus mésestimer les actes d'évergétisme des puissantes familles, qui sont révélateurs de leur temps, de l'implication de celles-ci, de la ferveur, du degré de romanisation, et du goût à reproduire la vie romaine tout en conservant certaines particularités territoriales. Ces grandes lignées honorent, avant tout pour leurs caractères originels, Mercure, Jupiter, Mars et Maïa, ou dans une moindre mesure Apollon, Junon, Vénus, Castor, Minerve, les divinités à Mystères et certaines divinités indigènes.

Les changements sociétaux et spirituels ne sont cependant pas l'apanage des seuls notables ; certains simples citoyens ou autres évergètes convaincus ont exprimé avec force leur appartenance civique et religieuse à la cité. C'est donc l'ensemble de la population libre, de la plèbe, qui participe à la transformation des sentiments dévots en vénérant Mercure, Apollon, les déesses Mères, Jupiter, Fortune, ou plus rarement des divinités comme Silvain et Fortune, ou encore plus exceptionnellement Honos, Quirinus, Neptune, *Bormo* et *Limetus*.

Il faut enfin remarquer la place des femmes aux côtés des membres de l'aristocratie locale. Elles appartiennent souvent aux prestigieuses lignées, sont les épouses parfois de magistrats, ou sont encore elles-mêmes de puissantes prêtresses. Elles vénèrent Apollon, Mercure, Minerve, Pluton, Proserpine, Cybèle, Isis, les déesses Mères, *Genava*, *Elausia*, *Athubodua*… Mais, ce qui caractérise les femmes, c'est leur attachement singulier aux déesses.

Comme le note J. Scheid[1396], l'extension du droit de cité et les mutations sociologiques de l'élite ont accéléré certains processus au niveau de la religion officielle, ce qui semble se vérifier sur le territoire viennois. Cette dernière partie de l'analyse confirme l'impression

[1395] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 73.
[1396] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 157.

laissée par le reste de notre étude. Les dédicants et les personnages honorés, leurs statuts et leurs places dans la société allobroge, à travers notamment leurs actes d'évergétisme, démontrent une fois encore la singularité, la diversité et la romanisation des structures politico-religieuses qui apparaissent clairement.

Ancrée dans son passé « celto-ligure », la cité a su évoluer à l'intérieur du cadre de la *Provincia Narbonensis* et de l'Empire, tout en préservant, au fil d'une urbanisation précoce et progressive, ses particularismes. Ceci peut permettre de comprendre et de cerner la réussite économique viennoise, la promotion de certaines personnalités allobroges au sein des institutions romaines au-delà des frontières de la cité[1397], l'intégration de l'ensemble de la population de plus en plus latinisée et romanisée, le désir des puissantes familles et des élites locales d'adopter pleinement le mode de vie de Rome. Corrélativement, leur piété nous éclaire sur la mise en place d'une religiosité spécifique, basée sur le syncrétisme, sur une certaine tolérance du pouvoir impérial, sur l'adoption et la romanité des principaux dieux gréco-romains, tout en préservant des fondements indigènes et ancestraux.

[1397] B. Rémy, F. Kayser, avec collab d'I. Cogitore et F. Delrieux, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, 2005, p. 11. Une centaine de Viennois (quatre-vingt-neuf hommes et onze femmes) ont laissé une trace en dehors du territoire, montrant le dynamisme des anciens Allobroges. Ces personnalités sont attestées dès la première moitié du Ier siècle.

Conclusion

Ce travail de recherche permet de cerner les multiples relations s'étant construites entre les pratiques cultuelles, la religiosité et le degré d'intégration des élites sur le territoire allobroge durant le Haut-Empire. Dès l'inflexion augustéenne et sous l'impulsion des différentes promotions obtenues par la cité viennoise, des liens s'établissent entre la réussite personnelle et la piété du citoyen, dans une société où l'usage veut pour les puissants et les fortunés de montrer leur munificence.

Au delà des difficultés de datation rencontrées[1398], l'ensemble des témoignages offre au chercheur une connaissance précise du tissu social et de son évolution à une époque où l'influence de Vienne s'affirme, de plus en plus, au sein de la *Provincia Narbonensis*. La géographie de cette abondante documentation épouse avec force le progressif développement urbain et économique, notamment autour de différents centres comme *Vienna*, *Cularo*, *Genava*, *Augustum*, *Aquae* ou encore *Boutae*. Parallèlement, dans les larges espaces ruraux du territoire, de multiples zones de découvertes archéologiques ont aussi été mises au jour.[1399]

Comme nous avons pu le constater, ces documents se distinguent par leur diversité. Dédicaces, inscriptions, donations, statuaire, objets iconographiques, monuments et lieux sacrés sont autant de sources essentielles pour comprendre l'implication des élites dans la vie religieuse, alors que l'étude onomastique éclaire, elle, la lente, régulière et précoce romanisation, les dénominations se personnifiant par leur flexibilité et un phénomène d'assimilation latine.

[1398] M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet, *Critères de datation des inscriptions religieuses*, in *Dondin-Payre M., Raepsaet M.-Th. (éd.), Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, 2006, p. XIII.

[1399] Ph. Leveau, *Facteurs historiques et économiques du développement urbain*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 100 à 104.

La prospérité de la cité explicite certainement la diversité et la qualité du patrimoine archéologique viennois, l'essor municipal s'accompagnant d'une dimension spirituelle. La pluralité et la localisation de ces découvertes invitent ainsi le lecteur à appréhender la dimension de la cité, sa modélisation se diffusant parallèlement à la religion romaine traditionnelle.[1400]

Lieu et lien de communion, la religion apparaît, en effet, comme l'un des fondements de la romanisation, dont les élites ont su profiter et se servir. Erections de temples et d'autels ont joué, dès le début du Principat, un rôle majeur dans l'enracinement et le développement du culte impérial. Sa diffusion a reposé sur les magistrats, qui ont structuré la vie sociétale et permis d'inscrire certaines personnalités dans de véritables *cursus* sacerdotaux : flamines impériaux, flamines de la Jeunesse, flaminiques, corporation sévirale. Les riches évergètes et les membres des grandes familles allobroges ont pareillement contribué à faire du culte impérial une pierre angulaire de la religiosité viennoise pendant toute cette période, en s'appuyant sur l'image de la Maison divine et la déesse Rome.

La documentation archéologique montre, de manière concomitante, que les dieux gréco-romains étaient très largement représentés dans le panthéon allobroge. Le pouvoir impérial a réussi une précoce et concrète acculturation religieuse, avec la collaboration des dignitaires et des grandes familles allobroges. Ces mêmes personnages, à travers la célébration des grandes divinités gréco-romaines, ont favorisé leur carrière tout en avantageant la position des membres de leur famille. C'est donc une fertile réciprocité politico-religieuse qui s'est instaurée entre le pouvoir romain, Rome et la cité de Vienne.

Parmi tous les dieux gréco-romains, le plus vénéré est sans ancun doute possible Mercure. Son culte a bénéficié d'un nombre conséquent de sanctuaires et l'empreinte de la divinité est omnipotente dans les documents figurés, ce qui tend à démontrer sa large popularité. Cependant, Mercure est aussi très présent dans le cœur de l'aristocratie viennoise, les élites ayant contribué largement au succès de son étonnante personnalité romaine dans la cité. Son prestige auprès de toutes les strates de la société va s'accompagner, comme nous l'avons vu, de celui de sa parèdre Maïa. Le second dieu le plus honoré est Mars, mais il l'est presque exclusivement par des magistrats et des notables. Au-delà de la romanité affirmée de son caractère, il se différencie avant tout par son flaminat, charge sacerdotale qui concourt à la dévotion et à l'intégration des dignitaires allobroges. Ce dieu n'a toutefois pas la même popularité que Mercure. Jupiter tient aussi une place éminente dans la religiosité viennoise, particulièrement auprès des grandes lignées, ce qu'illustre parfaitement son culte « urbain ». Il n'a pas comme ailleurs dans les Alpes occidentales la nature du dieu des sommets et des passages. C'est le dieu capitolin qui est révéré par les *gentes* allobroges. Derrière eux, Apollon n'est pas un dieu essentiel dans la piété des aristocrates. En effet, aucun magistrat et peu de hauts dignitaires lui font observance. Les dédicants sont le plus souvent de prodigues évergètes, appartenant parfois à une importante *gens*, qui honore avant tout Apollon pour son caractère plébéien de guérisseur avec une forte connotation celtique. Le cinquième grand dieu gréco-romain est Hercule. Quasi absent de l'épigraphie, il est omniprésent dans l'iconographie. C'est son expression romaine qui est dévoilée sur de multiples statuettes retrouvées aux quatre coins du territoire, même si l'impact de celle-ci semble se limiter aux cercles strictement privés.

[1400] S. Cibu, *Villes alpines et religion civique*, in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaines*, *Actes du colloque international, Grenoble, 6-8 Octobre 2006*, Grenoble, 2008, p. 108.

La richesse de la religiosité allobroge est encore ponctuée par le fait que les élites ont rendu différents hommages aux Dioscures, à Esculape, ou Silvain. Plus étonnantes et plus exceptionnelles sont les inscriptions se référant à Saturne, Pluton, Neptune et Quirinus.

Même s'il convient de demeurer nuancé, une hiérarchisation des divinités se révélant délicate et sujette aux aléas des découvertes archéologiques, il apparaît que l'élite allobroge très tôt romanisée, a vénéré une « triade originale », ressemblant à la première triade romaine, composée de Mercure le dieu primordial et populaire par excellence, Mars symbolisant la piété des magistrats, et Jupiter rayonnant au sein des grandes familles. Cela confirme, parallèlement, un degré décisif d'intégration dans la religion romaine des divinités et des *cultores*[1401]. Si comme le pense H. Savay-Guerraz[1402], les personnages officiels résidant à *Lugdunum* ont sacrifié habituellement à des dieux tout à fait romains, il paraît vraissemblable qu'il en était certainement de même, non loin de là, dans la capitale allobroge et dans les plus importantes agglomérations de la cité.

De plus, à l'échelle de la *Provincia Narbonensis* comme à celle des Alpes occidentales, le panthéon viennois est l'un des plus complexes et nous sommes loin de l'image relativement modeste que nous avons pu avoir des déesses gréco-romaines dans la cité. Certes, les déesses capitolines sont peu invoquées sur le sol allobroge, si ce n'est dans la capitale, où Minerve semble jouir d'une certaine position. Il en va de même de la classique Diane qui pâtit de la comparaison avec d'autres divinités féminines comme Vénus.

En effet, Vénus, très rarement mentionnée dans l'épigraphie, s'impose comme la première d'entre elles au niveau de l'iconographie, offrant le plus souvent une représentation originelle. Le peuple comme les notables la désignent dans la statuaire plus encore que Mercure ou Hercule, notamment à *Vienna* et à *Boutae*. Mais, c'est en fait Maïa qui est la divinité féminine majeure du panthéon allobroge. Singularité sur le sol allobroge au sein de la Narbonnaise, elle fait l'objet d'inscriptions, seule, ou aux côtés de Mercure, dédiées par de simples citoyens comme des membres de grandes familles. Elle s'impose par la romanité d'une partie de sa personnalité, au même titre que Mercure, Mars et Jupiter.

Toutes ces déesses, ainsi que Fortune, Victoire, Cérès, Abondance ou encore Proserpine, sont mentionnées sur les documents épigraphiques et iconographiques. Sur l'ensemble du territoire allobroge, des donateurs, des personnages issus des principales *gentes*, des femmes de l'aristocratie locale leur ont rendu hommage. Il faut néanmoins rester mesuré, les dédicaces laissant, comme nous avons pu le voir, une large place à Maïa. Ainsi, à titre de comparaison, Mercure est à lui seul deux fois plus vénéré que l'ensemble des déesses gréco-romaines sur les inscriptions. Toutefois, le *corpus* iconographique fait apparaître une autre réalité avec une grande diversité et une importance accrue des déesses.

La cité se montre également riche en témoignages relevant des cultes à Mystères. *Vienna* est l'un des hauts lieux de culte de Cybèle en Narbonnaise. Non loin, *Cularo* est le centre privilégié du culte à Isis. L'une comme l'autre sont des divinités bienveillantes, profitant de l'affection portée aux déesses Mères par la population viennoise, qui « semble avoir été disposée à les confondre ».[1403]

Parmi les dieux, Bacchus semble avoir vogué sur le succès rencontré par ces divinités amenées par les marchands et les voyageurs, mais son image a surtout servi à l'ornementation des *domus* viennoises. Mithra a lui un culte public à *Genava*. Cette implantation est

---

[1401] B. Rémy, *La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes*, *La Pierre et l'Ecrit, 19, Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

[1402] H. Savay-Guerraz, *Les dieux de Lugdunum*, in *H. Savay-Guerraz, A. Destat (sous la dir.), Rencontres en Gaule romaine, 2005-Expo*. Lyon, 2005, p. 55 à 60.

[1403] C. Jourdain-Annequin, *Les divinités orientales dans les Alpes*, *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 204.

essentiellement citadine, cette religiosité ayant suivi les populations migrantes qui se sont installées dans le couloir rhôdanien.

Parallèlement, les élites ont continué à révérer certaines de leurs divinités ancestrales. Ainsi, *Sucellus*, qui est assimilé à Silvain, est honoré par des citoyens de la cité. *Borvo*, dieu lié aux thermes et aux eaux guérisseuses, proche d'Apollon, est plusieurs fois cité à *Aquae*. Un autre dieu, *Limetus*, est associé à Mercure dans le haut sanctuaire de Châteauneuf dans la Combe de Savoie, où il jouit de l'engouement populaire. Enfin, l'énigmatique *Vintius*, lié sûrement à Pollux, est le dieu tutélaire du *pagus* de Diane dans le nord du territoire. Il est honoré par plusieurs magistrats de la colonie. Certes, peu nombreux, ces dieux dévoilent toutefois leurs spécificités, parvenant à s'attacher localement des aires sacrées, la dévotion de certains notables s'insérant pleinement dans le panthéon viennois, surtout au Ier siècle.

Ce sentiment est renforcé par le culte à certaines déesses indigènes. Les déesses Mères profitent d'une insigne ferveur sur tout le territoire et ont une fonction fondatrice dans la piété allobroge, même si aucun magistrat ne leur rend hommage. Deux déesses tutélaires, *Vienna* et *Genava*, sont vénérées localement par des personnages fortunés. Enfin, quelques autres documents uniques nous font connaître plusieurs autres déesses.

Il faut constater qu'il n'y a pas forcement une résurgence des cultes aux divinités indigènes sur le sol viennois au cours du Haut-Empire, comme cela a pu être le cas dans d'autres cités notamment au IIème siècle, mais plutôt une certaine pérennisation de ceux-ci.

Porté par les élites, nous assistons donc dès le début du Principat à un profond syncrétisme, permettant à une nouvelle religiosité d'accompagner l'intégration et la promotion civique de certaines personnalités. La géographie cultuelle corrobore les particularités des pratiques et des rites allobroges. Les divinités les plus honorées ont un caractère protecteur, de prospérité, de fertilité et de fécondité, une personnalité ou une expression à la romanité souvent avérée, expliquant le rôle joué par Mercure, Maïa, Mars, Jupiter, Cybèle, ou Isis. La promotion de l'élite, à travers sa piété, peut se mesurer par les statuts, les fonctions et la place des évergètes, des personnalités de la cité, des citoyens fortunés, des magistrats. Ce corollaire permet d'apprécier la vie civile et religieuse des Viennois se calquant, par incitation des autorités locales, sur un mode de vie à la romaine.

Ainsi, la hiérarchisation des magistrats civils est retracée avec certitude et les charges municipales ou locales semblent déterminer en grande partie la qualité des notables. Ces personnalités ont laissé des témoignages significatifs, en étant à l'origine de l'édification de monuments publics ou en étant les dédicants de nombreuses inscriptions. Les carrières et les fonctions exercées permettent d'appréhender les structures mises en place dans la cité. Il faut, en outre, mettre en évidence la spécificité du triumvirat *locorum publicorum persequendorum*, magistrature suprême de la cité après ses différentes promotions juridiques.

Les charges religieuses sont à l'image de la complexité du panthéon viennois. Flaminats officiels, flaminicat, sévirat, ou à un moindre degré augurat et pontificat affirment la vivacité du culte impérial dans la cité dès le début du Principat. L'importance de Mars se découvre à travers ses desservants et les autres prêtrises attachées à Mercure, Cérès, Castor, Cybèle, Isis ou *Vintius* attestent de la diversité des cultes dans la cité. Ces fonctions sacerdotales sont majoritairement et assez logiquement recensées autour des grands centres, s'inscrivant totalement dans les *cursus* et dans la course aux honneurs des personnalités allobroges. Cependant, d'autres charges, à l'image de la semi-magistrature du sévirat, ou encore la prêtrise de *Vintius* démontrent que de nombreux lieux de culte dans des endroits très

divers se voyaient attribuer l'attachement d'une personnalité religieuse appartenant à l'élite. Attestées sur l'ensemble du territoire et ceci tout au long du Haut-Empire, les prêtrises restent néanmoins très difficiles à hiérarchiser et n'ont que rarement de place fixe dans une carrière.

Il n'en demeure pas moins, comme le note J. Scheid[1404], « une solidarité du magistrat et du prêtre, du fait et de l'idée, de l'humain et du divin, conforme à la structure profonde de la cité ».

Une quarantaine de familles domine la vie sociale, politique et économique. Celles-ci pèsent de toute leur influence dans la religiosité populaire. Des membres des plus puissantes *gentes* détiennent les magistratures civiles et religieuses. D'autres sont de grands propriétaires fonciers, ou encore de riches évergètes. Leur puissance est symbolisée par les donations et les dédicaces aux divinités. Ces familles s'expriment le plus souvent en milieu urbain, dans les centres décisionnels, là où le poids de leur intégration et de leurs pratiques dévotieuses est le plus marquant. Elles sont aussi présentes dans les principales aires sacrées, dans la Combe de Savoie ou bien à Passy.

Ces véritables dynasties s'investissent très tôt dans l'organisation autant politique que religieuse de la cité. Impulsant et modifiant l'idéologie allobroge, ces familles honorent avant tout Mercure, comme le reste de la population, et bien sûr Jupiter, Mars, Maïa, puis Apollon, Junon, Vénus, Castor ou Minerve. Leurs dédicaces illustrent également le goût des Allobroges à célébrer des groupes de divinités gréco-romaines. Ces familles ont aussi été touchées par les cultes à Mystères et ont pérennisé les croyances à certains de leurs dieux ancestraux. Les actes d'évergétisme de ces puissantes *gentes* sont révélatrices de leur temps, d'un degré certain de romanisation, et de ce goût à reproduire le mode de vie romain tout en conservant certaines particularités politico-religieuses.

L'évergétisme des autres citoyens concernent avant tout les divinités gréco-romaines, montrant que l'intégration dépasse le simple cadre des magistrats et des personnalités viennoises. Adorant Mercure, Apollon, les déesses Mères, Jupiter, Maïa ou Mars, leur spiritualité se portent sur les dieux et déesses vénérés par le reste de l'élite viennoise. La singularité de leurs témoignages se lit corrélativement sur des documents assez rares adressés à Silvain ou Fortune, parfois exceptionnels comme ceux adressés à Neptune, Quirinus, Honos, *Borvo* ou *Limetus*.

Ils sont souvent citadins, ayant en cela une certaine similitude avec le reste de l'élite. De même, leur attachement religieux est précoce et durable. La documentation laissée par l'ensemble de la plèbe souffre cependant d'une moins bonne facture, ce qui peut s'expliquer par des moyens pécuniaires moindres. Toutefois, celle-ci indique que les actes de piété et d'intégration n'étaient pas l'apanage des seuls notables, magistrats, sacerdoces, propriétaires fonciers ou membres de grandes familles. Cette documentation précise l'appartenance forte des ces citoyens à la société allobroge.

Les dédicaces faites par les femmes sont d'un grand intérêt par leur originalité, concrétisant de vraies affections dévotes. Intervenant directement ou indirectement dans les inscriptions, dédicantes ou destinataires, ces femmes évoluent le plus souvent en milieu urbain, avec une implication linéaire, tout au long du Haut-Empire, dans la vie religieuse. Elles rendent hommage à de nombreuses divinités gréco-romaines, même si elles semblent ignorer Mars, Maïa ou Jupiter.

Elles sont actrices dans le développement des cultes à Mystères et continuent aussi à fortement invoquer les divinités indigènes. Les femmes issues de prestigieuses lignées,

[1404] J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001, p. 67.

épouses de magistrats, elles-mêmes prêtresses, mentionnent sur des inscriptions de qualité Apollon, Hercule, Mercure, Minerve, Pluton, Proserpine, Cybèle, Isis, les déesses Mères, *Genava*, *Elausia* ou *Athubodua*. Leurs manifestations expriment, de plus, un véritable attachement aux déesses.

Dédicants et personnages, statuts et fonctions référencés, l'analyse des documents archéologiques permet d'appréhender la singularité et la complexité des structures sociétales, d'apprécier l'impact de la romanisation dans le domaine religieux en évaluant « les apports de la religion à la politique institutionnelle publique »[1405]. Ancrée dans son passé celto-ligure, la cité a su, à l'image de son élite, évoluer au contact de Rome et ceci dès l'inflexion augustéenne, tout en conservant ses particularismes.

La piété viennoise nous éclaire sur une religiosité tout à fait particulière, basée sur le syncrétisme et la tolérance impériale, l'adoption des divinités gréco-romaines, préservant des fondements ancestraux. Peu ou pas évoquée jusqu'ici par les spécialistes des Allobroges, les pratiques cultuelles des citoyens démontrent la prééminence de la romanité chez les principales divinités invoquées. Toutes ces interactions font de la religion allobroge l'une des plus florissantes et des plus variées de Narbonnaise. Et si Vienne est moins une cité d'affaires et de bourgeois que de nobles et de dépenses, elle apparaît, à la suite de ses élites, comme une cité où le spirituel est une préoccupation centrale dans la vie sociale des citoyens.

[1405] B. Rémy, J.-P. Bost et *alii*, *Chronique gallo-romaine*, *REA, 109, 2*, 2007, p. 650 – à propos de l'ouvrage : *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet (éd.), Bruxelles, 2006.

Bibliographie

1. Recueils épigraphiques et archéologiques

Barthélémy H., Mermet C., Rémy B., *La Savoie gallo-romaine, histoire et archéologie*, Chambéry, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1997.

Bertrandy F., Kayser F., Rémy B., Buisson A., *Les Inscriptions de l'Ain (ILAin)*, Bresson, Collection Corpus, Université de Savoie, 2005.

Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 74, la Haute-Savoie*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1999.

Bérard G., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 04, les Alpes de Haute Provence*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1997.

Brun J.-P., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 83/1, le Var*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1999.

Brun J.-P., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 83/2, le Var*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1999.

Buisson A., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 01, l'Ain*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1990.

Chastagnol A., *Inscriptions Latines de Narbonnaise, I.L.N. Antibes, Riez, Dignes*, Paris, Editions du CNRS, 1992.

Dellong E., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 11/1, Narbonne et le Narbonnais*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2002.

Denajar L., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 10, l'Aube*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2005.

Dupraz J., Fraisse C., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 07, l'Ardèche*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2001.

Fiches J.-L., Veyrac A., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 30/1, Nîmes*, Paris Académie des inscriptions et belles lettres, 1996.

Ganet I., *Carte Archéologiquede la Gaule, C.A.G. 05, les Hautes Alpes*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1995.

Gascou J., Leveau Ph., Rimbert J., *Inscriptions Latines de Narbonnaise, I.L.N. Apt*, Paris, Editions du CNRS, 1997.

Gascou J., *Inscriptions latines de Narbonnaise, I.L.N. Aix en Provence*, Paris, Editions du CNRS, 1995.

Gascou J., Janon M., *Inscriptions Latines de Narbonnaise, I.L.N. Fréjus*, Paris, Editions du CNRS, 1985.

Gateau F., Gazenbeek M., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 13/2, les Alpilles et la Montagnette*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1999.

Hirschfeld O., *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae, C.I.L. XII, Corpus Inscriptionum Latinarum, tome XII*, Berlin, 1888.

Lavendhomme M.-O., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 42, la Loire*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1997.

Le carnyx et la lyre, archéologie musicale en Gaule celtique et romaine, Besançon-Orléans-Evreux, 1993-1994.

Morabito S., *Inscriptions Latines des Alpes maritimes*, Nice-Montpellier, IPAAM, 2010.

Pelletier A., Dory F., Meyer W., Michel J.-C., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 38/1, l'Isère*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1994.

Pelletier A., Blanc A., Broise P., Prieur J., *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Le Coteau, Horvath, 1988.

Prieur J., *Epoque romaine, catalogue des collections du Musée de Chambéry*, Chambéry, Musée d'art et d'Histoire, 1984.

Provost M., Meffre J.-C., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 84/1, Vaison la Romaine et ses campagnes*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2004.

Provost M., Meffre J.-C., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 84/2, le Lubéron et le Pays d'Apt*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2004.

Provost M., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 30/2, le Gard*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1999.

Provost M., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 30/3, le Gard*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1999.

Provost M., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 30/1, Nîmes*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1996.

Rémy B., Bertrandy F., Kayser F., Pelletier A., Wiblé F., *Inscriptions Latines de Narbonnaise, I.L.N. Vienne, V3*, Paris, Editions du CNRS, 2005.

Rémy B., Bertrandy F., Kayser F., Pelletier A., Wiblé F., *Inscriptions Latines de Narbonnaise, I.L.N. Vienne, V1*, Paris, Editions du CNRS, 2004.

Rémy B., Bertrandy F., Kayser F., Pelletier A., Wiblé F., *Inscriptions Latines de Narbonnaise, I.L.N. Vienne, V2*, Paris, Editions du CNRS, 2004.

Rémy B., *Les Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération, I.L. de Grenoble*, Grenoble, P.U.G, 2002.

Rémy B., Ballet F., Ferber E., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 73, la Savoie*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1997.

Rémy B., *Inscriptions Latine de Haute-Savoie, I.L.H.S.*, Annecy, Musée-Château d'Annecy, 1995.

Rothé M.-P., Tréziny H., *Carte Archéologique de la Gaule, C.A.G. 13/3, Marseille et ses alentours*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2005.

Serralongue J., « Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1994 », *Revue Savoisienne*, Annecy, 1994, p. 33 à 41.

2. Sources littéraires des auteurs antiques

Anthologie de la littérature latine, (préface de Gaillard J.), Paris, Editions Gallimard, 2005.

Apulée, *Métamorphoses*, XI.

César, *Guerre des Gaules*, Livres I et VI.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVII.

Juvénal, *Satire*, VIII, 5.

La Gaule romaine, d'après les auteurs antiques, Paris, Editions Errance, 2003.

Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle,* III.

Polybe, *Histoire*, III.

Strabon, *Géograhie*, IV.

Suétone, *Vies des douze Césars*.

Tacite, *Annales*, I.

Tacite, *Germanie*, 43.

Tite-Live, *Abrégés*, Livre LXI.

3. Sources de la littérature scientifique : articles et ouvrages

Actes du congrés de la société des professeurs d'Histoire ancienne, Epigraphie et Histoire : acquis et problèmes, Lyon-Chambéry 1995, De Boccard, 1998.

Actes du Xème congrés international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes Octobre 1992, Publications de la Sorbonne, 1997.

Aliquot H., *La Provence antique*, Veurey, Editions le Dauphiné, 2002.

Allély A., « Comptes rendus », *REA, 109, 2*, 2007, p. 804 à 807 – à propos : *Mars en Occident. Actes du Colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident »*, Le Mans, Université de Rennes, 4-6 Juin 2003. Edité par V. Brouquier-Reddé et alii. Rennes, Presses universitaires, 2006.

Alvar J., *Romanising Oriental Gods. Myth, Salvation and Ethics in the Cults of Cybele, Isis and Mithras*, Leiden-Boston, E.-J. Brill, 2008.

Apicella C., « Comptes rendus », *REA, 110, 2*, 2008, p. 728 à 730 - à propos de l'ouvrage : *Religions orientales - culti misterici. Neue Perspektiven – nouvelles perspectives – prospettive nuove*. – Bonnet C., Rüpke J., Scarpi Hrsg P., Stuttgart, Steiner, 2006.

Atlas culturel des Alpes occidentales, (sous la direction de Jourdain-Annequin C.), Paris, Editions A. et J. Picard, 2004.

Barthélémy H., « Un site gallo-romain alpin : Gilly (Savoie) », *R.A.N., tome 19*, 1986, p. 211 à 244.

Béal J.-C., « Au Génie des bronziers de Diar[-] », *R.A.N., tome 41*, 2008, p. 169 à 180.

Béal J.-C., « Les territoires des cités antiques : notes de géographie historique en région lyonnaise », *REA, 109, 1*, 2007, p. 5 à 26.

Béal J.-C., « Le sanctuaire antique de Châtelet à Saint-Désirat (Ardèche) : une relecture », *R.A.N., tome 38-39*, 2005-2006, p.171 à 199.

Benoit F., *Mars et Mercure. Nouvelles recherches sur l'interprétation gauloise des divinités romaines*, Aix en Provence, Publications des Annales de la Faculté des Lettres, 1959.

Berman L., *Dépôt de fouilles*, in *Thonon Magazine*, 57, Décembre 2009-Janvier 2010, p. 32.

Bertrandy F., « Le culte de Mars dans la cité de Vienne », *R.A.N., tome 33*, 2000, p. 223 à 246.

Bertrandy F., « Cinq inscriptions inédites de Vienne (Isère) », *Etudes Savoisiennes, 4*, Revue d'Histoire et d'Archéologie, 1995, p. 67 à 76.

Bezin C., *Vaison-la-Romaine, Une longue histoire…*, Aix-en-Provence, A.P.M.P., 1999.

Bloch S., Crouzet A., *Annecy, une ville, un lac*, Veurey, Editions le Dauphiné, collection les patrimoines, 2003.

Bocquet A., *Hannibal chez les Allobroges, la grande traversée des Alpes*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2009.

Bottollier-Depois M., *Nos ancêtres les Celtes allobroges*, Vacheresse, Musée de la Sculpture sur bois, 1999.

Bricault L., *Atlas de la diffusion des cultes isiaques*, Paris, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, 2001.

Broise P., *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses territoires*, Annecy, Société des amis du vieil Annecy, 1984.

Bruhl A., *Liber Pater, origine et expansion du culte dionysiaque à Rome et dans le monde romain*, Paris, Editions de Boccard, 1953.

Bruneaux J.-L., *Nos ancêtres les Gaulois*, Paris, Le Seuil, 2008.

Bruneaux J.-L., *Les Gaulois*, Paris, Les Belles Lettres, 2005.

Bruneaux J.-L., *Guerre et religion en Gaule*, Paris, Editions Errance, 2004.

Bruneaux J.-L., « Il n'y a pas de religion gallo-romaine », *L'Archéologue, 46*, février-mars 2000, p. 19 et 20.

Bruneaux J.-L., *Les Gaulois, sanctuaires et rîtes*, Paris, Editions Errance, 1986.

Cagnat R., *Cours d'épigraphie latine*, Paris, E. Thorin, 1914.

Cappelli A., *Dizionario di abbreviature latine et italiane*, Milano, 1996(6).

Caratini R., *Néron, le poète ensanglanté*, Paris, Michel Lafon, 2003.

Caratini R., *Auguste*, Paris, Michel Lafon, 2001.

Chastagnol A., « Société et droit latin dans les provinces des Alpes occidentales », in *Actes du 116ème congrés national des Sociétés Savantes*, Chambéry, 1991.

Chevallier R., *Provincia*, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

Christinger R., Borgeaud W., *Mythologie de la Suisse ancienne*, Genève, Georg, collection Ethnos, 2000.

Cibu S., « Villes alpines et religion civique », in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaine, Actes du colloque internationale*, Grenoble, 6-8 Octobre 2006, Grenoble, Cahiers du CRHIPA n°13, 2008, p. 108 à 134.

Clavel-Lévèque M., *Religion, culture, identité – mais où sont les druides d'antan ?- le puzzle gaulois*, Besançon, Les Belles Lettres, 1989.

Corbier M., *Donner à voir, donner à lire. Mémoire et communication dans la Rome ancienne*, Paris, CNRS Editions, 2006.

Corbier P., *L'épigraphie latine*, Paris, S.E.D.E.S., 1998.

Daniel J., « Nîmes, un trésor de mosaïques au centre ville », *Archéologia n°447*, article de Septembre 2007.

Delaplace C., France J., *Histoire des Gaules*, Paris, Armand Colin, 1995.

Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-Th. (éd), *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2006.

Dondin-Payre M., *Identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Séminaire d'Histoire romaine et d'épigraphie latine, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2001.

Duval P.-M., *Les dieux de la Gaule*, Paris, Editions Payot, 2002.

Duval P.-M., *Les Celtes*, Paris, Gallimard, 1997.

Etienne R., *Le siècle d'Auguste*, Paris, Armand Colin, 1999.

Fauduet I., *Archéologie d'aujourd'hui, atlas des sanctuaires romano-celtiques de la Gaule : les fanum*, Paris, Editions Errance, 1993.

Fishwick D., *The imperial cult in the latin west, I, 1, Roma et Augustus*, Leiden-Boston, E.-J. Brill, 1991.

Fischwick D., *JRS, 57*, 1967.

France J., *Quadragesima Gallarium – l'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'empire romain*, Rome, coll. Ecole Française de Rome, 278, 2001.

Gagé J., *Apollon romain*, Essai sur le culte d'Apollon et le développement du « *ritus Graecus* » à Rome des origines à Auguste, Paris, Editions de Boccard, 1955.

Galsterer H., *Die stadt in Oberitalien und in den nordwestlichen Provinzen des römischen Reiches*, Mainz, W. Eck (éd.), 1991.

Gascou J., « César a-t-il fondé une colonie à Vienne ? », *M.E.F.R.A., 111*, 1999, p. 157 à 165.

Golvin J.-C., L'Antiquité retrouvée, Paris, Editions Errance, 2003.

Guerdan R., *Histoire de Genève*, Paris, Mazarine, 1981.

Hatt J.-J., *Mythes et dieux de la Gaule,* I, Paris, Picard, 1989.

Hatt J.-J., *La tombe gallo-romaine*, Paris, Picard, 1986 (1er publication en 1951).

Helly B., *La période gallo-romaine. Patrimoine en Isères-Trièves*, Grenoble, Musée dauphinois, 1996.

Jacques F., Scheid J., *Rome et l'intégration de l'Empire*, Paris, P.U.F., 1990 pour le vol. 1, 1998 pour le vol. 2.

Jospin J.-P., *Les Allobroges, Gaulois et Romains des Alpes*, Veurey, Editions le Dauphiné, collection les patrimoines, Février 2009.

Jospin J.-P., « Comptes rendus de lecture », *La Pierre et l'Ecrit, 20*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 231 à 233 – à propos de l'ouvrage : *Hannibal chez les Allobroges, la grande traversée des Alpes*, Bocquet A., Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2009.

Jospin J.-P., avec collab. Carron P.-Y., « Une fontaine romaine à Aoste (Isère) », *La Pierre et l'Ecrit, 18*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, p. 7 à 17.

Jospin J.-P., Laroche C., Leyge F., *Aoste, une bourgade gallo-romaine*, Grenoble, Musée d'Aoste, 1990.

Jourdain-Annequin C., « Les divinités orientales dans les Alpes », *DHA 31/Supplément 1*, 2005, p. 191 à 212.

Jourdain-Annequin C., *Quand Grecs et Romains découvraient les Alpes, Les Alpes voisines du ciel*, Paris, Editions A. et J. Picard, 2011.

Journal de l'exposition du Musée Savoisien de Chambéry, les Allobroges : Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes, Chambéry, Grenoble, Le Musée Savoisien, Septembre 2002.

Jufer N., Luginbühl T., *Répertoire des dieux gaulois*, Paris, Editions Errance, 2001.

Jullian C., *Histoire de la Gaule,* I-VIII, Paris, Librairie Hachette, 1908-1926.

Lassère J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine*, vol. 2, Paris, Picard, 2005.

Lauxerois R., *Vienne, un site en majesté*, Veurey, Editions le Dauphiné, collection les patrimoines, Décembre 2003.

Lauxerois R., « Un nouveau magistrat de la colonie romaine de Vienne », *R.A.N., tome 33*, 2000, p. 96 à 99.

Lavagne H., *Les dieux de la Gaule narbonnaise : romanité et romanisation, Journal des savants*, Juillet-Septembre 1979.

Le Bonniec H., *Le culte de Cérès à Rome, des origines à la fin de la République*, Paris, 1958.

Le Bot-Helly A., Helly B., Jospin J.-P., Meyer W., Royet R., « La période gallo-romaine »,in *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Grenoble, Editions Glénat, 1998, p. 36 à 65.

Le catalogue de l'exposition du Musée dauphinois de Grenoble, Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes, (sous la direction de Jospin J.-P.), Gollion, Infolio éditions, 2002.

Le Gall J., « Jupiter et les grands cols des Alpes occicentales », in *Actes du colloque sur les cols des Alpes*, Bourg en Bresse, 1969.

Le Glay M., *La religion romaine*, Paris, Armand Colin, 1997.

Levau Ph. (dir.), Rémy B., « La ville des Alpes occidentales à l'époque romaine », in *Actes du colloque internationale*, Grenoble, 6-8 Octobre 2006, Grenoble, CRHIPA, 2008.

Leveau Ph., Rémy B., « Avant propos », in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaine*, *Actes du colloque internationale*, Grenoble, 6-8 Octobre 2006, Grenoble, Cahiers du CRHIPA n°13, 2008, p. 5 à 7.

Leveau Ph., « Facteurs historiques et économiques du développement urbain », in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaine, Actes du colloque internationale*, Grenoble, 6-8 Octobre 2006, Grenoble, Cahiers du CRHIPA n°13, 2008, p. 100 à 104.

Leveau Ph., « La ville romaine dans les Alpes occidentales », in *La ville des Alpes occidentales à l'époque romaine, Actes du colloque internationale*, Grenoble, 6-8 Octobre 2006, Grenoble, Cahiers du CRHIPA n°13, 2008, p. 385 à 395.

Leveau Ph., Rémy B., Canal A., Segard M., « Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural », *R.A.N., tome 38-39*, 2005-2006, p. 85 à 103.

Leveau Ph., Rémy B., « Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité de Vienne. Les éléments d'une problématique », *R.A.N., tome 38-39*, 2005-2006, p.7 à 13.

Loupiac A., *Virgile, Auguste et Apollon*, Montréal - Paris, l'Harmattan - Editions Gallimard, 1999.

Masson G., *Asclépios/Esculape et Hygie en Gaule et dans les Germanies*, thèse dirigée par Jourdain-Annequin C., Grenoble, 2007.

Menabrea H., *Histoire de la Savoie*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2000.

Mermet C., « Nouvelle lecture d'une inscription de la cité de Vienne, à Grésy-sur-Isère (Savoie) », *Etudes Savoisiennes, 4*, Revue d'Histoire et d'Archéologie, 1995, p. 77 à 79.

Mermet C., « Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf », *Gallia n°50*, Paris, 1993, p. 95 à 138.

Pelletier A., *Vienna/Vienne*, Lyon, P.U., 2001.

Pelletier A., « Les inscriptions viennoises des jumeaux Coelii et le recrutement des décurions en Gaule », *R.A.N., tome 33*, 2000, p. 2 à 7.

Pelletier A., *La Gaule de A à Z*, Paris, P.U.F., 1993.

Pelletier A., « La bourgeoisie municipale à Vienne sous le Haut-Empire », in *Mélanges Pierre Lévèque, tome III,* Paris, 1989, p. 305 à 312.

Pelletier A., *La femme dans la société gallo-romaine*, Paris, Picard, 1984.

Pelletier A., *Vienne antique des origines aux invasions alémanniques*, Roanne, P.U. de Lyon, 1982.

Pflaum H.-G., *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, Editions du CNRS, 1978.

Prieur J., *Epoque romaine, catalogue des collections du Musée de Chambéry*, Chambéry, Musée d'art et d'Histoire, 1984.

Rébiscoul A., « Le sanctuaire de Viuz Faverges », *Bulletin d'Histoire et d'archéologie, n°34*, Les Amis de Viuz, 1994.

Rémy B., Mathieu N., *Les femmes en Gaule romaine (Ier siècle av. J.-C. – Vème siècle ap. J.-C.)*, Paris, Editions Errance, 2009.

Rémy B., Desaye H., « Les dieux et les hommes à Luc-en-Diois/Lucus Augusti, d'après les inscriptions », *La Pierre et l'Ecrit, 20*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 29 à 50.

Rémy B., Mathieu N. et *alii*, « Chronique gallo-romaine », *REA, 111, 2*, 2009, p. 519 à 627.

Rémy B., Mathieu N. et *alii*, « Chronique gallo-romaine », *REA, 110, 2*, 2008, p. 573 à 666.

Rémy B., « La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne – un moyen d'appréhender la latinisation et la romanisation des campagnes », *La Pierre et l'Ecrit, 19*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2008, p. 7 à 24.

Rémy B., Bost J.-P. et *alii*, « Chronique gallo-romaine », *REA, 109, 2*, 2007, p. 645 à 726.

Rémy B., « La dénomination des habitants d'Aix-les-Bains (*Aquenses*) », *R.A.N., tome 40*, 2007, p. 447 à 454.

Rémy B., « Les sévirs augustaux dans la cité de Vienne », *La Pierre et l'Ecrit, 18*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, p. 19 à 48.

Rémy B., « Esculape et Hygie dans la cité de Vienne », *La Pierre et l'Ecrit, 17*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 51 à 58.

Rémy B., Jospin J.-P., *Cularo Gratianopolis Grenoble*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2006.

Rémy B., *Antonin le Pieux, le siècle d'or de Rome*, La Flèche, Fayard, 2005.

Rémy B., Kayser F., avec collab. Cogitore I., Delrieux F., *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux, Ausonius Editions, 2005.

Rémy B., « Un exemple de latinisation et de romanisation précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaire de Châteauneuf (Savoie) », *La Pierre et l'Ecrit, 16*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, p. 9 à 17.

Rémy B., « Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions », *R.A.N., tome 36*, 2003, p. 361 à 376.

Rémy B., « L'ascia dans la cité de Vienne », *Revue Savoisienne, 143*, 2003, p. 119 à 130.

Rémy B., « Hercule chez les Allobroges et dans la cité de Vienne, Ière partie », *La Pierre et l'Ecrit, 13*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, p. 9 à 28.

Rémy B., « La dénomination des Viennois à l'époque impériale », in Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M-Th. (éd), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2001, p. 55 à 174.

Rémy B., « Loyalisme politique et culte impérial dans les provinces des Alpes occidentales », *M.E.F.R.A., 112*, 2000, p. 881 à 924.

Rémy B., « A propos du Rhône comme limite de la cité de Vienne au Haut-Empire (en amont de Lyon) », *R.A.N., tome 33*, 2000, p. 55 à 60.

Rémy B., Kayser F., *Initiation à l'épigraphie grecque et latine*, Paris, Ellipses, 1999.

Rémy B., *Religion populaire et culte impérial dans le sanctuaire indigène de Châteauneuf*, *R.A.N., tome 32*, 1999, p. 31 à 38.

Rémy B., Jospin J.-P., « Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne – Aoste (Isère) », *R.A.N., tome 31*, 1998, p. 73 à 89.

Rémy B., « Les cultes indigènes dans la cité de Vienne à l'époque romaine », in *Acte du VII*^{ème} *colloque sur les Alpes dans l'Antiquité*, Châtillon, Vallée d'Aoste, 11-13 Mars 1994, Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines, 5-6, 1994-1995, p. 197 à 220.

Rémy B., Buisson A., « Les inscriptions commémorant la chute de la foudre dans les provinces romaines de la Gaule. A propos d'un nouveau document découvert à Saint-Geoire-en-Valdaine (Isère) », *R.A.N., tome 25*, 1992, p. 83 à 104.

Rémy B., Ferber E., « Une inscription de la cité de Vienne retrouvée (*C.I.L*. XII 2327) », *R.A.N., tome 24*, 1991, p. 269 à 272.

Roth Congés A., *Glanum, De l'oppidum salyen à la cité latine*, Paris, Editions du Patrimoine, 2000.

Roy M.-N., « Les marbres de la villa des Mingauds à Saint-Paul-lès-Romans (Drôme) », *La Pierre et l'Ecrit, 20*, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 5 à 27.

Savay-Guerraz H., Destat A. (sous la dir.), *Rencontres en Gaule romaine*, 2005-Expo. Lyon, Gollion, Infolio éditions, 2005.

Savay-Guerraz H., Veysseyre P., *Des objets qui racontent l'Histoire, Saint-Romain-en-Gal*, Lyon, EMCC, 2004.

Scheid J., *Religion, institutions et société de la Rome antique, Leçons inaugurales du Collège de France*, Paris, Fayard, 2003.

Scheid J., *Religion et piété à Rome*, Paris, Editions Albin Michel, 2001.

Scheid J., *La religion des Romains*, Paris, Armand Colin, 1998.

Tarpin M., *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Rome, EFR, 2002.

Thevenot E., *Sur les traces des Mars celtiques entre Loire et Mont Blanc*, Bruges, De Tempel, 1955.

Thevenot E., *Les Gallo-romains*, Paris, P.U.F., 1948.

Tournié I., *Religion et acculturation dans les Alpes occidentales*, Thèse dirigée par Jourdain-Annequin C., Université de Grenoble II Pierre Mendès-France, 2000.

Turcan R., *Mithra et le mithriacisme*, Paris, Les Belles Lettres, 1993.

Turcan R., *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, Les Belles Lettres, 1989.

Turcan R., *Les religions de l'Asie dans la vallée du Rhône*, Leiden-Boston, E.-J. Brill, 1972.

Toutain J., *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Roma, « L'Erma » di Bretschneider, 1967.

Van Andringa W., *Piété et politique*, Paris, Editions Errance, 2002.

Van Andringa W., *La religion en Gaule romaine, Piété du Ier au IIIème siècle*, Paris, Editions Errance, 2000.

Vigier A., « L'énigmatique *Vintius* », *DHA 35-2/2009*, 2010, p. 119 à 132.

Dévots et dédicants : intégration des élites dans la *ciuitas* des Allobroges sous le Haut-Empire

Dominant un vaste territoire au nord des Alpes occidentales, les Allobroges ont su profiter de l'essor insufflé par le *Pax Romana*. Leur cité, Vienne, au cœur de la Narbonnaise, connaît sa période la plus florissante aux deux premiers siècles de notre ère, fondant sa remarquable prospérité sur différentes promotions juridiques et sur une certaine réussite économique. Le peuple allobroge et ses notables prennent le parti d'une latinisation précoce et nouent dès le début du Principat des liens étroits avec Rome, ce qui entraine des mutations culturelles et sociales profondes.

Bien que cette cité romanisée et aristocratique nous soit bien connue, la complexité de sa société s'exprime encore aujourd'hui autour de notions telles que l'identité, le rôle ou la fonction. Or, la qualité et la diversité du patrimoine archéologique, les témoignages épigraphiques comme iconographiques parvenus jusqu'à nous peuvent permettre de mieux comprendre la construction identitaire de ce peuple.

En effet, Le développement municipal va s'accompagner d'une dimension spirituelle. L'implication des magistrats civils et des institutions religieuses à travers les prêtrises référencées, l'influence des grandes familles, la portée des actes d'évergétisme de citoyens plus ou moins fortunés et la place des femmes dans la ferveur viennoise expliquent notamment le développement et la vitalité du culte impérial, le succès rencontré par les divinités gréco-romaines, l'implantation de religions à Mystères et la pérennité de certaines divinités indigènes.

Cette étude propose aux lecteurs de saisir les interactions entre dévots, dédicants et intégration des élites tout au long de cette période pour apporter un éclairage nouveau sur cette société singulière, tout en appréhendant les particularités et la richesse du panthéon viennois.

Mots-clés : *Cité de Vienne, Elites, Dévots, Dédicants, Religion, Panthéon viennois, Intégration, Promotion, Magistrats, Grandes familles, Construction identitaire, Epigraphie, Iconographie.*

Devouts persons and dedicaters : integration of the elites in the *ciuitas* of the Allobroges during the High-Empire

Dominating a north western-Alpes vast territory, the Allobroges have taken advantage of the growth breathed by the *Pax Romana*. Their *civitas*, Vienna, in the heart of Narbonne area, knows its bourishing period on the first both centuries, basing its remarkable prosperity on various legal promotions and on a certain economic success. The allobroge people and his notables choose an earlier romanisation and establish narrows links connections with Rome as soon as the start of the *Principat* which influence deeps cultural and social alterations.

Although our good knowledge about this romanised and aristocratic *civitas*, the complexity of his society still express itself today around notions like identity, role or function. Now, the quality and diversity of the archaeological culture heritage, the epigraphic and iconographic evidences reached until us allow for better understanding the identity structure of this people.

So, it's a fact that the municipal growing will be accompanied by a spiritual dimension. The involvement of the civilian magistrates, religious institutions through the referenced priesthood, the influence of the great families, significance of the displayed religious acts of citizen, more or less riched and the place of the women in the viennese fervour, notably explain the development and the vitality of the imperial religion, the success met by the greek-roman divinities, the establishment of religions with mysteries and the permanence of some native divinities.

This study proposes to the readers to seize the interactions between devouts persons, dedicaters and integration of the elites during all this period for providing a new lighting on this singular society, grasping the particularities and wealth of the viennese's *Pantheon*.

Key-words : *Civitas of Vienna, Elites, Devouts persons, Dedicaters, Religion, Viennese's Pantheon, Integration, Promotion, Magistrates, Great families, Identify structure, Epigraphy, Iconography.*

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

ECOLE DOCTORALE « LANGAGES, ESPACES, TEMPS, SOCIETES »

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

HISTOIRE

DEVOTS ET DEDICANTS : INTEGRATION DES ELITES DANS LA *CIUITAS* DES ALLOBROGES SOUS LE HAUT-EMPIRE

Vol. 2 : annexes

Présentée et soutenue publiquement par

Arnaud VIGIER

Le 8 juillet 2011

Sous la direction de M. le Professeur Antonio GONZALES

Membres du jury :

Alain DAUBIGNEY, Professeur à l'université de Franche-Comté
Antonio GONZALES, Professeur à l'université de Franche-Comté
Colette JOURDAIN-ANNEQUIN, Professeur émérite à l'université Grenoble II, Rapporteur
Thierry LUGINBUHL, Professeur à l'université de Lausanne
Giusto TRAINA, Professeur à l'université de Rouen, Rapporteur

Université de **F**ranche-**C**omté
U.F.R. SLHS de Besançon
E.D. LETS

Thèse d'Histoire ancienne
Sous la direction de Monsieur le Professeur **Antonio Gonzales**

Dévots et dédicants : intégration des élites dans la *ciuitas* des Allobroges sous le Haut-Empire

Volume II : annexes



Année universitaire : 2010/2011

Arnaud VIGIER

Avant-propos

Ce volume a été conçu afin de présenter le plus clairement possible l'ensemble des annexes de cette étude.

Une première partie est consacrée exclusivement aux documents épigraphiques, formant un *corpus* réalisé, notamment, à partir des trois tomes des *Inscriptions Latines de Narbonnaise* dédiés à la cité de Vienne, sous la direction de Bernard Rémy. Ces différents témoignages ont été recoupés avec d'autres ouvrages et recueils pour affiner la traduction et compléter ce *corpus*. En effet, les recherches se sont également appuyées sur le *Corpus Inscriptionum Latinarum* (*C.I.L.* XII), sur les *Cartes Archéologiques de la Gaule* concernant l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie (*C.A.G.* 38/1, *C.A.G.* 73, *C.A.G.* 74), sur les *Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération*, sur les *Inscriptions Latines de Haute-Savoie* (*I.L.H.S.*), et enfin sur certaines parutions de la *Revue Archéologique de Narbonnaise*.

Pour une meilleure lecture, pour suivre une certaine cohérence, ces inscriptions ont été, ci-après, référencées et regroupées en différentes zones géographiques : Vienne et son agglomération, Grenoble et son agglomération, Aoste et sa région, le reste de l'Isère, la Combe de Savoie, la région d'Aix-les-Bains, le reste de la Savoie, le *pagus* de Diane, le Haut sanctuaire de Passy, Annecy et sa région, le reste de la Haute-Savoie, et Genève. Dans chacun de ces douze espaces, les inscriptions sont ordonnées successivement selon qu'il s'agit de témoignages relevant du culte impérial, de dédicaces ayant une relation avec le panthéon gréco-romain, de documents mentionnant le culte des religions à Mystères, et, en dernier lieu, de ceux liés aux divinités indigènes.

Le travail de B. Rémy et de son équipe a permis de recenser environ neuf-cents inscriptions pour l'ensemble du territoire de la cité. Ce *corpus* concerne, lui, un peu plus de 20% des trois tomes des *Inscriptions Latines de Narbonnaise*, ce qui représente une proportion relativement élevée, lorsque l'on sait qu'une fraction non négligeable des témoignages viennois sont de simples épitaphes émanant de toutes les couches sociales. Ce *corpus* permet donc d'avoir une vision globale, facilitant l'approche des différents aspects de la problématique posée. A la suite de celui-ci se trouve une série d'illustrations : autels, plaques, sarcophages, colonnettes, blocs gravés, donnant la possibilité de visualiser les supports utilisés par les élites viennoises. Pour terminer, un tableau de concordance des inscriptions latines met en parallèle les recueils utilisés.

Une deuxième partie présente de multiples documents figurés et certains monuments de la cité. Ces représentations en couleur montrent la richesse de l'iconographie viennoise et la puissance des notables allobroges.

La partie suivante de ce volume rassemble, elle, de nombreux plans d'agglomérations, de sites et de sanctuaires, ainsi qu'un ensemble de cartes. La dernière partie est destinée aux annexes techniques : un index prosopographique, les index des divinités et des grands

personnages, les glossaires des noms communs, des noms de villes et de lieux, et la table des matières récapitulant la structure de cette étude exposée dans ces deux volumes.

Sommaire synthétique des annexes

• Les inscriptions latines :

- *Corpus* épigraphique
- Illustrations
- Table de concordance

• Les documents figurés et les monuments :

- Iconographie
- Monuments

• Les plans, les sanctuaires et les cartes :

- Plans et sanctuaires
- Atlas

• Les annexes techniques :

- Index
- Empereurs du Haut-Empire
- Glossaires
- Table des matières

Vienne et son agglomération

Culte impérial

1. Dédicaces du temple du culte impérial.
ILN, Vienne 34 - façade du temple, place du Palais – Vienne.

Première étape sur frise :
Romae et Augusto Caesari, diui f(ilio).

Deuxième étape sur frise et architrave :
[---san]cto et duio Augusto
et diuae Augustae.

Première étape : à Rome et à Auguste César, fils du divin.
Deuxième étape : A…vénérable et au divin Auguste et à la divine Augusta.

2. Inscription fragmentaire, en l'honneur d'Auguste et de Tibère.
ILN, Vienne 35 = C.I.L. XII 1844 – support indéterminé – Vienne.

[Imp(eratori) Caes(ari), diui ?] f(ilio), Augus[to--- ?]
[--- ? et Tib(erio) ? C]aesari, [Aug(usti) f(ilio) ?,--- ?]
[--- ?. Magistr ?]i uici Rep[entini---]
[---s]acrum.

A l'empereur César Auguste (?), fils du divin, et à Tibère (?) César, fils d'Auguste (?)…Les responsables du uicus Repentinus…Consacré…

3. Inscription en l'honneur de Tibère par …uis Proculus.
ILN, Vienne 36 = ILGN 264 – plaque de marbre brisée – Saint-Romain-en-Gal.

[Tib(erio)] Caesari, diui Aug[usti]
[f]ilio, Augusto,
[---]iu[s] Proculus
[---]VS PRO T[---].

A Tibère César Auguste, fils du divin Auguste,...ius Proculus...

4. Dédicace à Caracalla par un prêtre de Rome et d'Auguste.
ILN, Vienne 42 = C.I.L. XII 1851 – plaque de calcaire, *tabula alta* (table d'écriture) – Vienne.

Imp(eratori) Cae[sari]
M(arco) Aurel(io) [Seuero]
Antoni[no, Pio, Feli-]
ci, Aug(usto), Pa[rthico max(imo),]
Britann[ico maximo,]
German[ico maximo,]
Fortiss[imo, Inuictis-]
simo, po[ntifici ma-]
ximo, tr[ib(unicia) potest(ate) X---,]
Imp(eratori) III, [co(n)s(uli) IIII, proco(n)s(uli),]
p(atri) p(atriae), F[elicissimo ?]
Indul[gentissimoque]
pri[ncipi,]
C(aius) Vlatt[ius---,]
sacerd[os Rom(ae) et Aug(usti),]
deuotus [numini]
maiestat[ique eius,]
ciuis Se[gusiauus.]

A l'empereur César Marc Aurèle Sévère Antonin Caracalla Auguste, père des succès, Parthique maximus, Britannicus maximus, Germanicus maximus, très fort et invincible, grand Pontife, dans sa puissance tribunicienne, à la troisième année de son *imperium*, consul pour la quatrième fois, proconsul, Père de la patrie, indulgent, Caius Ulattius, prêtre de Rome et d'Auguste, dévoué au *numen* et à la majesté de celui-ci, citoyen ségusiave.

5. Dédicace par décret de décurions pour un flamine de la Jeunesse.
ILN, Vienne 62 = C.I.L. XII 1869 – support indéterminé – Vienne.
F. Bertrandy, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 244.

D(ecimo) Iul(io), D(ecimi) f(ilio), V[ol(tinia tribu),]
Capitoni,
flam(ini) Iuent(utis), III uir(o)
[l]oc(orum) public(orum) per[seq(uendorum),]
[I]I uir(o) aera[r(i), augur(i),]
praef(ecto) fa[b]r(um), trib(uno)
mil(itum) [leg(ionis) II A]diu[t(ricis),]
[c]en[sor(i) ciu(itatis) Remor(um)]
foederatae.
Remi, public(e).
[L(oco)] d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).

A Decimus Iulius Capito, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, flamine de la Jeunesse, triumvir chargé de gérer le domaine public, duumvir chargé du trésor, augure, préfet des ouvriers, tribun militaire de la légion Secunda Adiutrix, censeur de la cité fédérée des Rèmes, emplacement donné par décret décurions.

6. Dédicace par décret pour un flamine de la Jeunesse.
ILN, Vienne 63 = C.I.L. XII 1870 – bloc de calcaire mouluré – Vienne.

D(ecimo) Iul(io), D(ecimi) f(ilio), V[ol(tinia tribu),]
Capiton[i,]
[fl]am(ini) Iuent(utis), III u[ir(o) loc(orum)]
[pu]blic(orum) perseq(uendorum), II u[ir(o) aer(ari),]
[au]guri, praef(ecto) fa[br(um), trib(uno)]
[m]ilit(um) leg(ionis) II Adiu[t(ricis), censor(i)]
ci[uitatis Remor(um) foeder(atae),]

Cette inscription concerne le même personnage que le texte précédent. Présent également sur d'autres inscriptions de la cité comme à Genève (ILN, Vienne 845) ou à Douvaine (ILN, Vienne 809), D. Iulius Capito est le petit-fils d'un chevalier, L. Iulius Brocchus Valerius Bassus (ILN, Vienne 843. 844), originaire de *Genava*, ayant exercé toutes les charges municipales.

7. Dédicace mentionnant un flamen diui Augusti.
ILN, Vienne 66 = C.I.L. XII 1872 – autel ou base de statue de calcaire dur – Vienne.

C(aio) Passerio, P(ubli) f(ilio),
Vol(tinia tribu), Afro,
tri(uno) milit(um) leg(ionis) XXII,
IIII uiro, flam(ini)
diui August(i) d(ecreto) d(ecurionum),
flam(ini) Germ(anici) caes(aris),
praef(ecto) fabr(um) III.
M(arcus) Valerius Rufus,
P(ublius) Tincius Pacatus,
L(ucius) Tincius Tertius,
L(ucius) Tarius Rufus,
Sex(tus) Valer(ius) Venator,
[T(itus) ?] Valer(ius) Crispanus,
Sex(tus) Clavisius Quietus,
amici.

A Caius Passerius Afer, fils de Publius, de la tribu Voltinia, tribun militaire de la légion XXII, quattuorvir, flamine du divin Auguste, par décret des décurions, flamine Germanicus César, préfet des ouvriers pour la troisième fois, de la part de Marcus Valerius Rufus, Publius Tincius Pacatus, Lucius Tincius Tertius, Lucius Tarius Rufus, Sextus Valerius Venator, Valerius Crispanus, Sextus Calvisius Quietus, ses amis.

8. Inscription mentionnant Caius Passerius Afer, flamine du divin Auguste.
ILN, Vienne 67 = C.I.L. XII 1873 – autel de calcaire dur – Vienne.

[C(aio) Passerio, P(ubli) f(ilio),]
[Vol(tinia), Afro,]
[IIII uiro, flam(ini) diui August(i)]
ex [d(ecreto) d(ecurionum),]
tri(uno) mil(iltum) l[eg(ionis) XXII,]
praefect(o) [fabr(um) III.]
Passeria, Q(uinti) fil(ia), [---]
avo.

A Caius Passerius Afer, fils de Publius, de la tribu Voltinia, quattuorvir, flamine du divin Auguste par décret des décurions, tribun des soldats de la vingt-deuxième légion, préfet des ouvriers à trois reprises. Passeria…fille de Quintus, pour son grand-père.

9. Inscriptions viennoises des jumeaux Coelii.
ILN, Vienne 72 = C.I.L. XII 5864 - deux blocs de calcaire dur – Vienne.
A. Pelletier, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 2 à 4.

texte 1

Sex(to) Coelio, Volt(inia tribu), Cano,
quaest(ori).
Primus, libert(us), seuir.
Hic et frater, propter singularem et in
suos pietatem et inter se concordiam
quam in consortione iucundissuma
annum LXXVII agunt, ab ordine
decurionatu digni iudicati sunt
quam dexteritatem decurionum
munificentia remunerauerunt
posito simulacro Viennae argenteo
(sestertium) n(ummum) (ducentorum milium).

texte 2

Sex(to) Coelio, Volt(inia tribu), Nigro,
quaestori.
Primus, libert(us), seuir.
Hic et frater, propter singularem et in
suos pietatem et inter se concordiam
quam in consortione iucundissuma
annum LXXVII agunt, ab ordine
decurionatu digni iudicati sunt
quam dexteritatem decurionum
munificentia remunerauerunt
posito simulacro Viennae argenteo
(sestertium) n(ummum) (ducentorum milium).

(texte 1) : A Sextus Coelius Canus, de la tribu Voltinia, questeur. Primus, son affranchi, sévir. Lui et son frère, en raison du caractère exceptionnel de leur affection envers les leurs et de l'entente mutuelle qu'ils manifestent dans la vie commune pleine d'agrément depuis 77 ans, ont été jugés dignes du décurionat par le Sénat (de Vienne). Ils ont répondu à ce procédé obligeant des décurions par leur générosité en élevant une statue en argent de Vienne, d'une valeur de 200 000 sesterces. (texte 2) : A Sextus Coelius Niger, de la tribu Voltinia, questeur. Primus son affranchi, sévir.(etc…idem que texte 1).

10. Inscription mentionnant un flamine : Cornelius Gabinanus.
ILN, Vienne 73 = R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 96 à 99 – plaque moulurée de marbre jaune, brisée en deux - Vienne.
R. Lauxerois, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 96 à 99.

[.] Cor[neli(-) ?---,]
Gabinia[ni ?---]
Gabin[---,]
q(uaestor(-) c(oloniae) V(iennensium), fla[m(-)---,]
II uir(-) [iur(e) dic(undo) ou aer(ari),]

… ? Cornelius Gabinianus, fils de Gabiniano, de la tribu Voltinia, questeur de la colonie de Vienne, flamine de la Jeunesse ou du divin Auguste ?, duumvir chargé de dire le droit, ou chargé du trésor ?

11. Dédicace à un flamine de la Jeunesse, également augure.
ILN, Vienne 76 = C.I.L. XII 1903 – support indéterminé – Vienne.
F. Bertrandy, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 244.

[Q(uinto) V]al(erio), C(ai) [fil(io),]
[V]olt(inia tribu),
[Mac]edoni,
[flam(ini) Iu]uent(utis), [q(uaestori) c(oloniae V(iennae ou iennensium),]
[II uir(o) a]era[ri], a[ug(uri) ?]
- - -

A Quintus Valerius Macedo, fils de Caius, de la tribu Voltinia, flamine de la Jeunesse, questeur de la colonie de Vienne, duumvir chargé du trésor, augure (?) …

12. Inscription mentionnant …pronius, flamine.
ILN, Vienne 77 = C.I.L. XII 1876 – bloc de marbre, retaillé – Vienne.

[---]pronius, A(uli) [f(ilius),---]
[---]stus, q(uaestor), flam(en)[---]

...pronius ...stus, fils d'Aulus, questeur, flamine...

13. Dédicace à Vienne mentionnant un flamine de la Jeunesse.
ILN, Vienne 79 = C.I.L. XII 1906 – plaque de marbre mouluré brisée en trois – Vienne.

- - -
[- - -flam(-) Iuu]ent(utis ?)
[- - - II uir(-) iure] dic(undo ?)
- - -

…flamine de la Jeunesse (?)…duumvir chargé de dire le droit (?)…

14. Donation d'une horloge par …rius Mansuetus, sévir augustal.
ILN, Vienne 87 = C.I.L. XII 1893 – plaque de calcaire dur, retaillée – Vienne.

[---]rius Mans[uetus,]
[I]IIII uir Aug(ustalis),
[ho]rologium de su[a pec(unia),]
[fec(it)]. Res p(ublica) a nouo res[tituit.]

…rius Mansuetus, sévir augustal, a fait réparer à ses frais cette horloge et l'a remise à neuf.

15. Inscription commémorant une donation par une flaminique anonyme.
ILN, Vienne 88 = C.I.L. XII 1904 – plaque de calcaire retaillée de tous côtés - Vienne.

D(ecreto) d(ecurionum) flaminica Viennae,
tegulas aeneas auratas
cum carpusculis et
uestituris basium et signa
Castoris et Pollucis, cum equis,
et signa Herculis et Mercuri,
d(e) s(uo) d(edit).

...Par décret des décurions, flaminique de Vienne, des tuiles de bronze dorées, avec soubassements et ornements sculptés de bases, et de statues de Castor et Pollux avec leurs chevaux, et des statues d'Hercule et Mercure, à la suite d'un voeu.

16. Epitaphe d'un magistrat et d'une flaminique en l'église St Maurice.
ILN, Vienne 100 = C.I.L. XII 1868 – deux blocs de calcaire dur – Vienne.

[---] filius, Voltinia, Cre[scens ?---,]

[II uir a]erari, tr[ib(unus) milit]um leg(ionis) XX [Va]l(eriae)
Victricis, patronus colonia[e, uiuus,]

[sibi et ---] Gratinae flamini[ca]e Viennae, ux[ori--- ?]

… ?…Crescens, fils de ?, de la tribu Voltinia,…duumvir chargé du trésor, tribun militaire de la légion XX Valeria Victris, patron de la colonie, de son vivant pour lui et pour Gratina, flaminique de Vienne, son épouse.

17. Epitaphe de Decimus Titius Iustus, flamine de la Jeunesse.
ILN, Vienne 103 = C.I.L. XII 1902 – bloc de calcaire légèrement brisé – Vienne.

D(ecimo) Titio, D(ecimi) fil(io),
Vol(tinia tribu), Iusto,
II uir(o) iur(e) dic(undo),
flam(ini) Iuentutis.
Cassia, T(iti) fil(ia), Prisca,
uiro.

A Decimus Titius Iustus, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, duumvir chargé de dire le droit, flamine de la Jeunesse, Cassia Prisca, fille de Titius, pour son époux.

18. Epitaphe d'Aurelia Prima par son époux, Lucius Vibrius Eutyches, sévir augustal.
ILN, Vienne 108 = C.I.L. XII 1879 – sarcophage double – Vienne.

D(is) M(anibus)
Aureliae Primae.
L(ucius) Vibrius Eutyches,
IIIIII uir Augustal(is),
coniugi sanctissimae.

Aux dieux Mânes d'Aurelia Prima. Lucius Vibrius Eutyches, sévir augustal, à son épouse très digne.

19. Epitaphe dédiée à son épouse par Titus Cafatius Cosmus, sévir augustal.
ILN, Vienne 109 = C.I.L. XII 1900 – sarcophage double de calcaire dur - Vienne.

In parte antica

Solliae Fidae. T(itus) Cafatius
D(is). Cosmus, IIIIII uir(o) Aug(ustalis), coniug(i) .M(anibus)
cariss(imae) et sibi, uiuus, posuit.

In parte aversa

Solliae Fidae. T(itus) Cafatius
D(is). Cosmus, IIIIII uir Aug(ustalis), con- . M(anibus)
iug(i) cariss(imae) et sibi, uiuus, posuit.

(droit et avers identiques) A Sollia Fida, (D(is)) Titus Cafatius Cosmus (M(anibus)) sévir augustal à son épouse très chère et à lui même a érigé de son vivant (ce monument).

20. Epitaphe de Caius Rusonius Secundus, sévir de la colonie de Lyon.
ILN, Vienne 124 = C.I.L. XII 1898 – autel de calcaire – Saint-Romain-en-Gal.

D(is) M(anibus)
et quieti per[pe-]
tuae C(ai) Ruson[i]
Secundi, IIIIII uir(i) [Aug(ustalis)]
c(oloniae) C(opiae) C(laudiae) Aug(ustae) Lug(dunensium), ite[m]
sagario. C(aius) Ruson[ius]
Myron, IIIIII uir A[ug(ustalis)]
Lug(duni) honoratus, i[tem]
centonarius ho[no-]
ratus et sagariu[s cor-]
poratus, collibe[rto,]
bonorum exemp[lorum]
erga me. Heres, ex [ius-]
su eius, solus pos[ui]
et
sub ascia de[di-]
caui.

Aux dieux Mânes et au repos perpétuel de Caius Rusonius Secondus, sévir augustal de la colonie Copia Claudia Augusta de Lyon, ainsi que marchand de sayons. Caius Rusonius Myron, sévir augustal honoraire de Lyon, ainsi que centonaire honoraire et membre de la corporation des marchands de sayons, pour son co-affranchi, au comportement exemplaire à mon égard. En tant que son héritier, j'ai seul, sur son ordre, élevé (ce monument) et je l'ai dédié sous l'ascia.

Culte des dieux gréco-romains

21. Dédicace, en ex-voto, à Apollon par Caius Virius Victor et Lucius Vitalis.
ILN, Vienne 1 = C.I.L. XII 1809 – autel de calcaire – Vienne.

Apolloni
sacrum, ex uoto,
C(aius) Virius Victo[r]
et
L(ucius) Virius Vital[is]
s(oluerunt) l(ibentes) m(erito).

Consacré à Apollon à la suite d'un vœu, Caius Virius Victor et Lucius Virius Vitalis se sont acquittés (de leur vœu) volontiers et à juste titre.

22. Dédicace, en ex-voto, à Apollon par Nattia Severa.
ILN, Vienne 2 = C.I.L. XII 1810 – autel avec base et couronnement – Vienne.

Apollini Aug(usto)
sacrum,
Nattia, Soilli fil(ia),
Seuera,
ex uoto.

Consacré à Apollon auguste, Nattia Severa, fille de Soillus, à la suite d'un vœu.

23. Dédicace, en ex-voto, à la Fortune par L. Terentius Sabinus.
ILN, Vienne 5 = C.I.L. XII 1813 – partie supérieure d'un autel en calcaire - Vienne.

Fortunae,
ex uoto,
L(ucius) Terentius
Sabinus.

A la Fortune, à la suite d'un vœu, Lucius Terentius Sabinus.

24. Dédicace d'une statue au Génie des hastifères par Namerius Euprepes.
ILN, Vienne 6 = C.I.L. XII 1814 – colonne ronde de marbre – Vienne.

Sig(num) Genii,
Namerius
Euprepes,
magist(er)
(h)astiferor(um),
d(edit), d(edicauit).

Namerius Euprepes, président (du collège) des hastifères, a donné et dédié la statue du Génie.

25. Dédicace au Génie et à l'Honneur des utriculaires par trois particuliers.
ILN, Vienne 7 = C.I.L. XII 1815 – plaque de marbre – Vienne.

Genio et
Honori
utriclarior(um),
Aurel(ius)
Eutyche[s]
et Ant(onius)
Pelagius im-
munes d(e) s(uo) d(ederunt) et
<Au>rel(ius) Marinus, l(oco) d(ato) d(ecreto) u(triclariorum ?).

Au Génie et à l'Honneur des utriculaires, Aurelius Eutyches et Antonius Pelagius exempts ont offert (ce monument) à leurs frais, ainsi qu'Aurelius Marinus. Emplacement donné par décret des utriculaires (?).

26. Dédicace, en ex-voto, à Jupiter par Sentius Sabinus et Sentius Amabilis.
ILN, Vienne 8 = C.I.L. XII 1817 – support indéterminé – Sainte-Colombe.

[I]oui,
ex uoto,
Sentius Sabinus
et Sentius
Amabilis.

A Jupiter, à la suite d'un vœu. Sentius Sabinus et Sentius Amabilis.

27. Dédicace, en ex-voto, à Jupiter Optimus Maximus par L. Crepereius Marinus.
ILN, Vienne 9 = C.I.L. XII 1818 – support indéterminé – Vienne.

I(oui) O(ptimo) M(aximo),
ex uot(o),
L(ucius) Crep<e>r<e>i<u>s
Mar<i>nus.

A Jupiter très bon et très grand, à la suite d'un voeu, Lucius Crepereius Marinus.

28. Dédicace à Mars par S. Contessius Verus, édile.
ILN, Vienne 11 = C.I.L. XII 1821 – bloc de marbre (base de statue ?) – Vienne.

Marti,
[S]ex(tus) Contessius
Verus, aedil(is).

A Mars, Sextus Contessius Verus, édile.

29. Dédicace à Mercure par deux particuliers.
ILN, Vienne 17 = C.I.L. XII 1830 – autel de calcaire dur – Vienne.

Mercurio
Aug(usto) sac(rum),
uoto suscep[to,]
T(itus) Laetorius Duel-
[l]us Antestianus et
[-] Laetorius Numida
Antestianus
P D F.

Consacré à Mercure auguste, en accomplissement du vœu qu'ils avaient fait, Titus Laetorius Duellus Antestianus et …Laetorius Numida Antestianus…

30. Dédicace fragmentaire à Mercure par Publicius.
ILN, Vienne 18 = C.I.L. XII 1829 – partie supérieure d'un monument hexagonal – Vienne.

Mercur(io)
Aug(usto) sacr(um),
Publ(icius ?) AVINIS

Consacré à Mercure auguste, Publicius (?)…

31. Dédicace, en ex-voto, à Pluton et à Proserpine par …cilia Cornelia.
ILN, Vienne 19 = C.I.L. XII 1833 – bloc rectangulaire de calcaire – Vienne.

[Dis ?] Plutoni et Proserp(inae),
[---]cilia, G(ai) f(ilia), Cornelia,
ex uoto.

(Aux divinités ?) Pluton et Proserpine, ...cilia Cornelia, fille de Gaius, à la suite d'un voeu.

32. Dédicace à Vénus par L. Rufius Rufinus.
ILN, Vienne 25 = C.I.L. XII 1819 – autel de marbre – Vienne.

Veneri Aug(ustae),
L(ucius) Rufius
Rufinus
u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

A Vénus auguste, Lucius Rufius Rufinus s'est acquitté de son voeu volontiers et à juste titre.

33. Epitaphe de Sammonis, flamine de Mars.
ILN, Vienne 107 = C.I.L. XII 1899 – bloc de calcaire dur, gravé sur frise, fragment – Vienne.

[D(is) M(anibus) ?---, Vol]t(inia tribu), Sammonis, flam(inis) Mart(is).

Aux Dieux Mânes (?) de … Sammonis, de la tribu Voltinia, flamine de Mars.

34. Epitaphe de Caius Gessius Miccio, membre d'un collège funéraire.
ILN, Vienne 110 = C.I.L. XII 1914 – stèle de calcaire – Vienne.

Manibus
C(ai) Gessi
Miccionis.
Sodales
d(e) s(ua) p(ecunia).

Aux Mânes de Caius Gessius Miccio. Ses collègues (ont élevé ce monument) à leurs frais.

Culte des divinités à Mystères

35. Dédicace d'une statue au Génie des hastifères par Namerius Euprepes.
ILN, Vienne 6 = C.I.L. XII 1814 – colonne ronde de marbre – Vienne.

Texte déjà référencé : Nous savons que le culte de Bellone entretient des rapports étroits avec celui de Cybèle. Le fait que ce témoignage archéologique ait été retrouvé à Vienne n'est pas surprenant lorsque l'on connaît la place qu'occupe le culte rendu à la déesse phrygienne au sein du panthéon allobroge dans la capitale. Ce document daterait de la seconde moitié du IIème siècle.

36. Inscription mentionnant des dendrophores, par Attia Priscilla.
ILN, Vienne 83 = C.I.L. XII 1878 – fragment de colonne en marbre blanc – Vienne.

Attia Priscil[l]a SIBI[---] *L1. Priscilia Sibi*
ob cuius dedication(em), sport[ulas]
ded(it), pro dendr(ophoro), (denarios) bin[os ?]. *L3. dendr(ophoris)*

…Attia Priscilla (a offert) une statue (?) ; à l'occasion de la dédicace (de ce monument), elle a donné à chaque dendrophore, à titre de gratification, deux deniers (?).

37. Epitaphe mentionnant Tiberius Iulius Diadochus, un dendrophore.
ILN, Vienne 111 = C.I.L. XII 1917 – plaque de calcaire, *tabula litteris* – Vienne.

D(is) M(anibus)
Tib(erius) Iulius
Diadochus,
dendropho-
rus
munificus
--- ?

Aux dieux Mânes, Tiberius Iulius Diadochus, généreux dendrophore... (?)

38. Epitaphe de Lepidius Rufus, anubofore.
ILN, Vienne 112 = C.I.L. XII 1919 – support indéterminé - Vienne.

D(is) M(anibus)
et memoriae aeternae
Lepidi Rufi, anubofori,
qui uixit annos XXXX, m(enses) VIIII, d(ies) III,
qui genuit Palea mat<e>r(i), filio p(osuit).

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Lepidius Rufus, anubofore, qui a vécu quarante ans, neuf mois, trois jours. Palea, sa mère, qui l'a engendré, a élevé (ce monument) pour son fils.

Culte des dieux indigènes

39. Dédicace aux Mères Augustes, en forme d'ex-voto, par D. Dimarius Messulus.
ILN, Vienne 14 = C.I.L. XII 1824 – autel de calcaire dur – Vienne.

Matris
Augustis,
D(ecimus) Dimarius
Messulus
restituit,
ex uoto.

Aux Mères Augustes, Decimus Dimarius Messulus a renové (ce monument), à la suite d'un vœu.

40. Dédicace aux Mères par Cn. Pompeius Quartus.
ILN, Vienne 15 = C.I.L. XII 1825 – petit autel de pierre très frustre - Vienne.

[M]a[t]ris [A]ug[ustis,]
[C]n(aeus) P[o]mp(eius) Quar[tus ?]
u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Aux Mères Augustes, Cn Pompeius Quartus a dédié (ce monument) volontiers et à juste titre.

41. Dédicace, en forme d'ex-voto, aux Mères, par Caius Titus Sedulus.
ILN, Vienne 16 = C.I.L XII 1826 – autel de calcaire – Sainte-Colombe.

Matris
Augustis,
C(aius) Titius
Sedulus,
ex uoto.

Aux Mères Augustes, Caius Titius Sedulus, à la suite d'un vœu.

42. Dédicace à Sucellus par Gellia Iucunda.
ILN, Vienne 22 = C.I.L. XII 1836 – petit autel de calcaire, brisé – Vienne.

Deo Sucello,
Gellia Iucund[a]
u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Au dieu Sucellus, Gellia Iucunda s'est acquittée de son voeu volontiers et à juste titre.

43. Inscriptions viennoises des jumeaux Coelii.
ILN, Vienne 72 = C.I.L. XII 5864 – deux blocs de calcaire dur – Vienne. A. Pelletier, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 2 à 4.

Texte déjà référencé : Coptés par le Sénat de Vienne, questeurs, puis décurions à un âge exceptionnel, ces jumeaux, aristocrates, étaient très riches et ont offert une statue en argent de Vienna, dont la somme alouée à sa réalisation est la plus importante du monde romain.

Grenoble et son agglomération

Culte impérial

44. Dédicace aux puissances divines des Augustes et à la déesse Diane.
ILN, Vienne 362 = C.I.L. XII 2224 – fragment supérieur d'une colonne – Grenoble.

Numinibus
Aug(ustorum)
et deae Dian[ae].

Aux puissances divines des Augustes et à la déesse Diane…

45. Epitaphe de Sextus Attius Atticus par son fils.
ILN, Vienne 373 = C.I.L.XII 2235 – plaque de calcaire brisée – Grenoble.

D(is) M(anibus)
Sex(ti) Atti Attici,
omni[b]us honoribus functi.
Sex(tus) Attius Atticus, fil(ius).

Aux dieux Mânes de Sextus Attius Atticus, qui a exercé toutes les charges municipales. Sextus Attius Atticus, son fils.

46. Epitaphe de Publius Cassius Hermatio, sévir augustal.
ILN, Vienne 375 = C.I.L. XII 2237 – support indéterminé – Grenoble.

P(ublius) Cassius
Hermetio,
IIIIII (uir) Aug(ustalis)
u(otum) s(oluit) p(ecunia). *L4 : u(iuus) s(ibi) p(osuit).*

A Publius Cassius Hermetio, sévir augustal, suite à un voeu, à ses frais.

47. Epitaphe de Titus Cassius Mansuetus, duumvir et flamine de la Jeunesse.
ILN, Vienne 376 = C.I.L. XII 2238 – bloc dégagé de la Porte *Iouia* – Grenoble.
F. Bertrandy, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 245.

D(is) M(anibus)
T(iti) Cassi
Mansueti,
flamin(is) Iu[en]t(utis ?),
sc trib aerar(i),
II uiri iur(e) dic(undo), Cassia Attia, patrueli.

(Aux dieux Mânes), de Titus Cassi Mansuetus, flamine de la Jeunesse, … du trésor, duumvir chargé de dire le droit…Cassia Attia, à son cousin germain.

48. Epitaphe de Devillia Attica, flaminique municipale.
ILN, Vienne 378 = C.I.L. XII 2241 – support indéterminé, dégagé de la Porte *Iouia* – Grenoble.

Deuilliae
Atticae,
flaminicae.
Heredes.

A Devilla Attica, flaminique. Ses héritiers.

49. Epitaphe de Gratia Gratina et de Q. Iulius Saturninus, sévir augustal.
ILN, Vienne 379 = C.I.L. XII 2242 = C.A.G. 38/1, p. 86 – pierre rectangulaire – Grenoble.

Gratiae Gratin(ae),
animae
dulcissimae,
Q(uintus) Iulius
Saturninus
et sibi t(estamento) f(ieri) i(ussit).

Q(uinto) Iulio
Saturnino,
IIIIII uir(o) Aug(ustali).

Pour Gratia Gratina, être chéri, et pour lui-même, Quintus Iulius Saturninus a ordonné par testament la réalisation (de ce monument)./ A Quintus Iulius Saturninus, sévir augustal.

50. Epitaphe de Hiliria Quintilla, flaminique, par son époux, sévir augustal.
ILN, Vienne 381 = C.I.L. XII 2244 = C.A.G. 38/1, p. 87 – support indéterminé - Grenoble.
A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.-C. Michel, C.A.G. 38/1, Paris 1994, p. 87.

D(is) M(anibus)
Hiliriae Quintillae, flaminicae.
Sex(tus) Attius Myrosies, IIIIII uir Aug(ustalis),
coniugi karissimae, quae uixit
mecum ex uirginitate, annos
XXXV, me(n)s(es) II, dies XI, et sibi uiuu[s],
fecit et sub ascia dedicauit.

Aux dieux Mânes de Hiliria Quintilla flaminique. Sextus Attius Myrosies sévir augustal, à son épouse très chère qui vécut avec lui depuis sa jeunesse 35 ans 2 mois et 11 jours, et à lui de son vivant, il a fait (ce monument) et l'a dédié sous l'ascia.

51. Epitaphe de S. Iulius Condianus, flamine de la Jeunesse.
ILN, Vienne 382 = C.I.L. XII 2245 = C.A.G. 38/1, p. 87 – sarcophage en calcaire découvert vers la Porte *Herculea* – Grenoble.

D(is) M(anibus)
Sex(ti) Iul(i) Condiani, def(uncti) ann(orum) XXV,
flaminis Iuuentutis, q(uaestoris) c(oloniae) V(iennensium), aedili(s).
M(arcus) Valerius Iulianus, socer, et
Val(eria) Secundilla, coniugi piissimo.

Aux dieux Mânes, de Sextus Iulius Condianus décédé à 25 ans, flamine de la Jeunesse, questeur de la colonie de Vienne, édile. Marcus Valerius Iulanus, son beau-père, et Valeria Secundilla, à son époux très pieux.

52. Epitaphe de Sextilius Gallus, sévir augustal.
ILN, Vienne 384 = C.I.L. XII 2247 = C.A.G. 38/1, p. 87 – grande pierre ou sarcophage, dans la Porte *Iouia* – Grenoble.

D(is) M(anibus).
Sextilio Gallo, IIIIII(uiro) Aug(ustali). Attia, Attici fil(ia), Bellica
coniugi sanctiss(imo) et sibi, uiua posterisq(ue) suis fec(it).

Aux dieux Mânes. A Sextilius Gallus. Attia Bellica, fille d'Atticus, à son mari très digne, à elle de son vivant et à leurs descendants, a fait faire (ce monument).

53. Epitaphe de Q. Vettius Epictetus, sévir augustal.
ILN, Vienne 385 = C.I.L. XII 2248 = C.A.G. 38/1, p. 87 – support indéterminé, porte de Traine – Grenoble.

D(is) M(anibus)
Q(uinti) Vet[t]i, Nob-
i[l(is)] liberti,
Epicteti,
[I]IIII[I] uir(i) Aug(ustalis).
Heredes.

Aux dieux Mânes, de Quintus Vettius Epictetus, affranchi de Nobilis, sévir augustal. Ses héritiers.

54. Dédicace mentionnant un magistrat anonyme, flamine d'Auguste.
ILN, Vienne 386 = C.I.L. XII 2249 – fragment de frise mouluré – Grenoble.

[- - -] II uir(o)] aer(ari), flam(ini) Aug(usti), III uiro loc[o]r(um) [p(ublocorum) p(ersequendorum)--- ?]
[- - - ?] parentes, piissimo filio.

A…duumvir chargé du trésor, flamine d'Auguste, triumvir chargé de gérer le domaine public,…ses parents à leur fils très pieux.

Culte des dieux gréco-romains

55. Dédicace à Esculape par Caecus, gardien du temple d'Isis.
ILN, Vienne 351 = C.I.L. XII 2215 = C.A.G. 38/1, commune n°103, p. 84 = I.L. de Grenoble, n°1, p. 92 – support indéterminé, autel (?) sous la Porte *Iouia* – Grenoble.

Aesculapio
sacr[u]m,
Caecus,
Isidis aedit(uus),
p(osuit).

Consacré à Esculape, Caecus, gardien du temple d'Isis, a élevé cet autel.

56. Dédicace aux Fortunes par L. Surius Iucundus.
ILN, Vienne 352 = C.I.L XII 2216 = I.L. de Grenoble n°2, p. 93 = C.A.G. 38/1, commune n°103, p. 84 – support indéterminé – Grenoble.

Fortunis,
L(ucius) Surius
Iucundus
(uotum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Aux Fortunes, Lucius Surius Iucundus s'est acquitté (de son vœu), de bon gré et à juste titre.

57. Dédicace à Maïa par un personnage d'une grande famille viennoise.
ILN, Vienne 355 = I.L. de Grenoble, n°5, p. 96 à 98 = I.L.G.N. 338 = C.A.G. 38/1, p. 84 – plaque de bronze moulurée – Grenoble.
B. Rémy, Les Inscriptions Latines de Grenoble et de son agglomération, I.L. de Grenoble, Grenoble 2002, p. 96 à 98.

Maiae,
u(t) u(ouerat), s(oluit) l(ibens) mer(ito),
C(aius) Attius Atticus.

A Maïa, comme il l'avait promis, Caius Attius Atticus s'est acquitté (de son vœu) volontiers et à juste titre.

58. Dédicace testamentaire à Mars par Decimus Decmanius Caper, chevalier.
ILN, Vienne 357 = C.I.L. XII 2218 – base de statue en calcaire – Grenoble.

Marti,
D(ecimus) Decmanius Caper
t(estamento) p(oni) i(ussit).

A Mars, Decimus Decmanius Caper a ordonné par testament l'érection (de cette statue).

59. Dédicace à Mars auguste par les Cassii Severinus et Censorinus.
ILN, Vienne 358 = C.I.L. XII 2219 – autel en calcaire – Grenoble.

Marti Aug(usto),
Cassi
Seuerinus,
Censorinus.

A Mars auguste, les Cassii Severinus (et) Censorinus.

60. Dédicace à Mercure par L. Manilius Silanus.
ILN, Vienne 361 = C.I.L. XII 2223 = C.A.G. 38/1, p. 168 – autel de calcaire – Echirolles.

Mercurio,
L(ucius) Manilius
Silanus.

A Mercure, Lucius Manilius Silanus.

61. Dédicace testamentaire à Saturne par D. Decmanius Caper, chevalier.
ILN, Vienne 363 = C.I.L. XII 2225 = C.A.G. 38/1, p. 85 – base de statue en calcaire – Grenoble.

Saturno,
D(ecimus) Decmanius Caper
t(estamento) p(oni) i(ussit).

A Saturne, Decimus Decmanius Caper a ordonné par testament l'érection (de cette statue).

62. Epitaphe (?) de D. Decmanius Caper, sous-préfet des cavaliers de l'aile Agrippiana.
ILN, Vienne 370 = C.I.L. XII 2231 – support indéterminé – Grenoble.

[D(ecimus)] Decmanio
Capro,
sub praef(ecto) equit(um)
alae Agrippian(ae),
qui [(sestertium)] ICCC in sta-
tuas [---]
ut [---] et aenearum
[---]
[test(amento) reli]quit.

A Decimus Decmanius Caper, sous-préfet des cavaliers de l'aile Agrippiana, qui a laissé par testament cinquante mille sesterces pour des statues...et ... en bronze.

63. Epitaphe d'Aulus Caprilius Antullus, flamine de Mars.
ILN, Vienne 374 = C.I.L. XII 2236 – pierre de calcaire encastrée – Grenoble.
A. Pelletier, F. Dory, W. Meyer, J.C. Michel, C.A.G. 38/1, Paris 1994, commune n°103, p. 86.

A(ulo) Caprilio Antullo,
flamini Martis.
Primulus,
lib(ertus), patrono.

A Aulus Caprilius Antullus, flamine de Mars, Primulus affranchi à son patron.

64. Dédicace, en ex-voto, à Mercure par L. Divius Rufus.
ILN, Vienne 454 = C.I.L. XII 2222 = C.A.G. 38/1, p. 136, commune n°275 – autel de calcaire avec coussinets et *focus* – La Terrasse.

Mercurio
Aug(usto),
L(ucius) Diuius Rufus,
ex uoto,
s(oluit) l(ibens) m(erito).

A Mercure auguste, Lucius Divius Rufus, à la suite d'un voeu, s'est acquitté (de son voeu) volontiers et à juste titre.

Culte des divinités à Mystères

65. Dédicace à Esculape par Caecus, gardien du temple d'Isis.
ILN, Vienne 351 = C.I.L. XII 2215 – support indéterminé – Grenoble.

Texte déjà référencé : Gardien d'un sanctuaire local d'Isis, la déesse égyptienne, dont le culte est également attesté à Seyssinet-Pariset (ILN, Vienne 353), Caecus porte un nom unique latin.

66. Donation d'un autel à Isis Mère par Sex. Claudius Valerianus.
ILN, Vienne 353 = C.I.L. XII 2217 = I.L. de Grenoble, n°3, p. 94 = C.A.G. 38/1, commune n°388, p. 173 – autel perdu – Seyssinet Pariset.

Isidi matri,
Sex(tus) Claudius Valerianus
aram
cum suis ornamentis,
ut uouerat,
d(onum) d(edit). *L6. d(edit) d(edicauit)*

A Isis Mère, Sextus Claudius Valerianus a fait don de cet autel avec sa décoration, ainsi qu'il en avait fait le vœu.

Culte des dieux indigènes

67. Dédicace aux Mères Augustes par T. Cassius Eros.
ILN, Vienne 359 = C.I.L. XII 2220 = I.L. de Grenoble, n°9, p. 104 = C.A.G. 38/1, p. 84 – autel de calcaire avec base et couronnement moulurés, brisé – Grenoble.

Matris Aug(ustis)
sacrum,
T(itus) Cassius Eros.

Consacré aux Mères Augustes, Titus Cassius Eros.

Aoste et sa région

Culte impérial

68. Dédicaces à la puissance divine impériale par Marcus Verrius Mansuetus et son frère.
ILN, Vienne 597 – série de cinq inscriptions identiques – Aoste.

Numini Aug(ust-),
M(arcus) Verrius Man-
suetus, suo et
Masoni fratris
nomine,
t(estamento) p(oni) i(ussit).

A la puissance divine de l'Auguste (ou des Augustes). Marcus Verrius Mansuetus, en son nom et au nom de son frère Masonius, a ordonné par testament l'érection (de ce monument).

69. Dédicace, en ex-stipe, à la Victoire impériale par Caius Virrius Quartio.
ILN, Vienne 598 – bloc rectangulaire de calcaire valanginien – Aoste.

Victoriae
Aug(usti),
C(aius) Virrius
Quartio
t(estamento) p(oni) i(ussit).
Basis, ex stipe.

A la Victoire impériale, Caius Virrius Quartio a ordonné par testament l'érection (de ce monument). Base (érigée) avec le produit d'une quête.

70. Dédicace à la Victoire Auguste par un collège de sévirs (?).
ILN, Vienne 599 = C.I.L. XII 2389 – bloc de marbre – Aoste ou Nances.

	interprétation :
Victoriae Augusti,	*Victoriae Augusti*
T(itus)Flaminius Secondus,	*T. Flaminius Secundus*
T(itus) Flamini[us], T(iti) f(ilius), [---,]	
T(itus) [---] MAM[..]A	*(tres lineae legi nequeunt)*
MATC[---]M	
Cn(aeus) T Pis[---] OILISIT,	
Cn(aeus) F Romanus F[.]	*Cn F Romanus*
de suo pon(endum) curauerunt.	*De suo ponendum curauerunt*

A la Victoire impériale, Titus Flaminius Secundus, Titus Flaminius…, fils de Titus, Titus…, Cnaeus T… Pis…, Cnaeus F… Romanus F… ont pris soin de faire élever (cette statue) à leurs frais.

71. Participation à la construction d'un édifice par Sex. Vireius Sextus, décurion, pour la sauvegarde de Marc Aurèle.
ILN, Vienne 600 = C.I.L XII 2391. 2392 – série de trois inscriptions identiques, avec des variantes dans la mise en page, blocs de calcaire valanginien – Aoste.

Pro salute Imp(eratoris)
Caes(aris) M(arci) Aur(eli) Anto-
nini Aug(usti). tectum
porticus
cum suis columnis et
paenul(is) duabus et oper(e) tector(io),
Sex(tus) Vireius Sextus, decur(io),
d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit), Pollione II et Apro II co(n)s(ulibus).

.

Pour le salut de l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste ! Sextus Vireius Sextus, décurion, a offert à ses frais le toit du portique avec ses colonnes, les deux revêtements et la finition stuquée, pendant le second consulat de Pollion et Aper.

Culte des dieux gréco-romains

72. Dédicace à Esculape auguste par Marcus Pennius Apollonius.
ILN, Vienne 592 = C.I.L. XII 2386 – support indéterminé – Aoste.

Asclepio
Aug(usto),
M(arcus) Pennius
Apollon(ius).

A Esculape auguste, Marcus Pennius Apollonius.

73. Dédicace à Junon par …ius Severianus.
ILN, Vienne 593 = C.I.L. XII 2387 – plaque rectangulaire de calcaire, table lapidaire – Aoste.

[--- ?] Iunoni,
[---]ius Seuerianus

A Junon…ius Severianus.

74. Dédicace, en ex-voto, à Jupiter par Quintus Valerius Senecio.
ILN, Vienne 595 = C.I.L. XII 2410 – bloc quadrangulaire de calcaire –Aoste.

Ioui O(ptimo) M(aximo)
Augusto
sacrum,
Q(uintus) Valerius
Senecio, ex
uoto, s(oluit) l(ibens) m(erito).

Consacré à Jupiter très bon et très grand, auguste. Quintus Valerius Senecio, à la suite d'un vœu, s'est acquitté volontiers et à juste titre.

75. Dédicace à la Victoire impériale par Caius Virrius Quartio avec le produit d'une quête.
ILN, Vienne 598 – bloc rectangulaire de calcaire valanginien – Aoste.

Texte déjà référencé : Liée au culte impérial et à l'empereur régnant, la Victoire impériale est plus qu'une simple abstraction divinisée. Son culte se rencontre à cinq reprises en Narbonnaise, dont deux fois dans le *vicus* d'Aoste. Ce texte peut dater du Ier/IIème siècles.

76. Dédicace à la Victoire auguste par un collège de sévirs (?).
ILN, Vienne 599 = C.I.L. XII 2389 – bloc de marbre – Aoste ou Nances.

Texte déjà référencé : C'est la seconde dédicace à la Victoire impériale retrouvée dans la région d'Aoste. Celle-ci se caractérise par le fait que le dédicant serait un collège de sévirs.

Le reste de l'Isère

Culte impérial

77. Dédicace, en ex-voto, à Mercure par L. Taietius Chresimus, sévir augustal.
ILN, Vienne 287 = C.I.L. XII 1828 – autel de calcaire, contiguë à la chapelle N.-D. de Limon à Feyzin – Simandres.

[Me]rcurio
sacrum,
L(ucius) Taietius
Chresimus,
IIIIII uir Aug(ustalis),
ex uoto.

Consacré à Mercure, Lucius Taietius Chresimus, sévir augustal, à la suite d'un vœu.

78. Epitaphe par un sévir anonyme.
ILN, Vienne 290 – partie inférieure d'un autel de calcaire – Chuzelles.

[---IIIIII u]ir Au[g(ustalis),]
[---]imae.

…sévir augustal, à … très …

79. Epitaphe de Quintus Connius Sauria, sévir augustal.
ILN, Vienne 295 = C.I.L. XII 1880 – plaque de calcaire – Seyssuel.

D(is) M(anibus).
Q(uinto) Connio
Sauriae, IIIIII uir(o)
Aug(ustali). Q(uintus) Connius
Rhodochus,
IIIIII uir Aug(ustalis),
patri piissimo.
Q(uintus) Connius
Aper, auo.

Aux dieux Mânes. A Quintus Connius Sauria, sévir augustal. Quintus Connius Rhodochus, sévir augustal, pour son père très attentif. Quintus Connius Aper, pour son grand-père.

80. Inscription fragmentaire indéterminée, dont le dédicant semble sévir augustal.
ILN, Vienne 297 = C.I.L. XII 1806 – garniture d'accoudoir de lit en bronze – Les Roches-de-Condrieu.

L1 : [Eut]ych[---]
L2 : [IIIIIIuir] Aug[ust-],
L5 : Daph[nus]

... Eutyches (?), sévir augistal,… …Daphnus…

81. Inscription en l'honneur de Q. Valerius Macedo, augure, flamine de la Jeunesse.
ILN, Vienne 303 = C.I.L. XII 1783 – plaque de marbre, fragments de l'hermitage – Tain-l'Hermitage.

Q(uinto) Val(erio), C(ai) fil(io), Volt(tinia tribu),
Macedoni,
flam(ini) Iuuent(utis), q(uaestori) c(oloniae) V(iennensium),
II uir(o) aer(ari), auguri,
III uir(o) [l(ocorum)] p(ublicorum) p(ersequendorum). Huic
diuos Hadrianus
latum clauom cu[m]
quaest(ura) optuli[t]
et petentis
excusationem acc[epit.]
Vicani Boxs[ani]
et Noiomagens[es,]
patrono.

A Quintus Valerius Macedo, fils de Caius, de la tribu Voltinia, flamine de la Jeunesse, questeur de la colonie viennoise, duumvir du trésor, augure, triumvir chargé de gérer le domaine public, à celui-ci, le divin Hadrien, a obtenu le laticlave avec la questure et accepté de l'en dispenser comme il le demandait, les habitants des *uici* de Boxs(us ?) et les Noiomagenses à leur patron.

82. Epitaphe de Marcus Apronius Eutropus, médecin asclépiadien, sévir augustal.
ILN, Vienne 306 = C.I.L. XII 1804 – plaque de calcaire – Limony.

M(arco) Apronio
Eutropo,
medico Asclepi-
adio, IIIII<I> uir(o)
Aug(ustali) et
Clodiae eius.
Apronia Clodil(la),
parentib(us) opt<i>m(is).

A Marcus Apronius Eutropus, médecin asclépiadien, sévir augustal, et à Clodia, son (épouse). Apronia Clodilla, pour les meilleurs des parents.

83. Inscription fragmentaire mentionnant un flamine du divin Auguste (?).
ILN, Vienne 317 = C.A.G. 07, p. 294, commune n°152 – plaque en molasse dure – Mauves.

[---pra]efe[cto fabr(um), --- ?]
[III uir(o) loc(orum) publi]c(orum) persequ[end(orum), II uiralib(us)]
[ornamentis exor]nato, flam[(ini) diui Aug(usti) ?,]
[ex coll(egio) Honoris et ?] Virtutis[---]
[---]OM[---]
--- ?

…, préfet des ouvriers, …(?), triumvir chargé de gérer le domaine public, honoré des ornements du duumvirat, flamine du divin Auguste (?), membre du collège d'Honos (?) et de Virtus…

84. Dédicace, pro salute, à Septime Sévère et aux dieux et déesses immortels.
ILN, Vienne 320 = C.I.L. XII 2183 = C.A.G. 38/1, p. 112, commune n°176 – partie supérieure d'un autel octogonal de marbre blanc, avec couronnement – Agnin.

Ioui Optimo Maximo et
caeteris dis deabusq(ue)
immortalibus,
pro salute Imperator(um)
L(uci) Septimi Seueri et
M(arci) Aureli Antoni[ni]

A Jupiter très bon, très grand et à tous les autres dieux et déesses immortels, pour la sauvegarde des empereurs Lucius Septimius Severus et Marcus Aurelius Antoninus…

85. Epitaphe de G. Contessius Laevinus, flamine et duumvir.
ILN, Vienne 338 = C.I.L. XII 2207 = C.A.G. 38/1, p. 106 – stèle funéraire de calcaire moulurée – Saint-Just-de-Claix.

G(aio) Contessio,
Volt(inia tribu), Laeuino,
fl(amini ?), II uir(o) iur(e) dic(undo).
T(estamento) f(ieri) i(ussit).

A Gaius Contessius Laevinus, de la tribu Voltinia, flamine (?), duumvir chargé de dire le droit, monument élevé par testament.

86. Dédicace à l'Auguste, au dieu Mercure, par C. Capitoius Macrinus.
ILN, Vienne 559 = C.I.L. XII 2373 – autel de granit – Hières-sur-Amby.

Aug(usto) sacr(um), deo
Mercurio,
Victori, Mag-
niaco, Ve<l>launo,
C(aius) Capitoius Macri-
nus restituit.

Consacré à l'Auguste, au dieu Mercure, Victor, Magniacus, Vellaunus, Caius Capitoius Macrinus a restauré (ce monument).

Culte des dieux gréco-romains

87. Dédicace à Mercure par L. Taietius Chresimus, sévir augustal.
ILN, Vienne 287 = C.I.L. XII 1828 – autel de calcaire – Notre-Dame-de-Limon, Simandres.

Texte déjà recensé : Cette dédicace, en forme d'*ex-voto*, est adressée au premier des dieux du panthéon allobroge, Mercure. C'est la divinité la plus honorée sur le territoire, notamment à travers l'épigraphie. Notons qu'ici, le dédicant est un sévir augustal. Ce document pourrait dater du début du IIIème siècle.

88. Dédicace à Junon reine par T. Cassius Eros et ses fils.
ILN, Vienne 293 = C.I.L. XII 1816 = C.A.G. 38/1, commune n°303, p. 144 et 145 – autel de calcaire dur avec base, couronnement et *focus* – Seyssuel.

Iunoni Reg(inae) Aug(ustae)
sacrum,
T(itus) Cassius Eros
et Cassi
Priscus,
Euphemus,
Secondus,
fili.

Consacré à Junon reine auguste, Titus Cassius Eros et ses fils Cassius Priscus, Cassius Euphemus et Cassius Secondus.

89. Dédicace fragmentaire, en ex-voto, à Apollon par des membres de la famille des Caii Iulii.
ILN, Vienne 313 = C.I.L. XII 5859 = C.A.G. 07, p. 339, commune n°228 – fragment d'une plaque de marbre moulurée – Andance.

Ap[ollini]
Au[g(usto),]
C(aius) Iul(ius), M(arci) [fil(ius), ---]
C(aius) Iul(ius), C(ai) fi[l(ius), ---]
et Iulia [---]
ex uo[to --- ?]

A Apollon auguste, Caius Iulius ..., fils de Marcus, ..., Caius Iulius …, fils de Caius, et Iulia … à la suite d'un vœu.

90. Inscription fragmentaire mentionnant un flamine de la cité.
ILN, Vienne 317 = C.A.G. 07, p. 294, commune n°152 – plaque en molasse dure – Mauves.

Texte déjà recensé : Flamine du divin Auguste (?), le dédicant anonyme, magistrat de la cité de Vienne (voir le triumvirat), fait partie également d'un collège voué au culte d'Honos et de Virtus.

91. Dédicace à Jupiter et à tous les dieux et déesses immortels.
ILN, Vienne 320 = C.I.L. XII 2183 = C.A.G. 38/1, p. 112, commune n°176 – partie supérieure d'un autel octogonal de marbre blanc – Agnin.

Texte déjà recensé : Cet autel remarquable est dédié à **Septime Sévère** et **Caracalla**, ainsi qu'aux dieux et déesses immortels. Huit bustes couronnent ce monument, représentant, autour de **Septime Sévère**, les dieux de la semaine : Saturne, Soleil, Lune, Mars, Mercure, Jupiter et Vénus.

92. Dédicace votive, en forme d'ex-voto, dédiée à Maïa Auguste par T. Eppius Iullinus.
ILN, Vienne 327 = C.I.L. XII 2194 = C.A.G. 38/1, commune n°245, p. 128 et 129 – plaque moulurée de calcaire - château de Blagneux-Chevrières-Chatte.

Maiae
Aug(ustae) sacr(um),
T(itus) Eppius, D(ecimi) f(ilius),
Iullinus,
ex uoto.

Consacré à Maïa Auguste, Titus Eppius Iullinus, fils de Decimus, en accomplissement d'un vœu.

93. Dédicace, en ex-voto, à Mercure par T. Eppius Iullinus.
ILN, Vienne 328 = C.I.L. XII 2196 = C.A.G. 38/1, p. 128, commune n°244 – plaque moulurée de calcaire – Chatte.

Mercur(io)
Aug(usto) sacr(um),
T(itus) Eppius, D(ecimi) f(ilius),
Iullinus,
ex uoto.

Consacré à Mercure auguste, Titus Eppius Iullinus, fils de Decimus, à la suite d'un vœu.

94. Dédicace, en ex-voto, à Mercure par T. Eppius Iullinus.
ILN, Vienne 329 = C.I.L. XII 2195 = C.A.G. 38/1, p. 128, commune n°245 – plaque moulurée de calcaire – Chevrières.

Mercur(io)
Aug(usto) sacr(um),
T(itus) Eppius, D(ecimi) f(ilius),
Iullinus,
ex uot(o).

Consacré à Mercure auguste, Titus Eppius Iullinus, fils de Decimus, à la suite d'un vœu.

95. Dédicace à Minerve par Sucesa.
ILN, Vienne 330 = C.I.L. XII 2206 = C.A.G. 38/1, p. 107 – partie supérieure d'un autel de calcaire – Saint-Nazaire-en-Royans.

Su(c)ces(s)a Miner-
uae, u(t) u(ouerat), s(oluit) l(ibens) m(erito).

Su(c)ces(s)a (a élevé ce monument) à Minerve par reconnaissance en accomplissement d'un vœu.

96. Dédicace, en ex-voto, à Mercure par Dannia Martina.
ILN, Vienne 333 = C.I.L. XII 2213 – autel de calcaire – Saint-Martin-le-Colonel.

Mercurio
Aug(usto),
Dannia
Martina,
ex uoto.

Une fois encore, c'est le dieu primordial du panthéon allobroge, Mercure, qui est ici honoré. Toutefois, dans ce texte, le dédicant est une femme qui porte les *duo nomina* de la citoyenne romaine. Ce document peut dater des Ier/IIème siècles.

97. Dédicace, en ex-voto, à Mercure par Sex. Geminius Cupitus.
ILN, Vienne 341 = C.I.L. XII 2199 = C.A.G. 38/1, p. 108, commune n°164 – autel avec base et couronnement – Beaucroissant.

Mercurio
Aug(usto) Artaio
sacr(um),
Sex(tus) Geminius
Cupitus,
ex uoto.

Consacré à Mercure auguste Artaius, Sextus Geminius Cupitus, à la suite d'un voeu.

98. Dédicace, en ex-voto, à Mercure par C. Atisius Sedulus.
ILN, Vienne 342 = C.I.L. XII 2200 = C.A.G. 38/1, p. 108, commune n°164 – support indéterminé – Beaucroissant.

Mercurio
sacrum,
C(aius) Atisius Sedulus,
ex uoto.

Consacré à Mercure, Caius Atisius Sedulus, à la suite d'un vœu.

99. Dédicace à Quirinus par Coius Modestus et Iulius Macrinus.
ILN, Vienne 347 = C.I.L. XII 2202 = C.A.G. 38/1, p. 127, commune n°239 – base de statue ou autel, en calcaire – Saint-Laurent-du-Pont.

Quirino Aug(usto),
Coius Modes-
tus et Iul(ius) Ma-
crinus ex r(esponso) p(osuerunt) ?.

A Quirinus auguste, Coius Modestus et Iulius Macrinus, à la suite d'une réponse (du dieu) ont élevé (cet autel) (?).

100. Dédicace fragmentaire à Quirinus.
ILN, Vienne 348 = C.I.L. XII 2201 = C.A.G. 381, p. 127, commune n°239 – bloc mouluré de calcaire – Saint-Laurent-du-Pont.

Quirino Aug(usto)
sacrum,

Consacré à Quirinus auguste ...

101. Dédicace à Silvain par Quintus Ta …rus.
ILN, Vienne 349 = C.A.G. 38/1, p. 127 – autel de calcaire – Saint-Laurent-du-Pont.

Q(uintus) Ta[---]rus
Siluano dat.

Quintus Ta …rus fait don (de cet autel) à Silvain.

102. Dédicace, en ex-voto, à Apollon par T. Cominius Gratus et Censa.
ILN, Vienne 553 = C.I.L. XII 2374 – plaque oblongue de calcaire – La Balme-les-Grottes.

Apollini Aug(usto) sa[crum,]
T(itus) Cominius Gratus, me[dicus ?]
[et ?] Censa, mater, ex [uoto.]

Consacré à Apollon auguste, Titus Cominius Gratus, médecin (?) et Censa, sa mère, (ont élevé ce monument), à la suite d'un vœu.

103. Dédicace, ex-stipe, à Mercure par deux augures.
ILN, Vienne 557 = C.I.L. XII 2378 – autel de calcaire (*loculus* entre deux coussinets) – Creys-Mépieu.

Mercur(io)
August(o),
Sennius Ma-
rtius et Me-
lius Martin-
ianus, augur(es),
ex stipe.

A Mercure auguste, Sennius Martius et Melius Martinianus, augures (ont élevé ce monument), avec le produit d'une quête.

104. Dédicace à l'Auguste et au dieu Mercure par C. Capitoius Macrinus.
ILN, Vienne 559 = C.I.L. XII 2373 – autel de granit – Hières-sur-Amby.

Texte déjà recensé : Ce texte, dédié par un citoyen romain portant les *tria nomina*, et pouvant dater du règne d'**Hadrien** aux premières années du IIIème siècle, honore conjointement l'Auguste règnant et le dieu Mercure affublé de trois surnoms.

105. Dédicace fragmentaire à Mercure par Marcus Veratius….
ILN, Vienne 587 = C.I.L. XII 2417 – plaque de calcaire – Charancieu.

Mercurio [---],
M(arcus) Verat[ius ---]
[---]VV[---]

Consacré (?) à Mercure, Marcus Veratius …

Culte des dieux indigènes

106. Dédicace à la déesse Soioni par Luccius Marcia et Sennius Marianus.
C.I.L XII 2656 – bas relief aujourd'hui disparu – Soyons, Alba Helvorum.

Deae Soioni(s)
Aug
Luccius Marcia
et Sennius Mari-
anus de suo posu-
ernunt loco priua-
to up eior(um) pupillor.

A la déesse Soioni Auguste, Luccius Marcia et Sennius Marianus ont érigé (cette dédicace) de leur propre argent, en un lieu privé, pour la postérité.

107. Objet dédié à la déesse Coriotana par M. Iulius Primulus.
ILN, Vienne 565 = Exposition de Grenoble-Chambéry – bronze, anse gravée – Optevoz.

D<e>ae Coriotana[e,]
M(arcus) I(ulius) Primulus, d(edicauit). *L2. d(edit)*

A la déesse Coriotana, Marcus Iulius Primulus a dédié (ou a donné) cet objet.

La Combe de Savoie

Culte impérial

108. Epitaphe de Iulia Vera, flaminique Auguste.
ILN, Vienne 458 = C.I.L. XII 2317 = C.A.G. 73, p. 139, commune n°075 – bloc quadrangulaire de calcaire blanc - la Chapelle Blanche – La Rochette.

Iul(iae), Q(uinti) fil(iae),
Verae,
flam(inicae) Aug(ustae).
Maximilla, f(i)l(ia),
t(estamento) p(oni) i(ussit).

A Iulia Vera, fille de Quintus, flaminique d'Auguste, sa fille Maximilla a ordonné à la suite de ce testament la pose (de ce monument).

109. Série d'inscriptions dédiées à Rome.
ILN, Vienne 473. 474. 475 . 476. – graffites sur tuile – sanctuaire de Châteauneuf.

De nombreuses dédicaces sont faites dans ce sanctuaire à la seule Rome par des particuliers restés anonymes. Châteauneuf est un lieu de culte dédié à Mercure et *Limetus*, ainsi qu'à Maïa. Le culte impérial y est aussi très présent. Tous ces aspects montrent la variété du panthéon allobroge et sa complexité.

110. Epitaphe (?) monumentale fragmentaire de Taurinus, magistrat et pontife.
ILN, Vienne 529 = C.I.L. XII 2337 – quatre blocs quadrangulaires de calcaire – Grésy.

[---fil(ius), Volt(inia), T]aurinus, II uir iur(e) dic(undo), po[ntif(ex), III u]ir loc(orum)-pub(blicorum) [perseq(uendorum).]

…fils de …, (de la tribu) Voltinia, Taurinus, duumvir chargé de dire le droit, pontife, triumvir chargé de dresser l'état des lieux publics.

111. Dédicace, en ex-voto, à Apollon par Iustus, esclave de Mercure et Cérès.
ILN, Vienne 459 = C.I.L. XII 2318 = C.A.G. 73, commune n°215, p. 188 – petit autel de calcaire – La Rochette.

Apollini, ex uoto,
Iustus, Mercuri
et Ceresis ser(uus).

A Apollon, à la suite d'un vœu, Justus, esclave de Mercure et de Cérès.

112. Vœu à Mercure par Publius Attius Firmus.
ILN, Vienne 466 = C.A.G. 73, p. 144 et 145 – graffite sur enduit mural peint en rouge, brisé en 11 morceaux – Châteauneuf.

Publi[u]s Attius Firmus
uotum feci Merqur[i]o,
qum per L[ong]um[?] c[or]nu[?] Benac(i) d(ominus) n(oster) Ti(berius ?)[---]
Hic profane ob[n(um)], per n(umina ?) D(ei ?) M(ercuri ?) et D(eae) Ro(mae ?)
mulsi e(t) pie d[ola ?] broqum [---]
et t[e]r
(h)ic [pr]ofano I[---].

Moi, Publius Attius Firmus, j'ai fait voeu à Mercure, lorsqu'à travers la longue corne du lac de Garde notre seigneur (?) Tibère (?) …ici, je consacre une offrande au nom des puissances divines (?), du dieu Mercure et de la déesse Rome (?)…(j'ai apaisé ?) et pieusement, avec une dolâtre (?)…et par trois fois, ici je consacre…

113. Mention fragmentaire de l'accomplissement d'un vœu…à Mercure et Maïa.
ILN, Vienne 471 = C.A.G. 73, p. 145, commune n°079 – graffite n°1 sur enduit mural peint en rouge – Châteauneuf.

[---Si ou cum primum h]abuero (denarios) V[---]
[---tum don]um ponam (denarios) XII (et) s(emissem)
[---]e reticlu[.] idonis,
[---sacr]ificabo Mer[c]urio (denariis) V[---]
et Maiae,
sacrifica[b]o (denariis) II s(emisse).

…Une fois que j'aurai…deniers…, alors je déposerai un don à l'aide de douze deniers et demi…je sacrifierai à Mercure cinq deniers et à Maïa, je sacrifierai deux deniers et demi.

114. Dédicace à Mercure et Maïa par un anonyme.
ILN, Vienne 472 = C.A.G. 73, p. 145, commune n°079 – graffite n°14 sur enduit mural peint en rouge – Châteauneuf.

[Vi]ginti
[Mer]cur<i>o et M[aiae,]
[u(otum) s(olui) l(ibens) ?] m(erito) (?).

…vingt…à Mercure et à Maïa,…je me suis acquitté de mon vœu volontiers et à juste titre (?).

115. Dédicace à une divinité indéterminé par T. Domitius Montanus, prêtre de Mercure.
ILN, Vienne 532 = C.I.L. XII 2340 – *cippus quadratus*, bloc de calcaire – Tournon (proche de Tamié).

T(itus) Domitus, T(iti) f(ilius),
Montanus,
sacerdos Mercuri,
d[e] s[uo] d(edit).

Titus Domitus Montanus, fils de Titus, prêtre de Mercure, a offert (cette statue) à ses frais.

116. Dédicace, en ex-voto, à Apollon auguste par Sex. Atilius Tertius.
ILN, Vienne 533 = C.I.L. XII 2342 = C.A.G. 73, p. 165, commune n°124 – plaque moulurée de marbre gris – Gilly-sur-Isère.

Apollini
Aug(usto),
Sex(tus) Atilius
Tertius,
ex uoto.

A Apollon auguste, Sextus Atilius Tertius, à la suite d'un vœu.

117. Dédicace à Mercure par C. Betutius Bassinus et Q. Betutius Gratinus.
ILN, Vienne 534 = C.I.L. XII 2339 - autel de calcaire – Gilly-sur-Isère.

Mercur(io),
C(aius) Betutius
Bassinus et
Q(uintus) Bet(utius) Gratin(us)
uotum.

A Mercure, Caius Betutius Bassinus et Quintus Betutius Gratinus (se sont acquittés) de leur voeu.

118. Dédicace fragmentaire à Mercure par …ilius… .
ILN, Vienne 535 = C.I.L. XII 2341 – support indéterminé – Gilly-sur-Isère.

[Mer]curio,
[---]ilius
[---]RO
[---]BIRVI.

A Mercure, …ilius …

Culte des dieux indigènes

119. Inscription dédicatoire du sanctuaire de Limetus.
ILN, Vienne 462 = C.A.G. 73, p. 144, commune n°079 – plaque de calcaire de schiste gris – Châteauneuf.

[Pr]im[us et]
Quartio,
Atepon(is)
[f]i(li), Limet[o,]
u(t) u(ouerant) s(oluerunt) l(ibentes) [m(erito).]

Primus et Quartio, fils d'Atepo, à Limetus se sont acquittés de leur voeu, volontiers et à juste titre, comme ils s'y étaient engagés.

120. Dédicace, en ex-voto, à Elausia (?) par Iulia Avita.
ILN, Vienne 528 = C.A.G. 73, p. 171, commune n°129 – bloc de calcaire gris – Grésy.

[I]ulia, Sexti
filia, Auita,
Elausiae (?),
[ex] uoto.

Iulia Avita, fille de Sextus, à Elausia (?), à la suite d'un vœu.

La Région d'Aix-les-Bains

Culte impérial

121. Dédicace d'un autel par Zmertuccius Titianus, patron du vicus d'Aquae pour commémorer la donation d'un bois sacré par les *decemlecti*.
ILN, Vienne 666 = AE 1934, 165 – bloc rectangulaire en calcaire – Aix-les-Bains.

[Decemlecti pos-]
[se]sso[r]um Aqu[en-]
sium donauer(unt)
lucum cum sua ui-
nea uicanis A-
quens(ibus) ad ludos
celebrand(os) pro
salute Imp(eratoris) Aug(usti).
Zmertuccius Ti-
tianus, p(atronus) u(ici) aram
d(e) s(uo) d(edit).

Les dix représentants des propriétaires aixois ont donné un bois sacré avec son vignoble aux habitants du bourg d'Aix-les-Bains afin de célébrer des jeux, pour la protection de l'auguste empereur. Zmertuccius Titianus, patron du bourg a offert cet autel à ses frais.

122. Epitaphe de Titia Crispina par D. Titius Apolaustianus, sévir augustal.
ILN, Vienne 677 = C.I.L. XII 2457 – autel de calcaire – Aix-les-Bains.

D(is) M(anibus)
Titiae
Crispanae.
D(ecimus) Titius
Apolaustia[nus,]
[III]III uir Aug(ustalis).

Aux dieux Mânes de Titia Crispina. Decimus Titius Apolaustianus, sévir augustal.

123. Dédicace d'un temple par un flamine impérial et flamine de Mars.
ILN, Vienne 696 = C.I.L. XII 2458 – deux blocs de calcaire non jointifs de calcaire – Brison-Saint-Innocent.

[praef(ectus) f]abr(um), flamen [Rom(ae) et Aug(usti) ?,]
fl[amen] Mart(is), templum c[um]
omnibus ornamentis quo[d ?---]

...préfet des ouvriers, flamine de Rome et d'Auguste (?), flamine de Mars (a fait construire ?) un temple avec tous ses ornements.

Culte des dieux gréco-romains

124. Dédicace à Mercure par T. Terentius Catullus.
ILN, Vienne 642 = C.I.L. XII 2435 = C.A.G. 73, p. 129, commune n°051 – bloc rectangulaire de calcaire – Le Bourget-du-Lac.

Mercurio August(o)
sacrum,
T(itus) Terentius Catullus
u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Consacré à Mercure auguste, Titus Terentius Catullus s'est acquitté de son voeu volontiers et à juste titre.

125. Dédicace à Mercure par L. Catius Lucanus.
ILN, Vienne 643 = C.A.G. 73, p. 129, commune n°051 – base de statue en calcaire – Le Bourget-du-Lac.

L(ucius) Catius
Lucanus,
Mercurio,
u(t) u(ouerat) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Lucius Catius Lucanus s'est acquitté (de son vœu) à Mercure, volontiers et à juste titre, comme il s'y était engagé.

126. Dédicace d'un temple par un flamine impérial, également flamine de Mars.
ILN, Vienne 696 = C.I.L. XII 2458 – deux blocs jointifs de calcaire – Brison-Saint-Innocent.

Texte déjà recensé : Evergète anonyme, le dédicant est un magistrat viennois ayant fait construire un temple avec ses ornements. Flamine de Rome et d'Auguste (?), le dédicant est aussi flamine de Mars, ce qui peut faire penser que le temple était dédié à cette divinité.

Culte des dieux indigènes

127. Dédicace à Bormo, par M. Licinius Ruso.
ILN, Vienne 660 = C.I.L. XII 2443 = C.A.G. 73, p. 107, commune n°8 – bande de calcaire – Aix-les-Bains.

M(arcus) Licin(ius) Ruso, Borm(oni), u(t) u(ouerat) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Marcus Licinius Ruso s'est acquitté (de son vœu) à Bormo, volontiers et à juste titre, comme il s'y était engagé.

128. Dédicace à Borvo, par Q. Vettius Guticus.
ILN, Vienne 661 = C.I.L. XII 2444 – bloc rectangulaire de calcaire – Aix-les-Bains.

Q(uintus) Vettius
Guticus
Boru(oni) u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Quintus Vettius Guticus s'est acquitté de son voeu à Borvo, volontiers et à juste titre.

129. Dédicace, en ex-voto, aux Comedovae par M. Helvius Iuventius.
ILN, Vienne 662 = C.I.L. XII 2445 – bloc quadrangulaire de calcaire blanc (autel ?) – Aix-les-Bains.
H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, La Savoie gallo-romaine, Chambéry 1997, p. 181.

Comedouis
Augustis,
M(arcus) Heluius, Seueri
fil(ius), Iuuentius,
ex uoto.

Aux Comedovae Augustes, Marcus Helvius Iuventius, fils de Severus, à la suite d'un vœu.

130. Dédicaces faites par les decemlecti d'Aquae.
ILN, Vienne 666 – bloc rectangulaire de calcaire – Aix-les-Bains.

Texte déjà recensé : Cette dédicace d'un autel a été gravée par le patron du *vicus* pour commémorer la donation d'un bois sacré par les *decemlecti*. Certains chercheurs pensent que ce bois sacré avait peut-être comme dieu tutélaire *Borvo*, ce qui peut sembler logique lorsque l'on connaît la place importante qu'occupe cette divinité à *Aquae*.

130bis. Dédicace d'un autel pour commémorer la donation d'un atelier de potier et d'un bassin par les decemlecti.
ILN, Vienne 665 = C.I.L. XII 2461 – autel de calcaire – Aix-les-Bains.

Aram deceml(ecti)
Aquenses et pa-
troni de suo
ob donum fig-
lin(arum) quem LIV[---]

[possessoribus ? uici]
[Aqu ?]arum [---]
et uicanis don(auerunt)
ad epulum la[c-]
um cum suo
fructu.
Pat[roni] : Ruf(ius) Iulianus,
Smer(ius) Masuetus. Dece-
mlecti : Can(ius) Decimu[s,]
Tit(ius) Hyginus, Tinc(ius) De[r-]
co, Iul(ius) Spinter, Smer(ius) L[i-]
cinianus, Rom(anius ?) Valerius,
Cac(usius ?) Decimianus, Ael(lius ?)
[D]ecumanus, Sol(lius) Se[---,]
[---]ius R[---.]

Les dix représentants d'Aix et les patrons (offrent cet) autel à leurs frais à l'occasion du don d'un atelier de potier que…[de même] ont donné aux propriétaires (?) du vicus d'Aix et à ses habitants un bassin dont le revenu servira à financer un repas public. Les patrons : Rufus Iulianus, Smerius Masuetus. Les dix membres choisis : Canius Decimus, Titius Hyginus, Tincius Derco, Iulius Spinter, Smerius Licinianus, Romanius (?) Valerius, Cacusius (?) Decimianus, Aelius (?) Decumanus, Sollius Se…

131. Dédicace, en ex-voto, aux Maîtresses par Marcus Carminius Magnus.
ILN, Vienne 693 = C.I.L. XII 2446 = C.A.G. 73, commune n°59, p. 132 – bloc quadrangulaire de calcaire – Brison-Saint-Innocent.
H. Barthélémy, C. Mermet, B. Rémy, La Savoie gallo-romaine, Chambéry 1997, p. 181.

Dominis,
exs uoto s(oluit) l(ibens) m(erito)
M(arcus) Carminius Magnus
pro salute sua et
suorum.

Aux Maîtresses, Marcus Carminius Magnus a accompli, volontiers et à juste titre, son vœu pour son salut et celui des siens.

132. Dédicace aux Mères par L. Daverius M… .
ILN, Vienne 694 = C.I.L. XII 2448 = C.A.G. 73, commune n°59, p. 132 – tablette moulurée de calcaire brisée de tous les côtés – Brison-Saint-Innocent.

Matris Au[gustis,]
L(ucius) Dauerius M[---]
u(otum) s(oluit) l(ibens) [m(erito).]

Aux Mères Augustes, Lucius Daverius M...s'est acquitté de son voeu volontiers et à juste titre.

133. Dédicace fragmentaire, en ex-voto, à une divinité auguste indéterminée.
ILN, Vienne 695 = C.I.L. XII 2449 = C.A.G. 73, commune n°59, p. 132 – inscription gravée sur support indéterminé, coupée en deux, perdue – Brison-Saint-Innocent.

[---Au ?]g(usto ou ae) [sa]cr(um),
[---]uico se[---] CARV[---]
[ex a]ntiqua consue-
[tudi]ne, L(ucius) A[---]rius
[---]inus, ex u(oto) d(e) p(ecunia) [s(ua).]

Consacré à … Auguste (?), selon l'ancienne coutume, Lucius A…rius …inus, à la suite d'un vœu a fait construire (ce monument) à ses frais.

Le reste de la Savoie

Culte impérial

134. Dédicace à Mars Auguste par C. Betutius Hermes, sévir augustal.
ILN, Vienne 621 = C.I.L. XII 2415 = C.A.G. 73, commune n°204, p. 186 – bloc de pierre conservé dans l'église – Le Pont-de-Beauvoisin.
F. Bertrandy, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 238.

Marti Aug(usto),
C(aius) Betutius Hermes,
IIIIII uir Aug(ustalis),
t(estamento) p(oni) i(ussit).

A Mars Auguste, Caius Betutius Hermes, sévir augustal, a ordonné par testament que (ce monument) soit élevé.

135. Epitaphe de Sex. Sammius Firminus, par M. Staius Achilleus, sévir augustal.
ILN, Vienne 629 = C.A.G. 73, p. 172, commune n°140 – autel de calcaire mouluré – Jongieux.

D(is) M(anibus)
Sex(ti) Sammi Fir-
mini. M(arcus) Staiu[s]
Achilleus, II[IIII]
uir Aug(ustalis), I ? [---]
nae suae [---].

Aux dieux Mânes de Sextus Sammius Firminus. Marcus Staius Achilleus, sévir augustal …

136. Donation testamentaire d'une fontaine par Sextus Decidius, sévir augustal.
ILN, Vienne 637 = C.A.G. 73, p. 125, commune n°031 – bloc en calcaire gris de Lemenc – Bassens.

Sex(tus) Decid(ius),
Prisci lib(ertus),
[---]V[---],
IIIIII uir Aug(ustalis).
Ex testam(ento),
Nisus, leg(atarius).

Sextus Decidius, affranchi de Priscus, … sévir augustal, (a offert ce monument). En exécution du testament (de Sex. Decidius). Nisus, son légataire (a veillé à son édification).

137. Dédicace aux dieux et déesses immortels pour la sauvegarde des Sévères, par le procurateur Septimius Honoratus.
ILN, Vienne 704 = C.I.L. XII 2491 = C.A.G. 73, p. 127, commune n°043 – bloc quadrangulaire – La Biolle.

[Dis,] dea[b]u[sque im-]
mor[t]a[libus,]
pro salu[te D(ominorum) n(ostrorum) Imp(eratorum) L(uci)]
S[e]p[ti]mi [Seuiri Pertin(acis) Aug(usti) et]
M(arci) Aureli An[t]o-
n[ini] Au[g(usti) [et P(ubli) Septi-]]
[mi Getae, nob(ilissimi) Caes(ari)] et
Iuliae Aug(ustae), Ma-
tris castror(um).
Septimius Ho-
noratus, proc(urator)
Aug(ustorum) et Caes(aris).

Aux dieux et déesses immortels pour le salut de nos souverains les empereurs Lucius Septimius Severus Pertinax Auguste, et Marcus Aurelius Antoninus Auguste, et Publius Septimius Geta, très noble César, et Julia Augusta, mère des camps. Septimius Honoratus, procurateur des Augustes et des Césars.

138. Donation du fils de Certus pour la sauvegarde de Trajan.
ILN, Vienne 709 = C.I.L. XII 2492 – plaque parallélépipédique moulurée de calcaire – Albens.

[---]tti Certi filius,
[--e]t ornamentis uicanis
[--- Tra]iani Part(h)ici Vantesicae.

…ttius, fils de Certus, (a offert) avec tous ses ornements aux habitants du bourg d'Albens…pour la sauvegarde de Trajan Parthique.

139. Dédicace d'une basilique à Jupiter par Caius Licinius Calvinus.
ILN, Vienne 521 = C.I.L. XII 2332 – plaque d'ardoise – Saint-Pierre-d'Albigny.

Ioui O(ptimo) M(aximo),
basilicam
C(aius) Licinius
Caluinus.

A Jupiter très bon et très grand, Caius Licinius Calvinus (a offert cette) basilique.

140. Dédicace fragmentaire à Jupiter par un anonyme.
ILN, Vienne 619 = C.I.L. XII 2413 – bloc de marbre – Belmont-Tramonet.

I(oui) O(ptimo) M(aximo),

A Jupiter très bon et très grand, …

141. Dédicace à Jupiter par Sex. Cornelius Pollio et L. Cornelius Corbulo.
ILN, Vienne 620 = C.I.L. XII 2414 – bloc de calcaire – Belmont-Tramonet.

Ioui O(ptimo) M(aximo),
Sex(tus) Cornel(ius) Pollio
suo et L(uci) Corneli
Corbulonis fra-
tris sui nomine.

A Jupiter très bon et très grand, Sextus Cornelius Pollio, en son nom et au nom de son frère Lucius Cornelius Corbulo.

142. Dédicace à Mars par C. Betutius Hermes, sévir augustal.
ILN, Vienne 621 = C.I.L. XII 2415 – support indéterminé – Le Pont-de-Beauvoisin.

Texte déjà référencé : Ce document gravé en l'honneur de Mars, dieu très important dans le panthéon allobroge, est ici, de manière exceptionnelle dans la cité, le fait d'une dévotion d'un citoyen romain en charge d'une semi-magistrature, celle de sévir augustal.

143. Dédicace à Mercure et Minerve, par Albanus Valerius.
ILN, Vienne 627 = C.I.L. XII 2436 = C.A.G. 73, p. 140, commune n°076 – inscription lapidaire, bloc perdu d'un autel – La Chapelle-du-Mont-du-Chat.
B. Rémy, F. Ballet, E. Ferber, C.A.G. 73, Paris 1997, p. 140.

Mercurio
et Mineruae,
Albanus
Valerius u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

A Mercure et Minerve (?), Albanus Valerius (a élevé ce monument), à juste titre en accomplissement d'un voeu.

144. Dédicace fragmentaire, en ex-voto, à Mercure par Sex. Apicius Successus.
ILN, Vienne 628 = C.I.L. XII 2437 – deux blocs de calcaire appartenant à la même inscription – La Chapelle-du-Mont-du-Chat.

Mercur[i]o
Aug(usto),
Sex(tus) Apicius Successus,
ex uoto [l(ibens)] m(erito).

A Mercure auguste, Sextus Apicius Successus, à la suite d'un vœu (a dédié ce monument) volontiers et à juste titre.

145. Epitaphe de Sex. Decidius, magistrat et flamine de Mars, décoré par Tibère.
ILN, Vienne 638 = C.I.L. XII 2430 – plaque de calcaire gris de Lemenc – Saint-Alban-Leysse.
F. Bertrandy, R.A.N., t 33, Montpellier 2000, p. 238.

Sex(tus) Decid[ius, - f(ilius), ---?,]
trib(unus) milit(um) l[eg(ionis)---, do(nis) mil(itaribus) hon(oratus) ?]
a Ti(berio) Caesare [Aug(usto)---,]
IIII uir, flam(en) M[artis,---]
[---].

A Sextus Decidius, fils de..., tribun militaire de la légion…, décoré (?) Par Tibère César Auguste, quattuorvir, flamine de Mars…

146. Dédicace au Génie de la maison par Q. Iulius Macrinus.
ILN, Vienne 639 = C.I.L. XII 2429 – autel en calcaire gris – La Ravoire.

G(enio ?) d(omus ?),
Q(uintus) I(ulius) Mac-
rinus
u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Au Génie de la maison (?), Quintus Iulius Macrinus s’est acquitté de son vœu volontiers et à juste titre.

Le pagus de Diane en Haute-Savoie

Culte des dieux indigènes

147. Donation d'un sanctuaire à Auguste Vintius par T. Valerius Crispinus, son prêtre, également préfet du district.
ILN, Vienne 778 = C.I.L. XII 2558 = I.L.H.S. 67 – plaque moulurée de calcaire blanc – Hauteville.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 91.

Aug(usto) Vint[io]
sacr(um),
T(itus) Valerius
Crispinus,
sacer(dos) Vinti,
praef(ectus) pag(i) Dia(nensis ou nae)
aedem d(edit).

Consacré à Auguste Vintius, Titus Valerius Cripinus, prêtre de Vintius, préfet du district de Dia--- (?) a donné ce sanctuaire.

148. Dédicace à Vintius Auguste Pollux par Q. Catius Bellicus, son prêtre, pour commémorer l'érection d'un temple (?).
ILN, Vienne 784 = C.I.L. XII 2561 = I.L.H.S. 96 – support indéterminé – Seyssel.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 120.

Vintio Au[g(usto)]
Polluci sa[cr(um),]
Q(uintus) Catius, [-f(ilius) ?,]
Bellicus,
sacerdos, [praef(ectus) ?]
[p]agi Dia[n(ensis ou ae) ?]
d(e) s(uo) p(onendum) c(urauit).

Consacré à Vintius Auguste Pollux, Quintus Catius Bellicus, fils de…, prêtre, préfet (?) du district Dia---, a pris soin de faire élever (ce monument) à ses frais.

149. Dédicace, en ex-voto, à Vintius Pollux par Cnaeus Terentius Terentianus.
ILN, Vienne 785 = C.I.L. XII 2562 = I.L.H.S. 97 = C.A.G. 74, p. 325, commune n°269 – autel de calcaire roux – Seyssel.

Deo Vintio
Polluci,
Cn(aeus) Terentius,
Billonis fil(ius),
Terentianus,
ex uoto.

Au dieu Vintius Pollux, Cnaeus Terentius Terentianus, fils de Billo, à la suite d'un vœu.

150. Dédicace à Auguste Vintius par C. Marius, chevalier.
ILN, Vienne 786 = I.L.H.S. 98 – plaque moulurée, calcaire blanc – Seyssel.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 122 et 123.

August[o Vintio sacr(um) ?,]
C(aius) Marius, D(ecimi) [f(ilius), Volt(inia tribu),]
II uirum i[ur(e) d(icundo), praef(ectus)]
fabrum III [---IIIuirum]
[l]ocor(um) pub[licor(um) pers(equendorum).]
[-Ma]rius, D(ecimi) f(ilius), [Volt(inia tribu)---].

Consacré à l'Auguste régnant (?), ou plus sûrement à Auguste Vintius, Caius Marius, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, duumvir chargé de dire le droit, préfet des ouvriers, triumvir chargé de gérer le domaine public. …Marius, fils de Decimus, de la tribu Voltinia…

151. Dédicace fragmentaire, en ex-voto, à une divinité indéterminée par un anonyme, préfet du district.
ILN, Vienne 787 = C.I.L. XII 2562a = I.L.H.S. 99 – bloc de calcaire blanc – Seyssel.

[---]IS
[---praef(ectus) ?] pagi
[---] et
[---]tus
[--- ?, ex u]oto.

A …, préfet (?) du district …et …tus …, à la suite d'un vœu.

152. Dédicace fragmentaire, en ex-voto, à une divinité indéterminée.
ILN, Vienne 788 = I.L.H.S. 100 – bloc de calcaire – Seyssel.

[---, ex] uoto.

A …, à la suite d'un vœu.

Le Haut sanctuaire de Passy

Culte impérial

153. Dédicace, en ex-voto, consacrée à Mars par Aulus Isugius Vaturus, magistrat municipal.
ILN, Vienne 547 = C.I.L. XII 2349 = I.L.H.S. 79 = C.A.G. 74, p. 286, commune n°208 – plaque moulurée de calcaire jaune – Passy.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 106

Marti,
A(ulus) Isigius, A(uli) f(ilius),
Volt(tinia tribu), Vaturus,
flamen Aug(usti),
II uir aerari,
ex uoto.

A Mars, Aulus Isugius Vaturus, fils d'Aulus, de la tribu Voltinia, flamine d'Auguste, duumvir du trésor, à la suite d'un voeu.

Culte des dieux gréco-romains

154. Dédicace, en ex-voto, consacrée à Mars par Aulus Isugius Vaturus.
ILN, Vienne 547 = C.I.L. XII 2349 – plaque moulurée de calcaire jaune – Passy.

Texte déjà recensé : Aulus Isugius Vaturus, en tant que flamine impérial et duumvir du trésor, fait partie de l'élite allobroge. Il honore ici l'un des principaux dieux du panthéon allobroge, Mars. Le lieu-dit les Outards, comme le montrent les documents suivants, est l'un des plus grands sanctuaires dédié à Mars. Il est donc intéressant qu'un membre de l'aristocratie viennoise y ait consacré une dédicace.

155. Dédicace, en ex-voto, à Mars par L. Vibius Vestinus, magistrat municipal.
ILN, Vienne 548 = C.I.L. XII 2350 = I.L.H.S. 80 – plaque de calcaire jaune – Passy.

Marti Aug(usto),
pro salute
L(uci) Vibi, L(uci) fil(i),
Flauini.
L(ucius) Vibius Vestinus,
pater,
II uir iur(e) dic(undo),
III uir loc(orum) p(ublicorum) p(ersequendorum),
ex uoto.

A Mars auguste, pour la guérison de Lucius Vibius Flavinus, fils de Lucius. Lucius Vibius Vestinus, son père, duumvir chargé de dire le droit, triumvir chargé de dresser l'état des lieux publics, à la suite d'un vœu.

156. Dédicace à Mars auguste par M. Arrius Gemellus, magistrat municipal et flamine de Mars.
ILN, Vienne 549 = I.L.H.S. 81 = A.E. 1934. 168 – plaque de calcaire moulurée – Passy
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 107

Marti Aug(usto),
M(arcus) Arrius, C(ai) [f(ilius),]
[V]olt(inia tribu), Gemell[us,]
[q]ua[est]or n(ummorum) p(ublicorum),
[II uir] aerar[i,]
[flamen] Marti[s,]
[- - - h]onoribus
[- - -] ICA[- - -]sunt
V[- - -]+ CON[- - -]
uoti com[pos.]

A Mars auguste, Marcus Arrius Gemellus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, questeur des deniers publics, duumvir du trésor, flamine de Mars…, ayant obtenu l'accomplissement de son vœu.

Annecy et sa région

Culte impérial

157. Inscription fragmentaire mentionnant T. Iulius Vstus, primipile bis et procurateur de Néron.
ILN, Vienne 735 = C.I.L. XII 2520 = I.L.H.S. 86 – plaque de calcaire – Saint-Jorioz.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 113.

Première lecture :
[---]tus primu[spilus II,]
[---]tor Neronis C[---]
[---]lio primu[---]

...Titus Iulius Vstus … primipile bis..., procurateur de Néron Claude César Auguste, Germanique..., Titus Iulius Pollio, primipile bis. (texte fragmentaire étudié récemment par M. Christol)

158. Dédicace à la puissance divine des Augustes pour la sauvegarde de l'Empereur.
ILN, Vienne 743 = I.L.H.S. 30 – autel de calcaire – Alex.

Numini
August-
orum,
pro s(alute) Imp(eratoris).

A la puissance divine des Augustes, pour la sauvegarde de l'empereur.

159. Dédicace d'une basilique aux puissances divines des empereurs par …us Atticianus.
ILN, Vienne 747 = C.I.L. XII 2533 = I.L.H.S. 35 – deux fragments moulurés jointifs d'une plaque calcaire roux – Annecy-le-Vieux.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 61.

[Nu]minibus Au[gustorum,]
[basil]icam cum po[rticibus]
[---]us Att[i]cia[nus d(e) s(uo) d(edit)].

Aux puissances divines des Augustes,...us Atticianus (?) a élevé à ses frais cette basilique avec ses portiques.

160. Dédicace à Jupiter par Sex. Caprilius.
ILN, Vienne 733 = C.I.L. XII 2515 = I.L.H.S. 48 – bloc de calcaire jaune – Chavanod.

I(oui) O(ptimo) [M(aximo)]
sacru[m,]
[Sext ?]us Capri[lius---]

Consacré à Jupiter très bon et très grand, Sextus (?) Caprilius …

161. Dédicace à Castor par C. Caprilius Sparus, prêtre, à la suite d'une souscription.
ILN, Vienne 736 = I.L.H.S. 59 = C.A.G. 74, p. 230, commune n°108 – plaque de calcaire jaune – Duingt.

Castori Aug(usto),
C(aius) Caprilius
Sparus,
ex stipe
[a]nni Mani Acil(i)
[Gl]abrionis, M(arci)
Vlpi Traiani co(n)s(ulum),
quo sacerdos
fuit.

A Castor Auguste, Caius Caprilius Sparus (a élevé ce monument) avec le produit de la souscription de l'année du consulat de Manius Acilis Glabrio et de Marcus Ulpius Trajan, durant laquelle il a été prêtre.

162. Dédicace à Jupiter par Vinicius Severus et son père Latinus.
ILN, Vienne 745 = C.I.L. XII 2528 = I.L.H.S. 32 – bloc mouluré de calcaire roux – Annecy-le-Vieux.

[Io]ui O(ptimo) Maximo,
[.] Vinicius Seueru[s]
[su]o et L(uci) Vinici Latini
[pa]tris sui nomine dat
aram.

A Jupiter très bon et très grand, … Vinicius Severus donne cet autel en son nom et en celui de son père, Lucius Vinicius Latinus.

163. Dédicace à Apollon Virotutis par T. Rutilius Buricus.
ILN, Vienne 751 = C.I.L. XII 2525 = I.L.H.S. 1 = C.A.G. 74, p. 130, commune n°010 – autel de calcaire urgonien blanc – Annecy.

Apoll(ini)
Virotuti,
T(itus) Rutil(ius) Buricus

A Apollon Virotutis, Titus Rutilius Buricus …

164. Dédicace, ex-stipe, à Castor et Pollux par G. Ateius Peculiaris, préfet du district d'Apollon, avec le produit d'une quête doublée.
ILN, Vienne 752 = C.I.L. XII 2526 = I.L.H.S. 2 – plaque de calcaire roux – Annecy.

Castori et Polluc(i),
G(aius) Ateius Peculiar(is),
p(raefectus) p(agi) Apollin(is ou –ensis ?),
ex stipe dupla
faciendum curauit.

A Castor et Pollux, Gaius Ateius Peculiaris, préfet du district d'Apollon (?), a pris soin de faire exécuter (cette statue ?), avec le produit d'une quête doublée.

165. Dédicace à Mars par M. Iulius Magnus.
ILN, Vienne 753 = C.A.G. 74, p. 132, commune n°010 – plaque de molasse – Annecy.

M(arcus) Iulius Magnus,
Marti, u(t) u(ouerat) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Marcus Iulius Magnus s'est acquitté (de son vœu) à Mars, volontiers et à juste titre, comme il s'y était engagé.

166. Dédicace fragmentaire à Mercure par Gaius Spurius.
ILN, Vienne 754 = C.I.L. XII 2529 = I.L.H.S. 3 – plaque de calcaire urgonien jaune – Annecy.

Mer(curio) Aug(usto), G(aius) Spur[ius---].

A Mercure auguste, Gaius Spurius…

167. Dédicace fragmentaire à Mercure par Sex. Iulius Optatus.
ILN, Vienne 755 = C.I.L. XII 2530 = I.L.H.S. 4 – deux fragments jointifs de calcaire blanc-Annecy.

[--- Se]x(tus) Iuliu[s,] Sex(ti) f(ilius), [Optatus ?,]
[---] Mer[cur]io

Sextus Iulius Optatus (?), fils de Sextus, ... à Mercure …

168. Dédicace fragmentaire à une divinité indéterminée par Sex. Iulius Optatus.
ILN, Vienne 770 = C.I.L. XII 2546 = I.L.H.S. 49 – bloc de calcaire – Cran-Gevrier.

--- ?
Sex(tus) Iuliu[s]
Optat[us]
d(e) s(ua) p(ecunia) [d(edit).]

… ? Sextus Iulius Optatus a donné (ce monument) à ses frais.

169. Dédicace à une divinité indéterminée par Sex. Iulius Optatus, flamine de Mars.
ILN, Vienne 771 = C.I.L. XII 2536 = I.L.H.S. 50 – autel de calcaire – Cran-Gevrier.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 74.

Sex(tus) Iulius
Optatus,
flamen Mar-
tis Vienn(ae),
d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit).

Sextus Iulius Optatus, flamine de Mars à Vienne, a offert à ses frais (ce monument).

170. Dédicace à Mercure et à sa parèdre par T. Coelius.
ILN, Vienne 781 = C.I.L. XII 2557 = I.L.H.S. 111 – fragment d'un autel de calcaire jaune, avec couronnement mouluré, brisé – Villaz.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 135.

Mercu[rio---]
et [Maiae--- ?,]
T(itus) Coeli[us---]

A Mercure…et Maïa (?)…Titus Coelius…

171. Dédicace, en ex-voto, à Apollon par Gaius Verrius Aurelius.
ILN, Vienne 797 = C.I.L. XII 2569 = I.L.H.S. 63 – petite plaque moulurée de calcaire jaune – Groisy.

Apollini,
G(aius) Verrius
Aurelius, ex uoto.

A Apollon, Gaius Verrius Aurelius, à la suite d'un vœu.

172. Dédicace, en ex-voto, à Mercure et à Maïa par G. Verrius Aurelius.
ILN, Vienne 798 = C.I.L. XII 2570 = I.L.H.S. 64 – tablette moulurée de calcaire jaune, cassée en deux et brisée – Groisy.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 86.

Mercu[rio et]
Maia[e,]
G(aius) Verriu[s Aure-]
lius, e[x uoto.]

A Mercure et à Maïa, Gaius Verrius Aurelius, à la suite d'un vœu.

Le reste de la Haute-Savoie

Culte impérial

173. Epitaphe en l'honneur de Iuliana, flaminique provinciale.
ILN, Vienne 730 = C.I.L. XII 2516 = I.L.H.S. 89 – fragment d'épitaphe, plaque de calcaire – Sales.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 115.

[---]a Iullina,
[---f]laminica prouinc[iae]
[Narbonensis ---]

...a Iullina, flaminique de la province de Narbonnaise...

174. Inscription fragmentaire en l'honneur du chevalier C. Passerius Afer.
ILN, Vienne 793 = C.I.L. XII 2566 – bloc de calcaire – Frangy.

[C(aio)] Pa[sserio, P(ubli) f(ilio),]
Vol(tinia tribu), Afro,
trib(uno) mil(itum) leg(ionis XXI[I---]

A Caius Passerius Afer, fils de Publius, de la tribu Voltinia, tribun des soldats de la vingt-deuxième légion ...

Culte des dieux gréco-romains

175. Dédicace fragmentaire à Mercure par Mercator.
ILN, Vienne 720 = C.I.L. XII 2490 – quatre fragments de calcaire – Saint-Félix.

[Mercu]r(io) ? Aug(usto),
[---]IVM
Merca[tor ?---]
Lici[---]D[---]
[---]inus

A Mercure (?) auguste, …Mercator (?) …

176. Dédicace à Jupiter par T. (?) Marcianus et …ius Sorolianus.
ILN, Vienne 726 = C.I.L. XII 2488 = I .L.H.S. 65 – autel de calcaire urgonien – Gruffy.

I(oui) O(ptimo) M(aximo),
[Ti]t(ius ?) Marcianus,
[---]ius Sorolia-
[nus ?] uotum
--- ?

A Jupiter très bon et très grand, Titius (?) Marcianus, …ius Sorolianus (?) (ont accompli) ce vœu…(?).

177. Dédicace à Mercure par Lucius P… Amoenus.
ILN, Vienne 799 = I.L.H.S. 87 – plaque moulurée de calcaire – Saint-Julien-en-Genevois.

Mercurio,
L(ucius) P(-) Amoenus
u(otum) s(oluit) [l(ibens)] m(erito).

A Mercure, Lucius P… Amoenus s'est acquitté de son voeu volontiers et à juste titre.

178. Dédicace à Mars par Firmus.
ILN, Vienne 800 = C.I.L. XII 2574 = I.L.H.S. 39 – plaque rectangulaire de grés – Annemasse.

Firmus, Hilari f(ilius),
Marti, pro mer(itis)
C(aio) Ateio Capitone, C(aio) Vibio Postum(o)
co(n)s(ulibus).

Firmus, fils d'Hilarus, à Mars, pour ses mérites, sous le consulat de C. Ateius Capito et de C. Vibius Postumus.

179. Dédicace à Mars par Iulius Saturninus.
ILN, Vienne 805 = C.I.L. XII 2578 = I.L.H.S. 112 – bloc quadrangulaire de calcaire jaune – Ville-la-Grand.

[- I]ul(ius) Saturninus,
Marti
[u(otum)] s(oluit) l(ibens) m(erito).

… Iulius Saturninus s'est acquitté de son voeu à Mars, volontiers et à juste titre.

180. Dédicace du prêtre Lucius Valerius Amibilis à Mars.
ILN, Vienne 806 = I.L.H.S. 113 – bloc quadrangulaire de calcaire jaune – Ville-la-Grand.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 136 et 137 – F. Bertrandy, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 239.

Marti
L(ucius) Valerius
Amibilis,
sacerdos.

A Mars, Lucius Valerius Amibilis, prêtre (a offert ce monument).

181. Dédicace, en ex-voto, à Jupiter et Mars par le chevalier D. Iulius Capito.
ILN, Vienne 809 = C.I.L. XII 2580 = I.L.H.S. 57 – petite plaque moulurée de calcaire blanc – Douvaine.

Ioui et Marti,
D(ecimus) Iul(ius) Capito,
ex uoto.

A Jupiter et Mars, Decimus Iulius Capito, à la suite d'un voeu.

182. Dédicace à Mars par un particulier.
ILN, Vienne 814 = C.I.L. XII 2572 = I.L.H.S. 108 – plaque de marbre blanc – Thiez.

[Ma]rti Au[g(usto),]
[---]us P<l>ac[---]

A Mars auguste, …us Plac…

Culte des dieux indigènes

183. Dédicace à la déesse du lac par Servilia Terentia.
ILN, Vienne 813 = C.I.L. XII 2571 = I.L.H.S. 77 – autel de calcaire roux – Mieussy.
B. Rémy, I.L.H.S., Annecy 1995, p. 103.

Athuboduae
Aug(ustae),
Seruilia Teren-
tia
u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

A Athubodua Auguste, Servilia Terentia s’est acquittée volontiers de son voeu et à juste titre.

Genève

Culte impérial

184. Dédicace aux *numina* des Augustes et à la Maison Divine par Victor, affranchi impérial.
ILN, Vienne 837 = C.I.L. XII 2596 – support indéterminé - Genève.

Numinibus
Aug(ustorum)
et dom(ui) diu(inae),
Victor, Aug(usti)
lib(ertus), p(osuit) p(ecunia) s(ua).

Aux divinités des Empereurs et à la Maison divine, Victor, affranchi impérial, a fait poser à ses frais.

185. Donation de bassins par le chevalier L. Iulius Brocchus Valerius Bassus, flamine dans la colonie équestre de Nyons.
ILN, Vienne 843 = C.I.L. XII 2606 – bloc rectangulaire - Genève.

L(ucius) Iul(ius), P(ubli) f(ilius), Vol(tinia tribu), Brocchus Val(erius)
Bassus, praef(ectus) fabr(um) bis, trib(unus)
mil(itum) leg(ionis) VIII Aug(ustae), II uir iur(e) d(icundo),
III uir loc(orum) p(ublicorum) p(ersequendorum), augur, pontif(ex), II uir
et flamen in col(onia) Equestre, uikanis
Genauensibus lacuus dat.

186. Donation de bassins par le chevalier L. Iulius Brocchus Valerius Bassus, flamine (inscription semblable à la précédente).
ILN, Vienne 844 = C.I.L. XII 2607 – deux fragments non jointifs d'un bloc de calcaire - Genève.

L(ucius) Iul(ius), P(ubli) f(ilius), Vol(tinia), Br[occhus V]al(erius)
Bassus, praef(ectus) [fabr(um) bis], trib(unus) mil(itum)
leg(ionis) VIII Aug(ustae), II uir [iur(e) d]ic(undo) III uir loc(orum)
p(ublicorum) p(ersequendorum), augur, pontif(ex), II u[ir et fla]m[en i]n col(onia) Equestr(e),
uicanis [Genauensi]bus lacuus dat.

A Lucius Iulius, fils de Publius, de la tribu Voltinia, Brocchus Valerius Bassus, préfet des ouvriers, deux fois tribun militaire de la légion Octave Auguste, duumvir chargé de dire le droit, triumvir chargé de gérer le domaine public, duumvir et flamine de la colonie équestre de Nyons a donné aux habitants du vicus de Genève, une fontaine.

187. Epitaphe de T. Iulius Valerianus, *flamen Augusti*.
ILN, Vienne 846 = C.I.L. XII 2608 – pierre de calcaire réemployée dans les murailles de la ville – Genève.

T(ito) Iul(io), T(iti) fil(io), Corn(elia), Valeriano,
patrono colon(iae), II uir(o) aer(ari), III uir(o)
locor(um) p(ublicorum) persequendor(um), trib(uno) milit(um)
leg(ionis) VI Victr(icis), praef(ecto) fabr(um) V, flam(ini) Aug(usti),
pontifici.
Iulia, T(iti) f(ilia), Vera, patri optimo.

A Titus Iulius Valerianus, fils de Titus, de la tribu Cornelia, patron de la colonie, duumvir chargé du trésor, triumvir chargé du domaine public, tribun militaire de la légion Sexta Victrix, préfet des ouvriers pour la cinquième fois, flamine d'Auguste, pontife. Iulia Vera, fille de Titus, au meilleur des pères.

188. Epitaphe d'Aemilius Tutor, flamine de Mars et flamine de Rome et d'Auguste.
ILN, Vienne 849 = C.I.L. XII 2600 – plaque rectangulaire de calcaire blanc cassé, rosâtre – Genève.
F. Bertrandy, R.A.N., t33, Montpellier 2000, p. 240.

[L(ucio) ?] Aemilio, M(arci) feil(io),
Volt(inia tribu), Tutori, IIII uir(o)
i(ure) d(icundo), praef(ecto) fabrum,
flam(ini) Martis, flam(ini)
Romae et Augusti [--- ?.]
L(ucius) Aemilius, L(uci) f(ilius), Tut[or--- ?].

A Lucius (?) Aemilius Tutor, fils de Marcus, de la tribu Voltinia, quattuorvir chargé de dire le droit, préfet des ouvriers, flamine de Mars, flamine de Rome et d'Auguste (?). Lucius Aemilius Tutor, fils de Lucius…

189. Epitaphe de C. Plinius Faustus, flamine d'Auguste.
ILN, Vienne 852 = C.I.L. XII 2614 – plaque de calcaire - Genève.

C(aio) Plinio, M(arci) f(ilio), C[or(nelia),]
Fausto,
aedili, II uiro [col(oniae)]
Iul(iae) Eq(uestris), flamin[i Aug(usti).]
C(aius) Plinius Fau[stus]
uiuos p(onendum)
c(urauit).

A Caius Plinius Faustus, fils de Marcus, de la tribu Cornelia, édile, duumvir de la colonie équestre, flamine d'Auguste. Caius Plinius Faustus a pris soin d'ériger (ce monument) de son vivant.

190. Inscription honorifique ou épitaphe d'*un flamen diui Augusti*.
ILN, Vienne 853 = C.I.L. XII 2605 – support indéterminé - Genève.

[Se]x[tus] Iul[ius]
Orgen
[--- ?] II uiro [--- ?,]
[f]lamini diui A[ug(usti)--- ?,]
[ex t]estam(ento). Fili eiu[s---?.]
d(onum) d(ederunt).

A (Sextus Iulius Orgen ?) , duumvir, flamine du divin Auguste, en vertu de son testament. Ses fils ont fait faire (cette dédicace).

191. Base fragmentaire de statue honorifique de …biena Montica, flaminique.
ILN, Vienne 856 – bloc de calcaire fissuré – Genève.

[---bi]enae, C(ai) f[il(aie),]
Monticae,
[fla]minic(ae) August(ae),
[---]roi Hispani.
[C(aius)---]bien(us) Bassus, pater,
[fil]iae dedit.
[L(oco)] d(ato) d(ecurionum) d(ecreto).

A ...biena Montica, fille de Caius, flaminique impériale, (femme) de ...roius Hispanus. Caius …bienus Bassus, son père, a donné (ce monument) pour sa fille. Emplacement donné par décret des décurions.

192. Dédicace à une prêtresse par ses fils (?).
ILN, Vienne 857 = C.I.L. XII 2616 – bloc de calcaire - Genève.

[---S]exti fili(ae),
[Sa ?]binae,
[--- ? fla]minicae
[Aug(ustae) ? et --- ?] Maternae.

De ses fils (?), les Sexti, à leur mère Sabinae, flaminique.

193. Epitaphe ou inscription honorifique posthume fragmentaire de Quintilla, flaminique.
ILN, Vienne 858 – bloc de calcaire – Genève.

[---] Quintillae
[--- ?, flaminic]ae Aug(ustae),
[--- ?, ex] testamen(to).

A ... Quintilla, ...flaminique impériale, ..., conformément à son testament.

194. Epitaphe du sévir augustal Sex. Attius Carpophorus.
ILN, Vienne 862 = C.I.L. XII 2612 – support indéterminé - Genève.

Sexto Attio
Carpophoro
IIIIII uir(o) Augu[st(ali)--- ?]
[---]eria Castu[---]

A Sextus Attius Carpophorus, sévir augustal…eria Castu ...

195. Dédicace d'un collège de sévirs.
ILN, Vienne 863 = C.I.L. XII 2617 – bloc de calcaire – Genève.

Q(uintus) Stardius Macer,
C(aius) Stardius Pacatus,
C(aius) Albucius Philogenes,
L(ucius) Statius Anchialus,
C(aius) Nouellius Amphio,
P(ublius) Cornelius Amphio,
(se)uiri.

Quintus Stardius Macer, Caius Stardius Pacatus, Caius Albucius Philogenes, Lucius Statius Anchialus, Caius Novellius Amphio, Publius Cornelius Amphio, sévirs.

Culte des dieux gréco-romains

196. Dédicace à Apollon par M. Aufustius Catuso.
ILN, Vienne 816 = C.I.L. XII 2585 – plaque de calcaire – Genève.

Apollini,
M(arcus) Aufustius
Catuso.

A Apollon, Marcus Aufustius Catuso.

197. Dédicace à Apollon par M. Veratius Mercator.
ILN, Vienne 817 = C.I.L. XII 2586 – plaque de calcaire – Genève.

Apollini,
M(arcus) Veratius
Mercator.

A Apollon, Marcus Veratius Mercator.

198. Dédicace, en ex-voto et pro salute, au dieu invincible et au Génie du lieu par Firmidius Severinus, soldat de la huitième légion.
ILN, Vienne 821 = C.I.L. XII 2587 – autel de calcaire – Genève.

Deo Inuicto,
Genio loci,
Firmidius Se-
uerinus, mil(es)
leg(ionis) VIII Aug(ustae), P(iae), F(idelis),
C(onstantis), C(ommodae), stip(endiorum) XXVI, aram
ex uoto pro salute
sua. V(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito). Posita
Muciano et Fabiano co(n)s(ulibus).

Au dieu invincible, au Génie du lieu. Firmidius Severinus, soldat de la huitième légion auguste, pieuse, fidèle, constante, Commoda, ayant vingt-six ans de service, (a consacré) cet autel à la suite d'un vœu, pour sa sauvegarde. Il s'est acquitté de son vœu volontiers et à juste titre. Erigé sous le consulat de Mucianus et de Fabianus.

199. Dédicace à Jupiter, Mars et Mercure par M. Cassius Mercator.
ILN, Vienne 823 = C.I.L. XII 2589 – support indéterminé (autel ?) – Genève.

Marti, Ioui, Mercurio, M(arcus) Cassius
Mercator suo et L(uci) Cassii Aspri
fratris sui nomine t(estamento) p(osuit).

A Mars, à Jupiter, à Mercure. Marcus Cassius Mercator, en son nom et en celui de son frère Lucius Cassius Asper, a fait poser (ce monument) par testament.

200. Dédicace à Jupiter par Cingius Stabulo et Cingius Aulus.
ILN, Vienne 825 = C.I.L. XII 2591 – autel de calcaire – Carouge.

Ioui O(ptimo) M(aximo),
Cingi duo
Stabulo et
Aulus.

A Jupiter très bon, très grand, les deux Cingi, Stabulo et Aulus.

201. Dédicace à Maïa, en ex-voto, par Q. Servilius Severus, à l'occasion du don d'un temple et d'un portique.
ILN, Vienne 826 – dé en calcaire bien conservé – Genève.

Maiae,
Q(uintus) Seruilius
Seuerus.
Item aedem
et porticus
ex uoto d(edit).

A Maïa, Quintus Servilius Severus (a consacré cette statue ?). De même, à la suite d'un vœu, il a offert le temple et les portiques.

202. Dédicace à Mars par C. Sennius Sabinus.
ILN, Vienne 827 = C.I.L. XII 2592 – bloc de calcaire – Genève.

Marti Aug(usto)
sacrum,
[C(aius) ?] Sennius Sabinus.

Consacré à Mars auguste, Caius (?) Sennius Sabinus.

203. Dédicace fragmantaire à Mars par un particulier.
ILN, Vienne 828 – petit bloc brisé – Genève.

[M]arti,
[---]TIVS S

A Mars, ...tius s...

204. Dédicace à Mercure par M. Attius Birr… .
ILN, Vienne 830 = C.I.L. XII 2594 – support indéterminé – Genève.

Mercurio
Aug(usto),
M(arcus) Attius Birr[---]
u(otum) s(oluit).

A Mercure auguste, Marcus Attius Birr... a accompli son voeu.

205. Dédicace fragmentaire, en ex-voto, à Mercure par des particuliers.
ILN, Vienne 831 – bloc de calcaire – Genève.

[Mercu]rio Aug(usto),
[---]s Marcus et
[---]i us f[i]lius
[ex] uoto.

A Mercure auguste, ...s Marcus et ...us, son fils, à la suite d'un voeu.

206. Dédicace fragmentaire à Mercure par L. Iulius.
ILN, Vienne 833 = C.I.L. XII 5877 – bloc de calcaire – Genève.

Mercu[rio --- ?]
L(ucius) Iuli[us ? ---]
ACE[---]

A Mercure, Lucius Iulius (?) ...ace...

207. Dédicace à Mercure par M. Veratius Bassus.
ILN, Vienne 834 – partie supérieure d'une colonnette en calcaire – Genève.

M(arcus) Veratius,
Mercatoris l(ibertus),
Bassus
Mercurio --- ?

Marcus Veratius Bassus, affranchi de Mercator, à Mercure…

208. Dédicace au dieu Neptune par C. Vitalinius Victorinus.
ILN, Vienne 836 = C.I.L. XII 5878 – petit autel de calcaire à *focus,* à *omphalos,* et coussinets – Genève.

Deo Neptun(o),
C(aius) Vitalinius
Victorinus,
milis
leg(ionis) XXII,
a curis,
u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Au dieu Neptune, Caius Vitalinius Victorinus, soldat de la vingt-deuxième légion, chef de poste, a accompli son voeu volontiers et à juste titre.

209. Dédicace au dieu Silvain par L. Sanctius Marcus.
ILN, Vienne 838 = C.I.L. XII 2597 – autel de calcaire – Genève.

Deo Silua-
no. Pro salu-
[t]e ratiarior(um)
superior(um), a-
micor(um) suor(um),
posit L(ucius) Sanct(ius)
Marcus, ciuis Hel(uetius).
V(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).
D[e] suo d(edit).

Au dieu Silvain. Pour la sauvegarde des bateliers du cours supérieur (du Rhône), ses amis, Lucius Sanctius Marcus, citoyen helvète a érigé (ce monument). Il s'est acquitté de son vœu volontiers, à juste titre. Il l'a offert à ses frais.

210. Dédicace fragmentaire à Mars (?) par C. Atilius Atticus.
ILN, Vienne 840 – autel de calcaire – Genève.

[---] [---]
sacrum,
C(aius) Atilius Atticus.

Consacré à (Mars ?), Caius Atilius Atticus.

211. Inscription en l'honneur de D. Iulius Capito, chevalier romain, magistrat municipal et flamine de Mars.
ILN, Vienne 845 = C.I.L. XII 2613 – support indéterminé - Genève.

D(ecimo) Iul(io), D(ecimi) f(ilio), Volt(inia tribu), Capiton[i]
auguri, II uiro aerar[i,]
flamini Martis, tr[ib(uno)]
milit(um) [--- ?]
--- ?

A Decimus Iulius Capito, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, augure, duumvir chargé du trésor, flamine de Mars, tribun militaire…

212. Epitaphe de L. Aemilius Tutor, flamine impérial et flamine de Mars.
ILN, Vienne 849 = C.I.L. XII 2600 – bloc de calcaire blanc cassé, rosâtre – Genève.

Texte déjà recensé : Cette épitaphe mentionne un des hauts personnages de la cité, notable du *vicus Genava*. Dans son *cursus*, plusieurs sacerdoces sont attestés. Outre le fait qu'il ait été flamine de Rome et d'Auguste, L. Aemilius Tuotor a été flamine de Mars. Ce document date d'avant 40.

Culte des divinités à Mystères

213. Dédicace à Mithra et au Génie du lieu par Firmidius Severinus.
ILN, Vienne 821 = C.I.L. XII 2587 – autel de calcaire – Genève.

Texte déjà référencé : Dans ce document, le vétéran Firmidius Severinus, citoyen romain, fait graver une dédicace, *ex-voto* et *pro salute*, au Génie du lieu et au dieu invincible. Cette dernière divinité n'est autre que Mithra, le dieu solaire d'origine iranienne. L'autel datant de 201, a pu être érigé dans un *mithraeum*.

Culte des dieux indigènes

214. Dédicace à Genava par Aurelia Firmina.
ILN, Vienne 819 – bloc de calcaire – Genève.

Genauae Aug(ustae)
Aurelia, M(arci) fil(ia),
Firmina
t(estamento) s(uo) p(oni) i(ussit).

A Genava auguste, Aurelia Firmina, fille de Marcus, a ordonné par testament l'érection (de ce monument).

R. 8 – Autel de calcaire – Vienne – **flaminat du divin Auguste**
En l'honneur de Caius Passerius Afer



ILN, Vienne, n° 67, p. 139
Dimensions : 97 x 57 x 33,5

R. 83 et 90 – Plaque en molasse – Mauves – **flaminat du divin Auguste**
Inscription mentionnant un membre du collège d'**Honos** et de **Virtus**

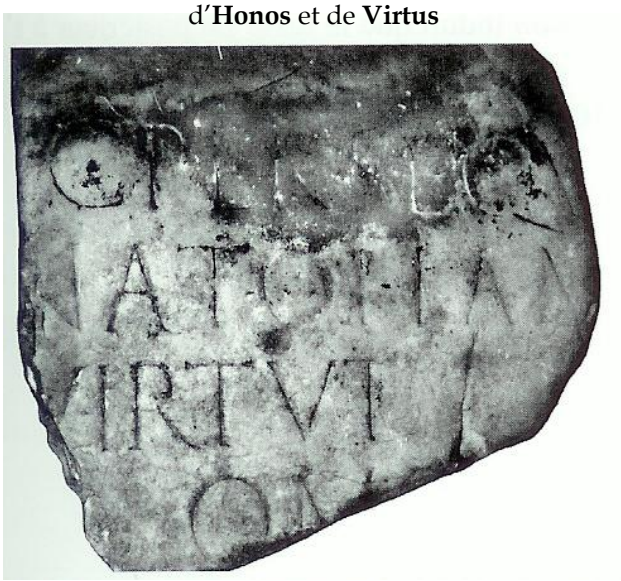

ILN, Vienne, n° 317, p. 363
Dimensions : 48 x 55 x 12

R. 45 – Plaque de calcaire – Grenoble – **flaminat impérial**
Epitaphe de Sextus Attius Atticus, magistrat municipal



ILN, Vienne, 2, n° 373, p. 78
Dimensions : 91,5 x 235 x 51,5

R. 7 - Autel de calcaire – Vienne – **flaminat du divin Auguste**
En l'honneur de Caius Passerius Afer



ILN, Vienne, n° 66, p. 137
Dimensions : 143,5 x 66 x 54

R. 185 - Bloc de calcaire – Genève – **flaminat**
Donation par le chevalier L. Iulius Brocchus Valerius Bassus

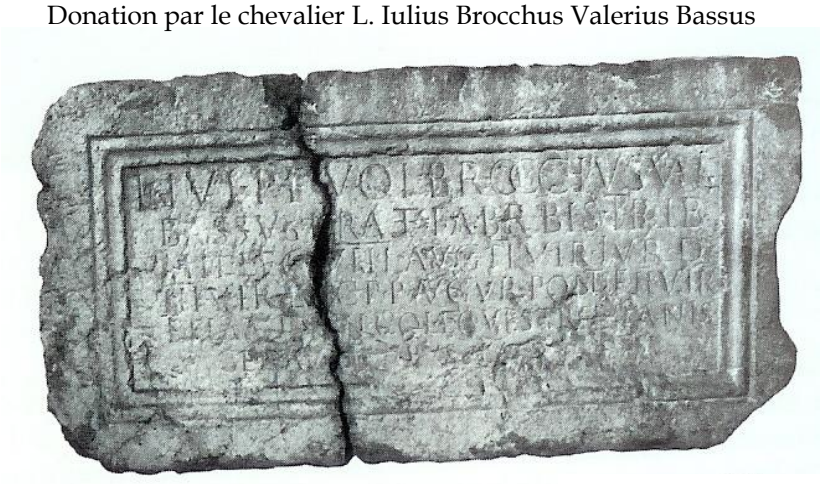

ILN, Vienne, 3, n° 843, p. 238
Dimensions : 62 x 119,9 x 33

R. 187 - Bloc de calcaire – Genève – **flaminat impérial**
Epitaphe de Titus Iulius Valerianus, chevalier, magistrat et patron



ILN, Vienne, 3, n° 846, p. 242
Dimensions : 120,5 x 242 x 43

R. 186 – Deux fragments d'un bloc de calcaire – Bellerive-Genève – **flaminat**
Donation de bassins par L. Iulius Brocchus Valerius Bassus



ILN, Vienne, 3, n° 844, p. 239
Dimensions : 62 x 123,5 (reconstitué) x 26

R. 10 – Plaque de marbre jaune – Vienne – **flaminat**
Inscription en l'honneur de Cornelius Gabinianus, magistrat



ILN, Vienne, n° 73, p. 146
Dimensions : 43 x 30,5 x 2

R. 85 – Stèle de calcaire – Saint-Just-de-Claix – **flaminat**
Epitaphe de Gaius Contessius Laevinus



ILN, Vienne, 2, n° 338, p. 44
Dimensions : 92 x 94 x 53

R. 54 – Fragments d'une frise en calcaire – Grenoble – **flaminat d'Auguste**
Epitaphe d'un magistrat municipal anonyme



ILN, Vienne, 2, n° 386, p. 91
Dimensions : 35 x 50 x 42

R. 189 – Plaque de calcaire – Genève – **flaminat d'Auguste**
Epitaphe double de Caius Plinius Faustus, magistrat



ILN, Vienne, 3, n° 852, p. 251
Dimensions : 55,5 x 104

R. 6 – Bloc de calcaire – Vienne – **flaminat de la Jeunesse**
Inscription en l'honneur de D. Iulius Capito, chevalier



ILN, Vienne, n° 63, p. 132
Dimensions : 52,5 x 54 x 23

R. 17 - Bloc de calcaire – Vienne – **flaminat de la Jeunesse**
En l'honneur de Decimus Titius Iustus



ILN, Vienne, n° 103, p. 174
Dimensions : 74 x 61 x 47,5

R. 51 - Sarcophage de calcaire – Grenoble – **flaminat de la Jeunesse**
Epitaphe de Sextus Iulius Condianus avec invocations aux **dieux Mânes**



ILN, Vienne, 2, n° 382, p. 88
Dimensions : 37 x 69 x 87 et 65,5 x 75 x 87

R. 16 - Deux blocs de calcaire – Vienne – **flaminicat de Vienne**
En l'honneur de Gratina



ILN, Vienne, n° 100, p. 171
Dimensions du bloc A : 60 x 210 – Dimensions du bloc B : 67 x 219 x 66

R. 173 - Plaque de calcaire – Sales – **flaminicat de la province de Narbonnaise**
Inscription fragmentaire en l'honneur de Iullina

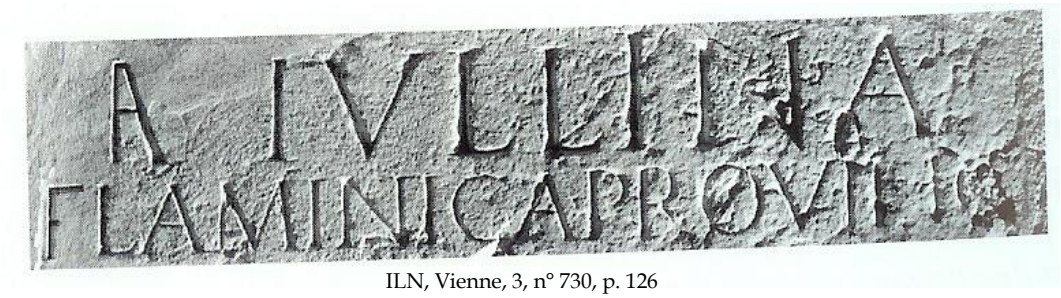

ILN, Vienne, 3, n° 730, p. 126
Dimensions : 53 x 173 x 23

R. 191 - Bloc de calcaire – Genève – **flaminicat impérial**
En l'honneur de …biena Montica



ILN, Vienne, 3, n° 856, p. 258
Dimensions : 108 x 65 x 63

R. 192 – Bloc de calcaire – Genève – **flaminicat impériale**
Inscription fragmentaire mentionnant une prêtresse



ILN, Vienne, 3, n° 857, p. 260
Dimensions : 108 x 64 x 35,5

R. 108 – Bloc de calcaire blanc – La Chapelle Blanche – **flaminicat impériale**
Epitaphe de Iulia Vera

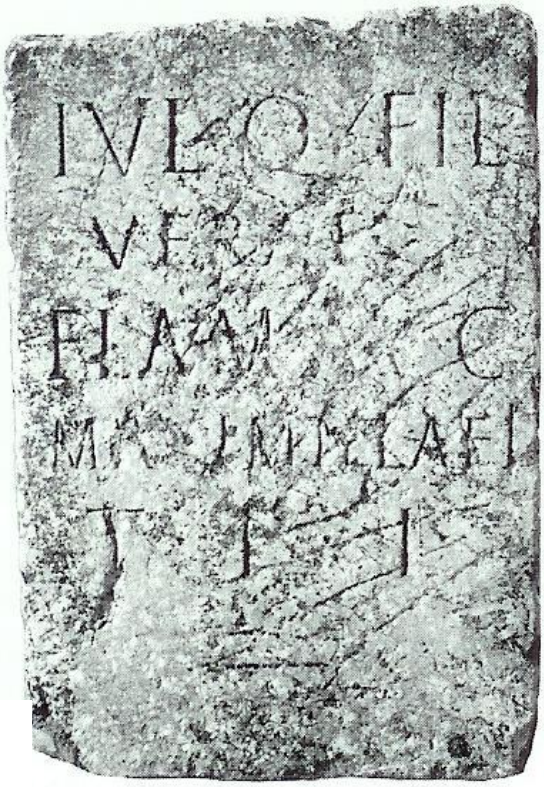

ILN, Vienne, 2, n° 458, p. 151
Dimensions : 90 x 56 x 42

R. 193 – Bloc de calcaire – Genève – **flaminicat impériale**
Epitaphe de Quintilla



ILN, Vienne, 3, n° 858, p. 261
Dimensions : 61 x 104 x 39,5

R. 14 – Plaque de calcaire – Vienne – **sévirat augustal**
Donation d'une horloge par …rius Mansuetus

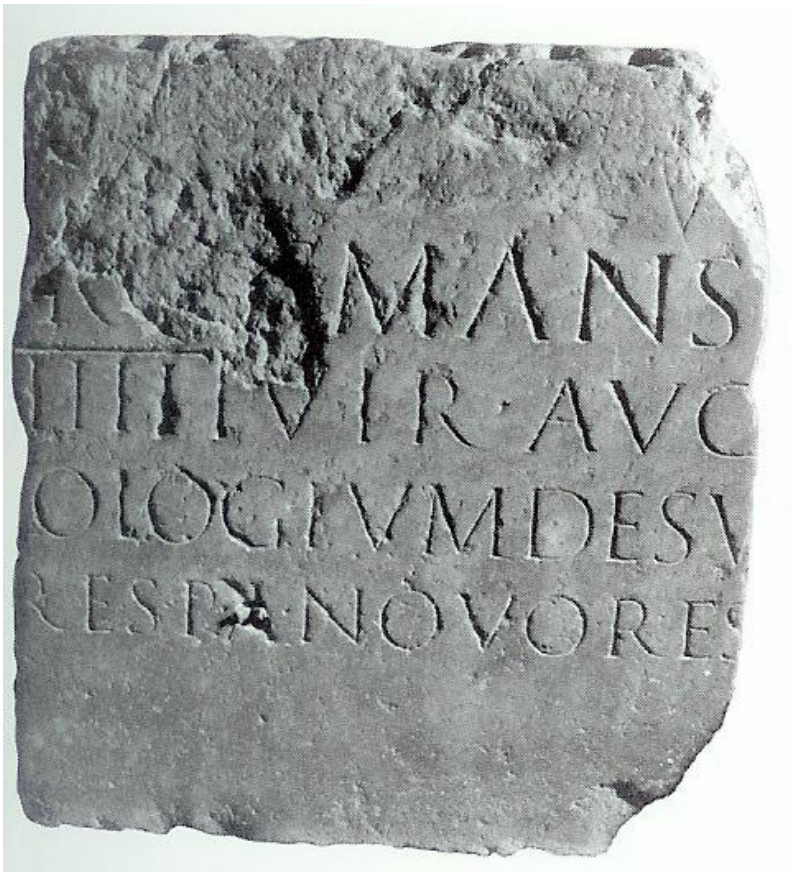

ILN, Vienne, n° 87, p. 163
Dimensions : 132 x 120 x 30

R. 19 – Sarcophage double de calcaire – Vienne – **sévirat augustal**
Epitaphe de Sollia Fida, épouse de Titus Cafatius Cosmus



ILN, Vienne, n° 109, p. 181
Dimensions : 70 x 246,5 x 126

R. 20 – Autel de calcaire – Saint-Romain-en-Gal – **sévirat**
Epitaphe de Caius Rusonius Secundus



ILN, Vienne, n° 124, p. 196
Dimensions : 207 x 58 x 19,5

R. 9 et 43 - Deux blocs de calcaire – Vienne – **sévirat**
Dédié par Primus, affranchi et sévir

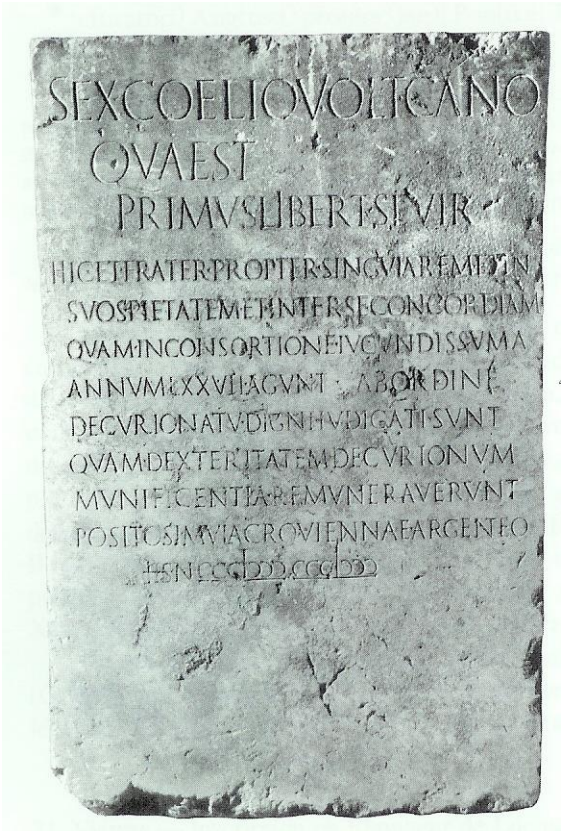

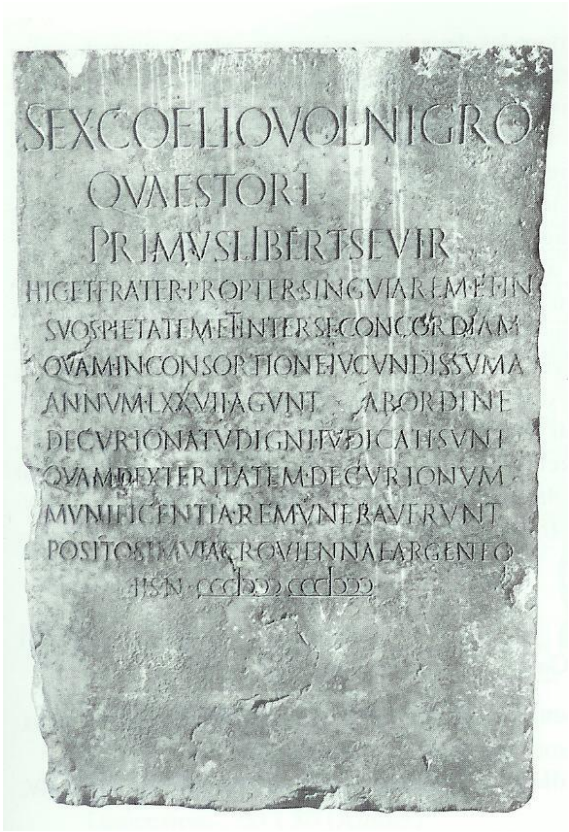

ILN, Vienne, n° 72, p. 144 et 145
Dimensions : 104 x 68,5 x 59,5

R.77 et 87 - Autel de calcaire – Simandres – **sévirat augustal**
Dédicace à **Mercure**, en *ex-voto*, par Lucius Taietius Chresimus



ILN, Vienne, n° 287, p. 337
Dimensions : 53,5 x 27,5 x 25,5

R. 78 – Autel de calcaire – Chuzelles – **sévirat augustal**
Epitaphe d'une anonyme par un sévir augustal anonyme



ILN, Vienne, n° 290, p. 340
Dimensions : 46 x 47 x 23,5

R. 80 – Garniture en bronze – Les Roches-de-Condrieu – **sévirat augustal**
Inscription fragmentaire



ILN, Vienne, n° 297, p. 346
Dimensions : 24 x 6,3 x 0,3

R. 82 – Plaque de calcaire – Limony – **sévirat augustal**
Epitaphe de Marcus Apronius Eutropus, médecin asclépiadien



ILN, Vienne, n° 306, p. 354
Dimensions : 97,5 x 74 x 43

R. 49 – Bloc – Grenoble – **sévirat augustal**
Epitaphes de Gratia Gratina et de Quintus Iulius Saturninus



ILN, Vienne, 2, n° 379, p. 84
Dimensions : 68 x 132 x 43

R. 135 – Autel calcaire – Jongieux – **sévirat augustal**
Epitaphe dédié par Marcus Staius Achilleus

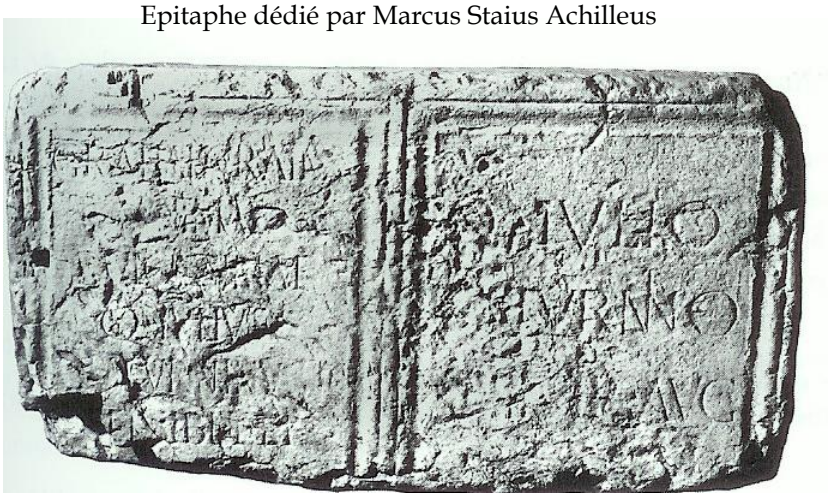

ILN, Vienne, 3, n° 629, p. 37
Dimensions : (45 x 57 x 48) (39 x 43 x 24)

R. 79 - Plaque de calcaire – Seyssuel – **sévirat augustal**
En l'honneur de Quintus Connius Sauria



ILN, Vienne, n° 295, p. 344
Dimensions : 84 x 48 x 16

R. 136 - Bloc en calcaire de Lemenc – Bassens – **sévirat augustal**
Donation testamentaire par Sextus Decidius



ILN, Vienne, 3, n° 637, p. 45
Dimensions : 120 x 123 x 48

R. 195 - Bloc de calcaire – Genève – **sévirat**
Dédicace d'un collège des sévirs

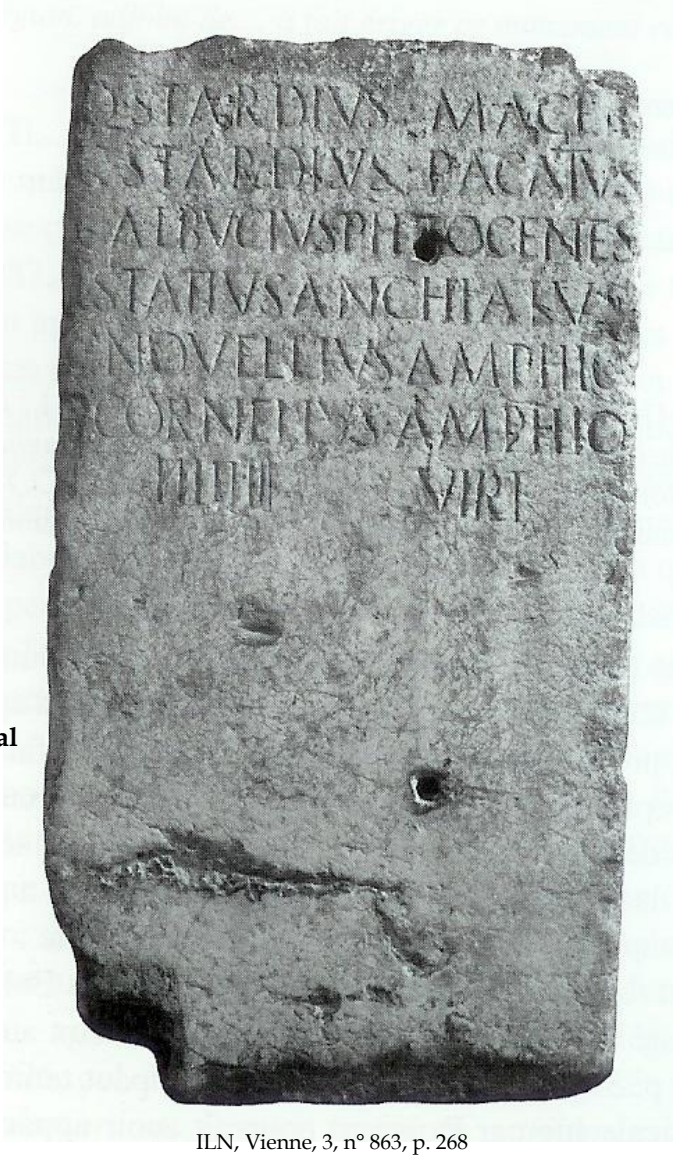

ILN, Vienne, 3, n° 863, p. 268
Dimensions : 106,5 x 59 x 49,5

R. 1 – Façade du Temple – Vienne – **Auguste** et **Livie**
Dédicaces du culte impérial



ILN, Vienne, n° 34, p. 104 et 105
Dimensions : 1,37m x 14,25m

R. 158 – Autel de calcaire – Alex – **A la puissance divine des Augustes**
Dédicace par un anonyme pour la sauvegarde de l'empereur



ILN, Vienne, 3, n° 743, p. 137
Dimensions : 92 x 45 x 48

R. 84 et 91 - Autel octogonal – Agnin – **Septime Sévère** et **Caracalla**
Dédicace fragmentaire à **Jupiter** et aux dieux et déesses immortels



ILN, Vienne, 2, n° 320, p. 29
Dimensions : 67 x 55

R. 68 - Série de cinq inscriptions – Aoste – **A la puissance divine de l'Auguste**
Dédiée par Marcus Verrius Mansuetus et son frère Masonius

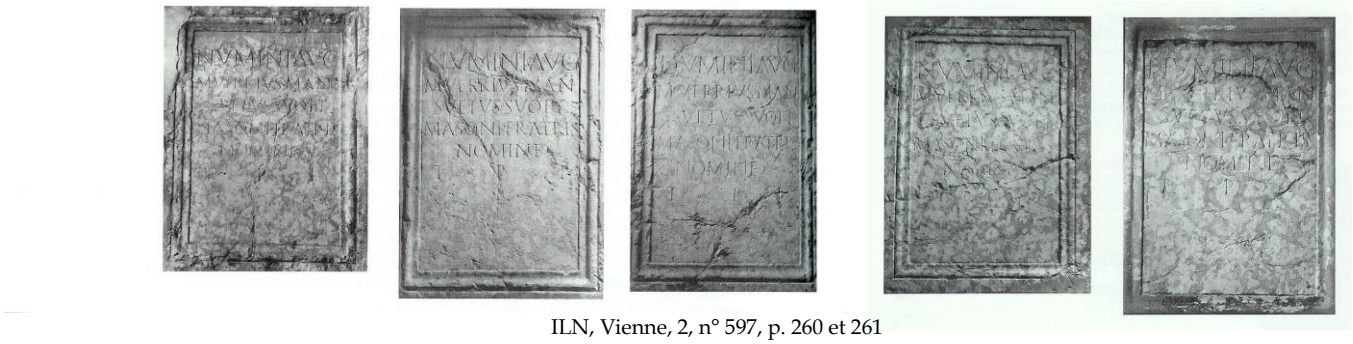

ILN, Vienne, 2, n° 597, p. 260 et 261
Dimensions : 88 x 66

R. 121 et 130 - Bloc de calcaire – Aix-les-Bains – **Pour la sauvegarde de l'empereur**
Dédicace d'un autel par Zmertuccius Titianus, patron de *vicus*

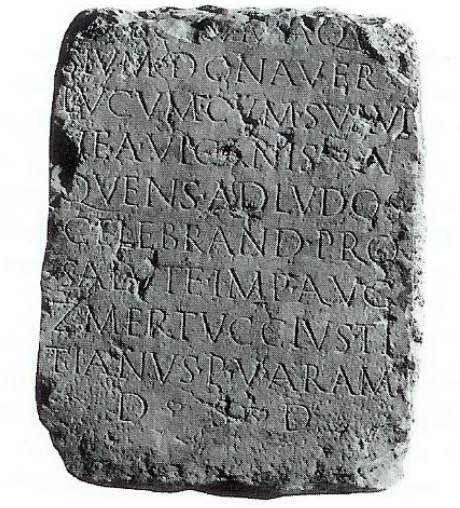

ILN, Vienne, 3, n° 666, p. 68
Dimensions : 42,5 x 31,8 x 18

R. 157 - Plaque de calcaire – Saint-Jorioz – **Procurateur de Néron**
Inscription mentionnant Titus Iulius Vstus, primipile bis

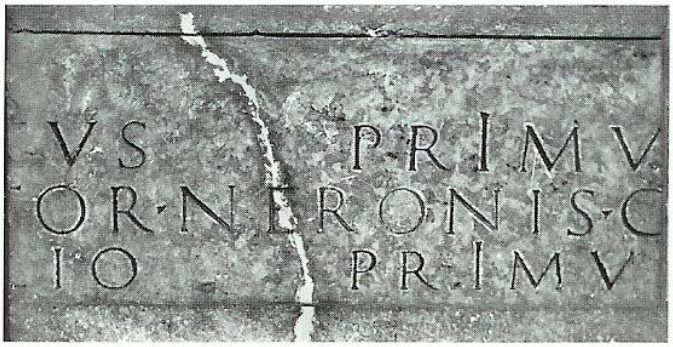

ILN, Vienne, 3, n° 735, p. 130
Dimensions : 100 x 177 x 195

R. 71 – Blocs de calcaire valanginien – Aoste – **Marc Aurèle**
Trois inscriptions pour la sauvegarde de l'Empereur par un décurion



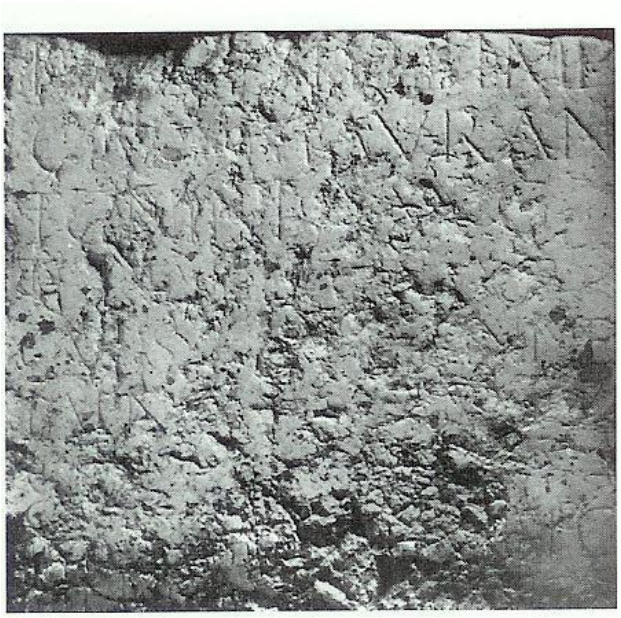

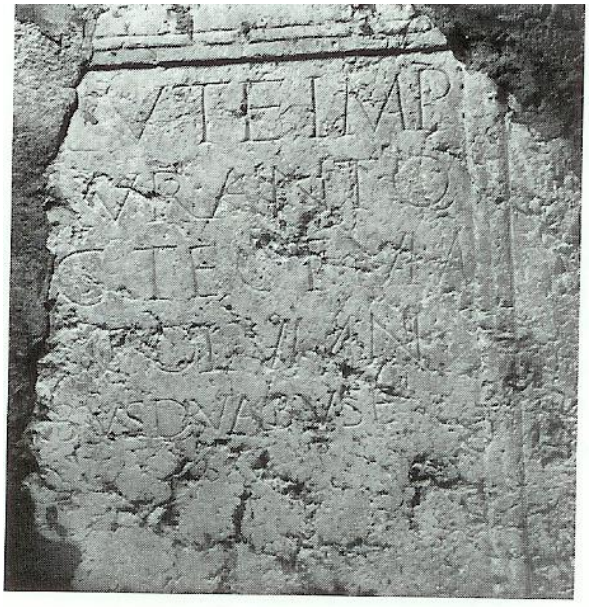

ILN, Vienne, 2, n° 600, p. 264 à 266
Dimensions : (72 x 90) (75 x 85) (57,5 x 57)

R. 159 – Plaque de calcaire roux – Annecy-le-Vieux – **Aux puissances divines des Empereurs**
Dédicace d'une basilique par un évergète

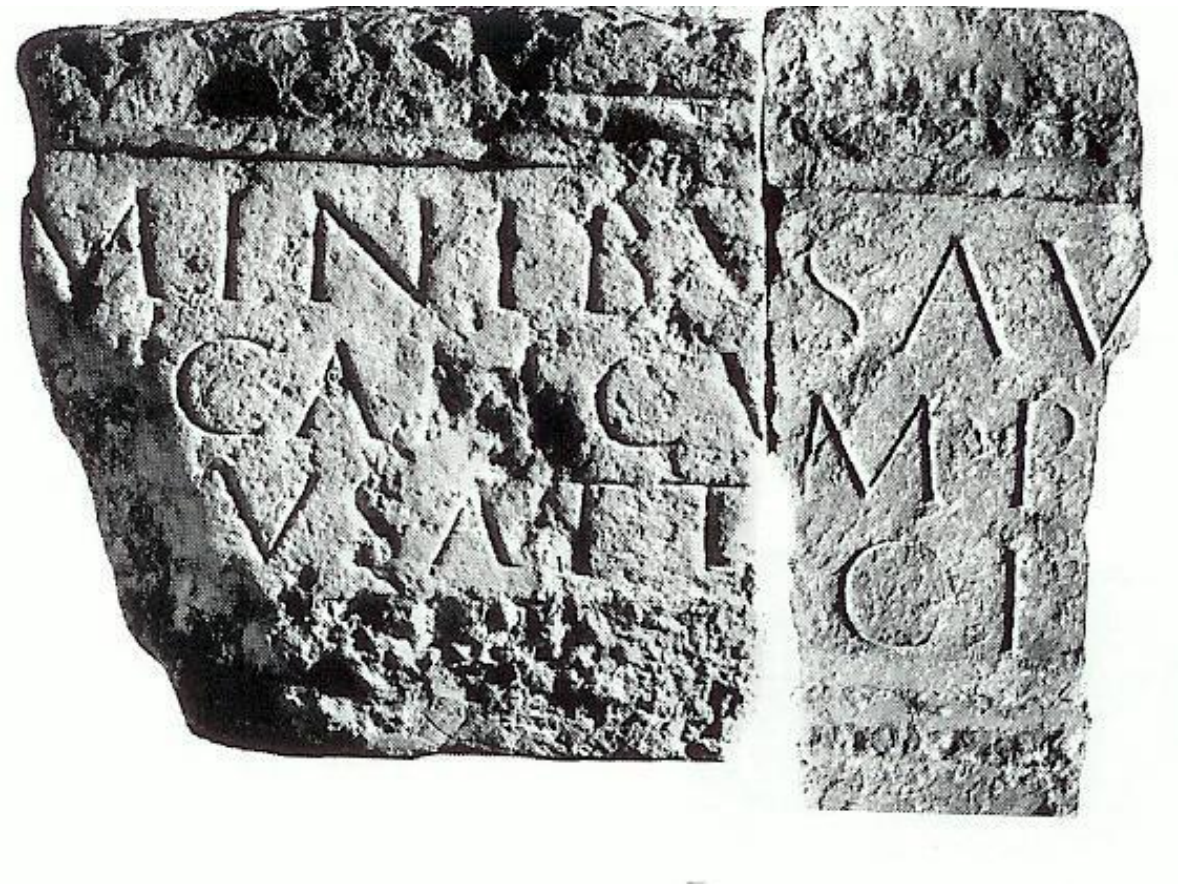

ILN, Vienne, 3, n° 747, p. 140
Dimensions : (57 x 54,5 x 28) (59 x 25)

R. 112 – Dédicaces à **Rome** – Châteauneuf
CAG 73, commune 079, p. 144 et 145

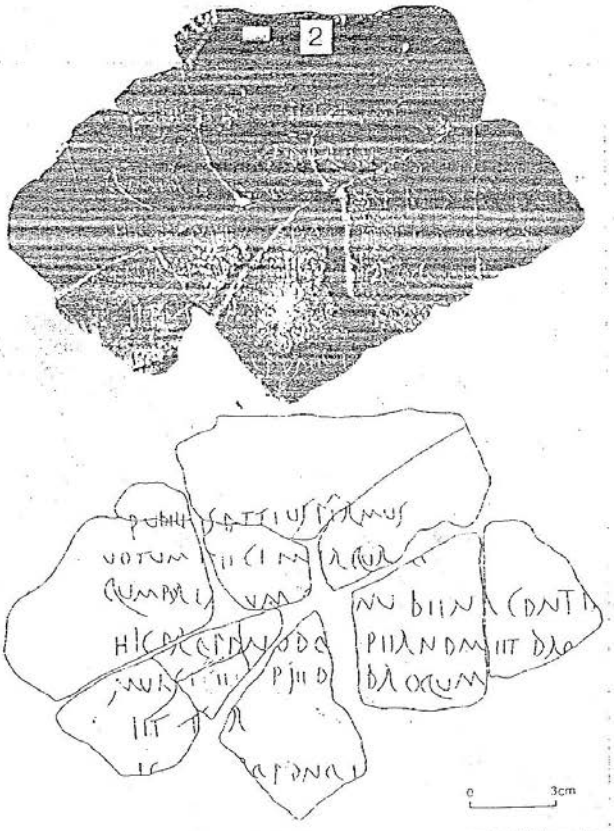

Fig. 81 - Châteauneuf. Graffite sur enduit mural (Chr. Mermet, 1993, p. 103, n° 2).

R. 29 - Autel de calcaire – Vienne – **Mercure**
Dédié par Titus Laetorius Duellus Antestianus



ILN, Vienne, n° 17, p. 91
Dimensions : 90 x 43,5 x 36,5

R. 93 - Plaque de calcaire – Chatte – **Mercure**
Ex-voto par Titus Eppius Iullinus



ILN, Vienne, 2, n° 328, p. 35
Dimensions : 53 x 36

R. 94 - Plaque de calcaire – Chevrières – **Mercure**
Ex-voto par Titus Eppius Iullinus



ILN, Vienne, 2, n° 329, p. 36
Dimensions : 73 x 56,5

R. 96 – Autel de calcaire – Saint-Martin-le-Colonel – **Mercure**
Dédicace, en *ex-voto*, par Dannia Martina



ILN, Vienne, 2, n° 333, p. 39
Dimensions : 54 x 25 x 20,5

R. 64 – Autel de calcaire – La Terrasse – **Mercure**
Dédicace, en *ex-voto*, par Lucius Divius Rufus



ILN, Vienne, 2, n° 454, p. 148
Dimensions : 141,5 x 67,5 x 49

R. 103 – Autel de calcaire – Creys-Mépieu – **Mercure**
Dédicace par Sennius Martius et Melius Martinianus, augures



ILN, Vienne, 2, n° 557 p. 228
Dimensions : 130 x 53 x 38

R. 86 et 104 – Autel de granit – Hyères-sur-Amby – **Mercure**
Dédicace à l'**Auguste** par Caius Capitoius Macrinus



ILN, Vienne, 2, n° 559, p. 230
Dimensions : 91 x 35

R. 105 – Plaque de calcaire – Charancieu – **Mercure**
Dédicace par Marcus Veratius …



ILN, Vienne, 2, n° 587, p. 252
Dimensions : 30 x 48

R. 60 - Autel de calcaire – Echirolles – **Mercure**
Dédié par Lucius Manilius Silanus



ILN, Vienne, 2, n° 361, p. 66
Dimensions : 115 x 46 x 59

R. 124 - Bloc rectangulaire de calcaire – Le Bourget-du-lac – **Mercure**
Dédié par Titus Terentius Catullus

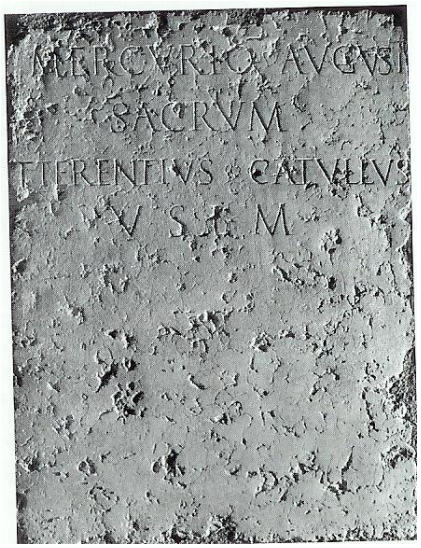

ILN, Vienne, 3, n° 642, p. 50
Dimensions : 97 x 75 x 61

R. 207 - Colonnette en calcaire – Genève – **Mercure**
Dédiée par Marcus Veratius Bassus



ILN, Vienne, 3, n° 834, p. 227
Dimensions : 49,5 x 21

R. 114 – Graffite sur enduit mural – Châteauneuf – **Mercure** et **Maïa**
Dédicace fragmentaire par un anonyme

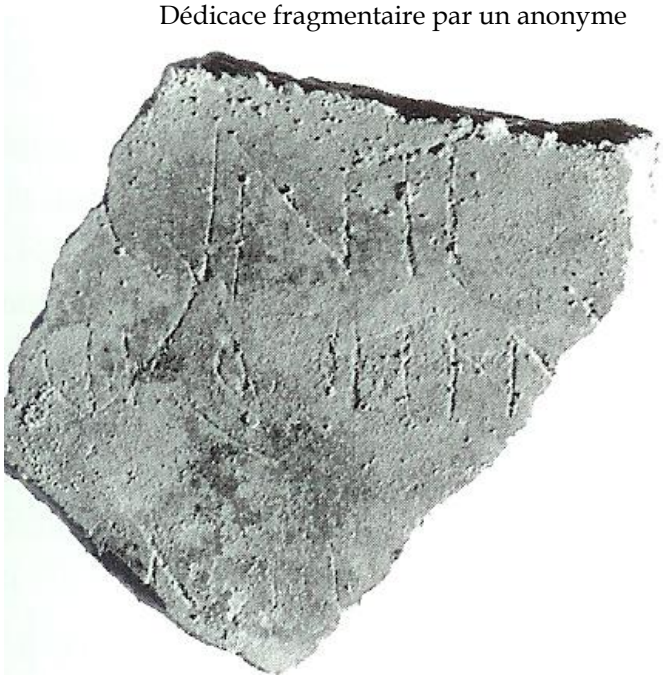

ILN, Vienne, 2, n° 472, p. 165
Dimensions : 6 x 6,5 x 1,7

R. 115 – Bloc de calcaire – Tournon – **Mercure**
Dédicace par T. Domitus Montanus, prêtre de **Mercure**

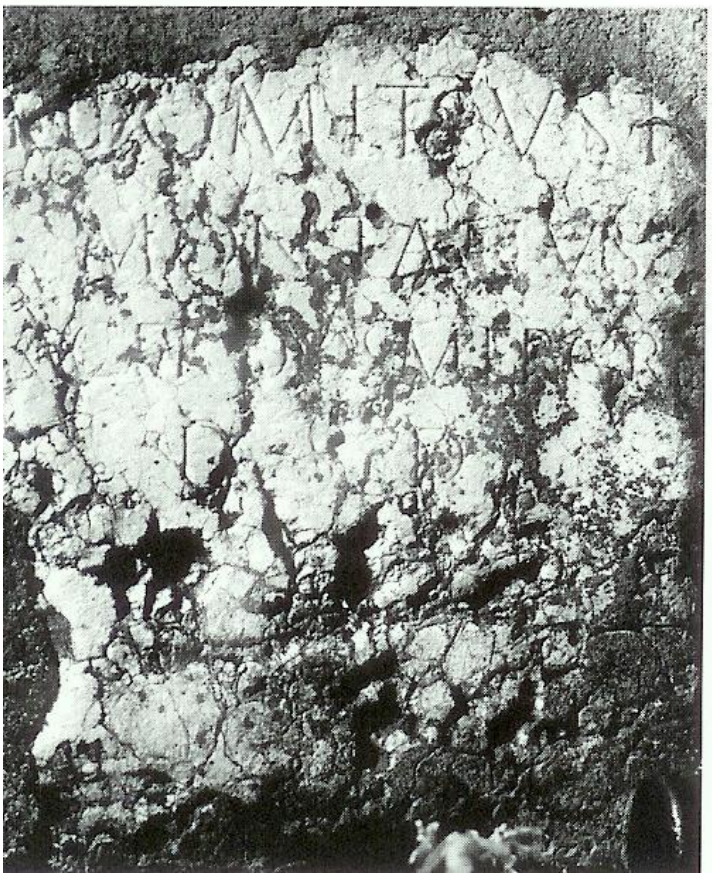

ILN, Vienne, 2, n° 532, p. 207
Dimensions : 76 x 60 x 36

R. 144 – Deux Blocs de calcaire – La Chapelle-du-Mont-du-Chat – **Mercure**
Dédicace, en *ex-voto*, par Sextus Apicius Successus



ILN, Vienne, 3, n° 628, p. 35
Dimensions : (75 x 67 x 46) (57 x 56 x 54)

R. 125 – Base de statue en calcaire – Le Bourget-du-lac – **Mercure**
Dédicace par Lucius Catius Lucanus



ILN, Vienne, 3, n° 643, p. 51
Dimensions : 80 x 64 x 85

R. 166 – Plaque de calcaire urgonien jaune – Annecy – **Mercure**
Dédicace par Gaius Spurius …



ILN, Vienne, 3, n° 754, p. 146
Dimensions : 10 x 110 x 65

R. 167 – Deux fragments de calcaire blanc – Annecy – **Mercure**
Dédicace par Sextus Iulius Optatus



ILN, Vienne, 3, n° 755, p. 146
Dimensions : 73,5 x 108,5 x 45

R. 170 – Autel de calcaire jaune – Villaz – **Mercure** et **Maïa**
Dédicace par Titus Coelius …



ILN, Vienne, 3, n° 781, p. 168
Dimensions : 37 x 45 x 31,5

R. 205 – Bloc de calcaire – Genève – **Mercure**
Dédicace, en *ex-voto*, par des particuliers

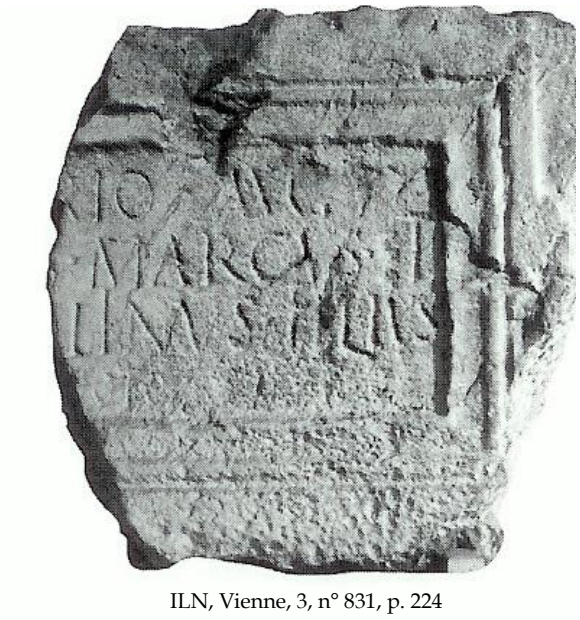

ILN, Vienne, 3, n° 831, p. 224
Dimensions : 66 x 60 x 32

R. 206 – Bloc de calcaire – Genève – **Mercure**
Dédicace par Lucius Iulius …ace…

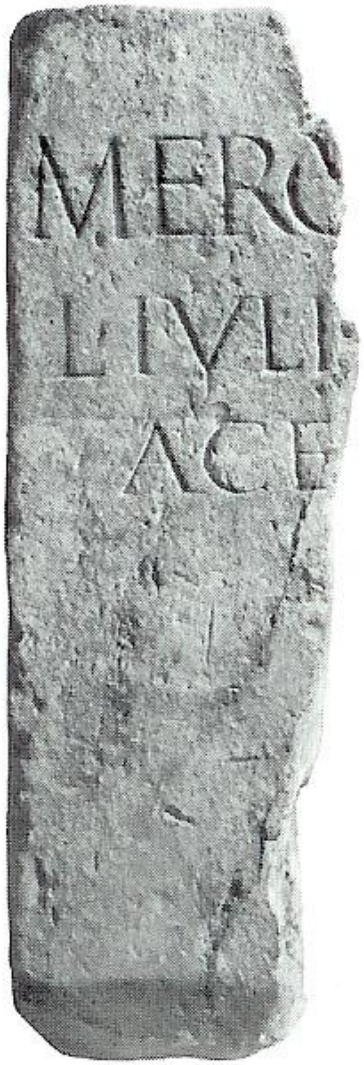

ILN, Vienne, 3, n° 833, p. 226
Dimensions : 93 x 29,5 x 42,5

R. 59 – Autel en calcaire – Grenoble – **Mars**
Dédicace par les Cassii Severinus et Censorinus

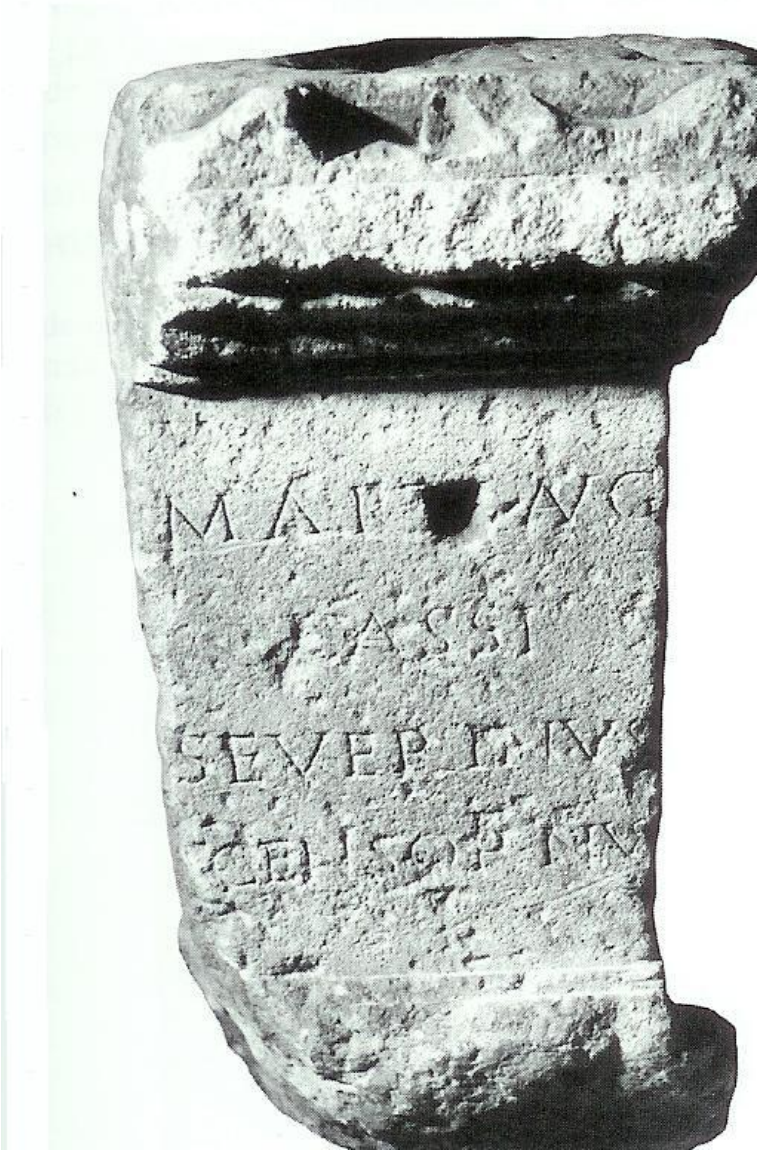

ILN, Vienne, 2, n° 358, p. 63
Dimensions : 78 x 37 x 36

R. 134 et 142 - Support indéterminé – Pont-de-Beauvoisin – **Mars**
Dédicace par Caius Betutius Hermes, sévir augustal



ILN, Vienne, 3, n° 621, p. 30
Dimensions : 83,6 x 54,5

R. 179 - Bloc de calcaire jaune – Ville-la-Grand – **Mars**
Dédié par Iulius Saturninus



ILN, Vienne, 3, n° 805, p. 189
Dimensions : 48 x 40 x 40

R. 180 - Bloc de calcaire jaune – Ville-la-Grand – **Mars**
Dédié par Lucius Valerius Amabilis, *sacerdos*



ILN, Vienne, 3, n° 806, p. 190
Dimensions : 42 x 48 x 47

R. 165 – Plaque de molasse – Annecy – **Mars**
Dédicace par Marcus Iulius Magnus



ILN, Vienne, 3, n° 753, p. 145
Dimensions : 44 x 19 x 3,5

R. 178 – Plaque de grès – Annemasse – **Mars**
Dédicace par Firmus



ILN, Vienne, 3, n° 800, p. 185
Dimensions : 18 x 50 x 12

R. 182 – Plaque de marbre blanc – Thyez – **Mars**
Dédicace par … us Plac …



ILN, Vienne, 3, n° 814, p. 197
Dimensions : 23 x 24 x 12,5

R. 202 – Bloc de calcaire – Genève – **Mars**
Dédicace par Caius Sennius Sabinus



ILN, Vienne, 3, n° 827, p. 220
Dimensions : 60 x 99 x 30

R. 203 – Bloc – Genève – **Mars**
Dédicace par un particulier



ILN, Vienne, 3, n° 828, p. 221
Dimensions : 21 x 25 x 46

R. 210 – Autel de calcaire – Genève – **Mars ?**
Dédicace par Caius Atilius Atticus



ILN, Vienne, 3, n° 840, p. 235
Dimensions : 86 x 41 x 34

R. 58 - Base de statue – Grenoble – **Mars**
Dédicace testamentaire par Decimus Decmanius Caper, chevalier



ILN, Vienne, 2, n° 357, p. 62
Dimensions : 122,5 x 68 x 58

R. 153 et 154 - Plaque de calcaire jaune – Passy – **Mars**
Dédicace en *ex-voto* par Aulus Isugius Vaturus, **flamine impérial**

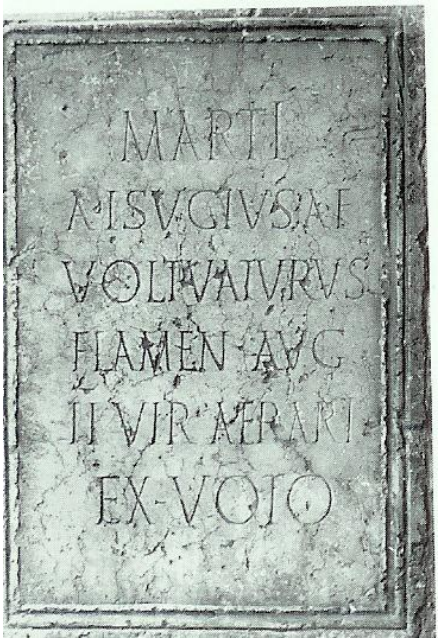

ILN, Vienne, 2, n° 547, p. 219
Dimensions : 90 x 60

R. 155 - Plaque de calcaire jaune – Passy – **Mars**
Ex-voto par Lucius Vibius Vestinus, triumvir

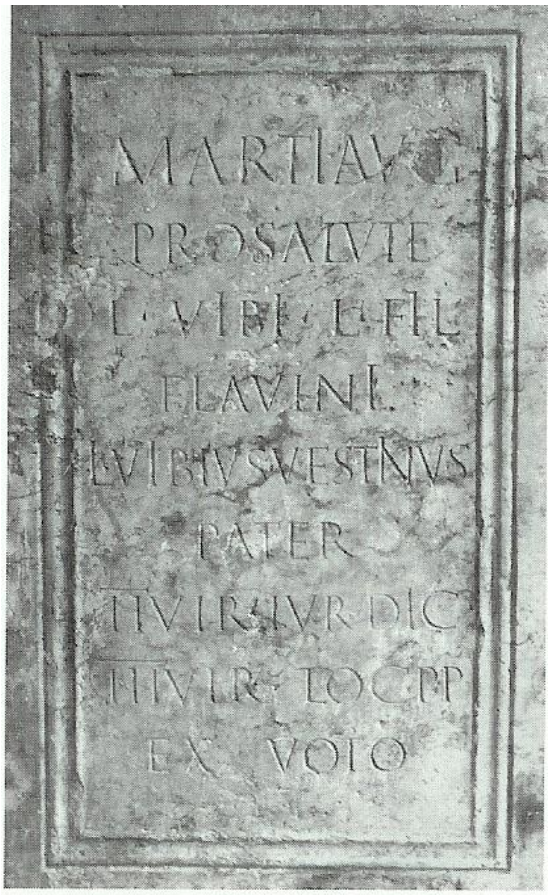

ILN, Vienne, 2, n° 548, p. 220
Dimensions : 120 x 65

R. 33 - Bloc de calcaire – Vienne – **flaminat de Mars**
Epitaphe de Sammonis



ILN, Vienne, n° 107, p. 179
Dimensions : 47 x 219 x 68

R. 63 - Plaque de calcaire – Grenoble – **flaminat de Mars**
Dédicace à Aulus Caprilius Antullus

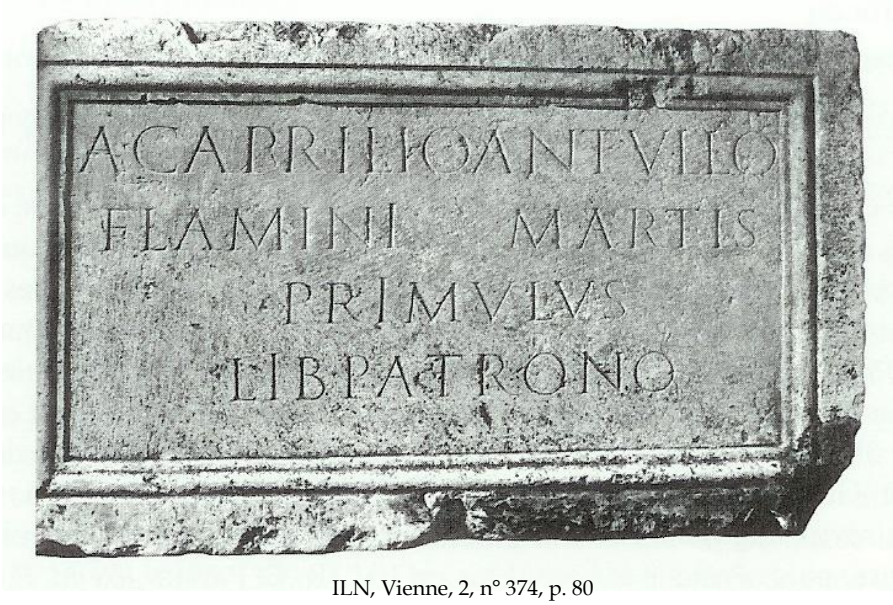

ILN, Vienne, 2, n° 374, p. 80
Dimensions : 92 x 152 x 24

R. 156 - Plaque de calcaire – Passy – **flaminat de Mars**
Dédicace à **Mars** par Marcus Arrius Gemellus



ILN, Vienne, 2, n° 549, p. 221
Dimensions : 68 x 52

R. 145 – Plaque en calcaire gris de Lemenc – Saint-Alban-Leysse – **flaminat de Mars**
Epitaphe de Sextus Decidius



ILN, Vienne, 3, n° 638, p. 46
Dimensions : 48 x 63,5 x 17

R. 123 et 126 – Deux blocs de calcaire – Brison-Saint-Innocent – **flaminat de Mars**
Dédicace d'un temple par un évergète anonyme



ILN, Vienne, 3, n° 696, p. 96
Dimensions : (56,5 x 72 x 46,5) (150 x 56,5 x 46,5)

R. 169 - Autel de calcaire – Cran-Gevrier – **flaminat de Mars**
Dédicace à une divinité indéterminée par Sextus Iulius Optatus



ILN, Vienne, 3, n° 771, p. 160
Dimensions : 92,5 x 46 x 30

R. 188 et 212 - Bloc de calcaire blanc – Genève – **flaminat de Mars**
Epitaphe de Lucius Aemilius Tutor, quattuorvir et flamine impérial



ILN, Vienne, 3, n° 849, p. 247
Dimensions : 68 x 71 x 41

R. 21 - Autel de calcaire – Vienne – **Apollon**
Ex-voto dédié par Caius Virius Victor et Lucius Virius Vitalis



ILN, Vienne, n° 1, p. 77
Dimensions : 133 x 68 x 33

R. 116 - Plaque de marbre gris – Gilly-sur-Isère – **Apollon**
Ex-voto dédié par Sextus Atilius Tertius



ILN, Vienne, 2, n° 533, p. 208
Dimensions : 82,6 x 57,7 x 52

R. 163 - Autel de calcaire urgovien– Annecy – **Apollon Virotatis**
Dédié par Titus Rutilius Buricus



ILN, Vienne, 3, n° 751, p. 143
Dimensions : 45 x 33 x 96

R. 102 – Plaque de calcaire – La Balme-les-Grottes – **Apollon**
Dédicace, en *ex-voto*, par T. Cominius Gratus, médecin



ILN, Vienne, 2, n° 553, p. 224
Dimensions : 44,5 x 140 x 21

R. 171 - Plaque de calcaire jaune – Groisy – **Apollon**
Ex-voto dédié par Gaius Verrius Aurelius

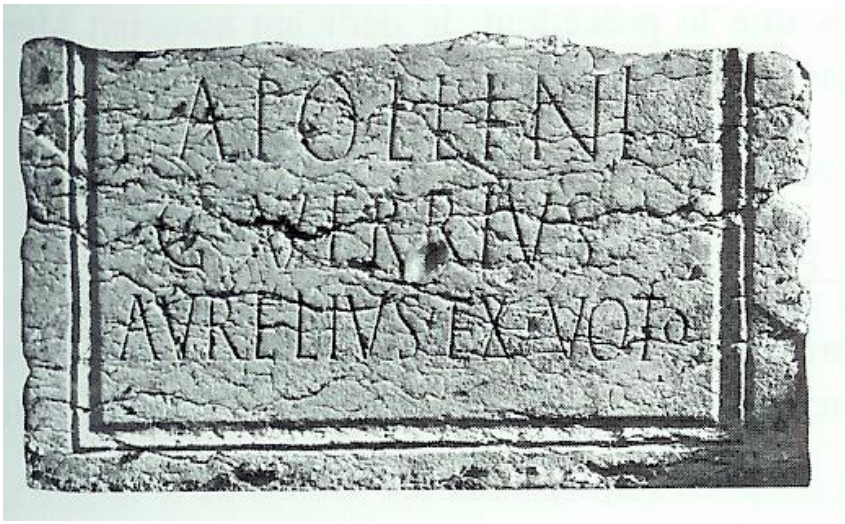

ILN, Vienne, 3, n° 797, p. 183
Dimensions : 31 x 54,5

R. 196 - Plaque de calcaire – Genève – **Apollon**
Dédiée par Marcus Aufustius Catuso



ILN, Vienne, 3, n° 816, p. 207
Dimensions : 47 x 67,5 x 18

R. 197 - Plaque de calcaire – Genève – **Apollon**
Dédiée par Marcus Veratius Mercator



ILN, Vienne, 3, n° 817, p. 208
Dimensions : 40 x 54 x 14,5

R. 74 - Bloc de calcaire – Aoste – **Jupiter**
Ex-voto dédié par Quintus Valerius Senecio



ILN, Vienne, 2, n° 595, p. 259
Dimensions : 77 x 54 x 48

R. 141 - Bloc de calcaire – Belmont-Tramonet – **Jupiter**
Dédié par Sextus Cornelius Pollio et Lucius Cornelius Corbulo

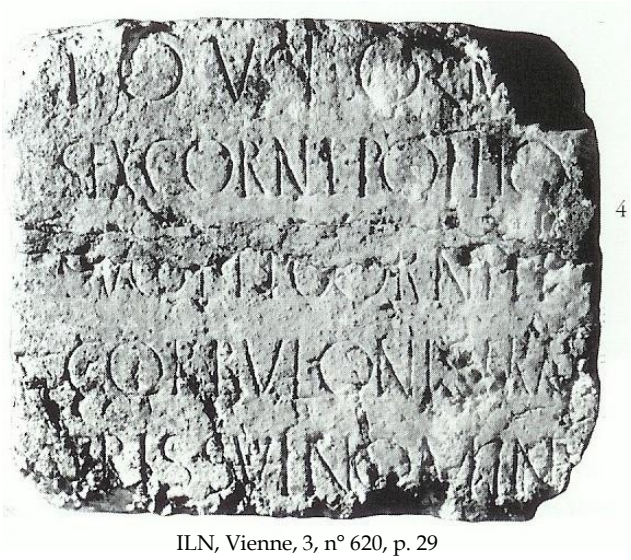

ILN, Vienne, 3, n° 620, p. 29
Dimensions : 81 x 89 x 90

R. 162 - Bloc de calcaire roux – Annecy-le-Vieux – **Jupiter**
Dédicace d'un autel par Vinicius Severus et Lucius Vinicius Latinus



ILN, Vienne, 3, n° 745, p. 138
Dimensions : 63 x 99 x 44

R. 181 - Plaque de calcaire blanc – Douvaine – **Jupiter** et **Mars**
Ex-voto dédié par Decimus Iulius Capito, magistrat

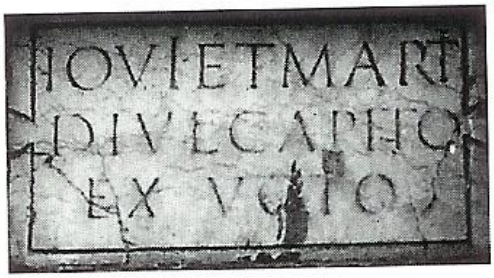

ILN, Vienne, 3, n° 809, p. 192
Dimensions : 51 x 74,5

R. 176 – Autel en calcaire urgonien – Gruffy – **Jupiter**
Dédicace par deux particuliers

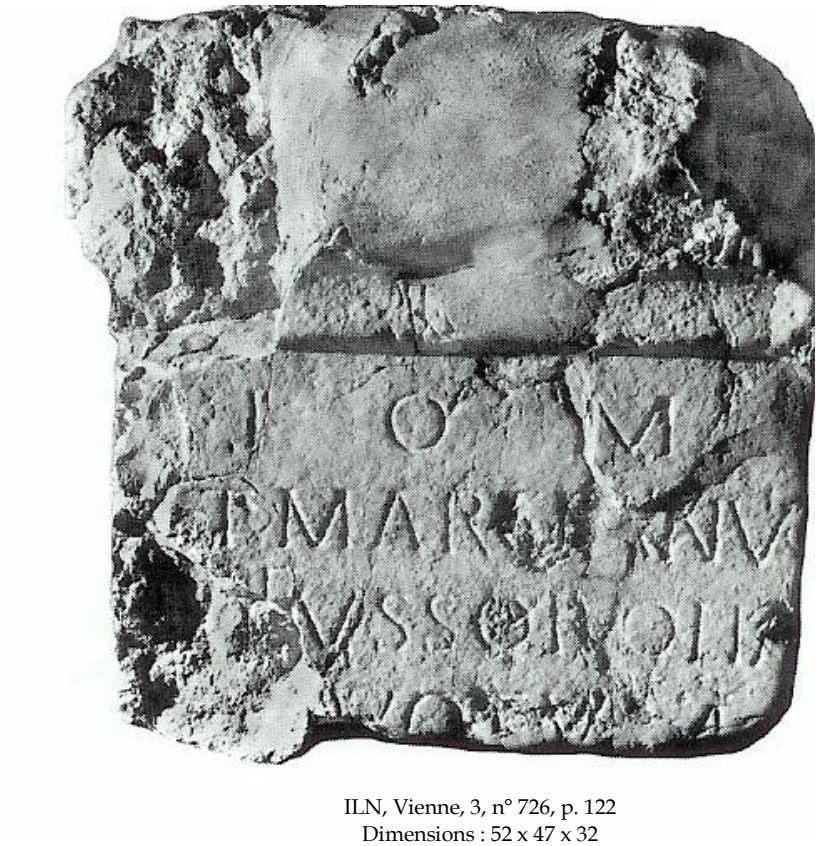

ILN, Vienne, 3, n° 726, p. 122
Dimensions : 52 x 47 x 32

R. 160 – Bloc de calcaire jaune – Chavanod – **Jupiter**
Dédicace par Sextus Caprilius Atticianus

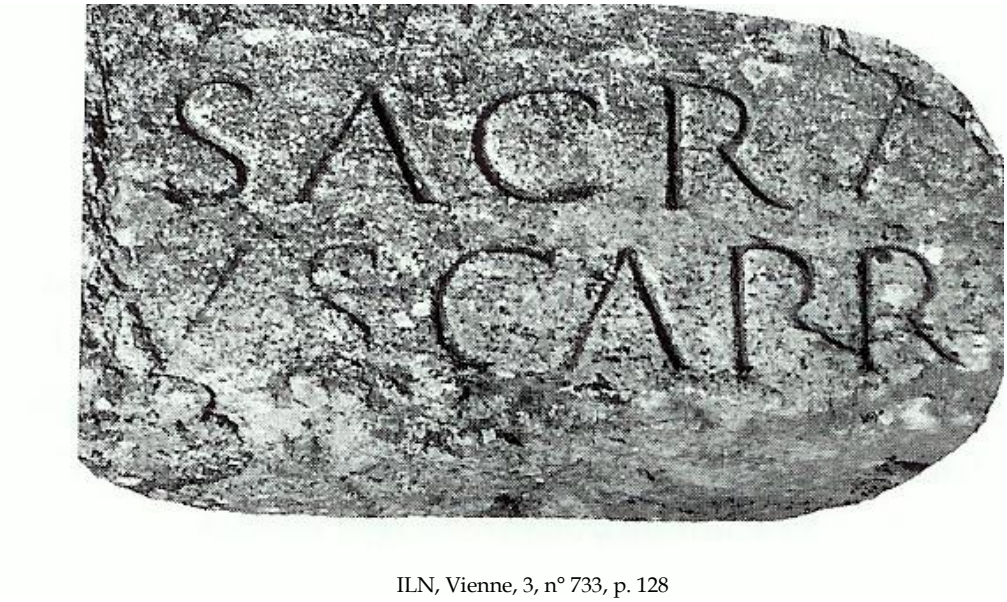

ILN, Vienne, 3, n° 733, p. 128
Dimensions : 30 x 62 x 38

R. 200 – Autel de calcaire – Carouge – **Jupiter**
Dédicace par les deux Cingi, Stabulo et Aulus



ILN, Vienne, 3, n° 825, p. 218
Dimensions : 84 x 45 x 44

R. 161 - Plaque de calcaire jaune – Duingt – **Castor**
Dédiée *ex-stipe* par Caius Caprilius Sparus, *sacerdos*

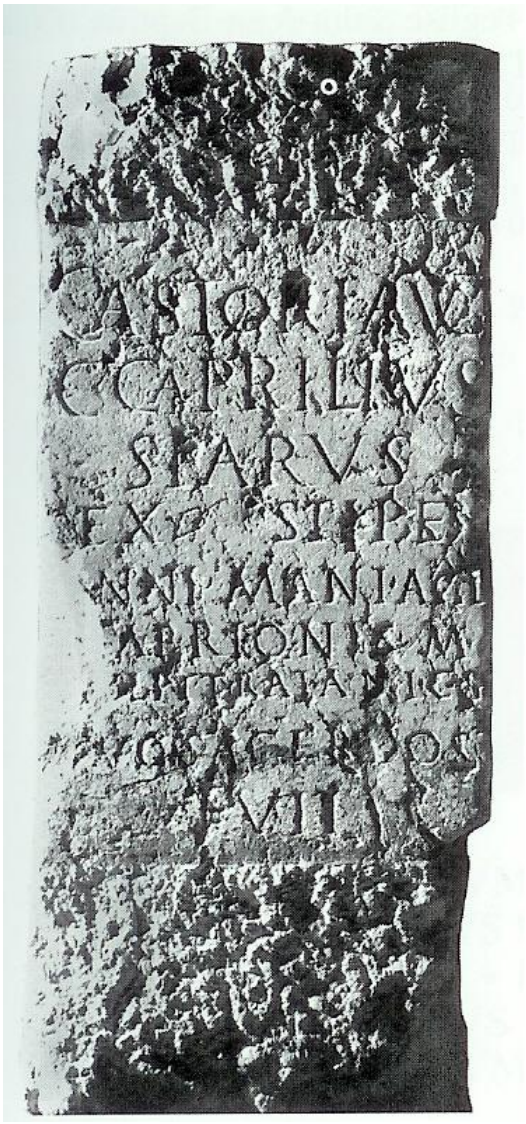

ILN, Vienne, 3, n° 736, p. 131
Dimensions : 93 x 38 x 32

R. 164 - Plaque de calcaire roux – Annecy – **Castor** et **Pollux**
Dédiée par Caius Ateius Peculiaris, préfet du district d'**Apollon**



ILN, Vienne, 3, n° 752, p. 144
Dimensions : 34 x 58 x 7

R. 31 - Bloc rectangulaire – Vienne – **Pluton** et **Proserpine**
Dédicace en *ex-voto* par …cilia Cornelia



ILN, Vienne, n° 19, p. 93
Dimensions : 30 x 93,5 x 50

R. 99 - Base de statue ou autel – St-Laurent-du-Pont – **Quirinus**
Dédiée par Coius Modestus et Iulius Macrinus



ILN, Vienne, 2, n° 347, p. 52
Dimensions : 157 x 70 x 72

R. 100 - Bloc de calcaire – St-Laurent-du-Pont – **Quirinus**
Anonyme



ILN, Vienne, 2, n° 348, p. 53
Dimensions : 60 x 120 x 60

R. 101 – Autel de calcaire – Saint-Laurent-du-Pont – **Silvain**
Dédicace par Quintus Ta … rus



ILN, Vienne, 2, n° 349, p. 54
Dimensions : 72 x 45 x 36

R. 209 - Autel de calcaire – Genève – **Silvain**
Dédié par Lucius Sanctius Marcus



ILN, Vienne, 3, n° 838, p. 232
Dimensions : 94 x 44,5 à la base

R. 208 - Autel de calcaire à *focus* – Genève – **Neptune**
Dédié par Caius Vitalinius Victorinus



ILN, Vienne, 3, n° 836, p. 229
Dimensions : 82 x 44

R. 146 – Autel en calcaire gris – La Ravoire – **Genio**
Dédicace au génie de la maison par Quintus Iulius Macrinus



ILN, Vienne, 3, n° 639, p. 48
Dimensions : 49 x 22 x 17,5

R. 88 – Autel de calcaire – Seyssuel – **Junon**
Dédicace par Titus Cassius Eros et ses fils



ILN, Vienne, n° 293, p. 342
Dimensions : 99 x 59 x 31

R. 95 – Partie supérieure d'un autel – Saint-Nazaire-en-Royans – **Minerve**
Dédicace par Sucesa, s'étant acquittée d'un vœu



ILN, Vienne, 2, n° 330, p. 36
Dimensions : 49 x 46 x 37

R. 32 - Autel de marbre – Vienne – **Vénus**
Dédié par Lucius Rufius Rufinus



ILN, Vienne, n° 25, p. 97
Dimensions : 15,6 x 13 x 11,2

R. 172 – Dédicace, en *ex-voto*, à **Mercure** et **Maïa** par un particulier
ILHS 64, p. 86

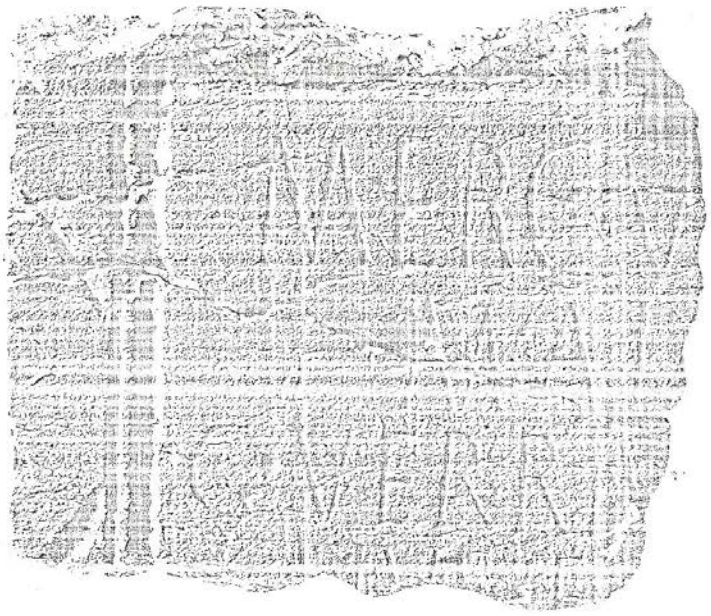

Mercu[rio et]
Maia[e].
G(aius) Verriu[s Aure]-
lius, e[x uoto].

R. 92 - Plaque de calcaire – Chatte – **Maïa**
Ex-voto par Titus Eppius Iullinus, important évergète



ILN, Vienne, 2, n° 327, p. 34
Dimensions : 57 x 54

R. 201 - Dé en calcaire – Genève – **Maïa**
Offrande d'un temple et de portiques par Quintus Servilius Severus



ILN, Vienne, 3, n° 826, p. 219
Dimensions : 75,5 x 40,5 x 33,5

R. 23 - Partie supérieure d'un autel de calcaire – Vienne – **La Fortune**
Dédicace, en *ex-voto*, par Lucius Terentius Sabinus



ILN, Vienne, n° 5, p. 81
Dimensions : 55 x 41 x 28

R. 73 - Plaque de calcaire – Aoste – **Junon**
Dédiée par …ius Severianus

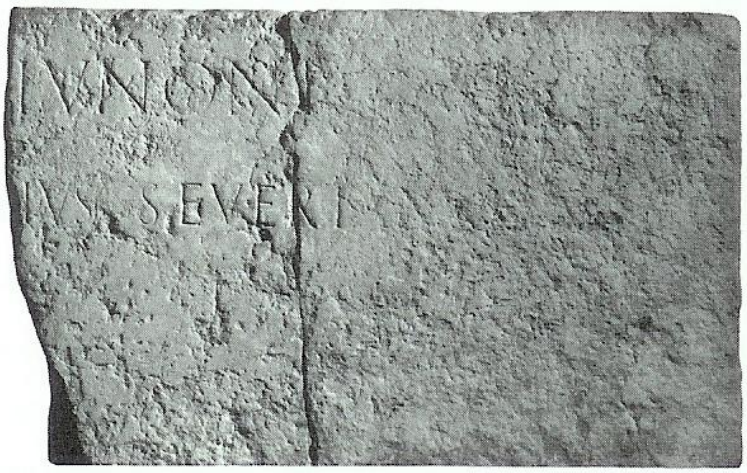

ILN, Vienne, 2, n° 593, p. 257
Dimensions : 72 x 118 x 22

R. 61 - Base de statue en calcaire – Grenoble – **Saturne**
Dédicace testamentaire par Decimus Decmanius Caper, chevalier



ILN, Vienne, 2, n° 363, p. 68
Dimensions : 123 x 68,5 x 62,5

R. 69 et 75 - Bloc de calcaire valanginien – Aoste – **Victoire impériale**
Dédicace, *ex-stipe*, par Caius Virrius Quartio



ILN, Vienne, 2, n° 598, p. 262
Dimensions : 119 x 92 x 45

R. 37 - Plaque de calcaire – Vienne – **dendrophore**
Epitaphe aux dieux Mânes par Tiberius Iulius Diadochus



ILN, Vienne, n° 111, p. 183
Dimensions : 56 x 46 x 6

R. 198 et 213 - Autel de calcaire – Genève – **Mithra** et **Genio**
Ex-voto, *pro salute*, par Firmidius Severinus



ILN, Vienne, 3, n° 821, p. 212
Dimensions : 101 x 53 x 42

R. 127 - Bande de calcaire – Aix-les-Bains – ***Bormo***
Dédiée par Marcus Licinius Ruso

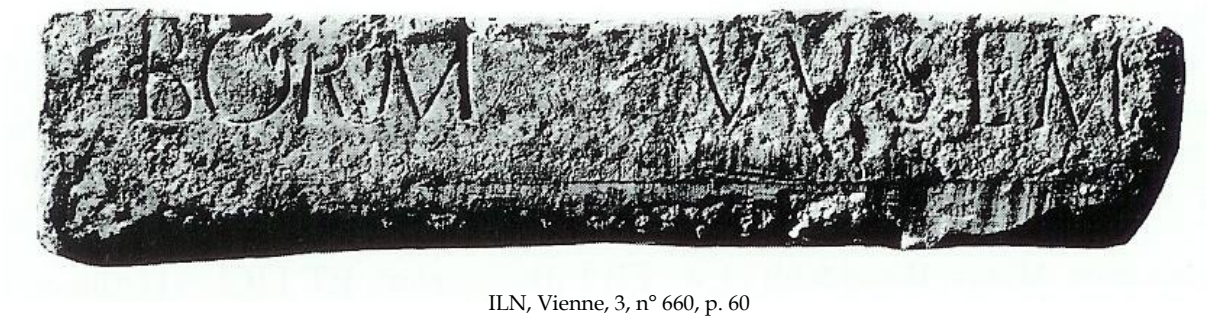

ILN, Vienne, 3, n° 660, p. 60
Dimensions : 24 x 99 x 48,5

R. 128 - Bloc de calcaire – Aix-les-Bains – ***Bormo***
Dédié par Quintus Vettius Guticus



ILN, Vienne, 3, n° 661, p. 61
Dimensions : 23 x 47,5 x 18

R. 119 – Plaque de schiste gris – Châteauneuf – ***Limetus***
Inscription dédicatoire par Primus et Quartio



ILN, Vienne, 2, n° 462, p. 156
Dimensions : 48 x 48 x 4

R. 147 - Plaque de calcaire blanc – Hauteville-sur-Fier – ***Vintius***
Donation d'un sanctuaire par un *sacerdos*, préfet du district de **Diane**



ILN, Vienne, 3, n° 778, p. 166
Dimensions : 40 x 45 x 15

R. 149 - Autel de calcaire roux – Seyssel – ***Vintius*** **Pollux**
Ex-voto par Cnaeus Terentius Terentianus



ILN, Vienne, 3, n° 785, p. 172
Dimensions : 160 x 60

R. 150 - Plaque de calcaire blanc – Seyssel – ***Vintius***
Dédiée par Caius Marius, triumvir



ILN, Vienne, 3, n° 786, p. 173
Dimensions : 30 x 30

R. 151 - Bloc de calcaire blanc – Seyssel – ***Vintius*** **?**
Ex-voto par un anonyme, préfet du district de **Diane**



ILN, Vienne, 3, n° 787, p. 175
Dimensions : 80 x 48 x 65

R. 152 – Bloc de calcaire – Seyssel – ***Vintius* ?**
Dédicace, en *ex-voto*

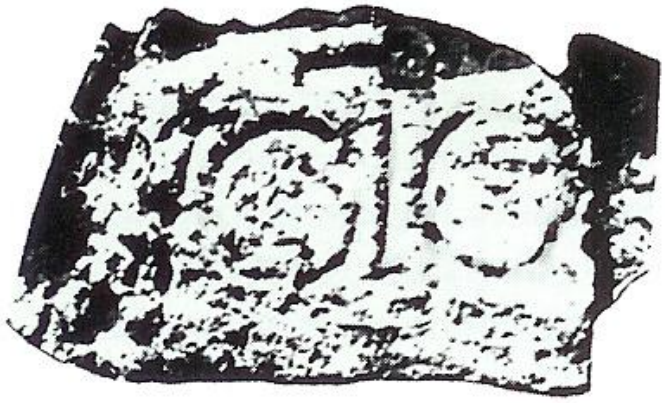

ILN, Vienne, 3, n° 788, p. 175
Dimensions : 13 x 15

R. 39 - Autel de calcaire – Vienne – **Déesses Mères**
Dédicace, en *ex-voto*, par Decimus Dimarius Messulus



ILN, Vienne, n° 14, p. 88
Dimensions : 133 x 75 x 47

R. 41 - Autel de calcaire – Sainte-Colombe – **Déesses Mères**
Dédicace, en *ex-voto*, par Caius Titius Sedulus



ILN, Vienne, n° 16, p. 90
Dimensions : 77 x 50 x 47

R. 67 - Autel de calcaire – Grenoble – **Déesses Mères**
Dédiée par Titus Cassius Eros



ILN, Vienne, 2, n° 359, p. 64
Dimensions : 93,5 x 56,5 x 39,5

R. 129 - Bloc de calcaire blanc – Aix-les-Bains – ***Comodovae***
Ex-voto dédié par Marcus Helvius Iuventius

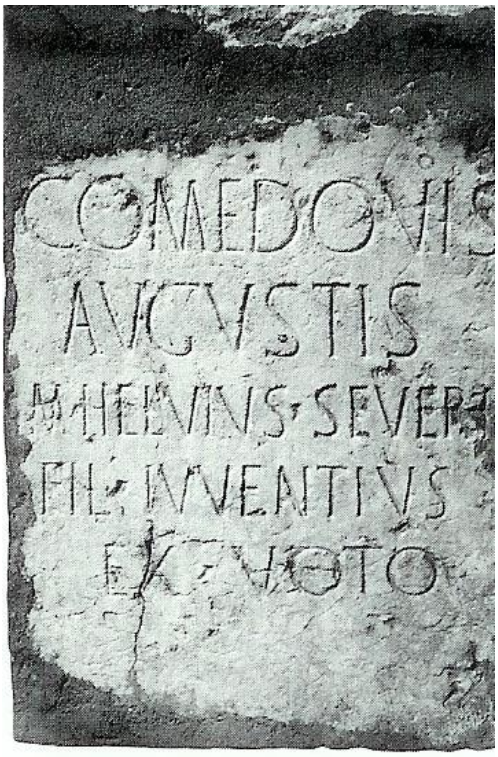

ILN, Vienne, 3, n° 662, p. 62
Dimensions : 81,5 x 52,5

R. 131 - Bloc de calcaire – Brison-Saint-Innocent – ***Dominae***
Ex-voto dédié par Marcus Carminius Magnus

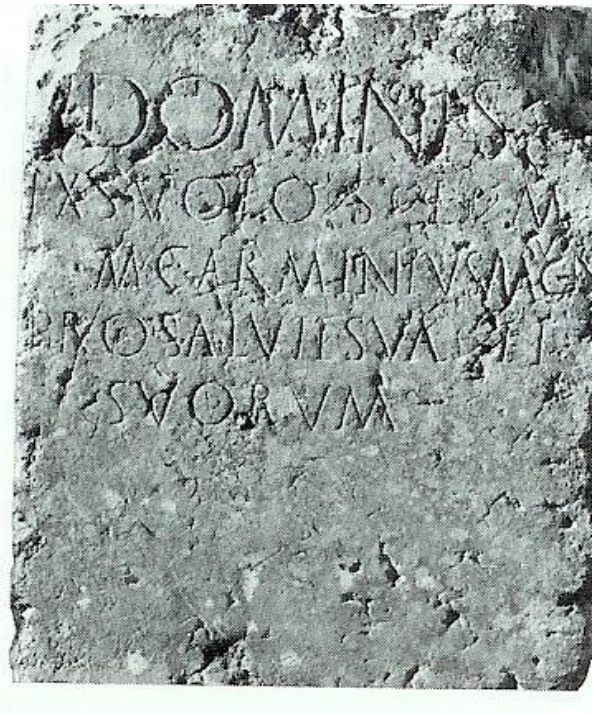

ILN, Vienne, 3, n° 693, p. 94
Dimensions : 71,5 x 58 x 49

R. 132 – Tablette moulurée de calcaire – Brison-Saint-Innocent – **Déesses Mères**
Dédiée par Lucius Daverius M...



ILN, Vienne, 3, n° 694, p. 95
Dimensions : 33 x 40 x 20

R. 120 - Bloc de calcaire – Grésy-sur-Isère – ***Elausia***
Ex-voto dédié par Iulia Avita



ILN, Vienne, 2, n° 528, p. 203
Dimensions : 56 x 45 x 37

R. 214 - Bloc de calcaire – Genève – ***Genava***
Dédié par Aurelia Firmina



ILN, Vienne, 3, n° 819, p. 210
Dimensions : 99 x 61 x 46

R. 107 – Elément en bronze – Optevoz – ***Coriotana***
Dédicace par Marcus Iulius Primulus





ILN, Vienne, 2, n° 565, p. 234
Dimensions : 8,4 x 9 x 0,3

R. 183 – Autel de calcaire roux – Mieussy – ***Athubodua***
Dédicace par Servilia Terentia



ILN, Vienne, 3, n° 813, p. 196
Dimensions : 76 x 36,5 x 30

Table de Concordance
Inscriptions Latines

***ILN* Vienne**	***CIL* XII**	**autres recueils**	***corpus* de la thèse**
1	1809		21
2	1810		22
5	1813		23
6	1814		24 et 35
7	1815		25
8	1817		26
9	1818		27
11	1821		28
14	1824		39
15	1825		40
16	1826		41
17	1830		29
18	1829		30
19	1833		31
22	1836		42
25	1819		32
34			1
35	1844		2
36		ILGN 264	3
42	1851		4
62	1869	RAN, t33, p. 244	5
63	1870		6
66	1872		7
67	1873		8
72	5864	RAN, t33, p. 2 à 4	9 et 43
73		RAN, t33, p. 96 à 99	10
76	1903	RAN, t33, p. 244	11
77	1876		12
79	1906		13
83	1878		36
87	1893		14
88	1904		15
100	1868		16
103	1902		17
107	1899		33
108	1879		18
109	1900		19
110	1914		34
111	1917		37
112	1919		38
124	1898		20
287	1828		77 et 87
290			78
293	1816	CAG 38/1, p. 144 et 145	88
295	1880		79
297	1806		80

ILN Vienne	*CIL* XII	autres recueils	*corpus* de la thèse
303	1783		81
306	1804		82
313	5859	CAG 07, p. 339	89
317		CAG 07, p. 294	83 et 90
320	2183	CAG 38/1, p. 112	84 et 91
327	2194	CAG 38/1, p. 128 et 129	92
328	2196	CAG 38/1, p. 128	93
329	2195	CAG 38/1, p. 128	94
330	2206	CAG 38/1, p. 107	95
333	2213		96
338	2207	CAG 38/1, p. 106	85
341	2199	CAG 38/1, p. 108	97
342	2200	CAG 38/1, p. 108	98
347	2202	CAG 38/1, p. 127	99
348	2201	CAG 38/1, p. 127	100
349		CAG 38/1, p. 127	101
351	2215	CAG 38/1, p. 84 = IL Gr 1	55 et 65
352	2216	CAG 38/1, p. 84 = IL Gr 2	56
353	2217	CAG 38/1, p. 173 = IL Gr 3	66
355		IL Gr 5 = ILGN 338	57
357	2218		58
358	2219		59
359	2220	CAG 38/1, p. 84 = IL Gr 9	67
361	2223	CAG 38/1, p. 168	60
362	2224		44
363	2225	CAG 38/1, p. 85	61
370	2231		62
373	2235		45
374	2236	CAG 38/1, p. 86	63
375	2237		46
376	2238	RAN, t33, p. 245	47
378	2241		48
379	2242	CAG 38/1, p. 86	49
381	2244	CAG 38/1, p. 87	50
382	2245	CAG 38/1, p. 87	51
384	2247	CAG 38/1, p. 87	52
385	2248	CAG 38/1, p. 87	53
386	2249		54
454	2222	CAG 38/1, p. 136	64
458	2317	CAG 73, p. 139	108
459	2318	CAG 73, p. 188	111
462		CAG 73, p. 144	119
466		CAG 73, p. 144 et 145	112
471		CAG 73, p. 145	113
472		CAG 73, p. 145	114
473, 474, 475 et 476			109
521	2332		139
528		CAG 73, p. 171	120
529	2337		110
532	2340		115
533	2342	CAG 73, p. 165	116
534	2339		117
535	2341		118
547	2349	ILHS 79 = CAG 74, p. 286	153 et 154
548	2350	ILHS 80	155
549		ILHS 81 = AE 1934, 168	156
553	2374		102
557	2378		103

ILN Vienne	*CIL* XII	autres recueils	*corpus* de la thèse
559	2373		86 et 104
565			107
587	2417		105
592	2386		72
593	2387		73
595	2410		74
597			68
598			69 et 75
599	2389		70 et 76
600	2391 et 2392		71
619	2413		140
620	2414		141
621	2415	CAG 73, p. 186	134 et 142
627	2436	CAG 73, p. 140	143
628	2437		144
629		CAG 73, p. 172	135
637		CAG 73, p. 125	136
638	2430	RAN, t33, p. 238	145
639	2429		146
642	2435	CAG 73, p. 129	124
643		CAG 73, p. 129	125
660	2443	CAG 73, p. 107	127
661	2444		128
662	2445		129
665	2461		130 bis
666		AE 1934, 165	121 et 130
677	2457		122
693	2446	CAG 73, p. 132	131
694	2448	CAG 73, p. 132	132
695	2449	CAG 73, p. 132	133
696	2458		123 et 126
704	2491	CAG 73, p. 127	137
709	2492		138
720	2490		175
726	2488	ILHS 65	176
730	2516	ILHS 89	173
733	2515	ILHS 48	160
735	2520	ILHS 86	157
736		ILHS 59 = CAG 74, p. 230	161
743		ILHS 30	158
745	2528	ILHS 32	162
747	2533	ILHS 35	159
751	2525	ILHS 1 = CAG 74, p. 130	163
752	2526	ILHS 2	164
753		CAG 74, p. 132	165
754	2529	ILHS 3	166
755	2530	ILHS 4	167
770	2546	ILHS 49	168
771	2536	ILHS 50	169
778	2558	ILHS 67	147
781	2557	ILHS 111	170
784	2561	ILHS 96	148
785	2562	ILHS 97 = CAG 74, p. 325	149
786		ILHS 98	150
787	2562a	ILHS 99	151
788		ILHS 100	152
793	2566		174
797	2569	ILHS 63	171

***ILN* Vienne**	***CIL* XII**	**autres recueils**	***corpus* de la thèse**
798	2570	ILHS 64	172
799		ILHS 87	177
800	2574	ILHS 39	178
805	2578	ILHS 112	179
806		ILHS 113	180
809	2580	ILHS 57	181
813	2571	ILHS 77	183
814	2572	ILHS 108	182
816	2585		196
817	2586		197
819			214
821	2587		198 et 213
823	2589		199
825	2591		200
826			201
827	2592		202
828			203
830	2594		204
831			205
833	5877		206
834			207
836	5878		208
837	2596		184
838	2597		209
840			210
843	2606		185
844	2607		186
845	2613		211
846	2608		187
849	2600	RAN, t33, p. 240	188 et 212
852	2614		189
853	2605		190
856			191
857	2616		192
858			193
862	2612		194
863	2617		195
	2656		106

ILN : **I**nscriptions **L**atines de **N**arbonnaise
CIL : ***C**orpus **I**nscriptionum **L**atinarum*
ILGN : **I**nscriptions **L**atines de la **G**aule **N**arbonnaise
RAN : **R**evue **A**rchéologique de **N**arbonnaise
CAG : **C**arte **A**rchéologique de la **G**aule
IL Gr : **I**nscriptions **L**atines de **Gr**enoble et de son agglomération
ILHS : **I**nscriptions **L**atines de **H**aute-**S**avoie
AE : **A**nnée **E**pigraphique

Marbre : Tête d'**Auguste** - Vienne



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 73
Musée de St-Pierre-de-Vienne.
Photo : Centre Camille Jullian

Buste en bronze d'**Antonin le Pieux** - Annecy

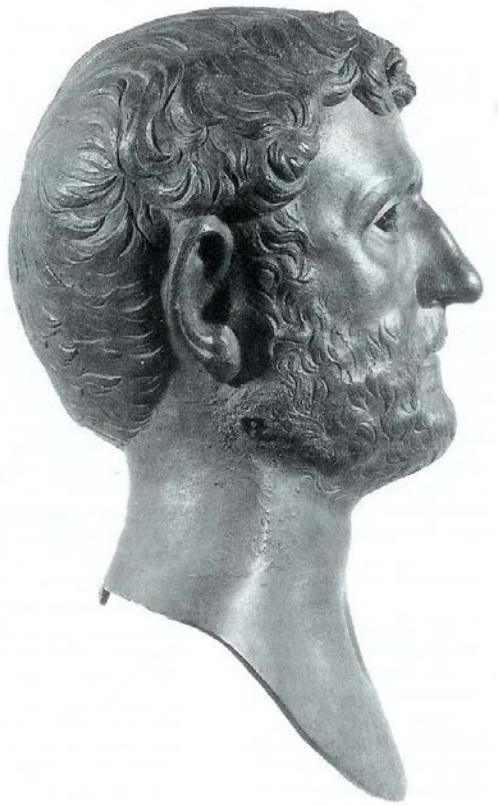

CAG 74, fig.90, p. 144
Musée du Petit Palais à Paris.
Photo : Bulloz

Tête en bronze attribuée au notable **Pacatianus** - Vienne



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 52
Musée des Beaux Arts de Vienne.
Photo : P.Plattier

Antonia Minor



Princesse impériale, nièce d'**Auguste** et mère de **Claude** – Photo de H. Le Wandowski

La statue féminine acéphale en peplos d'Aix-les-Bains



Photo de Alain Canal

Clipeus en bronze représentant la déesse **Rome** – Annecy
CAG 74, commune 010, p. 147 (fig. 97)



Caducée de Témene appartenant à **Mercure** - Chambéry



La Savoie gallo-romaine, Fig.107, p. 142
Photo : J.M.Ferber
Dimensions : 45 x 27 cm

Fragments d'une statue de **Mercure** en bronze : Aile de caducée et Bourse – Gilly-sur-Isère



Epoque romaine, J.Prieur, n°16, p. 39

Statuette en bronze de **Mercure** – Arthaz (Haute Savoie)



Epoque romaine, J.Prieur, n°28, p. 43
Dimensions : haute de 5,2 cm

Ailerons de statues de **Mercure**, en bronze - Châteauneuf

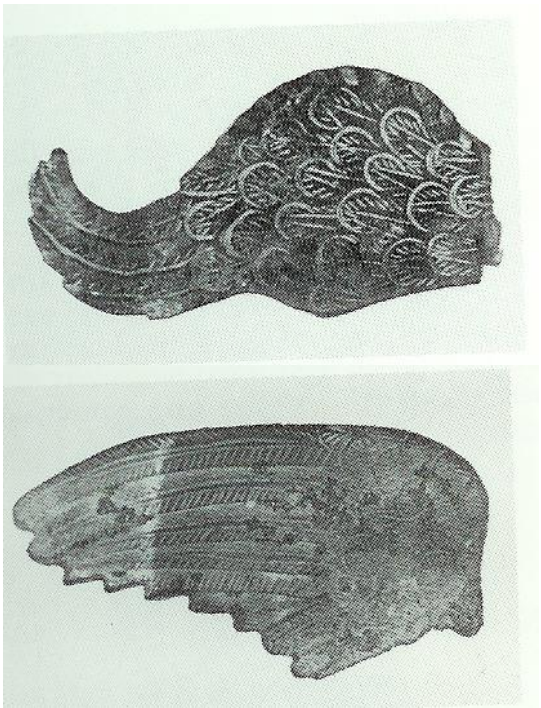

Epoque romaine, J.Prieur, n°17 et 18, p. 39

Statuette de **Mercure** - Annemasse



CAG 74, Fig.140, p. 186
Conservée au musée d'Art et d'Histoire de Genève

Représentation de **Mercure** sur un médaillon de lampe à huile – St-Jorioz



CAG 74, Fig.306, p. 308

Manche de patère en bronze orné des attributs de **Mercure** - Thonon-les-Bains

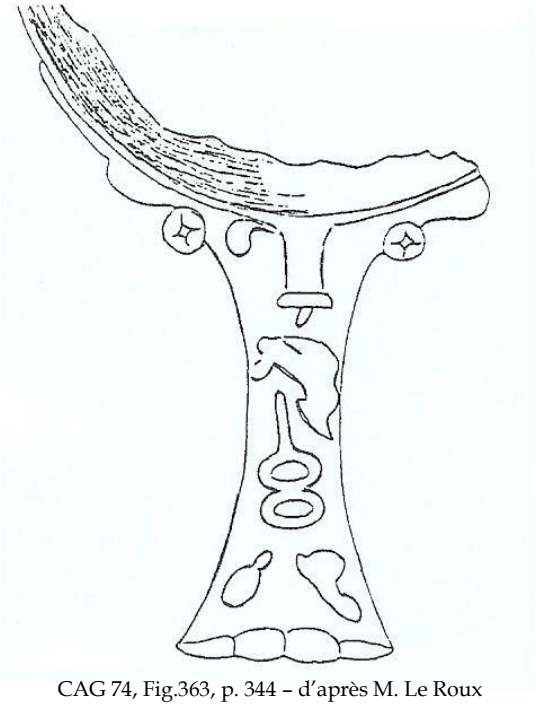

CAG 74, Fig.363, p. 344 – d'après M. Le Roux

Intaille représentant **Mars** – St-Romain-de-Jalionas



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 84
Musée dauphinois de Grenoble
Photo : Y.Bobin

Buste en bronze de **Mars** – Ste Colombe-les-Vienne



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 146
Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon
Photo : C.Thia

Marbre d'**Apollon** archer – Maison des Nymphéas
Vienne (1er siècle)



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 144
Musée de St Pierre de Vienne
Photo : Y.Bobin

Statuette en bronze d'**Apollon** – Uriage (Isère)



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 151
Musée d'Art et d'Histoire de Genève
Photo : Y.Bobin

Statuette de **Jupiter** - Grenoble



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 146
Musée dauphinois de Grenoble
Photo : Y.Bobin

Statuette de **Jupiter** - Reignier

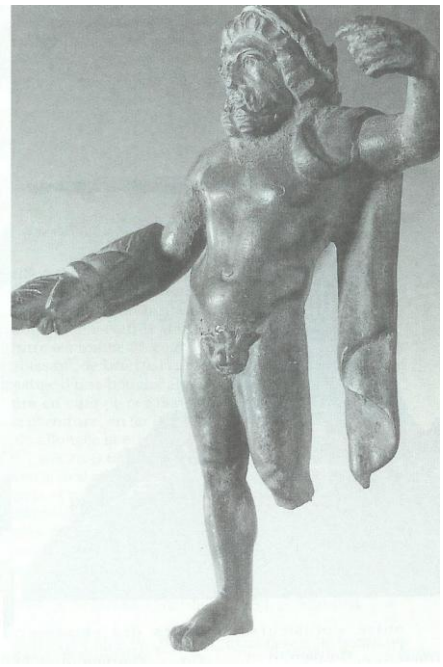

CAG 74, Fig.288, p. 298
Hauteur : 10,2 cm

Médaillon d'applique en bronze représentant **Jupiter** - Cognin



Epoque romaine, J.Prieur, n°21, p. 40
Diamètre : 5,2 cm

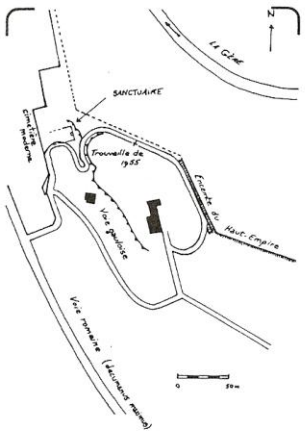

Le site de Sainte-Blandine



Découverte de la tête de statue en marbre



Pied monumental appartenant à une statue de divinité

Détails de la mosaïque de l'ivresse d'**Hercule** – Maison de l'Atrium - Vienne

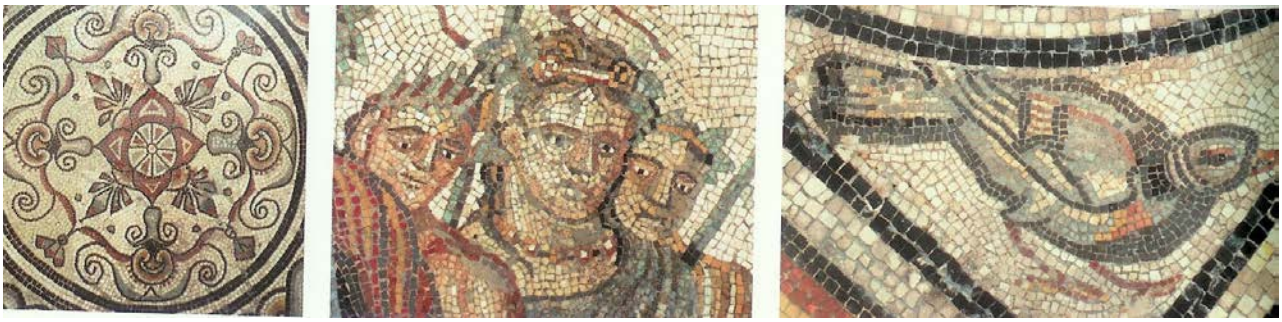

Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 108
Musée de la Civilisation gallo-romaine de Lyon
Photo : A. Le Bot-Helly

Mosaïque des travaux d'**Hercule** – Villa du IIème siècle – St-Paul-les-Romans



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 137
Musée de Valence
Photo : Ph. Petiot

Torse masculin **Héraclès (?)** – Fin du Ier siècle ou IIème siècle – Aix-les-Bains



Catalogue de l'exposition itinérante sur les Allobroges, p. 155
Photo : M. Toupin

Statuettes en bronze d'**Hercule** - Annecy

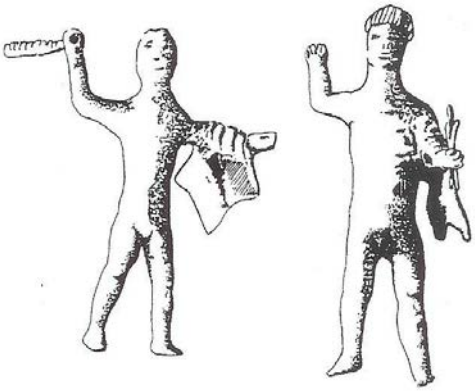

CAG 74, Fig.94 et 95, p. 146
Hautes de 7 et 8 cm

Statuette en bronze d'**Hercule** - Boëge



CAG 74, Fig.150, p. 197
Conservée au Musée d'Art et d'Histoire de la ville de Genève

Statuette en bronze d'**Hercule** - Langin

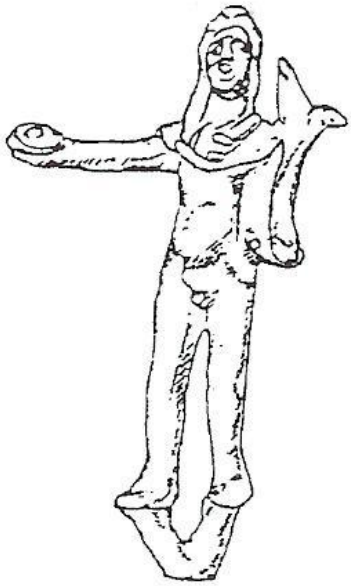

CAG 74, Fig.153, p. 199
Hauteur 14 cm

Statuette en bronze d'**Hercule** - Arenthon



CAG 74, Fig.146, p. 191

Mosaïques du **dieu Océan** – Maison des dieux Océan – St-Romain-en-Gal





Des objets qui racontent l'histoire, St-Romain-en-Gal, p. 16 et 17
Datation : aménagement final de la maison vers 180
Dimensions : 1,70 x 1,70 m

Mosaïque des **dieux Fleuves** – Vienne

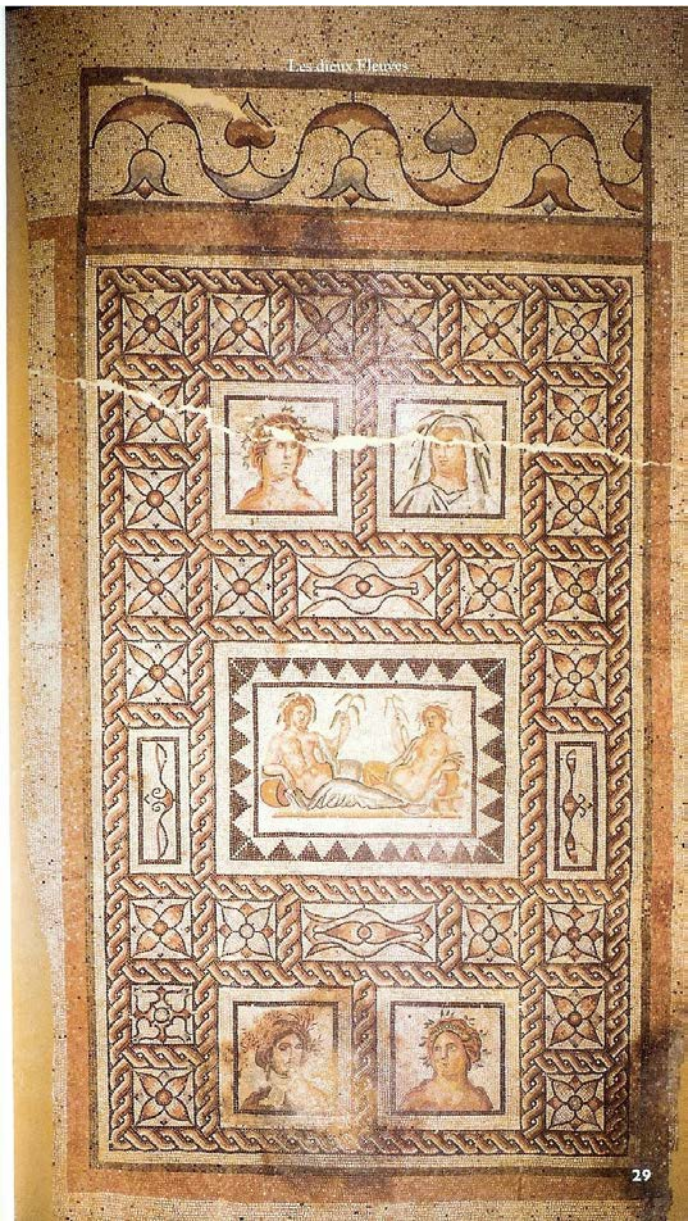

Des objets qui racontent l'histoire, St-Romain-en-Gal, p. 29
Dimensions : 6,47 x 3,58 m

Mosaïque d'**Orphée** charmant les animaux
Maison d'Orphée - Vienne

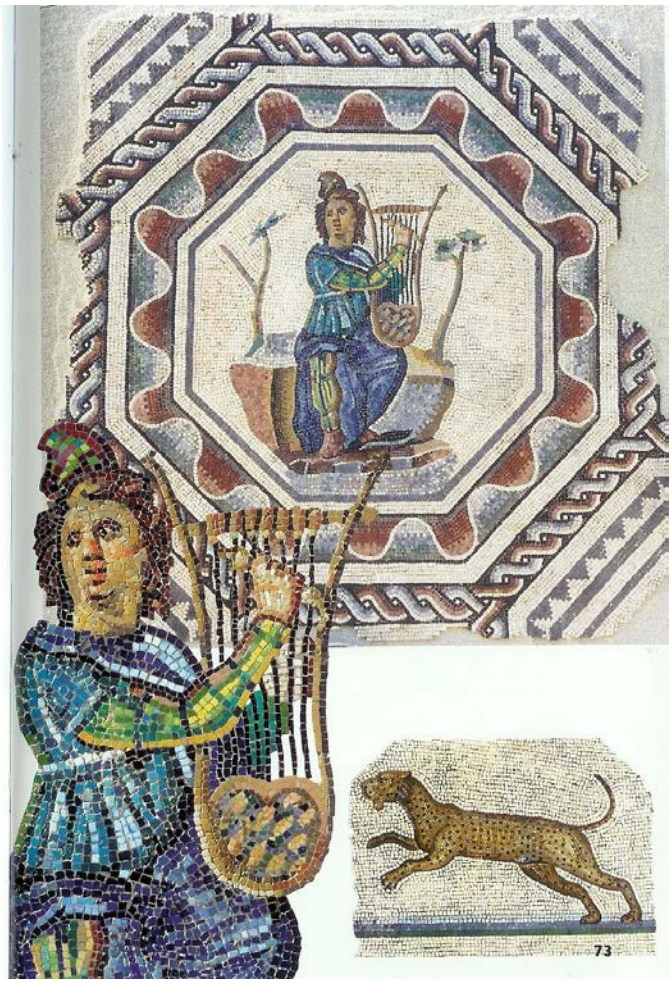

Des objets qui racontent l'histoire, St-Romain-en-Gal, p. 73
Dimensions : Hauteur de 1,85 m

Tête de **Junon** de Vienne



Photo de G. Renaux

Tête de **Junon** – Seyssuel
CAG 38/1, commune 303, p. 145



Fig. 94 - Junon : Allmer (A.) ; Espérandieu (É.).

Tête de divinité féminine



Photo de Michel Tarpin

Groupe de **Bacchus-Silène**, **Diane** et **Junon** représentées – Les Roches-de-Condrieu
CAG 38/1, p. 152



Fig. 104 - Groupe de Bacchus-Silène : Boucher (St.), Tassinari (S.), 1976

Fig. 105 - Sculptures des Roches-de-Condrieu (cliché F.Dory).



Torse de **Vénus** en marbre retrouvé à Vienne



Photo de G. Renaus

La **Vénus** accroupie de Sainte-Colombe



Photo de Ph. Fournier, Musée du Louvres.

La Mosaïque des saisons et des auriges de Vienne, représentant **Vénus** marine

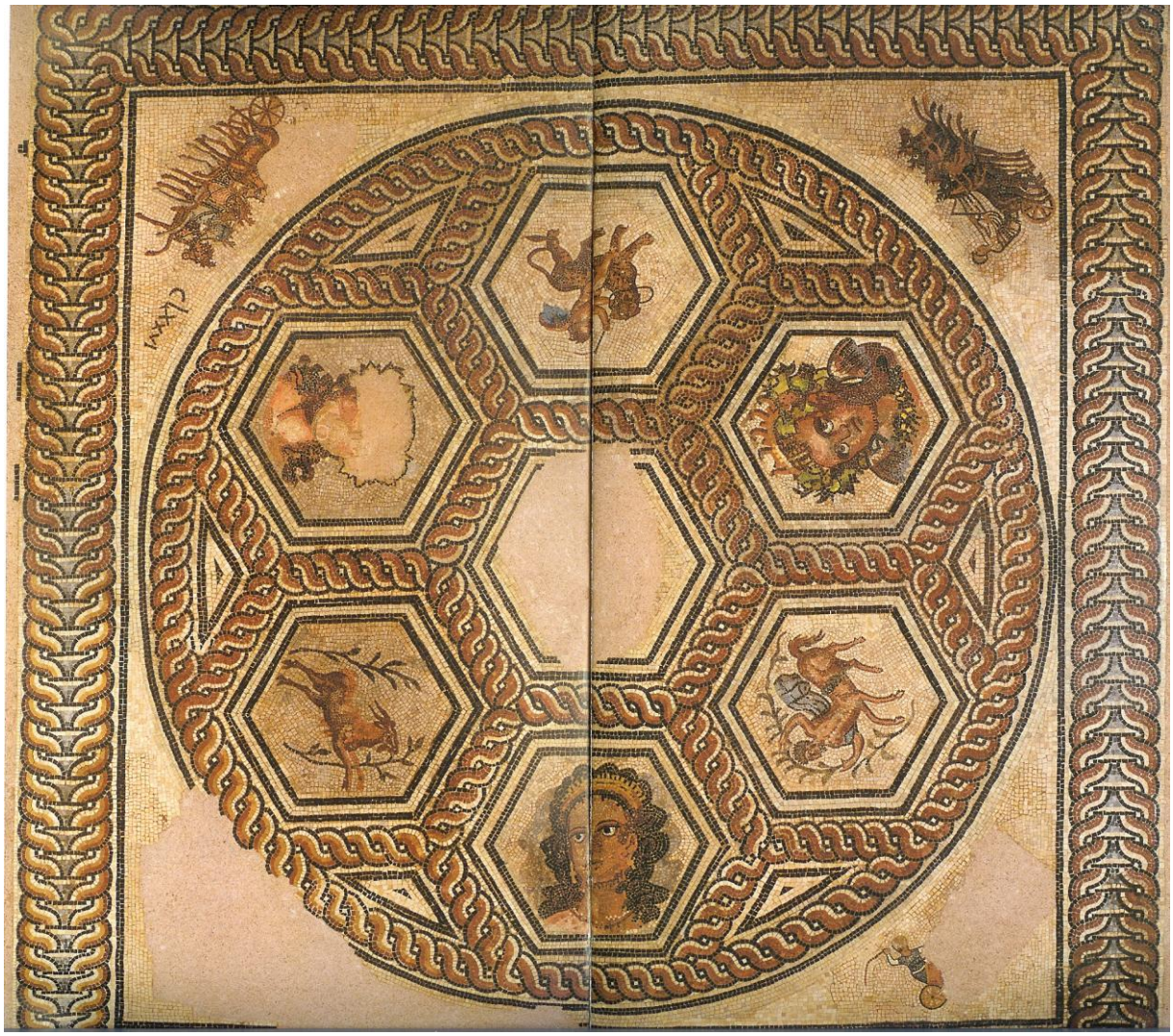

Le journal de l'exposition du Musée Savoisien de Chambéry – Cliché de C.Thioc

Marbre de Paros représentant **Vénus** - Chambéry



Epoque romaine, J.Prieur, n°12, p. 37
Hauteur : 32 cm

La **Vénus** accroupie des grands thermes du Palais des Miroirs - St-Romain-en-Gal



Des objets qui racontent l'histoire, p. 114
Photo : Chuzeville

Tête de **Vénus** en marbre découverte à Annecy



Conservée au Musée-Château d'Annecy

Intaille figurant **Vénus** – Annecy
CAG 74, p. 139 (fig. 85)

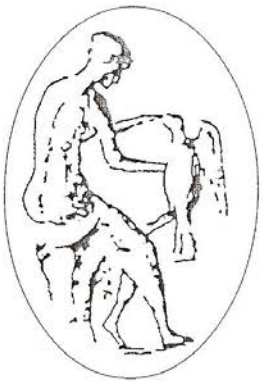

Fig. 85 - Annecy. Intaille figurant Vénus (?) (G. Pinard d'après *Boutae*, 1913)

Poinçons d'un moule à vase en frise retrouvés à Thonon-les-Bains, représentant
Vénus et **Hercule**

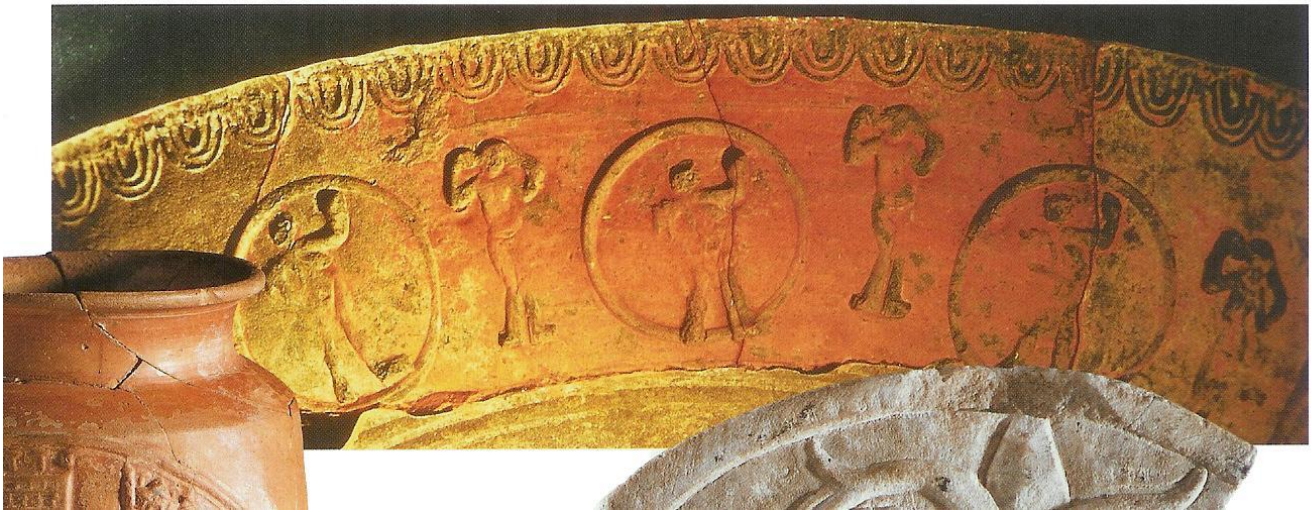

Le journal de l'exposition du Musée Savoisien de Chambéry – Cliché de Daniel Paunier

Statuette de **Maïa** – Annecy
CAG 74, p. 145 (fig. 92)

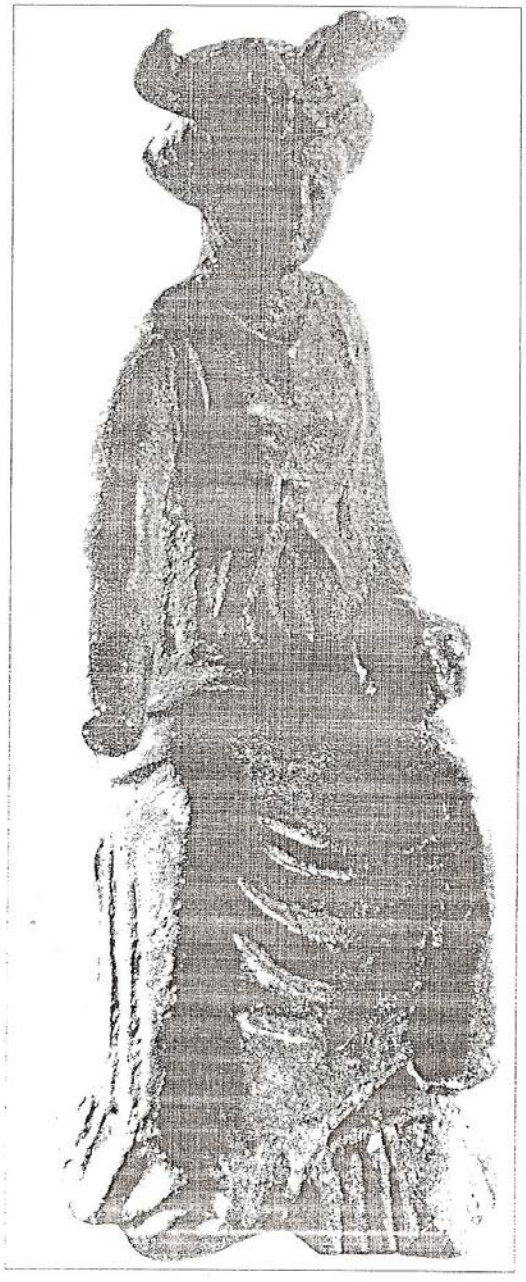

Lampe en terre cuite avec médaillon représentant une **Victoire**
Maison luxueuse – St-Romain-en-Gal



Des objets qui racontent l'histoire, St-Romain-en-Gal, p. 102

Intaille en onyx représentant une **Victoire** debout, écrivant sur un bouclier
Maison luxueuse – St-Romain-en-Gal



Des objets qui racontent l'histoire, St-Romain-en-Gal, p. 105
Dimension : 18 mm

Statuette de **Fortune** – Bonneville
CAG 74, p. 198 (fig. 151)



Fig. 151 - Bonneville. Statuette de Fortune, en argent (haut. 8 cm) (© Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève)

Statuette en bronze d'**Abondance** – St-Pierre-d'Albigny



Epoque romaine, J. Prieur, n°34, p. 45
Hauteur : 8 cm

Statuette de dieu **Lare** en bronze – Cran-Gevrier



CAG 74, Fig.178, p. 219

Tête en marbre de **Cybèle**



Regarder et comprendre une ville, p. 32.

Pelletier A. , *La femme dans la société gallo-romaine*, plaque n°13
Scène nocturne : offrande à **Cybèle**



C.A.G. 74, p 149, commune 010, Annecy (fig. 103)
Oushebti



Fig. 103 - Annecy. Oushebti (haut. 13 cm) du général Potasimto (VIe siècle av. J.-C.), découvert *rue Carnot* en 1835 (cl. M.-C.A.)

Peinture murale représentant notamment une Victoire et des êtres légendaires personnifiant le cortège de **Bacchus** – Maison luxueuse - Vienne



Des objets qui racontent l'histoire, St-Romain-en-Gal, p. 98 et 99
Dimensions : hauteur de 3,50 m

Mosaïque « le châtiment de Lycurge » sur laquelle est représenté **Bacchus** (Dionysos) – Maison luxueuse – Ste-Colombe

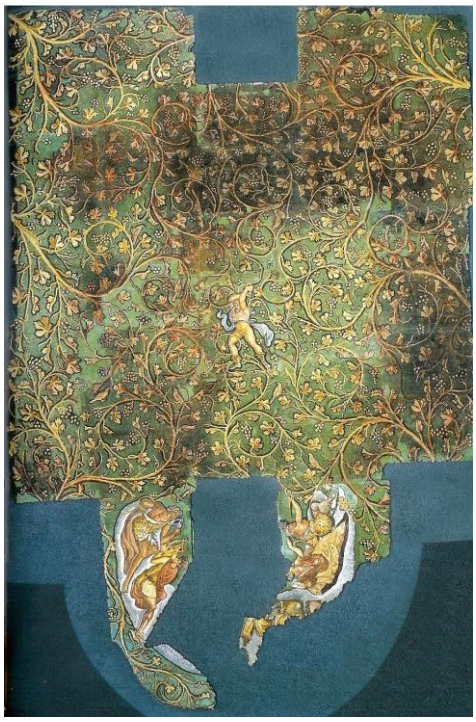

Des objets qui racontent l'histoire, St-Romain-en-Gal, p. 108 et 109
Dimensions : 7 x 5.20 m

Statuette en bronze de **Dionysos** – Le Mont-du-Chat



Epoque romaine, J.Prieur, n°35, p. 45
Hauteur : 6 cm

Statuette en bronze de **Bacchus** - Chevrier



CAG 74, Fig.164, p. 209
Conservée au musée d'Art et d'Histoire de Genève
Hauteur : 22 cm

Intaille en cornaline portant une représentation de **Bacchus** - Talloires



CAG 74, Fig. 353, p. 334 – d'après M. Le Roux

La ***Tutela*** de Vienne



Vienne un site en majesté, p. 4 – protectrice de la ville avec une corne d'abondance, un globe à terre et une couronne de tours.

La grande balance romaine de Gilly – peson représentant une ***Tutela***

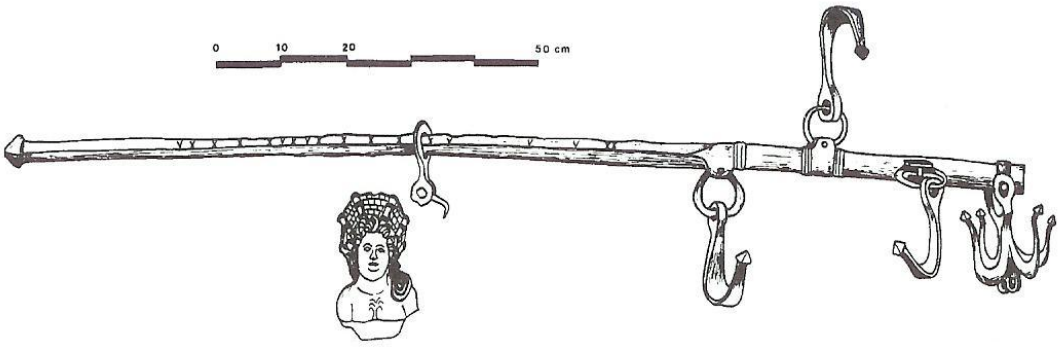

La Savoie gallo-romaine, p. 93, fig.55 – Cliché de M. Barthélémy.

La maison de **Sucellus** et son relief (II et IIIème siècles)
St-Romain-en-Gal





Des objets qui racontent l'histoire, St-Romain-en-Gal, p. 84 et 85

LA GAULE ROMAINE

d'après les écrivains et les monuments anciens

Cet ouvrage reproduit l'ouvrage *La Gaule romaine d'après les écrivains et les monuments anciens* publié en 1884

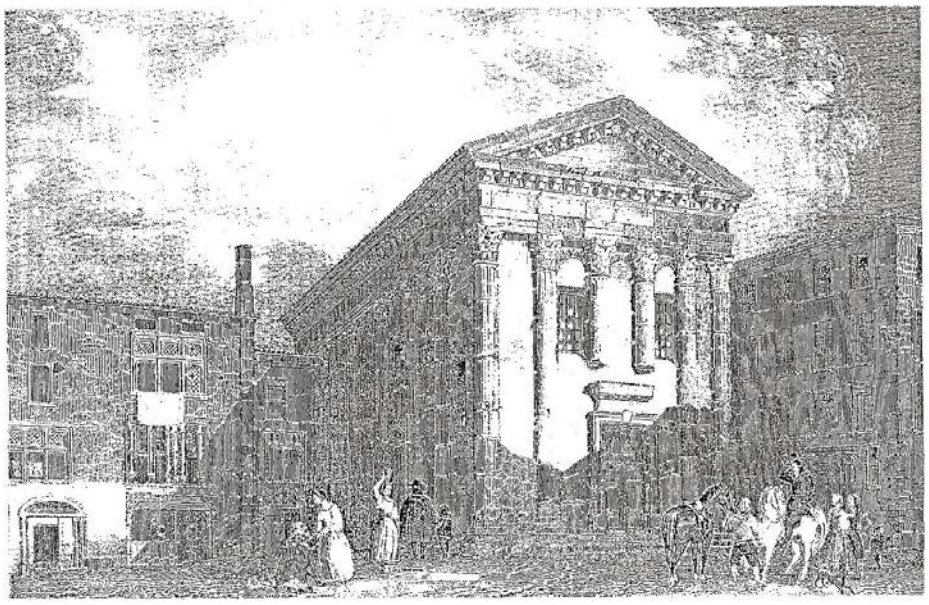

Temple d'Auguste et de Livie à Vienne.

Le temple d'Auguste et de Livie à Vienne.

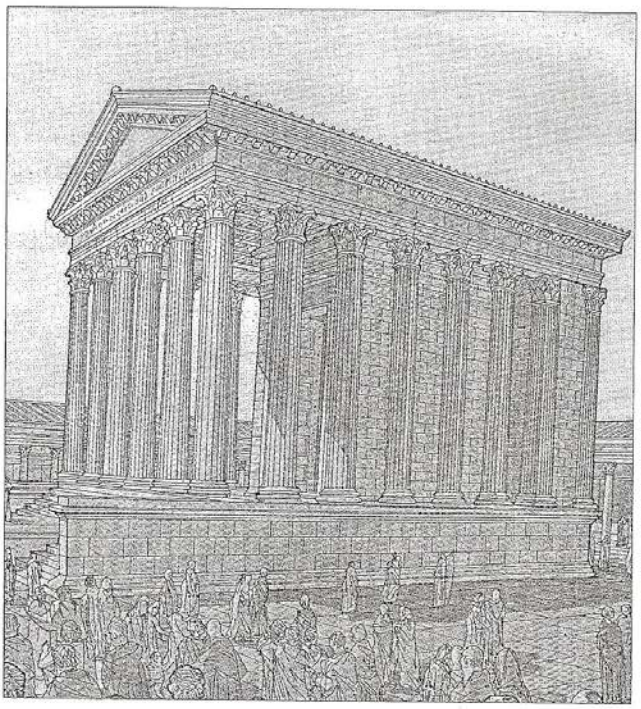

VOYAGE EN GAULE ROMAINE

Textes de Gérard Coulon et aquarelles de Jean-Claude Golvin
192 pages, 112 aquarelles, 24 x 32 cm, cartonné, 44 €
Coédition Actes Sud-Errance, Paris, 2002

Le théâtre de Vienne au cours de fouilles en 1938



J. Formigé, Musée de Vienne

Pelletier A. , Blanc A. , Broise P. , Prieur J. , *Histoire et Archéologie de la France ancienne – Rhône-Alpes*
Sanctuaire de **Cybèle**



Tête présumée de prêtre de Cybèle



Bas-relief représentant un sacrifice à Cybèle, trouvé près du sanctuaire

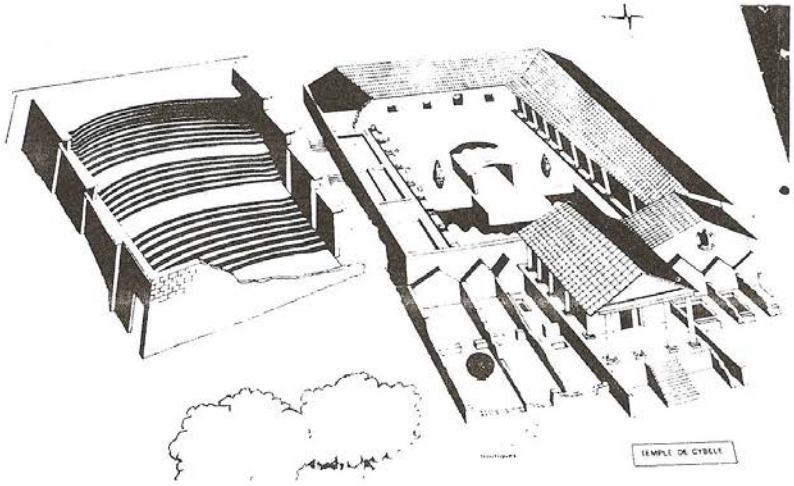

Reconstitution du sanctuaire

L'arc de Triomphe d'**Auguste** à Aoste



La Savoie gallo-romaine, p. 19, Fig.7

Autel des jours de la semaine – **Diane**, **Vénus**, **Junon** et **Minerve** représentées – Agnin
CAG 38/1, commune 176, p. 112

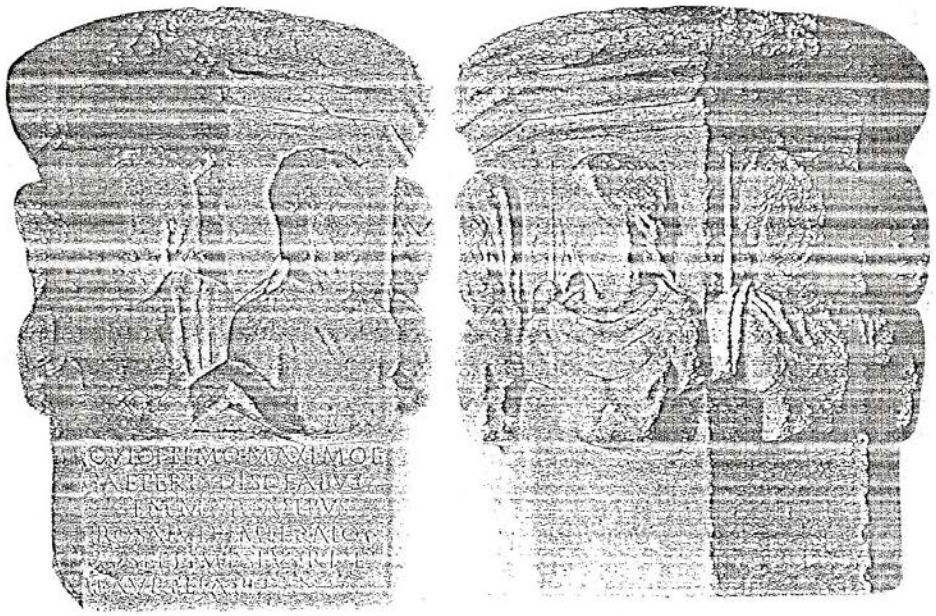

Empereur entouré des divinités des 7 jours de la semaine avec leurs attributs :
1. Diane (arc) ; 2. Mars (lance) ; 3. Mercure (caducée) ; 4 Jupiter (sceptre) ; 5. Vénus (sceptre) ;
6. empereur barbu, cuirassé, une lance de la main droite ; 7. Saturne (harpé) ; 8. Apollon (arc).

Le sanctuaire de Châteauneuf

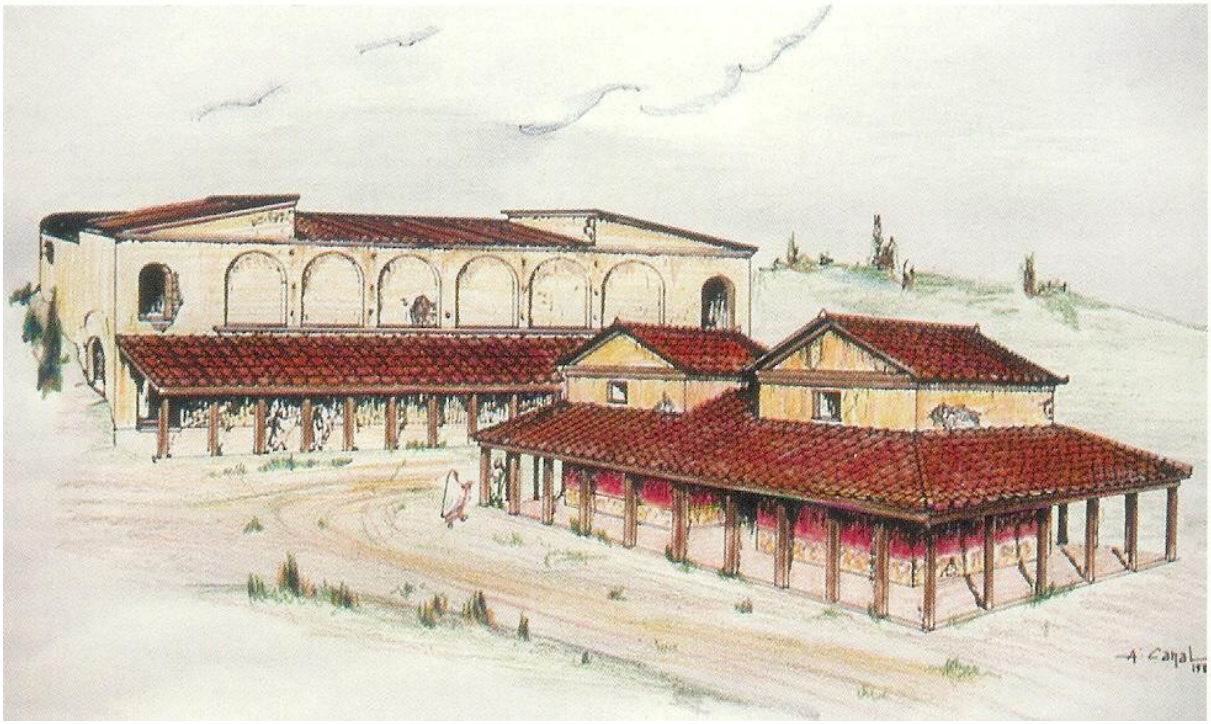

Dessin de Alain Canal

Le Temple de **Diane** à Aix-les-Bains

La restitution

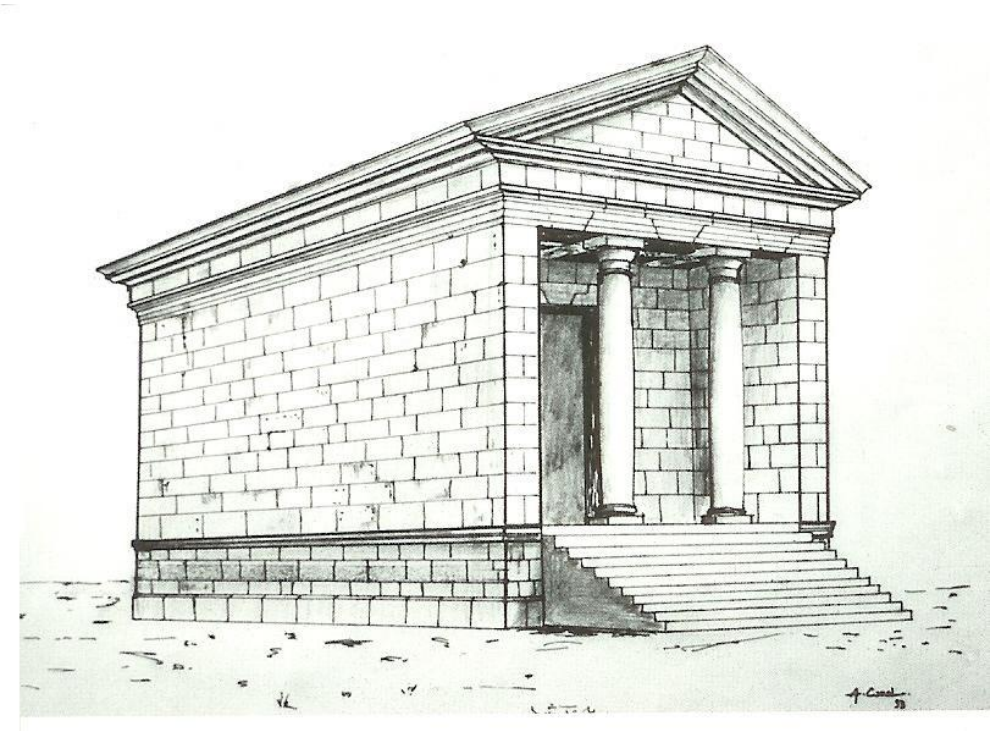

La Savoie gallo-romaine, p. 152 – dessin de A. Canal

L'architrave

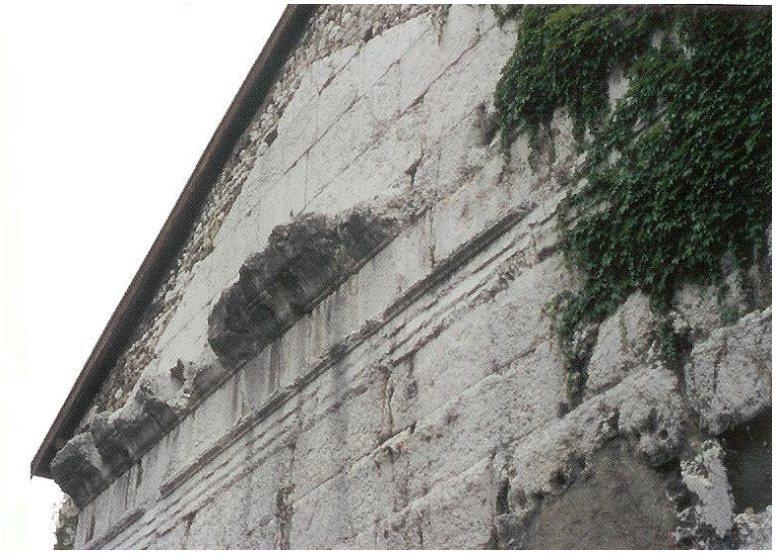

Le plan

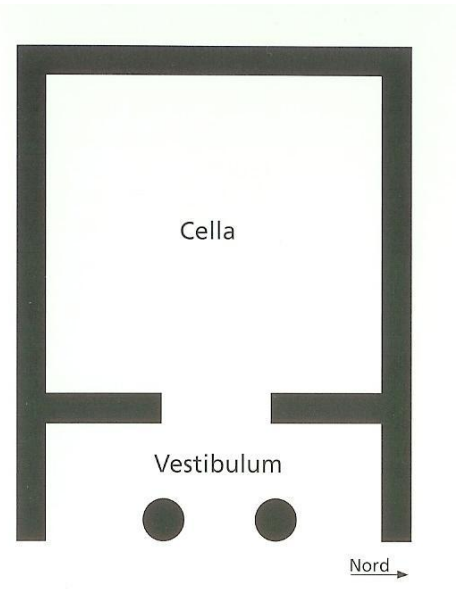

La Savoie gallo-romaine, p. 153 – dessin de A. Canal

Le temple de **Diane** à Aix-les-Bains



La Savoie gallo-romaine, p. 122, Fig.92 – Photo de J.-M. Ferber

Autel métroaque – Conjux
CAG 73, commune 091, p. 152

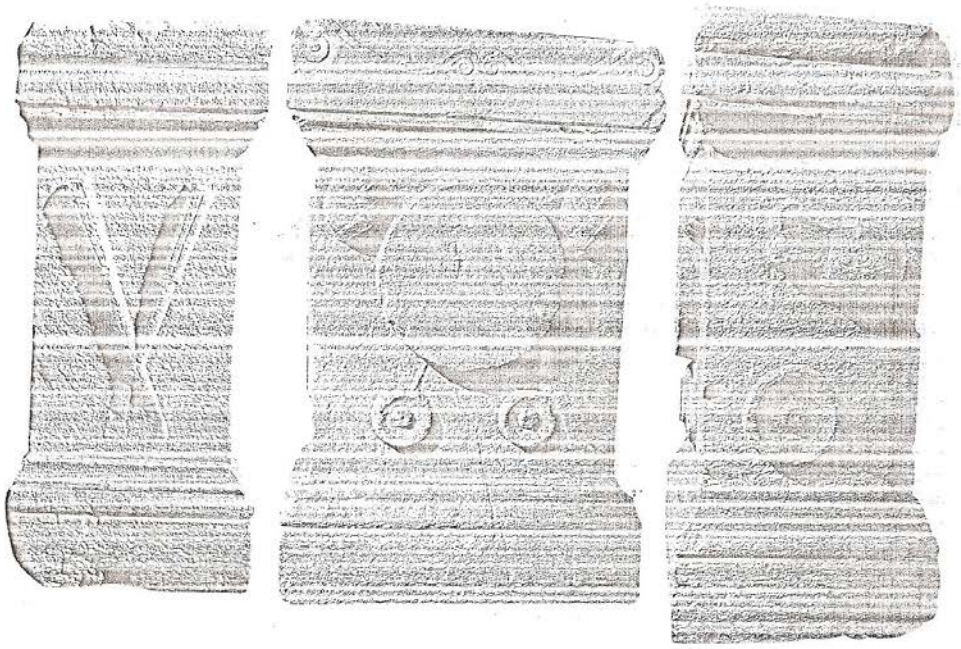

L'Autel à **Cybèle** de Conjux





Photos de Yves Robin, Musée Dauphinois

C.A.G. 74, p 126, commune 010, Annecy (fig. 66)
Autel du dieu au maillet

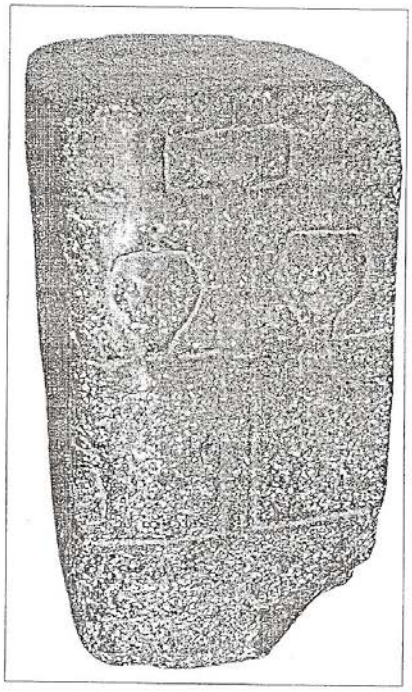

Fig. 66 - Annecy. Autel du dieu au maillet (cl. B. Ruffet)

La sanctuaire de Viuz-Faverges



Dessin de Yves Juvin

Plan de Vienne sous le Haut-Empire
Pelletier A. , *La Gaule de A à Z*

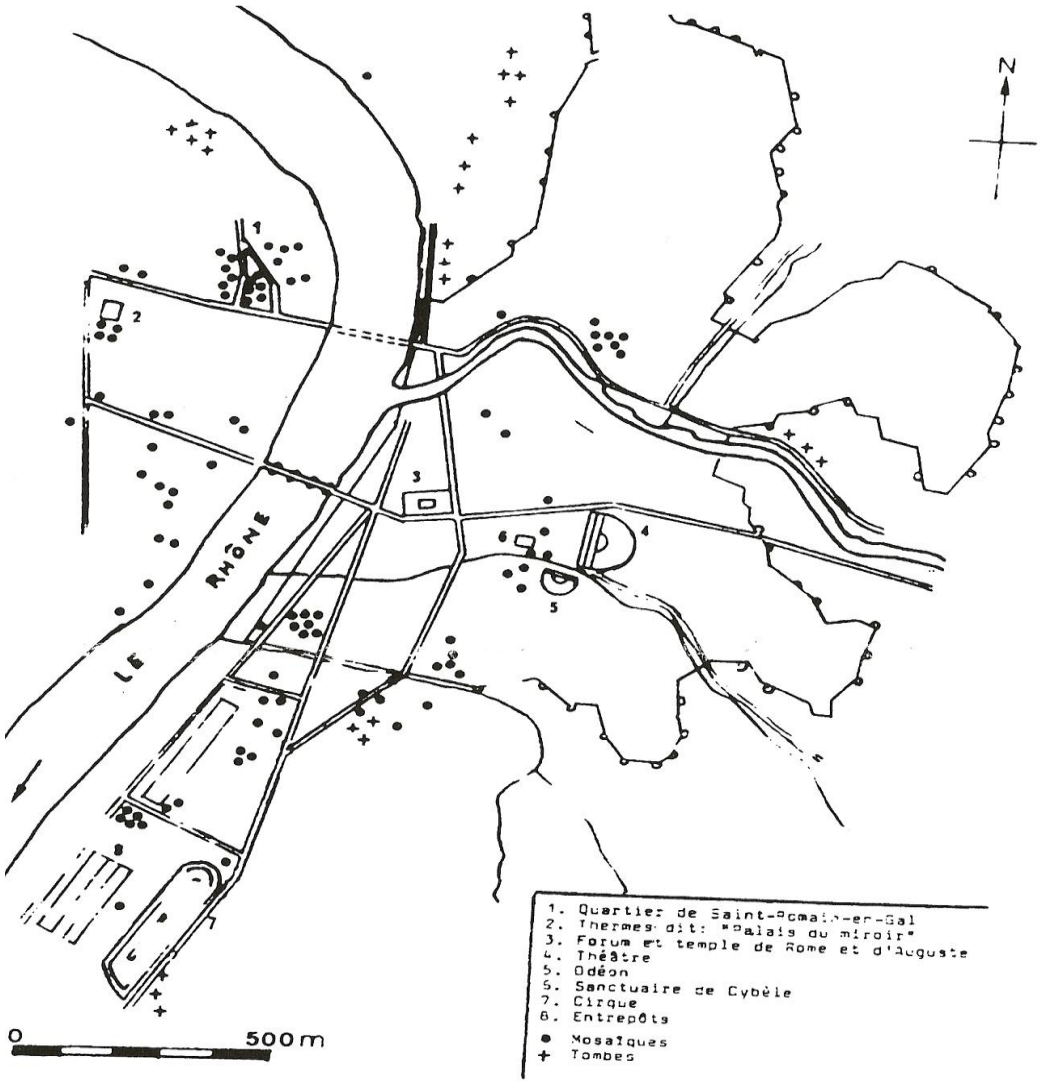



Vue aérienne

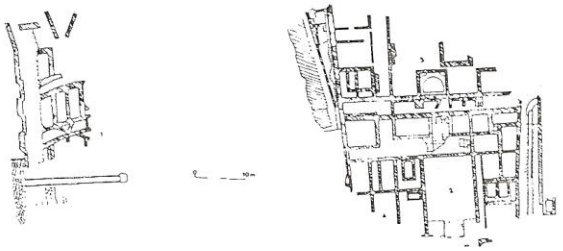

Plan des vestiges du sanctuaire de Cybèle. 1. Théâtre des Mystères – 2. Temple – 3. Maison à péristyle – 4. Boutiques



Le sanctuaire de Sainte-Blandine.

Plan de Grenoble
CAG 38/1

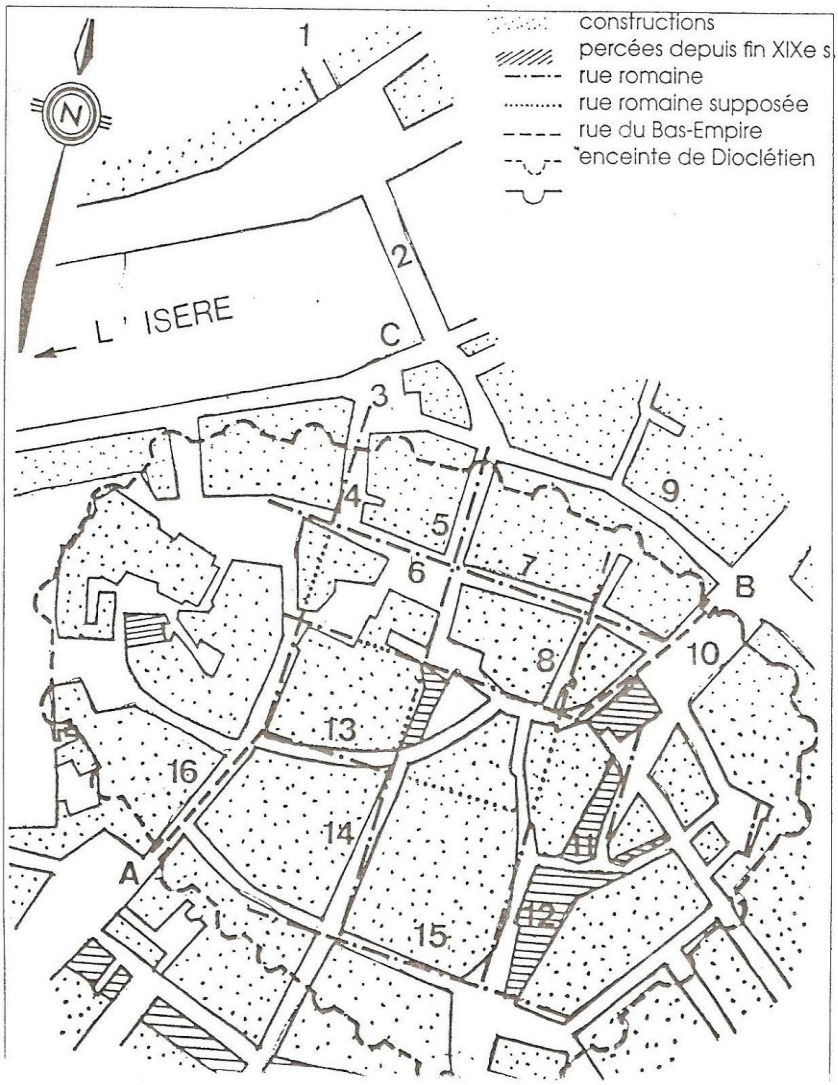

Fig. 30 - Le centre romain.

1. montée Chalemont ;
2. pont suspendu ;
3. place de Bérulle ;
4. rue Cujas ;
5. rue Renauldon ;
6. place aux Herbes ;
7. rue Brocherie (ancienne via Media) ;
8. rue Valbonnais ;
9. rue Chenoise ;
10. place Notre-Dame ;
11. rue Président-Carnot ;
12. place Sainte-Claire ;
13. rue des Clercs ;
14. rue Lafayette ;
15. rue Jean-Jacques Rousseau ;
16. Grande-Rue ;
17. rue de la République.

Châteauneuf-les-Boissons : plan du groupe sanctuaire-théâtre

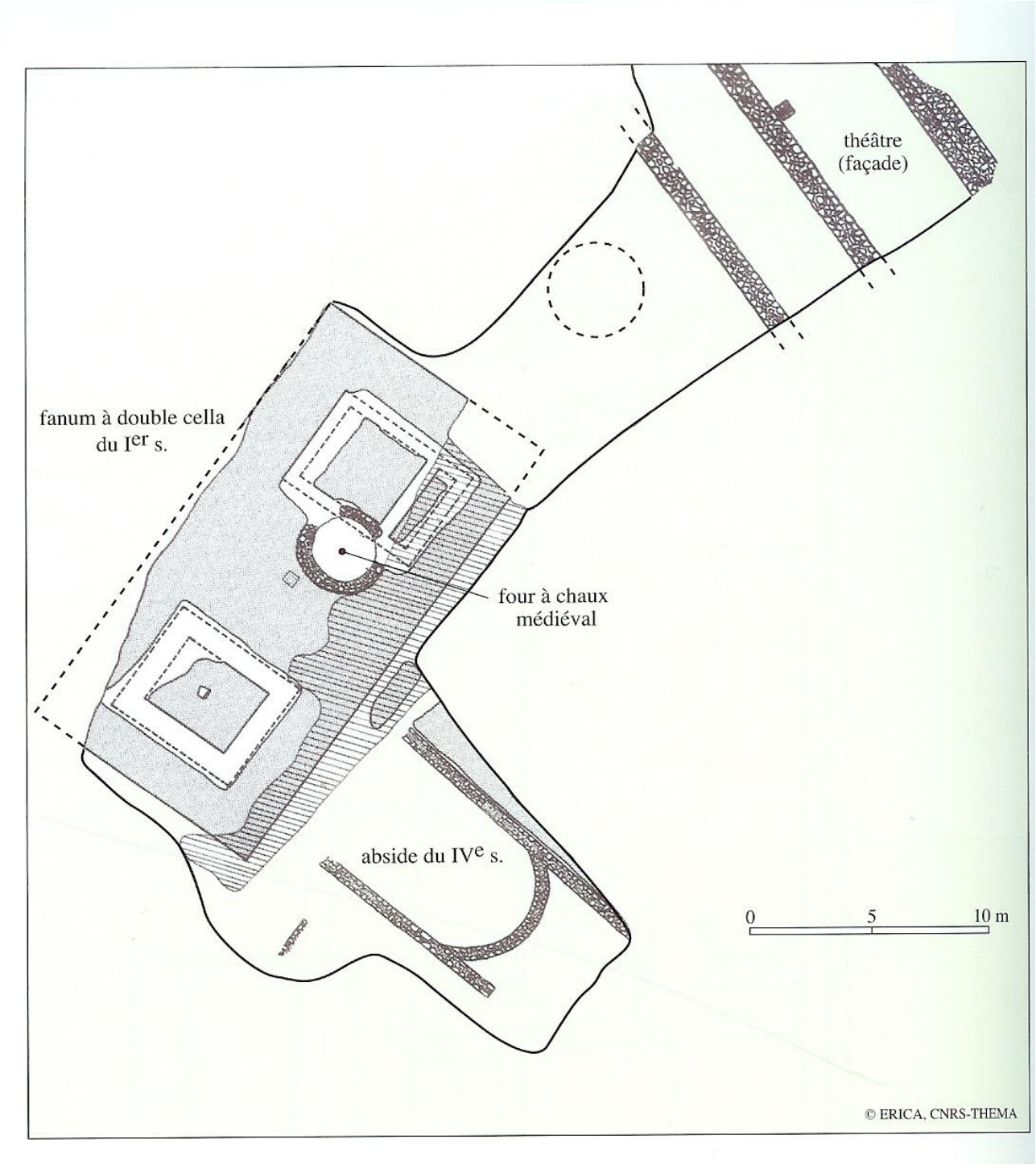

Atlas culturel des Alpes occidentales
p. 218

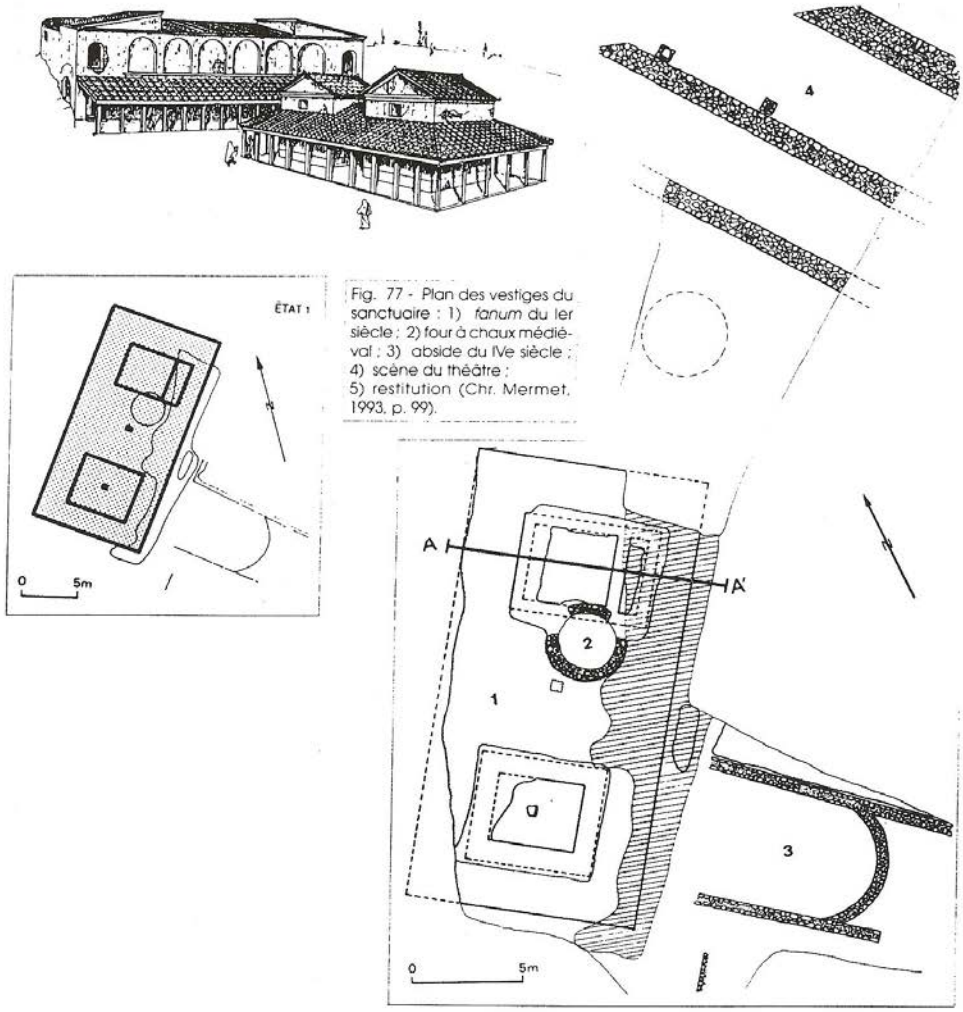

Fig. 77 - Plan des vestiges du sanctuaire : 1) *fanum* du Ier siècle ; 2) four à chaux médiéval ; 3) abside du IVe siècle ; 4) scène du théâtre ; 5) restitution (Chr. Mermet, 1993, p. 99).

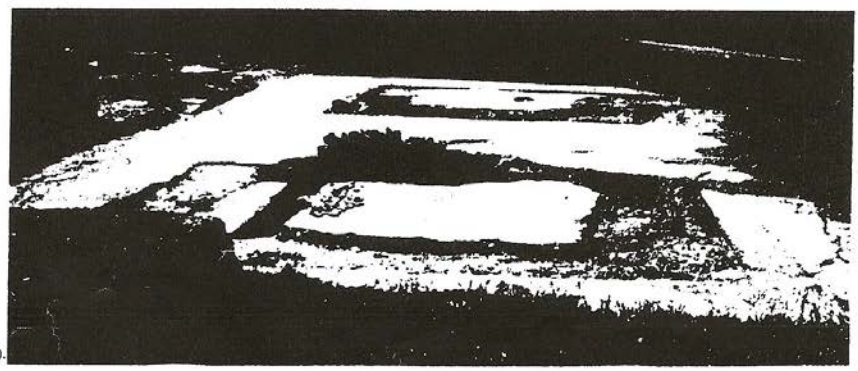

Fig. 78 - Châteauneuf. *fanum* double (cliché J. Prieur).

Châteauneuf
CAG 73, commune O79, p. 141 à 144

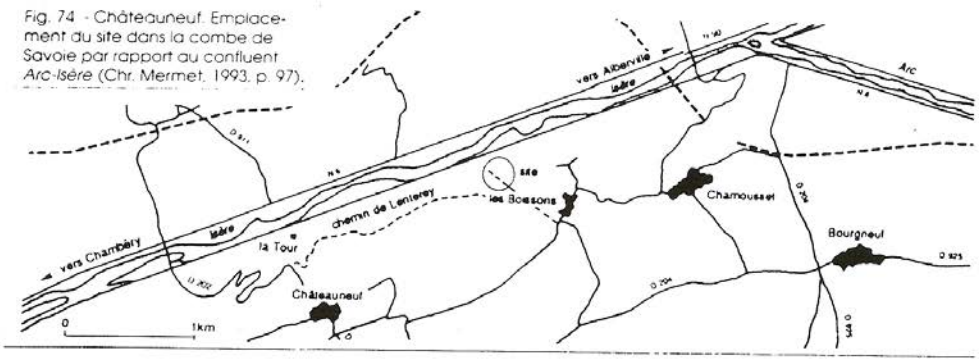

Fig. 74 - Châteauneuf. Emplacement du site dans la combe de Savoie par rapport au confluent *Arc-Isère* (Chr. Mermet, 1993, p. 97).

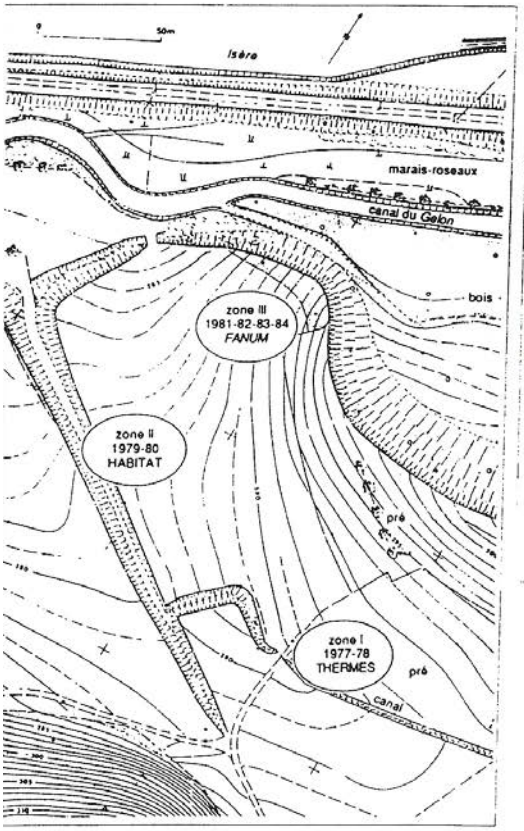

Fig. 75 - Châteauneuf. Plan cadastral du site avec emplacement des zones fouillées (Chr. Mermet, 1993, p. 98).

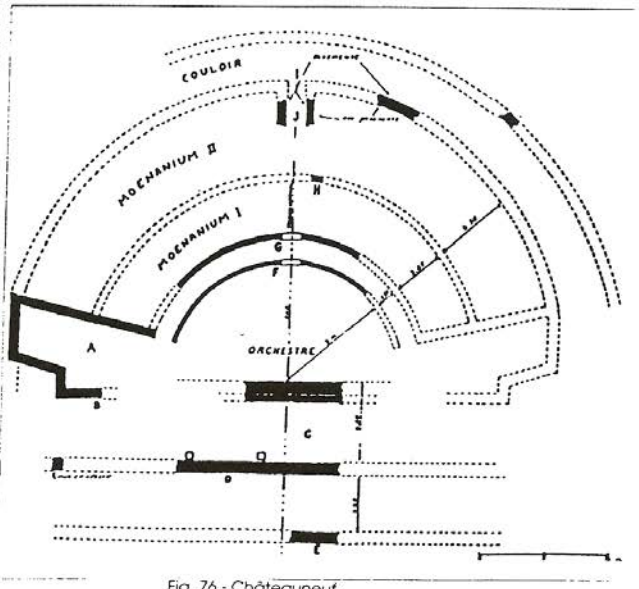

Fig. 76 - Châteauneuf.
Plan développé du théâtre (dessin A. Canal).

Gilly-sur-Isère
CAG 73, commune 124, p. 164

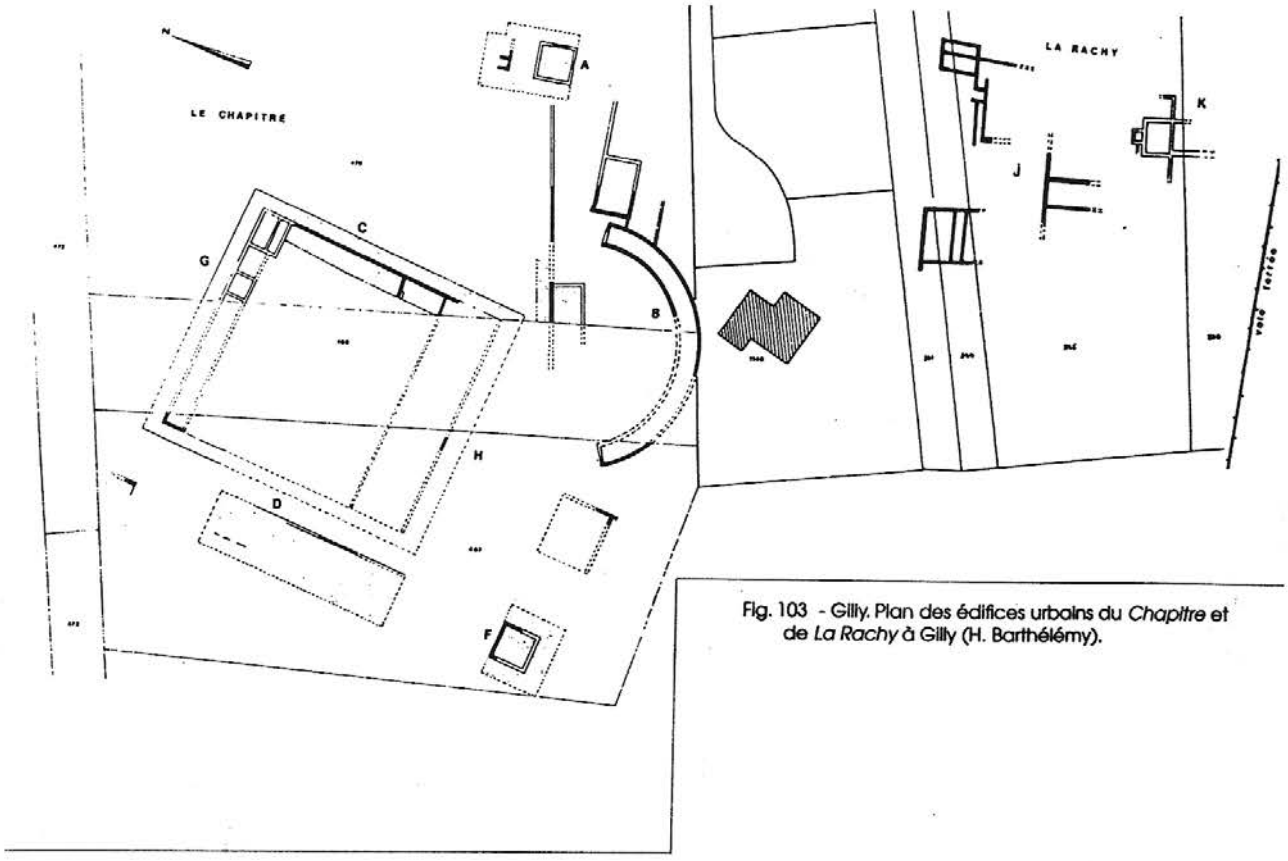

Fig. 103 - Gilly. Plan des édifices urbains du *Chapitre* et de *La Rachy* à Gilly (H. Barthélémy).

Plan général de l'édifice thermal gallo-romain

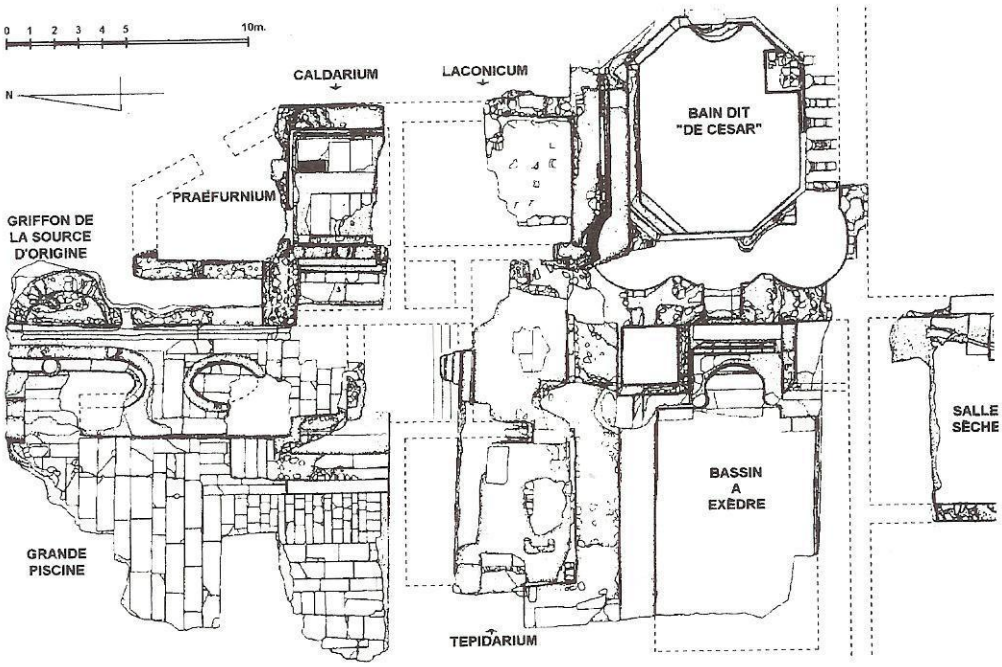

La Savoie gallo-romaine, p. 126, Fig.95 – dessin de A. Canal

Plan général des vestiges gallo-romains d'Aix-les-Bains

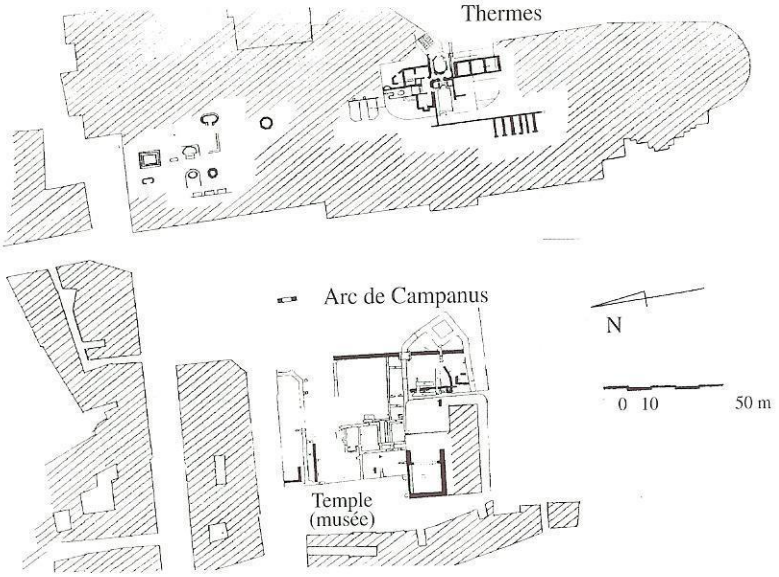

La Savoie gallo-romaine, p. 126, Fig.97 – dessin de A. Canal

Annecy à l'époque romaine



Dessin de Philippe Dessertine

La rade de Genève vers 70 de notre ère.

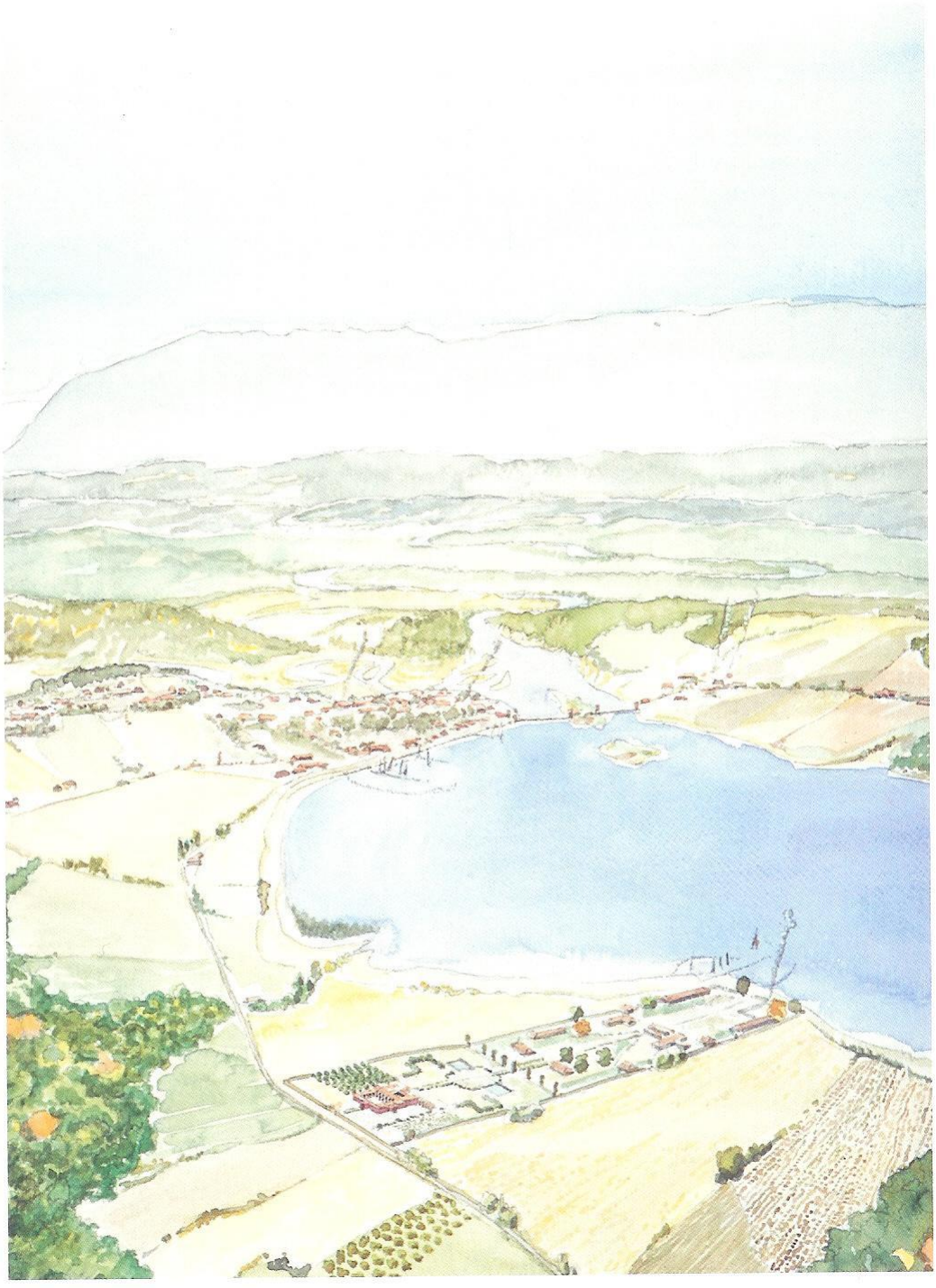

Aquarelle de G. Deuber, service cantonal d'archéologie, Genève.

Carte des représentations de Mercure

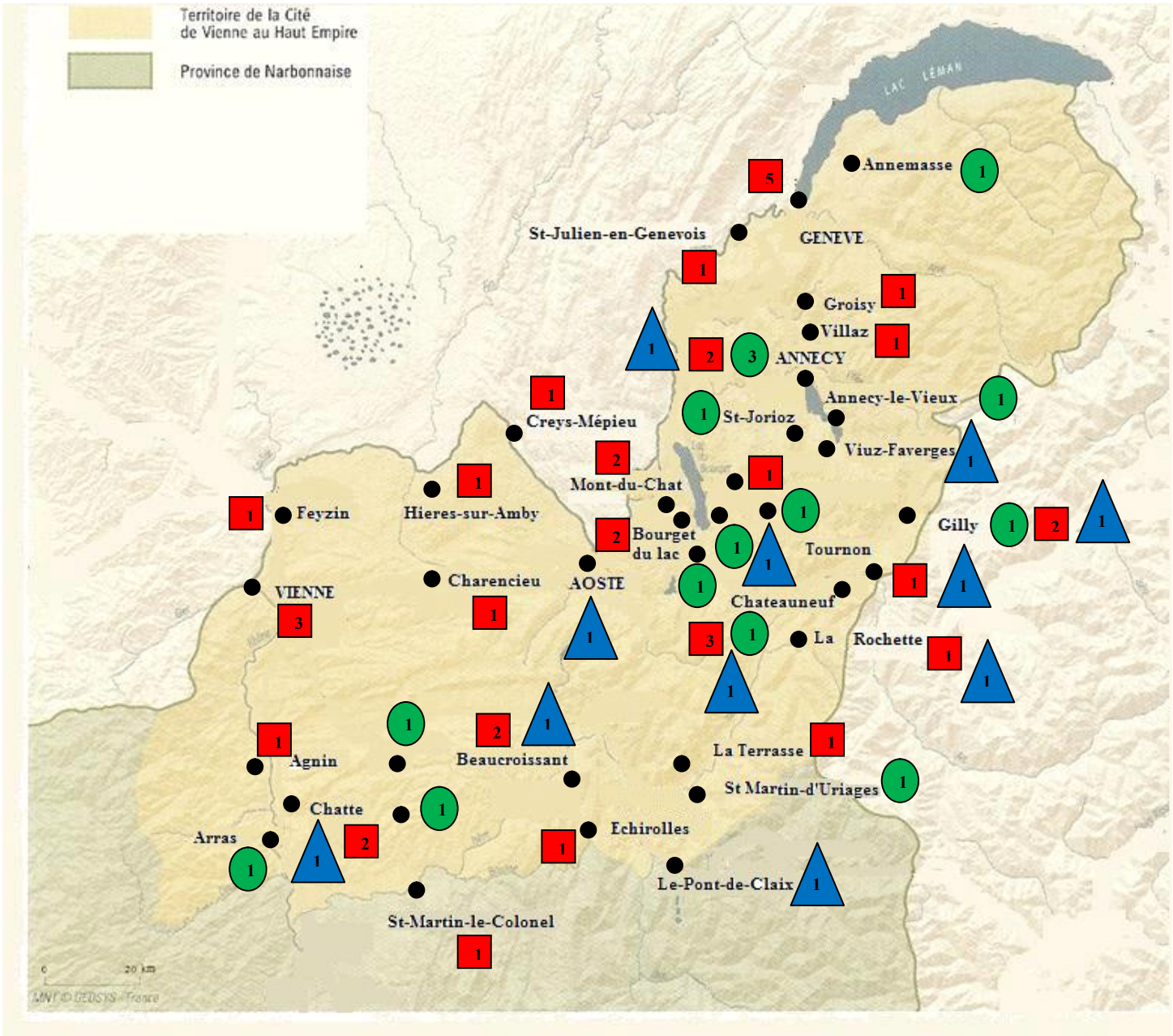

Epigraphie Iconographie Monument/Sanctuaire

Carte des représentations de Mars

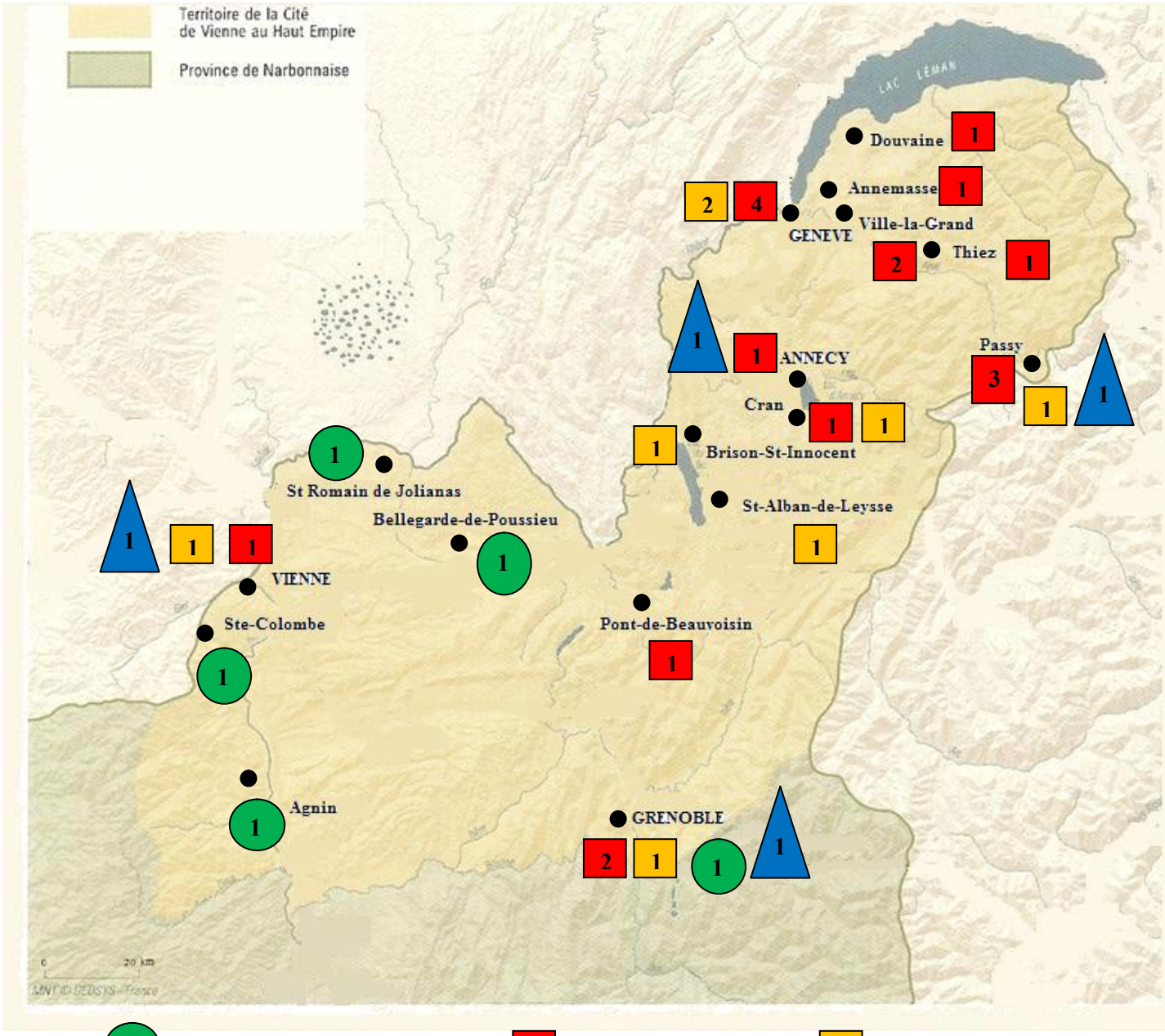

Carte des représentations d'Apollon

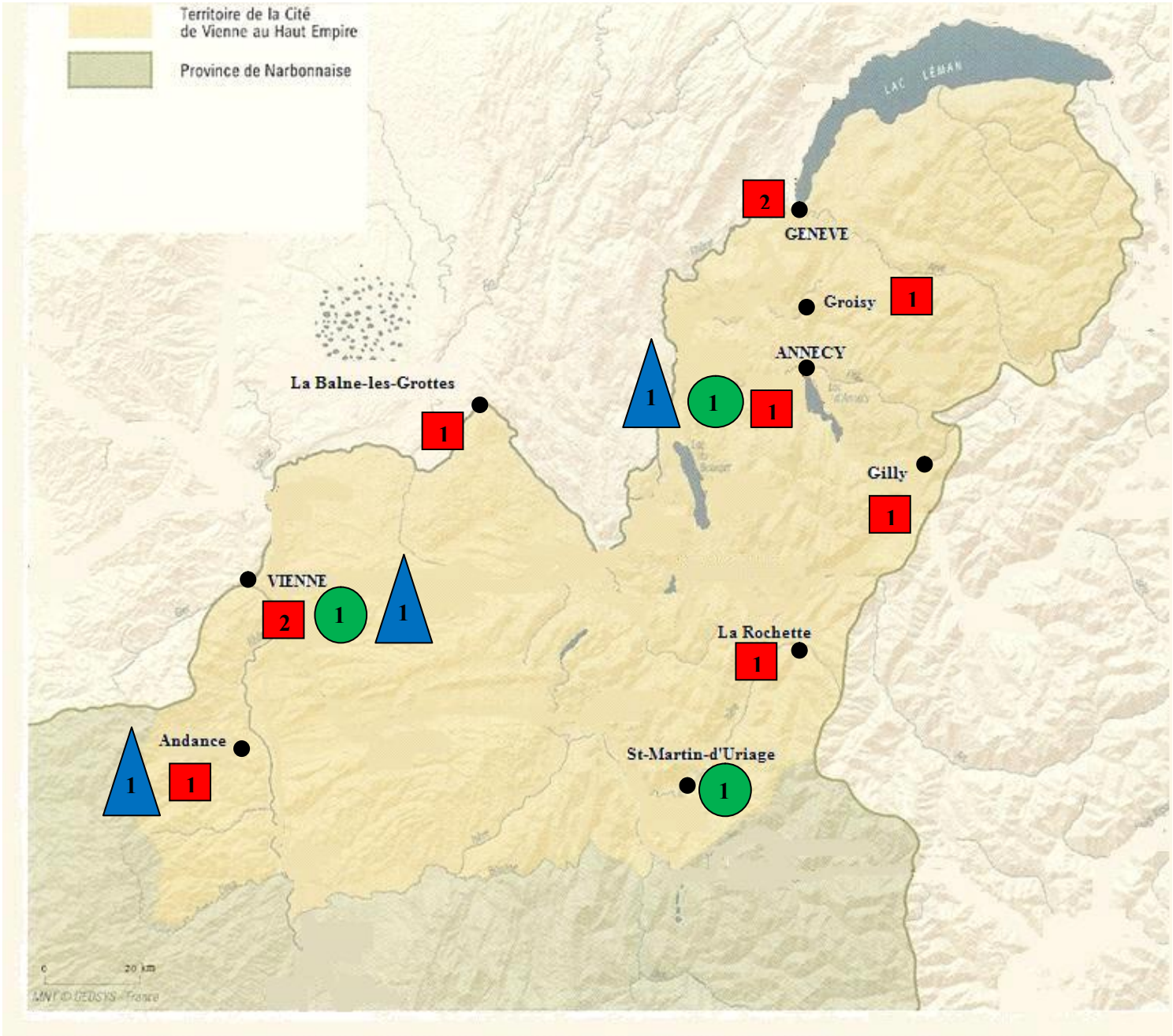

Carte des représentations de Jupiter

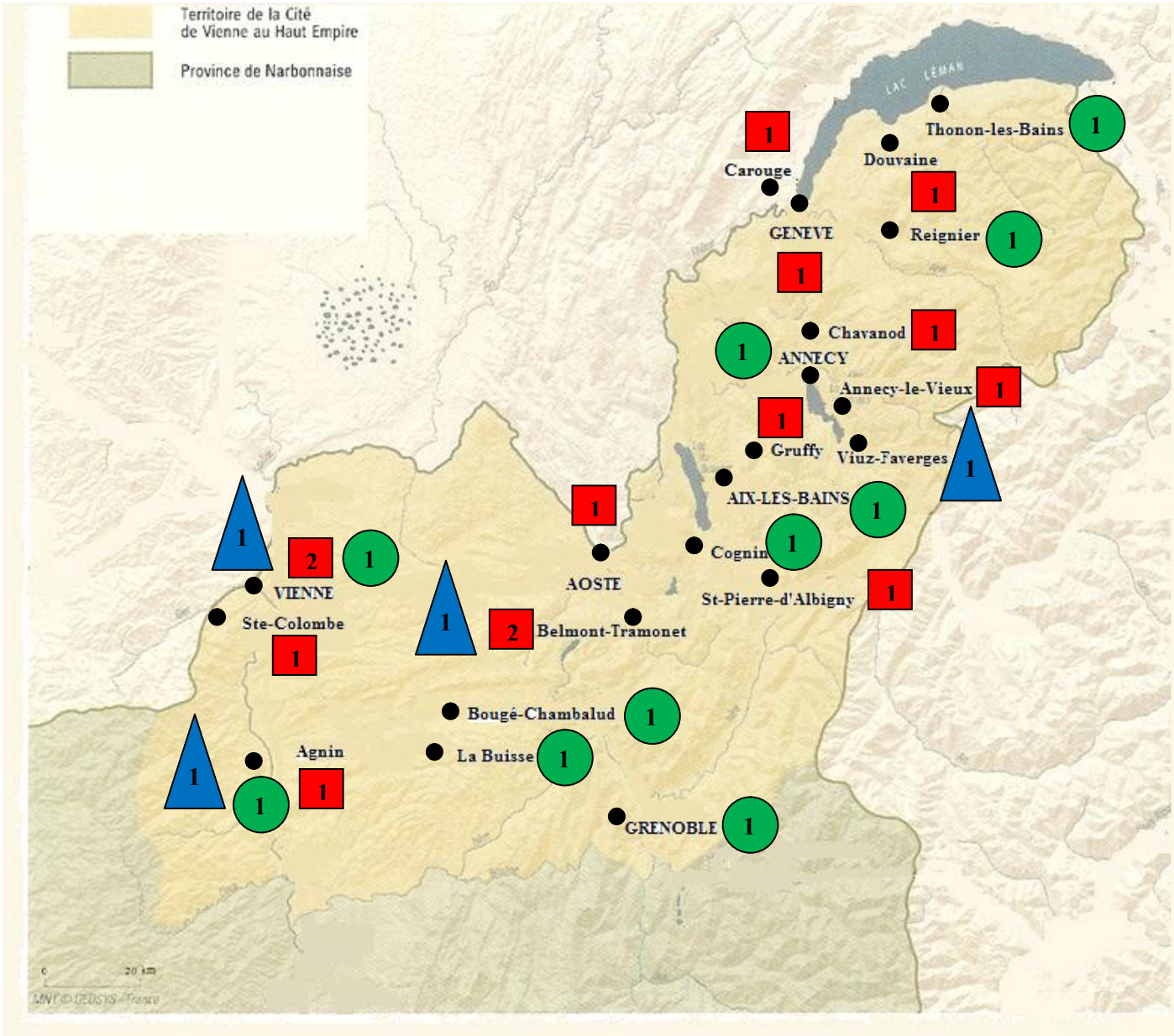

Epigraphie Iconographie Monument/Sanctuaire

Carte des représentations d'Hercule

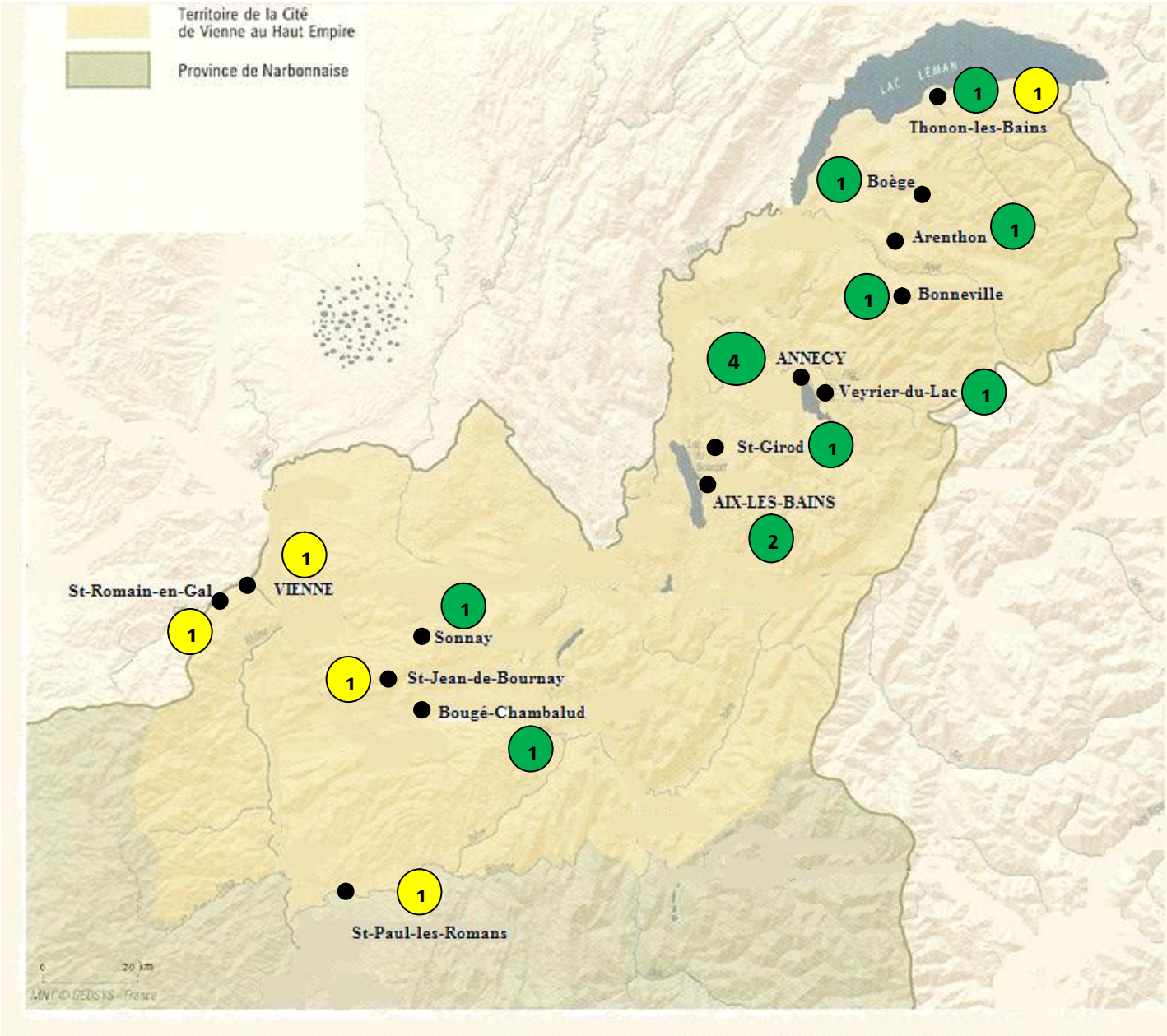

Statuaire

Autre iconographie

Carte des représentations épigraphiques des déesses dans la cité de Vienne

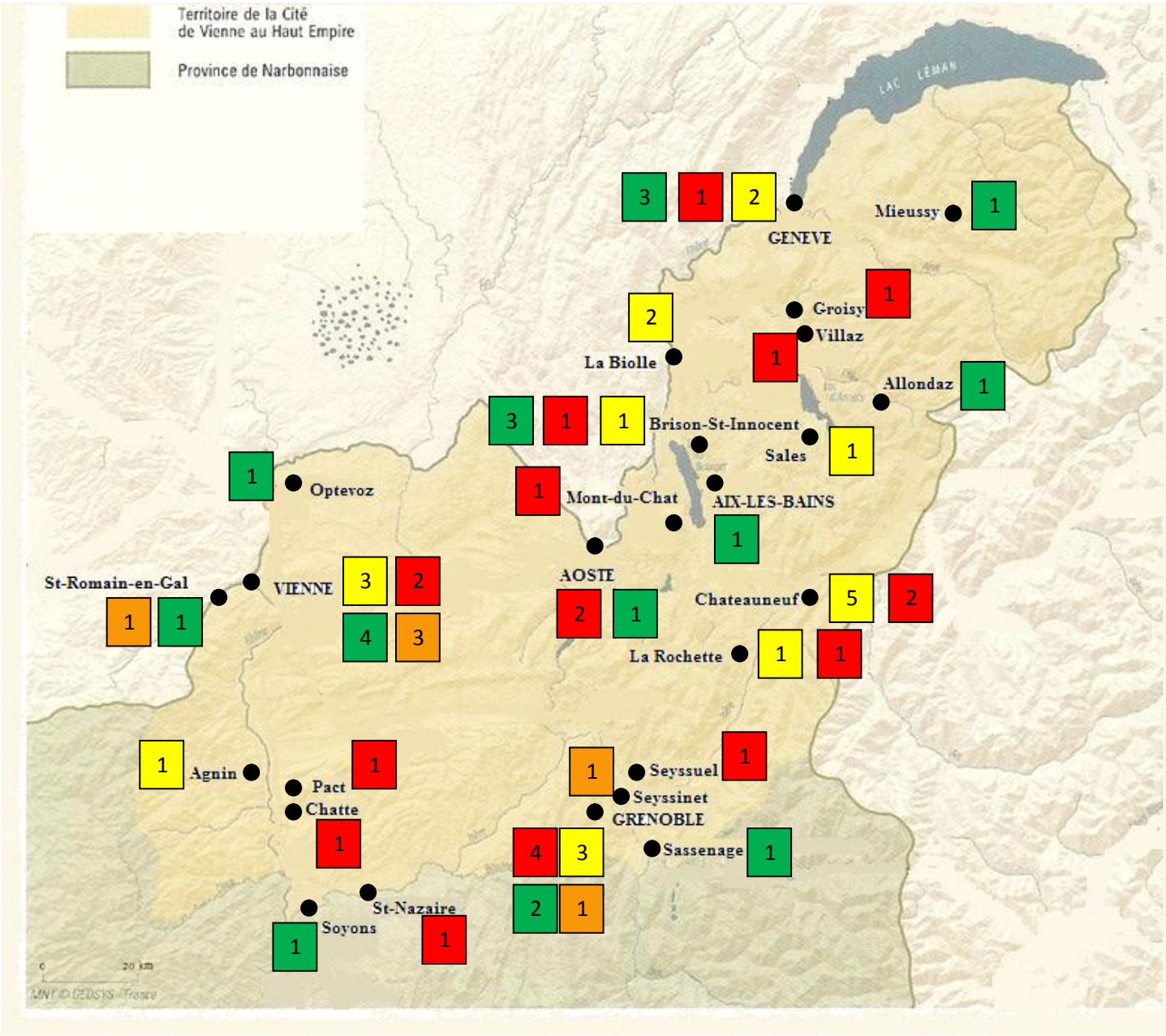

Les déesses des cultes à Mystère

Les déesses gréco-romaines

Les déesses du culte impérial

Les déesses indigènes

Carte des représentations iconographiques des déesses dans la cité des Allobroges

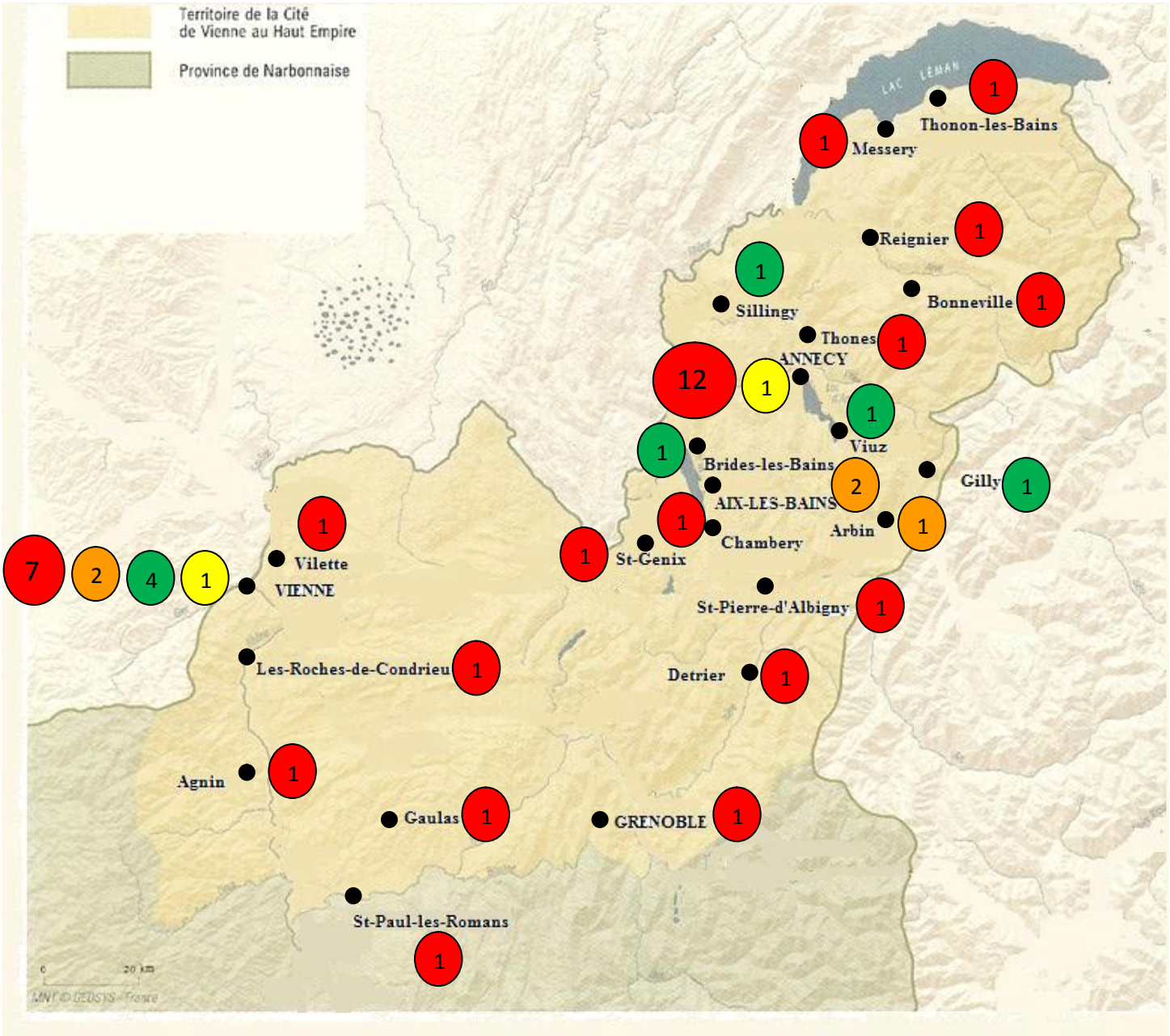

Les déesses des cultes à Mystère

Le déesses gréco-romaines

Les déesses du culte impérial

Les déesses indigènes

Carte des monuments et des sanctuaires dédiés aux déesses dans la cité des Allobroges

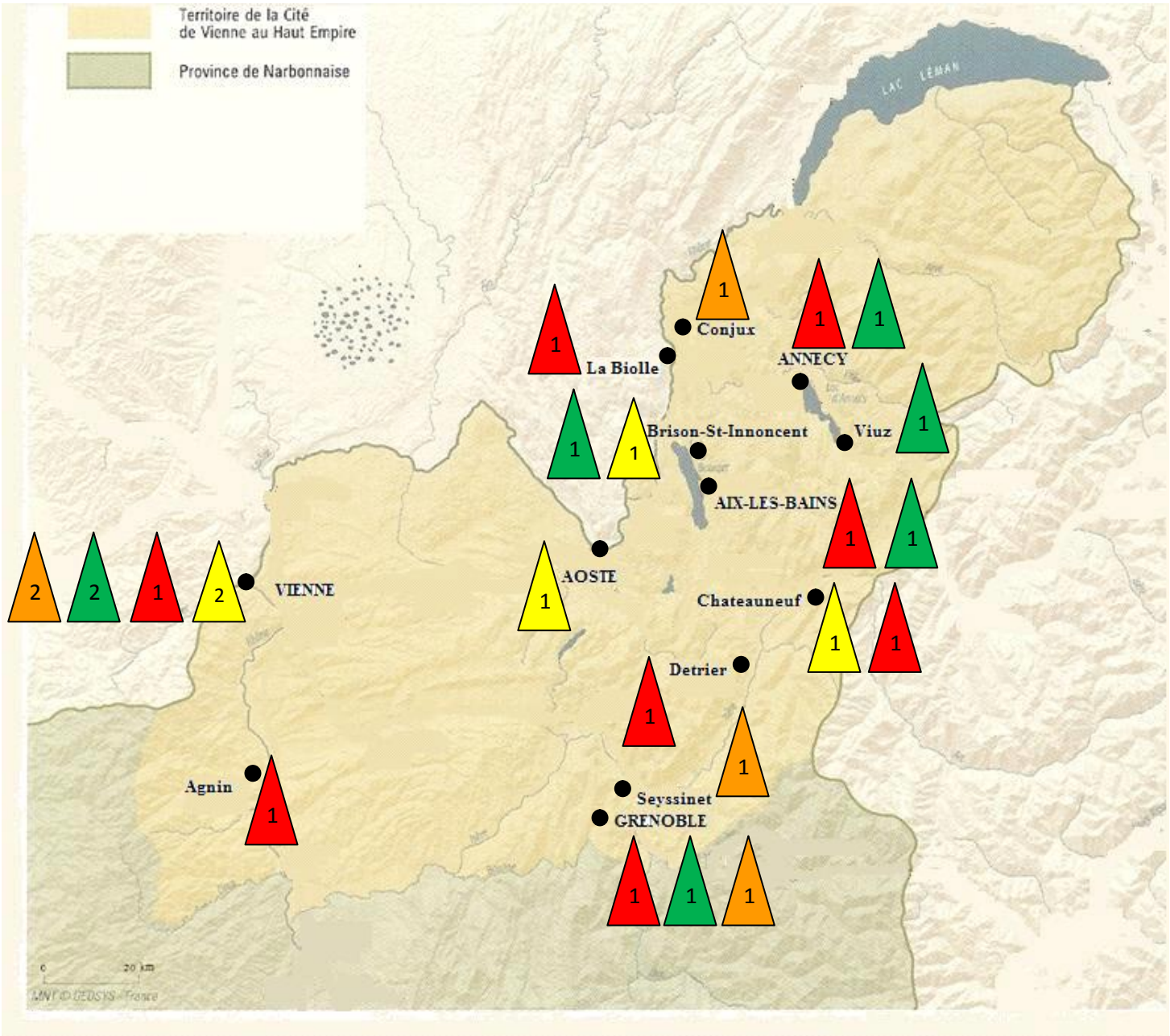

Les déesses des cultes à Mystère

Les déesses gréco-romaines

Les déesses du culte impérial

Les déesses indigènes

Carte des représentations des déesses du culte impérial dans la cité de Vienne

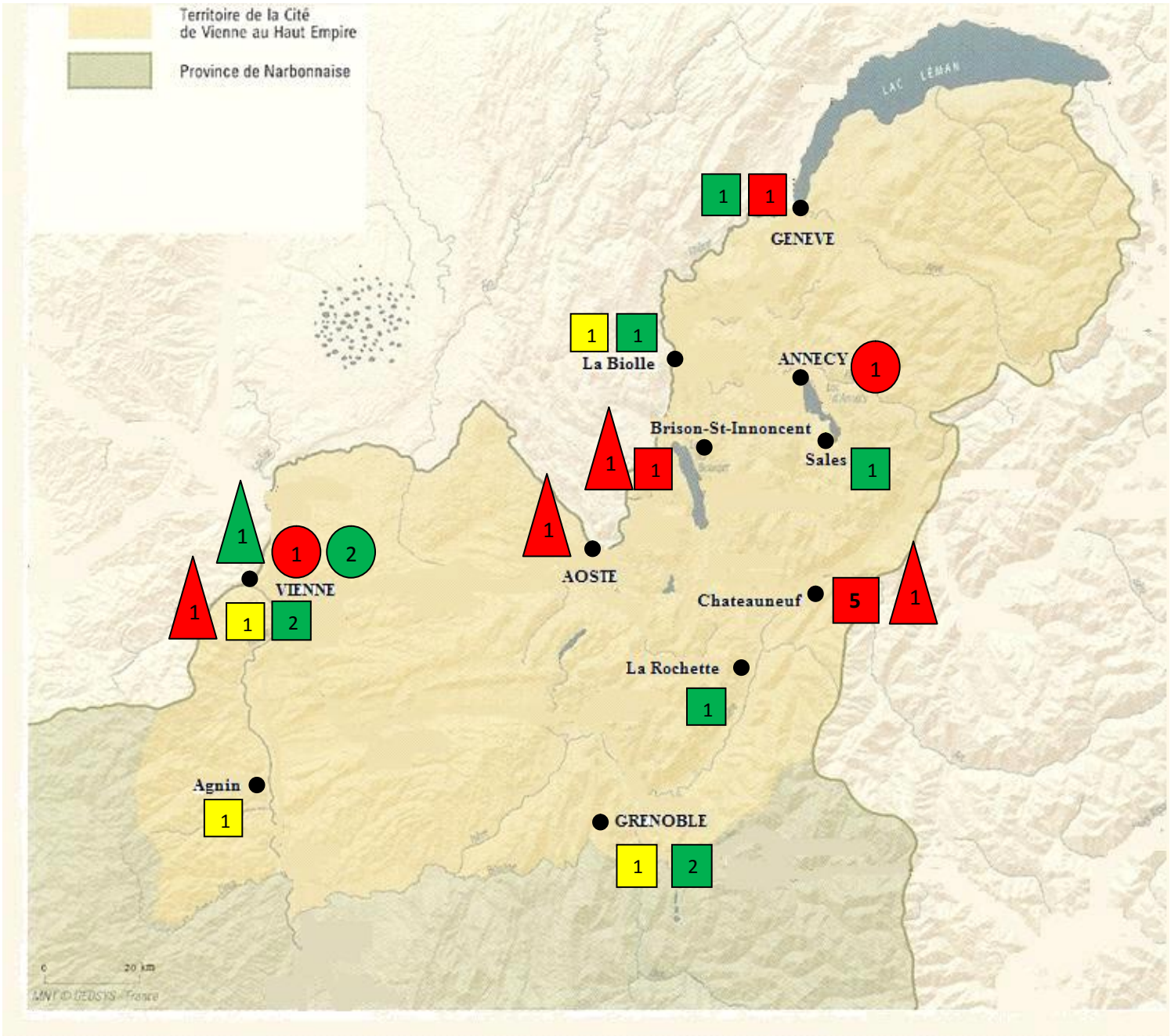

Epigraphie Iconographie Monument/Sanctuaire

Rouge : la déesse Rome Vert : les Impératrices divinisées

Jaune : invocation aux déesses immortelles

Carte des représentations des déesses da la triade capitoline

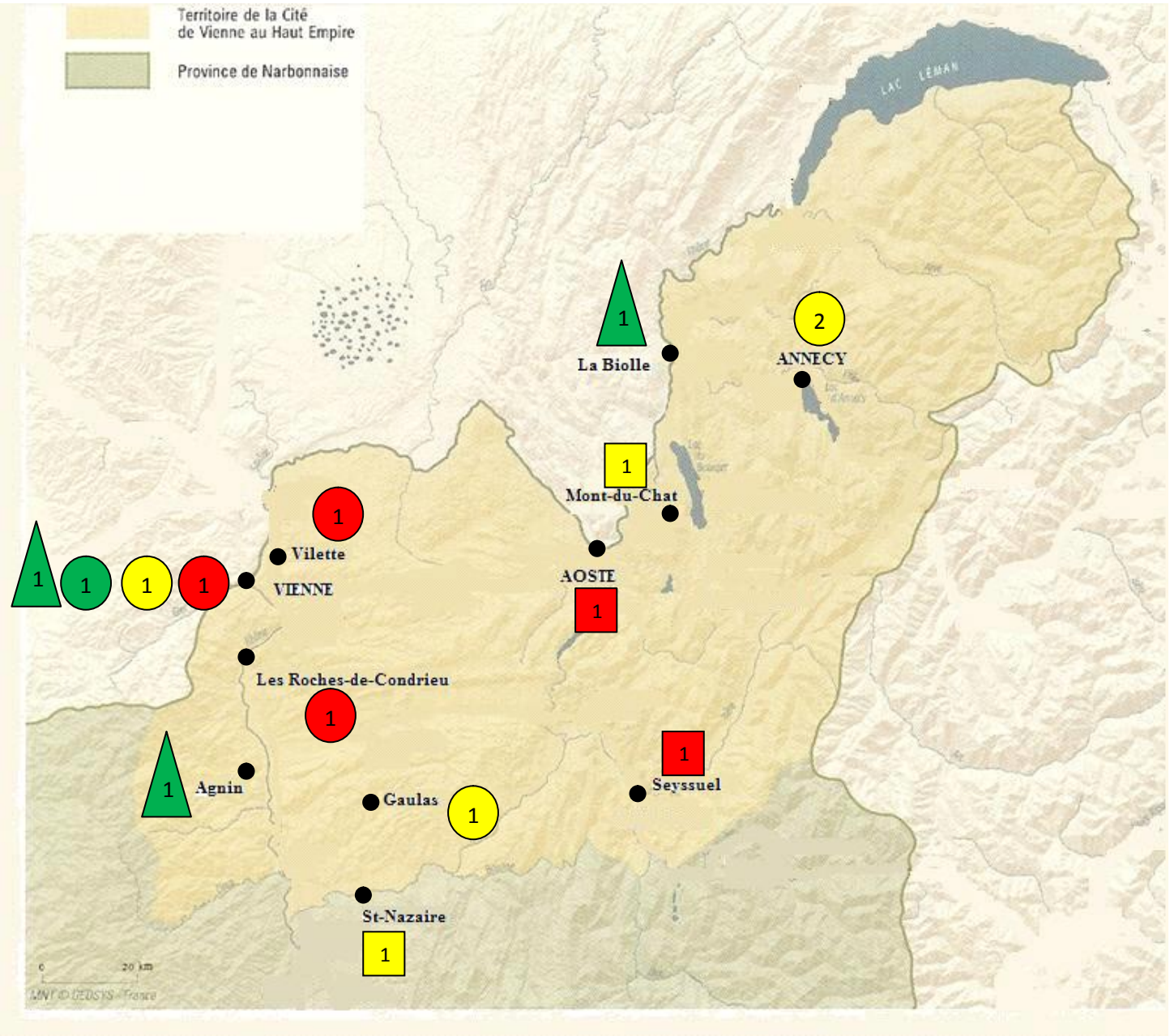

Epigraphie Iconographie Monument/Sanctuaire

Rouge : Junon Jaune : Minerve Vert : Junon et Minerve

Carte des représentations des déesses Diane et Vénus

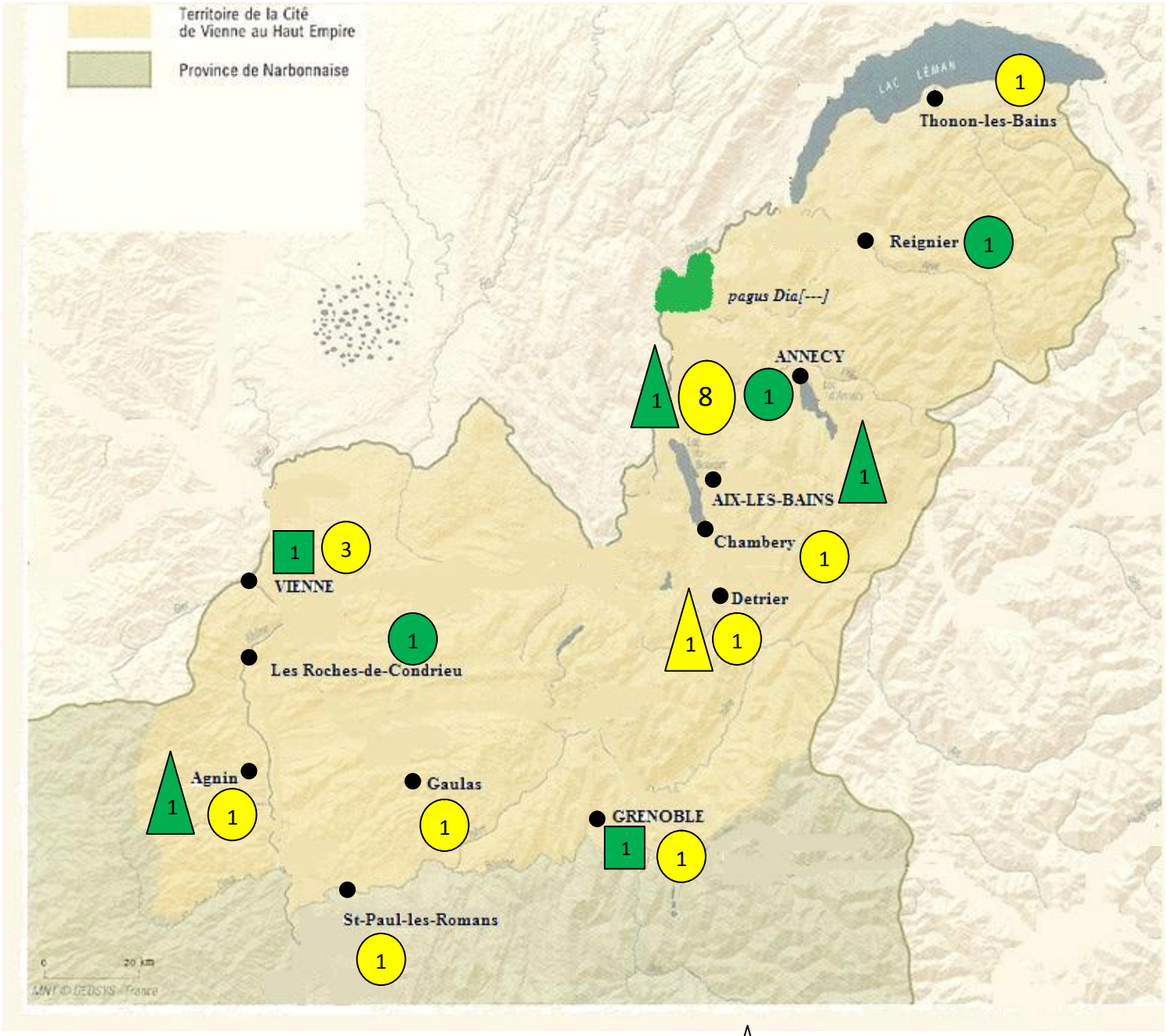

Epigraphie Iconographie Monument/Sanctuaire

Jaune : Vénus Vert : Diane

Carte des représentations de la déesse Maïa

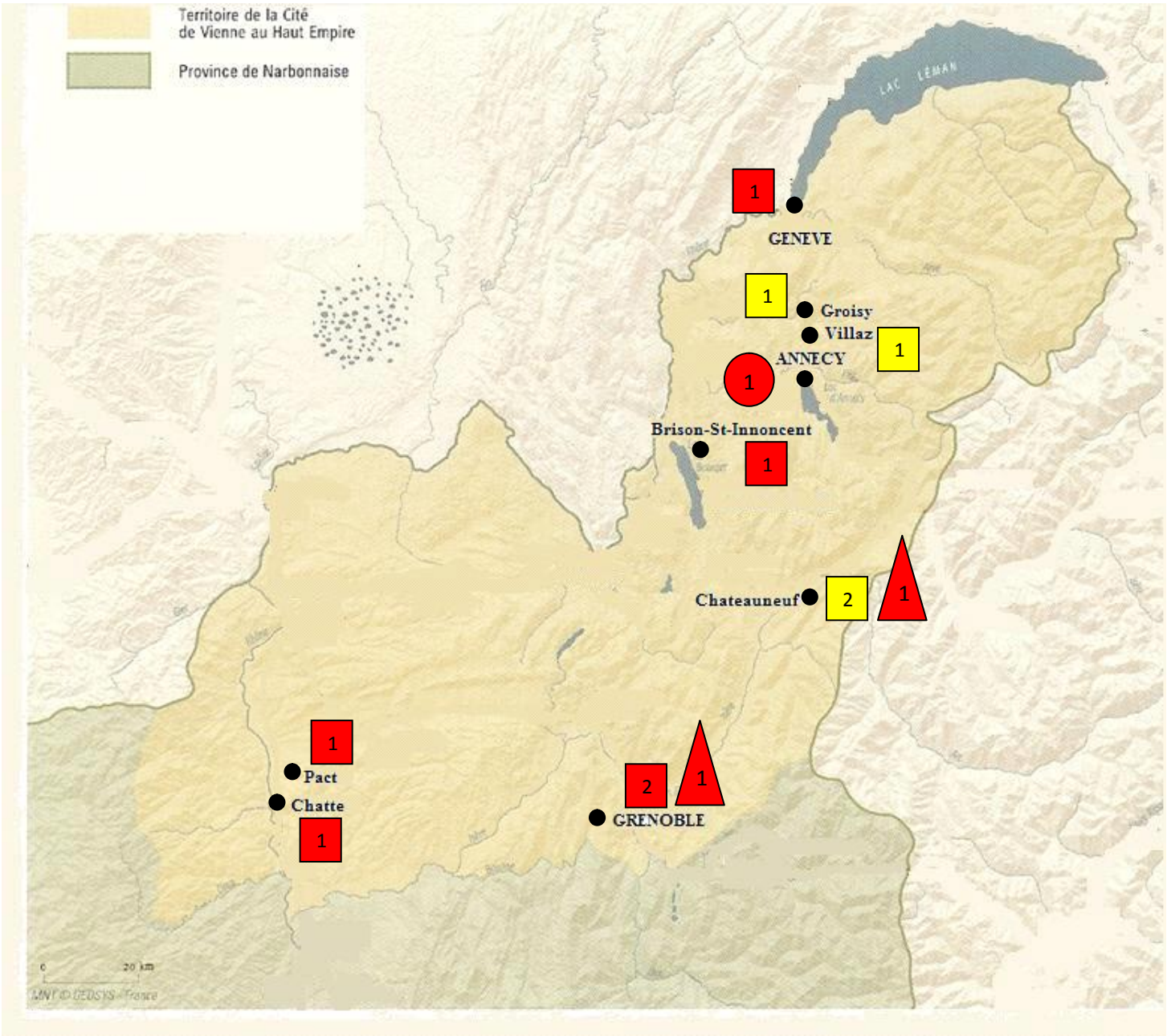

Epigraphie Iconographie Monument/Sanctuaire

Rouge : Maïa Jaune : Maïa et Mercure

Carte des représentations de Cérès, Fortune, Abondance et Victoire

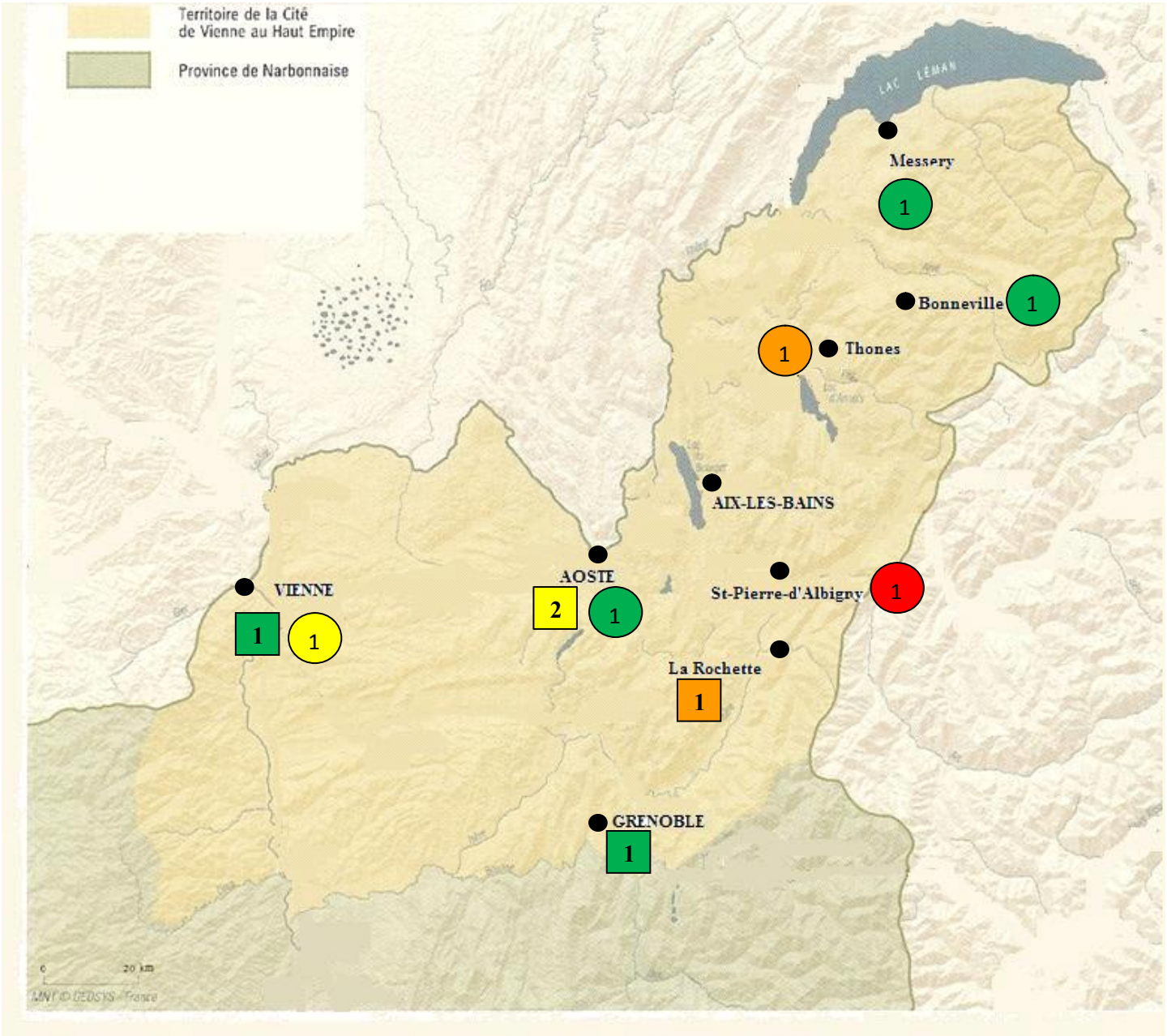

Epigraphie

Iconographie

Rouge : Abondance Vert : Fortune Orange : Cérès Jaune : Victoire

Carte des représentations des déesses des cultes à Mystères dans la cité de Vienne

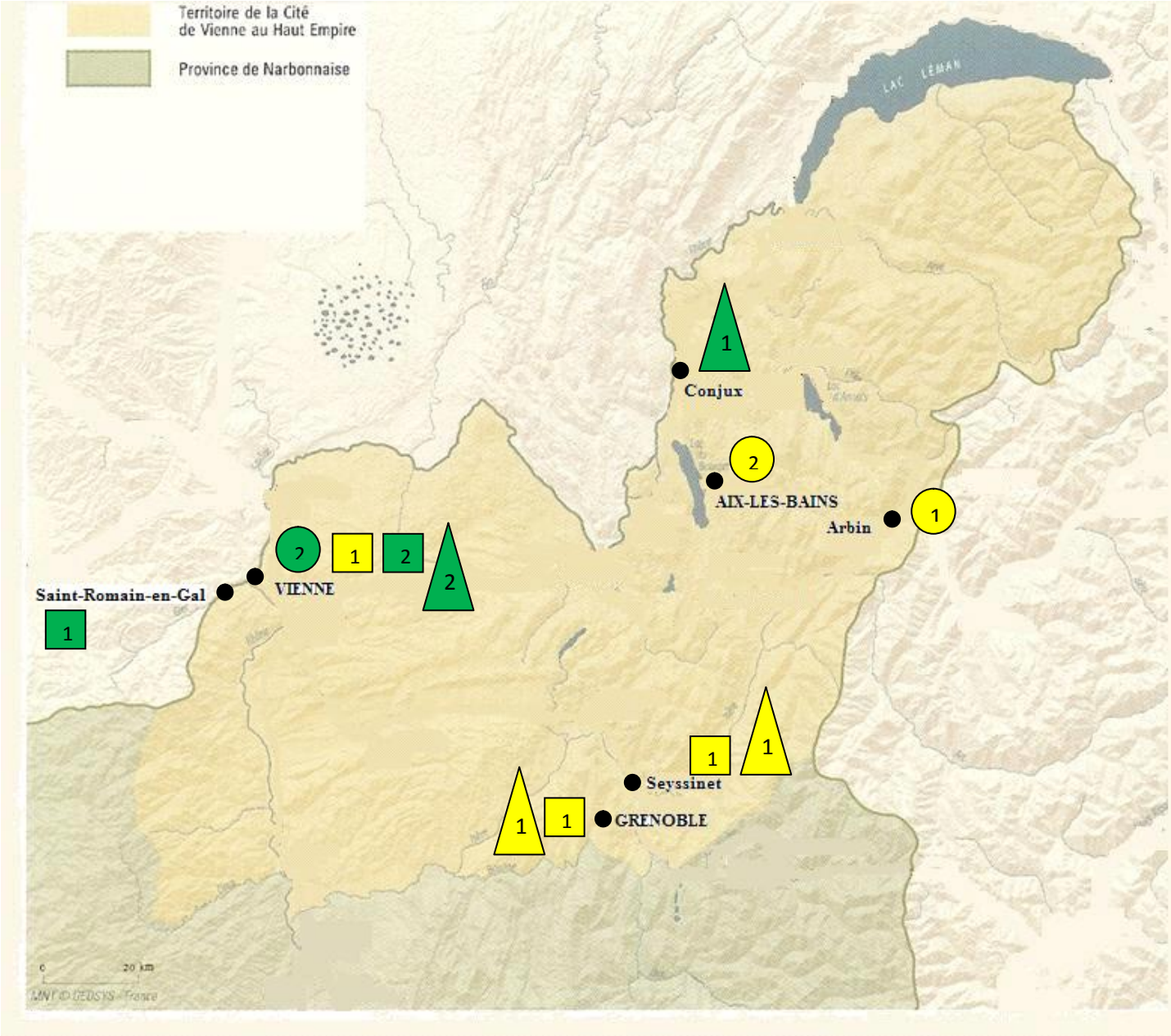

Epigraphie Iconographie Monument/Sanctuaire

Vert : Cybèle Jaune : Isis

Carte des représentations des déesses indigènes, gauloises et topiques dans la cité de Vienne

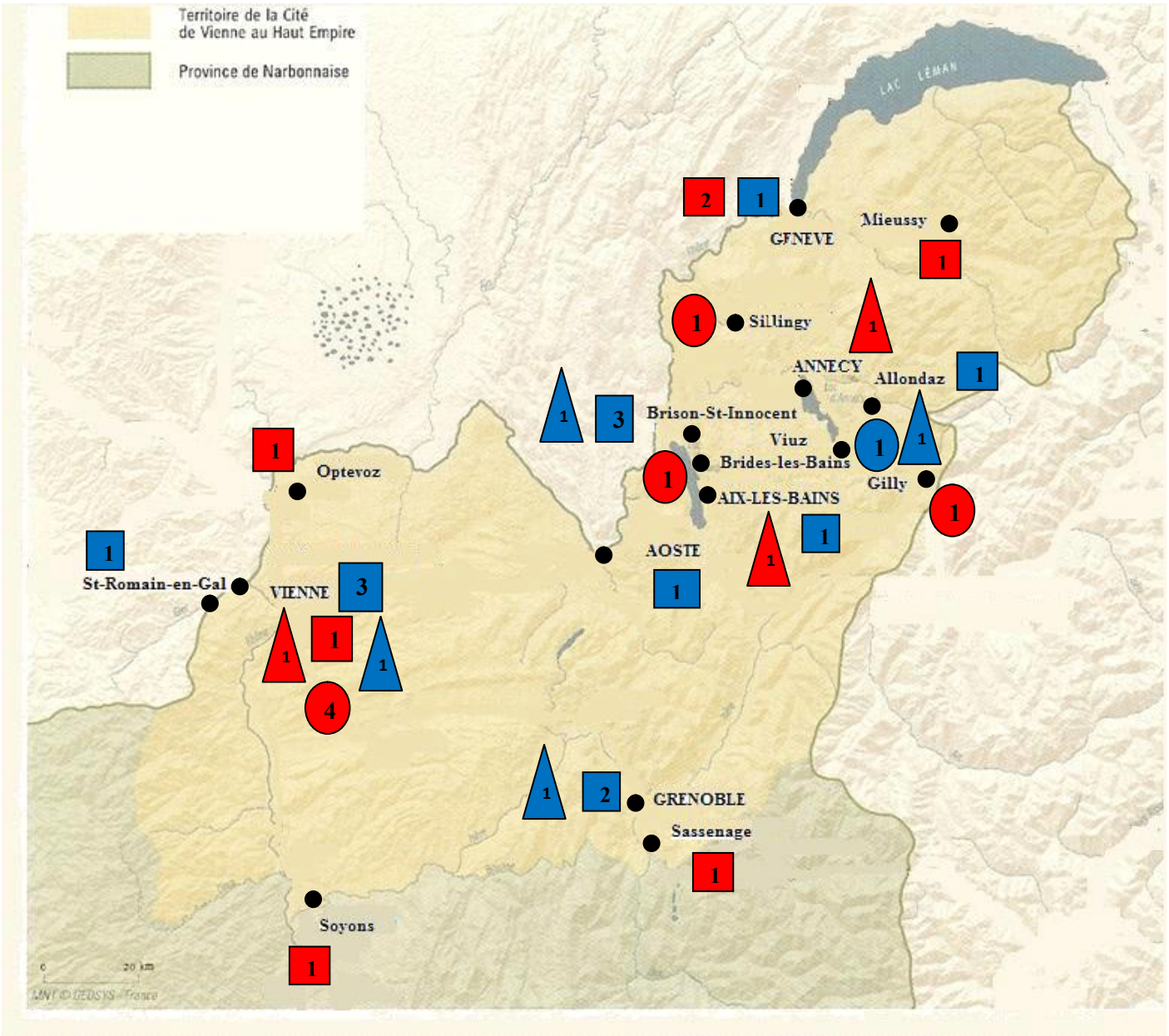

☐ Epigraphie ◯ Iconographie △ Monument/Sanctuaire

Bleu : Déesses Mères Rouge : les autres Déesses indigènes

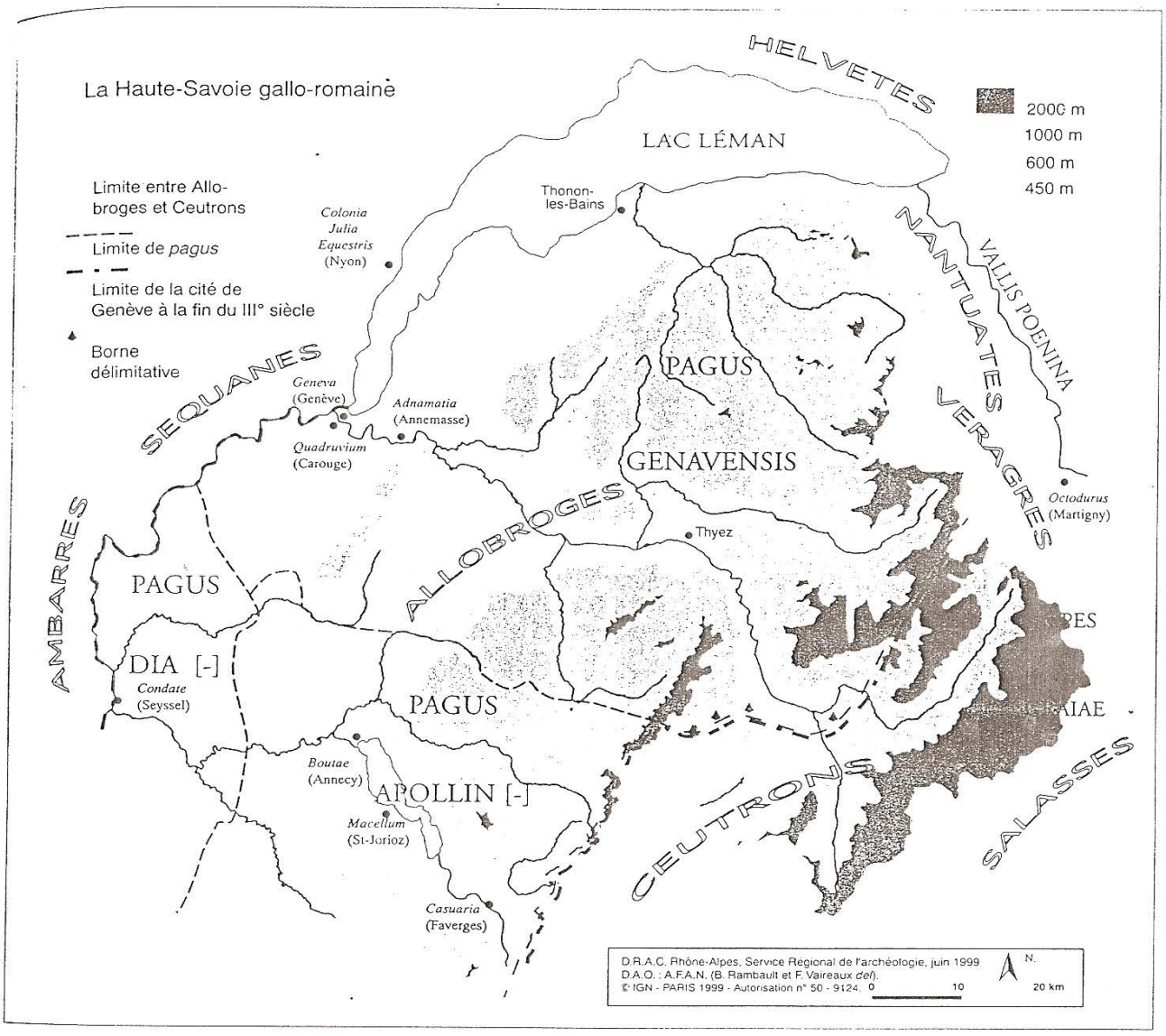

Fig. 17 - La Haute-Savoie gallo-romaine

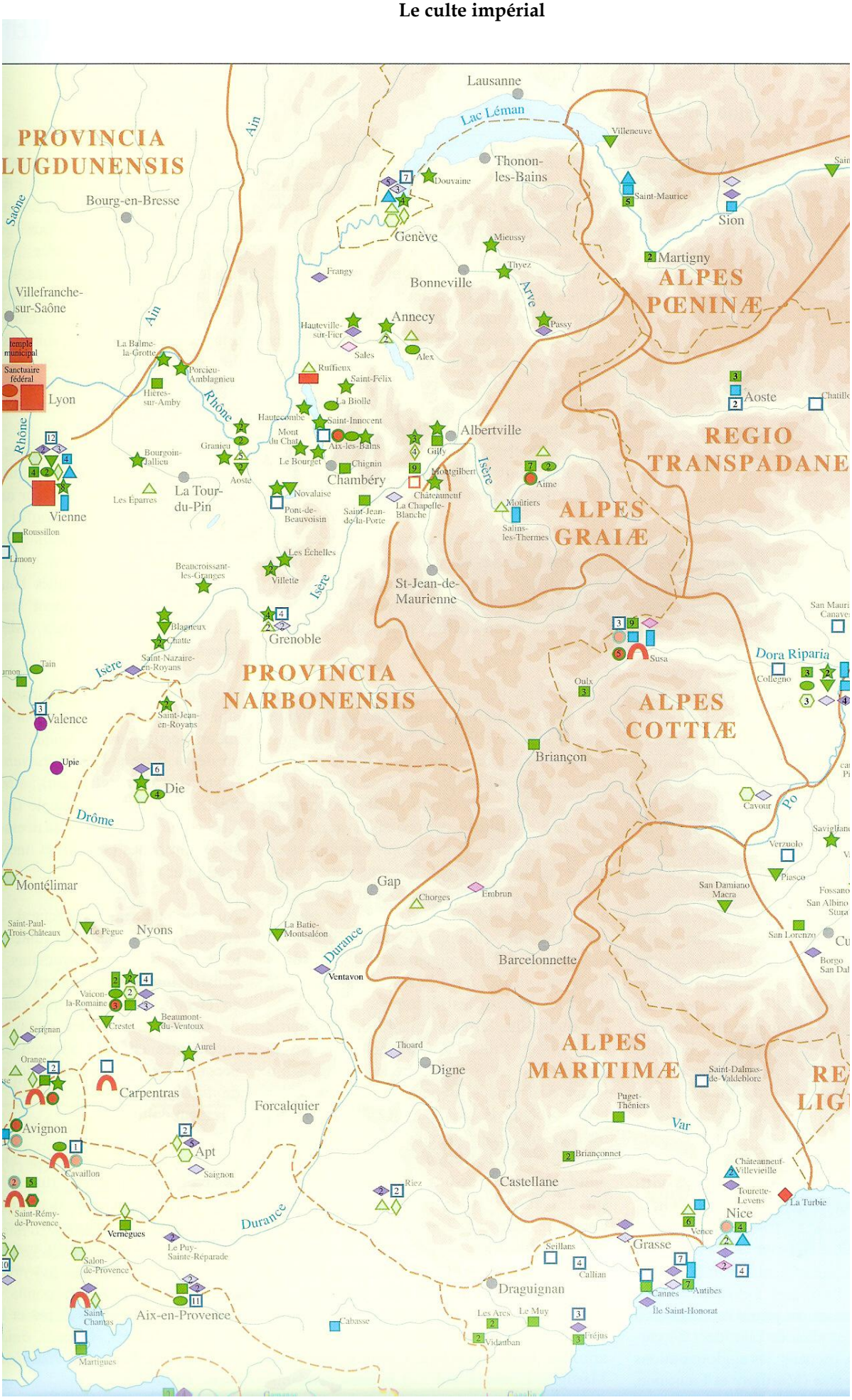
PROVINCIA LUGDUNENSIS
PROVINCIA NARBONENSIS
ALPES PŒNINÆ
ALPES GRAIÆ
ALPES COTTIÆ
ALPES MARITIMÆ
REGIO TRANSPADANE
Lausanne
Lac Léman
Thonon-les-Bains
Genève
Bourg-en-Bresse
Villefranche-sur-Saône
Lyon
Vienne
Bonneville
Annecy
Albertville
Chambéry
Aix-les-Bains
Aoste
Grenoble
St-Jean-de-Maurienne
Briançon
Susa
Valence
Die
Montélimar
Gap
Barcelonnette
Nyons
Carpentras
Avignon
Apt
Forcalquier
Digne
Castellane
Nice
Grasse
Draguignan
Aix-en-Provence
Martigues
Sion
Martigny
Saint-Maurice
Villeneuve
Aime
Bourg-Saint-Maurice
Modane
Oulx
Cavour
Saluzzo
Verzuolo
Pinerolo
Collegno
Susa
Ain
Saône
Rhône
Isère
Arve
Drôme
Durance
Var
Po
Dora Riparia

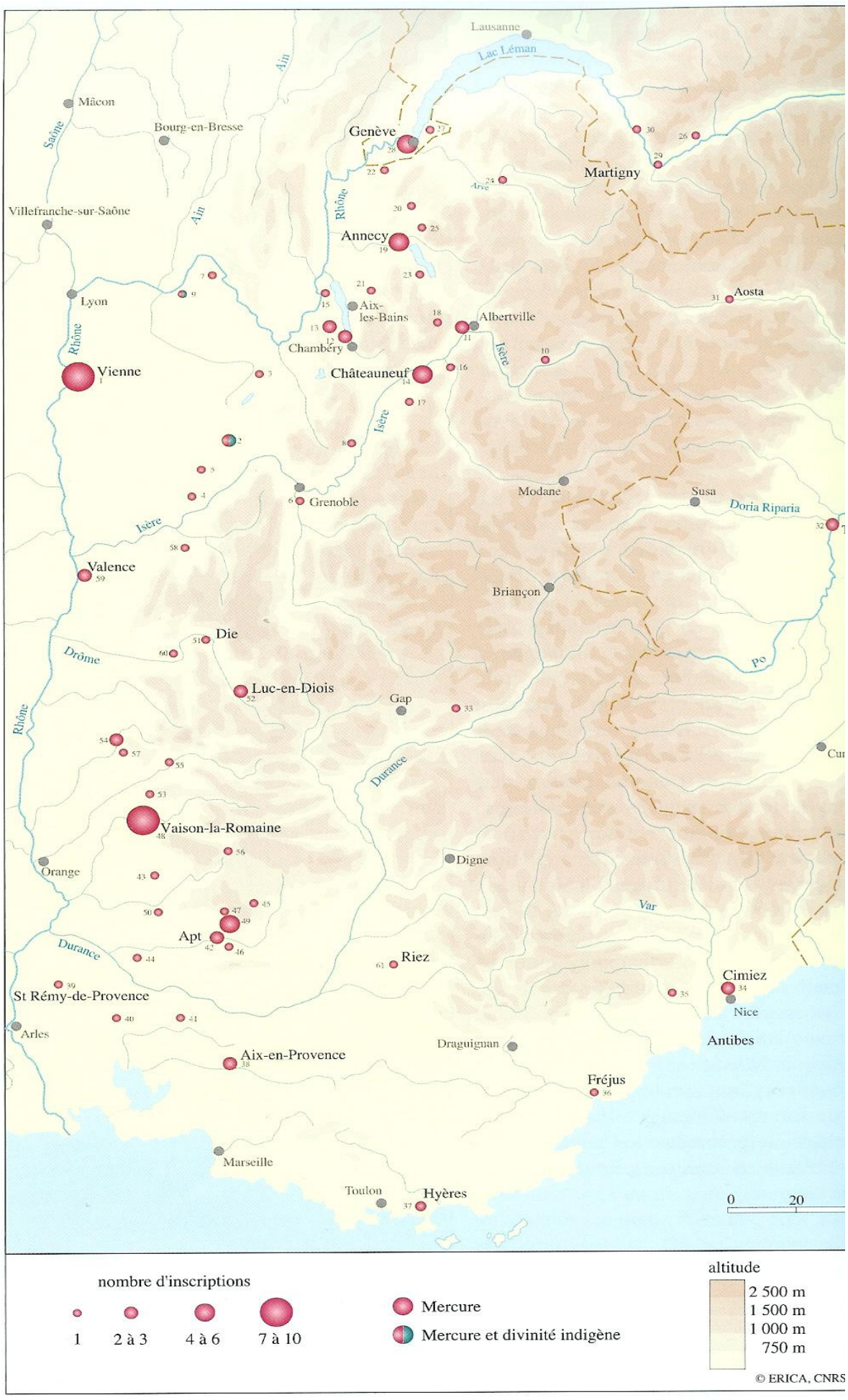
Lausanne
Lac Léman
Ain
Mâcon
Saône
Bourg-en-Bresse
Genève
Martigny
Villefranche-sur-Saône
Rhône
Annecy
Lyon
Aix-les-Bains
Albertville
Aosta
Chambéry
Vienne
Châteauneuf
Isère
Modane
Susa
Doria Riparia
Grenoble
Valence
Briançon
Die
Drôme
Po
Luc-en-Diois
Gap
Durance
Vaison-la-Romaine
Digne
Orange
Var
Apt
Riez
Cimiez
Nice
St Rémy-de-Provence
Arles
Antibes
Draguignan
Aix-en-Provence
Fréjus
Marseille
Toulon
Hyères
0
20
nombre d'inscriptions
1
2 à 3
4 à 6
7 à 10
Mercure
Mercure et divinité indigène
altitude
2 500 m
1 500 m
1 000 m
750 m
© ERICA, CNRS

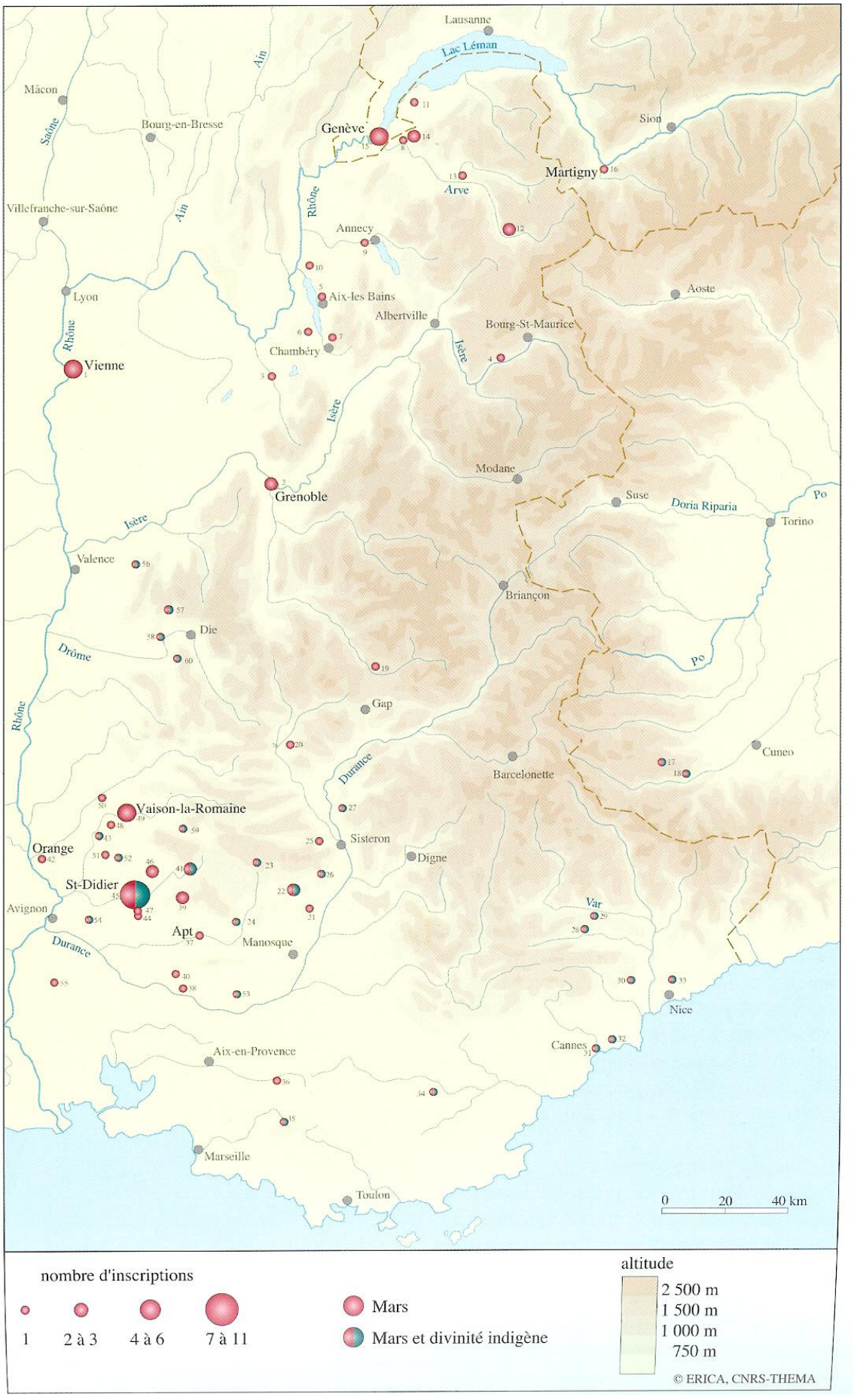

Atlas culturel des Alpes occidentales
p. 203


Lausanne
Bière
Lac Léman
Ain
Thonon-les-Bains
Saône
Bourg-en-Bresse
Genève
Sion
Martigny
Bonneville
Arve
Villefranche-sur-Saône
Rhône
Groisy
Annecy
Peyrieux
Lyon
Ruffieux
La Balme
Aix-les-Bains
Aoste
Albertville
Chambéry
Gilly
Isère
La Tour-du-Pin
Grésy
La Rochette
Ivrea
Vienne
St-Jean-de-Maurienne
Andance
Grenoble
Suse
Bardonecchia
Dora Riparia
Po
Beaulard
Oulx
Torino
Valence
21
Briançon
Die
Drôme
Aix-en-Diois
Gap
Montélimar
Nyons
Durance
Barcelonnette
Cuneo
Orange
Beaumes-de-Venise
Digne
Carpentras
Roquemaure
Forcalquier
Var
Avignon
Apt
Manosque
Castellane
St-Rémy-de-Provence
Nice
Ventimiglia
Grasse
Arles
Draguignan
Ventabren
Aix-en-Provence
Fréjus
Gréasque
Calissane
Marseille
Toulon
0 20 40 km
Apollon grec
Apollon celtique
sans mention
autel
autel inscrit
inscription seule
inscription sur objet divers
inscription à Borvo ou Bormo
nombre d'éléments
1 2 3
altitude
2 500 m
1 500 m
1 000 m
750 m
sanctuaire

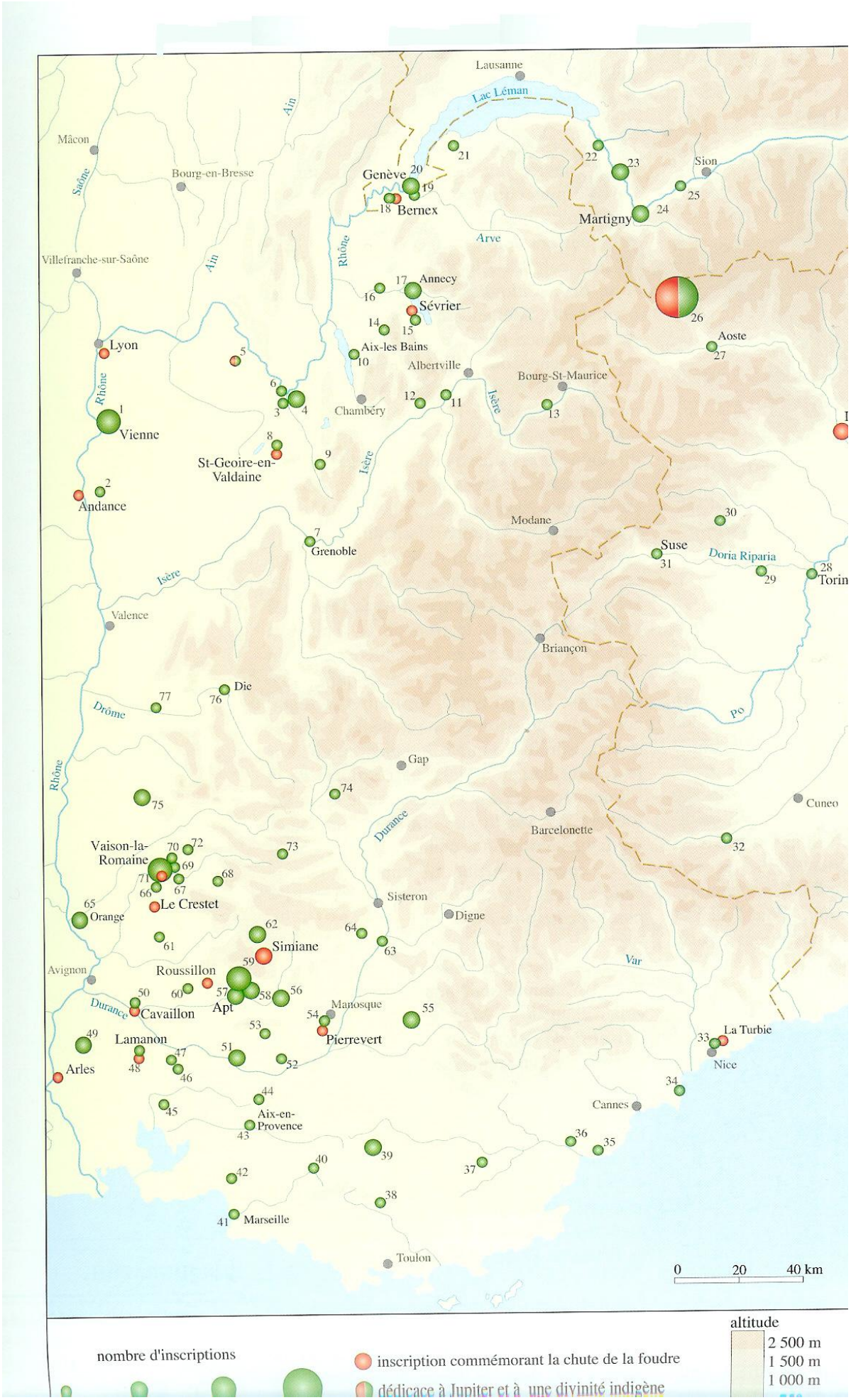
Lausanne
Lac Léman
Ain
Mâcon
Saône
Bourg-en-Bresse
Genève
Bernex
Sion
Martigny
Arve
Rhône
Villefranche-sur-Saône
Annecy
Sévrier
Aoste
Lyon
Aix-les Bains
Albertville
Bourg-St-Maurice
Isère
Chambéry
Vienne
St-Geoire-en-Valdaine
Andance
Modane
Suse
Doria Riparia
Torin
Grenoble
Valence
Briançon
Die
Drôme
Gap
Cuneo
Barcelonette
Durance
Vaison-la-Romaine
Le Crestet
Orange
Sisteron
Digne
Simiane
Avignon
Roussillon
Apt
Cavaillon
Manosque
Pierrevert
Var
La Turbie
Nice
Lamanon
Arles
Cannes
Aix-en-Provence
Marseille
Toulon
0 20 40 km
nombre d'inscriptions
inscription commémorant la chute de la foudre
dédicace à Jupiter et à une divinité indigène
altitude
2 500 m
1 500 m
1 000 m

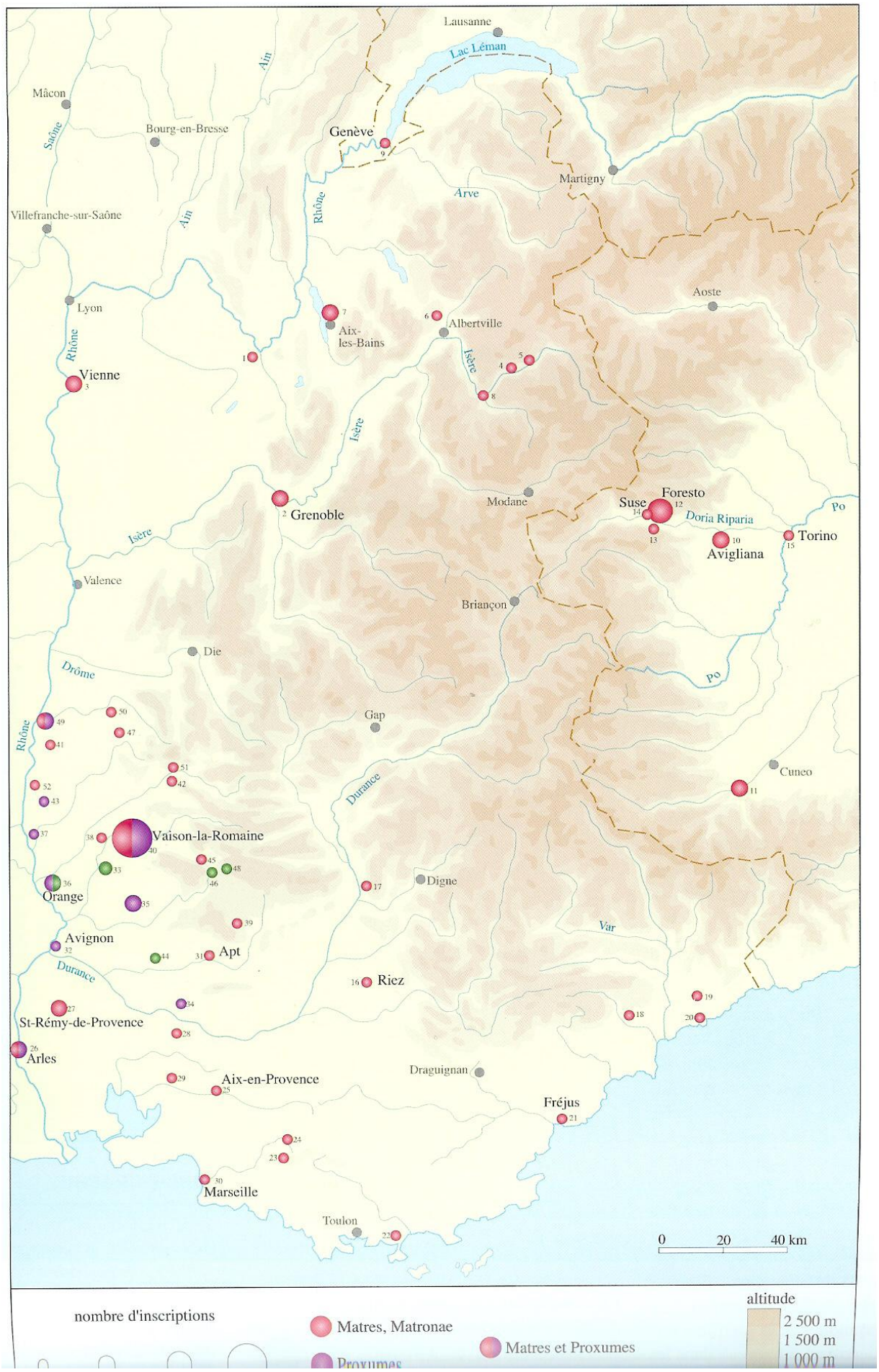
Lausanne
Lac Léman
Ain
Mâcon
Saône
Bourg-en-Bresse
Genève
Martigny
Arve
Villefranche-sur-Saône
Rhône
Aoste
Lyon
Albertville
Aix-les-Bains
Isère
Vienne
Modane
Foresto
Suse
Doria Riparia
Po
Torino
Avigliana
Grenoble
Valence
Briançon
Die
Drôme
Gap
Cuneo
Durance
Vaison-la-Romaine
Digne
Var
Orange
Avignon
Apt
Riez
St-Rémy-de-Provence
Arles
Draguignan
Aix-en-Provence
Fréjus
Marseille
Toulon
0 20 40 km
nombre d'inscriptions
Matres, Matronae
Matres et Proxumes
Proxumes
altitude
2 500 m
1 500 m
1 000 m

Les divinités romaines et syncrétiques d'après les inscriptions

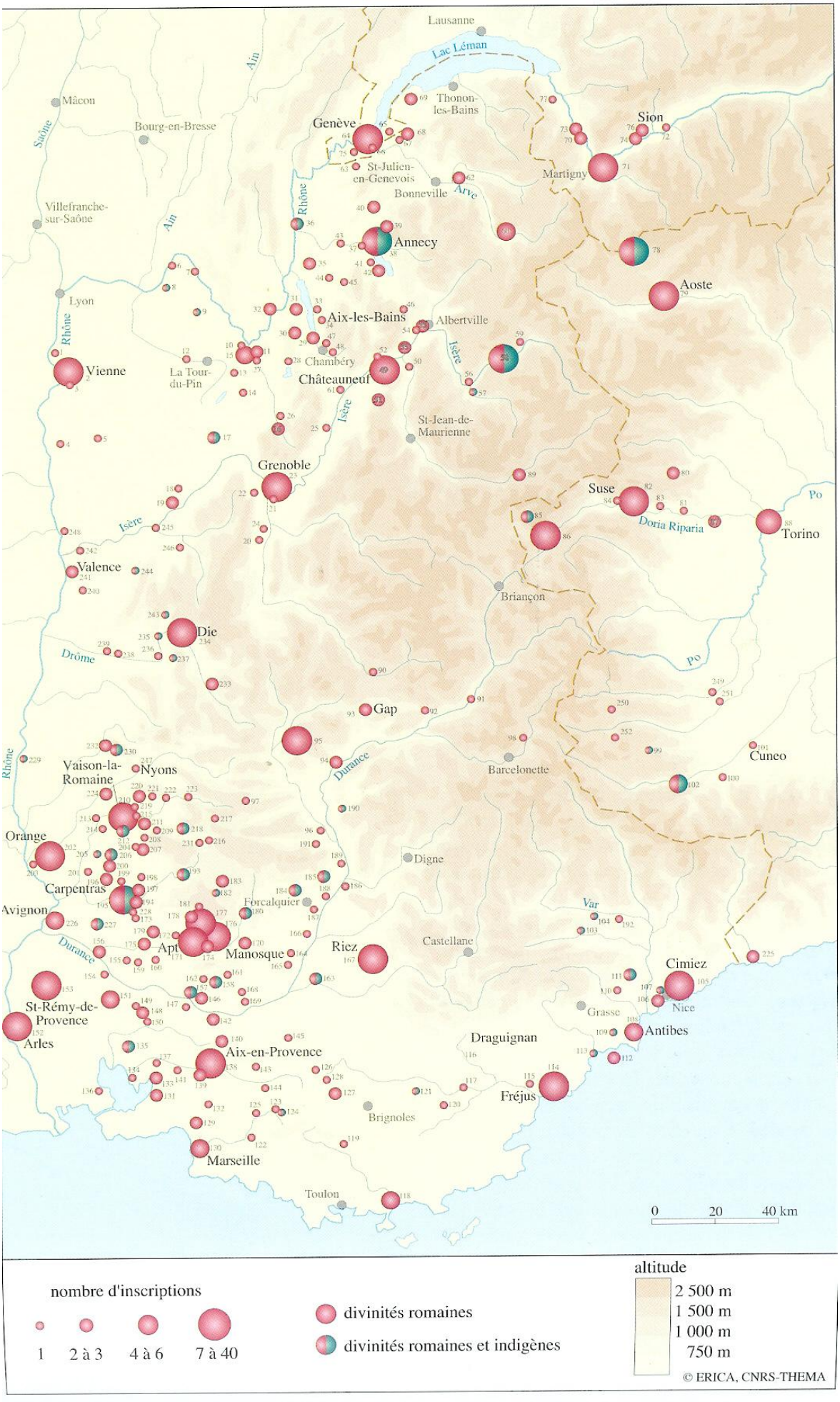

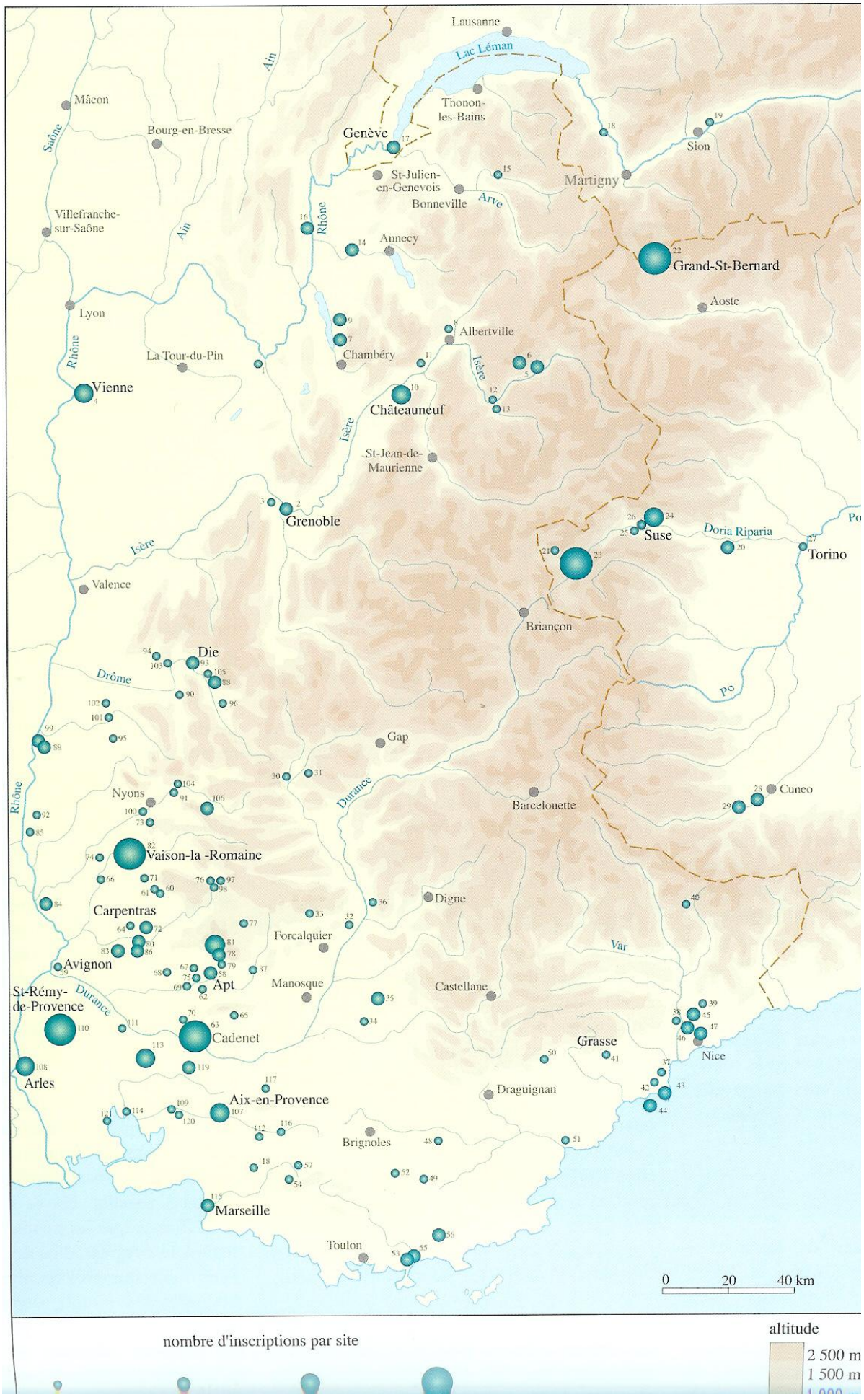
Lausanne
Lac Léman
Ain
Thonon-les-Bains
Mâcon
Saône
Bourg-en-Bresse
Genève
Sion
Martigny
St-Julien-en-Genevois
Bonneville
Arve
Villefranche-sur-Saône
Rhône
Annecy
Grand-St-Bernard
Aoste
Lyon
Albertville
Rhône
La Tour-du-Pin
Chambéry
Isère
Vienne
Châteauneuf
Isère
St-Jean-de-Maurienne
Grenoble
Suse
Doria Riparia
Torino
Isère
Valence
Briançon
Die
Drôme
Gap
Durance
Nyons
Barcelonette
Cuneo
Rhône
Vaison-la-Romaine
Carpentras
Digne
Forcalquier
Var
Avignon
Apt
Manosque
Castellane
St-Rémy-de-Provence
Durance
Cadenet
Grasse
Nice
Arles
Draguignan
Aix-en-Provence
Brignoles
Marseille
Toulon
0 20 40 km
nombre d'inscriptions par site
altitude
2 500 m
1 500 m


Lausanne
Lac Léman
Ain
Thonon-les-Bains
Saône
Bourg-en-Bresse
Genève
Sion
Martigny
Bonneville
Arve
Villefranche-sur-Saône
Ain
Rhône
Annecy
Col du Grand-St-Bernard
Faverges
Aoste
Lyon
Col du Petit-St-Bernard
Albertville
Gilly
Séez
Rhône
La Tour-du-Pin
Chambéry
Isère
Vienne
Châteauneuf
Ivrea
Isère
St-Jean-de-Maurienne
Grenoble
Po
Dora Riparia
Varces
Isère
Le Sauze-d'Oulx
Torino
Valence
Briançon
Die
Drôme
Po
Montélimar
Gap
Allan
Châteauneuf-du-Rhône
Nyons
Durance
Cuneo
Rhône
Barcelonnette
Étoile
Eyguians
Nossages
Lachau
Lardiers
Digne
Carpentras
Blauvac
Peyruis
Lioux
Forcalquier
Var
Avignon
Villars
Les Mujouls
Goult
Apt
Montjustin
Castellane
Durance
La Bastide-des-Jourdans
Nice
Cadenet
Arles
Lamanon
Grasse
Draguignan
Aix-en-Provence
Correns
Les Pennes-Mirabeau
Le Rove
St-Pierre-les-Martigues
Marseille
Toulon
0
20
40 km
Hyères
sanctuaire
altitude
2 500 m
1 500 m
1 000 m
750 m
© ERICA, CNRS-THEMA

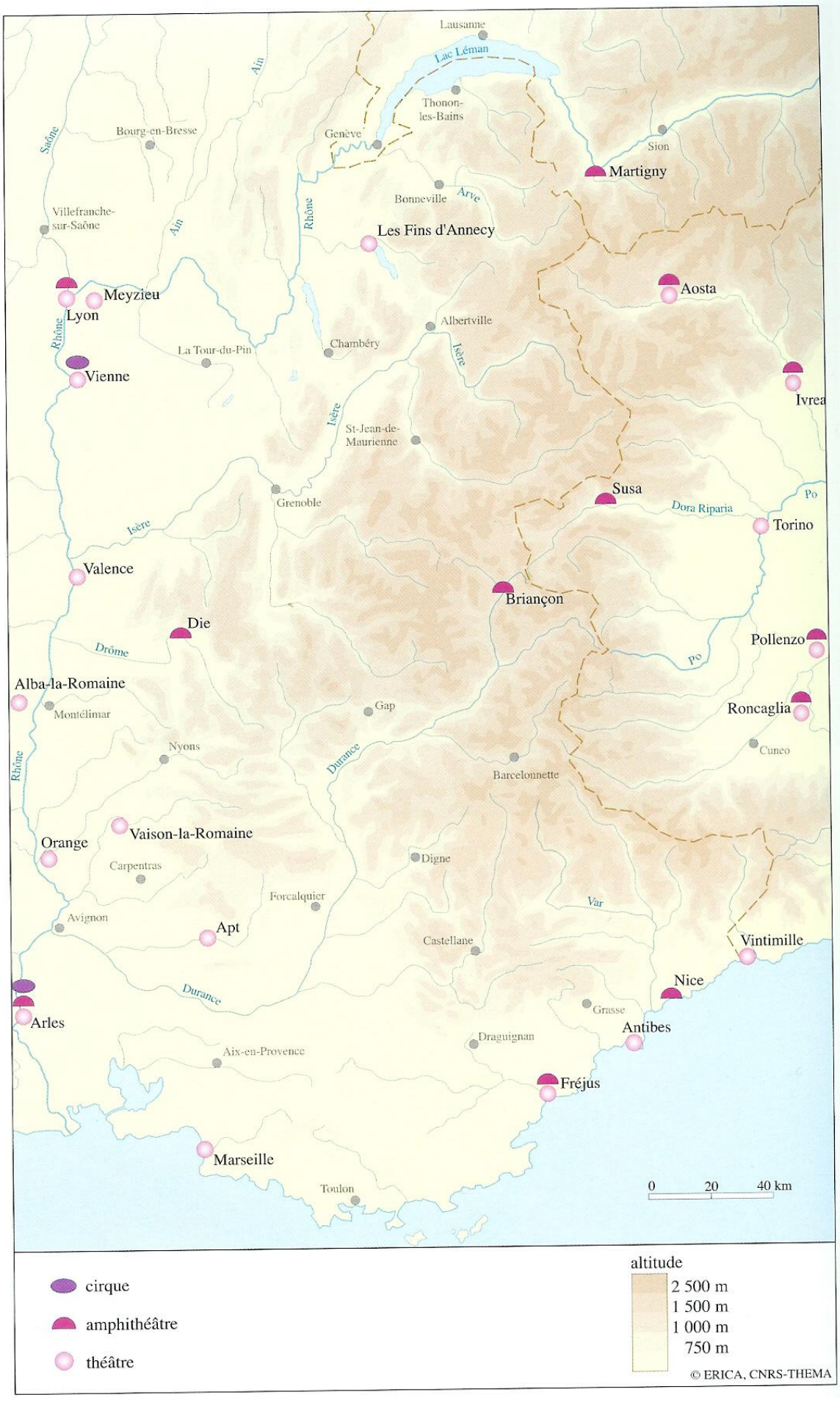
Lausanne
Lac Léman
Ain
Thonon-les-Bains
Saône
Bourg-en-Bresse
Genève
Sion
Martigny
Bonneville
Arve
Villefranche-sur-Saône
Ain
Rhône
Les Fins d'Annecy
Aosta
Meyzieu
Lyon
Albertville
Rhône
La Tour-du-Pin
Chambéry
Isère
Vienne
Ivrea
Isère
St-Jean-de-Maurienne
Susa
Grenoble
Dora Riparia
Po
Isère
Torino
Valence
Briançon
Die
Pollenzo
Drôme
Po
Alba-la-Romaine
Montélimar
Gap
Roncaglia
Nyons
Cuneo
Rhône
Durance
Barcelonnette
Orange
Vaison-la-Romaine
Digne
Carpentras
Forcalquier
Var
Avignon
Apt
Castellane
Vintimille
Durance
Nice
Arles
Grasse
Antibes
Draguignan
Aix-en-Provence
Fréjus
Marseille
Toulon
0
20
40 km
cirque
amphithéâtre
théâtre
altitude
2 500 m
1 500 m
1 000 m
750 m
© ERICA, CNRS-THEMA

Michel Tarpin, *Vici* et *pagi* dans l'Occident romain, Rome, EFR, 2002 (Coll. de l'Ecole Française de Rome).

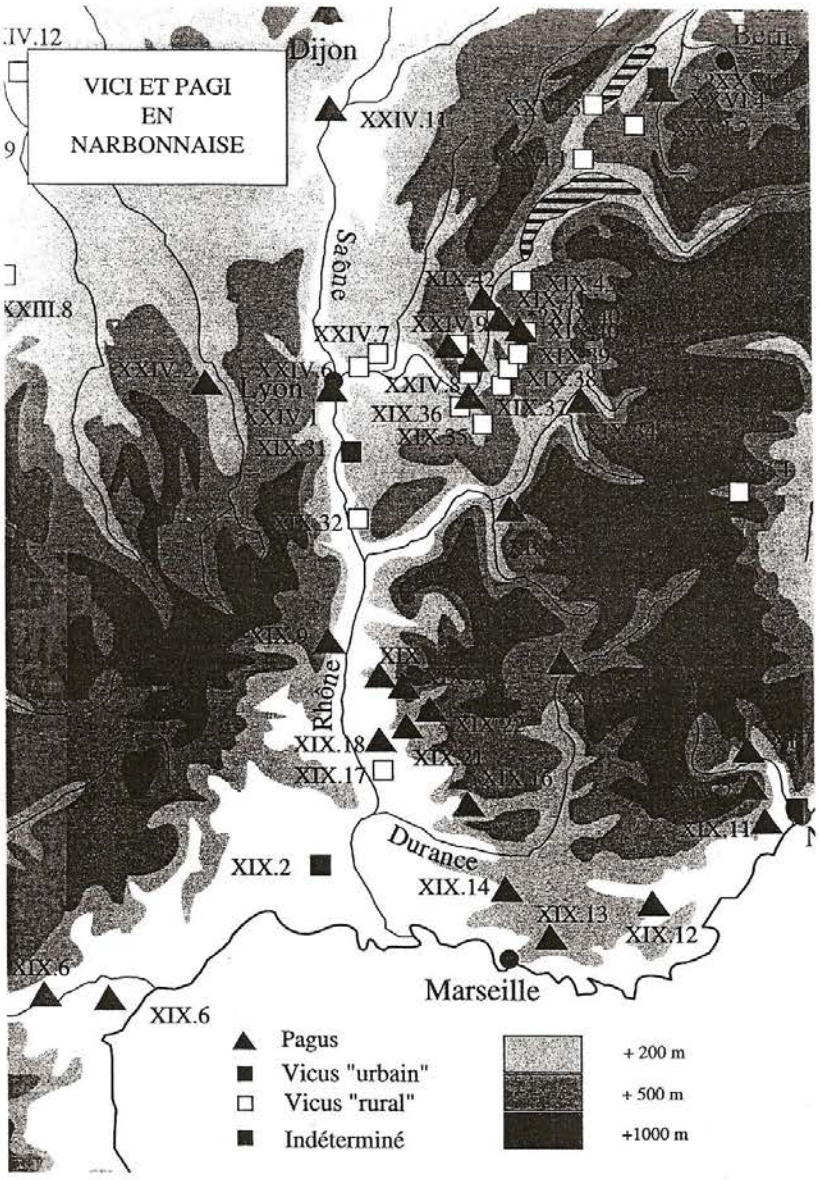

Carte 9 – *Vici* et *pagi* en Narbonnaise [M. Tarpin, 1998].

NOTICE SUR LA HAUTE-SAVOIE A L'EPOQUE GALLO-ROMAINE

B. Rémy, F. Bertrandy, M.-Chr. Lebascle, C. Marcelly, J. Serralongue

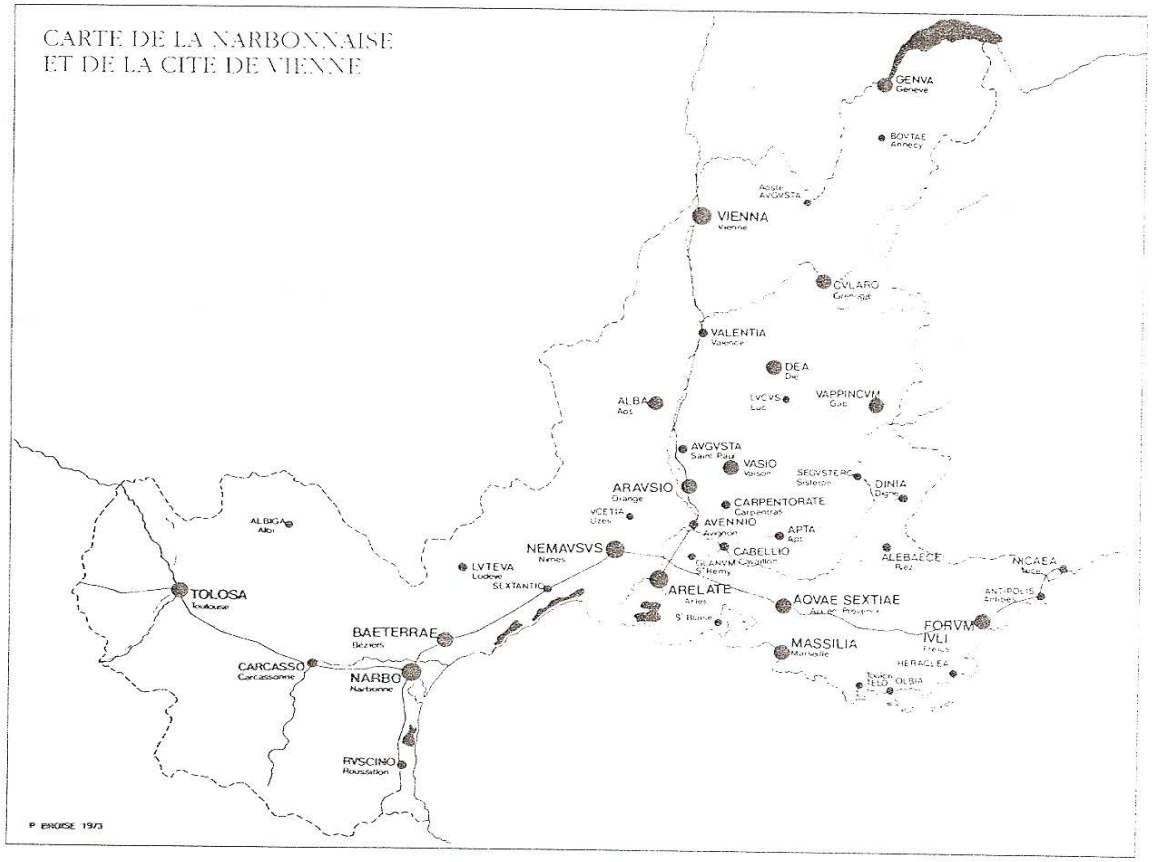

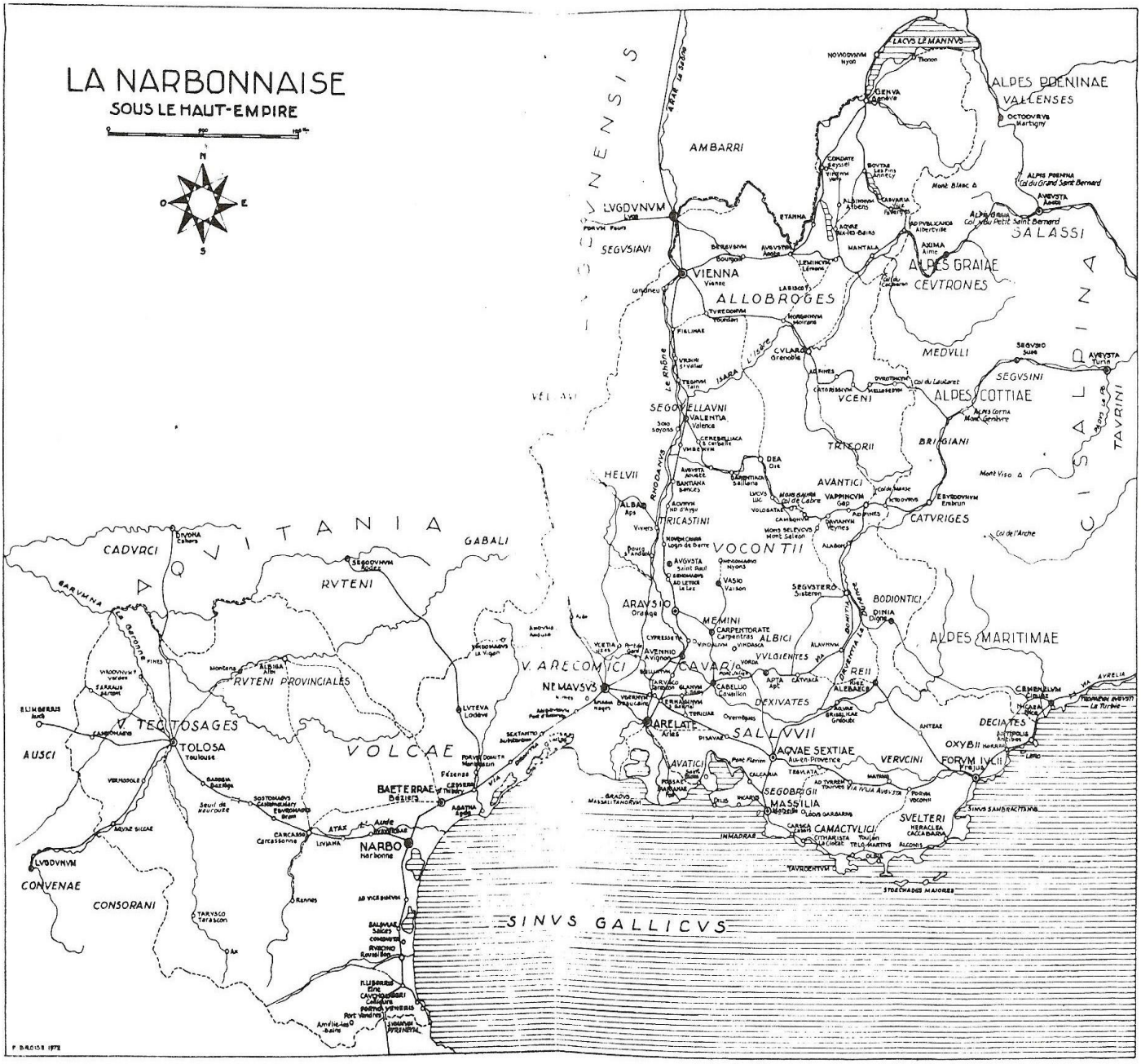
LA NARBONNAISE
SOUS LE HAUT-EMPIRE
AQVITANIA
CADVRCI
GABALI
RVTENI
RVTENI PROVINCIALES
V. TECTOSAGES
TOLOSA
AUSCI
VOLCAE
BAETERRAE
NARBO
CONVENAE
CONSORANI
SINVS GALLICVS
V. ARECOMICI
NEMAVSVS
ARELATE
SALLVVII
AQVAE SEXTIAE
MASSILIA
CAMACTVLICI
SVELTERI
DECIATES
OXYBII
FORVM IVLII
VERVCINI
SEGOBRIGII
DEXIVATES
CAVARI
REII
ALBICI
VOCONTII
TRICASTINI
ARAVSIO
MEMINI
HELVII
SEGOVELLAVNI
VALENTIA
TRIVRORII
AVANTICI
CATVRIGES
BODIONTICI
DINIA
ALPES MARITIMAE
ALPES COTTIAE
SEGVSINI
MEDVLLI
CEVTRONES
ALPES GRAIAE
SALASSI
ALPES POENINAE
VALLENSES
GENVA
LVGDVNVM
VIENNA
ALLOBROGES
SEGVSIAVI
AMBARRI
SEQVANENSIS
CISALPINA
TAVRINI
BRIGIANI
VCENI
CVLARO
Grenoble
Le Rhône
Mont Blanc
Mont Viso
SINVS GALLICVS

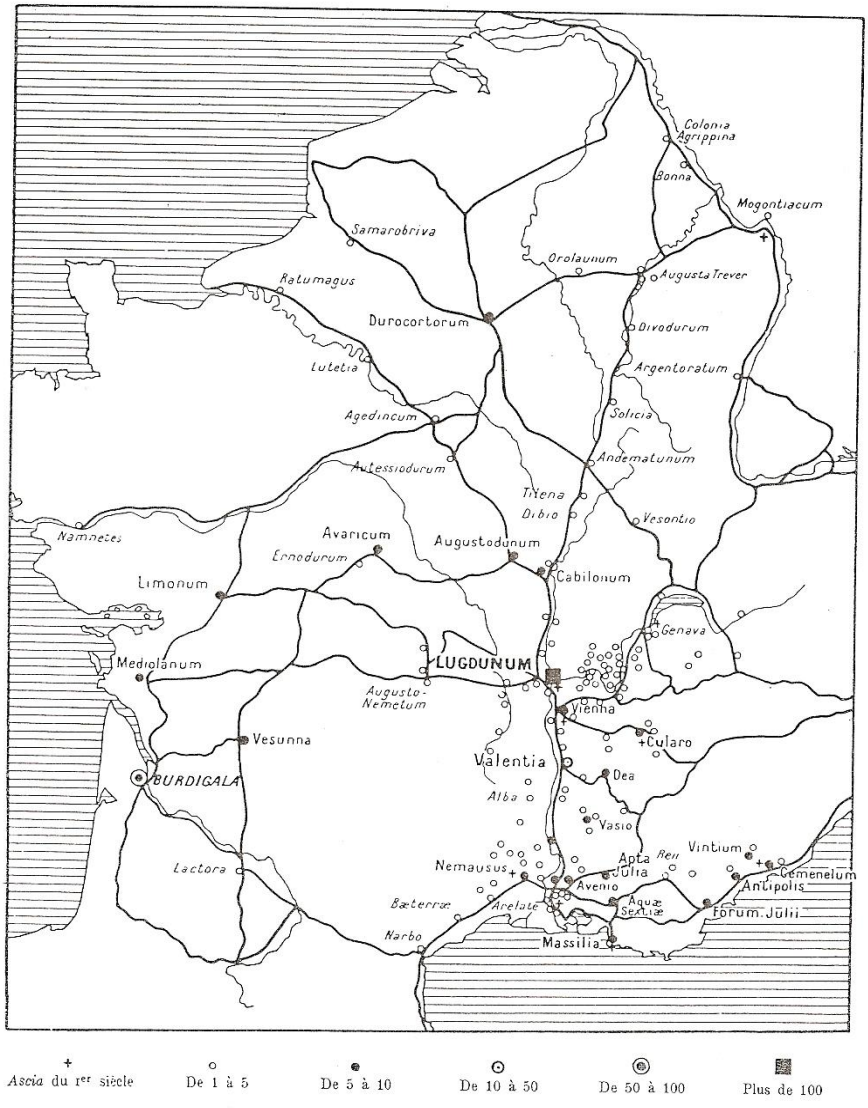

Carte nº 7. — Répartition des *asciae* en Gaule

Paul Petit, *Le Haut-Empire*

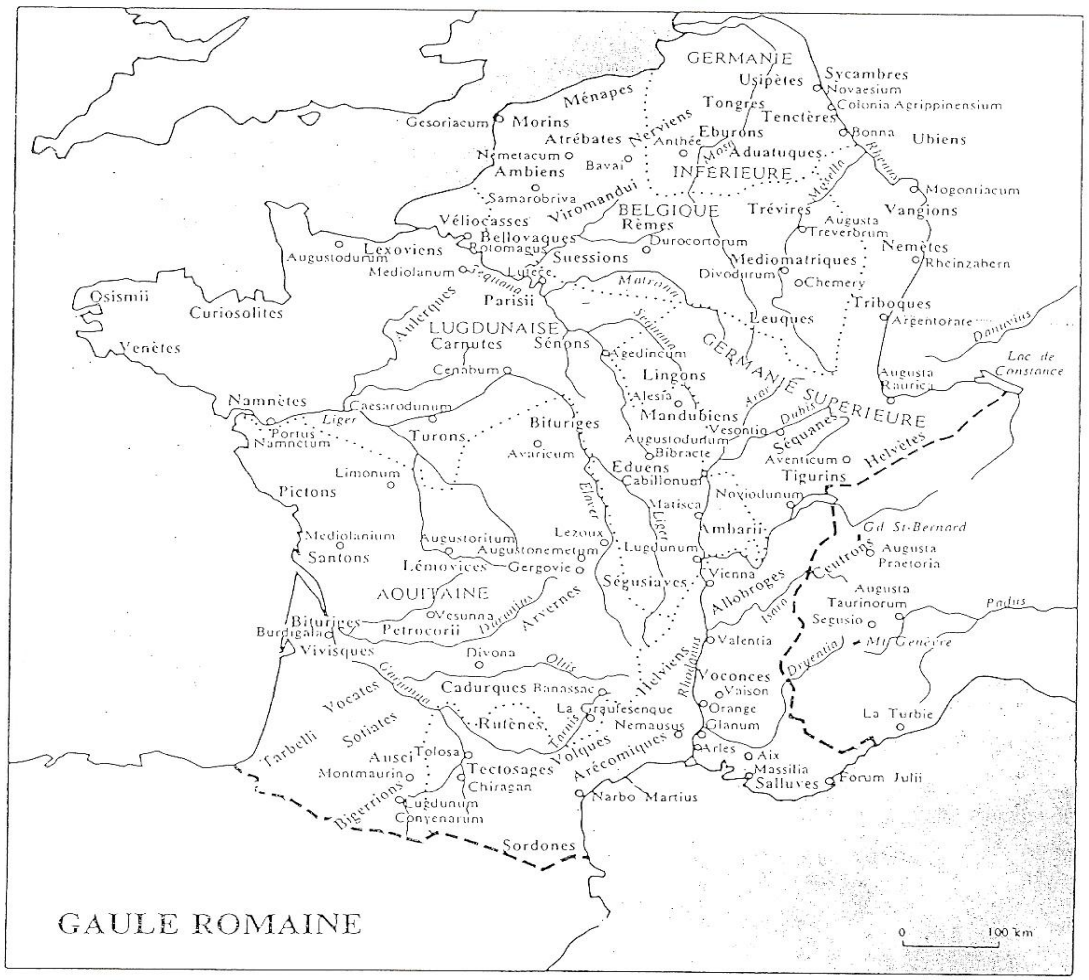

Paul Petit, *Le Haut-Empire*

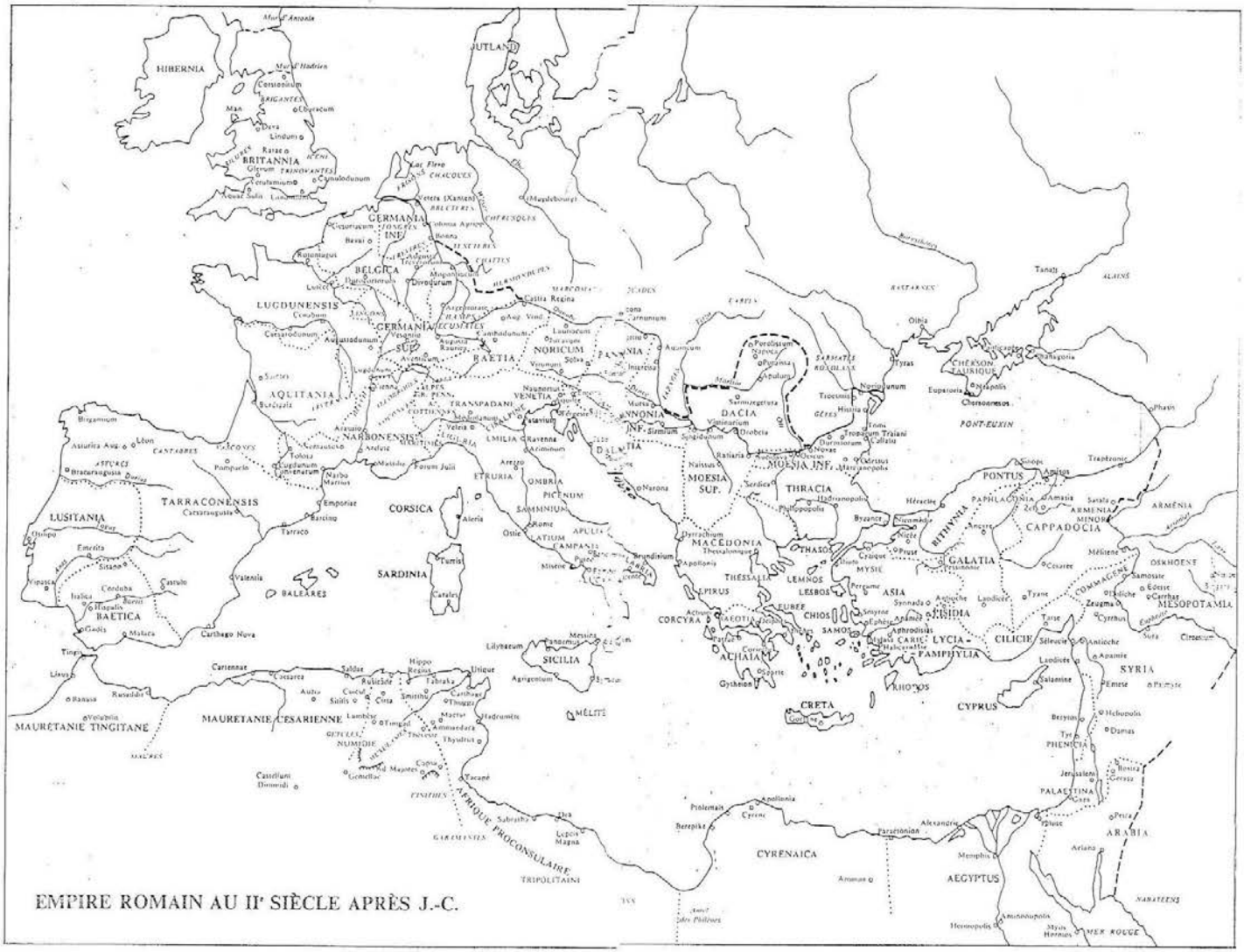

Index prosopographique

Les personnages masculins :

L. **A…ius** …inus : (pages) 162, 239

Aelius *Decumanus* : 179, 220

L. **Aemilius** Tutor : 61, 89, 181, 182, 189, 193
C. **Albucius** Philogenes : 199
Antonius Pelagius : 109, 235
Sex. **Apicius** Successus : 79, 239
M. **Apronius** Eutropus : 63, 198, 200, 247, 250
M. **Arrius** Gemullus : 87, 89, 180, 184, 193
G. **Ateius** Peculiaris : 105, 159, 161, 180, 185
C. **Atilius** Atticus : 88
Sex. **Atilius** Tertius : 94, 238

C. ***Atisius*** *Sedulus* : 78, 84, 237

C. ***Attius*** *Atticus* : 129
Sex. ***Attius*** *Atticus* : 129, 203, 217
M. ***Attius*** *Birr…* : 80, 223
Sex. ***Attius*** *Carpophorus* : 63, 199, 223
P. ***Attius*** *Firmus* : 79, 220
Sex. ***Attius*** *Myrosies* : 198, 201, 217

M. **Aucilius** Lucanus : 26
M. **Aufustius** Catuso : 94, 240
Aurelius Eutyches : 109, 235
Aurelius Marinus : 109, 235
Aurelius Valens : 181
T. **Autilius** Buricus : 94
C. **Betutius** Bassinus : 79, 238
Q. **Betutius** Gratinus : 79, 238
C.**Betutius** Hermes : 87, 199, 200
Cacusius Decimianus : 179
T. **Cafatius** Cosmus : 197, 249
Caius Iulius … : 93
Canius Decimus : 179
C. **Capitoius** Macrinus : 66, 78, 236

A. ***Caprilius*** *Antullus* : 88, 89, 92, 193, 218
Sex. ***Caprilius*** *Atticianus* : 67, 98, 222
C. ***Caprilius*** *Sparus* : 98, 105, 161, 204, 222

M. **Carminius** Magnus : 163, 238

L. ***Cassius*** *Asper* : 80, 88, 98, 224
… ***Cassius*** *Censorinus* : 87, 218
T. ***Cassius*** *Eros* : 120, 162, 163, 218, 219
… ***Cassius*** *Euphemus* : 120
P. ***Cassius*** *Hermetio* : 63, 198, 218
T. ***Cassius*** *Mansuetus* : 178, 192, 218, 246, 247
M. ***Cassius*** *Mercator* : 80, 88, 98, 224
… ***Cassius*** *Priscus* : 120
… ***Cassius*** *Secondus* : 120
… ***Cassius*** *Severinus* : 87, 218

Q. **Catius** Bellicus : 105, 158, 159, 180, 185, 203
L. **Catius** Lucanus : 79, 238

Cingius *Aulus* : 98, 240
Cingius *Stabulo* : 98, 240

Sex. **Claudius** Valerianus : 147, 236

T. ***Coelius*** *…* : 80, 129, 222
Sex. ***Coelius*** *Canus* : 165, 178, 184, 199, 216
Sex. ***Coelius*** *Niger* : 165, 178, 184, 199, 216

Coius Modestus : 107, 237
T. **Cominius** Gratus : 93, 237
Q. **Connius** Rhodochus : 197
Q. **Connius** Sauria : 197

G. ***Contessius*** *Laevinus* : 179, 190, 219
Sex. ***Contessius*** *Verus* : 86, 178, 179, 182, 184, 216

P. ***Cornelius*** *Amphio* : 199
L. ***Cornelius*** *Corbulo* : 98, 239
... ***Cornelius*** *Gabinianus* : 178, 184, 188, 189, 191, 192
Sex. ***Cornelius*** *Pollio* : 98, 239

L. **Creperius** Marinus : 97, 235
L. **Daverius** M… : 162, 239

Sex. ***Decidius*** *(...)* : 63, 89, 179, 182, 193, 198, 220, 221

D. **Decmanius** Caper : 86, 91, 106
D. **Dimarius** Messulus : 162, 235
L. **Divius** Rufus : 77, 236
T. **Domitus** Montanus : 79, 204, 205
T. **Eppius** Iulinus : 78, 129, 130, 236, 237
Firmidius Severinus : 149, 241
Sex. **Geminius** Cupitus : 78, 237
C. **Gessius** Miccio : 204, 235
M. **Helvius** Iuuentius : 163, 238
A. **Isugius** Vaturus : 87, 180, 189

L. ***Iulius*** *...ace...* : 80, 223
D. ***Iulius*** *Capito* : 88, 89, 98, 99, 178, 181, 183, 184, 191, 192, 193, 194, 195, 216, 222, 223
Sex. ***Iulius*** *Condianus* : 178, 184, 192, 218, 247
Tib. ***Iulius*** *Diadochus* : 143, 204
Iulius *Macrinus* : 107, 221, 237
Q. ***Iulius*** *Macrinus* : 109
M. ***Iulius*** *Magnus* : 87, 222
Sex. ***Iulius*** *Optatus* : 80, 87, 89, 193, 221
Sex. ***Iulius*** *Orgen* : 181, 190, 223
M. ***Iulius*** *Primulus* : 166, 219
... ***Iulius*** *Saturninus* : 87, 218, 222
Q. ***Iulius*** *Saturninus* : 198, 249
Iulius *Spinter* : 179, 220
T. ***Iulius*** *Valerianus* : 181, 183, 189, 196, 247, 251
T. ***Iulius*** *Vstus* : 67

T. **Laetorius** Duellus Antestianus : 77, 234
… **Laetorius** Numida Antestianus : 77, 234
Lepidius Rufus : 146, 204, 216

C. ***Licinius*** *Calvinus* : 97, 221
Q. ***Licinius*** *Repentinus* : 65
M. ***Licinius*** *Ruso* : 156, 220

Luccius Marcia : 166, 237
L. **Manilius** Silanus : 77, 235
C. **Marius** … : 158, 159, 180
Melius Martiniacus : 78, 195, 237
Namerius Euprepes : 109, 143, 204
M. **Nigidius** Paternus : 166
C. **Novellius** Amphio : 199
L. **P…** Amoenus : 80, 240

C. ***Passerius*** *Aper* : 61, 158, 178, 180, 182, 188, 189, 190, 203, 246, 247, 251

M. **Pennius** Apollonius : 95, 107, 236

C. ***Plinius*** *Faustus* : 189, 223

Cn. ***Pompeius*** *Quartus* : 162, 235

… **Publicius** … : 77, 234

Romanius Valerius : 179

L. ***Rufius*** *Rufinus* : 97, 124, 216
Rufus *Iulianus* : 179

C. **Rusonius** Secondus : 199
C. **Rusonius** Myron : 199
T. **Rutilius** Buricus : 239
L. **Sanctius** Marcus : 108, 241

Sennius *Marianus* : 166, 219, 237
Sennius *Martius* : 78, 195, 219, 237
C. ***Sennius*** *Sabinus* : 88, 223

Sentius *Sabinus* : 97, 235
Sentius *Amabilis* : 97, 235

Q. ***Servilius*** *Severus* : 129, 223

Sextilius Gallus : 63, 198, 217, 247
Smerius Licinianus : 179
Smerius Masuetus : 179
Sollius Se… : 179, 220
G. **Spurius** ... : 80, 239
M. **Staius** Achilleus : 199
Q. **Stardius** Macer : 199
C. **Stardius** Pacatus : 199
L. **Statius** Achialus : 199

L. **Surius** Iucundus : 133, 236
Q. **Ta…rus** : 237
L. **Taietius** Chresimus : 77, 197, 200
T. **Terentius** Catullus : 79, 238
L. **Terentius** Sabinus : 133, 235
Cn. **Terentius** Terentianus : 105, 158, 240
Tincius Derco : 179

D. ***Titius*** *Apolaustianus* : 63, 198, 220, 249
Titius *Hyginus* : 179, 220
D. ***Titius*** *Iustus* : 191, 217, 246, 247
Titius *Marcianus* : 98, 222
C. ***Titius*** *Sedulus* : 162, 217

C. **Ulattius** : 65, 204

Albanus ***Valerius*** *(?)* : 79, 121, 221, 239
L. ***Valerius*** *Amabilis* : 88, 205, 222
L. Brocchus ***Valerius*** *Bassus* : 181, 183, 195, 196, 223
T. ***Valerius*** *Crispinus* : 157, 159, 180, 182, 184, 185, 203, 221
Q. ***Valerius*** *Macedo* : 178, 183, 184, 191, 192, 195, 216, 219
Q. ***Valerius*** *Senecio* : 97, 218

M. ***Veratius*** *...* : 78, 219, 237
M. ***Veratius*** *Bassus* : 80, 94, 224
M. ***Veratius*** *Mercator* : 94, 224

G. **Verrius** Aurelius : 80, 94, 129, 130, 239
M. **Verrius** Mansuetus : 65, 236
Q. **Vettius** Epictetus : 198
Q. **Vettius** Guticus : 156, 238
Q. **Vettius** Nobilis : 198
L. **Vibius** Vestinus : 87, 180
L. **Vibrius** Eutyches : 197, 249
L. **Vinicius** Latinus : 98, 240
… **Vinicius** Severus : 98, 240

Sex. ***Vireius*** *Sextus* : 66, 218
C. ***Virius*** *Victor* : 93, 216
C. ***Virius*** *Vitalis* : 93, 216
C. ***Virrius*** *Quartio* : 66, 134, 236

C. **Vitalinius** Victorinus : 109, 241

Zmertuccius ***Titianus*** *(Titia)* : 66, 179, 220

…ius Proculus : 65
…ius Severianus : 120, 236
…ius Sorolianus : 98
…rius Mansuetus : 63, 197

Les duo nomina des personnages féminins :

Apronia Clodilla : 247, 250

Attia *Bellica* : 217, 247
Attia *Priscilla* : 143, 216, 244, 245, 248

Aurelia Firmina : 165, 244, 246
Aurelia Prima : 249

Cassia *Attia* : 246, 247
Cassia *Prisca* : 246, 247

Dannia Martina : 78, 245

Devilla *Attica* : 201, 218, 248

Gellia Iucunda : 155, 245
Gratia Gratina : 249
Hiliria Quintilla : 198, 201, 217, 248

Iulia *Avita* : 166, 220, 244 246
*(**Iulia**) Maximilla* : 247
Iulia *Vera* : 62, 201, 202, 220, 247, 249

Nattia Severa : 93, 244, 245
Passeria *(...)* : 246, 247

*(**Rufia**) Palea* : 245

Sollia *Fida* : 217, 249
Servilia *Terentia* : 166, 222, 244, 246

Titia *Crispina* : 220, 249

Valeria *Secundilla* : 247

…cilia Cornelia : 106, 135, 245
…biena Montica : 201, 248, 249

Les prénoms, surnoms et noms uniques :

Caecus : 107, 147, 204
Censa : 248
Certus : 67
Clodia : 250
Crescens : 201
Eutyches : 199
Firmus : 87, 90, 240
Gratina : 201, 248
Iullina : 62, 202, 203, 249
Iustus : 79, 94, 204, 238
Marcus : 80
Mercator : 80, 240
Primus : 157, 199, 216, 238
Priscus : 198
Quartus : 157, 238
Quintilla : 201, 249
Sabinae : 201, 249
Sammonis : 88, 193
Successa : 121, 245
Taurinus : 179, 183, 196
Victor : 67, 68, 181

Index des dieux et des déesses

Abondance : (pages) 132, 133, 135, 173, 261

Aïon : 105

Albiorix : 96

Amon : 100, 102, 150

Anubis : 146, 216, 245

Amour (Eros) : 110, 126, 216

Apollon : 31, 71, 76, 77, 79, 80, 81, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 105, 106, 107, 109, 122, 123, 129, 131, 132, 153, 160, 161, 163, 167, 168, 172, 173, 180, 185, 193, 216, 217, 224, 225, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 245, 248, 256, 260, 262, 263, 264,

Artio : 78

Athubodua : 166, 222, 226, 246, 256, 264

Atys : 134, 145

Bacchus (Dionysos) : 91, 120, 121, 123, 150,151, 152, 153, 261

Bélénus : 96

Bellone : 109, 143

Bormana et Bormanus : 157

Borvo (Bormo) : 94, 96, 124, 155, 156, 157, 168, 220, 226, 238, 241, 256, 262, 263

Castor : 77, 81, 98, 105, 160, 161, 226, 256, 262, 263

Cérès : 79, 81, 94, 96, 132, 137, 173, 204, 222, 238, 256, 261, 262

Comedovae : 124, 163, 204, 238

Coriotana : 166, 219, 226

Cybèle : 73, 120, 134, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 152, 153, 173, 216, 217, 226, 245, 248, 252, 256, 261, 262, 264

Damona : 157

Diane : 31, 34, 35, 43, 51, 65, 68, 95, 102, 105, 108, 121, 122, 123, 124, 127, 137, 156, 159, 160, 161, 167, 168, 173, 180, 182, 185, 221, 222, 240, 261, 262

Dominae : 163, 239

Elausia : 166, 220, 226, 246, 256, 264

Esculape : 93, 95, 107, 108, 111, 134, 147, 173, 236, 237 241, 261

Fortune : 132, 133, 134, 135, 137, 156, 173, 235, 236, 237, 241, 256, 263

Genava : 31, 165, 246, 256, 261, 262, 264

Génie du lieu : 88, 109, 149, 221, 226, 241

Genius : 109, 235, 241

Glanicae et Glanis : 157, 164

Graius : 104

Hercule (Heraclès) : 77, 81, 86, 88, 91, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 120, 126, 128, 136, 168, 172, 173, 260, 261, 264

Honos : 109, 110, 190, 235, 241, 256, 263

Horus : 148

Ialona : 133

Isis : 107, 127, 142, 146, 147, 148, 149, 153, 173, 204, 216, 217, 226, 236, 237, 241, 245, 252, 256, 261, 262, 264

Junon : 99, 101, 119, 120, 121, 122, 130, 134, 137, 162, 168, 173, 219, 226, 236, 237, 241, 256, 263

Jupiter : 66, 69, 76, 77, 80, 81, 85, 88, 90, 91, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 106, 111, 119, 120, 122, 128, 134, 136, 150, 172, 173, 192, 193, 194, 202, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 235, 237, 239, 240, 241, 245, 252, 256, 260, 261, 262, 263

Kronos : 105

Lare : 109, 110

Limetus : 70, 78, 79, 81, 84, 86, 131, 155, 157, 168, 238, 239, 241, 256, 262, 263

Maïa : 70, 78, 79, 80, 84, 85, 86, 94, 95, 119, 120, 128, 129, 130, 131, 132, 136, 137, 157, 163, 165, 172, 173, 218, 222, 223, 224, 225, 226, 237, 239, 241, 245, 252, 256, 260, 261, 262, 263

Mânes (dieux) : 37, 41, 42, 44, 90, 106, 200, 235, 242, 249, 251, 252

Mars : 29, 49, 61, 76, 77, 80, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 106, 111, 119, 120, 121, 130, 136, 161, 172, 173, 180, 182, 184, 187, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 199, 200, 205, 216, 217, 218, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 240, 241, 245, 252, 256, 260, 261, 262, 263

Mercure : 38, 66, 70, 71, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 96, 98, 99, 101, 102, 105, 109, 111, 119, 120, 121, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 156, 157, 168, 172, 173, 200, 204, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 245, 256, 260, 261, 262, 263, 264

Mères (déesses) : 85, 96, 108, 120, 130, 132, 133, 137, 142, 145, 156, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 173, 217, 218, 219, 226, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 246, 256, 261, 262, 263, 264

Minerve (Athéna) : 79, 81, 99, 101, 119, 120, 121, 122, 123, 130, 131, 137, 168, 173, 221, 226, 239, 241, 245, 256, 261, 263, 264

Mithra : 142, 149, 153, 241, 261

Nemausus : 127

Neptune : 71, 108, 109, 173, 241, 256, 261, 263

Océan : 110, 216

Orphée : 104, 151

Osiris : 148

Pan (Faunus) : 110, 151, 152, 216

Pluton : 106, 107, 135, 173, 245, 256, 261, 264

Pollux : 77, 81, 105, 158, 160, 161, 168, 262

Proserpine : 106, 107, 132, 135, 245, 256, 261, 264

Quirinus : 81, 106, 107, 173, 237, 241, 256, 261, 263

Rhéa : 119

Rome : 60, 61, 64, 65, 66, 69, 70, 71 72, 76, 79, 81, 84, 123, 131, 137, 157, 172, 182, 188, 189, 190, 204, 236, 260

Rosmerta : 86, 131, 132

Saturne : 86, 91, 106, 107, 119, 173, 261

Selene : 148

Silène : 121, 123, 151, 152

Silvain : 85, 108, 155, 156, 168, 173, 237, 240, 241, 245, 256, 262, 263

Soioni : 166, 219, 226, 237

Sucellus : 108, 133, 155, 156, 167, 168, 237, 245, 262

Teutatès : 92

Vénus : 91, 97, 104, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 136, 137, 165, 172, 173, 216, 217, 226, 256, 261, 263

Vesta : 127

Victoire : 65, 66, 68, 132, 134, 135, 137, 165, 173, 236, 237, 261

Vienna : 120, 134, 135, 178, 216, 217, 226, 262

Vintius : 105, 106, 155, 158, 159, 160, 161, 165, 166, 167, 168, 173, 180, 182, 185, 203, 205, 221, 226, 240, 241, 256, 262

Virtus : 110, 190

Xnoubis : 147

Index des empereurs, des impératrices, des personnalités de la famille impériale et des grands personnages historiques

Agrippa : (pages) 17, 27

Antoine : 16, 29

Antonia Minor : 71

Antonin le Pieux : 27, 71, 146, 153, 173, 178, 191, 195, 216, 219

Auguste (Octave): 6, 14, 16, 17, 18, 21, 27, 29, 35, 44, 51, 57, 60, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 81, 83, 87, 89, 90, 93, 95, 99, 120, 133, 166, 172, 190, 191, 193, 202, 236

Caligula : 17, 18, 48, 61, 93, 125, 131, 159, 179, 181, 184, 188, 189, 190

Caracalla : 65, 66, 67, 68, 165, 189, 201, 204

Catilina : 15

César : 16, 25, 59, 71, 76, 93, 121, 122

Cicéron : 15, 29

Claude : 17, 18, 29, 44, 60, 71, 125, 144, 159, 176, 178, 181

Commode : 67, 149, 165

Domitien : 123

Drusus : 72

Faustine : 72

Germanicus : 188

Geta : 67

Hadrien : 66, 67, 68, 178, 191, 195, 216

Lépide : 16

Livie : 29, 60, 68, 69

Marc Aurèle : 66, 68, 69, 165, 219, 224

Messaline : 71

Néron : 67, 78, 157

Pompée : 15, 16, 162, 235

Septime Sévère : 66, 67, 68, 71, 77, 97, 99

Sévère Alexandre : 51

Tibère : 18, 29, 59, 60, 64, 65, 68, 76, 89, 91, 100, 158, 178, 179, 180, 182, 184, 188, 190, 193, 203, 204, 221

Trajan : 18, 67, 69, 71, 89, 99, 167, 178, 181, 191, 195, 196, 216, 222, 223

Vespasien : 24, 203

Les Empereurs du Haut-Empire

Auguste (27 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.) : *Imperator Caesar, diui filius, Augustus*. Il naît Caius Octauius après son adoption. Il se nomme théoriquement Caius Iulius Caesar Octauianus. En 40 av. J.-C., il porte le nom d'Imperator Caesar, diui filius.

Tibère (14 à 37) : *Tiberius Caesar Augustus*. Adopté par Auguste sous le nom de Tiberius Claudius Tiberii filius Nero.

Caligula (37 à 41) : *Caius Caesar Augustus Germanicus*. Né Caius Iulius Caesar, Caligula est un sobriquet = « petite chaussure ».

Claude (41 à 54) : *Tiberius Claudius Caesar Augustus Germanicus*. Né Tiberius Claudius Nero Germanicus. Empereur appelé exceptionnellement Imperator Tiberius Claudius.

Néron (54 à 68) : *Nero Claudius Caesar Augustus Gremanicus*. Lucius Domitius Ahenobarbus est adopté par Claude et porte le nom de Tiberius Claudius Drusus Germanicus Caesar. Empereur avec la généalogie diui Claudii filius, Germanici Caesaris nepos (petit-fils), Tiberii Caesaris Augusti pronepos (arrière petit-fils), diui Augusti abnepos (arrière-arrière petit-fils).

Galba (9 Juin 68 au 15 Janvier 69) : *Imperator Seruius Sulpicius Galba Caesar Augustus*. Lucius Liuius Ocella Seruius Sulpicius Galba est un sénateur. Il peut aussi porter le nom de Seruius Galba Imperator Caesar Augustus.

Othon (15 Janvier 69 au 25 Avril 69) : *Imperator Marcus Otho Caesar Augustus*. Marcus Saluius Otho est sénateur.

Vitellius (2 Janvier 69 au 20 Décembre 69) : *Imperator Aulus Vitellius Caesar*. Aulus Vitellius est également un sénateur. Il arrive qu'il porte la dénomination d'Aulus Vitellius Imperator Germanicus.

Vespasien (1 Juillet 69 à 79) : *Imperator Caesar Vespasianus Augustus*. Titus Flauius Vespasianus est un sénateur.

Titus (79 à 81) : *Imperator Titus Caesar Vespasianus Augustus*. Avant son accession au trône, il porte le même nom que son père, Titus Flauius Vespasianus.

Domitien (81 à 96) : *Imperator Caesar Domitianus Augustus (*en 83*, Germanicus)*. Avant son accession, il se nomme Titus Flauius Domitianus.

Nerva (96 à 98) : *Imperator Nerua Caesar Augustus Germanicus*. Marcus Cocceius Nerva est d'abord sénateur.

Trajan (98 à 117) : *Imperator Caesar Nerua Traianus Augustus*. Marcus Vlpius Traianus, sénateur, devient Germanicus en 97, Dacius en 102, Optimus en 114, et Parthicus en 116.

Hadrien (117 à 138) : *Imperator Caesar Traianus Hadrianus Augustus*. Publius Aelius Hadrianus est un sénateur.

Antonin le Pieux (138 à 161) : *Imperator Caesar Titus Aelius Hadrianus Antoninus Augustus Pius*. Titus Aurelius Iulius Boionius Arrius Antoninus est adopté par Hadrien. Il change alors de nom en Titus Aelius Caesar Antoninus Pius.

Marc Aurèle (161 à 180) : *Imperator Caesar Marcus Aurelius Antoninus Augustus*. Marcus Annius Catilius Seuerus est adopté et devient Marcus Aelius Aurelius Verus Caesar. Il devient Armeniacus en 164, Parthicus maximus en 166, Medicus la même année, Germanicus en 172, et Sarmaticus en 175.

Lucius Verus (161 à 169) : *Lucius Aelius Aurelius Verus Augustus*. Tel est son nom à son avènement après son adoption par Antonin. Il était avant Lucius Ceronius Commodus Verus, puis devient après l'adoption de son père par Hadrien, Lucius Ceronius Aelius Aurelius Commodus Verus. Il est Armeniacus en 163, Parthicus maximus en 165 et Medicus en 166.

Commode (180 à 192) : *Imperator Caesar Marcus Aurelius Commodus Antoninus Augustus*. En 177 associé au pouvoir par son père, il prend le nom d'Imperator Caesar Lucius Aelius Aurelius Commodus Augustus. Celui-ci change en 180, lorsqu'il devient empereur régnant. Il est Germanicus en 172, Sarmaticus maximus en 175, Armeniacus, Medicus, Parthicus en 182, Pius en 183, Britannicus maximus en 184, et Felix en 185.

Pertinax (Empereur du 1 Janvier 193 au 28 Mars 193).

Didius Iulianus (Empereur du 28 Mars 193 au 2 Juin 193).

Septime Sévère (193 à 211) : *Imperator Caesar Lucius Septimius Seuerus Pertinax Augustus*. Licius Septimius Seuerus est sénateur. Il devient Pius en 195, Adiabenicus en 195, Arabicus en 196, Parthicus maximus en 198, et Britannicus en 210.

Pescennius Niger (Avril/Mai 193 à Octobre 194).

Clodius Albinus (195 à 197).

Caracalla (198 à 217) : *Imperator Caesar Marcus Aurelius Seuerus Antoninus Augustus*. Septimius Bassianus est associé par son père au pouvoir en 196. Caracalla est un sobriquet désignant un vêtement à capuchon et à manches longues. Après la mort de Sévère, il porte les titulatures de Adiabenicus, Parthicus maximus, Inuictus, puis il est germanicus en 213, et enfin Felix.

Géta (209 à 212) : *Imperator Caesar Publius Septimius Seuerus Geta Augustus*. En 205, il change de prénom, Publius à la place de Lucius. Publius Septimius Geta est associé à l'Empire en 209, qualifié de Pius, puis de Britannicus en 210.

Macrin (217 à 218).

Elagabal (218 à 222) : *Imperator Caesar Marcus Aurelius Antoninus Pius Felix*. Elagabalus (Heliogabal) est un sobriquet : « soleil-pendard ». Son nom d'origine est Varius Auitus.

Sévère Alexandre (222 à 235) : *Imperator Caesar Marcus Aurelius Seuerus Alexander Pius Felix Augustus (Persicus maximus)*. Son nom est à l'origine Alexianus Bassianus.

Glossaire des noms communs

aiguière : vase à anse et à bec, où l'on met de l'eau.

ambulacre : dans un théâtre, couloir où circulent les spectateurs.

amphore : grand récipient en terre cuite à deux anses, destiné à contenir des liquides (vin, huile, *garum*…).

applique : objet fixé à un mur d'une manière permanente.

architrave : partie inférieure de l'entablement qui est supportée par des colonnes.

as : pièce de monnaie d'un quart de sesterces.

atrium : dans la maison, pièce dont le toit est ouvert dans sa partie centrale.

augure : prêtre chargé de l'interprétation du vol des oiseaux et par là de la volonté divine.

aureus : pièce d'or équivalent à cent sesterces.

aurige : conducteur de char.

autel : table de sacrifice, ou table où l'on célèbre un culte.

basilique : édifice en forme de grande salle rectangulaire abritant diverses activités publiques des citoyens. Bâtiment voué au commerce et à la justice, qui n'aurait pas de fonction religieuse, à proprement parlé, à l'époque gallo-romaine.

bige : char tiré par deux chevaux.

***c**aldarium* : dans les thermes, salle chaude.

capitole : temple en l'honneur de la triade tutélaire de Rome : Jupiter, Junon et Minerve.

cardo : axe Nord-Sud.

cavea : dans un amphithéâtre, espace qui englobe des gradins où prennent place les spectateurs.

cella : salle du temple dans laquelle prend place la représentation de la divinité.

chaton : partie centrale d'une bague.

chebti : figurine égyptienne, représentant une personnalité aristocrate.

civitas : cité – la ville non seulement matérielle, mais aussi politique, juridique et religieuse.

clipeus : pince sur laquelle est monté un bijou.

cognomen : nom de famille, placé en troisième position dans la succession des noms romains, après le prénom et le nom de la *gens*.

colonie : à l'origine, ville fondée par des colons romains (en Gaule, souvent des vétérans), puis statut particulièrement privilégié pour une ville.

cornaline : variété rouge d'agate

d*ecumanus* : traverse (allée) qui va du levant au couchant.

denarius : monnaie en argent de la valeur de quatre sesterces.

dendrophore : artisan du bois et prêtre du culte de Cybèle.

dignitas : prestige, considération.

domus : maison urbaine de grande dimension.

e*mporium* : comptoir commercial.

évergète : mécène.

ex-voto : inscription ou objet placé dans un lieu de culte à la suite d'un vœu ou en remerciement.

f*anum* : en Gaule, temple de type indigène, sanctuaire ayant subi l'influence romaine.

fibule : épingle de sûreté en métal servant à fixer les vêtements.

flaminique : prêtresse attachée au culte des impératrices vivantes ou divinisées.

forum : place publique, en général de grande taille et au cœur de la cité, au croisement de ses axes principaux, *cardo* et *decumanus*. Cet espace est généralement entouré de monuments importants (sanctuaires, basiliques…).

frigidarium : dans les bains, salle froide.

***g**arum* : sauce très relevée à base de poisson dont les Romains accompagnent presque tous leurs plats.

gens : ensemble de tous les descendants d'un chef de lignée, se divisant en diverses familles, chacune dotée d'un *cognomen*.

graffite : inscription griffonnée sur un mur.

***i**nsula* : îlot d'habitation, en général intégré au quadrillage de la cité.

intaille : pierre dure gravée en creux.

limes : frontière de l'Empire romain, ponctuée de fortifications.

mausolée : tombeau d'importante taille.

métroaque : relatif au culte à Mystères.

mithraeum : lieu de culte dédié à Mithra.

***n**umen* : force divine à l'oeuvre dans chaque personne ou objet.

nymphée : fontaine monumentale.

oppidum : hauteur fortifiée.

***p**agus* : subdivision territoriale d'une cité.

palestre : dans les thermes, zone réservée aux exercices physiques.

parèdre : qui siège à côté. Divinité associée, à un rang subalterne, au culte et aux fonctions d'une autre divinité.

Pax romana : paix romaine ; au début de notre ère, période où le cœur de l'Empire n'est pas attaqué et, par conséquent, s'avère favorable au développement.

péristyle : colonnade entourant un bâtiment, cour entourée d'un portique.

podium : soubassement sur lequel est construit un édifice important comme un temple.

pomerium : limite sacrée du territoire d'une ville, à l'origine de Rome.

pontife : prêtre chargé du droit sacré et de la juridiction religieuse.

pronaos : vestibule de la *cella*, partie antérieure d'un temple.

***s**acerdos* : prêtre.

sigillée : céramique d'un rouge brillant au décor en relief.

situle : seau en bronze.

sportula : don en nature ou en argent que les protecteurs accordaient chaque jour à leurs clients.

stèle : dalle de pierre dressée sur une tombe.

***t**aberna* : boutique.

temenos : limite sacrée du territoire d'un temple.

torque : collier de métal composé d'une seule pièce.

tympan : espace triangulaire d'un fronton.

***v**icus* : bourgade gallo-romaine, agglomération d'une cité.

villa : habitation de maître, souvent luxueuse, édifiée au cœur d'un domaine agricole.

virtus : somme de toutes les qualités que doit posséder un *vir*, c'est-à-dire un citoyen romain de quarante à soixante ans.

vomitorium : dans un théâtre, accès des spectateurs.

Glossaire des noms de villes et de lieux

***A**dnamatia*	Annemasse
Alebaece	Riez
Antipolis	Antibes
Apta Iulia	Apt
Aquae	Aix-les-Bains
Aquae Sextiae	Aix en Provence
Arausia	Orange
Arelate	Arles
Augustum	Aoste
Avenio	Avignon
Axima	Aime
***B**ergintrum*	Bourg-Saint-Maurice
Bergusium	Bourgoin
Bourbaz	Albens
Boutae	Annecy
***C**asuria*	Faverges
Catorissium	Le Bourg d'Oisans
Ceutrons (les)	Tarentaise
Condate	Seyssel
Cularo	Grenoble
***D**ea Augusta*	Die
Dinia	Digne
***E**tanna*	Yenne
***F**orum Iuli*	Fréjus
***G**enava*	Genève
***L**emencum*	Chambéry
Lugdunum	Lyon

***M**acellum*	Saint-Jorioz
Massilia	Marseille
Medulli (les)	Maurienne
Morginum	Moirans
***N**arbo*	Narbonne
Nemausus	Nîmes
Nicea	Nice
***O**lbia*	Hyère
***Q**uadruvium*	Carouge
***T**egna*	Tain
Tunno (Tunnomagus)	Thonon-les-Bains
Turedunum	Tourdan
***V**alentia*	Valence
Vasio	Vaison la Romaine
Vienna	Vienne

Table des matières

Volume I

Page de garde 2
Remerciements 3

Introduction 6

Première Partie : La qualité et la portée des documents viennois 12

Avant-propos 13

Chapitre I : Cadres spatiaux et chronologiques de l'intégration 14

A. Les cadres de l'intégration de Vienne dans l'Empire romain 14
B. La datation des documents dans la cité 17

Chapitre II : Limites territoriales et géographie de la *ciuitas* des Allobroges 23

A. Les limites territoriales de la cité des Allobroges 23
B. Organisation territoriale et grandes agglomérations 27
C. La répartition des témoignages archéologiques sur le sol viennois 31

Chapitre III : La diversité des témoignages archéologiques viennois 37

A. Supports, formes et matériaux utilisés par les élites allobroges 37
B. La richesse des formulaires dans les inscriptions viennoises 40
C. Donations et divinités invoquées dans les épitaphes 42

Chapitre IV : L'onomastique des élites allobroges 46

A. L'onomastique dans l'espace 46
B. L'onomastique dans le temps 48
C. La dénomination des magistrats civils et religieux 49

Synthèse 51

Deuxième Partie : La dévotion religieuse des élites dans la cité des Allobroges 56

Avant-propos 57

Chapitre I : L'aristocratie locale et le culte impérial 59

A. Le Temple de Vienne et l'organisation religieuse 59
B. Les témoignages du culte impérial 64
C. Iconographie, monuments et sanctuaires du culte impérial 69

Chapitre II : Les citoyens de la cité et la dévotion aux dieux gréco-romains 76

A. **Mercure**, le dieu primordial 76
B. **Mars**, le dieu des magistrats 86
C. **Apollon**, le guérisseur 93
D. **Jupiter**, le dieu de la foudre 96
E. **Hercule**, dieu symbolique du figuré 102
F. Les autres divinités masculines 105

Chapitre III : Les notables et les cultes des déesses gréco-romaines 119

A. **Junon** et **Minerve**, les déesses de la triade capitoline 119
B. **Diane** la chasseresse et **Vénus** la Romaine 123
C. **Maïa**, la parèdre de Mercure 128
D. Les autres déesses gréco-romaines 132

Chapitre IV : Les religions à Mystères chez les élites allobroges 142

A. **Cybèle**, la Grande Mère des dieux 142
B. **Isis**, la divinité lunaire égyptienne 146
C. **Mithra** et **Amon** 149
D. **Bacchus** et ses compagnons 150

Chapitre V : Les Viennois de haut rang et les divinités indigènes 155

A. Les dieux indigènes 155
B. Les déesses indigènes 161

Synthèse 172

Troisième Partie : La promotion et l'intégration des notables viennois 175

Avant-propos 176

Chapitre I : Intégration et dévotion des magistrats municipaux 177

A. La répartition géographique des témoignages 177
B. Hiérarchisation des charges municipales 181

Chapitre II : Promotion et charges sacerdotales 187

A. Les trois flaminats officiels 187
B. L'augurat et le pontificat 194
C. Le sévirat et le flaminicat 197
D. Les autres magistratures sacerdotales 203

Chapitre III : Les grandes familles de la cité et le panthéon viennois 215

A. Les grandes familles de l'Isère 215
B. Les grandes familles de Savoie 219
C. La Haute-Savoie et le Genevois 221
D. Analyse des témoignages 224

Chapitre IV : Evergètes, dédicants et objets de culte 234

A. Evergètes et dédicants en Isère 234
B. Autres évergètes et citoyens de la Savoie 238
C. Les simples actes de dévotion en Haute-Savoie et à Genève 239
D. Analyse et autres commentaires 241

Chapitre V : La place des femmes à Vienne et leur rapport à la religion 244

A. Les dédicantes de l'élite viennoise 244
B. Les femmes de l'élite en tant que destinataires de dédicaces 248
C. Commentaire et analyse 250

Synthèse 256

Conclusion 259

Bibliographie 266

Volume II

Avant-propos 281
Sommaire synthétique des annexes 283

. Les inscriptions latines 285

- Corpus épigraphique 285
- Illustrations 357
- Table de concordance 421

. Les documents figurés et les monuments 426

- Iconographie 426
- Monuments 463

. Les plans, les sanctuaires et les cartes 477

- Plans et sanctuaires 477
- Atlas 488

. Les annexes techniques 521

- Index 521
- Empereurs du Haut-Empire 531
- Glossaires 534

Dévots et dédicants : intégration des élites dans la *ciuitas* des Allobroges sous le Haut-Empire

Dominant un vaste territoire au nord des Alpes occidentales, les Allobroges ont su profiter de l'essor insufflé par le *Pax Romana*. Leur cité, Vienne, au cœur de la Narbonnaise, connaît sa période la plus florissante aux deux premiers siècles de notre ère, fondant sa remarquable prospérité sur différentes promotions juridiques et sur une certaine réussite économique. Le peuple allobroge et ses notables prennent le parti d'une latinisation précoce et nouent dès le début du Principat des liens étroits avec Rome, ce qui entraine des mutations culturelles et sociales profondes.

Bien que cette cité romanisée et aristocratique nous soit bien connue, la complexité de sa société s'exprime encore aujourd'hui autour de notions telles que l'identité, le rôle ou la fonction. Or, la qualité et la diversité du patrimoine archéologique, les témoignages épigraphiques comme iconographiques parvenus jusqu'à nous peuvent permettre de mieux comprendre la construction identitaire de ce peuple.

En effet, Le développement municipal va s'accompagner d'une dimension spirituelle. L'implication des magistrats civils et des institutions religieuses à travers les prêtrises référencées, l'influence des grandes familles, la portée des actes d'évergétisme de citoyens plus ou moins fortunés et la place des femmes dans la ferveur viennoise expliquent notamment le développement et la vitalité du culte impérial, le succès rencontré par les divinités gréco-romaines, l'implantation de religions à Mystères et la pérennité de certaines divinités indigènes.

Cette étude propose aux lecteurs de saisir les interactions entre dévots, dédicants et intégration des élites tout au long de cette période pour apporter un éclairage nouveau sur cette société singulière, tout en appréhendant les particularités et la richesse du panthéon viennois.

Mots-clés : *Cité de Vienne, Elites, Dévots, Dédicants, Religion, Panthéon viennois, Intégration, Promotion, Magistrats, Grandes familles, Construction identitaire, Epigraphie, Iconographie.*

Devouts persons and dedicaters : integration of the elites in the *ciuitas* of the Allobroges during the High-Empire

Dominating a north western-Alpes vast territory, the Allobroges have taken advantage of the growth breathed by the *Pax Romana*. Their *civitas*, Vienna, in the heart of Narbonne area, knows its bourishing period on the first both centuries, basing its remarkable prosperity on various legal promotions and on a certain economic success. The allobroge people and his notables choose an earlier romanisation and establish narrows links connections with Rome as soon as the start of the *Principat* which influence deeps cultural and social alterations.

Although our good knowledge about this romanised and aristocratic *civitas*, the complexity of his society still express itself today around notions like identity, role or function. Now, the quality and diversity of the archaeological culture heritage, the epigraphic and iconographic evidences reached until us allow for better understanding the identity structure of this people.

So, it's a fact that the municipal growing will be accompanied by a spiritual dimension. The involvement of the civilian magistrates, religious institutions through the referenced priesthood, the influence of the great families, significance of the displayed religious acts of citizen, more or less riched and the place of the women in the viennese fervour, notably explain the development and the vitality of the imperial religion, the success met by the greek-roman divinities, the establishment of religions with mysteries and the permanence of some native divinities.

This study proposes to the readers to seize the interactions between devouts persons, dedicaters and integration of the elites during all this period for providing a new lighting on this singular society, grasping the particularities and wealth of the viennese's *Pantheon*.

Key-words : *Civitas of Vienna, Elites, Devouts persons, Dedicaters, Religion, Viennese's Pantheon, Integration, Promotion, Magistrates, Great families, Identify structure, Epigraphy, Iconography.*